This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Mémoires

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, Maximilien de Béthune Sully, Nhatrang, ...

Digitized by Google

Columbia University
in the City of New York

LIBRARY

Digitized by Google

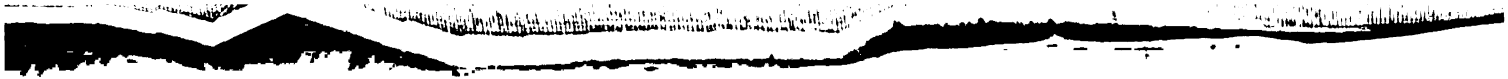

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME IX

CHAMBÉRY
IMPRIMERIE SAVOISIENNE, RUE DU CHATEAU
1902

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME IX

CHAMBÉRY
IMPRIMERIE SAVOISIENNE, RUE DU CHATEAU
1902

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME IX

Digitized by Google

Art. 37 du Règlement

L'Académie n'entend ni adopter, ni garantir les opinions émises dans les Mémoires dont elle aura autorisé la publication.

Cet article du Règlement sera imprimé en tête de chaque volume de ses Mémoires.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME IX

CHAMBÉRY
IMPRIMERIE SAVOISIENNE, 5, RUE DU CHATEAU

1902

Digitized by Google

OGA. S
M
4. Acr.
9

Digitized by Google

AUG 1 1927

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

AU 20 DÉCEMBRE 1901

PRÉSIDENT

Descostes François, avocat.

VICE-PRÉSIDENT

Le comte d'Oncieu de la Batie Eugène.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Courtois d'Arcollières Eugène.

SECRÉTAIRE ADJOINT

Bourgeois Jacques, avocat.

BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE

Perrin André, libraire.

TRÉSORIER

Perrin André, libraire.

Digitized by Google

Membres effectifs résidants.

Le Mis d'Oncieu de la Batie César,	nommé le	23 avril 1863.
Le Mis Costa de Beauregard Albert, de l'Académie française	—	9 mars 1865.
Perrin André, libraire, ex-conservateur du Musée départemental,	—	23 janvier 1868.
Descostes François, avocat,	—	26 juin 1873.
Courtois d'Arcollières Eugène,	—	6 juillet 1876.
Fusier François, docteur en médecine, ancien directeur de l'Asile de Bassens,	—	3 avril 1879.
Le Cte de Mouxy de Loche Jules,	—	24 février 1881.
Borson Francisque, général de division du cadre de réserve,	—	27 avril 1882.
Le Cte Fernex de Mongex Régis, avocat,	—	10 mai 1883.
Le Cte de Mareschal de Luciane Clément,	—	7 janvier 1886.
Le Cte d'Oncieu de la Batie Eugène,	—	21 mars 1889.
Bouchage Léon (le chanoine), aumônier des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry,	—	5 juin 1890.
Révil Joseph, chimiste,	—	21 mai 1891.
Mailland Joseph (le chanoine),	—	12 mai 1892.
Denarié Emmanuel, avocat,	—	1er juin 1893.
Bourgeois Jacques, avocat,	—	28 avril 1898.

Membres résidants non encore reçus.

Bérard Louis, avocat,	nommé le	5 avril 1888.
Le comte de Regard de Villeneuve Joseph, directeur du Syndicat des Agriculteurs de la Savoie,	—	30 novembre 1899.
Burlet Joseph (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire de Chambéry,	—	17 mai 1900.
Monachon Henri (le chanoine), aumônier de l'Orphelinat et de la Providence des jeunes filles de Chambéry,	—	21 février 1901.

Digitized by Google

Membres effectifs non résidants.

Mgr Turinaz Charles, évêque de Nancy et de Toul,	nommé le	1er juin 1876.
Mgr Rosset Michel, évêque de Maurienne,	—	6 juillet 1876.
Truchet Saturnin (le chanoine), président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne	—	30 juin 1892.
Perrier de la Bathie Eugène (le bon), professeur d'agriculture du département de la Savoie en retraite, à Albertville,	—	28 mai 1896.
Pillet Antoine-Louis, professeur titulaire de la chaire d'histoire des traités à la Faculté de droit de Paris,	—	11 juin 1896.

Membres de droit.

Le Recteur d'Académie.
L'Inspecteur d'Académie.

Membres agrégés.

Antioche Adhémar (le comte d'), au château de Selorre, près Paray-le-Monial.
Basin Augustin, docteur en médecine, à Chambéry.
Bellet Charles (Mgr), protonotaire apostolique, à Tain (Drôme).
Bollati de Saint-Pierre Frédéric-Emmanuel (le baron), surintendant directeur des archives d'État, à Turin.
Bouchage François (le R. P.), rédemptoriste, à St-Etienne (Loire).
Briot Félix, inspecteur des forêts, à Chambéry.
Carutti de Cantogno Dominique (le baron), sénateur du royaume, président honor. de section au Conseil d'État, président de la députation royale d'histoire nationale de Turin, à Turin.
Chantre Ernest, géologue, sous-directeur du Muséum de Lyon.
Chevalier C.-U.-J. (l'abbé), correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).
Corcelle Joseph, agrégé de l'Université, professeur d'histoire et de géographie au Lycée de Chambéry.

Digitized by Google

Costa de Beagregard Josselin (le comte), au château de Beauregard, près Douvaine.

Durand-Morimbaud Henri, homme de lettres, à Paris.

Gerbaix de Sonnaz Albert (S. Exc. le comte de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie, à Lisbonne.

Gonthier Jean-François (l'abbé), aumônier des Hospices civils d'Annecy.

Hautin François (Mgr), archevêque de Chambéry.

Kilian W., professeur de la Faculté des sciences à l'Université de Grenoble.

Manno Antoine (le baron), commissaire du Roi près la Consulte héraldique du royaume, secrétaire de la députation royale d'histoire nationale, à Turin.

Mayeul-Lamey (le R. P.), de l'Ordre des Bénédictins, au château de Grignon, par les Laumes (Côte-d'Or).

Mercier Jean (le chanoine), à Annecy.

Metzger Albert, homme de lettres, à Chambéry.

Piccard Louis-Etienne (l'abbé), aumônier de l'Orphelinat de Nazareth, à Thonon.

Ritter Eugène, ancien doyen de la Faculté des lettres à l'Université de Genève.

Rochas-Aiglun A. (de), lieutenant-colonel du génie, administrateur de l'Ecole Polytechnique, à Paris.

Rosset Joseph (le baron), général d'artillerie en retraite, à Rome.

Toytot (de) Ernest, à Nevers (Nièvre).

Tredicini de Saint-Séverin Charles-Félix (le marquis), à Chambéry-le-Vieux.

Membres correspondants.

Adriani J.-B. (le R. P.), religieux Somasque, ancien directeur des études au collège militaire de Racconis, à Cherasco.

Ailloud Antoine, commis principal à l'Exploitation des chemins de fer P.-L.-M., à Chambéry.

Arminjon Charles, avocat, à Chambéry.

Arnauld de Planeuf, sous-préfet en disponibilité.

Aymonier Étienne, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite, directeur de l'École coloniale de Paris.

Berlioz Constant, ancien commissaire de surveillance administrative, à Chambéry.

Berthier Joachim (le R. P.), dominicain, recteur de l'Université de Fribourg (Suisse).

Bertrand Édouard, apiculteur, à Nyon (Suisse).

Digitized by Google

BLANCHARD Georges, professeur à l'École française de droit du Caire.

BLANCHET Augustin, ingénieur des arts et manufactures, directeur des papeteries de Rives (Isère).

BONJEAN Félix, publiciste, à Marseille.

BONJEAN Georges, juge au Tribunal de la Seine, à Paris.

BORREL Joseph-Émile (le chanoine), vicaire général, à Moûtiers.

BORREL Étienne-Louis, architecte, à Moûtiers.

BOURGET (le baron Clément DU), chef d'escadrons au 24e dragons, à Dinan.

BOURGOIGNON Arthur-Paul, capitaine adjudant-major au 60e régiment d'infanterie, à Besançon.

BOUVIER Claudius, publiciste, à Chambéry.

BOYÉ Pierre, docteur ès-lettres, licencié ès-sciences, avocat à la Cour d'appel de Nancy.

BOYER (d'Agen) Jean-Augustin, homme de lettres, à Paris.

BRUCHET Max, archiviste du département de la Haute-Savoie, à Annecy.

BUTTIN Charles, notaire, à Rumilly.

CHARAUX Charles, professeur honoraire de philosophie à l'Université de Grenoble.

CHAULIN-MERCIER Georges (le baron), avocat, à Paris.

CHEVALIER Jean-Marie (le chanoine), aumônier du Monastère de la Visitation, à Annecy.

COLOMBAIN Jules (le chanoine), vicaire général, à Chambéry.

COURET A. (le comte), ancien magistrat, à Orléans.

DÉFOURY Jacques (l'abbé), curé de Las Vegas (Nouveau Mexique).

DELASTRE Philibert, docteur en médecine, à Brides-les-Bains.

DESCOSTES Adolphe, avocat à Chambéry.

DUBOIS Ernest, sculpteur, à Paris.

DU BOIS-MELLY Charles, à Genève.

DUC Pierre-Etienne, chanoine de la cathédrale d'Aoste (Italie).

DUCLOZ François, imprimeur et éditeur, à Moûtiers.

DUFOUR Théophile, directeur honoraire de la bibliothèque de Genève, à Paris.

DUMAZ Jules, directeur-médecin en chef de l'Asile public de Bassens, près Chambéry.

DUNAND Joseph, prévôt du chapitre de la Métropole, à Chambéry.

DUNANT Camille, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.

DUPLAN Albert, avocat, ancien magistrat, à Évian.

ESPINE Henri-Adolphe (D'), docteur en médecine, à Genève.

FALSAN Albert, géologue, à Lyon.

FIQUET Auguste, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.

FOLLIET André, sénateur, à Évian.

FOURNIER Paul, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble.

Digitized by Google

François Victor, avocat, à Paris.

Gaillemin (le R. P. Dom Marie-Symphorien), abbé titulaire de Grandselve, prieur de l'abbaye royale d'Hautecombe.

Guyenot Paul, docteur en médecine.

Hollande Dieudonné, docteur ès-sciences naturelles de la Faculté de Paris, professeur de chimie au Lycée de Chambéry.

Jambois, conseiller à la Cour d'appel de Paris.

Jean-Baptiste, du Petit-Bornand (le R. P.), religieux capucin, à La Roche.

Laissus Camille, docteur en médecine, à Moûtiers.

Lannoy de Bissy (le comte Richard de), colonel du 5e génie, à Versailles.

Laracine Édouard, ancien conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Lavanchy Jh-Marie (l'abbé), archiprêtre-curé de Thonon.

Le Blanc Charles, lieutenant de vaisseau en retraite, à Saint-Jeoire (Savoie).

Lejolis Auguste, directeur-fondateur de la Société nationale des sciences naturelles et mathematiques de Cherbourg.

Lieutaud V., ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, notaire à Volone (Basses-Alpes).

Lugeon Maurice, privat docent à l'Université de Lausanne.

Mackey (le R. P. Dom Bénédict, de l'Ordre de Saint-Benoît, chanoine de la cathédrale de Newport (Angleterre), à Annecy.

Marchand Frédéric (l'abbé), curé de Varembon (Ain).

Mareschal Jean-Baptiste, juge au Tribunal supérieur de la principauté de Monaco.

Martin Louis-Émile, conseiller de préfecture, à Lyon.

Masson Albert, docteur en médecine, à Chambéry.

Michel Raymond, professeur de rhétorique au Lycée de Chambéry.

Millien Achille, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

Miquet François, receveur des finances, à Mauriac (Cantal).

Montet (Albert de), à Vevey.

Muteau Charles, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris.

Naville Ernest, ancien professeur de philosophie, à Genève.

Noguès A.-F., ingénieur civil des mines à Argomedo, 22, près Santiago (Chili).

Oncieu de la Batie (le comte Amé d'), à Bissy.

Padiglione Charles, à Naples.

Payot Venance, naturaliste, à Chamonix.

Pillet (le chanoine Albert), docteur en théologie, ancien doyen de la Faculté de théologie et ancien professeur de droit canon à l'Université catholique de Lille, à Grésy-sur-Aix.

Poitevin Maurice-Alexandre, lieutenant-colonel au 17e de ligne, à Agde (Hérault).

Digitized by Google

Revon Michel, avocat, professeur à la Sorbonne pour l'enseignement de l'histoire des civilisations de l'Extrême-Orient.
Reymond Charles, docteur en médecine, à Turin.
Reymond Jean-Jacques, ancien professeur d'économie politique, à Turin.
Rive (Théodore de La), professeur à l'Université de Fribourg.
Saint-Genis (Victor de), ancien conservateur des hypothèques, au château de la Rochette, par Semur (Côte-d'Or).
Saint-Lager, docteur en médecine, à Lyon.
Salignac-Fénelon (le vicomte François de), à Toulouse.
Sautier-Thyrion Maurice, à Veyrier
Schaudel Louis, receveur principal des Douanes, à Chambéry.
Serraz (le marquis Ernest Salteur de La), à Chambéry.
Seyssel-Cressieu (le comte Marc de), à Muzin, près Belley.
Sonjeon André, naturaliste, à Chambéry.
Tardy Joseph, à Lyon.
Tarry Harold, ancien délégué du ministère des finances à la commission supérieure du Transsaharien, à Paris.
Tredicini de Saint-Séverin (le comte Hector), à Douvaine.
Tremey (l'abbé), auxiliaire à St-Merry, missionnaire de Saint Charles Borromée, pour les émigrés, à Paris.
Trepier Donat, lieutenant-colonel du 105e territorial d'infanterie, à Myans.
Usannaz-Joris, avocat, à Tunis.
Vernier Jules, archiviste du département de l'Aube, à Troyes.
Vignet (le baron Albert de), à Saint-Mamert (Gard).
Vulliez Jules, avocat général à la Cour d'appel d'Aix.
Weiss A., docteur en philosophie, à Vienne (Autriche).
Yvoire (le baron François d'), ancien député, à Yvoire, près Sciez.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Sociétés étrangères.

Amsterdam : Académie des sciences (Koninklyke Akademie).
Aoste : Académie religieuse et scientifique.
Bâle : Verhandlungen Von Natur forschenden Gesellschaft.

Digitized by Google

Berne : Institut géographique international.
Boston : Society of natural history.
Brême : Abhandlungen herausgegeben vom naturwissenschaftlichen Vereine zu Bremen.
Bruxelles : Société des Bollandistes.
Cagliari : Museo e scavi di antichità.
Christiania : Kongelige Norske Frederiks universitets.
Colmar : Société d'histoire naturelle.
Dublin : Proceedings of the natural history Society.
Florence : R. Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento.
Fribourg : Société d'histoire du canton de Fribourg.
Genève : Institut national genevois.
Genève : Société d'histoire et d'archéologie.
Genève : Société de physique et d'histoire naturelle.
Harlem : Archives du Musée de Teyler.
Kœnigsberg : Konigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft.
Lausanne : Société d'histoire de la Suisse Romande.
Lausanne : Société vaudoise des sciences naturelles.
Liège : Société libre d'émulation.
Madrid : Reale Academia de ciencias exactas fisicas y naturales.
Manchester : Literary and philosophical Society.
Milan : Reale Istituto lombardo.
Milan : Società italiana di scienze naturali.
Modène : Reale Accademia.
Montréal : Geological Survey of Canada.
Naples : Reale Istituto d'incoraggiamento alle scienze naturali economiche e tecnologiche.
Neuchâtel : Société des sciences naturelles.
Palerme : Reale Accademia di scienze e lettere.
Pise : Società toscana di scienze naturali.
Rome : Accademia pontificia dei Nuovi Lincei.
Rome : Reale Accademia dei Lincei.
Strasbourg : Société de médecine.
Turin : Académie royale des sciences.
Turin : Bibliothèque nationale.
Turin : Députation royale d'histoire nationale.
Upsal : Institution géologique de l'Université royale d'Upsala.
Valparaiso : Société scientifique du Chili.
Vienne : K. K. Geologischen Reichsanstalt.
Venise : Istituto reale.
Washington : Smithsonian Institution.
Zurich : Annuaire de la Société générale d'histoire suisse.

Digitized by Google

Sociétés françaises.

Aix : Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Alais : Société scientifique et littéraire.
Amiens : Société linéenne du nord de la France.
Amiens : Société des Antiquaires de Picardie.
Angoulême : Société archéologique et historique de la Charente.
Annecy : Société florimontane.
Annecy : Académie Salésienne.
Annecy : Commission météorologique de la Haute-Savoie.
Apt : Société littéraire, scientifique et historique.
Arras : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Autun : Société Eduenne.
Auxerre : Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Besançon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Besançon : Société libre d'émulation du Doubs.
Béziers : Société d'étude des sciences naturelles.
Blois : Société d'agriculture, sciences, arts et lettres de Loir-et-Cher.
Bône : Académie d'Hippone.
Bordeaux : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bordeaux : Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde.
Bourg : Société d'émulation de l'Ain.
Bourges : Société des Antiquaires du Centre.
Brest : Société académique.
Caen : Académie nationale de Caen.
Caen : Société des Antiquaires de la Normandie.
Caen : Société des beaux-arts.
Chambéry : Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Chambéry : Société médicale.
Chambéry : Société centrale d'agriculture.
Chambéry : Société d'histoire naturelle.
Cherbourg : Société des sciences naturelles.
Cherbourg : Société nationale académique de Cherbourg.
Clermont-Ferrand : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Constantine : Société archéologique.
Dijon : Académie.
Draguignan : Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.
Gap : Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble : Académie delphinale.
Grenoble : Société de statistique, des sciences naturelles et arts industriels du département de l'Isère.
Grenoble : Université.

Digitized by Google

Le Havre : Société nationale havraise.
La Rochelle : Académie.
Le Mans : Revue historique et archéologique du Maine
Le Mans : Société d'agriculture. sciences et arts de la Sarthe.
Limoges : Société archéologique du Limousin.
Lille : Société des sciences.
Lons-le-Saunier : Société d'émulation du Jura.
Lyon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Lyon : Société botanique.
Lyon : Société académique d'architecture.
Lyon : Société littéraire, historique et archéologique.
Mâcon : Académie.
Marseille : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Marseille : Société de statistique.
Melun : Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.
Montauban : Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
Montbrison : *La Diana*, Société d'histoire et d'archéologie du Forez.
Montpellier : Académie des sciences et lettres.
Moulins : Société d'émulation.
Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.
Nancy : Société d'archéologie lorraine.
Nantes : Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice : Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes : Académie du Gard.
Orléans : Société archéologique de l'Orléanais.
Paris : Annales du Musée Guimet.
Paris : Bibliothèque de l'Université de France à la Sorbonne.
Paris : Club alpin français.
Paris : Société française de numismatique et d'archéologie.
Paris : Société des études historiques.
Paris : Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.
Paris : *Polybiblion*, revue bibliographique universelle.
Paris : *Romania*, recueil consacré à l'étude des langues romanes.
Paris : Revue des Sociétés savantes des départements.
Paris : Commission du Répertoire de bibliographie scientifique.
Paris : Répertoire des travaux historiques.
Paris : Journal des savants.
Pau : Société des sciences, belles-lettres et arts.
Périgueux : Société historique et archéologique du Périgord.
Perpignan : Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
Poitiers : Société des Antiquaires de l'Ouest.
Saint-Jean de Maurienne : Société d'histoire et d'archéologie.

Digitized by Google

Saint-Omer : Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin : Société académique des sciences, arts, agriculture, belles-lettres et industrie.
Thonon : Académie Chablaisienne.
Toulon : Société des sciences, belles-lettres et arts du Var.
Toulouse : Académie des sciences.
Toulouse : Académie des Jeux floraux.
Toulouse : Société d'histoire naturelle.
Toulouse : Société archéologique du midi de la France.
Tours : Société d'agriculture, arts, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire.
Troyes : Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.
Valence : Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
Valence : Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Versailles : Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.
Versailles : Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.
Villefranche : Société des sciences et arts du Beaujolais.
Vitry-le-François : Société des sciences et des arts.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie

(1896 — 1900)

Par M. D'ARCOLLIÈRES

Secrétaire perpétuel

Un unique sujet a donné matière aux volumes VII et VIII de la 4e série des *Mémoires* de l'Académie de Savoie. Ce compte rendu-ci, placé au commencement du t. IX, paraîtra, au contraire, en tête de nombreux travaux. Allocutions, Rapports de prix, Eloges funèbres ou Notices nécrologiques, Discours de réception et Réponses aux récipiendaires, enfin Notes et Mémoires historiques : tous ces morceaux et d'autres de moindre étendue, mais de genres aussi différents, produiront pourtant un ensemble et ils seront la raison d'être des pages qui vont précisément les présenter ou les résumer, leur servir d'introduction ou parfois même de commentaire ou d'analyse.

Depuis l'apparition du dernier compte rendu des travaux de l'Académie, quatre années se sont écoulées ; à la fin de

Digitized by Google

chacune d'elles, un autre aurait dû suivre, puisque, selon l'usage, c'est annuellement que doit recommencer cette sorte de revue rétrospective, ce retour vers les productions intellectuelles des membres de la Compagnie. Le compte rendu d'aujourd'hui aura donc un premier caractère, bien défini : il ne sera pas annuel, il embrassera une période de quatre ans. Aura-t-il, au moins, un intérêt proportionné à cette durée, une importance analogue? Au lecteur, sa tâche achevée, à formuler la réponse : elle ne pourrait être réclamée de celui qui a justement pour mission de la préparer et de la rendre le plus possible satisfaisante dans sa netteté et approbative dans son expression.

Histoire, Archéologie, Bibliographie.

Comme l'Histoire, l'Archéologie et même la Bibliographie — qui procède sensiblement de l'une et de l'autre, — ont le plus souvent attiré l'attention des membres de l'Académie, c'est à elles que seront réservées ces premières pages.

Peut-être s'étonnera-t-on, après ce préambule, de trouver sous la dénomination *Histoire* la mention d'un Eloge funèbre. Cet éloge, il est vrai, n'a pu, il y a quatre ans, arriver à prendre la place qui lui était destinée et dès lors n'ouvre-t-il pas un peu ici, par droit d'ancienneté, la série des communications dont l'Académie a voulu perpétuer le souvenir? Mais, à cause du rôle si considérable qu'a joué feu son Excellence le général comte Ménabréa, grâce à l'exposé des faits auxquels il a été activement mêlé, aux considérations qu'en a personnellement tirées son biographe et aux appréciations dont s'inspirera, à son tour, le lecteur, on peut reconnaître que la Vie de cet homme de

Digitized by Google

guerre et de science, de ce politique, de ce diplomate est et sera un véritable aperçu d'histoire contemporaine, d'un caractère particulièrement intéressant pour la Savoie.

Le 14 janvier 1897, la Compagnie votait l'impression dans ses *Mémoires* de l'*Histoire d'Aix-les-Bains*, à laquelle l'auteur, M. le comte de Loche, s'est consacré pendant bien des années. Sur le rapport de M. Blanchard, organe de la commission chargée de lui rendre compte de la valeur et de l'utilité de ce manuscrit, elle décidait que les deux volumes qu'il formerait porteraient les numéros VII et VIII de la série de ses *Mémoires* en cours de publication.

Le premier, paru en 1899, contient, entre autres chapitres, tout ce qui regarde la topographie du pays, l'origine de la ville, la généalogie de l'illustre famille de Seyssel d'Aix, les monuments, les thermes, les fondations religieuses et les établissements de bienfaisance. Le second, outre la reproduction de nombreuses pièces justificatives, présente le récit des faits de la vie municipale d'Aix, des événements plus importants qui l'ont pu concerner, et la biographie de Claude de Seyssel.

Au nom de M. le comte Amédée de Foras, M. le comte de Mareschal a[1] donné lecture d'une Note sur la *clause de mainmorte* des anciennes chartes. Fort courte, la note est conçue en ces termes :

« J'ai déjà indiqué dans mon *Droit du Seigneur* et dans mes *Taillables et serviciables* dans quels termes équitables il convient de restreindre la fameuse *clause de mainmorte*, que les ignorants prononcent avec indignation.

[1] Séance du 11 février 1897.

Digitized by Google

« Plusieurs exemples ont déjà été cités et en voici un très caractéristique que je trouve dans mes chartes de Miolans en mes archives de Thuyset.

« 1458, 19 septembre, Antelme sire de Miolans et d'Anjou (le maréchal et bailli de Savoie) met Jean de Pierrebout, de S[t] Jean de la Porte, son homme taillable en son nom et au nom de ses neveux Michel, Pierre et Richard de Pierrebout, en possession des biens de feu Jean Berlion, de S[t] Jean de la Porte, aussi homme taillable dudit seigneur. — Berlion était mort sans enfants mâles, ne laissant qu'une fille, et ses biens avaient fait retour au seigneur propriétaire. — Celui-ci, en les donnant en emphytéose sous la charge de payer les mêmes tributs que payait Berlion, met pour condition que le preneur fera épouser la fille dudit Berlion par un de ses fils ou par un de ses neveux. Dans le cas où celle-ci ou ses parents ne voudraient aucun d'eux pour mari, les preneurs seront tenus de la marier à leurs frais, selon l'ordre de ses parents.

« Acte passé au château de Faramans en présence de plusieurs témoins. » — Analyse certifiée conforme à l'acte original [1].

[1] En examinant dans le n° de la *Revue Savoisienne* du 1[er] trimestre de 1900 l'œuvre historique de feu le comte A. de Foras, M. Max Bruchet reconnaît avec l'auteur, à propos d'un de ses ouvrages, le *Droit du Seigneur*, que, « pour la Savoie le droit du seigneur n'est pas un droit mais un délit. » Cette conclusion doit-elle être généralisée, ajoute-t-il ? « ... Les partisans de la thèse contraire, » — des érudits froids et impartiaux, — « peuvent ne pas accorder à l'auteur de l'*Armorial de Savoie* la même confiance pour d'autres provinces dont les textes n'auront pas pu être dépouillés par lui et pour cause. »

Ne serait-il pas à souhaiter qu'à leur tour, avant de se prononcer comme ils l'ont fait, ces érudits, ces partisans d'un thèse contraire se fussent bien pénétrés de l'esprit des documents qu'ils sembleraient presque avoir cités sans les avoir eus en main; ainsi, jusqu'à M. de Foras, la Savoie n'était-elle pas nettement

Digitized by Google

Un membre effectif de la Compagnie, M. le chanoine Mailland, prépare une monographie de l'ancienne Confrérie de la Sainte-Croix et de la Miséricorde de Chambéry, plus connue sous le nom de Confrérie des Pénitents Noirs. Dans le courant du mois de décembre 1897, l'auteur en avait lu quelques fragments à ses confrères. Au cours de la séance du 31 mars 1898, il leur communiquait une pièce extraite des archives mêmes de la Confrérie.

Cette pièce est formée de deux déclarations émanant l'une du recteur de la Confrérie des Pénitents Noirs et l'autre des supérieurs de la Confrérie du Saint-Esprit érigée également dans la ville de Chambéry et unie à l'archiconfrérie de N.-D du Gonfalon de Rome. La première, qui explique sa raison d'être dans ses dernières lignes consacrées aux huissiers du Sénat de Savoie, est formulée en ces termes :

« Nous Charles Roissard avocat au Senat, l'un des Conseillers de cette Ville, Recteur actuel de la Confrérie de la S^te^ Croix et de la Misericorde érigée en cette Ville, Et unie à l'Archiconfrérie de saint Jean Decolat de Rome, Certifions et attestons à tous à qui la Connoissance appartiendra, qu'il resulte des Registres, Rolles et Catalogues de lad^e^ Confrerie, que toujours les gens de la première distinction tant de cette ville que des voisines, se sont avec Empressement fait reçevoir dans la d^e^ Confrerie, Car outre quantité d'Illustres personnes tels que plusieurs Evèques et Entr'autres S^t^ François de Sales, les Seig^rs^ Commandants de ce Duché, les Presidents au Senat et à la Chambre des Comptes, Et parmi ces premiers le Scavant President Favre ; qu'il nous

assimilée aux pays environnants quant à l'application de cette « fameuse clause de mainmorte, » qu'il a ramenée à ses justes proportions ?

Digitized by Google

conste, Et que nous voïons avec la plus glorieuse satisfaction avoir Etés anciennement nos Confrères ; Nous comptons *aujourd huy dans ce nombre Monseigneur Michel* Conseil Notre Evéque, Monseigr De Laurent de St Agnès Archevêque de Tarantaise, plusieurs Eclesiastiques Seculiers et Reguliers, S. E. le Seigr Comte Salteur premier Président, Chevallier Grand Croix des SSti Maurice et Lazare, plusieurs Senateurs [1], les Nobles et premiers Seigrs de Cette Ville, tant militaires qu'autres; Nous certifions de même qu'il conste des dt Registres que toujours on a reçû dans la dte Confrerie les artisans honnêtes et de bonnes mœurs, qu'autres fois des huissiers au Senat ont été reçûs en Icelle, et qu'actuellement il y a des dts huissiers qui sont confrères, et ont été reçûs sans difficultés, étant huissiers lors de leur reception ; Et en temoignage de la verité que contient le present, Nous le signerons cy dessous aprês y avoir fait apposer le sçeau de la Confrêrie et le fairons Contresigner par Mt Claude Francois Bellemin notre Royal et Secretaire D'icelle, à Chambery ce vint neuf avril mille sept cent quatre vingt deux.

« Roissard.
« Bellemin N.
« Sre. »

[1] Joseph de Maistre, qui ne devint sénateur qu'en 1788, était pénitent noir de longue date en 1782, témoin ce passage, bien connu, d'une de ses lettres :

« Les gens qui jalousent mes emplois, mon rang et mon attitude à la cour, ne connaissent pas toutes mes dignités ; ils ne savent pas que je suis pénitent noir à Chambéry. Voilà, cher abbé, ce qui me reste de ma patrie. Mon grand-papa me donna mon livre et mon habit en 1768; mais Dieu sait s'ils ne sont pas égarés! Quoi qu'il en soit, je pourrais être *recteur*, et c'est l'unique emploi à ma portée dans ma chère patrie. » (Lettre à M. l'abbé Rey, vicaire général de Chambéry, — mort évêque d'Annecy, — en date à Turin du 9 février 1820).

Digitized by Google

Le sceau de la Confrérie, en placard, qui diffère de la gravure donnée par MM. Dufour et Rabut [1], porte une croix haute, anglée de plusieurs rayons, avec ces mots en exergue : *Confraternitas S^tæ Crucis et Miser. Camb.*

Le second certificat daté du 1^er juillet 1782 est conçu en des termes identiques au premier ; il est également délivré au profit des huissiers du Sénat par le recteur et le vice-recteur de la Confrérie du Saint-Esprit, M^e Prudent Dupasquier, procureur au Sénat, l'un des Conseillers et bourgeois de Chambéry, et M^e François Galliard, notaire royal et substitut actuaire au Sénat. Leur attestation, qu'ils ont fait contresigner par M^e Donat Miguet, notaire royal et secrétaire de la Confrérie, expose que celle-ci a compté parmi ses membres « outre deux princes et ducs de Savoye, le grand Chancellier de Bellegarde, des présidents et magistrats au dit Senat des Commandeurs et Chevaliers de l'Ordre de Malthe... » et qu'elle compte encore : « Monseigneur Michel Conseil le chevalier de Loras procureur général dud^t ordre de Malthe les seig^rs comte de Monthoux et quantité d'Eclésiastiques Séculiers et Reguliers et nombre de nobles Comtes, Barons et Seigneurs de cette ville tant militaires, qu'autres. »

C'est un Saint-Esprit qui forme la pièce unique du sceau de la Confrérie du Saint-Esprit ; on parvient à lire autour : *Confrat. Spiritvs.....*

Ainsi qu'on le dirait maintenant, les signatures des supérieurs des deux Confréries sont légalisées. Cette formalité a été remplie par le juge maje de Savoie ; son attestation, à cause de la remarque qui la termine, mérite aussi d'être connue :

[1] *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire*, t. XVI, p. 158.

Digitized by Google

« Nous noble Gaspard Didier sénateur, juge maje de Savoie, sçavoir faisons a tous qu'il appartiendra que Spectable Charle Roissard, et m^es^ Bellemin, Dupasquier, Galliard, et Miguet, qui ont signés, sçellés et contresignés Les certificats cy devant écrits, sont tels qu'ils s'y sont respectivement qualifiés et que fois *(sic)* est ajouté en jugement et dehors a tous les actes et certificats qu'ils signent, sçellent et contresignent en leurs dittes qualités ; attestons de plus qu'il n'y a dans les états de Savoie aucun ambassadeur ni Envoié de France Lesquels resident a Turin eloigné de cette ville d'environ quarante Lieües en temoin de quoy nous signerons la presente et sera contresigné par m^e^ Antoine Vernaz notaire roial un de nos secretaires qui apposera cy après Le sçeel roial de notre prefecture. a Chambery ce vingt sept Juillet mille sept cent quatre vingt deux.

« Didier

SIGILLVM
IVDICATVS MAIORIS
SABAVDIÆ

« Vernaz

« not^re^ et secr^e^. »

Le tout est écrit sur une feuille de papier marqué de « devx sols, » en tête de laquelle on retrouve le bois, assez grossièrement taillé, reproduit sur le titre de l'*Office de la S^te^ Croix..., à l'usage des Pénitents noirs*, gros volume in-8 que Louis Dufour imprimait à Chambéry en 1674.

Avec *les Savoyards et l'église du Saint-Suaire à Rome*, M. le chanoine Mailland a composé une intéressante étude sur cette église, la congrégation qui l'a fait bâtir et la part importante prise par les Savoisiens dans cette fondation. L'auteur a conclu que l'Etablissement du Saint-Suaire doit appartenir à ceux qui l'ont créé, c'est-à-dire aux Savoisiens, tout aussi bien qu'aux Piémontais et aux Niçards. En 1889, il avait déjà formulé une réclamation du même genre ; seu-

Digitized by Google

lement, cette fois-là, elle s'adressait à la France et non à l'Italie, et c'était sur l'Eglise de Saint-Louis des Français que M. Mailland faisait valoir les prétentions de ses compatriotes immédiats.

M. Perrin, appelé à rendre compte du travail de son confrère par la commission chargée de l'examiner, l'a résumé fidèlement ; mais son rapport ne peut trouver place ici, puisque le Mémoire de M. Mailland est fort justement inséré en entier dans la suite de ce volume.

Il y a environ trois ans, la *Miscellanea di Storia Italiana*, publiée par la Députation royale d'histoire nationale de Turin, contenait un travail et des documents inédits sur l'ancienne Commanderie des Echelles, l'une des trois Commanderies (Chambéry et Compesières étaient les autres) que l'ordre de Malte possédait en Savoie. M. Perrin, auteur de cette étude, lui a depuis lors donné de plus grands développements. Grâce à cette forme nouvelle, elle était digne du vote unanime de l'Académie, qui en a ordonné l'impression, conformément aux conclusions de M. le chanoine Mailland.

M. Perrin, — comme on le verra plus loin, — s'est d'abord occupé de la station romaine de Labisco et de sa situation dans la plaine des Echelles ; ensuite les commencements de la commanderie lui ont fourni matière à des détails sur cette fondation de Béatrix de Savoie, comtesse de Provence, « la plus belle, sage et prudente princesse de son temps, » au témoignage de Mathieu Pâris. C'est en 1260 que Béatrix établit une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le château qui dominait le bourg des Echelles, et qu'elle donna aux Hospitaliers, ainsi que la seigneurie qui en dépendait. A sa mort, elle fut ensevelie dans le magnifique tombeau de marbre blanc, décrit et reproduit

Digitized by Google

par Guichenon, au tome Ier de son *Histoire généalogique*. « Nous sommes obligez à cet illustre écrivain, » dit le P. Menestrier dans le *Véritable Art du Blason* (Lyon, 1659), « de nous auoir conserué vn si Auguste monument en ses « écrits, comme nous avons sujet de nous plaindre de la « barbarie d'vn siècle qui ruine les plus belles marques de « l'Antiquité. *Ce riche Mausolée fut démoly*, dit cet histo- « riographe, *à la guerre de Savoye l'an 1600* » (lire : 1591 et 1592). — La Révolution française acheva naturellement l'œuvre de destruction commencée à la fin du XVIe siècle par Lesdiguières. Ce qui restait de Béatrix et de son tombeau fut dispersé ou détruit et aujourd'hui sa tête seule, sauvée en 1793, repose à Hautecombe, où un monument a été élevé à cette princesse lors de la restauration de l'abbaye.

La monographie de M. Perrin contient encore une liste presque complète des commandeurs des Echelles, le récit des cérémonies de leur prise de possession de la juridiction, l'énumération des privilèges et des nombreux domaines qui leur appartenaient, la chronique historique du mandement et de la commune des Echelles de 1042 à 1824, etc.

A la date du 16 février 1899, le même membre présentait à l'Académie une note au sujet de l'un des nombreux ouvrages qu'elle avait reçus :

« Dans les *Mémoires* que M. le chanoine Jules Chevalier, » disait M. Perrin, « publie *pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois* [1], se trouve cité un traité passé en 1444 entre le duc de Savoie et le

[1] *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1899 (janvier), 128e livraison.

Digitized by Google

Dauphin Louis touchant la cession de ces deux comtés par le duc ; c'est la première fois que l'on rencontre ce traité. Jusqu'ici, on n'en connaissait qu'un autre relatif au même objet, celui de 1446 (nouveau style) où, avec sa renonciation à tous ses droits sur les deux comtés, le duc Louis s'engage à payer au Dauphin 54.000 écus d'or, de 70 au marc, et où le Dauphin, en compensation, renonce à perpétuité à l'hommage du Faucigny qu'il a le droit de réclamer du duc en vertu du traité de Paris de 1355.

« Une grande différence existe entre les deux traités de 1444 et de 1446. Dans le premier, le Dauphin s'obligeait à rembourser au duc les sommes qu'il avait reçues de lui en prêt, c'est-à-dire 30.000 écus vieux (les 64 égalant un marc d'or fin), 8.000 écus neufs et 3 000 ducats de bon or fin et de bon poids. Dans le second, au contraire, le duc compte 54.000 écus d'or au Dauphin, qui demeure expressément libéré des 3.000 ducats, et il n'est plus fait mention du surplus de la dette de ce dernier. Serait-il possible d'admettre que l'abandon seul de l'hommage du Faucigny par le Dauphin de Viennois ait pu être évalué à un si haut prix ? »

Chorier a peut-être répondu en quelque manière à la question de M. Perrin, lorsqu'il a dit dans son *Histoire générale de Dauphiné* (t. II, p. 438), à propos du traité de Paris de 1355 : « Le revenu que le Dauphiné acquit par lui n'étoit que de quinze cents florins et celui qu'il perdit de plus de vingt-cinq mille... Mais, l'hommage réservé aux Dauphins avoit été considéré comme vn prix, et, en effet, avoir pour vassal le Duc de Savoye, c'étoit vn honneur que nul prix n'égaloit. »

Une autre communication de M. Perrin concernait

Digitized by Google

l'*Eclairage de la ville de Chambéry autrefois et aujourd'hui* [1]. Il a analysé les règlements élaborés à diverses dates et parlé successivement des lanternes à huile, du gaz et de l'électricité. Ce petit travail est un exposé lumineux de ce que Chambéry était le soir, autrefois et au mois de décembre 1899.

« Par une de ces nuits noires, devenues trop fréquentes par le manque d'électricité, je voulus », dit M. Perrin, « juger par moi-même de ce que devait être Chambéry, lorsque seule la clarté de la lune venait interrompre l'obscurité profonde dans laquelle étaient jadis plongées ses rues si étroites et si mal entretenues. Si l'on tient compte que la rue de Boigne, la rue Favre et la rue du Lycée n'existaient point alors, que la place Saint-Léger avec ses cabornes était divisée en deux rues, on comprendra que tous ces quartiers étaient aussi obscurs que les rues Sous-le-Château et de la Croix-d'Or, où j'arrivais à peine à distinguer les personnes que je rencontrais. Je ne pus retrouver la rue Sainte-Appollonie et n'arrivai qu'en tâtonnant à pénétrer dans le passage de la Cathédrale.

« Jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, nos ancêtres ne pouvaient circuler la nuit qu'avec des lanternes, dont le port fut rendu obligatoire par des règlements de police.

« Celui de 1727 porte « défense d'aller de nuit, sans lumière après la retraite sonnée, à peine de huit jours de prison, une lumière ne pouvant servir que pour quatre personnes. Les valets et gens de livrée en sont exempts, pourvu qu'ils ne soient pas plus de quatre, sauf le cas où ils marchent à la suite de leurs maîtres. »

« Le règlement de 1768 rend le port des lumières obligatoire dès dix heures en hiver et dès minuit le reste de

[1] Séance du 25 janvier 1900.

Digitized by Google

l'année, sous peine de 20 sols d'amende. Celui de 1823 défend seulement le port des lanternes sourdes, déjà prohibées antérieurement, l'éclairage de la ville paraissant suffisant.

« En 1778, une souscription volontaire des habitants, secondée par la ville, permit l'établissement de lanternes à reverbère ; mais bientôt le zèle se refroidit et les finances de la ville, ne lui permettant pas de faire face à la dépense de l'éclairage, elle arrêta de mettre une imposition sur les boutiques et les fenêtres ayant vue sur les rues éclairées (Manifeste du 11 mai 1782).

« Trente-trois lanternes, de deux, trois ou quatre mèches, faisant en tout 90 mèches furent établies dans les principaux quartiers. Elles étaient allumées à neuf heures du soir en mai, juin et juillet; à huit heures en août; à sept heures en septembre et en octobre ; à six heures en novembre, en décembre et en janvier ; à sept heures en février et en mars ; à huit heures en avril, et éteintes à trois heures du matin. Du 30 avril au 1er novembre, la lune était chargée d'éclairer la cité de sa pâle lumière plus brillante que celle des lanternes, les nuits où sa présence était signalée dans le *Dieu soit bénî ;* six mèches seulement lui venaient en aide ou la remplaçaient en cas de mauvais temps : deux au centre de la Grande-Rue (place Saint-Léger) ; une à la porte de Montmélian (place du Théâtre), du côté de la ville ; une aux Enfants de chœur (rue Sous-le-Château) ; une vers la maison d'Esery (rue Bonivard), et une place des Cordeliers (devant Notre-Dame).

« Ces trente-trois lanternes étaient placées aux points suivants (pour plus de clarté, je les ai indiquées sur un vieux plan de Chambéry tout en faisant suivre dans l'énumération le nom ancien du nom actuel de l'emplacement de chacune d'elles) :

Digitized by Google

« Faubourg Montmélian, à l'angle des Augustins (rue de Saint-Benoît), 2 mèches.

« Pont des Carmélites (place d'Italie), 2 mèches ; angle de l'ancienne auberge de Notre-Dame (devant la banque Favier et Cie, rue d'Italie), 4 mèches.

« Rue Croix-d'Or, au corps de garde (place du Théâtre), 3 mèches ; au centre de la rue (vers la fontaine), 2 mèches ; à la maison Roche (angle de la rue de Roche), 2 mèches ; à la maison du marquis de Coudrée (entrée de la rue de Roche), 3 mèches.

« Rue Tupin (partie de la place Saint-Léger, du côté de l'horloge ; maison de Candie), 3 mèches ; vis-à-vis de la grande arcade des cabornes, 3 mèches ; à l'angle de la maison Porchat (à l'entrée de la rue Sous-le-Château), 4 mèches.

« Place du Château : Enfants de chœur (entrée de la rue Sous-le-Château), 3 mèches ; maison de Lescherai-nes (entrée de la rue de Boigne, sur la place Château), 2 mèches ; maison d'Arvillars (à l'angle de la rue du Château), 3 mèches.

« Rue Juiverie, maison Perrin (rue Trésorerie, en face de la rue Juiverie), 3 mèches ; en face de l'allée Morand (maison de Morand), 2 mèches ; à l'angle de la maison Pavy (angle de la rue du Sénat), 4 mèches.

« Grande-Rue (partie de la place Saint-Léger, du côté des Portiques, entre les deux grandes arcades des cabor-nes), 2 mèches ; allée Seyne (entrée de la rue Métropole), 3 mèches.

« Place Saint-François (sur la porte de la cour de la place de la Cathédrale, fermée le soir), 2 mè-ches.

« Couvent de Sainte-Claire, à l'angle du côté des bou-cheries (hôtel des Princes, angle de la place Octogone), 3 mèches.

Digitized by Google

« Rue Vieille-Monnaie, vis-à-vis la rue derrière Sainte-Claire (en face de la rue Vaugelas), 4 mèches.

« Rue de la Grenette (place des voitures), maison d'Arvillars (aujourd'hui hôtel Costa), 3 mèches.

« Place de Lans (Hôtel-de-Ville), à l'angle de la maison Salteur (aujourd'hui Le Blanc), 3 mèches ; maison Bataillard, 3 mèches.

« Rue des Prisons, à l'angle des imprimeurs Dufour de la rue du Sénat, 3 mèches ; maison d'Esery (Laracine), du côté des Murs, 3 mèches.

« Rue Saint-Antoine (maison de Ville), côté de Malte, 2 mèches, et maison Garnerin, côté de Malte, 2 mèches.

« Place des Cordeliers (Notre-Dame), vis-à-vis Macornet, vers la fontaine, 3 mèches.

« Faubourg Reclus, à l'angle de la maison Déviaz, au bout du pont (angle du Reclus et du quai Nezin), 2 mèches.

« Maché, vis-à-vis le pont et la porte de la ville (place Maché), 3 mèches ; vis-à-vis la rue des Bernardines, 3 mèches ; au-dessus de l'église, 2 mèches.

« La dépense calculée à 2.721 l. 75 sols 6 deniers fut fixée à 3.000 livres pour faire face aux réparations des lanternes et aux non-valeurs.

« Le nombre des fenêtres s'élevait à 2.299 pour les faubourgs et à 7,522 pour la ville ; déduction d'un sixième pour six chambres occupées par des écoliers, il restait :

« 1.916 fenêtres taxées dans les faubourgs à 2 sols = 191 l. 12 sols.

« 6.435 fenêtres taxées dans la ville à 4 sols = 1.287 livres.

« Total : 1.478 l. 12 sols.

« Les aubergistes et les négociants étaient divisés en onze classes payant d'une à neuf livres, ce qui représen-

Digitized by Google

tait un total de 1.933 l. 5 sols ; les charpentiers et les maçons, obligés de s'employer aux incendies, étaient exempts.

« La Ville fut taxée à 100 livres, outre les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville et des casernes ; l'entrepreneur du théâtre, à 28 l. 10 sols ; les aubergistes laissant leurs charettes dans la rue, à 28 l. 10 sols. Total 156 l. 20 sols.

« Total général : 3.568 l. 17 sols que le droit de recette prélevé réduisit à 3,398 l. 15 sols.

« Furent encore appelés à concourir ou offrirent gracieusement leur concours :

« L'évêque, pour 20 livres ; les Carmes, 7 l. 10 sols ; les Chartreux, 10 livres ; les Annonciades, 7 l. 10 sols ; les Carmélites, 5 livres ; les Ursulines, 10 livres ; les Clairistes, 5 livres ; les Visitandines, 7 l. 10 sols ; les Cordeliers, 10 livres ; les Jacobins, 10 livres. Total : 92 l. 10 sols.

« D'autres communautés mendiantes ne furent pas invitées à contribuer à la dépense, non plus que les Bernardines, à cause du dérangement de leurs affaires.

« En résumé, les 92 l. 10 sols fournis par l'évêque et diverses communautés religieuses formèrent, avec les 3.398 l. et 15 sols précédents, un total définitif de 3.491 l. et 5 sols. »

De la suite du travail de M. Perrin, dont les détails demanderaient de nouveaux développements, il est toutefois bien de retenir certains chiffres, certains renseignements :

« Le 29 juin 1837, » dit-il, « la Ville passait un traité avec la Compagnie du gaz en formation pour 50 lanternes, au prix de 75 livres par lanterne et par an, soit une dépense totale annuelle de 3.750 livres ; au moyen de cette somme et avec une différence de prix peu sensible,

Digitized by Google

l'éclairage de Chambéry passait de 30 à 50 lanternes et devenait meilleur qu'au temps où l'huile était seule employée. — Les lanternes à gaz furent allumées, pour la première fois, le 1er janvier 1838.

« En 1896, » ajoute M. Perrin, « il y avait dans les rues et les allées et sur les places de Chambéry 515 becs de gaz; en 1899, 570 lampes électriques; elles atteindront, en 1900, le chiffre de 610. »

Une communication intéressante a attiré l'attention de l'Académie, dans sa séance du 28 juin 1900 ; elle a entendu la lecture de vingt et quelques pages dont M. le chanoine Bouchage est l'auteur et qui se réfèrent à *Une procession à Chambéry pour le vœu de la duchesse Christine de France en l'honneur de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge.*

Sur les conclusions de M. le comte d'Oncieu, vice-président, l'Académie a décidé[1] l'insertion dans ses *Mémoires* d'un envoi manuscrit de M. Max Bruchet, archiviste du département de la Haute-Savoie. Cette communication contient l'état des « Revenus des gentilshommes de Savoie (proprement dite) et Bugey à la fin du XVIIe siècle, » de même que leur quote-part du *donatif* (subside extraordinaire) volontairement offert à Victor-Amédée II après la paix de Ryswick, en 1697. — La délibération du 10 décembre de la même année, prise par les délégués des diverses provinces de Savoie et de Bugey[2] est consignée tout du long dans la *Raccolta* de Duboin (t. XX, p. 1799) ; M. Bruchet la complète en faisant connaître la répartition des 80 m. livres de France, accordées au souverain, entre les différents

[1] Séance du 12 juillet 1900.

[2] Savoie et Bugey réunis en une seule province ; Chablais ; Ternier et Gaillard ; Genevois ; Maurienne et Tarentaise.

Digitized by Google

membres du corps de la noblesse de la Savoie proprement dite et du Bugey. Ne seront point toutefois « tirés » (cotisés), déclare le document, les gentilshommes étrangers et ceux qui portent la qualité de noble « pendant leur vie pour raison de leur charge tant seulement ».

L'importance des trente-quatre volumes de manuscrits de Guichenon, qui font, grâce à la sagacité de feu le docteur Prunelle, l'ornement de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, n'est plus à démontrer ; des soins les y entourent, mais, par malheur, une trop grande distance les sépare des curieux qui auraient profit à se trouver au milieu d'eux d'ordinaire. Deux copies de ces documents, présentées [1] par M. le comte d'Oncieu à ses confrères, confirment l'opportunité de ce regret.

Le premier est relatif à une rente constituée par Emmanuel-Philibert en faveur du collège des PP. Jésuites à Chambéry. Ce prince les y avait appelés en 1564 ; les syndics et la « communauté » avaient, pour l'exemption « de la commutation de la gabelle du sel », consenti à lui accorder annuellement 600 écus de Savoie, dont 400 pour les Jésuites « régents » et 100 pour « maistre Jacques Perred (?) lecteur (?) en aritmétique et mathématique ». Le duc, apprenant que ces religieux « n'ont encore habitations à leur exercice », sans que les « manans et habitants » de Chambéry semblent autrement s'en émouvoir, déclare que les derniers « bailleront » aux Jésuites, outre les 400 écus, une maison à perpétuité représentant la valeur des 100 écus restés libres de toute affectation ; s'il ne se trouve pas de maison dans ces conditions, on en louera une dont le

[1] Séance du 12 juillet 1900.

Digitized by Google

« louage ou cense sera pris », le cas échéant, sur la totalité ou une partie de ces 100 écus ; le gouverneur de Savoie, baron du Bochet (Pierre Maillard, depuis comte de Tournon), chevalier de l'Ordre, y tiendra la main. Enfin, le surplus des 100 écus restants et tous les arrérages redus par la Ville depuis la concession de l'exemption seront employés ou à la réparation de la maison ou à « l'édification de l'habitation » des religieux, selon que le « sieur gouverneur advisera ». Donné à Chambéry le 30e décembre 1568.

Le second document lu par M. d'Oncieu est une petite relation historique concernant la construction du collège des Jésuites de Chambéry et due, selon toute probabilité, à un religieux de cet établissement. En dépit de sa longueur, elle mérite une reproduction intégrale, surtout à cause des détails qu'elle fournit sur les commencements de l'église — aujourd'hui paroissiale — de Notre-Dame.

« L'an 1599, feu Charles Emanuel ayant esté persuadé par le Rd Père François Bonald, qui a (esté ?) Recteur pour la seconde fois du College de Chambéry, d'y bastir le Collége à neuf, voulut que l'on començat par l'Eglise, qu'il convient avec le Rd Père Recteur devoir estre dédiée à Ntre Dame soubs le titre de sa glorieuse Annonciation, comme porte l'inscription lattine de la premiere pierre fondamentale, que le dit Charles y mit le 25 novembre de la mesme année, assignant deux mille escus d'or pour la fabrique.

« Ces 2.000 escus furent payés par le crédit et auctorité de feu Monseigneur Charles de Simiane, seigneur d'Albégny, Lieutenant pour lors et du depuis gouverneur de Savoye, lequel pour sa grande piété, zéle des ames, et singulière affection qu'il portoit à la Compgnie fit tellement avancer cette fabrique, qu'en l'année 1605, les trois classes de gramaire, humanité et Rhétorique, avec une

Digitized by Google

bonne partie du logement des novices (?) furent fréquentées et habitées ; et sur le comencement de l'an 1608, les quattre corps de logis, qui y sont aujourd'huy, furent presque entièrement parachevés, et les murailles du chœur de l'Eglise haussées de douze pieds. Ce collège doit audit seigneur d'Albigny non seulement toute son habitation ; mais encore la Philosophie par dessus. Elle y fut fondée à sa sollicitation, et l'on començat de l'enseigner en l'année 1605 : Enfin il a esté l'un des plus insignes bienfaiteurs, que ce Collége ait eu cy devant, n'ayant pas moins faict par son crédit et auctorité que les autres par les revenus des Prieurés qu'ils nous ont résigné. Il mourut le 17 Janvier 1608, que la fabrique cessat entièrement ; que n'eust-il fait s'il eust vescu encores une dizaine d'années ?

« En l'année 1623, le R. P. Loüys (Desernes) (?) gaignat tellement le cœur du Prince Thomas, pour lors gouverneur de Savoye, qu'il obtint du mesme Charles Ema. son Pere, la somme de dix mille ducatons, qui furent employés à la continuation de l'Eglise, qui fut presque toute bastie et couverte pour l'an 1630, que les guerres et Pestes firent cesser la fabrique, jusques à l'an 1633, que Victor Amédée, successeur de Charles, à la prière du R^d^ Pere Pierre Monod donnat deux mille ducatons pour faire mettre l'Eglise en estat de s'en servir, ce que l'on començat de faire le 31 juillet 1635 auquel jour on y célebrat la premiere messe, et continuat-on en après de la parachever moyennant cinq cent ducatons pour chaque année des suivantes.

« La mort du dit Victor Amédée qui arrivat sur le commencement d'octobre de l'année 1636 retardat la perfection de l'Eglise jusques à l'an 1644, que Mad^e^ R^le^ Chrestienne de Bourbon, Regente de Charles Emanuel successeur de François Hyacinthe son frère, tous deux fils de Victor Amédée et de Mad^e^ R., accordat quattre

Digitized by Google

mille ducatons pour faire ce qui restoit a bastir avec le portail, comme l'on fit assès à la haste pour le troisiesme iour de la Pentecoste, qui fut le 22 May 1646, qu'elle fut consacrée par le Reverendissime Evesque de Maurienne Paulin Milliet du consentement de celuy de Grenoble Monseigr Pierre Scarron, qui transferat ledit jour de ladite Dédicace au 8me de Juillet que le Collége la célèbre avec Octave. »

M. l'abbé Burlet, professeur au Grand Séminaire de cette ville, dont l'Académie publiait en 1895 les *Notes sur les Cordeliers de Chambéry* (1777-1793), prépare un ouvrage fort important sur la *Savoie avant le Christianisme*. Il en présentait la première partie à l'examen de l'Académie en 1898. C'est de cette partie, intitulée *La religion en Savoie avant le Christianisme*, que M. E. Denarié entretenait ses confrères dans un rapport lu à la séance du 28 avril de la même année.

« Avec une excellente méthode, » a dit M. Denarié, « l'érudit professeur étudie d'abord l'origine des premiers habitants de la Savoie ; il les fait venir des rives du Danube ; car c'est de ce point que l'on trouve, échelonnées jusqu'ici, en passant par la Haute-Italie, les habitations lacustres inconnues dans les régions du Nord. »

Que fut le culte dans ces temps lointains? En négligeant les troglodytes, dont les pratiques religieuses n'ont laissé aucune trace, on ne pourra avoir quelques éléments indicateurs qu'à l'examen des différents objets découverts chez les peuplades lacustres, et M. l'abbé Burlet développe sa thèse. Il la renforce de citations nombreuses et bien choisies ; son argumentation est bien conduite. Faute de documents certains, elle ne projette pas, il est vrai, une lumière trop éblouissante dans la nuit des siècles écoulés. L'auteur,

Digitized by Google

chose rare, a l'esprit d'en convenir. « Nous ne chercherons donc dans son étude dont l'Académie doit encourager la continuation, » ajoute le rapporteur, « qu'une savante et intéressante causerie, qui dénote un esprit curieux et cultivé, et auquel sont familières les délicates subtilités de la thèse et de l'hypothèse, » à peu près les seules sources que lui présentent ces âges reculés.

Comme conclusion à ce rapport, l'Académie, dans une séance suivante, recevait M. l'abbé Burlet parmi ses membres agrégés[1].

La deuxième partie du manuscrit du même auteur a été soumise, à son tour, en 1900, à l'appréciation de la Compagnie.

« M. Burlet, » a dit alors[2] M. Mailland, « s'est imposé la tâche ardue de remonter à l'origine des choses, si je puis parler ainsi, et de grouper en un petit volume, avec une patience de bénédictin, tout ce qui a été écrit anciennement et de nos jours sur la Savoie et ses premiers habitants. Ainsi, en peu de pages, nous voyons défiler tout le bataillon des écrivains anciens et le bataillon, non moins nombreux, des modernes.

« S'inspirant des données fournies par ces auteurs, M. Burlet a divisé son travail en trois parties : *la Savoie préhistorique*, qui a déjà été soumise au jugement de l'Académie ; *la Savoie Gauloise*, objet du présent rapport, et *la Savoie Romaine*, que l'auteur est en train d'élaborer en ce moment.

« La période historique ne commence qu'au v^e^ siècle avant J.-C., époque à laquelle on constate la présence en Savoie de quatre tribus d'origine gauloise : les Allo-

[1] Il a été élu membre effectif en 1900 (V. p. LXVIII).
[2] Séance du 22 février 1900.

Digitized by Google

broges, les Ceutrons, les Médulles et les Graïocèles... Ces tribus sont distribuées en deux groupes distincts : les habitants des montagnes et les habitants de la plaine. Le premier, composé des Ceutrons, des Médulles et des Graïocèles, est cantonné dans les Alpes pennines et graïes, et vit du produit de la chasse et du pâturage. Le deuxième groupe comprend les diverses peuplades allobroges qui occupaient tout le pays sur la rive gauche du Rhône, depuis Valence jusqu'à Genève, et qui se livraient à l'agriculture et à l'industrie. Tous fiers, amis de l'indépendance et guerriers. L'auteur nous donne en même temps des détails intéressants sur leurs armes, leurs monnaies, leurs vêtements, leurs habitations et leur langue.

« Le deuxième chapitre, intitulé : *Annales de la Savoie Gauloise*, renferme : 1° le récit de deux expéditions en Italie, entreprises par les Allobroges pour porter secours à leurs frères, les Gaulois cisalpins, attaqués par les Romains, l'une en 230 avant J.-C., sous la conduite de Concolitan et d'Anéroeste, l'autre, dix ans plus tard, sous la conduite de Britomart ; 2° le passage d'Annibal en Allobrogie en 218 avant J.-C. ; 3° enfin, la lutte des Allobroges et des Arvernes contre les Romains, lutte désastreuse, qui mit fin à l'indépendance de notre pays vers l'an 122 avant J.-C.

« Le passage d'Annibal en Allobrogie n'a jamais été contesté, mais l'itinéraire qu'il a suivi pour se rendre en Italie, a été l'objet de discussions sans nombre, qui ont commencé deux cents ans après sa mort et qui ne sont pas près de finir. A-t-il passé les Alpes par Briançon, par le Mont-Cenis, par le Mont-Viso, par le col de la Seigne ou par le Grand-Saint-Bernard ? Chacune de ces opinions compte de nombreux défenseurs. M. Burlet, marchant sur les traces du regretté M. Ducis, le fait passer par le Grand-Saint-Bernard.

Digitized by Google

« L'auteur, après un parallèle entre Tite-Live et Polybe qui semblent en contradiction sur ce point, fait ressortir les raisons qui doivent nous porter à ajouter foi à celui-ci, et conclut que son système est le seul raisonnable et le seul admissible. M. de Vignet, ancien président de l'Académie de Savoie, qui avait étudié la question à fond, dans une Notice parue en 1839 et consignée dans le IX[e] volume de nos *Mémoires,* semble établir que le passage par Albertville, Beaufort et le col de la Seigne, s'adapte parfaitement aux textes de Tite-Live et de Polybe. M. Burlet, il me permettra de le dire, semblerait un peu trop absolu et peut-être trop exclusif.

« Dans le chapitre troisième, qui est de beaucoup le plus long, - il occupe 40 pages, — l'auteur traite de la religion des peuples de la Savoie à cette époque. Il entre dans beaucoup de détails intéressants, basés, comme toutes ses assertions, sur le témoignage des auteurs et sur les monuments qui ont triomphé de l'injure du temps. Il nous fait connaître en quatre articles différents : la religion populaire naturaliste, le culte du soleil, de la lune, etc , — la croyance à l'immortalité de l'âme, le culte des morts, — la mythologie, les triades divines, etc., — l'organisation religieuse.

« Le quatrième et dernier chapitre traite de l'état moral de ces peuples : les différentes classes de la société, la famille, l'esprit militaire et patriotique, les qualités intellectuelles, l'éloquence.

« Enfin, le manuscrit se termine par cinquante-neuf textes presque tous tirés des auteurs anciens, qui viennent corroborer son dire.

« La commission nommée par vous, Messieurs, pour l'examen de cet ouvrage, conclut en disant que c'est un travail de valeur réelle, que le style en est clair, sobre, animé, que les faits cités sont fort nombreux, intéressants et bien prouvés, que la bibliographie en est

Digitized by Google

riche, très variée, tant pour les anciens que pour les modernes. »

L'Académie, avec son rapporteur, décerne à M. Burlet les éloges dont il est digne et elle exprime le vœu de le voir achever au plus tôt la troisième et dernière partie de son ouvrage.

Il semblerait que, depuis la célébration du centenaire de l'entrée du général de Montesquiou en Savoie (22 septembre 1792), la mode soit ici aux recherches et aux publications sur cette époque. Comme la Savoie a été alors réunie à la France, cet événement est parfois devenu occasion de parallèles entre 1792 et 1860. M. d'Arcollières ne s'est point livré à ce travail de comparaison : il a simplement mis ou remis textuellement en lumière trois lettres assez curieuses, topiques même, des conventionnels Hérault de Séchelles et Philibert Simond, en mission à Chambéry, dans les premiers mois de 1793. On trouvera ces lettres, dont l'Académie a voté l'impression, au commencement du volume suivant.

M. l'abbé Charles Trillon de la Bigottière, — un ecclésiastique qui appartient au diocèse de Paris, — s'est livré à des recherches considérables et d'une extrême utilité, dont les résultats sont exposés sous ce titre : *Etat actuel des archives de la Savoie*. Il a adressé son manuscrit à l'Académie, en y ajoutant relativement aux « Calendars, » publication anglaise en cours d'impression depuis 1865, un supplément qui n'est pas pour diminuer la valeur de son précieux inventaire. L'*Etat actuel des archives de la Savoie* est, en effet, un inventaire des pièces concernant la Maison de Savoie et les pays placés naguère sous sa domination, qui se trouvent

Digitized by Google

dans les différents dépôts publics de Savoie, de France et de l'étranger (tels que ceux de Londres, de St-Pétersbourg, de Stockholm, etc.). — A signaler à Londres, entre autres raretés, un livre d'heures aux armes de Savoie et de Portugal, qui a probablement appartenu à Béatrix de Portugal, devenue en 1520 la femme du duc Charles III.

L'auteur, malheureusement, a un peu perdu courage devant l'immensité de son entreprise. A la fin de l'*Etat actuel :* « Nous nous arrêtons, » dit-il ; « car 140 mille feuilles n'épuiseraient pas les archives savoisiennes. » — « Il est toutefois permis d'espérer, » conclut M. le comte Eugène d'Oncieu de la Bâtie, chargé de rendre compte de ce travail, « que M. l'abbé Trillon de la Bigottière ne laissera pas son œuvre inachevée ; il a déjà acquis des droits à la reconnaissance de l'Académie et de tous les chercheurs et ce sera pour lui se rendre utile encore à chacun d'eux que de laisser autographier, par nos soins, à un certain nombre d'exemplaires, l'*Etat des archives de la Savoie* avec son supplément relatif aux *Calendars.* » — La proposition de M. le comte d'Oncieu a été unanimement approuvée [1].

M. Perrin a demandé [2] à l'Académie que, pour assurer la conservation des copies des registres de l'état civil prises à Chambéry et ailleurs par feu Timoléon Chapperon et données ensuite par Mme Chapperon à la bibliothèque de la Compagnie, cette dernière les fasse relier et qu'une table générale dressée à l'aide d'une pagination imprimée en facilite l'emploi à ses membres, « sans qu'il y ait lieu de changer la pagination par cahier, qui se rapporte aux tables placées au commencement ou à la fin de chacun d'eux. »

[1] Séance du 2 mars 1899.
[2] — — 28 avril 1898.

Digitized by Google

« L'idée de cette proposition, » — qui est adoptée avec empressement, — « m'est venue, » dit M. Perrin, « à la suite de questions biographiques, que ces cahiers m'ont permis de résoudre. C'est ainsi que j'ai pu tout dernièrement compléter la généalogie de la famille Curial en y recherchant quelques dates dont j'avais besoin pour la *Bibliographie de la Savoie :*

« François-Joseph Curial, deuxième fils de Jean-Baptiste et de Jeanne-Françoise Conseil, né à Saint-Pierre d'Albigny, le 11 mars 1739, se maria le 1er septembre 1764 à demoiselle Gabrielle Chabert et, le 7 juin 1771, à Marie Domenget, avec dispense au 4e degré.

« Il eut à Saint-Pierre d'Albigny :

« 1° Florentine-Antoinette-Josephte, mariée le 28 avril 1789 à Joseph-Balthazar Conseil, par Mgr Conseil, avec dispense du 2e au 3e degré. Ils divorcèrent le 20 janvier 1794.

« 2° Philibert-Jean-Baptiste, comte de l'Empire, général de division, pair de France, etc.;

« Et à Chambéry :

« 3° Roch-François-Louis. Engagé à l'âge de 16 ans, il fit la campagne des Alpes, devint ensuite lieutenant de dragons, prit part à l'expédition d'Egypte avec son frère. Successivement capitaine, chef d'escadrons, membre de la Légion d'honneur, il mourut dans la campagne de Russie sous-inspecteur aux revues.

« François-Joseph Curial, avocat à Chambéry, fut nommé régent du Sénat par la Commission provisoire des Allobroges, le 29 octobre 1792 et installé le 20 novembre suivant. En mai 1793, le tribunal criminel du Mont-Blanc fut organisé et Curial en fut nommé le président. Député au Conseil des Cinq-Cents en l'an IV, il mourut à Saint-Pierre d'Albigny le 8 pluviôse an IX (28 janvier 1801).

« Grâce aux copies de Chapperon et à l'obligeance de

Digitized by Google

M. le curé de Saint-Pierre d'Albigny, j'ai pu compléter la généalogie de cette famille et les notices sur ses membres données en partie par MM. de Foras, — qui n'a eu à s'en occuper qu'au point de vue de son *Nobiliaire*, — André Folliet, Burnier et Pillet. »

M. d'Arcollières a observé [1] qu'à l'occasion de l'ostension du Saint-Suaire (25 mai-2 juin 1898), on a beaucoup parlé à Turin de l'historien Pingon, que l'on a cité aussi. C'était naturel : n'a-t-il pas composé la *Sindon evangelica*, parue en 1581 ? D'ailleurs son *Arbor gentilitia* le recommande toujours à ceux qui s'occupent de l'histoire des descendants d'Humbert aux Blanches Mains, et son *Augusta Taurinorum* s'impose aux amateurs du passé de l'ancienne capitale des Etats de Savoie ; mais il y a mieux : dans la rue Porte Palatine, on montre la maison où il habitait, en le désignant sous le nom, fort pittoresque, de *monssù Pôngon* et, chose curieuse, le petit peuple a encore, paraît-il, coutume de dire par manière de locution : c'est aussi vieux que *monssù Pôngon*.

Philibert de Pingon, né à Chambéry en 1525, mourut à Turin en 1582. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Dominique, située à l'angle de la rue de ce nom et de la rue de Milan. Son épitaphe, parfaitement conservée, qu'on lit à droite en entrant dans l'église, a été reproduite dans sa Vie en latin, publiée à la fin du siècle dernier. Par un singulier rapprochement non exempt d'ironie, Pingon, qui fut toute sa vie très attaché à la Maison de Savoie, qui se compromit même pour son prince pendant la première occupation française de son pays, repose à côté d'un fonctionnaire français de l'époque, que son emploi avait momenta-

[1] Séance du 11 août 1898.

Digitized by Google

nément fixé au delà des Alpes. Sous un écu chevronné de sinople et d'argent, on lit, en effet, cette autre épitaphe :

Cy geist — Noble homme Thomas Parent s^r de — Villetin, contrerollevr des — Gverres natif de Méry sur — Seine en Cha(m)pagne. qui trespas — sa av service du Roy. — le XXIII^e iovr davril. la(n) M. — D. XLIII. Priez Diev povr son — ame [1].

Le nom de Pingon a été italianisé ; on dit et on écrit encore *il Pingone*, de même que l'on trouve *il Pingonio* (en souvenir du latin *Pingonius*).

Il est pourtant à remarquer, ajoute M. d'Arcollières, qu'en Italie, on ne *dénationalise* presque plus les noms de lieu ni les noms propres. Quand on y parle d'une grande ville telle que Paris, Lyon ou Toulon, on dit ou on écrit toujours *Parigi*, *Lione* ou *Tolone* ; mais Ciamberi, Chiamberi ou *Sciamberi* est devenu tout simplement Chambery (prononcé Kamberi). On a prétendu que Bardonnèche n'avait été converti en *Bardonecchia* que depuis la percée du Fréjus ; c'est inexact : le *Palmaverde* portait déjà en 1815 *Bardonechia*.

En France, pour les noms de ville, on procède à peu près comme en Italie. Turin, Milan, Venise, Rome, Naples, Florence, Gênes, Saluces, Pavie, Plaisance, etc., ont conservé leur désinence française ; mais on ne dirait plus *Rivoles* pour Rivoli, *Montcaprel* pour Moncrivello, *Marignan* pour Melegnano, *Quiers* pour Chieri, *Veillane* pour Avigliana, *Boulogne* pour Bologne, *Bresse* pour Brescia (*Bresse* se rencontre deux fois dans le livre du *Pape* de M. de Maistre), *Coni* pour Cuneo, *Casal* pour Casale, etc.

Relativement aux noms propres, il ne serait assurément

[1] Les lettres mises ici entre parenthèses sont, sur l'épitaphe, représentées par des signes abréviatifs surmontant la dernière des lettres précédentes.

Digitized by Google

pas question aujourd'hui du président Purpurat *(Porporato)*, du chancelier Birague *(Birago)*, ou du cardinal Cajetan *(Caetani)*; on n'a pas encore dit, il est vrai, le cardinal Mazarini, la princesse degli Orsini *(des Ursins)*, le duc de Broglia[1].

Sans doute, il vaut mieux ne pas *dénationaliser* les noms propres ou de lieu, quant à l'orthographe; mais il ne faudrait pas ensuite en dénaturer la prononciation, étant donné qu'il est maintenant de mode en France de ne plus s'essayer à prononcer correctement que les noms anglais ou allemands.

Un gentilé nouveau a surgi il y a quelques années : Niçard *(Nizzardo)* est devenu *Niçois*[2]; de même, on se met à dire *Turinois* plutôt que Turinais *(Torinese)*. On pourrait, par une sorte d'analogie, se demander pourquoi Lyonnais ne serait pas supplanté par *Lyonnois* que l'on prononcerait naturellement Lyonnois, puisque Turinois se substitue à Turinais?

Mais « contentons-nous d'observer qu'en fait de gentilés, c'est l'usage qui pose la règle; admettons même que ce soit le bon goût qui l'établisse, sinon parfois la mode, — qui change; — disons, en d'autres termes, qu'aucune règle

[1] Les Broglia faisaient jadis partie de ce que l'on était convenu d'appeler les *cinq B* de Chieri, présentés ainsi dans un hexamètre devenu proverbial : *Balbus, Balbianus, Bertonus, Brolia, Bensus.* D'autres disent : *Sunt Balbus, Bertonus, Balbianus, Brolia, Bensus.* « Ces *cinq B*, en résumé, ne sont que *quatre*, car les Balbe et les Berton sont censés venir d'une même souche. A côté des *cinq B*, on trouve les petits *B*... Il y a de très grandes familles, les Costa (Carrù et la Trinité), par exemple, qui sont de Chieri et valent les *B.* » (Note de M. le baron Manno). — C'est aux Benso (marquis de Cavour), aujourd'hui éteints, qu'appartenait le célèbre comte Camille de Cavour.

[2] Pour Nice-Montferrat, jadis Nice de la Paille, on dit, en parlant de ses habitants : *I Nizzesi, la popolazione Nicese.*

Digitized by Google

fixe n'a présidé à l'établissement des terminaisons françaises des noms de peuples ou d'habitants et que l'analogie grammaticale a rarement été consultée sur ce point dans notre langue. Ce sera peut-être une solution à la grande querelle sur la grande question du nom dont il convient d'appeler les populations de la Savoie : *Savoisiens* ou *Savoyards*, ou même encore, — si quelques-uns le désirent, — *Savoyens ?* »

Par l'organe de son rapporteur, la commission du concours d'histoire de 1895 a cru devoir[1] demander de présenter quelques observations concernant certains passages du *Rapport* sur ce concours : à la page 14 de ce Rapport, dans la partie affectée à l'*Abbaye de Filly*, ouvrage de M. l'abbé Piccard auquel une médaille de cent francs a été décernée, il est question d'une « charte de 1347 qui fait connaître une alliance d'Henri II d'Allinges avec Perrette de Jussier. » La commission, s'en rapportant à l'auteur, l'a suivi dans son interprétation de l'expression *proba femina*. Au lieu d'*épouse*, c'est, pense-t-elle, *femme lige* ou *vassale* qu'il aurait fallu lire.

Dans la même page, le même paragraphe cite une « charte de 1384 qui mentionne plusieurs enfants d'Henri III d'Allinges non cités dans l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*, et qui prouve qu'il faudrait en supprimer quelques-uns qui y sont portés. » La commission avait raison dans la première partie de son assertion : la charte publiée par M. Piccard donne, en effet, le nom de huit enfants d'Henri III d'Allinges, alors que l'*Armorial* se contente de n'en mentionner que quatre. Mais elle se serait tenue dans une plus prudente

[1] Séance du 3 août 1899.

Digitized by Google

réserve, malgré la précaution qu'elle prenait de ne pas assumer la responsabilité de l'affirmation en employant le conditionnel *il faudrait*, si elle n'avait pas parlé de supprimer quelques noms; car, à l'époque du testament d'Henri III d'Allinges, plusieurs de ses enfants avaient pu disparaître avant lui, en le précédant dans la tombe. Du reste, il est bien d'observer que M. de Foras n'a pas composé la généalogie de la famille d'Allinges, puisqu'il déclare l'avoir empruntée aux Preuves de Malte.

A l'avant-dernier paragraphe de la page 16, à l'occasion d'une critique adressée à M. Piccard, la commission disait que M. de Foras « s'était également trompé. » En réalité, dans la généalogie des Compey, à l'article d'Henri, chevalier, M. de Foras cite les enfants d'Anthelme d'Yvoire, au nom desquels fut fait en 1306 l'échange de la seigneurie de la Chapelle contre celle d'Yvoire, mais il n'affirme pas que cet Anthelme appartînt à la famille d'Yvoire, ou à la famille de Compey : il se borne à reproduire le *Sommaire dse fiefs*.

Dans la séance du 28 juillet 1898, M. le général Borson a donné, avec l'intention de les compléter, quelques détails sur l'exécution dans la communauté de Méry de l'Edit royal de 1771 relatif à l'affranchissement des droits féodaux.

M. Perrin a communiqué [1] une note relative à des plats, à des assiettes et à d'autres objets en étain, datant du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. En ce temps-là, l'étain était en Savoie d'un usage général : c'était la matière employée d'ordinaire pour les ustensiles de ménage ; mais on la retrouvait aussi

[1] Séance du 1[er] juillet 1897.

Digitized by Google

dans les concours de tir. Elle était la récompense du plus habile comme le sont aujourd'hui les pièces d'argenterie ou la traditionnelle porcelaine de Sèvres.

« En étudiant les marques et les poinçons de ces objets d'étain, » dit l'auteur, « j'ai cherché à déterminer la date et le lieu de leur fabrication et les noms des potiers qui les ont fondus et gravés. Il y en a bien peu, malheureusement, qui soient le produit de l'industrie locale, le plus grand nombre provient de Genève. Les pièces d'étain fabriquées dans cette ville portent toutes un poinçon qui paraît avoir été la marque de contrôle du gouvernement : un F couronné dans un grènetis ovale, accosté quelquefois des initiales du fondeur ou ayant une date au-dessous de l'F.

« Les plats donnés pour prix dans les tirs furent longtemps en usage en Savoie et sont intéressants parce que leur gravure paraît être, pour quelques-uns au moins, l'œuvre de l'industrie locale. Les dates de leur fabrication et celles de l'ornementation sont toujours différentes et présentent souvent un intervalle assez considérable. Les donateurs prenaient sans doute à leur dressoir le plat qu'ils voulaient offrir, et en faisaient graver l'intérieur sur place, transformant des objets d'usage domestique en leur faisant donner le cachet de leur destination spéciale.

« Des sept plats que nous avons pu étudier, quatre ont été gagnés à Rumilly, un à Annecy, les deux autres ne présentent pas des éléments d'attribution suffisants.

« 1. Grand plat de 0,36 de diamètre : Aigle à une tête, chargé d'un écu de Savoie dans un double contour pointillé. Au-dessous, dans un filet ovale, sont deux arquebuses croisées, accostées de deux étoiles, ayant un soleil en chef et un croissant en pointe. Cet écusson est celui de la Compagnie des Chevaliers-Tireurs de Rumilly.

Digitized by Google

« Derrière se trouve le poinçon de Genève et celui de Boutellier : le mot Genève, accostant un lion, au-dessous la date de 1743 (Musée de Chambéry).

« 2. Grand plat de 0,41. Deux tireurs en tenue et sans armes se donnent la main ; entre eux est une couronne de marquis, de chaque côté un cep de vigne, au bas une palme et une branche de laurier. Au pourtour, dans un ruban ondulé, on lit : DONNE : : POUR : : LES : : AMIS : : DE LA : : SOCIETE : : DES : : VINQUEUR : : *(sic)*. Au revers le poinçon de Genève à l'F couronné avec la date de 1743 et celui de Jacques Morel, dont le nom avec la date de 1743 entoure un homme couronné, nu, assis et tenant un sceptre ; dans le champ un C. Ce plat-ci est sans doute genevois (Musée de Chambéry).

« 3. Grand plat : aigle à une tête, chargé de l'écu de Savoie. Au-dessous, l'écusson ovale des tireurs de Rumilly, semblable à celui du plat n° 1 ; au-dessous : PRIS FRANC DE RVMILLY, 1756.

« Au revers, le poinçon de Genève accosté des initiales N. P. et celui de N. PAVL. Son nom surmonté d'un soleil accosté de la date 17/29, au-dessous un C et plus bas : GENEVE.

« 4. Grand plat de 0,34 de diamètre : Aigle à 2 têtes couronné, surmonté de la couronne royale dans un cartouche fleuronné entre deux palmes. Au-dessus : DONNE PAR Mr DURHONE, 1767, et sur le rebord : PRIX FRANC DE REMELY. A l'entour un fleuron et un double filet.

« Au revers le poinçon d'Archinbaud : une gerbe surmontée de trois étoiles, un croissant au-dessous, accostée de la date 1701, autour le nom du fondeur. Un autre poinçon, effacé en partie, représente deux bustes de femme accostant une couronne royale, au-dessous Léon... (Collection A. Perrin).

« 5. Grand plat. Deux arquebuses croisées accostées

Digitized by Google

de deux écussons semblables, coupés d'or et d'argent; au bas la date de 1769.

« Au revers, le poinçon de Genève et celui d'Henry Boutellier, dont le nom entoure un lion couronné.

« 6. Grand plat de 0,35 de diamètre : Aigle à deux têtes, chargé de l'écu de Savoie, surmonté d'une couronne royale accostée de deux fleurs. PRIX FRANC DE REMELY, 1770; un fleuron au pourtour.

« Au revers, le poinçon de Genève accosté des lettres I. F., M au-dessous, et celui de J.-F. Morel à Genève; ces mots entourent un motif effacé (Musée de Chambéry).

« 7. Grand plat de 0,37 de diamètre : deux écussons aux armes d'Annecy et de Rumilly, placés au-dessus de deux carabines à rouet, croisées, dans un cartouche terminé par une boucle sur laquelle est le nom d'ANNECY. Latéralement sont deux branches de fleurs, au-dessus une large couronne murale surmontée de la date de 1776. Un feston à la molette décore le rebord.

« Au revers, le poinçon de Genève comme au précédent et celui de J.-F. Morel, à Genève, ces mots entourent le soleil de Genève (Collection A. Perrin).

« En dehors des plats, des assiettes et des objets divers dont j'ai relevé les poinçons, les pièces remarquables sont une écuelle et un biberon d'une charmante ornementation Louis XIV; un pot au lait dont le couvercle est une assiette. J'ai classé par ordre de date tous les poinçons des fondeurs d'étain dont j'ai eu connaissance, plaçant à la suite ceux qui ne sont pas datés. Ce tableau complète celui donné par M. Blavignac, en 1874, dans la *Revue Savoisienne.* »

Il ne pourrait être inséré ici, à cause de ses proportions; mais il figurera dans la notice de M. Perrin, lorsque la publication en sera faite intégralement.

Digitized by Google

Les travaux des champs ne rendent pas toujours service à l'agriculture seulement. Parfois encore, mais le fait devient rare, l'archéologie y trouve aussi son compte. C'est ainsi qu'en 1897 une sépulture et des poteries romaines étaient, grâce à un défoncement, mises à découvert sur le plateau au flanc duquel est bâti le village de Voglans. M. Perrin, de concert avec son confrère M. Révil, est allé voir les éléments ou plutôt les fragments de cette trouvaille. Il les a examinés avec soin et la note suivante qu'il lisait à la séance de l'Académie du 20 janvier 1898 donne à connaître ces souvenirs intéressants d'un passé lointain.

« La semaine dernière, » dit M. Perrin, « un propriétaire de Voglans, M. Foray, en ouvrant une tranchée, rencontra une sépulture double; M. Sauthier, ancien maire de Sonnaz, ayant appris cette découverte, recommanda de recueillir les objets que l'on trouverait et prévint M. Révil avec qui je me rendis à Voglans. La sépulture rencontrée à 1 m. 50 de profondeur, orientée du nord-est au sud-ouest, était placée au bord du plateau qui domine le village et d'où la vue s'étend sur le lac du Bourget et la vallée de Chambéry. Ce plateau, désigné dans le cadastre sous le nom de : Aux Murailles, a dû être l'emplacement d'habitations à l'époque romaine; de nombreuses substructions qu'on y a rencontrées à diverses époques en sont les derniers vestiges. Sur divers points ont été rencontrées des briques à rebord, des débris de poteries et des tombes.

« M. le marquis de la Serraz a donné, il y a quelques années, au Musée, des vases et des plats en terre samienne provenant de sépultures mises à jour sur ce plateau.

« A notre arrivée, les crânes avaient été brisés par des enfants ; le premier était très gros avec les sutures sou-

Digitized by Google

dées et les dents bien intactes ; le second était celui d'un jeune enfant. Aux côtés des crânes se trouvaient un plat en terre rouge vernie piquée de points au rebord, une petite écuelle en terre rouge, deux vases de forme allongée à base et à goulot étroits, à panse plus large. L'un d'eux, seul intact, est tout à fait pareil à un vase qui, trouvé dans le cimetière romain de Lémenc, porte sur le haut de la panse un semé de larmes en relief. Il renfermait, au moment de la découverte, deux os, reste de nourriture déposée pour les morts. L'autre, plus étroit, avait une anse. On n'a pas rencontré de pièces de monnaie, l'un des vases ayant été brisé par un coup de pioche. Nous avons compris qu'il s'agissait d'une sépulture isolée et non pas d'un cimetière.

« Nous visitâmes ensuite l'importante fabrique établie pour l'exploitation et la transformation en briquettes de l'immense dépôt de tourbe qui est au bas du plateau. M. Beneizet, ingénieur-directeur de la fabrique, nous dit avoir trouvé une hache en pierre dans un vagonnet, mais il ne put nous la montrer. »

M. Perrin observe que « les poteries découvertes à Voglans sont moins compactes que les vases dits samiens; le vernis en est plus terne, elles ne portent pas de marque d'ouvrier et sont dénommées faux samien. Elles appartiennent au IVe siècle, à un temps où la sépulture des corps avait remplacé l'usage ancien de l'incinération. Plusieurs cimetières de cette époque étant nommés champs *dolents*, les archéologues ont dénommé cette époque : époque *chandolienne*, donnant le nom de *lugduniennes* aux sépultures, plus anciennes, par incinération avec poteries samiennes sigillées. »

M. Blanchard est alors prié de vouloir bien s'entendre avec M. le Maire du Viviers pour la conservation d'une inscription romaine existant en cette commune. On pourrait

Digitized by Google

notamment placer cette inscription, déjà signalée jadis, ou dans le mur de la cure ou dans celui du nouveau cimetière.

Les travaux importants entrepris naguère au château de Chambéry sous la direction de M. Bertin, architecte du département, comportaient la restauration complète de la petite chapelle gothique dite chapelle de Nemours. Si les amateurs d'art doivent être heureux maintenant de retrouver, avec sa physionomie primitive, cette charmante annexe de la Sainte-Chapelle, il y a là encore de quoi attirer l'attention non pas seulement des habitants de Chambéry, — à qui l'on a rendu un morceau digne en tout point de leur vieux château, — mais de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Savoie et de la Maison qui en porte le nom.

Une princesse de Savoie, — le fait était connu[1], — a été ensevelie jadis dans la chapelle de Nemours ; ses restes viennent d'y être retrouvés. Tout auprès, on a découvert un autre tombeau, dont l'attribution ne pourrait se faire encore. Ce sont ces diverses particularités qu'a exposées M. Perrin dans la séance du 16 mars 1899 ; la note qui les contient réclame évidemment une reproduction intégrale :

« Les travaux de restauration de la chapelle de Nemours dans la chapelle du château de Chambéry ont, » dit M. Perrin, « fait découvrir deux sépultures. L'une placée en avant de l'autel, presque au niveau du sol, contenait un crâne, des débris d'ossements et des fragments sculptés, en pierre de Seyssel, ayant fait partie

[1] GUICHENON, *Hist. généal.*, édit. de Turin, t. II, p. 180-181. — A. DE JUSSIEU, *La Sainte-Chapelle du château de Chambéry* (*Mémoires Acad. Sav.*, 2e sér., t. X, p. 86-88).

Digitized by Google

d'un tombeau ; sur deux de ceux-ci se voient quelques lettres gothiques. L'autre, plus éloignée dans la chapelle, était à une plus grande profondeur ; auprès des ossements, laissés en place, on trouva une poignée et des ferrures de la bière. Crânes et ossements furent laissés en place et immédiatement recouverts. M. Bertin, architecte du département, en nous donnant ces indications, ajoutait que la tête de la première sépulture était plus forte et plus lourde et celle de la seconde plus petite et plus légère.

« Quels sont les princes ou princesses de la Maison de Savoie qui ont été ensevelis dans cette chapelle ? Un mémoire de l'official Charles Petit, chanoine de la Sainte-Chapelle, concernant les sépultures illustres faites dans la Sainte-Chapelle de Savoie et rédigé en 1740, permet, je crois, de reconnaître dans la première les restes de Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours, 8me enfant du duc Philippe II, mariée à Julien de Médicis, le 20 février 1515, morte au château de Billiat en Bugey, le 4 octobre 1524. Transportée d'abord à Virieu, elle fut ensuite amenée à Chambéry et ensevelie dans un tombeau de pierre blanche dans la chapelle qu'elle avait ordonné de bâtir, à côté du chœur de la Sainte-Chapelle, et qui, achevée plus tard seulement, fut appelée chapelle de Nemours. Les inventaires de 1542 et de 1633 font mention du tombeau de Philiberte de Nemours existant dans la chapelle sous le clocher, appelée chapelle de la petite fondation. Dénomination se rapportant au chapitre de chanoines que la princesse avait fondé et doté pour le service de sa chapelle et qui était indépendant du chapitre de la Sainte-Chapelle. Cette sépulture ayant été ouverte en 1639, le corps de la princesse fut trouvé intact ainsi que le constate la description qui en fut faite par le père Jésuite Colomby, à la requête de la Chambre des Comptes. Le tombeau fut ensuite recouvert et laissé

Digitized by Google

dans cette chapelle jusqu'en 1641. Christine de France voulant alors faire rebâtir cette chapelle et le clocher, le tombeau fut transporté en dehors de la grande porte de la Sainte-Chapelle. La châsse *(sic)* de sapin fut ouverte et le corps trouvé encore intact, à l'exception du nez qui s'en alla en poussière lorsque l'on y toucha. Pendant les travaux, de grosses pierres tombèrent sur le tombeau et le brisèrent, ainsi que la bière et une partie des ossements et « comme la princesse etoit reconnue Sainte « par la voix du peuple, diverses personnes en prirent « des ossements comme des reliques. » Une note manuscrite de l'abbé de Comnène, écrite en 1661, reproduit l'écu « qui estoit a son tombeau de molasse transporté « sous les orgues (dans la chapelle de Nemours au-dessus de laquelle existaient les orgues dont la boiserie a été transportée au Musée) « et a present 12 novembre « 1661 entièrement defaict et les os dicelle enleves par « des personnes devote parceque elle estoit surnommée « La Mère des pauvres. »

« M. Velar sacristain de la Sainte-Chapelle me fit voir « sa teste le dit jour ou il y a encore quantité de cheveux « sur le derrière de couleur blonde et les cervelles « dedans icelle estant fort pesante. »

« Les débris du tombeau trouvés mêlés avec les ossesements brisés dans la sépulture de la chapelle de Nemours et placés à peu de profondeur dans le sol près de l'autel, indiquent d'une manière évidente que c'est celui de la duchesse Philiberte de Savoie Nemours. L'abbé de Comnène dit d'ailleurs qu'elle a été placée sous l'orgue et qu'il y a vu ses armes sculptées. A quelle époque sa tête, d'abord conservée dans une cassette dans la sacristie, a-t-elle été replacée dans son tombeau, c'est là le seul point qu'il est difficile d'éclaircir. Quant à la seconde sépulture retrouvée, le mémoire du chanoine Petit n'en fait point mention. Il n'indique comme

Digitized by Google

ensevelie dans la Sainte-Chapelle avec la duchesse Philiberte que sa mère : Claudine de Brosse de Bretagne, seconde femme du duc Philippe II, morte à Chambéry, le 13 octobre 1513 et inhumée dans la Sainte-Chapelle, sous le grand autel, vers le mur, dans un tombeau de marbre orné de deux écussons, l'un de Savoie, l'autre de Savoie, de Bresse et de Bretagne. »

« Quelques découvertes de monnaies faites dans la région » ont été l'occasion d'une lecture de M. Perrin à ses confrères [1]. Il l'a commencé en signalant une vingtaine de pièces de monnaies romaines se rapportant aux sept empereurs qui se sont succédé de 238 à 268 après Jésus-Christ ; elles proviennent d'un trésor découvert lors des premiers travaux d'approche du tunnel de l'Epine. Là se trouvait aussi un Gordien d'or dont le Musée faisait l'acquisition et qu'un ouvrier avait précieusement gardé et laissé en héritage à ses enfants. L'état de conservation de ces pièces fixerait la date du dépôt au règne de Claude.

Sur l'emplacement de la villa romaine de Mérande (Arbin), on a retrouvé quelques débris de vases anciens avec ornementation en relief et de vases en terre noire de fabrication locale, puis quatre petits bronzes de Constantin, frustes, à légende peu lisible.

« J'ai pu, » continue M. Perrin, « acquérir sept pièces de Savoie qui faisaient partie d'un petit trésor découvert dans l'Ain ; ce sont des deniers d'Amédée III et d'Amédée IV ; un de ces derniers est d'un très bon travail, du type de celui du prince Thomas.

« En démolissant l'église de Cruet, un ouvrier trouva une petite boîte en fer-blanc, très oxydée, contenant

[1] Séance du 17 mai 1900.

Digitized by Google

une dizaine de monnaies de Savoie en très mauvais état. Deux seulement purent être déterminées : l'une était une obole, l'autre un Viennois noir d'Amédée VIII comte.

« L'an passé, les ouvriers qui travaillaient aux démolitions de la place Saint-Léger rencontrèrent, caché dans un mur, un dépôt assez important de monnaies d'argent de France, de Gênes, de Savoie et de Venise. Ils se les partagèrent et les vendirent à divers amateurs comme provenant de Chignin ou de Saint-Jeoire.

« Les Françaises étaient d'Henri II et de Charles IX ; les Gênoises, de Conrad II ; les Savoyardes, d'Emmanuel-Philibert ; les Vénitiennes, des doges : Léonard Donato, Joannes Bembo et Antonio Priol. »

Un membre agrégé de l'Académie, M. le baron Carutti de Cantogno, sénateur du royaume et président de la Députation royale d'histoire nationale de Turin, a publié en 1898 quelques pages sur un sujet intéressant pour ce pays et pour tous les anciens Etats sardes, mais de nature à satisfaire également la curiosité à Paris et dans le reste de la France. Sous ce titre : *Lo sposalizio e l'assassinio di Maria Teresa di Savoie Carignano, principessa di Lamballe* (1767-1792), M. le baron Carutti entre dans des détails précis sur la célébration du mariage de la princesse [1]

[1] L'Histoire n'est pas seule à rechercher tout ce qui touche à la vie de la princesse de Lamballe ; la passion des collectionneurs, tournée maintenant vers l'époque de Louis XVI, s'attache encore aux objets et aux souvenirs qui ont appartenu à cette victime de la Révolution française ; ainsi, lors de la vente de la bibliothèque du comte de Lignerolles, le 1er février 1894, un volume imprimé, in-8, aux armes et au chiffre de S. M. Louis XVI et relié en maroquin rouge, l'*Office de la Semaine-Sainte*, offert par le roi à la princesse le jour de sa fête, a été vendu 30,000 francs (N° 105 de la première partie du *Catalogue de la Vente*).

Digitized by Google

et il rectifie deux faits avancés naguère par M. de Lescure [1]. Après la bénédiction donnée à Marie-Thérèse de Savoie-Carignan et à son frère Victor-Amédée, représentant le prince de Lamballe, il n'y eut pas, au sentiment de l'auteur, — et il l'explique, — en présence de toute la Cour, certaine cérémonie presque solennelle, mais bizarre, *la quale dovea assicurare « il dovario della sposa.* » De même, à la suite de la cérémonie, il n'y eut pas à la Cour un banquet magnifique où la princesse parut vêtue à la française, contraste frappant avec les toilettes sévères des grandes dames « sardes » et circonstance bien propre à faire ressortir sa grâce et sa beauté. Le roi était malade alors, il ne quittait pas ses appartements ; il ne pouvait donc présider à un banquet. Quant à la nouvelle épouse, elle prit un repas, assez précipité, vêtue à la française ou à la « sarde, » — on l'ignore, — chez le prince, son père, puis elle quitta Turin le même jour, à l'heure fixée d'avance avec le baron de Choiseul, ambassadeur de S. M. T. C., c'est-à-dire à deux heures de l'après-midi. Huit jours plus tard, le 25 janvier 1767, elle entrait en France par le Pont-de-Beauvoisin [2].

Au moment de la fuite de Varennes, la princesse passa à l'étranger, mais, moins de cinq mois plus tard, elle retournait à Paris, auprès de son amie, la reine Marie-Antoinette, attendre fièrement la mort, qui vint la chercher dans la prison de la Force, le 3 septembre de l'année suivante. L'homme à la pique, celui qui, dans cette journée, porta la tête de Madame de Lamballe, ce fut un certain

[1] *La princesse de Lamballe, Marie-Thérèse de Savoie-Carignan*, Paris, 1864.

[2] Le 21 janvier, elle avait stationné à Saint-Jean de Maurienne. (*Travaux de la Soc. d'hist. de Maurienne*, 2e série, t. II, 1re partie, p. 11, 129 et 130).

Digitized by Google

Jean-Baptiste Rotondo, natif de Monza, et ainsi ancien sujet de l'impératrice Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette. Tout d'abord marchand de pierres précieuses à Paris, donnant des leçons d'italien qu'il savait peu et de latin qu'il connaissait moins encore, il était condamné et banni pour vol ; la Révolution le ramena en France en 1789 et il fut sur le champ l'ami de Marat, de Sergent et d'autres jacobins des plus fougueux. Pour s'en débarrasser, la police secrète de Louis XVI lui donna une traite à vue de 100 livres sterling sur Londres ; il prit la traite, resta à Paris et ne se rendit à Londres que lorsqu'il le voulut bien. Ce passé indique ce qu'était l'homme ; son portrait sera complet avec ce qu'ajoute M. le baron Carutti, tout au moins avec ce fragment d'une lettre que Borel le Jeune, secrétaire du résident de Genève à Londres, adressait de Nyon, en 1797, au baron Vignet des Etoles, alors ministre de Sardaigne en Suisse.

« ..... Je me trouvais avec quelques Français émigrés, au commencement de novembre, au café d'Orange, dans Piccadelly (ce café est le rendez-vous des étrangers). Nous vîmes entrer Rotondo suivi de quelques jacobins de Paris et de Londres. Nous connaissions une partie de ses crimes ; sa présence nous fit horreur. La conversation s'engagea, et bientôt devint très vive. Rien n'égalait l'audace et l'impudence de ces scélérats. Rotondo s'écria « que dans un mois Pitt serait pendu et Georges III à la Tour de Londres ; que la révolution du 10 août et les massacres de septembre avaient sauvé la France, qu'il pouvait se glorifier d'avoir dans ces brillantes journées contribué à la sauver. C'est moi, c'est ce bras, — ajouta-t-il, — qui a porté au bout d'une pique la tête de Madame de Lamballe ; oui, c'est moi qui l'ai portée à la Reine. »

Digitized by Google

« Je ne l'écoute plus, furieux, hors de moi, je m'élance de ma place, je le saisis au collet, le terrasse et réunis toutes mes forces pour l'étrangler. Mes amis se joignent à moi, ils mettent les patriotes en fuite, et nous allions expédier le scélérat, dont le nom a déjà trop souillé ma plume, lorsque la garde qui était accourue, l'arracha de nos mains et le conduisit en prison... »

Rotondo fut remis en novembre 1793 au gouvernement sarde. Une délégation de sénateurs au Sénat de Turin l'interrogea. Naturellement, il nia ses forfaits ; mais il rapporta, en grande confidence, que les troubles populaires de Turin, de mars 1792, avaient été fomentés par les clubs de Paris et que Sémonville, l'envoyé français que le roi n'avait voulu recevoir pour n'avoir pas été, selon l'usage, préalablement consulté sur ce choix, avait la clé des machinations et beaucoup d'argent pour les faire aboutir.

Comme Rotondo n'était pas sujet de Victor-Amédée et que ses crimes n'avaient pas été commis dans les Etats du roi, les délégués du Sénat se déclarèrent incompétents pour le juger et l'affaire en resta là [1].

Quelques lignes d'analyse maintenant, à l'occasion d'un volume où le sujet traité n'est pas, non plus, aussi étranger à la Savoie qu'il le semblerait tout d'abord. En effet, M. l'abbé Etienne-Pierre Duc, chanoine de la cathédrale

[1] On peut lire encore ; « Un septembriseur italien, Jean-Baptiste Rotondo, » par M. G. Roberti (*Revue historique vaudoise* [Bulletin historique de la Suisse Romande], publiée sous la direction de Paul Maillefer et Eugène Mottaz, professeurs, 7e année, mars 1899, 3e livraison, pag. 65-76. *Lausanne*, 1899).

Lo Sposalizio est inséré dans le t. XXXVIe de la *Miscellanea di storia italiana*, publié en 1900 par la Députation royale d'histoire nationale de Turin.

Digitized by Google

d'Aoste, notaire apostolique et membre correspondant de l'Académie, livrait à la publicité, en 1898, la *Maison du Grand-Saint-Bernard et ses très révérends prévôts.*

Ce fut un saint de Savoie, saint Bernard de Menthon, qui fonda, on le sait, la Maison du Mont-Joux (Grand-Saint-Bernard) et aussi, paraît-il, l'hospice de Colonne-Joux (Petit-Saint-Bernard) : né en 996 et mort à Novare le 12 juin 1081, — suivant les recherches les plus récentes, — il aurait créé le premier de ces hospices vers l'an 1049; mais, ce que l'on sait moins peut-être, c'est que bien des noms connus en Savoie figurent dans la liste de ses successeurs à la prévôté : on y trouve Richard et Jean de Duyn en 1081 et en 1302, Girold de la Salle (originaire du Faucigny), en 1253, Aymon de Séchal, en 1374, Philibert de Chaffardon, en 1490, Jean, Philibert et Benoît de la Forest (trois frères apparemment), en 1510, en 1543 et en 1552, sans oublier François, Louis et Philippe de Savoie, en 1465, en 1491 et en 1496.

L'hospice du Petit-Saint-Bernard, qui fut sécularisé en 1752 par une bulle de Benoît XIV et réuni à la Religion aujourd'hui l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, dont il dépend encore, était, depuis 1466, passé sous la dépendance directe du Grand-Saint-Bernard[1]. Lorsque la séparation eut été prononcée, une vingtaine d'églises, de prieurés et d'hôpitaux, dont la moitié environ était située en deçà des Alpes, furent soustraits également à la juridiction du prévôt et les revenus de ces bénéfices durent être en partie appliqués à l'érection de deux commanderies : l'une à Meillerie, en Chablais et l'autre dans la cité d'Aoste.

[1] En 1691, les troupes françaises commandées par le maréchal de camp de la Hoguette ruinèrent et brûlèrent l'hospice du Petit-Saint-Bernard, qui ne fut rebâti qu'en 1712.

Digitized by Google

En résumé, « dans cette première partie qui sera, » dit l'auteur, « suivie de deux autres, les prévôts du Grand-Saint-Bernard groupent successivement autour d'eux l'histoire générale de la Maison : ses vicissitudes, ses acquisitions et ses pertes, son gouvernement spirituel et temporel, ses rapports avec le Saint-Siège, la Maison de Savoie et la République Helvétique. » — Les archives de la cathédrale et de l'évêché d'Aoste, celles de l'hôpital mauricien de la même ville et de beaucoup de paroisses, enfin et surtout les archives du Grand-Saint-Bernard ont été largement mises à contribution par M. le chanoine Duc ; elles lui ont fourni déjà des « veines abondantes : » nul doute qu'il n'arrive à mettre en pleine lumière les véritables richesses de la « mine d'or » qu'il a entrepris de faire valoir pour l'instruction et l'admiration de chacun.

Un parallèle entre le Dauphiné et la Savoie [1] a été non sans succès tracé par M. Dullin, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble. Bien que l'Académie Delphinale lui ait fait l'honneur de l'admettre parmi ses membres titulaires, le récipiendaire n'oublie pas cependant quels liens l'attachent à la Savoie, et c'est ainsi qu'à la suite de l'éloge de son prédécesseur, il ajoutait ce qu'il a modestement présenté à ses nouveaux confrères comme « une petite étude que leur bienveillance et leur patriotisme devaient seuls rendre acceptable. » Mais le tableau est complet : histoire, unions entre les maisons souveraines, langage, religion, mœurs, illustrations en divers

[1] Académie Delphinale. — *Eloge du Dr Chapuy. Savoie et Dauphiné.* Discours de réception par M. Dullin, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble. *Grenoble*, 1899. In-8 de 17 p. (Extrait du *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4e série. t. XII).

Digitized by Google

genres, législation, caractère, tous les points de similitude, comme parfois les différences, sont mis en relief. Il n'est pas jusqu'à la vieille institution de l'*avocat des pauvres* qui ne se retrouve dans les deux pays : en Savoie, dès le XIIIe, en Dauphiné, à partir du XIVe siècle. Peut-être eût-il été opportun d'observer que l'avocat des pauvres, tel qu'on le le connaissait encore dans le royaume de Sardaigne en 1860, a disparu dans le royaume d'Italie en vertu de la loi du 6 décembre 1865.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort du roi Charles-Albert, la Députation royale d'histoire nationale de Turin a voulu rendre un hommage particulier à la mémoire de l'auguste monarque qui a été son fondateur ; elle a chargé de ce soin son président, M. le baron Carutti, et elle a estimé qu'il ne la ferait ni dévier de son but ni sortir de ses attributions en présentant un tableau des titres qui imposent aux jeunes générations l'attention sur le règne du « Roi Magnanime. »

Dans sa *Bibliografia Carloalbertina*[1], M. le baron Carutti a donc réuni ce qui a été écrit et ce qu'il lui a été donné de connaître relativement à Charles-Albert. « Ce n'est pas, » dit-il, « suivant mon bon plaisir, que mon choix s'est fait, que j'ai distingué entre les témoignages de l'histoire impartiale et les jugements empreints d'ingratitude ou dictés par de blâmables haines de parti. « *Per Lui* (le Roi), » ajoute-t-il, « *la sentenza dei posteri non è più ardua.* »

Cet index bibliographique, ou plutôt ce répertoire, se compose de 1138 numéros ou articles, répartis sous huit dénominations différentes : I. Charles-Albert, prince de

[1] *Turin, Paravia*, 1899. In-4° de 79 pages.

Digitized by Google

Carignan. II. Actes de sa régence en 1821. III et IV. Charles-Albert, roi : publications avec le nom des auteurs ; publications anonymes. V. Les journaux. VI. Quelques-unes des principales dispositions législatives du Roi. VII. Appendice. VIII. Ecrits divers et correspondance de Charles-Albert.

La reproduction de quelques numéros, bien que tirée exclusivement de la VI^e^ partie, servira à montrer l'intérêt du travail de M. le baron Carutti, même pour ceux qui, en ce pays, ne font pas du passé de la Savoie l'objet de leurs études favorites.

— 10 mai 1831. Patentes royales par lesquelles S. M. dispense les vassaux, les nobles, les villes et les communes des Etats et tous autres qui y pourraient être tenus, du serment accoutumé de fidélité à l'occasion de son avènement au trône.

— 12 mars 1834. Brevet royal qui institue une distinction honorifique avec une pension annuelle de 50 livres en faveur des agents des Royales Gabelles qui se sont signalés par leur valeur et leur fidélité dans les récents événements de Savoie (invasions des réfugiés italiens et polonais) ou se distingueront à l'avenir par des actions semblables.

— 18 juin 1836. Brevet royal qui institue dans l'armée un corps de bersagliers (les chasseurs d'Orléans, puis de Vincennes, aujourd'hui chasseurs à pied, n'ont été créés en France qu'en 1840).

— 14 octobre 1837. Un brevet royal permet aux personnes et aux familles qui y sont désignées d'instituer des majorats.

— Juillet 1839. Construction du pont de la Caille en Savoie.

— 11 septembre 1845. Edit royal qui établit que les

Digitized by Google

poids et les mesures du système métrique décimal seront seuls autorisés dans les Etats de Terre-Ferme à partir du 1er janvier 1850.

— 2 octobre 1848. Décret royal qui établit dans les villes de Turin, de Gênes, de Chambéry, de Nice et de Voghera des collèges-pensionnats nationaux d'éducation.

— 24 janvier 1849. Décret royal pour l'abolition des charges de Cour.

— Etc., etc.

Dans le tome XIIe du *Recueil des actes du Comité de Salut public*, par le professeur F.-A. Aulard, on peut signaler quelques lettres d'Albitte, représentant en mission dans l'Ain et le Mont-Blanc.

« Près de quatre mille hommes de ces cantons (de Maurienne et de Tarentaise), » écrit-il de Chambéry le 8 germinal an II (28 mars 1794), « se sont retirés en Piémont ou y ont été conduits de force, outre tous les ci-devant nobles, tous les ci-devant prêtres, qui s'y sont depuis longtemps émigrés; une foule de laboureurs, de vignerons, des pauvres gens de la campagne y ont été conduits par le fanatisme ou la peur. Que faire dans une pareille circonstance? Exécuter la loi? Elle envelopperait plus de vingt mille individus et dépeuplerait entièrement ces montagnes et les bras y manquent déjà pour en arracher les productions que l'industrie en sait tirer. J'ai donc suspendu, et je m'en réfère à vous. Comment organiser dans ces lieux les municipalités, trouver des juges de paix, établir des comités de surveillance, épurer l'administration? où trouver là assez de patriotes purs et non sujets à la loi contre les parents des émigrés ?... »

Ailleurs, on voit « une commune qui porte encore le

Digitized by Google

nom de plusieurs *Chapelles (sic)*[1] », réclamer, le 28 pluviôse an II, contre l'arrêté pris par Albitte le 7 du même mois et ayant pour objet la suppression totale des cloches.

A propos de la vente de la célèbre bibliothèque Ashburnham, qui avait lieu à Londres pendant six jours du mois de décembre 1897, M. d'Arcollières a rappelé[2] qu'elle comprenait un exemplaire du traité de vénerie et de fauconnerie d'Henry de Ferrières, le *Livre du roy Modus et de la royne Ratio,* imprimé en 1486 à Chambéry par Antoine Neyret. Ce volume, adjugé à 16,875 francs, serait-il l'exemplaire du baron Jérôme Pichon, provenant de la bibliothèque du prince d'Essling, et vendu, il y a plus d'un quart de siècle, au libraire anglais Boone, pour la somme de 10,000 francs? — Comme il est intéressant de suivre en leurs vicissitudes les productions typographiques de Neyret, devenues fort rares, le même membre croit devoir ajouter que, en 1890, à la vente d'une partie de la bibliothèque de M. le baron Achille Seillière, un autre volume du même imprimeur, *Bavdoin conte de Flandres* (1re édition de Chambéry, imprimée en 1484), arrivait à 1,680 francs, encore que le titre et un feuillet eussent été refaits.

La bibliothèque publique de la ville de Chambéry a acheté à Paris, pour 47 francs, à la vente de la bibliothèque de feu M. Ch. Schefer, de l'Institut, un exemplaire de la *Chorographie* de Delex[3]. « Ce volume, » dit M. d'Arcol-

[1] Les Chapelles, commune du canton du Bourg-Saint-Maurice, patrie du cardinal Billiet.

[2] Séance du 6 janvier 1898.

[3] Chorographia insignivm locorvm : qui maxima ex parte subiicivntur, tam cis, qvam vltra montes, potentissimo Principi Sabaudo, præsertim Camberij, & Montismeliani..... authore Iacobo Delexio Iurisconsulto. *Camberii, per Franciscum Pomarum.* 1571.

Digitized by Google

lières [1], « relié en maroquin rouge janséniste, avec dentelle intérieure et tranches dorées, est un petit in-4 (non un in-8, quoiqu'on l'ait cru parfois et notamment en 1898), de 4 ff. liminaires non chiffrés, 28 ff. ch. et 1 f. n. ch. (pour les *Emendata)*. Le titre est doublé ; quelques feuillets ne sont plus de la première fraîcheur et il y a eu une transposition dans les feuillets liminaires. En effet, la dédicace adressée *Clarissimo Senatvi Sabaudiæ* doit, ainsi que l'indiquent à la fois la signature Aij, placée au bas et le bandeau placé en tête du recto de ce feuillet, précéder l'ode et l'épigramme latines d'Arnold Ranchin, de Narbonne. D'ailleurs, les convenances ne demandaient-elles pas que Delex, avant d'insérer les vers de son ami faits à son intention, commençât, en sa qualité d'avocat, par dédier son livre au respectable corps judiciaire avec lequel il avait des relations obligatoires et qu'il adressât à son prince (f. 2 b-3) les vers qu'il avait composés en l'honneur de ce prince, le duc Emmanuel-Philibert, le héros de Saint-Quentin ?

« Ce qui constitue le mérite principal de l'exemplaire de la *Chorographie* acquis par la Bibliothèque de Chambéry, c'est son feuillet n. ch. d'*Emendata*, que devait suivre forcément un feuillet blanc, disparu par malheur à la reliure ou beaucoup plus tôt peut-être. Or, il est à remarquer que MM. Reynaud, Léon Ménabréa, Dufour et Rabut ne mentionnent point ce feuillet supplémentaire, pour ne l'avoir probablement jamais rencontré. De même, dans aucun des autres exemplaires que je connais de ce petit livre très rare et non moins curieux, on ne trouve les *Emendata ;* l'exemplaire de la Bibliothèque de Grenoble, qui provient, par parenthèse, du comte d'Esery et qui figure là [2] dans un recueil

[1] Séance du 1er juin 1899.
[2] C. 5.101 et n° 24.676 de l'ancien catalogue imprimé.

Digitized by Google

factice, ne les a pas ; semblable observation pour un second exemplaire[1], que je possède, mais où toutefois les principales de ces corrections sont reproduites en marge et de la main même de Delex, comme le prouverait l'hommage manuscrit aisé à lire avant le titre : *Domino guiliermo furnerio integerrimo prætori Sabaudiæ iacobus delexius hamicicie symbolum dedit.*

« Le 9 mai 1899, la Bibliothèque de Chambéry a donc fait une excellente affaire ; et puis, elle a ramené dans son pays un livre qui y était resté longtemps déjà : avant d'être la propriété de M. Schefer, le volume appartenait au bibliophile Faga et auparavant il avait dû faire partie de la bibliothèque d'un autre amateur chambérien, feu M. Ch. Guillermin. »

Littérature et Beaux-Arts.

Le prix de poésie et le prix de peinture et de dessin de la fondation Guy amènent chaque année l'Académie à s'intéresser alternativement aux productions poétiques et aux beaux-arts ; un chapitre de ce Compte rendu, spécial aux concours, fera connaître les travaux auxquels ils ont donné naissance et les récompenses décernées en ces deux branches des connaissances humaines.

Dans le genre purement littéraire ne pourrait-on pas classer encore les Allocutions prononcées à l'ouverture des séances publiques par M. le général Borson et celle qui est

[1] N° 39 de la salle I de l'*Exposition d'objets d'art ouverte à Chambéry le 10 août 1863 à l'occasion de la réunion du Congrès scientifique de France* (V. *Mém. Acad. de Sav.*, t. VIII, p. 347).

Digitized by Google

l'œuvre de son successeur à la présidence, M. Descostes? On aura, du reste, l'agrément de les apprécier au cours de ce volume.

Concours.

Fondation de Loche. — Le prix quinquennal d'histoire ou d'archéologie savoisienne de la fondation de Loche aurait dû être donné en 1895; c'est seulement dans la solennité d'une séance publique, tenue le 17 décembre 1896, qu'ont été proclamés les noms des lauréats. Quatre concurrents s'étaient présentés et, s'ils n'ont tous pu trouver auprès de leurs juges le même accueil, ils auront amplement appris par le Rapport de M. le chanoine Bouchage[1] les motifs de la décision formulée par l'honorable rapporteur et ratifiée par ses confrères. Pour son *Histoire du diocèse de Genève (partie de Savoie) pendant la Révolution française*, M. l'abbé Lavanchy, curé de Thonon, a obtenu 650 francs sur les 750 formant le montant du prix, et une médaille de 100 francs a été en même temps accordée à M. l'abbé L.-E. Piccard pour son *Abbaye de Filly*.

La commission du concours de 1900 dont le programme est inséré dans le précédent compte rendu du secrétaire perpétuel, n'a pas à cette heure terminé son travail.

Fondation Guy. — Les revenus de la fondation Guy sont allés en 1896 et en 1898 à la poésie, en 1897 et en 1899 à la peinture et au dessin.

Le rapport sur les poèmes des dix-neuf concurrents du concours de 1896 a été lu par M. Arminjon dans la séance

[1] V. ci-après, p. 22-63.

Digitized by Google

publique du 29 juillet 1897. L'Académie a couronné alors M. J. Converset, lieutenant au 3e de ligne, en garnison à Nice, né à Bellevaux (Haute-Savoie), pour ses quatre pièces intitulées : *Fleurs posthumes, l'Exilée, A ma bonne Mère, A ma Fille*, réunies sous l'épigraphe : « Je vois plus de poésie dans les choses que dans les mots. »

Onze concurrents, avec une ou plusieurs pièces de vers, ont brigué le prix en 1898. Sous une forme toujours très littéraire, le rapporteur, M E. Denarié, n'a pourtant pas, à côté des éloges, ménagé les critiques. Une première médaille de 150 francs a été accordée à M. Pierre Perrier de la Bâthie, pour son poème *la Vierge et Saint-Jean ;* la deuxième, de même valeur, a été attribuée à M F. Raisin, ancien notaire à Annecy, pour son poème *Le Doute et la Foi*, et M. Jules Arnulf, d'Evian, recevait la troisième, de 100 francs seulement, pour son recueil de vers intitulé : *Autour du Foyer*.

Le prix de peinture du concours de 1897, décerné le même jour que le prix de poésie de l'année précédente, a trouvé dans le résumé, non sans charme, que lui a consacré M. Barbier, une appréciation consciencieuse et délicate, conforme à son importance :

« Constatons tout d'abord », a dit M. Barbier, « que le concours de cette année offrait un grand intérêt, tant au point de vue du nombre des œuvres envoyées, qu'en raison de la valeur réelle de la plupart d'entre elles.

« Les exposants étaient MM. Caillies, d'Annecy, Filliard, Morion, de Chambéry, Mouton, d'Annecy, Perrier, d'Albertville, pour la peinture à l'huile ; Duverney, de Chambéry, pour l'aquarelle ; Weitmen, pour la sculpture. Mentionnons aussi pour mémoire un portrait de femme envoyé par Mme ...

Digitized by Google

« Tout en rendant un hommage mérité à l'envoi de M. Weitmen, votre commission a pensé que cet artiste, ayant obtenu au Salon de Paris une troisième médaille, ne pouvait pas concourir pour un prix d'une valeur inférieure à celui qu'il avait déjà obtenu, et elle a décidé à l'unanimité qu'il devait être considéré comme hors concours.

« L'ensemble de l'exposition très variée d'ailleurs de M. Filliard a emporté les suffrage de la commission et elle est unanime à vous proposer de lui attribuer intégralement le prix de 400 francs. Son apport de douze toiles de dimensions et de genres différents ne présente pas assurément la même valeur dans toutes ses parties; mais il en est quelques-unes de haute valeur que nous devons retenir et qui justifient la décision de la commission aussi bien en ce qui le concerne personnellement, que par rapport à l'envoi des autres concurrents dont nous sommes heureux de constater les qualités.

« Citons, tout d'abord, un grand panneau décoratif représentant des chrysanthèmes rouges et jaunes et quelques légères fleurs accessoires égayant un peu l'ensemble. Cette botte de fleurs repose dans un large chaudron de cuivre rouge aux flancs rebondis et qui laissent échapper en gerbe étincelante les fleurs qu'il ne peut contenir complètement.

« Cette page du jeune peintre est fort belle, la couleur éclate de tous côtés vive et ardente et cependant en tons harmonieux et fondus; elle vous attire malgré vous et vous force à l'admirer.

« Les autres fleurs à l'aquarelle exposées souffrent, malgré leur mérite, de ce voisinage trop éclatant, mais il serait injuste de les laisser passer inaperçues et l'on admirera quand même, ses pivoines, ses pêches entourées de fleurs, etc.

« Tout à côté de ce grand panneau, retenons aussi un

Digitized by Google

portrait de jeune femme ou de jeune fille lisant attentivement un livre placé sur ses genoux. Ce profil est d'une grâce délicate et charmante sans afféterie, d'un coloris naturel qui s'harmonise très bien avec le fond d'or vénitien et que fait ressortir encore un corsage noir qui n'eût pas perdu à être dessiné d'une manière plus nette, de façon que cela ne ressemblât pas à une large tache noire sans forme et sans grâce. L'effet de repoussoir est trop chargé.

« Sous la rubrique Vue du Grand Jardin à Chambéry, M. Filliard nous offre encore un paysage d'automne qui a vivement impressionné la commission par son naturel, par sa poésie pénétrante, joints à une facture des plus recommandables. Le ciel est d'un bleu ensoleillé, les quelques arbres que l'on voit ont leurs feuilles jaunies et qui semblent se détacher les unes après les autres pour rejoindre celles qui jonchent déjà la terre. C'est une belle et bonne page de l'œuvre de cet artiste qui a trouvé sa voie et qui s'y maintiendra, nous l'espérons bien.

« M. Duverney expose pour la première fois ; ce jeune homme, qui appartient à une honorable famille de Chambéry, produit six aquarelles, de petite dimension il est vrai, mais qui décèlent chez leur auteur une véritable nature d'artiste. Ces petites compositions qui traitent de sujets maritimes, sont conçues dans un style large, traitées dans une manière de faire simple et sans recherche du convenu et dont le naturel n'est pas une des moindres qualités du jeune aquarelliste. Sans doute ce n'est point encore la perfection, mais leur mérite appelle un sérieux encouragement qui était certainement dans les intentions du fondateur du prix, et votre commission vous propose de décerner à M. Duverney une mention honorable, avec attribution d'un prix spécial de 100 francs dont l'Académie trouvera le moyen

Digitized by Google

de disposer dans son budget en faveur d'un jeune homme qui annonce les plus heureuses dispositions et dont il est digne d'ailleurs à tous égards.

« M. Morion a déjà été primé une fois en 1883. Cette année, il ne nous a pas été possible de le présenter tout au moins sur la même ligne que M. Filliard. Son œuvre est loin d'atteindre celle de son compétiteur et à part une très jolie petite toile envoyée sous le titre de « Le Vieux Moulin » pleine d'air, de délicieuse fraîcheur, de verts ombrages, de gazons fleuris, l'ensemble de son envoi se ressent de certaines imperfections qui n'ont pas permis à la commission de lui garder le premier rang. Nous ne lui disons pas adieu, mais au revoir, et serons heureux de constater à la prochaine occasion qu'il reprendra sa place. Il en est de même de M. Perrier, d'Albertville, qui envoie deux vues de la vallée de Beaufort et trois petits tableaux de fruits (pommes, oranges et cerises).

« L'œuvre de M. Perrier, qui a eu le mérite, paraît-il, de se former tout seul, se ressent des inconvénients inhérents à cette manière de faire. Sans doute cet artiste a vu la nature telle qu'il nous la présente ; pour qui connaît quelque peu la montagne, la sincérité de son pinceau ne peut pas être mise en doute. Mais il ne faut pas oublier que tel paysage ou telle partie d'un ensemble vu dans l'espace qui lui est assigné dans la nature, ne produit plus le même effet lorsqu'il est rendu même très fidèlement, — trop fidèlement même, — dans une toile d'un ou deux mètres carrés au plus. M. Perrier a eu le mérite, disions-nous plus haut, de se former seul : qu'il ne reste pas isolé dans le milieu où il paraît se confiner et qui n'est pas favorable au développement artistique. Qu'il s'absorbe un peu moins en lui-même, qu'il fréquente un peu plus le monde des artistes, qu'il puisse discuter certaines questions, demander ou accepter au

Digitized by Google

besoin quelques conseils qui seront suggérés par l'intérêt qu'on lui portera, et nous sommes persuadés qu'il arrivera promptement à se débarrasser de quelques imperfections de goût qui se remarquent dans son exposition dont le mérite n'est pas douteux.

« M. Mouton, d'Annecy, a envoyé un paysage vu au clair de lune ; cette toile n'est pas sans mérite assurément, mais c'est un sujet un peu spécial et nous aurions voulu voir au moins une autre œuvre de cet artiste pour porter un jugement en toute connaissance de cause. »

L'Académie, confirmant le jugement de sa Commission, a décerné le prix de 400 francs à M. Filliard et une mention honorable, avec un prix spécial de 100 francs prélevés sur les fonds de la Compagnie, à M. Paul Duverney.

Le rapport du concours de 1899, dont la rédaction avait été confiée à M. Bourgeois, joignait à un vif intérêt l'attrait de considérations originales, présentées sous une forme pleine d'agrément. Il est ainsi conçu :

« Messieurs, » a dit M. Bourgeois, « votre Commission chargée du rapport sur le prix de peinture a éprouvé la satisfaction et l'embarras à la fois d'avoir à apprécier un concours exceptionnel, si ce n'est par le nombre, du moins par la valeur des œuvres soumises au jugement de l'Académie.

« Trois concurrents seulement se sont présentés [1].

« M. Rubelin a exposé un tableau de fruits qui rappelle les qualités bien connues de ses compositions antérieures : une disposition harmonieuse et variée, des

[1] Pouvaient prendre part au concours toutes les œuvres des artistes savoisiens, quel que fût le sujet ou le genre de chacune, à la condition qu'elles n'eussent pas été couronnées déjà ou que les artistes n'eussent pas été lauréats dans deux concours précédents.

Digitized by Google

finesses de dessin et un coloris chatoyant et velouté. Les reflets d'or de ses raisins entassés, le sombre et changeant éclat de ses prunes, dont une semble s'égarer pour mieux montrer la délicate fleur de sa peau, ont attiré et retenu les regards des amateurs.

« Mais ce tableau unique ne pouvait entrer en comparaison avec les deux importants apports de MM. Morion et Duverney.

« Le premier expose quatre aquarelles dont il n'y a rien à dire, si ce n'est que leur auteur n'y révèle pas tout son talent et qu'il doit surtout s'en tenir à la peinture à l'huile qui est son véritable domaine. En effet, dans un grand et beau tableau aux puissantes couleurs, à l'éclairage hardi et où l'air circule librement, M. Morion nous montre le lac du Bourget s'éteignant dans un bleu foncé pendant que le soleil couchant éclaire le revers du Mont du Chat et de la chaîne de l'Epine et aussi, par-dessus les épaules des monts, la plaine marécageuse et les arbres des coteaux. Ce travail est surprenant : grandiose par l'ensemble et admirablement fouillé dans le détail. Il renferme beaucoup : depuis la douce ligne des montagnes d'horizon, si justes dans leurs teintes atténuées, depuis la superbe envolée de ses nuages clairs sur un ciel bleu, jusqu'aux filets des pêcheurs étalés sous des ombrages légers comme de la plume et jusqu'aux herbes mouillées qui forment le premier plan, rien n'est omis ni négligé, et, néanmoins, tout vibre ensemble et s'accorde à donner aux yeux une fête luxuriante.

« Assurément, des critiques trop rigoureux y relèveraient quelques imperfections : mollesse des contours sur les crêtes, monotonie de la plaine, incertitude et dispersion de l'intérêt. Mais, disons-le bien haut, il y a là un résultat artistique que M. Morion jusqu'à ce jour nous avait seulement fait espérer et qui présage des œuvres plus homogènes et plus fortes encore.

Digitized by Google

« M. Duverney, au contraire, s'en tient à l'aquarelle : mais c'est un virtuose de l'aquarelle. Il affecte, dans cette manière, une simplicité qui dissimule l'adresse, je ne sais quoi de net et de décidé dans la correction du dessin et en même temps une modestie de teintes qui n'est peut-être pas sans quelque secret orgueil... Quoi qu'il en soit, l'impression qu'il produit est celle des maîtres : dire peu, faire penser beaucoup. Les neuf peintures qui forment son concours n'ont pas le don de captiver également tous les amateurs. Tel s'attarde devant la poétique silhouette de la Sainte Chapelle du Château de Chambéry ou devant une entrée de parc où, sous de nobles ombrages, entre des statues esquissées, une femme, vue de dos, va promener des rêves indécis. Tel autre, épris de l'antiquité pittoresque du *vieux Paris*, suit lentement une rue tortueuse que termine l'étonnante église de Saint-Etienne-du-Mont, ou bien reste ébloui devant le quai, merveilleux de lumière, où se profilent les tours de Notre-Dame. Tel autre s'éjouit à voir circuler la vie intense de la capitale sur un pont que couvre une lourde atmosphère de brouillard. Et il y a aussi pour le fanatique de la montagne un torrent qui court à bouillons entre des rocs terriblement embrumés. Tout cela est à la fois réel et idéal ; et, si des faiblesses apparaissent de-ci de-là, certains abus de la *tache*, par exemple, l'impression est toujours fraîche, vive, spirituelle. Nous comprenons que M. Duverney soit régulièrement admis aux Salons annuels de Paris.

« Devant ces deux expositions, votre commission avouera, sans honte, qu'elle s'est trouvée dans la plus grande incertitude et qu'elle eût voulu pouvoir décerner deux prix *ex æquo* à MM. Morion et Duverney. D'une part, en effet, la peinture à l'huile paraît être la peinture par excellence, celle qui résume en elle toutes les autres, celle, par conséquent, que l'Académie doit patronner

Digitized by Google

pour tenir ouvert le grand chemin de l'Art. Et de fait le paysage *du Bourget* représente un effort considérable, de sérieuses difficultés vaincues, un emploi magnifique des diverses ressources de la palette à la création d'une œuvre plus importante en elle-même que chacune des œuvres concurrentes D'autre part, en admettant même l'infériorité du genre et la limitation de ses effets, l'aquarelle a été poussée par M. Duverney à un degré de perfection que l'Académie ne saurait méconnaître en vertu d'une préférence théorique pour tel ou tel ordre de manifestation picturale.

« Après avoir longtemps délibéré, après s'être éclairée de l'avis de plusieurs personnes compétentes, votre Commission a conclu, à la majorité, que le prix devrait être décerné à M. Duverney, qui, contrairement à M. Morion, n'a pas encore eu les honneurs de la fondation Guy et qui ne saurait en être indéfiniment écarté à raison du caractère spécial de sa peinture...

« Nous félicitons et remercions M. Filliard, lauréat hors concours, d'avoir exposé à cette occasion, avec les œuvres des concurrents, plusieurs de ses derniers et très intéressants tableaux. Cette pratique est du meilleur goût et l'Académie, dont elle relève les concours, sera toujours reconnaissante, ainsi que le public, aux artistes qui lui apporteront une aussi gracieuse contribution. »

L'Académie s'est rangée à l'opinion de la majorité de sa commission et elle a donné le prix de 400 francs à M. Paul Duverney pour son exposition d'aquarelles.

Fondation Caffe. — Le prix de 1,500 francs de la fondation Caffe a été adjugé pour la première fois par l'Académie, dans sa séance solennelle du 15 juin 1899 ; il devait être la récompense de « l'ouvrage le meilleur relatif aux sciences naturelles pures ou appliquées, ayant trait à la

Digitized by Google

Savoie. » Cinq publications, d'un volume plus ou moins considérable, ont été envoyées, en conséquence, par MM. Maurice Lugeon, professeur à l'Université de Lausanne, et Henri Douxami, professeur au lycée de Lyon. M. Révil, qui conserve à la géologie la place d'honneur assignée à cette science par certains de ses prédécesseurs à l'Académie, était tout désigné pour rendre compte des Mémoires des deux concurrents. Son rapport se trouve inséré plus loin avec ses conclusions qui ont fait attribuer une somme de 1,000 francs à M. Lugeon pour son ouvrage sur la région de la Brèche du Chablais et une somme de 500 francs à M. Douxami, pour son travail sur les Terrains tertiaires de la Savoie, du Dauphiné et de la Suisse occidentale. Une allocution de M. le général Borson précède cette étude critique : le président de l'Académie a fait revivre, dans ses traits principaux, la physionomie du docteur Caffe, le généreux fondateur du prix le plus important dont dispose la Compagnie.

Fondation Albert Metzger. — Le prix biennal de la fondation Albert Metzger, qui consiste en une médaille d'or d'une valeur de 100 francs, a été décerné, pour 1897, dans la séance du 3 février 1898. L'Académie a porté son choix sur les six volumes du Traité du Mariage en latin, *De Sacramento matrimonii Tractatus*, œuvre de Sa Grandeur Monseigneur Rosset, évêque de Maurienne, dont parlait déjà avec éloge le précédent Compte rendu.

Le prix de 1899 a été accordé le 8 février 1900 au savant et impérissable ouvrage de feu le comte Amédée de Foras, l'*Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, « le plus beau livre de ce genre qui, » à la connaissance de M. Vallet de Viriville, — et de bien d'autres, —

Digitized by Google

« ait paru depuis l'invention de l'imprimerie. » *L'Armorial* est loin d'être achevé ; mais l'Académie a considéré que la majeure partie en est toutefois parue, puisque le troisième volume, publié à peu près en entier maintenant, ne sera suivi que de deux autres. N'était-il pas naturel, au surplus, de rendre particulièrement hommage à la mémoire d'un auteur dont la mort n'a pas voulu le laisser terminer son œuvre ?

Fondation Pillet-Will. — Sur les fonds qu'elle a reçus jadis de M. le comte Pillet-Will, l'Académie peut, à l'occasion, en distraire les revenus, en tout ou en partie, dans le dessein d'encourager l'agriculture. Ainsi, pour témoigner de nouveau de l'intérêt qu'elle attache à cet art, — devenu une science, — elle offrait, en 1897, à chacun des trois Comices agricoles de l'arrondissement de Chambéry un exemplaire de l'ouvrage de M. F. Briot, *Les Alpes françaises, études sur l'économie alpestre.* Ces volumes ont été au nom de la Compagnie, donnés en prix dans les concours de cette année-là, sans autre attribution que celle que les Comices ont bien voulu déterminer.

Mouvement du personnel.

Bureau de l'Académie. — Hormis le secrétaire perpétuel dont le titre même définit la continuité des fonctions, les autres membres du bureau de l'Académie ont été invariablement confirmés dans les attributions qu'ils avaient déjà sur la fin de l'année 1896. Sont donc restés de 1897 à 1900 : *Président,* M. le général Borson ; *Vice-Président,* M. F. Descostes, avocat ; *Secrétaire-adjoint,* M. E. Denarié,

Digitized by Google

avocat ; *Trésorier*, M. Cl. Blanchard ; *Bibliothécaire*, M. A. Perrin.

Au renouvellement partiel du bureau, le 8 février 1900, M. le général Borson avait été renommé président ; mais, à la séance suivante, le secrétaire perpétuel a dû donner lecture de deux lettres du nouvel élu, qui exprimaient ses regrets de ne pouvoir accepter encore une fois un pareil honneur. M. Descostes, jusque-là vice-président, a été appelé au fauteuil de la présidence et, pour la vice-présidence, l'Académie a désigné M. le comte E. d'Oncieu de la Bâtie.

La mort de M. Blanchard, survenue le 15 avril 1900, a rendu vacantes les fonctions de trésorier de la Compagnie : M. Perrin a bien voulu accepter de les remplir durant l'exercice en cours.

Election de nouveaux membres. — L'Académie a reçu trente nouveaux membres : en qualité de *membres effectifs résidants,* MM. Jacques Bourgeois, avocat ; le comte Joseph de Regard de Villeneuve et l'abbé Joseph Burlet, professeur au Grand-Séminaire de Chambéry ; en qualité de *membres agrégés,* le P. François Bouchage, rédemptoriste, MM. l'abbé Jean-François Gonthier, l'abbé Louis-Etienne Piccard, Eugène Ritter, professeur à l'Université de Genève, et le chanoine Henri Monachon ; enfin, comme *membres correspondants,* les RR. PP. Dom Bénédict Mackey, de l'Ordre de Saint-Benoît, et Dom Marie-Symphorien Gaillemin, abbé titulaire de Grandselve, prieur de l'abbaye royale d'Hautecombe, puis MM. l'abbé Joseph-Marie Lavanchy, Jean-Augustin Boyer (d'Agen), Maurice Lugeon, le comte Hector Tredicini de Saint-Séverin, Charles Buttin, Ernest Dubois, le vicomte François de Salignac-Fénc-

Digitized by Google

lon, Camille Dunant, Max Bruchet, le docteur Philibert Delastre, François Miquet, Georges Blanchard, Pierre Boyé, Joseph Corcelle, le chanoine Jules Colombain, le docteur Auguste Fiquet, le chanoine Jean-Marie Chevalier, Jean-Baptiste Mareschal, Claudius Bouvier et l'abbé Jacques Défoury.

M. Bourgeois, qui était devenu en 1896 membre agrégé de l'Académie, a été admis au nombre des membres effectifs résidants le 28 avril 1898. Parmi ses diverses productions, celles-ci : *Des finances publiques et du socialisme; L'histoire et le centenaire de 1792 en Savoie*, avaient attiré particulièrement l'attention sur leur auteur, de même qu'une notice non destinée pourtant au public et consacrée à l'ancien président de l'Académie, M. Louis Pillet, de savante et sympathique mémoire. Depuis lors, M. Bourgeois, que ses occupations ordinaires ne réussissent pas à éloigner des choses de l'esprit, a donné des articles remarqués à la *Revue de droit international public*. Dans le premier, fort commenté, en réponse à deux articles sur le plébiscite de 1860[1] en Savoie, il a traité, au point de vue juridique plus spécialement, cette question, qu'un des collaborateurs accoutumés de la *Revue* a examinée

[1] L'année 1860, ou du moins certains faits contemporains de cette époque, qui a vu de si grands changements dans les destinées de la Savoie, ont inspiré encore deux brochures, d'un tour très différent, mais bonnes à indiquer, ne fût-ce que pour les bibliographes de l'avenir. La première, qui est extraite du *Courrier de Genève* (n° du 8 août 1896), est intitulée : *Choses de Savoie. — Au bout de quarante ans ou Réflexions d'un désabusé de Grand-Cœur* (8 pp. in-8). La seconde, *Un Savoyard à Paris sous le second Empire*, est une « pièce inédite »,— où se déroulent des « scènes histori-comiques », —*par un disciple de Joseph de Maistre*. Elle a été imprimée à Aix-les-Bains en 1898 (in-8 de VI-54 pp).

Digitized by Google

en s'appuyant sur des recherches historiques faites avec soin. Dans le dernier article, *Le principe de non intervention à propos d'un livre récent*[1], on suit avec intérêt Mallet du Pan, serviteur de la coalition contre la Révolution française, dans son exposition et sa justification du principe contraire. Ne résume-t-il même pas ainsi la raison d'être et l'obligation de la guerre contre la République : « Chaque Européen, » dit-il, « est aujourd'hui partie dans ce dernier combat de la civilisation ; nous avons corps et biens dans le vaisseau entr'ouvert. »

Ce passé, à la fois historique et littéraire de M. Bourgeois, la culture de son esprit, ses goûts, souvent aussi artistiques qu'intellectuels, ne pouvaient que fixer le choix de l'Académie et c'est unanimement qu'elle a voulu s'attacher, d'une façon constante, la collaboration de l'ancien bâtonnier du Barreau de Chambéry.

La réception de M. Bourgeois a eu lieu en séance publique, le 5 mai 1900, dans la grande salle du Conseil général, où l'obligeance de M. le Préfet avait accordé une gracieuse hospitalité à l'Académie, heureuse d'y recevoir, à son tour, les représentants des principales autorités et d'autres nombreux invités, sensibles aux choses des Lettres et de l'Art.

Pour son discours d'ouverture, M. Descostes, président, avait choisi : *La Vie littéraire en Savoie ;* le récipiendaire a abordé la *Peinture alpestre*, un sujet qui, « en se défendant sérieusement, » selon son expression, « de toute utilité pratique, » n'a pas moins en ce pays une valeur justifiée. Le soin de répondre à M. Bourgeois avait été confié par M. le président à M. le général Borson, son pré-

[1] *La Révolution française vue de l'étranger, 1789-1799. Mallet du Pan à Berne et à Londres, d'après une correspondance inédite*, par M. François Descostes, Tours, 1897.

Digitized by Google

décesseur au fauteuil de la présidence. Aussi bien que les deux premiers, ce dernier discours a trouvé dans l'auditoire une attention continue et sympathique, confirmée par les marques d'approbation qui en ont interrompu souvent le cours.

Les autres membres effectifs résidants, récemment élus, MM. le *comte de Regard de Villeneuve* et l'*abbé Burlet*, n'ont pas pris encore séance.

Tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture, à l'agronomie, savent en quelle estime M. de Villeneuve est tenu pour sa compétence en ces matières. On doit observer aussi qu'en tout ce qu'il a dit ou écrit, — conférences agricoles, rapports pour des prix, articles de journaux, — il n'a point sacrifié la forme au fond. Assurément il serre son sujet, il emploie les expressions voulues, les termes précis ; mais, dès qu'il le peut, ne donne-t-il pas libre carrière à son imagination ? Elle s'élève alors et elle plane bien au-dessus des champs, des vignobles ou des étables, tout en leur empruntant ce qui, en eux, contribue à poétiser la vie à la campagne.

Pour ces divers motifs, l'Académie s'est attaché la plume experte et délicate de M. le comte de Villeneuve.

Quant à M. l'abbé Burlet, il est licencié en philosophie et professeur de philosophie simultanément. En 1889, il échangeait sa chaire de l'Externat de Saint-François de Sales contre celle du Grand-Séminaire, qu'il occupe encore. L'enseignement n'a pas seul absorbé son activité ; ses *Notes et documents sur les Cordeliers de Chambéry* que l'Académie accueillait récemment dans ses *Mémoires*, avaient été précédés, il y a plus de dix ans, d'une étude remarquée

Digitized by Google

sur les *Théories criminalistes ;* elle a paru dans la *Revue du Monde catholique*. Aujourd'hui, M. Burlet achève un travail historique important : l'Académie a, de fait, pu apprécier déjà certaines parties de la *Savoie avant le Christianisme*.

Le jour où elle l'a admis au nombre de ses membres agrégés, l'Académie a tenu compte au *P. François Bouchage* de l'ensemble et de la valeur de ses écrits religieux tout autant que de l'intérêt de ses travaux historiques : ses trois volumes de *Pratique des vertus* ont eu deux éditions, grâce à leur doctrine, à leur méthode et à leur style net et précis ; ils ont été suivis de son *Introduction à la Vie sacerdotale ;* enfin, s'il ne faut citer que pour mémoire les *Ruines de Faucigny, près Bonneville*, on ne saurait oublier qu'à cause du *Prieuré de Contamine-sur-Arve*, le P. Bouchage obtenait un prix de 250 francs sur la fondation de Loche, au concours d'histoire de 1890.

On doit à *M. Gonthier*, outre des recherches sur les *Allinges*, l'*Histoire de l'instruction publique dans l'ancien diocèse de Genève ;* la *Mission de Saint François de Sales en Chablais et dans les bailliages*, le *Journal de Saint François de Sales durant son épiscopat (1602-1622)*, l'*Abbaye de Filly*, la *Vie de Saint Guérin*, *etc.*

Par deux fois, en 1886 et en 1896, *M. l'abbé Piccard* a obtenu de l'Académie une médaille au concours d'histoire de la fondation de Loche. Il est, en outre, l'auteur de l'*Histoire de Thonon et du Chablais*, de *Thonon et le Chablais moderne*, de l'*Abbaye de Filly*, de l'*Abbaye d'Entremont* et d'autres pages insérées dans les comptes rendus des Congrès des Sociétés savantes de Savoie.

On connaît la part si active prise, depuis nombre d'an-

Digitized by Google

nées, à ces mêmes Congrès par *M. Ritter*[1]. Il en est devenu invariablement le vice-président ou le président d'honneur ; son mérite, les égards dus à sa qualité d'étranger, l'appelaient naturellement à cette distinction ; mais, chaque fois, il a eu l'attention d'exposer le fruit de recherches ou de travaux toujours intéressants pour la Savoie, puisque toujours ils touchaient à son passé et ont été vraiment ainsi, dans leur simplicité élégante, composés à son intention.

M. le chanoine Monachon a raconté en un volume, il y a dix ans, la Vie de *La baronne de Châtillon*. Il avait alors parlé d'une femme qui se consacra tout entière à la charité. L'année dernière, il a fait le récit de la fondation, des épreuves et des progrès de deux établissements charitables, « l'Orphelinat et la Providence de Chambéry, » auxquels il voue depuis trente ans son mininistère sacerdotal. Ce nouvel ouvrage est digne des précieux encouragements qu'il a valus à son auteur et de la faveur marquée avec laquelle il a été accueilli.

Dom Bénédict Mackey, chanoine de la cathédrale de Newport (Angleterre), est un religieux étranger que ses travaux ont pour plusieurs années fixé en Savoie et dont le nom restera attaché à une grande publication, d'un haut intérêt historique et littéraire : il est l'éditeur des *Œuvres de Saint François de Sales* qu'ont entrepris de faire paraître les religieuses du Monastère de la Visitation d'Annecy.

Le *R. P. Dom Marie-Symphorien Gaillemin* est placé, depuis douze ans, à la tête du monastère d'Hautecombe.

[1] M. Ritter est président de l'Institut genevois. En 1897, l'Académie française lui accordait, sur la fondation Bordin, un prix de mille francs pour son livre *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*.

Digitized by Google

Les tombeaux des premiers princes de Savoie sont confiés à sa garde, et c'est là, sans doute, un des motifs qui l'ont porté à écrire l'histoire des restaurateurs de l'antique abbaye dont le lac du Bourget baigne le pied. En 1881, en effet, apparaissait sous le voile de l'anonyme : *Charles-Félix de Savoie, roi de Sardaigne, sa vie intime.* Plus tard, Dom Symphorien composait la *Vie de la reine Marie-Christine,* qu'il a ensuite résumée et insérée dans les *Contemporains.* Deux plaquettes qu'il publiait, en 1897, à Annecy sous la forme de *Guides,* faisaient connaître les *Souvenirs artistiques,* et les *Souvenirs historiques* qu'Hautecombe livre à ses visiteurs, puis il consacrait 360 pages in-12 à *Un homme de bien, le chanoine Varet, de la Métropole de Chambéry.*

On lui doit encore : *Status generalis ordinis Cisterciensis anno 1894 quem iterum concinnavit P. M.-S. Gaillemin prior de Altacumba ; — l'Union cistercienne,* revue historique, biographique, ascétique, liturgique, anecdotique de l'ordre de Citeaux, etc., etc.

Dom Symphorien continue donc, dans la solitude du cloître, les savantes traditions des moines du temps passé.

M. l'abbé Lavanchy, archiprêtre-curé de Thonon, était, au mois de décembre 1896, couronné dans le concours de la fondation de Loche, pour son *Histoire du diocèse de Genève (partie de Savoie) pendant la Révolution française.* Son étude sur les *Châteaux de Duing,* sa *Monographie de Saint-Jorioz* ont paru en 1884 et en 1893 ; déjà en 1887, le tome XII de la 3e série des *Mémoires* de l'Académie recevait de lui une notice sur l'*Origine et la nature de certains droits seigneuriaux possédés par la famille de Beaufort dans la vallée de Luce.*

Parmi les littérateurs français du moment, *M. Jean-*

Digitized by Google

Augustin Boyer (d'Agen) s'est acquis une place en vue où le maintiennent ses publications multipliées. La Compagnie a surtout distingué sa *Jeunesse de Léon XIII*, dont le *Correspondant* a donné un compte rendu fort élogieux, dû à la plume de M. Descostes.

M. Lugeon, privat-docent à l'Université de Lausanne, a fait paraître sur la géologie de la Savoie un certain nombre de travaux qui ont reçu du monde savant l'accueil le plus favorable : telle une *Etude sur la région de la Brèche du Chablais*, insérée dans les Bulletins des services de la carte géologique de France ; la région ainsi décrite présentait de nombreuses difficultés d'interprétation ; l'auteur s'en est tiré à son honneur, avec un réel mérite[1]. Il a collaboré ensuite aux feuilles géologiques de Vallorcine, d'Annecy et d'Albertville, et, en 1887, avec M. Haug, maître de conférences à la Sorbonne, il publiait une notice sur la montagne de Sulens, près de Faverges. L'Académie possède encore de lui une *Note sur le Rhône suisse tributaire du Rhin* et sa leçon d'ouverture du cours de géographie physique qu'il professe à Lausanne. Cette dernière production a permis de conclure que le nouvel élu sait être à la fois un savant distingué et un littérateur délicat.

M. le comte Tredicini de Saint-Séverin, qui se livrait jusque-là avec bonheur à son goût pour les arts, a publié en 1897 un volume sur le *Chamois*. Dans ces pages écrites d'une façon vive, sous une forme élégante, le grand public s'initie aux mœurs, au genre de vie, aux ruses de l'hôte du sommet des Alpes ; il apprend comment on le chasse, en même temps qu'il s'associe aux rudes émotions et aux jouis-

[1] M. Lugeon a obtenu en 1899 un prix pour cette *Etude* au premier concours de la fondation Caffe (V. p. 248).

Digitized by Google

sances fortes et savoureuses de ce genre de distractions. Le tout a obtenu un légitime succès que l'Académie a constaté à son tour.

Trois monographies sont l'œuvre de *M. Charles Buttin*, notaire à Rumilly : *Les armes prohibées en Savoie sous les royales Constitutions; la masse d'armes de Bayard* (conservée à l'Armeria reale de Turin); et *A propos d'un casque à trois crêtes.* — L'auteur a montré, dans ces petits mémoires, qu'il ne veut pas exclusivement garder pour soi ses connaissances en pareille matière : M. Buttin est un collectionneur passionné d'armes anciennes et les spécialistes étrangers ont, dans plusieurs occasions, rendu hommage à sa compétence.

M. Ernest Dubois, qui, on peut le dire, appartient à la Savoie par son Monument aux deux frères de Maistre, est un artiste éminent. Il avait, quand il fut élu en 1898, obtenu déjà une médaille d'honneur au Salon et il comptait alors parmi les membres du jury de l'Exposition des Champs-Elysées.

En *M. le vicomte François de Salignac-Fénelon*, l'Académie a voulu encourager, non plus les beaux-arts, mais les recherches les plus sérieuses, sinon les plus austères. Il lui adressait, dans les premiers mois de l'année 1897, deux de ses publications intitulées : l'une, *du Bimétallisme chez les Hébreux*, et l'autre, *Rente et Dette chez les Hébreux*. L'année suivante, il lui faisait hommage de ses *Notes économiques* et de ses *Notes géologiques*. Cet ensemble, quoique divers, auquel préside toujours une concision des plus rares, est pourtant très documenté, « très fort de chose », comme l'on disait jadis; il témoigne d'une grande somme de travail.

M. Camille Dunant, conseiller de préfecture honoraire,

Digitized by Google

est l'auteur de nombreux discours, de plusieurs rapports sur les prix de poésie et d'histoire qui se distribuent à Annecy, et de notices nécrologiques sur MM. le docteur Andrevetan, Louis Revon, etc. ; c'est d'ordinaire en sa qualité de président de la Société Florimontane qu'il en a été l'auteur. Or, il exerce ces fonctions de confiance, sans interruption, depuis nombre d'années.

Lorsque feu M. le chanoine Ducis quitta la direction des archives départementales de la Haute-Savoie, ce dépôt fut confié à *M. Max Bruchet*, ancien élève de l'Ecole des Chartes, qui continue les traditions de savoir et de labeur de son prédécesseur. Son exactitude, sa ponctualité pour les obligations de sa charge, n'arrêtent pas ses travaux personnels. Il a fait connaître : *Le catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie conservés à la bibliothèque de la Société Florimontane ; L'enseignement dans les collèges du Mont-Blanc en 1793 ;* des *Notes sur l'émigration des Savoyards ;* une notice fort complète sur *L'ancien cadastre de Savoie*, etc. — En 1897, M. Bruchet faisait à Turin un séjour d'environ trois mois. En dépit de ceux qui veulent écrire de l'histoire d'un pays sans s'être astreints à l'étudier, il s'est laissé tenter par cette riche mine de matériaux que contiennent les archives d'État ; il y a beaucoup fouillé et trouve, avec raison, que « les érudits, en se restreignant à l'examen de nos dépôts d'archives, souvent très pauvres, s'exposent à produire des travaux toujours incomplets et souvent erronés faute d'avoir puisé à une source plus abondante[1]. »

Dans la *Savoie thermale,* dont il est un des principaux rédacteurs, et dans plusieurs autres publications, un

[1] *Revue savoisienne,* année 1897, p. 208.

Digitized by Google

Lyonnais, *M. le docteur Philibert Delastre*, médecin aux eaux de Brides-les-Bains, s'est, non sans succès, essayé à faire ressortir et apprécier ce qui forme le charme de son pays d'adoption et ce qui en recommande les diverses stations thermales à l'attention du monde médical. Son dernier livre, couronné par l'Académie de Médecine de Paris, — *Les hépatiques aux eaux de Brides* (1896), — devait certes lui mériter également les suffrages de l'Académie de Savoie.

C'est à la biographie spécialement que l'Académie a rendu hommage le jour où elle a aussi appelé parmi ses membres correspondants *M. François Miquet*, receveur des finances à Saint-Julien et ancien secrétaire de la Société florimontane. En cette dernière qualité, M. Miquet a été un des principaux collaborateurs de la *Revue Savoisienne* où il a inséré des études de genres différents. Le *Répertoire biographique des Savoyards contemporains* est sa dernière publication. Le temps qu'il y a consacré, la variété et la minutie des recherches si nombreuses auxquelles il a dû se livrer, le soin qu'il a apporté à la biographie des plus modestes comme des plus célèbres Savoisiens du XIX^e^ siècle, tout concourt à faire de ce volume un recueil à consulter, et l'on doit être reconnaissant à l'auteur d'avoir suivi de près au delà des monts ceux de ses compatriotes qui y sont restés en 1860 ; assurément, il est bien de ne pas les perdre de vue, à cause de la place que la plupart d'entre eux y ont occupée ou y tiennent encore.

Un avocat au barreau de Nancy, *M. Pierre Boyé*, docteur en droit et docteur ès lettres, est l'auteur d'importantes publications sur la Lorraine et le Barrois et, en dernier lieu, d'un livre sur *Stanislas Leszczynski et le troisième*

Digitized by Google

traité de Vienne[1]. La légende créée, de son vivant, autour de ce prince reçoit quelques atteintes des documents originaux consultés par M. Boyé. Le roi de Pologne, devenu nominalement duc de Lorraine et de Bar, était inférieur à ce que l'on a dit de lui : il y avait de l'inconséquence dans son caractère et ses talents apparaissent plutôt médiocres. Ces pages d'histoire, dont l'auteur a tenu à faire hommage à l'Académie, encore qu'elles n'aient des rapports bien intimes avec le passé de la Savoie, seront ultérieurement complétées par une étude sur les province de Lorraine et de Barrois durant le règne de celui qui est connu sous le nom de Stanislas le *Bienfaisant*.

M. Georges Blanchard, avocat près la Cour d'appel de Chambéry, mais qui est devenu récemment professeur à l'Ecole française de droit du Caire, a été déjà choisir en Afrique le sujet de sa thèse pour le doctorat en droit. Les questions coloniales, que l'on approfondit tant à cette heure, lui ont, en effet, suggéré un ouvrage de 400 pages, *Formation et constitution politique de l'Etat indépendant du Congo*[2], dont l'Académie a tout particulièrement prisé le mérite, grâce à un résumé de M. le comte d'Oncieu de la Bâtie.

M. Joseph Corcelle, agrégé de l'Université, est professeur d'histoire et de géographie au lycée de Chambéry. Pendant qu'il remplissait à Annecy les mêmes fonctions, le nouvel élu collaborait activement à la *Revue savoisienne*, où il y a de lui plusieurs articles relatifs à la Haute--Savoie[3].

[1] Un prix de 500 francs de la fondation Thérouanne a été décerné à cet ouvrage en 1899 par l'Académie française.

[2] Paris, A. PEDONE, 1899.

[3] Son *Académie florimontane* (1606-1896) a été imprimée à Annecy, mais sans avoir été insérée d'abord dans la *Revue Savoisienne*.

Digitized by Google

Récemment, il faisait encore paraître les *Maisons-types en Savoie*, note extraite d'un ouvrage sur les habitations des diverses parties de la France, et le *Mont-Blanc*, ou plutôt *Travaux récents sur le massif du Mont-Blanc*. C'est la *Revue de géographie* qui a accueilli ce dernier travail, fragment d'un autre plus étendu, préparé par M Corcelle sur la géographie des deux départements savoisiens.

Depuis plusieurs années, *M. le chanoine Colombain*, vicaire général de l'archidiocèse de Chambéry, exerce avec distinction cette haute charge, et souvent déjà elle lui a permis de montrer ses sentiments envers la Savoie par la sollicitude qu'il apporte à la conservation de ses archives paroissiales. Pour n'être pas relatives à la même province, ses publications présentent pourtant un intérêt qui n'a pas échappé à l'Académie, non plus qu'à ceux qui ont pu être les premiers à les connaître. Tels sont, entre autres, les *Souvenirs d'un aumônier militaire*, Paris, 1889 ; trois *Rapports sur l'œuvre militaire d'Evreux* pour les années 1891, 1892 et 1893, etc., etc.

M. le docteur Fiquet, ex-interne des hôpitaux de Paris, est né à Amiens. Sa thèse pour le doctorat : *Etude sur les intoxications alimentaires d'origine carnée*, a été suivie, depuis qu'il est installé à Aix, d'une *Etude sur l'action de la douche-massage tempérée d'Aix-les-Bains sur la nutrition*. Une médaille d'argent de l'Académie de médecine de Paris a été la récompense de ce dernier mémoire, qui sera vraisemblablement l'avant-coureur d'autres de même nature sur les eaux de Marlioz aussi bien que sur celles d'Aix, grâce aux savants encouragements que M. Fiquet a trouvés à Paris et ailleurs.

M. le chanoine Chevalier a succédé à feu M. le chanoine Ducis en qualité de président de l'Académie Salésienne

Digitized by Google

d'Annecy. Le nombre et l'importance de ses travaux expliquent de reste cette distinction dont ses qualités morales et intellectuelles lui ont assuré le renouvellement. Ses lectures aux différents congrès des Sociétés savantes de Savoie ont été variées et, parmi ses communications insérées dans les *Mémoires* de l'Académie Salésienne, il convient de retenir : *Note sur la monographie des paroisses ; Etudes historiques et critiques sur la Défense de l'Estendard de la Sainte-Croix de saint François de Sales ; Lettres de saint François de Sales, leur caractère et leur influence*, etc.

On doit à *M. J.-B. Mareschal* deux discours de rentrée prononcés par ce magistrat en 1895 et en 1898, en sa qualité de substitut de l'avocat général du Tribunal supérieur de Monaco[1]. Le titre du premier de ces morceaux est : *De la suggestion au point de vue de la responsabilité pénale et des garanties de la défense*, celui du second : *Du statut personnel et de la souveraineté*. Chaque fois, le sujet est des plus sérieux ; mais, même pour ceux que le Droit ne séduit guère, il a toujours de l'intérêt à cause de la façon dont il est présenté ; un compte rendu fort élogieux du *Statut personnel* a naguère paru, au reste, dans la *Revue des lois nouvelles*.

La façon dont *M. Bouvier* a su, depuis bien des années, concilier les exigences d'un travail souvent hâté avec les obligations de l'écrivain, les goûts affinés du critique et les secrets penchants de l'ami des Lettres, avait attiré déjà sur lui les regards de la Compagnie ; elle a été fort aise de lui décerner un titre qui, en rendant hommage à ses qualités, rappelle aussi qu'il est l'auteur, d'après des documents inédits, de *Jean-Pierre Veyrat, journaliste* et de *la*

[1] Il est maintenant juge au même siége.

Digitized by Google

Duchesse Hortense de Mazarin à Chambéry, d'après une étude de feu M. Dominique Perrero.

M. l'abbé Jacques Défoury, natif de Saint-Jean de la Porte, a quitté la Savoie en 1856 ; il a abandonné alors ses étroites vallées pour les grands espaces de l'Amérique du Nord, pour la vie active, accidentée et pleine de dévouement du missionnaire Le vicariat apostolique du Kansas-Colorado l'a eu comme auxiliaire, puis comme vicaire général ; mais le rude climat de cette région épuisait ses forces et, en 1880, il s'établissait dans le Nouveau Mexique, où sa charge de doyen inamovible de l'importante paroisse de Las Vegas lui a toutefois laissé le loisir de publier : un *Mois de Marie*, en espagnol, un *Aperçu historique de l'Eglise catholique dans le Nouveau Mexique* en anglais et, encore dans la même langue, les *Martyrs du Nouveau Mexique*.

Nécrologie. — En quatre années, la Mort est venue bien des fois exercer ses ravages dans les rangs de l'Académie ; elle a frappé : parmi ses *membres effectifs résidants*, MM. Pierre-Victor Barbier, directeur des Douanes en retraite, Alexis de Jussieu, ancien archiviste du département de la Savoie, et Claudius Blanchard, greffier en chef de la Cour d'appel de Chambéry ; parmi ses *membres effectifs non résidants*, MM. Charles Buet, homme de lettres à Paris, et S. E. le comte Amédée de Foras, ancien grand maréchal de la Cour de S. A. R. le prince de Bulgarie ; parmi ses *membres agrégés*, MM. le comte Charles de Maistre, Francis Molard, archiviste du département de l'Yonne, Charles Schefer, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Langues orientales vivantes, Félix Genin, entomologiste, le comte Léonide Marin, paysagiste, et le baron Gaudence

Digitized by Google

Claretta, membre de l'Académie royale des sciences de Turin.

Du nombre des *correspondants* de l'Académie sont disparus MM. Paul-Gaspard Drevet, publisciste, Victor Arminjon, contre-amiral en retraite de la marine italienne, Albert Lecoy de la Marche, sous-chef de la section historique aux Archives nationales à Paris, l'abbé Jean Gremaud, recteur de l'Université de Fribourg, Melville Glover, ancien professeur de langues à Chambéry et à Oullins, Joseph Brossard, archiviste du département de l'Ain, le commandeur Pierre Vayra, surintendant des Archives d'Etat de l'Emilie, le docteur Léon Brachet, le docteur Edouard Dufresne, l'abbé Jean-Marin Pettex, curé de Marignier, l'abbé François-Marie Lacroix, ancien professeur à l'Ecole supérieure militaire de Modène, le docteur Baptiste Charvet, Charles Revillout, professeur honoraire de Faculté, Aimé Constantin, philologue, Jules Daisay, peintre, Joseph-Alexandre Trenca, professeur de musique, Maurice-Antoine Durandard, avoué honoraire et Jules Périn, avocat à Paris.

A ces nombreuses victimes de la loi commune aux humains, ce volume a réservé ou une notice détaillée ou quelques lignes de mention.

La biographie du confrère d'intelligence, d'esprit et de cœur qu'était *M. Barbier*, a été écrite par M. le général Borson, un de ses successeurs au fauteuil de la présidence, ainsi que celle de *M. de Jussieu*, — un savant bien digne des savants de son nom. — On lira plus loin ces deux Eloges, caractérisés par leur valeur et les souvenirs sympathiques qu'ils réveillent.

Les traits de *M. Blanchard* ont été reproduits par M. Descostes, actuellement président de la Compagnie, qui a fait revivre tout entier l'homme, le magistrat et l'acadé-

Digitized by Google

micien. M. Blanchard était demeuré parmi les plus assidus aux séances ; les travaux des commissions trouvaient toujours en lui un collaborateur prêt à les approfondir et même un rapporteur soucieux de les mener à bien. Comme il aimait à être le gardien jaloux des intérêts de l'Académie, il était aussi l'un des soutiens de ses traditions et de la noble mission dont elle a charge dans le champ de l'activité humaine.

Le 6 janvier 1898, M. le général Borson consacrait à *M. Charles Buet*, mort à Paris le 25 novembre précédent, les quelques lignes suivantes, résumé d'une vie absorbée par la culture des Lettres, ou plus spécialement par le roman et le théâtre :

« Messieurs », a dit M. le président, « c'est une des coutumes de notre Académie de ne pas laisser disparaître sans un mot de souvenir et de regret les membres qui lui ont été attachés à divers titres et qui ont mérité du pays d'une manière particulière. Je viens remplir aujourd'hui très sommairement ce devoir à l'égard de M. Charles Buet, laissant à notre collègue M. Perrin une tâche semblable en ce qui concerne MM. Molard et Glover qu'il a connus personnellement.

« M. Charles Buet était né à Chambéry le 28 octobre 1846. Ayant terminé ses études au Petit-Séminaire de Saint-Pierre d'Albigny où il laissa la réputation d'un élève distingué, il se destina aux lettres, et, après quelques années, se fixa à Paris où il est mort au mois de novembre dernier à l'âge de 51 ans, à la suite d'une courte maladie. Il s'est fait un nom dans la presse et la littérature par des œuvres nombreuses écrites d'une plume facile et où il a abordé des genres très variés. L'histoire, les voyages, la critique littéraire, les romans, le théâtre

Digitized by Google

se sont partagé ses travaux. Le roman historique paraît avoir eu ses prédilections et il s'est plu à mettre en scène bien des personnages et des légendes empruntés à nos annales de Savoie. Doué d'une imagination brillante, il faisait revivre dans des dialogues et des descriptions tirées des souvenirs de son enfance les mœurs et le langage de nos pères.

« Son récit intitulé l'*Aînée* a pour théâtre les montagnes de la Maurienne et contient des descriptions pleines de fraîcheur des paysages et de la vie alpestres. La donnée du roman a une haute portée morale et cet ensemble de qualités a valu à l'œuvre d'être couronnée par l'Académie francaise. Dans la pièce intitulée *Le Prêtre*, drame en cinq actes et huit tableaux, représenté à Paris en mai 1881, il a fait applaudir les vertus et l'héroïsme du sacerdoce par un public habitué à donner ses suffrages à des productions d'un esprit bien différent.

« Il n'avait jamais demandé le succès à des œuvres où les peintures et les sentiments sont tirés du réalisme lascif et des passions licencieuses, aujourd'hui si en vogue. Sa plume n'a jamais trahi ses croyances et il a eu le mérite de la garder honnête. Un seul regret peut être exprimé, c'est qu'il se soit laissé entraîner par la facilité de son talent et qu'il n'ait pas su donner à ses œuvres cette maturité et cette perfection qui leur garantissent la durée. Obligé comme publiciste de demander à la presse quotidienne les ressources nécessaires à son existence et à celle de sa famille, il s'est laissé surmener par cette production incessante et il est mort dans l'accomplissement de cette rude tâche.

« Venu en Savoie il y a quelques mois, après un deuil récent et cruel, ceux qui l'approchaient, soit parmi ses anciens condisciples soit parmi ses nouvelles relations, furent frappés de l'état de fatigue physique et morale, empreint dans toute sa personne, mais sans prévoir tou-

Digitized by Google

tefois qu'il serait si tôt enlevé. Sa mort est une perte pour la littérature et pour la Savoie.

« La liste de ses travaux littéraires est trop longue pour être reproduite ici. Je me borne à indiquer comme renseignement qu'elle figure au numéro du *Courrier des Alpes* du 4 au 11 décembre 1897.

« M. Charles Buet était membre effectif non résidant de l'Académie depuis le 16 mars 1882[1]. Son discours de réception, prononcé dans le courant de la même année, porte le titre : *Les Savoyards chez eux et chez les autres.* »

M. le comte de Mareschal a bien voulu, encore que sous une forme concise, se charger de parler[2] de *Son Exc. le comte Amédée de Foras*, dont la Science, la Savoie et l'Académie peuvent être fières, non sans raison. M. de Foras fut un savant remarquable : son *Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie* en restera incontestablement la preuve. Paléographe patient, mais fougueux aussi, ne sut-il pas donner de l'intérêt, voire de l'imprévu, à ses productions, et ne cultiva-t-il pas encore avec succès ces genres moins austères du dessin, de la musique, de la poésie même ?

Dans la séance où le président lisait une Note sur feu M. Ch. Buet, le secrétaire perpétuel donnait pareillement un témoignage de regret à *M. le comte Charles de Maistre.* Pour être né à Turin en 1832, pour avoir passé une partie de son existence en Normandie et avoir trouvé la mort à Lourdes au commencement du mois d'août 1897, le comte

[1] Il avait été créé chevalier de l'ordre de la Couronne d'Italie en 1886 et de l'ordre d'Isabelle la Catholique en 1887, pour ses *Ducs de Savoie aux* XV^e^ *et* XVI^e^ *siècles* et pour son *Histoire de Christophe Colomb.* (*Note du Secrétaire perpétuel.*)

[2] V. ci-après, p. 477-489.

Digitized by Google

Ch. de Maistre se souvint pourtant toujours des liens divers qui l'attachaient à la Savoie. L'Académie ne saurait oublier, non plus, qu'elle lui est redevable du beau portrait de Joseph de Maistre placé, depuis 1877, dans la salle de ses séances. De cette œuvre remarquable, bien des copies ont été faites, qui en établissent la valeur et la fidélité. Le comte Charles de Maistre, élu membre agrégé de l'Académie, le 13 mai 1875, avait publié cinq ans plus tôt un volume d'*Œuvres inédites* de Joseph de Maistre, qu'il augmenta de notes et en tête duquel il plaça un avant-propos de six pages. Il s'intéressa ensuite à l'édition complète et définitive des œuvres de son illustre aïeul, parues à Lyon, en 14 volumes in-8, entre 1884 et 1886.

M. Perrin, qui a beaucoup connu *M. Francis Molard*, archiviste du département de l'Yonne, a pu l'apprécier d'une façon particulière et c'est en ces termes qu'il l'a rappelé :

« La notice que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie sur la vie et les travaux du regretté Francis Molard est un devoir d'amitié et un hommage au travailleur consciencieux et savant autant que modeste qui a bien mérité du pays par les études auxquelles il a consacré toute sa vie. Il n'a quitté Auxerre pour venir chercher dans sa famille les soins empressés qui ont entouré ses derniers jours qu'après avoir vu terminer l'impression de *La passion de Saint Pèlerin, premier évêque d'Auxerre.*

« Molard (François-Joseph-Marie-Aimé), né à Chambéry le 1er mai 1845, était fils du docteur en médecine François-Christin-Léon Molard et de Marie-Joséphine Martin. Il passa ses jeunes années au château de la Croix ; ses études terminées au collège de Chambéry, il fit son droit, obtint le grade de licencié et, depuis l'annexion, entra à l'Ecole des Chartes. Il en sortait le 14 janvier 1867 avec

Digitized by Google

le n° 1, après avoir traité dans sa thèse de l'*Organisation et la procédure des officialités dans les trois diocèses de Lausanne, de Vienne et de Grenoble*, sujet intéressant particulièrement la Savoie.

« La même année, tout en passant ses vacances au château de la Croix, il se dévoua aux cholériques de Verel-Pragondran, montant là deux ou trois fois par semaine pour visiter les pauvres malades abandonnés et leur distribuer des secours.

« Successivement chargé d'une mission à Pise, puis à Gènes, pour rechercher les documents pouvant intéresser la Corse dont il fut nommé archiviste, il était appelé ensuite aux Archives de l'Yonne et nommé bibliothécaire de la ville d'Auxerre, postes qu'il occupa jusqu'à sa mort. Engagé volontaire en 1870, il devint lieutenant dans la garde mobile de l'Yonne. Ses compagnons d'armes ont adressé à sa famille une lettre de condoléance où ils font l'éloge de leur ancien officier. La Société des sciences de l'Yonne dont il avait été secrétaire et était vice-président depuis deux ans, a exprimé au président de l'Académie de Savoie ses regrets de n'avoir pu venir assister à ses funérailles.

« Bien que sa santé fut profondément altérée depuis deux ans, il n'interrompit pas ses recherches et ses publications continuèrent jusqu'au moment où les forces lui faisant défaut, il se retirait à Bassens, dans sa famille, et peu de jours après succombait dans une crise, le 8 octobre 1897.

« Le nombre et la variété de ses ouvrages ne nous permettent pas d'en présenter une analyse même abrégée, comme vous le montrera le relevé qui suit. »

M. Perrin donne alors lecture du titre de la plupart des publications de M. Molard. Plusieurs forment de véritables volumes. Parmi les plus importantes, il faut surtout se

Digitized by Google

rappeler, outre l'*Organisation et procédure des officialités dans les trois diocèses de Lausanne, de Vienne et de Grenoble,* 1867, le *Rapport au Ministre de l'Instruction publique sur les documents concernant la Corse qui se trouvent aux Archives de Pise*, 1873, le *Catalogue des manuscrits relatifs à la Corse qui se trouvent dans la bibliothèque de Gênes,* 1876, l'*Inventaire-sommaire des archives historiques de l'Yonne,* 1888 ; l'*Inventaire du trésor de la cathédrale d'Auxerre précédé de l'histoire de l'ancien trésor*, 1892, etc., etc.

Le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* (2e semestre, 1897) contient une seconde notice sur M. Molard. L'auteur, M. Eugène Drot, entre dans des détails précis touchant les principales productions historiques de l'archiviste savoisien ; il donne, de son côté, en appendice, l'indication de tout ce qu'il a publié et enfin il remarque, — ce qui, sous sa forme absolument affirmative, aura, en Savoie spécialement, le mérite de la nouveauté, — que « la famille Molard était une famille de militaires. Dans ces derniers temps du moins, » ajoute-t-il, « deux cousins des nôtres et du même nom sont parvenus au généralat. L'un au service de l'Italie fut aide de camp de Victor-Emmanuel, le père du roi actuel ; l'autre, dont j'ai retrouvé le portrait dans les maigres papiers de M. Molard, était général de division et sénateur sous Napoléon III. »

Avant de prendre ses vacances annuelles, l'Académie entendait, le 11 août 1898, la lecture d'une notice nécrologique composée par M. d'Arcollières sur *M. Charles Schefer*, de l'Institut, mort à Paris le 3 mars de la même année, à l'âge de près de 78 ans.

M. Schefer, qui avait été nommé en 1843 répétiteur à l'Ecole des Jeunes de Langues, débutait la même année

Digitized by Google

dans la carrière diplomatique comme drogman à Beyrouth ; il occupa successivement le même poste à Jérusalem, à Smyrne, à Alexandrie et à Constantinople, et il eut sa part dans les négociations qui préparèrent la conclusion du traité de Paris. En 1857, on le trouve premier secrétaire interprète, pour les langues orientales, au ministère des affaires étrangères. Lors des troubles de 1860 en Syrie, une mission dans cette province lui fut confiée ; enfin, en 1862, il traitait avec les chefs dangalis de la cession du territoire d'Obock à la France. Ce fut là son dernier voyage officiel en Orient.

Depuis cinq années, il professait à l'Ecole des langues orientales le persan, qu'il parlait aussi bien que le turc et l'arabe, avec une facilité, une élégance, dont les Orientaux eux-mêmes étaient surpris. Mais son activité, toujours des plus louables, se donna libre carrière, lorsqu'il devint administrateur de l'Ecole des langues orientales vivantes. Les trente dernières années de sa vie ont été consacrées à cette institution, et il en a été en quelque sorte le restaurateur. Grâce à lui, les cours sont réunis dans un même local, des chaires nouvelles ont été créées et la bibliothèque, qui ne se composait que de 325 volumes, en comprend aujourd'hui 40,000 environ.

A M. Schefer sont dues de nombreuses publications, toutes marquées au sceau de l'érudition la plus saine. En deux volumes, il a présenté le texte persan ainsi que la traduction française d'une histoire de l'Asie centrale depuis les dernières années du règne de Nadir-Chah, livre écrit au commencement de ce siècle par Mir Abdul-Kerim Boukhari. Plus tard, vint une importante Chrestomathie arabe, fort estimée des orientalistes de l'Europe entière. Le « Recueil de voyages et de documents pour servir à

Digitized by Google

l'histoire de la géographie, » publié sous sa direction et sous celle de M. Henri Cordier, renferme une dizaine de volumes dont il est l'éditeur et parmi lesquels il faut citer d'une façon toute particulière le « Voyage d'outre-mer, » exécuté en 1433 par un gentilhomme gascon, Bertrandon de la Broquière, premier écuyer tranchant et conseiller de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

C'est le 29 novembre 1878 que M. Schefer avait été élu membre ordinaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. Garcin de Tassy.

Chaque année, depuis 1886, M. Schefer venait en Savoie au temps des vacances, chercher le calme au château de la Croix ; il y avait fait transporter toutes ses collections, notamment son incomparable bibliothèque, riche de 12,000 volumes, comprenant une suite unique de manuscrits arabes et d'autres manuscrits relatifs à l'histoire de France Là, tout en travaillant encore pour se délasser, il suivait avec sollicitude le mouvement intellectuel en Savoie : deux des Congrès des Sociétés savantes savoisiennes l'ont eu entre leurs adhérents. Il donna aussi de nombreuses marques d'intérêt à l'Académie de Savoie, fière de s'être associé celui que l'on appelait le patriarche des orientalistes français voués à l'étude du monde musulman. En 1895, il lui avait gracieusement obtenu du ministère de l'Instruction publique un certain nombre de volumes rares de la collection des Documents inédits sur l'histoire de France. A l'envoi étaient joints d'autres volumes provenant des publications, faites d'ordinaire pour ses seuls membres, par la Société des Bibliophiles François : c'était une délicate attention de M Schefer, précisément l'un des vingt-cinq de cette Société, — aussi recherchée que ses publications.

Digitized by Google

L'Académie saura se souvenir du savant qui ajoutait à une vaste érudition, un accueil toujours aimable et le charme d'une conversation instructive et spirituelle à la fois.

M. Paul-Félix Genin, naturaliste, — il y a quelque cinquante ans, — mourait à Chambéry, au mois de juillet 1898, dans un âge très avancé. Il était fils de l'avocat Jean-François Genin, l'un des dix députés du Mont-Blanc à la Convention nationale de France. La Société d'histoire naturelle de Savoie, autorisée par billet royal du 28 septembre 1844, le compta parmi ses fondateurs et il remplit assez longtemps les fonctions de conservateur de son musée d'entomologie. A l'assemblée générale de la Société, en 1845, il lisait un rapport sur la section confiée à ses soins ; il observait alors que l' « entomologie confirme pleinement les données fournies par la botanique sur la détermination des climats et que la Savoie possède tous les climats, depuis les rives de la Méditerranée jusqu'au cercle polaire ». La première livraison du *Bulletin* de la Société, parue en 1850, contient de lui une analyse des découvertes faites dans l'entomologie de 1845 à 1850 et le résumé d'un mémoire de Ghiliani sur les coléoptères du Piémont ; la même année, il publiait une étude sur les *Alluvions anciennes de la Boisse*, avec la description des fossiles et des divers étages de la colline qui domine la source minérale de ce nom. — Il était membre agrégé de l'Académie depuis le 28 mai 1845.

Les Beaux-Arts ont été toujours représentés à l'Académie et, dans ce genre, elle se plaisait à trouver un de ses membres agrégés, *M. le Comte Léonide Marin*, dont la mort, arrivée le 21 mai 1899, a été une perte sensible pour son pays et l'objet de regrets unanimes. On a rappelé ailleurs ce qu'était ce vieillard avenant, aux idées larges, aux

Digitized by Google

relations agréables, à la tournure d'esprit vraiment originale ; on a dit son goût pour tout ce qui touche à l'agriculture et aux nombreuses questions qui s'y rattachent. — Un moment, il sembla devoir sacrifier son amour de l'indépendance aux exigences des affaires publiques : en 1858, il était simultanément conseiller municipal à la Motte et à Chambéry, cumul équitable que la loi de l'époque admettait pour ceux que des intérêts multiples rendaient électeurs communaux partout où ils étaient imposés ; aux approches de l'annexion, en 1860, il appartenait au Conseil divisionnaire, devenu à cette date Conseil provincial de Chambéry (on dirait aujourd'hui Conseil général de la Savoie). Dès lors, il n'accepta plus d'autre mandat électif que celui de représenter les habitants de la Motte-Servolex dans le conseil de leur commune.

C'est comme peintre, et peintre de paysage, que M. le comte Marin avait été élu membre agrégé de l'Académie, le 2 septembre 1858 ; cette distinction lui était assurément bien due. Il avait, avec succès, étudié la peinture, en sa jeunesse, sous le célèbre maître genevois Diday. Quand il revint à Chambéry, la variété des sites des environs, le charme qui s'en dégage, l'attirèrent et fort heureusement alimentèrent son pinceau. Il exposa et, chaque fois, les récompenses de l'Académie vinrent, — comme de soi, — à son talent remarqué ; dans les concours de la fondation Guy, en 1848, en 1850 et en 1855, le suffrage des amateurs se joignit aux récompenses méritées par : « Les ruines du château du Bourget, » le « château de Châtillon, sur le lac du Bourget », la « vallée de Sainte-Hélène-du-Lac ». Bien des années passèrent et si, par intervalles, le peintre saisit encore son pinceau, ce ne fut plus hélas ! que pour son propre agrément ou sa distraction.

Digitized by Google

Le père du comte Léonide Marin était le comte Louis-Joseph Marin, secrétaire, en quelque sorte perpétuel, de la Chambre royale d'agriculture et de commerce où son fils siégea avec lui et après lui. Le comte Louis-Joseph Marin fut aussi un des plus anciens membres de l'Académie royale de Savoie. En vertu de Lettres Patentes du 31 octobre 1835, S. M. le roi Charles-Albert lui avait concédé le titre de comte pour lui et ses descendants mâles par ordre de primogéniture.

Un historien distingué, que l'Académie a compté parmi ses membres agrégés les plus féconds, est mort à l'âge de 64 ans le 17 février 1900, à Rome, où il ne séjournait que quelques jours. Feu le *baron Gaudence Claretta*, originaire de Giaveno, s'adonna, en effet, de bonne heure aux études historiques et archéologiques ; il réunit ses recherches en volumes ou les dispersa dans divers recueils, sous forme de Mémoires plus ou moins étendus [1]. Son dernier ouvrage, intitulé : *I Marmi scritti della città di Torino e de'suoi sobborghi*, est un travail de longue haleine, très précieux pour la critique et d'une grande richesse de détails. Antérieurement, il avait mis au jour : *Di Giaveno, Coazze e Valgioie*, Torino, 1859 ; *Notizie storiche intorno alla vita ed ai tempi di Beatrice di Portogallo, duchessa di Savoia*, 1863 ; *Vita di Maria Francesca Elisabetta di Savoia Nemours, regina di Portogallo*, 1865 ; *Storia della Reg-*

[1] En quarante ans, il fit imprimer environ 14856 pages réparties entre 185 publications différentes. (Voir *Il lavoro quadragenario del barone G. Claretta indicato da Antonio Manno* : cette notice biographique et bibliographique, des plus complètes, est extraite du tome V, 3e série, de la *Miscellanea di Storia Italiana* ; elle se distingue encore par des aperçus, d'une grande justesse dans leur concision, sur quelques-uns des historiens subalpins de l'époque contemporaine.)

Digitized by Google

genza di Cristina di Francia, duchessa di Savoia, 1868-1869, 3 vol.; *Storia diplomatica dell'Antica Abbazia di San Michele della Chiusa*, 1870; *Il principe Emanuele Filiberto di Savoia alla Corte di Spagna : studi storici sul regno di Carlo Emanuele I*, 1872; *Storia del regno e dei tempi di Carlo Emanuele II, duca di Savoia*, Genova, 1877-1879, 3 vol.; *Sui principali storici piemontesi e particolarmente sugli storiografi della R. Casa di Savoia*, Torino, 1878, in-4°; *Dell' ordine Mauriziano nel primo secolo della sua ricostituzione*, 1890, in-8°, etc., etc.

Le tome VIII de la 3e série des *Mémoires* de l'Académie a reçu de cet auteur : *la Mission du seigneur de Barres, envoyé extraordinaire de François Ier, roi de France, à la Cour de Charles III, duc de Savoie*, et on lui doit, de plus, des Notices substantielles sur Jean-Thomas Terraneo, Ange-Paul Carena et le baron Joseph Vernazza, trois érudits dont l'importance des travaux historiques ou littéraires restera à l'honneur des deux derniers siècles.

Le baron Claretta était directeur de la classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie royale des sciences de Turin, secrétaire de la Députation royale d'histoire nationale pour les anciennes provinces et la Lombardie, président de la Société d'archéologie et des beaux-arts de la province de Turin, membre du Conseil des Archives d'Etat et de la Commission héraldique piémontaise, correspondant de la Consulte héraldique du royaume, conseiller provincial de Turin, etc.

M. Paul-Gaspard Drevet, homme de lettres, né à Lyon quoique d'origine savoisienne, est mort à Levallois-Perret, près de Paris, en 1896. La presse locale de Chambéry le compta à dater de 1848 parmi ses collaborateurs et il fit dès lors œuvre de publiciste et de polémiste dans plusieurs de

Digitized by Google

ses organes libéraux. Lorsque arriva l'année 1860, ses convictions l'unirent à ceux qui ne voulaient pas de l'annexion de leur pays à la France ; l'Adresse au peuple anglais [1], rédigée à cette occasion par M. J.-J. Rey, avocat, et revêtue de vingt-quatre signatures, porte également la sienne. Mais il entra personnellement dans l'arène en faisant paraître coup sur coup : 1° *Solution de la question savoisienne*, in-8 de 8 pp. ; 2° *Opinion du père André sur l'annexion à la France*, in-8 de 8 pp. ; 3° *Lettre du père André à son ami Jean* (du 17 mars 1860), in-8 de 4 pp. ; 4° *Deuxième lettre du père André à son ami Jean* (du 24 mars 1860), in-8 de 4 pp. ; 5° *Quatrième lettre chambérienne : au papa Jacobus* (insérée dans *le Statut et la Savoie*). — M. Drevet publia aussi des nouvelles en prose et des vers : *Excursion dans la lune* (1848) ; *Petit recueil de fables* (1849) ; *Les Filles du siècle, chansons nouvelles sur de vieux airs*, par Gustave Lobrey, Chambéry, 1857, in-16 de 96 pp. Une verve mordante, au service d'idées politiques et religieuses très accentuées, se donne libre essor dans ce dernier volume, devenu rare, paraît-il. — M. Drevet avait été élu membre correspondant de l'Académie royale de Savoie, le 20 juin 1850.

La carrière et les travaux du *contre-amiral Victor Arminjon*, qui avait, en 1860, suivi les destinées de la monarchie de Savoie, ont été étudiés par M. le général Borson dans une intéressante notice nécrologique insérée plus loin [2].

M. Albert Lecoy de la Marche, sous-chef de la section

[1] *L'Histoire de Savoie* de M. de Saint-Genis n'a cure de cette adresse et, chose curieuse, les écrivains contemporains qui en font mention, persistent à la qualifier d'*adresse à la reine d'Angleterre*, — comme si le texte n'en déterminait pas suffisamment le titre.

[2] V. ci-après, p. 171-198.

Digitized by Google

historique aux Archives nationales de Paris était, lui aussi, membre correspondant de l'Académie de Savoie. Il est mort le 22 février 1897, à l'âge de cinquante-six ans. — Le premier archiviste du département de la Haute-Savoie après l'annexion fut précisément M. Lecoy de la Marche (1861-1864). Il donnait alors à la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, l'*Exécution du testament d'Amédée III comte de Genevois en 1371*, et à la *Revue savoisienne* une appréciation des franchises d'Alby-sur-Chéran et une *Notice historique sur Ripaille en Chablais*. Plus tard, outre son grand ouvrage sur Saint Martin, il fit paraître de nombreux volumes dont la plupart sont relatifs à la critique historique, à l'histoire des arts, ou n'ont plus simplement qu'un but de vulgarisation. A citer, entre autres :

Suger. Œuvres complètes, publiées par la Société de l'Histoire de France. 1867 ;

La Chaire française au Moyen Age, spécialement au XIII^e siècle. 1868 (1re édition). 1886 (2e édition),

Extraits des comptes et mémoriaux du roi René, 1873 ;

Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon, dominicain du XIII^e siècle. 1877 (Source historique excellente pour l'étude des mœurs et des esprits du temps de saint Louis et du côté intime de la Société au moyen âge) ;

Les Relations politiques de la France avec le royaume de Majorque. 1892 (Livre utile pour l'histoire du Midi de la France au XII^e et au XIII^e siècle) ;

Le Mystère de saint Bernard de Menthon, Paris, 1888. — Cette œuvre dramatique, d'environ quatre mille vers, a été vraisemblablement composée, il y a quatre ou cinq siècles, par un moine du Grand-Saint-Bernard, valaisan ou valdôtain d'origine. La publication en a été faite par la

Digitized by Google

Société des anciens textes français. — Enfin, M. Lecoy de la Marche, pour *le Roi René, sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires...* (1875), fut parmi les lauréats de l'Institut ; l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui décerna, en effet, le prix Gobert.

« Un grand vide s'est produit, » le 20 mai 1897, « dans les Sociétés d'histoire de la Suisse ; l'Université de Fribourg a perdu, ce jour-là, un excellent maître, le canton de Fribourg un de ses enfants dévoués et l'Eglise un de ses fidèles serviteurs. » Cette conclusion de M. Max de Diesbach à la biographie [1] qu'il consacre au savant *abbé Gremaud*, à l'un des représentants les plus éminents de la science historique suisse de ce siècle, pourrait être complétée ici de cette façon : Les travaux de M. Gremaud, si précieux pour son pays, ont encore leur mérite pour l'histoire des pays voisins, de la Savoie, par exemple. Ainsi, jusqu'à l'heure où, grâce à lui, certain document a été mis en lumière par les *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande*, on ignorait absolument que le comte de Savoie, Humbert aux Blanches-Mains, en épousant Anchillie, s'était allié à la maison des comtes de Valais. Pendant la première période de sa longue carrière, l'abbé Gremaud accordait ses préférences à l'histoire générale, à l'histoire ecclésiastique, à celle de la Gruyère et de la partie romande du canton de Fribourg. Au contraire, son étude de prédilection, celle qui absorba presque complètement les dernières années de sa vie, fut ensuite l'histoire du Valais, qu'il laissa inachevée, bien que, à sa mort, elle comptât déjà huit gros volumes de *Documents*.

[1] *Biographie de l'abbé Jean Gremaud, recteur de l'Université, président de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, par M. Max de Diesbach (*Mém. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, 1898, t. XXXIX).

Digitized by Google

M. Perrin a communiqué à l'Académie une note sur feu *M. Melville-Glover*, dans la séance du 6 janvier 1898 :

« Melville Glover, » a-t-il dit, « né aux Eaux-Vives (Genève), le 1er octobre 1834 et mort à Lyon le 9 novembre 1897, était d'une famille anglaise ; il fit ses études à Thonon, vint s'établir à Chambéry avec sa mère et sa tante en 1859, et y fut professeur d'anglais ; à l'annexion, il alla s'établir à Lyon.

« On lui doit des études historiques relatives à la Savoie et, plus particulièrement au Chablais :

« *Le Pont de la Dranse et ses alentours*, 1854 ;

« *Notice sur l'abbaye du Betton*, parue en 1859 dans les Mémoires de l'Académie royale de Savoie ;

« *Liste de baillis, gouverneurs, châtelains et juges du Chablais*, 1861 ;

« *Notice historique sur le prieuré de Bellevaux en Chablais*, 1863 ;

« *Les Augustins de Thonon*, 1863.

« En collaboration avec René Muffat, il rédigea trois catalogues de vente de bibliothèques, contenant des notices instructives, des renseignements curieux.

« A Lyon, il fit paraître :

« *Notice historique sur le château du Montellier en Bresse*, 1869 ;

« *Collection complète des jugements rendus par la Commission révolutionnaire établie à Lyon par les représentants du peuple en 1793*, 1869 ;

« *Monuments préhistoriques des environs de Tarare*, conférence, 1876.

« Par son testament, M. Glover a légué à la Société Florimontane la partie de sa bibliothèque relative à la Savoie, à la Bresse et à la Suisse, ainsi que ses manuscrits. »

Digitized by Google

M. Joseph Brossard, fils de l'historien du pays de Gex [1], fut archiviste et bibliothécaire de la ville de Bourg, archiviste du département de l'Ain et président de la Société d'émulation du même département, jusqu'à sa mort, arrivée en 1897. La plupart de ses publications, insérées dans les *Annales* de cette Société, ont rapport à la Bresse et au Bugey, provinces dont l'histoire se confondait encore avec celle de la Savoie au seuil du XVIIe siècle. M. Brossard est l'auteur de : *Inventaire sommaire des archives communales de Bourg*, 1872-1881 ; *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Ain*, 1881-1893 ; *Cartulaire de Bourg-en-Bresse*, 1882 ; *Description historique et topographique de l'ancienne ville de Bourg, capitale de la province de Bresse*, 1883 ; *Mémoires historiques de la ville de Bourg*, 1887-1888, 2 vol. ; *Régeste de Notre-Dame de Bourg*, 1897, 2 vol., etc., etc. — En 1891, M. Brossard exhumait, d'après l'édition introuvable de 1540, le poème de Claude Bigothier : *Rapina seu Raporum Encomium*, avec une introduction, des arguments, des chants et des notes. Il a laissé encore, attendant l'impression : *Histoire de la Chartreuse de Portes* et *Samuel Guichenon et sa famille*.

Le *commandeur Pierre Vayra*, surintendant directeur des archives d'Etat à Parme, a su se faire remarquer par ses travaux sur l'histoire et sur l'art. Bosconero, commune de l'arrondissement de Turin, fut sa patrie et il y revint mourir, à 62 ans, le 21 juin 1898. Il était entré à Turin aux Archives générales du Royaume, en 1858 ; vingt-quatre années consécutives, il y enseigna la paléographie et la critique diplomatique. Les *Curiosità e ricerche di storia subalpina*, cet utile recueil qui embrasse la période de

[1] *Histoire politique et religieuse du pays de Gex*, par Joseph Brossard *Bourg*, 1851.

Digitized by Google

1874 à 1882, s'enrichirent de ses nombreuses dissertations; il y publia, notamment : le *Museo storico della Casa di Savoia*, qui forma plus tard, en tirage à part, un volume de 536 pages. Dans la *Miscellanea di Storia italiana*, il donnait : *Le lettere e le arti alla Corte di Savoia nel secolo XV; Gli inventari dei Castelli di Ciamberi, di Torino e di Ponte d'Ain*, 1497-1498. En collaboration avec MM. le baron Antoine Manno et Hermann Ferrero, il faisait imprimer deux volumes des *Relazioni diplomatiche della monarchia di Savoia dalla prima alla seconda ristorazione*, 1559-1814. Mais les études d'histoire moderne, à tendances politiques, l'attirèrent davantage en ses dernières années. A *Torino e i torinesi sotto la repubblica*, à *Il Principe Napoleone e l'Italia*, succéda, en 1896, *La leggenda di una corona : Carlo Alberto e le perfidie Austriache*. Il résulte de ce livre que les soi-disant menées de l'insidieuse Autriche contre le prince, en 1821 et les années suivantes, étaient absolument imaginaires. Et si l'on voulait ajouter quelque observation, ce serait certes pour assurer, au sentiment du baron G. Claretta[1], que M. Vayra n'a pas laissé de peindre heureusement la reine Marie-Thérèse et surtout Charles-Félix, sans oublier l'Autriche dans sa conduite politique de ce temps-là.

Les publications du *docteur Léon Brachet* lui avaient obtenu de l'Académie le titre de membre correspondant, il y a quelques années. Si elles sont peu volumineuses, elles ne sont pas restreintes quant à leur nombre; les spécialistes pourront un jour en faire ressortir le mérite. On s'est plutôt contenté jusqu'à présent de mettre en évi-

[1] *Commemorazione di Pietro Vayra (Atti della Società d'Archeologia e Belle Arti per la provincia di Torino*, vol. VII, 1899).

Digitized by Google

dence ce que le zèle et l'activité du docteur Brachet ont produit pour l'avenir, le développement et la prospérité d'Aix-les-Bains et de ses thermes, et c'est avec raison qu'on a de lui pu dire que c'était un homme d'intelligence, d'initiative et de dévouement. Docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, du 26 août 1864, il est mort à Aix à la fin du mois de septembre 1898.

Deux mois et demi plus tard que le docteur Brachet, un autre médecin, le *docteur Edouard Dufresne*, savoisien d'origine, mourait à Genève, à l'âge de 80 ans. Le docteur Dufresne a trouvé en M. Descostes, alors vice-président de l'Académie, un confrère qui a su rendre hommage tour à tour aux qualités du savant, du littérateur et du catholique militant. Par une délicate attention, l'auteur avait réservé à ses confrères la primeur de sa notice ; ils ont pu l'apprécier ensuite de nouveau, en la compagnie des lecteurs des journaux l'*Univers* et le *Courrier des Alpes*.

M. l'abbé Jean-Marin Pettex, curé de Marignier et précédemment de Saint-Gingolph[1], avait 61 ans, quand il quitta ce monde le 10 février 1899. Un modeste et un laborieux. 1883 a vu paraître sa *Notice biographique sur l'historien Besson*. Déjà, en 1880, il avait fourni aux *Mémoires de l'Académie salésienne* une *Statistique historique du diocèse d'Annecy*, puis, au Congrès de Thonon, en 1886, il montrait, en un récit vif et animé, le *Passage des Luzernois soit Vaudois-Piémontais en Savoie dans l'année 1689*.

M. l'abbé François-Marie Lacroix était natif d'Evian. Il appartenait à l'Académie comme membre correspondant depuis 1868. Peu d'années avant l'annexion, le directeur

[1] C'est par erreur que M. l'abbé Pettex figure seulement en cette dernière qualité dans le Rapport sur les travaux de l'Académie lu en 1899 par le Secrétaire perpétuel au Congrès de Chambéry.

Digitized by Google

des études du collège militaire d'Asti, le capitaine d'état-major aujourd'hui général de division Borson, avait été chargé de demander en Savoie un prêtre pour la chaire de littérature française de cet établissement. L'évêque d'Annecy, Mgr Rendu, à qui la demande avait été adressée, n'hésita pas : son choix se porta sur l'abbé Lacroix, alors simple vicaire à Bonneville, mais dont les supérieurs avaient apprécié l'ensemble des connaissances, l'esprit d'imagination, la variété des talents, et c'est ainsi que le nouveau professeur quitta pour jamais son ancien diocèse. Lorsque fut, en effet, conclu le traité du 24 mars 1860, l'abbé Lacroix ne voulut pas abandonner ses élèves. Plus tard, on l'appelait à l'école supérieure militaire créée à Modène ; il y continua les mêmes cours jusqu'à l'heure où, l'âge aidant, il dut prendre sa retraite. Modène resta sa résidence et il y achevait au mois de mars 1899, à 83 ans, une longue et honorable carrière, décoré de la croix de chevalier des SS. Maurice et Lazare et de la croix d'officier de la Couronne d'Italie.

L'abbé Lacroix n'avait pourtant pas oublié son pays d'origine. Le compte rendu du Congrès tenu à Thonon en 1886 reçut de lui, malgré la distance, un souvenir : il y fit insérer un curieux petit mémoire sur *Le pays des Gavots*. Entre ses autres publications, il convient encore de citer : *Recherches étymologiques et pensées diverses*, 1868 ; *Le prince Eugène de Savoie*, essai biographique, 1870, et, en dernier lieu, deux volumes parus en 1876 et intitulés : *Historiens et écrivains militaires français du XIX^e^ siècle*. Ces aperçus biographiques et critiques, rédigés d'après le programme du Ministère de la guerre d'Italie, ont été admis à l'école de Modène comme livre de texte pour le cours supérieur. Un semblable détail peut dispenser d'en faire autrement ressortir les qualités.

Digitized by Google

L'Académie avait appelé à elle, en 1883, *M. le docteur Baptiste Charvet*, un Dauphinois curieux des choses de l'archéologie, auteur d'un savant mémoire sur les *Plaques de brides mulatières au XVIII^e siècle*. Comme don de bienvenue, il lui avait alors soumis une communication appréciée sur deux chirurgiens du XVIII^e siècle, le Frère Côme, religieux Feuillant, et Bernard Philippe (d'Entre-deux-Guiers), son élève. — Une maladie enlevait M. Charvet au mois de janvier 1899.

M. Charles Revillout, qui mourait à 78 ans au mois de novembre 1899, était un professeur honoraire à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier. Son nom, d'origine savoisienne, avait changé d'orthographe en passant de Faucigny en Franche-Comté : *Revilliod* s'était transformé en *Revillout*. C'est pendant qu'il était professeur d'histoire à Grenoble que l'Académie de Savoie, le 26 décembre 1861, avait placé parmi ses membres correspondants M. Revillout, auteur de : l'*Arianisme des peuples germaniques qui ont envahi l'empire romain*, 1850 ; l'*Ancienne Académie delphinale et l'établissement de la Bibliothèque publique de Grenoble*, 1859 ; *Dissertation sur l'occupation de Grenoble, au X^e siècle, par une nation païenne*, 1860, etc., etc.

Enfin, l'Académie a vu successivement disparaître, en 1900, cinq de ses correspondants, dont les quatre premiers en moins de deux mois.

Le 22 mars, elle perdait en *M. Aimé Constantin*, secrétaire honoraire de la Société Florimontane, ancien précepteur de la reine de Grèce et de trois des grands-ducs, ses frères, commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne, etc., un philologue distingué, un travailleur infatigable qui mettait la dernière main, dans

Digitized by Google

la soixante-neuvième année de son âge [1], à un *Glossaire du Patois savoyard*, depuis longtemps en préparation. Au mois d'août de l'année précédente, M. Constantin avait présidé avec distinction le Congrès des Sociétés savantes de Savoie, qui se tenait alors à Chambéry. « Rien de plus mérité que cet honneur : il n'y a peut-être pas d'érudit ou de lettré savoyard qui n'ait connu Aimé Constantin et qui n'ait apprécié ses nombreux écrits [2]. »

M. Jules ou plutôt *Jean-Marie Daisay*, peintre de portraits, dont l'Académie avait voulu reconnaître les qualités artistiques, étudia sous la direction de B. Molin et de Pils. Il était professeur à l'Ecole municipale de peinture et de dessin et conservateur du Musée de la ville de Chambéry. En 1875, il avait été admis au Salon, pour la première fois.

Maître de chapelle à la Métropole jusqu'à sa mort, *M. Joseph-Alexandre Trenca* a publié, il y a quelque trente-six ans, un *Memorandum des principes élémentaires de la musique*, outre des chœurs à quatre voix, des morceaux de musique religieuse avec accompagnement d'orchestre, etc. Parfois aussi il s'adonna, non sans bonheur, à la peinture : un de ses tableaux lui avait, en 1883, obtenu une médaille au concours de la fondation Guy.

M. Maurice-Antoine Durandard, qui fut secrétaire de l'Académie de la Val d'Isère à Moûtiers et l'un de ses membres les plus laborieux, s'intéressa aux Congrès des Sociétés savantes de Savoie ; il y fit des communications, biogra-

[1] Claude-Aimé Constantin était né à Thônes le 31 août 1831.

[2] J. DÉSORMAUX, *Aimé Constantin* (*Revue Savoisienne*, 1900, p. 139-150). L'auteur de cette notice a donné la liste de toutes les publications connues de M. Constantin ; elle occupe plus de deux pages en petits caractères.

Digitized by Google

phiques d'ordinaire, notamment à Moûtiers, à Montmélian, à Thonon, au Pont-de-Beauvoisin, à Chambéry et à Aiguebelle.

Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre de l'Académie de législation de Toulouse, M. Jules Périn, se souvenant qu'il était aussi archiviste paléographe, se livra à des travaux qui lui frayèrent la voie à la présidence de la « Montagne Sainte-Geneviève, » Comité d'Etudes historiques, archéologiques et artistiques des V^e^ et XIII^e^ arrondissements de la ville de Paris. Aix-les-Bains l'eut jadis au nombre de ses habitués. Ce fut pendant l'un de ses séjours en cette ville que l'Académie se l'associa, pour des articles dans la *Savoie thermale* où il avait montré, avec la variété de ses connaissances, l'attrait exercé sur lui par le passé tout autant que par le présent de la région.

Mélanges.

A l'Institut de France. — M. le marquis Costa de Beauregard ayant été, le 23 janvier 1896, élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. Camille Doucet, y est venu prendre séance le 25 février de l'année suivante. Il a prononcé alors, selon l'usage, l'éloge de son prédécesseur. « De vifs applaudissements, » disent les feuilles de l'époque, « ont montré à M. le marquis Costa tout le plaisir qu'a éprouvé à l'entendre une très nombreuse et fort brillante assistance. » M. Edouard Hervé, directeur de l'Académie, a répondu au récipiendaire, et les mêmes feuilles ajoutent : « Si, à cause de l'état de sa santé, l'émi-

Digitized by Google

nent directeur de l'Académie a mis longtemps à écrire son discours, du moins faut-il reconnaître qu'on lui doit un beau morceau académique de plus. »

Depuis cette date déjà lointaine, — elle est de l'autre siècle, — M. le marquis Costa de Beauregard a continué, sous la coupole du palais Mazarin, à honorer la Savoie par le charme et la valeur de ses ouvrages.

L'importance des publications des autres membres de l'Académie de Savoie s'impose parfois hors des limites de leur ancienne province. Celles du président actuel, M. Descostes, sont singulièrement goûtées à Paris, et c'est ainsi qu'après avoir été couronné en 1894 par l'Académie française, il obtenait encore de cette illustre Compagnie, au printemps de 1898, pour son livre, ***La Révolution française vue de l'étranger,*** un prix de 500 francs sur la fondation Thérouanne.

Travaux publiés par les membres de l'Académie hors de de ses Mémoires. — La plupart des productions des membres de l'Académie parues ailleurs que dans ses ***Mémoires,*** lui ont été adressées pour sa bibliothèque. Il est donc juste de répondre en quelque manière à cet hommage par une mention, si ce n'est par quelques lignes d'appréciation ou de résumé ; mais, à cause des questions qu'elles traitent, des réflexions qu'elles suggèrent, ne serait-ce pas plutôt dans le paragraphe *Bibliographie* qu'elles auraient dû prendre place ? De l'énumération qui va en être faite ressortira un tableau distinct, encore qu'en raccourci, du mouvement intellectuel qui peut s'observer dans les divers rangs de la Compagnie.

Sur la Tectonique de la chaîne Nivolet-Revard, par MM. J. Révil et J. Vivien, 1897, in-4 (Extrait du tome

Digitized by Google

XVIII des Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences).

Note sur la structure de la chaîne Nivolet-Revard, par les mêmes. Paris, 1898 (Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. XXXVI).

Novalaise et ses environs, par J. Révil. *Chambéry*, 1897. In-8. — M. Révil étudie avec soin la géologie de la région de Novalaise dans la partie la plus développée de son travail ; mais il sait intéresser aussi ses lecteurs par des détails historiques et par une agréable description de cette pittoresque vallée.

W. Kilian et J. Révil. — *Introduction à la géologie de la Basse-Maurienne. Description physique. Grenoble*, 1897. (avec une carte du Bassin moyen de l'Arc). — « Cette étude orographique (dit l'un des auteurs dans l'*avant-propos*), destinée à servir d'introduction à la description géologique de la Basse-Maurienne, est détachée d'un mémoire spécial, » qui sera publié par le service de la Carte géologique de France (Ministère des Travaux publics).

Sur la découverte de restes de Lophiodon dans les sables siliceux des Echelles (Savoie), par W. Kilian. *Grenoble*, 1898. In-8 (Extrait des *Annales de l'Université de Grenoble*, t. X, n° 2).

Note sur les terrains tertiaires du plateau des Déserts près Chambéry (*Savoie*), par H. Douxami, professeur au Lycée de Lyon, et J. Révil (Extrait du *Bulletin des services de la Carte géologique de la France et des topographies souterraines*, n° 65, t. X, 1898-1899 ; *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, 2e série, t. IV).

Notice sur les travaux géologiques relatifs à la Savoie de Gabriel de Mortillet. Lecture faite à la Société d'histoire naturelle de Savoie, par J. Révil. *Chambéry*, 1899. In-8

Digitized by Google

qui contient *in fine* la liste des 34 publications géologiques consacrées à ce pays par l'ancien conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Description géologique de la vallée de Valloire (Savoie), par MM. Kilian et Révil, 1899 (Extrait du *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, 2e série, t. IV).

Observations sur les variations des glaciers et l'enneignement dans les Alpes dauphinoises organisées par la Société des Touristes du Dauphiné sous la direction de W. Kilian, 1900.

Notice historique sur la Société d'Histoire naturelle de Savoie, par Cl. Blanchard. Ce travail, le dernier qui soit sorti de la main de M. Blanchard, retrace bien les différentes phases de la vie de la Société d'histoire naturelle et rend un compte clair et précis des nombreuses communications qui l'ont animée. Il tient le tome V de la 2e série du *Bulletin* de cette Société, moins trois pages de nécrologie consacrées à l'auteur par M. Révil.

Manuel de l'enseignement agricole par le comte Eugène d'Oncieu de la Bâtie. 1898, in-8.

De la Codification du droit canonique, par le chanoine A. Pillet. *Lille*, 1897. In-8. — Savante étude hautement appréciée par les juges compétents.

De Sancto Thoma omnium scholarum christianarum patrono oratio quam habuit R. D. Albertus Pillet sacræ Facultatis theologicæ Insulensis decanus. *Insulis*, 1899. In-8.

Consultation sur la propriété des églises, des presbytères et des cimetières existant avant l'annexion de la Savoie à la France dans les deux départements annexés [par M. E. Arminjon]. *Chambéry*, 1897. In-4. — Ce chapitre d'histoire judiciaire, aux arguments solidement établis, vient ébranler le système d'uniformisation dont on aime à s'autoriser en

Digitized by Google

France, depuis que la révolution de 1789 en a marqué l'avènement.

Le Premier Président G.-L. Mercier. S. l. n. d. Grand in-8.

Les philosophies négatives, par Ernest Naville, associé étranger de l'Institut de France. *Genève, Bâle et Paris*, 1900. In-8.

Tableaux de la naissance et de la mort de N. S. Jésus-Christ, représentés à l'Orphelinat des Garçons de Chambéry, 1899-1900 [par M. Emmanuel Denarié]. *Chambéry*, 1900. In-8. — « Qui n'a tressailli à l'audition de ces strophes, d'une envolée parfois sublime, d'une facture harmonieuse... et qui, suivant l'Homme-Dieu de l'étable de Bethléem à la suprême étape du Calvaire, semblent être une épopée céleste. » (Paroles du président de l'Académie, M. Descostes, à la séance publique du 5 mai 1900).

Introduction à la vie sacerdotale, par le P. François Bouchage, rédemptoriste. *Paris*, 1897. In-8.

Retraite sacerdotale, religieuse et apostolique, par le même. *Clermont-Ferrand*, 1898. In-12.

Cantiques et chants divers, paroles et musique, par le même. *Paris*, 1899.

Un bâton de saint Joseph à Chambéry, par l'abbé Léon Bouchage, aumônier des religieuses de Saint-Joseph, chanoine honoraire. Etude ornée d'une autotypie du Bâton de saint Joseph. *Chambéry*, 1898. In-8. (Extrait de la *Semaine religieuse*, mars 1898.)

Tableau des religieux prêtres originaires du diocèse de Chambéry vivants à la fin de 1897, par le même. *Chambéry*, 1899. In-8 (Extrait de la *Semaine religieuse*, octobre-novembre 1898). — Ce travail consciencieux n'est pas précisément la simple énumération annoncée par l'auteur, et on doit faire cas des nombreux détails biographiques dont

Digitized by Google

il est accompagné. Cent sept religieux prêtres vivants en 1897 étaient répartis entre vingt et un ordres et congrégations. — (M. le chanoine Bouchage a obtenu au mois de décembre 1898, dans le concours d'histoire ouvert par la Société Florimontane, un premier prix ex-æquo de 150 francs pour une autre de ses publications : *La Congrégation des Dames de Marie de Chambéry*, dont a parlé déjà le compte rendu précédent).

Etude biographique sur Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, suivie de son instruction et discours sur le faict du gouvernement, par Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie. *Annecy*, 1898. In-8.

Un Inventaire du château d'Annecy en 1393, par le même. *Paris*, 1899. In-8. (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1898). — Ce document, complété par un avant-propos et des notes, permet, comme le dit son éditeur, de ranger les comtes de Genève parmi les hommes de goût de leur époque.

L'Uffiziatura di Gregorio VII alla Corte di Savoia nel secolo XVIII. Notizia storica di Gaudenzio Claretta *Torino*, 1899. In-8. — Des particularités assez curieuses, se rapportant à la Savoie, ressortent de cette note, tirée du XXXIV^e^ volume des *Atti* de l'Académie royale des sciences de Turin : elle raconte les incidents causés par l'addition d'un feuillet, dans le bréviaire romain, à la légende du saint Grégoire VII.

La Genèse du monument de Maistre, par M. François Descostes. *Chambéry*, 1898. In-8.

Les exercices physiques et les cures d'air dans les Alpes françaises, par le même. — Le texte de cette lecture, faite à l'Académie de Savoie, a paru dans la *Quinzaine* du 16 août 1897.

Digitized by Google

Du même auteur : *La Révolution française vue de l'étranger, 1789-1799. Mallet du Pan à Berne et à Londres d'après une correspondance inédite.* Préface de M. le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française. *Tours,* 1897. In-8. Cet ouvrage a été couronné par l'Académie française, l'année suivante [1].

Lettres inédites de Joseph de Maistre, à propos de l'inauguration du monument érigé aux deux frères Joseph et Xavier de Maistre, à Chambéry, par le même. — On trouvera ces *Lettres* dans le *Correspondant,* livraison du 25 juillet 1899 [2].

A propos des « Fêtes de Chambéry » [inauguration du monument de Maistre], M Descostes a encore publié une longue étude sur la Savoie, insérée dans une revue de Paris, la *Vie moderne,* de la fin de 1899.

Hôpital d'Evian-les-Bains. Notes et documents, par M. Albert Duplan, président de l'Académie chablaisienne. *Thonon,* 1896. In-8 (Extrait du tome X des *Mémoires de l'Académie chablaisienne).*

Girard du Pas, abbé d'Abondance et les anniversaires de Ripaille, par le comte Amédée de Foras (Extrait du tome XXII des *Mémoires de l'Académie salésienne,* 1899).

Cartulaire concernant l'ancien prieuré de Saint-Paul, rédigé de 1270 à 1280, par le même (Extrait du même volume).

[1] Voir ci-devant p. CIV.

[2] En 1898, M. Descostes avait donné lecture à l'Académie de quelques fragments d'un livre qu'il prépare sur le séjour de Joseph de Maistre à Turin après son départ de Lausanne et sur le temps qu'il passa ensuite en Sardaigne, après l'occupation de Turin par les Français. — Relativement à ce dernier séjour, on peut déjà consulter deux ouvrages parus dans la même année 1898 : *I Reali di Savoia nell' esiglio (1799-1806)* par feu M. D. Perrero et *Giuseppe de Maistre in Sardegna* par le docteur Guido Giacomelli.

Digitized by Google

Le tome III[e] de l'*Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie* s'est accru de seize livraisons d'octobre 1896 à décembre 1899, époque de la mort de l'auteur. Quatre autres ont paru en 1900, qui terminent presque le volume. Si elles sont vraiment une œuvre posthume, c'est toutefois par les soins et sous la surveillance du continuateur de l'ouvrage qu'elles ont été imprimées. M. le comte de Mareschal de Luciane a, effectivement, sur les pressantes instances du comte Amédée de Foras, consenti à « assumer la rude tâche » de continuer la publication de ses manuscrits ; mais, ainsi que le porte l'*avant-propos* du IV[e] volume communiqué d'avance au public par les éditeurs, l' « érudit et patient archéologue » qu'est M. de Mareschal, « suivra sans effort les errements d'un ouvrage, fruit de cinquante années de travail. »

Variétés historiques, [par M. l'abbé J.-F. Gonthier]. (Extrait, à pagination continue, du tome XIX des *Mémoires de l'Académie salésienne*, 1896).

L'archevêque de Gribaldi et sa parenté, par le même, 1897.

Promenade historique à travers les rues d'Annecy, par un touriste [le même auteur]. *Annecy*, 1898. In-8.

Les évêques de Genève du Grand Schisme à la Réformation. 2[e] partie. *Jean-Louis de Savoie*, évêque et prince de Genève [par le même]. *S. l. n. d.* (Extrait du tome XXII des *Mémoires de l'Académie salésienne*, 1899).

Dictionnaire des communes [par le même]. — Chaque année, depuis 1888, l'*Annuaire de la Haute-Savoie* publie, par ordre alphabétique, la description et l'histoire de quelques communes de ce département et des principaux villages qu'elles contiennent. Ce travail, confié dans le principe à M. Eugène Tissot, a été, depuis sa mort survenue en 1892,

Digitized by Google

poursuivi par M. l'abbé Gonthier. La sollicitude que le continuateur apporte à son œuvre, l'ampleur qu'il lui donne, ne laissent pas trop de place aux erreurs et aux lacunes dont il demandait modestement naguère l'indication à ses lecteurs.

Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève et docteur de l'Eglise, édition complète..... publiée par les soins des religieuses de la Visitation du premier monastère d'Annecy. — Quatre volumes de cette vaste publication, les tomes VIII à XI, ont été mis au jour par Dom B. Mackey depuis 1897. Le VIII[e] est le second volume des *Sermons*, qui occupent encore les deux suivants et se divisent en deux séries : les autographes et les « recueillis ». Une « Etude sur saint François de Sales, prédicateur, » remplit près de cent pages du tome X [1]. Quant au tome XI, c'est le premier des *Lettres*. Il ouvre ainsi une nouvelle série qui ne tiendra pas moins de cinq ou six volumes et dont les éditions précédentes ont déjà fait connaître le très vif intérêt. A l'exception de six lettres antérieures à l'année 1593, il renferme la correspondance de saint François de cette année-là à 1598 inclusivement. — Sur chacun de ces volumes, on peut résumer son opinion en disant qu'on y

[1] Dom Mackey publiait, d'un autre côté, à Londres, en 1898, *Saint Francis de Sales as a preacher* (Reprinted from the Dublin Review).

Le même auteur a découvert dans les archives d'Etat de Turin le manuscrit autographe d'un discours de Bossuet C'est le panégyrique de saint François de Sales, prononcé en 1660, au monastère de la Visitation de Paris, par l'illustre évêque de Meaux ; les *Etudes* des Pères de la Compagnie de Jésus (n° du 20 octobre 1899) en ont publié le texte : il forme un cahier grand in-8 de 14 pages. Sur les 32 lignes de la dernière page donnée en fac-similé, on observe vingt-cinq ratures ou surcharges de la main de Bossuet. — Ce panégyrique a été acquis par S. M. le roi Charles-Albert, pour cent francs, à la date du 27 mars 1840.

Digitized by Google

apprécie les qualités de l'Avant-Propos, l'érudition des commentaires, la scrupuleuse correction des textes et un respect immuable du style archaïque du saint auteur.

Bibliografia storica degli Stati della Monarchia di Savoia compilata da Antonio Manno, volume sesto, *Torino*, 1898, in-4. — Ce nouveau volume, digne des précédents, est tout entier consacré à *Gênes*. Il contient 539 pages à deux colonnes et près de 8000 numéros ; c'est en dire l'importance et la valeur en un mot. M. le baron Manno n'a pas seulement composé ainsi un recueil bibliographique considérable ; il fournit à la science historique des éléments essentiels, même dans ces petites notices, de natures diverses, qui accompagnent certains articles.

Répertoire biographique des Savoyards contemporains (1800-1898), par F. Miquet, *Annecy*, 1894-1898. In-8°. — Voir ce qu'il a été dit de cet ouvrage indispensable, page LXXV[1].

Dans plusieurs livraisons de la *Revue historique Vaudoise* (1898-1899), M. Albert de Montet a inséré des documents inédits sur M^me^ de Warens : ces documents, fort nombreux, proviennent d'une famille avec laquelle la célèbre baronne avait des liens de parenté.

[1] On peut regretter que l'auteur n'ait pas fait connaître (p. 91-92 de son *Répertoire*) le nombre et la durée des différentes législatures de la Chambre élective de Turin, de 1848 à 1860 ; ce détail aurait rendu plus précise la biographie de la plupart des députés. M. Miquet n'indique que quatre législatures ; or il y en eut six, non compris celle que préparèrent les élections faites le 25 mars 1860, c'est-à-dire le lendemain du jour où fut signé le traité d'annexion de la Savoie à la France. — En résumé, la première législature fut inaugurée le 8 mai 1848 ; la seconde, le 1^er^ février 1849 ; la troisième, le 30 juillet 1849 ; la quatrième, le 20 décembre de la même année ; la cinquième, le 19 décembre 1853, et la sixième, le 14 décembre 1857. — Un décret de dissolution mit fin, chaque fois, au mandat des députés.

Digitized by Google

Le 34e volume de la *Miscellanea di storia italiana* que publie la Députation royale d'histoire nationale de Turin, contient un travail de M. Perrin sur le *Trésor de la chapelle du château des Echelles*, sur des inventaires du XVIe siècle relatifs à cette antique commanderie de l'Ordre de Malte et sur la prise du même château par Lesdiguières. (Cf., ci-devant, page IX.)

Histoire de Savoie des origines à 1860. Chronologie des principaux faits de l'histoire de Savoie jusqu'à nos jours, par A. Perrin, *Chambéry*, 1900. In-8°. — Comme dans tout ouvrage de ce genre, il y a là la partie en quelque sorte personnelle à l'auteur, celle où il apprécie suivant ses opinions, comme il entend les juger, les hommes, les régimes, les institutions, les événements et leurs conséquences ; mais il y a aussi et tout d'abord le récit proprement dit, le développement des recherches, l'enchaînement des faits et l'exposition des résultats qui en découlent. Pour tout son travail, M. Perrin s'est entouré des auteurs les plus sérieux, anciens aussi bien que modernes ; il est allé de la préhistoire à l'histoire contemporaine, mettant à profit les découvertes incessantes de l'archéologie, de l'épigraphie, de la numismatique et de la chronologie. A côté de l'histoire de la Maison royale de Savoie, dont on ne pourra jamais la séparer, il a retracé, quoique brièvement, celle même de la province qui a été le berceau de cette illustre race. Si bien que son livre, mis au point, est une narration concise et rapide, intéressante et utile en l'honneur du passé d'un petit pays qui a réussi à « garder longtemps son individualité. »

Les anciennes corporations d'arts et métiers de Thonon-les-Bains, par l'abbé L.-E. Piccard. *Thonon*, 1898. In-8°. (Extrait du tome XI des *Mémoires de l'Académie Chablaisienne.*)

Digitized by Google

Etude d'histoire sainte, par le même. *Thonon,* 1899. In-18.

Studi storici sul Contado di Savoia e Marchesato in Italia, per Carlo Alberto di Gerbaix-Sonnaz di Saint-Romain, ministro plenipotenziario di S. M. in Portogallo. Volume secondo, parte seconda, 1897, *Torino.* — Volume terzo, parte prima, 1900, *Torino.*

M. le comte de Sonnaz, suivant le cours de ses *Etudes historiques,* si scrupuleuses, si complètes, sur le Comté de Savoie, a achevé deux parties de cet ouvrage : la seconde du deuxième volume, qui commence au comte Pierre, dit le Petit Charlemagne, pour s'arrêter en 1285 à la mort de son successeur, Philippe I^er^, et la première du troisième volume, qui embrasse la période de 1285 à 1310, c'est-à-dire les vingt-quatre premières années du règne d'Amédée V le Grand. Les détails que l'on trouve dans l'une comme dans l'autre, le savoir approfondi qui s'y révèle, conservent au récit l'intérêt inaltérable qui l'a déjà précédemment distingué.

Un Pape savoisien. *Panégyrique du bienheureux Innocent V, Pierre de Tarentaise,* prononcé par Monseigneur Turinaz, évêque de Nancy et de Toul, dans la Métropole de Chambéry, le 1^er^ juillet 1900, suivi d'une étude sur la patrie, les ouvrages et les sermons d'Innocent V. *Nancy.* 1900. In-8°. — La confirmation du culte du bienheureux Innocent V a été l'occasion à Chambéry d'une grande fête religieuse, et c'est l'Académie de Savoie, grâce à son président, M. Descostes, qui a provoqué cette imposante manifestation. Quelques jours plus tard, prenant texte du *Panégyrique* dont Mgr Turinaz venait d'adresser un exemplaire à la Compagnie, M. le président rappelait, après avoir remercié l'auteur de son précieux hommage, à quelle

Digitized by Google

reconnaissance il a droit en ce pays : l'éloquent prélat n'a-t-il pas rendu à la Savoie un Pape (Pierre de Tarentaise) qui portait le nom d'une de ses provinces ; n'a-t-il pas célébré encore, en des pages qui demeureront un modèle, les vertus, la doctrine, la mission du nouveau Saint, « un des plus grands parmi les fils illustres » de la vieille Savoie ? Et M. le président ajoutait : « L'Académie a eu la première initiative des solennités du 1er juillet 1900. »

Dictionnaire topographique du département de la Savoie, par J.-J. Vernier, archiviste du département. *Chambéry*, 1897. In-8 de 831 pages [1].

[1] Le *Dictionnaire topographique de la Savoie*, dont M. Victor van Berchem rendait compte, le 9 mars 1899, à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, se ressent parfois un peu de la brièveté du temps employé à sa composition ; l'auteur n'a passé que quelques années en Savoie et cependant il a pu entreprendre et finir cet ouvrage plein d'érudition, mais qui réclamait au préalable tant de recherches. Pour ce qui touche à la Maurienne, M. le chanoine Truchet y a signalé certaines inexactitudes, plusieurs lacunes (Voir *Travaux de la Soc. d'hist. de Maurienne*, 2e série, t. II, 1re partie, p. 55-58). D'autres remarques pourraient s'ajouter encore aux « additions et corrections » placées à la fin du volume.

Ainsi, on se demande pourquoi l'auteur dit par deux fois (p. 50 et 55) que Victor-Emmanuel II n'est devenu roi d'Italie qu'en *1862*, tandis que c'est en vertu d'une loi promulguée le 17 mars de l'année précédente qu'il a pris ce titre. — Page 66, *note :* « Vuipillerie, c'est, » dit M. Vernier, « Vulpillerie, » — à changer en La Verpillière. — P. 179 : on doit *Montmélian et les Alpes* à Léon Ménabréa et non à Louis, son frère, qui fut S. Ex. le général comte Ménabréa, ministre, ambassadeur, etc. — P. 181 : Jacques Replat a fait paraître l'*Esquisse du comté de Savoie au XIe* (non *au Xe*) *siècle :* le comté de Savoie n'existait pas au xe siècle. — P. 212 : Sylvestre Milliet, premier marquis d'Arvillars en 1678, ne fut pas maréchal de Savoie (cette haute charge avait disparu en 1567, après la mort de René de Challant), mais maréchal de camp général des armées de S. A. R., ce qui n'était pas la même chose. — P. 225 : La date de l'érection du marquisat de la Bâtie est 1699, non 1783. — P. 226 : La seigneurie de la Bâtie d'Albanais fut érigée en marquisat en 1681, en faveur de Jean-Claude de Clermont,

Digitized by Google

Ici s'arrête cette longue nomenclature, que terminera prudemment la formule peu littéraire : sauf erreur ou omission. Quelques publications y sont à dessein passées sous silence, pour avoir été déjà mentionnées, spécialement dans les pages qui concernent les nouveaux membres.

Bibliothèque savoyarde. — La *Bibliothèque savoyarde* éditée par M. F. Ducloz, imprimeur à Moûtiers, membre correspondant de l'Académie, ne renferme que des ouvrages rares ou curieux dès XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Elle s'est

et non en faveur de Jean-François, son fils. — P. 240 : L'abbaye du Betton ne fut pas « fondée en 1378 par Jean II de Malabaila, évêque de Maurienne. » Ce monastère, créé vers l'an 1150 par la mère et la sœur de saint Pierre II de Tarentaise, était déjà une abbaye en l'année 1225. — P. 339 : « En 1773, la terre de Conflans et ses dépendances d'Aiton... furent unies à perpétuité à la mense archiépiscopale de Tarentaise. » L'auteur a écrit ici *Aiton* pour *Saint-Sigismond*, confusion qu'il a évitée plus loin (p. 668, v° Saint-Sigismond). — P. 361 : Miolans ne fut jamais érigé en *marquisat*. — P. 483 et p. 668 : le hameau de la Madeleine, commune de Barberaz, et la gorge de Saint-Saturnin, au nord-est de Chambéry, auraient pu être cités. — P. 693 : les Beaufort ayant été créés vicomtes de Tarentaise au commencement du XIV^e^ siècle, il eût été naturel d'expliquer comment la vicomté de Tarentaise (fief qu'ils possédaient dans le mandement de Val-d'Isère, suivant l'auteur) ne fut érigée qu'en 1607. — P. 695 : le ruisseau *du Tavasset* est sans doute le ruisseau *de Favasset*, qui passe dans le hameau de ce nom, indiqué à la p. 393. — P. 735 (et 822) : « Villard-Benoît, hameau, commune de Bonneval-en-Tarentaise. *Locus Villaris Benedicti*, 1252 (Trepier, *Décan. de St-André*, pr. n° 66). » Le document publié par feu le chanoine Trepier est daté de 1257 ; il se rapporte à Villar-Benoît, prieuré et paroisse du décanat de Grenoble, dans le voisinage de Pontcharra.

La correction des épreuves a laissé un peu à désirer quant à l'orthographe des noms de personnes et de lieux. Dès lors, il faut lire, p. 51, le seigneur de *Pontrerre* et non de *Pontverne* ; p. 117, *Sézegnin* et *Amancy*, et non *Sezeguire* ni *Armancy* ; p. 510, Mollard-*Rachat* et non Mollard-*Zachat* ; p. 515, *Beuil* et *Foncet*-Montailleur et non *Beïul* ni *Fomet*-Montailleur ; p. 693, *Tardevel* et non *Tardival*.

Digitized by Google

enrichie depuis 1896 de la réimpression de diverses plaquettes, de l'*Histoire de la négociation des ambassadeurs envoyez au Duc de Sauoye par les Cantons Euangéliques l'an* MDCLXXXVI, de *La Savoye par Jacqves Peletier dv Mans* (d'après l'édition originale de 1572), du *Povrtraict racovrcy du B. H. François de Sales tiré par Estienne Cavet en 1632*, etc. — Une médaille d'or et deux médailles d'argent sont venues récompenser de ses efforts M. Ducloz; il recevait l'une, en 1897, à l'Exposition universelle de Bruxelles, et les deux autres à celle de Paris en 1900.

Echange de publications. — L'Académie, qui était déjà en rapport avec trente-neuf Académies ou Sociétés savantes de l'étranger, a élargi encore le cercle de ses relations par l'envoi de ses *Mémoires*, — sur leur demande, — à la Société des Bollandistes de Bruxelles, à la Société royale des sciences physiques et économiques de Kœnigsberg, à la Bibliothèque nationale de Turin, de même qu'à l'Institution géologique de l'Université royale d'Upsal. Elle a ajouté à la liste de ses correspondantes de France : la Société scientifique et littéraire d'Alais, l'Université de Grenoble et la Revue bibliographique universelle le *Polybiblion*.

Catalogue imprimé de la Bibliothèque publique de Chambéry. — Dans sa séance du 11 février 1897, la Compagnie apprenait avec plaisir que, ensuite du rapport d'un de ses membres, M. Descostes, également alors conseiller municipal de Chambéry, le Conseil avait voté l'impression du nouveau catalogue de la Bibliothèque publique, dressé par le bibliothécaire, M. Perpéchon.

Procédé de revivification et de restitution des chartes. — Sous le titre d'*Annexe* à sa *Note sur le testament d'Aymon*

Digitized by Google

Bonivard, M. le comte Amédée de Foras avait expliqué, en 1883, son *procédé de revivification et restitution des chartes*. Une fois encore, en 1897, il a voulu ramener l'attention de ses confrères de l'Académie sur ce perfectionnement de la méthode employée à l'Ecole des Chartes. Un parchemin des premières années du XIV^e^ siècle, traité suivant son procédé, a été mis sous leurs yeux de sa part : il est resté lisse, propre et lisible et c'est en bleu très foncé qu'en apparait l'écriture [1].

Inauguration d'une statue de Lamartine à Belley. — Une statue à Lamartine adolescent a été érigée à Belley le 22 mai 1899. L'Académie de Savoie qui, d'une façon effective, s'était intéressée à cette noble entreprise, s'est fait, à la demande du Comité, représenter officiellement par un de ses membres à l'inauguration du monument. Le président, M. le général Borson, s'est rendu à cette gracieuse invitation ; il était accompagné de M. Descostes, vice-président. L'un et l'autre ont pris alors la parole ; on trouvera le texte de leurs discours dans le volume intitulé : *Inauguration d'une statue à Lamartine adolescent*, Bourg, 1900. Nouvel hommage au poète dans sa « patrie intellectuelle », ce livre contient un résumé de l'œuvre du Comité, le compte rendu de la fête dont Belley a été le théâtre et le texte des discours prononcés en cette circonstance.

Monument de Bossuet à Meaux. — L'Académie, dans sa séance du 16 mars 1899, a souscrit pour une somme de cinquante francs au monument à Bossuet dans sa cathédrale

[1] M. de Foras a fait, un peu plus tard, un envoi semblable à la Société d'hist. et d'archéol. de Maurienne (*Travaux de la Soc.*, etc., deuxième série, t. II, 2^e^ partie, p. 3-4).

Digitized by Google

de Meaux. Elle a été heureuse de témoigner ainsi de son admiration au grand orateur qui a illustré la chaire chrétienne et à l'écrivain qui est l'honneur des Lettres françaises.

Erection de deux statues à Saint Bernard de Menthon.— Un Comité central international s'est formé, l'année suivante, pour l'érection de deux statues à Saint Bernard de Menthon, fondateur des hospices du Grand et du Petit-Saint-Bernard. L'Académie n'est pas restée indifférente à l'appel qu'il lui adressait ; elle a consacré une somme de cent francs à cette œuvre de glorification d'un saint de Savoie qui a été, qui est encore un bienfaiteur de l'Humanité et qui demeurera l'une des plus imposantes figures du XIe siècle.

Deuxième centenaire de l'Académie de Lyon. — L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a célébré, en 1900, le deuxième centenaire de sa fondation. Elle a tenu, à cette occasion, deux séances publiques, le 29 et le 30 mai, une chaque jour. Un banquet, offert par l'Académie, a suivi la seconde. L'Académie de Savoie, invitée par le président, docteur Ollier, à prendre part à ces solennités, n'a pu, à son grand regret, s'y faire représenter.

L'Académie Delphinale à Chambéry ; sa souscription au Monument de Maistre. — L'Académie, le 18 juillet 1897, recevait la visite de sa voisine, l'Académie Delphinale. Les Echelles puis Chambéry formaient le but de la course archéologique préparée par la première Société savante de Grenoble. La journée se termina à Chambéry en un banquet où le Dauphiné et la Savoie, à l'encontre de ce qui advenait jadis entre les deux Etats, ne rivalisèrent plus que de bonne grâce, d'affabilité et d'entrain.

Quelque temps après, M. le Président recevait de M. A.

Digitized by Google

Prudhomme une lettre des plus gracieuses ; elle était accompagnée d'un extrait des procès-verbaux de l'Académie Delphinale, dont M. Prudhomme est le secrétaire perpétuel.

« Au début de la séance, » est-il dit dans cette pièce, « M. Rey, président, rappelle l'heureuse réussite de la « course archéologique du dimanche 18 juillet. Il a ajouté « que le succès de cette journée est dû..... enfin et surtout « à la courtoisie, à l'exquise aménité de nos confrères de « l'Académie de Savoie qui nous ont fait une réception « si cordiale et si chaude. A tous l'Académie Delphinale « adresse des remerciments et elle décide qu'un extrait « de son procès-verbal sera envoyé à l'Académie de Sa- « voie pour affirmer que les relations si agréablement « nouées entre les deux Sociétés survivront à cette « journée.

« Sur la proposition de M. Prudhomme, secrétaire per- « pétuel, l'Académie Delphinale décide qu'elle souscrira « pour une somme de 50 francs au monument de Joseph « et de Xavier de Maistre, qui sera prochainement érigé « au pied du Château de Chambéry par les soins de l'Aca- « démie de Savoie. » — Et l'honorable secrétaire perpétuel écrit ensuite modestement, en manière de conclusion : « Il n'a pas tenu à nous que cette souscription fût plus « importante ; mais les ressources de notre Société sont, « vous le savez, très limitées, et elle ne peut vous offrir « que le denier de la veuve. »

A l'époque, M. le président de l'Académie de Savoie a officiellement remercié de sa résolution l'Académie Delphinale ; mais il fallait que cette résolution fût connue et, dût la modestie de la donatrice y être contraire, il était bon d'en faire largement apprécier le mérite et la spontanéité.

Digitized by Google

Quinzième Congrès des Sociétés savantes de Savoie — Le XV[e] Congrès des Sociétés savantes de Savoie a eu lieu, à Chambéry, les 17, 18 et 19 août 1899. Il avait été fixé d'abord à l'année précédente, parce que les sessions reviennent tous les deux ans ; mais on a ensuite trouvé plus opportun de faire coïncider sa réunion avec la date choisie pour l'inauguration du Monument de Maistre. C'est à un membre de l'Académie, à M. Perrin, qu'a été délégué le soin de l'organiser et d'en rendre compte[1], en qualité de secrétaire général. L'allocution d'ouverture a été prononcée par le président de l'Académie, M. le général Borson, et d'autres membres effectifs, MM. le chanoine Bouchage, Descostes et Perrin ont, par le nombre et l'attrait de leurs communications, aidé à maintenir cette institution dans son rôle si profitable à la vie intellectuelle et aux relations communes des deux départements de l'ancien duché de Savoie.

Inauguration du Monument de Maistre à Chambéry. — Ce qui eût pu sembler le caprice d'un rêve le premier jour est devenu une imposante réalité en quatre ans et quelques mois : la proposition d'élever un monument aux deux frères Joseph et Xavier de Maistre a été formulée dans une séance de l'Académie le 15 novembre 1894 et, le 20 août 1899, ce monument était solennellement inauguré, en présence des autorités civiles et militaires, de Mgr l'Archevêque de Chambéry, de NN. SS. les évêques de Nancy et de Belley, de M. le baron Carutti de Cantogno, délégué de l'Académie royale des sciences de Turin (à laquelle ont

[1] Le volume de Compte rendu du Congrès de Chambéry a paru dernierement ; il se termine par une table générale des matières contenues dans les quinze Comptes rendus des Congrès.

Digitized by Google

appartenu les deux frères, le philosophe et l'humoriste), de M. le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie Française (dont ils n'ont, étrangers, pu faire partie), enfin des descendants et des représentants de la famille des deux illustres écrivains.

Le Secrétaire général du Comité, qui est à cette heure le président de l'Académie, doit, toujours infatigable, raconter en détail les phases diverses par lesquelles a passé cette idée noble et grande à la fois ; en toutes, il retrouvera des rivalités, mais de zèle, de dévouement, de générosité ; il dira ce que le Comité a fait, conservera les noms des souscripteurs et rendra compte des fêtes de l'inauguration [1]. On possède déjà le texte de l'Eloge de Joseph de Maistre prononcé par Mgr Turinaz dans la Métropole de Chambéry, à la cérémonie religieuse du matin du 20 août, et l'on a les discours qui ont marqué la cérémonie de la remise du Monument à la ville de Chambéry ; de fait, M. le général Borson, président du Comité et alors aussi de l'Académie, M. Jules Challier, maire de Chambéry, M. le Marquis Costa de Beauregard, représentant de l'Académie Française, et M. François Descostes ont célébré tour à tour les talents, le génie et la gloire des deux illustres savoisiens, objet de pareils honneurs. De ces morceaux d'éloquence, de ceux dont les auteurs lui appartiennent, l'Académie est fière assurément ; elle se rappellera de même que toute la Savoie peut désormais s'enorgueillir de posséder, de deux de ses enfants, l'image de leurs traits ; mais elle aimera surtout à envisager l'en-

[1] Le *Livre d'or du Monument de Maistre* vient de paraître (août 1901), répondant bien à l'attente impatiente qu'il a suscitée. D'une exécution typographique très soignée, il est revêtu d'une couverture illustrée à deux teintes, délicate et gracieuse composition de l'artiste qu'est M. Viotti.

Digitized by Google

seignement que les générations futures auront à retirer de la vue de l'œuvre d'Ernest Dubois : si les hautes intelligences, les rares esprits, les caractères donnent, aux époques troublées, des exemples à suivre, du moins imposent-ils, dans tous les temps, l'intérêt, le respect et l'admiration.

Mort de S. M. le Roi Humbert Ier ; séance levée en signe de deuil. — L'Académie se réunissait, en séance ordinaire, le 2 août 1900, sous la présidence de M. le comte d'Oncieu de la Bâtie, vice-président.

Après avoir lu le procès-verbal de la séance précédente, le secrétaire perpétuel rappelait avec émotion l'horrible forfait accompli à Monza le 29 juillet sur l'auguste personne de S. M. le roi Humbert. S'il a soulevé partout l'indignation, un si tragique événement a fait naître dans ce pays des sentiments plus particulièrement pénibles : de 1849 à 1860, la Savoie ne se plaisait-elle pas à voir en S. A. R. le prince Humbert le futur héritier du trône ? il fut l'hôte de Chambéry pendant un certain temps, à deux reprises différentes, en 1850 et en 1859, et l'Académie, qui est redevable de son existence à la Monarchie de Savoie, ne saurait oublier, non plus, que c'est à l'aïeul du monarque défunt, à la haute faveur du roi Charles-Albert, que la Société royale académique dut jadis son érection en Académie royale de Savoie.

Tous les membres se sont associés à cette expression de leurs douloureuses pensées et, pour en donner un témoignage manifeste, ils ont décidé de lever aussitôt la séance en signe de deuil.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES PARAGRAPHES
DE CE COMPTE RENDU

Introduction..... I
Histoire, Archéologie, Bibliographie..... II
Littérature et Beaux-Arts..... LIII
Concours..... LIV
Mouvement du personnel..... LXIV
Mélanges..... CIII

ERRATA

Page XXXVI, ligne 13, au lieu de : M. Foray, *lire :* M. Forat.

Page XLI, ligne 10, au lieu de : Il l'a commencé, *lire :* Il l'a commencée.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Séance publique du 17 décembre 1896.

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

M. LE GÉNÉRAL BORSON

Président.

Digitized by Google

Digitized by Google

ALLOCUTION

Prononcée par

M. le Général BORSON

Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

Parmi les prérogatives dont s'honore l'Académie de Savoie, l'une des plus précieuses assurément est celle de conférer les prix des divers Concours institués par de généreux donateurs, pour récompenser les travaux de science, d'art ou de littérature. Ces trois branches de la vie intellectuelle présentent tour à tour à nos suffrages leurs lauréats pour recevoir ici un hommage public. Une part spéciale est faite, dans les lettres, à la poésie et à l'histoire, et c'est justice, puisque la première, par l'élévation de la pensée unie à la grâce de la forme, maintient en quelque sorte en littérature le niveau du goût, et que la seconde, par ses recherches savantes, nous fait mieux connaître un passé dont nous avons le droit d'être fiers.

Ces récompenses n'ont pas pour effet, sans doute, de créer les grandes œuvres ; celles-ci procèdent directement de l'inspiration, cette force occulte et libre, puissante et féconde, éclosion spontanée de l'intelligence humaine qu'on appelle *le génie*, mais elles encouragent les efforts des

Digitized by Google

travailleurs ou des artistes doués de talent, guidés par l'amour de l'idéal ou par la soif de connaître. Les palmes que nous décernons (pour me servir d'un langage un peu vieilli mais qui sera toujours de mise dans une Académie), n'ont pas toujours le même caractère ; elles sont, tantôt le laurier aux reflets éclatants qui consacre un talent éprouvé et mûri, tantôt la couronne de fleurs naissantes aux nuances délicates, destinée au jeune auteur qui se révèle, et qui pour lutter et persévérer demande à la vie la faveur d'un premier sourire. Mais est-ce là tout ? Ne tirons-nous pas nous-mêmes quelque avantage de ces concours ? Il n'en coûte pas à notre dignité et à notre légitime amour-propre de reconnaître, que le rôle d'arbitres n'est pas sans exercer quelque influence sur ce que j'appellerai le milieu ambiant d'une Société littéraire et scientifique. Le membre, chargé du rapport, parlant au nom du Corps qu'il représente, est amené, naturellement, à se retremper aux sources mêmes du savoir, pour donner aux jugements qu'il formule l'autorité qui s'impose. De là un travail sérieux, parfois minutieux et austère, toujours méritoire, dont notre rapporteur du prix d'histoire nous donnera tout-à-l'heure un exemple et que ma qualité de collègue m'interdit de louer ici.

C'est l'Histoire, en effet, qui a aujourd'hui les honneurs de notre séance et je crois devoir avertir la portion de notre auditoire, dont les préférences vont naturellement aux œuvres d'imagination que c'est là une muse sérieuse. Telle elle apparaît grave et recueillie, son burin à la main, le livre des annales humaines ouvert sur ses genoux, dans cette salle du Musée du Vatican, l'une des merveilles de la Ville Eternelle, érigée par la munificence éclairée de Pie VI. Le pourtour est décoré de colonnes de marbre blanc, surmontées de chapiteaux enlevés à la villa d'Adrien, cette autre

Digitized by Google

merveille, dont les vestiges, grands comme une cité, nous révèlent le degré de magnificence et de goût atteint par l'art antique à son apogée. Clio se distingue au milieu de ses sœurs, la comédie, la poésie légère, la danse dont la physionomie et l'attitude expriment la joie, mais, disons-le, sous cette forme calme et réservée, faite de noblesse et de grâce, qui est l'honneur de la statuaire grecque et bien faite pour couvrir de confusion la licence de quelques artistes modernes.

Le prix d'histoire porte le nom du comte de Loche, son fondateur, que nous ne pouvons laisser passer sans payer un tribut au patriote, au savant, à l'homme de bien. Il était tout cela et j'ajouterai, au risque d'y mettre quelque amour-propre, qu'il portait les épaulettes de général. Il avait brillamment servi, à l'origine de sa carrière, à côté des Henri et Eugène Costa, dont les noms sont aujourd'hui populaires, grâce à l'auréole littéraire du nouvel académicien héritier de cette noble famille. Il était dans les rangs de cette armée sarde qui défendait, en 1793, les Alpes-Maritimes et fut même assez grièvement blessé à la défense du col de Ste-Anne. Après une carrière traversée par des vicissitudes politiques et des changements de nationalité, analogues à ceux qu'a vus notre génération, de Loche, rentré dans la vie privée, vint habiter son pays natal. Il eut la part principale dans la fondation de la Société académique de Savoie. Il la présida de 1820 jusqu'à sa mort survenue en 1837. Appelé, après plus d'un demi-siècle, à l'honneur d'occuper le même siège, officier général comme lui, j'aurais qualité pour saluer à l'Académie dans le comte de Loche, un ancêtre, si je ne craignais que mon collègue qui porte si honorablement son nom n'y vît une usurpation de titre.

Digitized by Google

Le général de Loche, pour doter son pays natal d'une Société analogue à celle dont il avait fait partie à Turin, s'associa trois de ses amis : un prêtre, un magistrat, un professeur. Le premier devait être un jour l'illustre cardinal Billiet, le second était le comte de Vignet, homme d'une vaste érudition, qui faisait honneur à sa proche parenté avec la famille de Maistre et avec Lamartine, dont il avait épousé la plus jeune sœur, qui repose aujourd'hui au cimetière de Chambéry ; le troisième était Georges-Marie Raymond, très versé dans les sciences mathématiques, et qui a formé de nombreux élèves de mérite. Il fut l'âme de la Société et celui dont la réputation s'était le plus répandu au dehors. Un officier, un prêtre, un magistrat se réunissant pour fonder une œuvre commune, c'est là une circonstance faite pour attirer l'attention et s'il en est qui peuvent y voir une association de ces forces conservatrices servant d'étais à une société ébranlée, des esprits moins bienveillants sont disposés à la dénoncer comme portant le germe d'une trame occulte, où l'indépendance de la science et la liberté de la pensée étaient d'avance sacrifiées : qu'ils se rassurent ! L'amour de la nature, le culte des sciences naturelles et de l'archéologie de nos Alpes étaient le lien de nos premiers académiciens. Le brave général de Loche était un entomologiste passionné. Sur les quarante Mémoires qui forment son œuvre scientifique et qui embrassent les sciences naturelles, l'agriculture, l'industrie, j'en trouve le chiffre respectable de douze, *sur les abeilles*. Il en a étudié la génération, la culture, la propagation, l'essaimage, les constructions savantes à rendre jaloux un polytechnicien. Si les poètes de la Grèce ont mis le miel de l'Hymette sur les lèvres de son chantre, le divin Homère, notre savant a voulu faire de celui de nos Alpes aussi blanc, aussi doux,

Digitized by Google

aussi parfumé peut-être, un produit plus pratique. Quant au Cardinal Billiet, théologien profond, mais esprit large s'il en fût, tout le monde connait son amour pour la botanique qui servait parfois de recommandation aux jeunes prêtres à l'égal de leur piété. On se rappelle comment dans une procession champêtre, entraîné par sa passion favorite à l'aspect d'une fleur rare, il interrompit quelques secondes son chant liturgique pour cueillir l'humble graminée dont la frêle corolle émergeait d'un mur lézardé et la déposer entre les feuillets de son bréviaire. — Le comte Xavier de Vignet (dont le fils, mon camarade d'école, officier distingué du génie, devait expirer de froid et d'épuisement à l'armée de l'Est) étudiait les voies romaines et a fait passer Annibal par le col de la Seigne *(Cremonis jugum)* le seul de nos Alpes qui jusque-là n'eût pas reçu cette distinction. Les glaciers, la météorologie, la géologie, la botanique furent l'objet des premiers travaux de la Société, et c'est la grave science qui lui imprima son caractère. La philosophie et les lettres passaient en seconde ligne, et pour trouver dans la nomenclature de ses travaux une note un peu moins austère, on est obligé de venir jusqu'au Mémoire de Georges-Marie Raymond, intitulé : *De la Peinture considérée dans ses effets sur les hommes de toutes les classes, sur les mœurs et sur le gouvernement des peuples*. Ce dernier point de vue m'a rendu, je l'avoue, un peu rêveur et j'aurais voulu avoir le temps de l'éclaircir pour vous en apporter l'explication ; vous voudrez bien, en attendant, vous joindre à moi pour en recommander la méditation à nos représentants élus de tous les degrés.

Avant de terminer ces quelques lignes sur les origines de notre Académie, laissez-moi rappeler qu'elle s'adjoignit, dès sa fondation, les hommes les plus marquants parmi

Digitized by Google

les Savoyards résidant hors du pays. C'est pour nous une gloire de compter parmi ces illustrations de la première heure Joseph de Maistre, alors régent de la grande Chancellerie à Turin,et Xavier, officier général au service de la Russie. En prenant l'initiative de l'érection d'un monument consacré à en perpétuer le souvenir, l'Académie de Savoie était donc dans son rôle naturel et comme l'organe tout désigné de l'hommage public du pays.

La culture générale des sciences et des lettres avec une prédilection particulière pour les sciences naturelles et pour l'histoire de la Savoie, ont eu, je l'ai dit dès l'origine, les faveurs de notre Académie.

Des Sociétés scientifiques, émules de la nôtre, ont été créées depuis dans notre ville sous des dénominations qui indiquent leur but spécial : l'agriculture, les sciences naturelles, l'histoire et l'archéologie. Les arts du dessin et l'étude des Alpes, par le parcours de nos montagnes, ont aussi à Chambéry les foyers destinés à alimenter, chez leurs adeptes, le feu sacré. Le champ des connaissances humaines s'étend tous les jours et il y a place pour tous au grand soleil de la science. Nous applaudissons donc de tout cœur à ces institutions que nous osons qualifier de sœurs cadettes, bien que le droit d'aînesse soit aujourd'hui un principe disparu. Notre Académie s'efforcera d'être le lien qui les unit en se maintenant à leur point de convergence et, sans se retrancher dans aucune spécialité, elle restera fidèle à sa mission de représenter la culture générale qui embrasse les larges aperçus. Elle y sera aidée par son rôle d'arbitre des concours. Remercions Messieurs les généreux donateurs et saluons de notre reconnaissance la mémoire des Guy, des de Loche et des Caffe en leur souhaitant des imitateurs !

Digitized by Google

Lorsqu'a surgi, en 1820, la Société Royale Académique *de Savoie*, notre ville était le chef-lieu du duché, c'est-à-*dire du* gouvernement des provinces de ce côté des Monts. Chambéry jouait donc le rôle d'une petite capitale et servait, comme telle, de centre au mouvement scientifique et littéraire de toute la région. Si sa langue la rattachait déjà intimement à la France, si c'était de ce côté de l'horizon que s'orientait chez nous depuis des siècles le goût et, dans une certaine mesure, l'esprit public (comme en témoignent les brillantes études de M. Mugnier sur Marc-Claude de Buttet, et de notre collègue et ami Descostes sur Joseph de Maistre), il n'en est pas moins vrai que les œuvres de nos compatriotes conservaient une sorte d'originalité et de saveur native, fruit du tempérament particulier du pays et de cet ensemble d'influences qui constituent une petite nationalité. Les choses ont changé aujourd'hui. Réunis à la France devenue notre mère-patrie, beaucoup d'esprits éminents ont hâte de se dépouiller de tout vestige trop autonome et d'embarquer leur esquif sur le grand courant français ; ils vont demander à la capitale la consécration voulue de tout talent. La capitale ! Elle fait l'office d'un vaste réservoir où s'accumulent les forces vives de la France, d'où le fluide vital est renvoyé par des courants uniformes, mais appauvris jusqu'aux extrémités refroidies. La tyrannie du goût menace d'éteindre le feu sacré de l'originalité native. Qu'en serat-il désormais des Sociétés de province au point de vue du mouvement littéraire et scientifique national ? Faut-il les reléguer parmi ces astres éteints dont nous parle aujourd'hui l'astronomie ou parmi les nébuleuses invisibles à l'œil nu ? Auront-elles place dans ce firmament où resplendit la Ville-Lumière ? Faut-il nous écrier avec tristesse : *Finis Sabaudiæ ?* Je ne le crois pas et j'en dirai rapidement les raisons.

Digitized by Google

Nous ne sommes pas les seuls à accuser l'influence absorbante de la capitale et j'ajouterai que, par notre situation topographique et notre histoire, nous sommes peut-être parmi les mieux armés pour cette lutte qu'on pourrait appeler à juste titre *la lutte pour la vie*, puisqu'il s'agit de ne pas laisser tarir la sève généreuse qui fait l'âme d'un petit peuple. Deux faits puissants ont surgi : la résurrection de l'esprit provincial dans ce qu'il a de juste, de fécond, de légitime ; la création récente des Universités régionales.

Les circonstances de ma carrière m'ont conduit à exercer des commandements dans des régions bien diverses de la France : *La Bretagne*, *la Lorraine*, *l'Auvergne*, *le Languedoc*. Partout j'ai assisté au réveil de l'autonomie provinciale.

La Bretagne a une individualité bien saillante. La vieille Armorique a conservé dans les chants gaëls que M. de Villemarqué a fait revivre après un sommeil de mille ans, toute une poésie mystique des Bardes chrétiens. Celle-ci est encore empreinte du sombre génie des Druides, qui s'inspirait de cette nature aux aspects variés et étranges, imposante et parfois terrible sur la plage, avec le flux et le reflux de l'Océan qui se brise sur les récifs, mélancolique dans la plaine avec ses mystérieuses forêts.

O terre de granit recouverte de chênes !

a dit de la Bretagne Brizeux, son poète national. Il en a célébré les légendes, recueilli les traditions, dépeint les sites et les usages dans des vers naïfs et pleins de fraîcheur qui font à juste titre la joie des foyers de famille bretons. Il en a respiré le parfum.

J'ai senti, ô ma terre natale,
L'odeur qui des genêts et des landes s'exhale.

Digitized by Google

Il a célébré

..... La race aux longs cheveux
Que rien ne peut dompter, quand elle a dit : Je veux !

L'énergie de cette race vaillante et son originalité sont personnifiées dans Bertrand du Guesclin, le héros de la guerre de cent ans, dont la statue s'élève sur une promenade du chef-lieu de la province.

En 1885, chargé de l'inspection générale de la division de Rennes, je parcourais à cheval la distance entre cette ville et Guingamp. La route traversait un pays si boisé qu'on eût dit une forêt. C'était un dimanche. J'entendais tinter les cloches qui appelaient les fidèles à l'office divin, sans distinguer des hameaux autre chose que les flèches de leurs chapelles. Les groupes de villageois débouchaient des sentiers sous bois et se formaient en longues files silencieuses sur la grand'route. Je me sentais enveloppé d'une atmosphère de mystère et de rêverie, d'un charme mélancolique et la prière muette montait de mon cœur à mes lèvres. Le paysage alternait entre les bois de chêne et les landes dont un grand prosateur, poète à ses heures, a dit : « La lande est couverte de genêts : elle a trois parures dans l'année : sa robe verte au printemps, sa robe jaune dorée en été, sa robe blanche en hiver. »

La Lorraine, annexée à la France un siècle avant nous, a conservé un culte de souvenir pour sa dynastie, dont le roi René a représenté la bonté et le roi Stanislas la valeur et la loyauté chevaleresques. Sa statue équestre décore la place publique de son ancienne capitale et Nancy garde pieusement les tombeaux de la maison de Lorraine comme Hautecombe ceux de nos anciens princes de Savoie. Aucune province n'est plus fière de son passé, car c'est la Lorraine

Digitized by Google

qui a donné à la France Jeanne d'Arc, la vierge martyre qui resplendit de la double auréole de la sainteté et du patriotisme.

L'Auvergne, cette forteresse naturelle des Gaules, le boulevard de son indépendance, se glorifie de Vercingétorix et se propose de lui élever une statue sur le plateau de Gergovia, qui vit fuir en désordre les légions de César. « *Ibi Cæsar*, écrit l'historien romain Paul Orose, *erumpentibus desuper hostibus pressus, multâ exercitus sui parte perditâ, victus aufugit.* La Limagne a été comparée à une mer de verdure et de moissons de laquelle émerge la chaîne des Puys ou volcans éteints, avec leurs cratères encore béants, aujourd'hui recouverts d'une végétation traversée par des coulées de lave. Son histoire se prolonge à travers le moyen âge jusqu'au sombre drame des *Grands Jours d'Auvergne*, tenus sous Louis XIV. Elle fait l'objet d'un cours spécial au lycée de Clermont-Ferrand. C'est dans cette province, centre de l'ancienne Celtique, réduit défensif de la France, qu'est concentré l'immense matériel de guerre servant de réserve à nos armées.

Le Midi est la région de la France dont la physionomie est la plus caractérisée par la nature et par la race. Elle borde le littoral qui a pour ceinture la nappe bleue de la Méditerranée. C'est le pays du ciel sans nuage, où fleurit l'oranger, où la grappe vermeille se dore aux rayons d'un soleil de feu. C'est le pays des couchers de soleil noyés dans les teintes de pourpre et d'or, des crêtes dénudées qui dessinent à l'horizon leurs profils baignés d'une lumière où le regard plonge pour ainsi dire dans l'infini. C'est aussi le pays du gai vivre et du gai savoir qui, comme jadis Sparte, n'a jamais vu la fumée *sinistre* du camp ennemi. Si le Nord et le Centre de la France, qui ont lutté pour son indépen-

Digitized by Google

dance, font revivre les souvenirs de Jeanne d'Arc, du Guesclin, Vercingétorix et abritent sous ces noms glorieux leur vie provinciale, c'est la langue dans le Midi qui sert de lien à la race. Florian, Méry, Autran, Reboul, Mistral sont ses favoris et l'on voit s'élever, au milieu des jardins merveilleux de Nimes, la statue de l'auteur du gracieux poème *l'Ange et l'Enfant*.

Le mouvement de décentralisation intellectuelle s'est développé avec plus d'intensité dans le pays méridional, grâce au souffle régénérateur qui a passé sur la vieille langue d'oc. Le chantre virgilien de *Mireille* a ranimé les souvenirs des troubadours.

Tout le long du littoral de la Méditerranée, d'Antibes à Perpignan, de Toulouse à Montpellier, de Nimes à Orange, sous le nom de Maintenances et de Félibriges, des sociétés de fervents de la langue romane se réunissent sans distinction de sexe dans des Académies en plein air, suivies d'agapes fraternelles où la gaieté de bon aloi s'épanche en stances improvisées dans le vieil idiome du pays. Les Jeux floraux revivent une seconde jeunesse et *le collège de la gaie science*, présidé par des émules de Clémence Isaure, décerne dans des assises solennelles les fleurs au doux langage : la Violette, l'Eglantine, l'Amaranthe, le Lis, la Primevère. J'allais oublier le Souci, qui me paraît un trouble-fête, mais je pense que transplanté dans le Midi, tout en gardant son nom, il a changé de caractère.

Les Félibres travaillent, disent-ils, à la rénovation de l'âme et de la langue du peuple et au développement du génie de la race qui a pour horizon la mer bleue et qui habite les pays du soleil. A ceux qui manifestent des craintes au sujet de cette tentative de décentralisation, ils répondent que Richelieu, Mazarin, Louis XIV et Napoléon ont

Digitized by Google

donné à la France une trop forte empreinte d'unité pour que celle-ci puisse désormais être mise en péril.

Nous sommes donc en présence d'un mouvement qui tend à la création de centres où l'esprit de chaque province se retrempera dans ses origines pour atteindre toute sa vitalité. Le patriotisme de clocher fortifiera celui qui a pour emblême sacré le drapeau national. Rappelons, en ce qui concerne la Savoie, qu'elle a scellé en 1870 de son sang son pacte d'union avec la France.

Marchons donc sans appréhension et d'un pas ferme dans la voie tracée par nos devanciers ; associons-nous à ce mouvement généreux et fécond sorti des entrailles mêmes du pays en cultivant les grands souvenirs de notre vieille terre de Savoie. Gardienne des Alpes, placée sur la voie séculaire de civilisatiou qui va de Rome vers Paris, ses destinées ont été liées aux grands événements du monde. Son histoire présente de nombreuses pages d'un intérêt dramatique.

Tous ceux qui ont écrit nos annales en ont été frappés. Arrivé au terme de son bel ouvrage sur *Montmélian et les Alpes*, Léon Menabrea, un de nos illustres prédécesseurs, après avoir raconté la destruction de cette place de guerre, boulevard de nos Alpes, qui avait survécu à une défense glorieuse : « Alors disparut, dit-il, de la scène du monde « une forteresse dont les annales se rattachent aux noms « les plus grands, aux événements les plus importants de « l'Histoire. Sur les flancs de ce rocher abrupt, les Allo- « broges, les Carthaginois, les Romains, les Goths, les « Burgondes, les Francs, les Sarrazins, les Hongrois ont « laissé l'empreinte de leurs pas ; le moyen-âge y a gravé « des pages mémorables, une famille illustre, étonnante « par sa longue série de héros, y a inscrit l'énigme de son

Digitized by Google

« élévation politique. François Ier, Emmanuel-Philibert, « Charles-Emmanuel, Lesdiguières, Sully, Henri IV, « Louis XIII, Catinat, forment tout autour une auréole « qui se maintiendra brillante à travers les siècles jusqu'à « ce qu'il plaise à Dieu de lui imposer la loi de toutes les « gloires humaines. »

Aujourd'hui, disons-nous à notre tour, une écharpe de pampres verts a remplacé la ceinture des vieux remparts de Montmélian et la place de l'antique forteresse n'est plus marquée que par des ruines cachées au milieu d'un vignoble. Le voyageur emporté par la locomotive sur la voie ferrée des Alpes leur jette en passant un regard rapide et distrait, mais ces vestiges ont encore un langage pour qui cherche dans le passé les souvenirs de l'Histoire ou avec plus d'émotion encore ceux de la patrie [1].

Il faut une conclusion à tous les discours. Faisons des vœux pour que les nouveaux venus dans la vie ne restent pas ignorants des hauts faits de leurs pères et que, suivant le dire du poète, « les fils ne foulent pas inconscients la terre qu'ils ont baignée de leur sang. » Ils font partie de la succession de générations qui viennent se coucher tour à tour sur le sol :

Où tout ce qui vécut dort d'un sommeil profond.
Abîme où la poussière est mêlée aux poussières,
Où sous son père encore on retrouve des pères,
Comme l'onde sous l'onde en une mer sans fond.

Ce vœu serait exaucé en donnant place dans l'enseignement secondaire en Savoie à un modeste cours d'histoire

(1) Etude sur la frontière du Sud-Est depuis l'annexion de la Savoie et du Comté de Nice. Conférence faite au ministère de la guerre par le colonel Borson. Paris 1870.

Digitized by Google

de notre pays. Ce serait, si l'on veut, des leçons élémentaires enseignées dans les jeunes classes, conservant ce caractère de simples récits destinés à se graver dans le cœur autant que dans la mémoire, comme le feraient des souvenirs de famille, excluant, par conséquent les choses d'érudition, les considérations graves sur la politique et la diplomatie réservées aux hautes classes.

.Cet appel s'adresse aussi aux femmes de Savoie d'esprit sérieux, de sentiments élevés qui ont l'amour de la terre natale.

J'ai bon espoir que cette réparation dûe au passé ne se fera pas trop attendre. Assistant, il y a quelques jours, à la séance de rentrée de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des Lettres et des Sciences, j'ai été heureux d'entendre M. le Recteur annoncer qu'on y ferait désormais une part à l'étude de nos annales. « Les conférences les plus suivies, les plus goûtées, a-t-il dit, seront toujours celles où l'on fera aux Savoyards l'histoire de leur vie politique et de leurs grands hommes. Notre Ecole préparatoire suivra le mouvement de décentralisation donné par les grandes Universités ses voisines. Le champ de nos études aura le plus souvent les limites mêmes de la Savoie. Nos montagnes ne sont pas moins belles, nos vallées moins fertiles, l'histoire de la province moins mouvementée que celle du Dauphiné et du Lyonnais, moins riche de souvenirs glorieux. L'intérêt d'un enseignement historique dans lequel la Savoie aurait désormais sa part privilégiée ne vous paraît-il pas certain ? »

Je remercie le représentant élevé de l'Université de ces paroles inspirées par un esprit large et patriotique. Il ne peut être indifférent du reste à ce grand corps enseignant de trouver dans les Institutions locales des auxiliaires pour

Digitized by Google

promouvoir et tenir en honneur la culture supérieure de l'esprit. Par son rayonnement elle grandit l'âme et maintient le lien entre les sciences et les lettres. Opposer l'une à l'autre ces deux branches des connaissances de l'homme, c'est méconnaître la grande loi d'unité de l'esprit qui a fait les penseurs d'élite et les philosophes dont s'honore l'humanité.

Livrons à la chimie l'analyse de la matière, à la physique l'étude des forces qui mettent tout en mouvement dans la nature et celle des phénomènes qui tombent sous les sens ; mais gardons-nous de leur livrer le domaine de la pensée ! Alors même que celle-ci, comme on l'assure, par une sorte de vibration mystérieuse s'imprimerait sur la plaque où se répercute déjà la parole humaine, l'immatérialité de son essence ne serait pas atteinte. Nous en avons pour garant le témoignage de l'illustre Dominicain, gloire actuelle de la chaire, qui a montré dans les écrits de saint Thomas d'Aquin le passage où l'oracle de l'Ecole avait prévu, il y a six siècles, que le concept humain pouvait laisser sa trace sur le vase fragile qu'on appelle le cerveau [1].

[1] Les facultés intrinsèquement spirituelles de l'âme ne peuvent agir, sans que les facultés sensitives qui leur sont intimement liées entrent elles-mêmes en action.

Ainsi l'imagination, qui a pour organe le cerveau, fournit à l'intelligence les formes sensibles dont celle-ci revêt ses concepts.

Mais l'impression produite sur le cerveau est un effet physiologique qu'on peut comparer à une empreinte ou à une image de la représentation sensitive.

Rien n'empêche, dès lors, d'admettre que des rayons analogues aux rayons X, par exemple, venant à pénétrer les parois de ce vase fragile impressionnent au dehors une plaque sensibilisée et n'y dessinent des signes apparents.

Voir pour les relations de l'imagination avec les organes corporels Saint-Thomas. *Summa*, 3e partie, question 18.

Digitized by Google

Si l'antiquité latine a appelé du nom d'*Humanités* le domaine des lettres, c'est que la philosophie et la littérature touchent à ce qu'il y a de profond et d'éternel, en quelque sorte, dans l'âme humaine, et qu'elles en ont formé le patrimoine intellectuel et moral dont les générations se transmettent le précieux dépôt.

Loin de nous la pensée de méconnaître le prix des sciences dont l'étude a occupé une partie de notre vie et a valu à l'étudiant de dix huit ans ses premiers diplômes en Sorbonne[1] ; elles donnent à l'esprit la précision, la force, l'exactitude, la logique serrée qui tempèrent les entraînements de l'imagination.

Mais les sciences se font leur place dans un temps où domine l'esprit pratique, où le succès, la fortune et les suffrages de la multitude vont surtout aux œuvres d'un caractère utilitaire. Qui de nous n'a entendu souvent opposer aux études spéculatives cette question ? A quoi cela mène-t-il ? M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, s'adressant à la nouvelle Université, y a répondu par cette apostrophe éloquente : « *Donnez-nous des cours qui ne mènent à rien*, » c'est-à-dire sans nul doute, des cours de culture générale *(studium generale)*, comme on disait au moyen âge, des cours qui ne font pas seulement des industriels et des commerçants, mais des hommes dans la plus large acception du mot.

Les lettres ne sont pas une vaine et pure distraction de l'esprit, elles forgent la pensée, c'est-à-dire la lame d'acier bien trempée, maniée par des hommes qui montrent aux

(1) Lauréat du prix de mathématiques spéciales au concours général des collèges de Paris. — Licencié ès sciences mathématiques de la Sorbonne (1842-1844).

Digitized by Google

autres la voie. Le niveau égalitaire passant de la politique dans le domaine de l'intelligence serait le signal de la décadence. Nous ne la voulons ni pour la patrie ni pour notre province de Savoie, et l'Académie, en servant la cause de la culture des lettres unie à celle des sciences, restera fidèle à ses traditions.

Digitized by Google

Digitized by Google

Séance publique du 17 décembre 1896

LE CONCOURS
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE 1895

SUIVI DU

Tableau des Lauréats du Prix de Loche

A PARTIR DE SA FONDATION

PAR

M. LE CHANOINE L. BOUCHAGE

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CONCOURS

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE 1895

MESSIEURS,
MESDAMES,

Je viens m'acquitter de la charge que j'ai reçue de la confiance de mes distingués collègues de la Commission pour le Concours d'Histoire et d'Archéologie de 1895, Messieurs de Loche et de Mareschal de Luciane. Je dois avouer que je ne l'ai acceptée qu'à mon corps défendant. Non que je voulusse me dérober au laborieux honneur qui l'accompagnait. Mais me souvenant de la réflexion très juste de Vauvenargues : « Il est aisé de critiquer un auteur et difficile de l'apprécier » j'avais mille raisons excellentes pour me défier de mes forces et pour craindre de demeurer inférieur à mon devoir et aux glorieuses traditions de mes devanciers, les rapporteurs des Concours de l'Académie de Savoie. Assuré toutefois de votre indulgence, je vous soumets mon travail.

Digitized by Google

Quatre concurrents se sont présentés aux épreuves du Concours. A son grand regret, l'Académie n'a pu en admettre que trois. Le premier Mémoire intitulé : *Histoire de la Tarentaise jusqu'en 996*, manuscrit de 190 pages pleines d'érudition, a dû être écarté parce qu'il ne rentrait pas dans les conditions du programme [1]. Sur les huit chapitres qui le composent, cinq, en effet, ont paru avant 1890 dans le *Recueil de l'Académie de la Val-d'Isère* (Série des *Mémoires*, volume 5e, p. 536-646, année 1889).

Il n'en est donc resté que trois en loges et les voici rangés dans l'ordre inverse de leurs mérites.

[1] **Concours d'Histoire et d'Archéologie de 1895.**

(Fondation du général comte de Loche.)

Programme.

ARTICLE 1er. — Le prix d'Histoire et d'Archéologie de la fondation de Loche sera décerné, en 1895, à l'auteur du meilleur ouvrage d'histoire ou d'archéologie savoisienne *(bibliographie ou monographie, au choix des concurrents).*

Les mémoires devront être écrits en français.

ART. 2. — Le prix sera de *sept cent cinquante francs.*

ART. 3. — Les ouvrages devront être adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er janvier 1895.

ART. 4. — Les concurrents ne sont pas tenus de garder l'anonyme. Les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication soit postérieure au 1er janvier 1890.

ART. 5. — Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir. Sont seuls exceptés du concours les membres effectifs de l'Académie, résidants ou non résidants.

ART. 6. — Les ouvrages qui auront été soumis au jugement d'une autre Société savante ne seront pas admis à concourir.

ART. 7. — Les ouvrages imprimés ou manuscrits présentés au concours restent acquis à l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,

L. MORAND.

Digitized by Google

Eloge de COSTA Alexis-Barthélemy (1724-1797), manuscrit de 19 grandes pages avec cette épigraphe : *Quid non prosit rerum concordia !* Horat, lib. I.

Le marquis Costa de Beauregard Barthélemy-Joseph-Alexis, né et mort à Chambéry au siècle dernier, est une gloire de la Savoie. Ses compatriotes n'ont pas manqué d'honorer sa mémoire. Grillet [1], l'avocat Burdet [2], le docteur Gouvert [3], Pierre Tochon [4], le comte Amédée de Foras [5] ont loué en lui l'homme autant que le savant.

Nous ne parlons pas de l'estime qu'il s'est acquise au dehors de son pays, auprès des Sociétés savantes de la Suisse, de l'Italie et de la France.

Cependant cet homme distingué n'a pas encore sa notice biographique.

C'est pourquoi l'éloge de Costa Alexis-Barthélemy ne pouvait qu'être le bienvenu dans ce concours d'Histoire et d'Archéologie. Nous espérions trouver sous ce titre sympathique et large une étude fouillée, digne de prendre place à côté de l'*Homme d'autrefois* du marquis Albert Costa de Beauregard et des volumes de M. l'avocat Descostes, notre éminent vice-président, sur le comte *Joseph de Maistre*. Notre espoir a été déçu. Sans doute, l'auteur ne nous présentait qu'un éloge. Mais encore nous pouvions nous attendre à mieux.

[1] *Dictionnaire historique*, t. II, p. 160.

[2] *Rapport à l'Académie de Savoie sur l'Agriculture ;* séances de février et mars 1824. — *Mémoires de l'Académie*, t. I, p. 58.

[3] *Notice sur la Charrue belge*, lue dans la séance de l'Académie de Savoie du 24 décembre 1824. — *Mémoires de l'Académie*, t. I, p. 102 et 103.

[4] *Histoire de l'Agriculture en Savoie. — Mémoires de l'Académie*, 2e série, t. XII.

[5] *Armorial et Nobiliaire du Duché de Savoie*, Famille Costa, t. II, p. 199 et 202.

Digitized by Google

Son travail est trop court : il ne compte que dix-neuf pages manuscrites.

Il ne renferme rien de nouveau : il se borne à répéter avec guillemets ou non ce qu'en ont dit Grillet, Tochon et de Foras, auxquels il ajoute le jugement remarquable de Yvard, le célèbre professeur de l'Ecole d'Alford.

Ce travail est incomplet. Il n'envisage avec quelque développement, dans son héros, que l'agronome philanthrope et patriote. Aussi ne tire-t-il ses arguments que d'une source, à savoir, l'ouvrage qui l'a illustré : *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux et en particulier de la Savoie* (Chambéry, Gorrin, 1774, in-8°, 287 pages et planches).

Si encore, il était toujours exact. Mais, sans vouloir relever les détails fautifs de dates que nous y avons rencontrés, comment laisser passer celui où il explique la vocation du marquis pour les études agricoles ? Nous pensions que cette direction lui avait été imposée par des considérations d'ordre domestique. L'auteur en donne un autre motif, celui-ci :

« Peut-être aurait-il choisi la carrière des armes ou de « la magistrature, sans un fait de mince importance, au « moins en apparence, nous voulons parler du transport « de la cour d'Emmanuel-Philibert à Turin. Cet éloigne- « ment du souverain ôta à Costa l'idée de se mettre au « service du prince. Heureusement pour l'agriculture du « pays, il se livra avec ardeur à l'étude des auteurs « agricoles et fit de cette science son occupation favo- « rite. » (P. 2.)

Cette interprétation montre que l'auteur ne connaît bien ni la Savoie, ni les Costa. Emmanuel-Philibert est du XVI^e^ siècle (1553-1580) Le nom de Costa est synonyme de

Digitized by Google

générosité et de dévouement à leurs princes. Du reste, ils ne devinrent les sujets de la maison de Savoie qu'en 1625, soit 45 ans après la mort d'Emmanuel-Philibert. Pour être juste, nous devons ajouter que si l'auteur s'est fourvoyé à ce point, il pourrait s'en prendre un peu à M. Pierre Tochon qui était assurément plus compétent en agronomie qu'en histoire.

Il y a pourtant quelque chose de neuf dans cet éloge, c'est l'analyse de l'*Essai de l'amélioration.*

Cette analyse, qui n'est pas trop longue pour un ouvrage in-8° de 286 pages serrées et fourmillant de détails, comprend au moins 12 pages, soit les deux tiers du manuscrit. Elle est fidèle, faite ordinairement des phrases du maître et présentée en homme qui connait la partie.

Elle devient elle-même un abrégé succinct de l'ouvrage qu'elle reproduit dans son plan et ses grandes lignes, savoir : l'Introduction, le Résumé général, et entre deux les quatorze chapitres suivants :

Des terrains ; des charrues ; des assolements ; des engrais ; des clôtures ; quels sont les animaux les plus convenables pour la culture de la Savoye ; de la vigne ; des prés ; des bois ; des plantations ; soin des semences ; bien-être des grangers ou métayers ; longueur des moissons ; des parties de la Savoye qui sont en plaine.

A l'occasion, l'analyse est accompagnée de remarques judicieuses, destinées à prouver combien l'*Essai* est encore utile à consulter et à suivre aujourd'hui, après plus de cent ans d'expériences et malgré tous les progrès de la science.

Pourquoi faut-il que le besoin de condamner l'ancien régime l'ai fait chopper dans le chapitre de la Vigne ? J'y

Digitized by Google

lis, en effet, cette phrase : « Il dit encore (le marquis) que « la vigne basse sera celle du maître, tandis que les hutins « ou treilles fourniront le vin du fermier. C'est l'esprit de « l'ancien régime retracé en quelques mots. » (P. 13.)

Pour atteindre son but, le trait aurait dû être mieux choisi. Car nous allons conclure contre l'intention de l'auteur, que cet ancien régime n'était pas encore si méchant qui abreuvait ses fermiers de vin de treille, de ce vin dont la modicité des appointements oblige nos petits fonctionnaires modernes à se contenter, et que beaucoup de ménages ouvriers n'ont pas toujours le moyen de mettre sur leurs tables.

En résumé, l'auteur aime son sujet. S'il ne l'a pas traité comme notre patriotisme l'eût désiré, c'est que les ouvrages et les documents lui ont fait défaut.

Nous aimerions à le voir le reprendre, avec des matériaux puisés dans les archives du département de la Savoie et de la famille Costa ; et nous nous permettons de lui offrir comme plan de développement le magnifique portrait suivant qu'a fait de son trisaïeul, le marquis Albert Costa de Beauregard dans son *Homme d'autrefois :*

« Le marquis avait une noble et belle figure : tout en lui « trahissait l'homme de qualité. Curieux de mille choses, « il aimait la poésie et la musique ; il peignait joliment, « émaillait et mettait surtout une adresse infinie à toute « sorte d'ouvrages de mécanique. Les nombreuses lettres « que l'on a retrouvées de lui montrent le vif intérêt qu'il « portait à tout ce qui se disait ou s'imprimait de son « temps ; elles contiennent des aperçus frappants de « vérité et de justesse sur ses contemporains, comme aussi « les théories les plus sages sur la politique, sur la philo- « sophie et sur les arts. Personne, à cette époque, n'avait

Digitized by Google

« plus que le marquis Alexis le goût littéraire et le sens « artistique ; bien peu connaissaient mieux les maîtres « italiens et leurs écoles.

« Les heures qu'il volait à son atelier, à sa bibliothèque « ou à son laboratoire étaient consacrées à des expériences « agricoles; son beau livre sur la culture dans les pays « montagneux, témoigne de l'initiative qu'il sut prendre « dans un temps où la noblesse ne songeait guère à de « semblables travaux ; mais tout cela n'était qu'accessoire « dans sa vie, il n'avait rien plus à cœur que l'éducation « de ses enfants. Il s'y donnait tout entier, prenant part à « leurs jeux, les associant à ses études, sans roideur « comme sans faiblesse. Chacun, dans la famille, gardait « sa place et l'affection grandissait à ce contact de tous les « instants.

« On savait au Villard que l'éducation paternelle peut « seule assurer la transmission des vertus héréditaires « qui composent le patrimoine moral des familles. On y « savait aussi que la foi religieuse est le meilleur de « tous les guides, car elle éclaire l'esprit sans lui donner « d'orgueil et fortifie le cœur sans l'endurcir. »

Digitized by Google

L'Abbaye de Filly et quelques Seigneurs du voisinage, par L.-E. PICCARD, vice-Président de l'Académie Chablaisienne et Membre de plusieurs Sociétés savantes. — Thonon-les-Bains, imp. A. Dubouloz, 1893, 1 vol. in-8°.

« L'étranger qui traverse de Thonon à Douvaine la « ravissante plaine du bas-Chablais contemple à sa droite « le château de Marclaz, Anthy et les bords enchanteurs « du Léman ; à sa gauche, la colline classique des Allinges « et le village de ce nom, Margencel, le coteau de Ballaison « ou de Boisy, et enfin Sciez avec son clocher antique.

« Plus bas, du côté du lac, apparaissent à demi-cachés « dans les arbres un castel au profil grave et à l'architecture « lourde et sévère du douzième siècle, puis à deux pas, « aux abords de la baie d'Excenevex, un hameau charmant : « c'est le château de Coudrée et la bourgade de Filly.

« La campagne abaisse insensiblement ses replis de « gazon, arrosés par les eaux du Foron, du Nant et du « Vion, jusqu'à la limite d'un bois de chênes. Près de là, « un pan de mur, un puits, un amas de pierres rappellent « seuls qu'en ce lieu s'élevait autrefois l'abbaye de Filly, « et que sous ces décombres dorment plusieurs générations « de religieux et de nobles seigneurs du voisinage. »

C'est par ces lignes dans lesquelles vous aurez déjà constaté, Messieurs, le talent de mise en scène que débute le deuxième ouvrage admis à concourir pour le prix de la fondation de Loche.

Au milieu de la terre opulente du bas-Chablais, dont il nous crayonne rapidement l'esquisse de ce qui doit être le cadre de son sujet, l'auteur, M. l'abbé Piccard, vice-Président de l'Académie Chablaisienne, nous fait remarquer un pan de mur, un puits, un amas de pierres, débris humiliés d'une abbaye antique.

Digitized by Google

Devant ces ruines, longtemps il s'est arrêté méditatif et rêveur. Et, voyant que la nature fait germer chaque année des moissons de fruits, il s'est demandé s'il ne pourrait pas, avec l'aide de Dieu, faire revivre ces ruines et parler ces tombeaux.

Résolument, il s'est mis à l'œuvre ; et de son labeur est sortie l'*Abbaye de Filly* sur laquelle votre Commission doit maintenant porter un jugement.

Quel est le mérite de cette Notice ?

Un mot suffira pour le définir. L'*Abbaye de Filly* est un travail richement documenté.

Mettant à profit les loisirs que lui laissait un ministère tranquille au sein du Bas-Chablais, M. l'abbé Piccard a fait dans sa cellule d'aumônier ce que les Bénédictins faisaient dans leurs cellules monacales, ce que pourraient faire aujourd'hui, du moins pendant les soirées d'hiver, la plupart de nos jeunes curés de campagne, non sans une réelle utilité pour l'histoire religieuse de notre pays : Il a recueilli et déchiffré des parchemins, des parchemins savoyards, de ces fidèles témoins des temps passés que possèdent le plus grand nombre de nos presbytères, et qui, pour raconter sur nos ancêtres les choses les plus intéressantes, n'attendent qu'un homme ayant le courage de les tirer de l'armoire oubliée où l'indifférence les condamne à porter la moisissure des siècles.

Il a recueilli, dis-je, et déchiffré de vieux parchemins. Rude et fécond travail, digne assurément d'un prêtre, trop souvent dédaigné toutefois, mais toujours apprécié par les esprits réfléchis.

« Les historiens sérieux », écrivait le savant et regretté chanoine C.-A. Ducis, en annonçant dans la *Revue*

Digitized by Google

Savoisienne [1] la publication des Chartes de M. l'abbé Gremaud, de Fribourg, « peuvent seuls apprécier le travail « des collecteurs de chartes, la patience dont il faut être « doué pour arracher à un parchemin souvent détérioré, « oblitéré, un texte latin plus ou moins barbare, hérissé « de termes de droit féodal ou de coutumes locales, des « lieux dont la situation est encore à fixer par la recherche « des ruines de leurs établissements ; enfin, l'attention et « l'érudition qu'il faut à la discussion des dates incom- « plètes, des variantes de l'authenticité des textes, des « signes paléographiques de chaque époque et souvent « de chaque contrée. Tels sont pourtant les éléments de « l'histoire vraie. »

Sans être un Gremaud, M. l'abbé Piccard mérite bien un peu ces éloges, d'autant plus que la fortune l'ayant favorisé de nombreuses trouvailles, a augmenté ses efforts avec ses richesses. La gerbe de documents sur Filly ne compte, en effet, pas moins de 67 pièces toutes inédites et comprenant 150 pages de texte serré, allant de la fin du X^e^ au commencement du XVII^e^ siècle. Et c'est principalement de la substance de ces documents qu'il a composé son travail.

Disposée dans l'ordre chronologique, l'histoire de l'Abbaye de Filly est divisée en trois époques :

La première, de 1010 à 1434 : c'est la période de fondation par le diacre Tibold, chanoine régulier de Saint Augustin, sorti de l'Abbaye de Saint-Maurice, de progrès et de prospérité sous les prieurs et les abbés élus par les religieux eux-mêmes.

La deuxième, de 1437 à 1537 : c'est la période de décadence progressive sous les abbés commendataires.

[1] 30 mai 1876, p. 36 et 37.

Digitized by Google

dispensés de la résidence et administrant le spirituel de leur bénéfice par des prieurs claustraux.

La troisième se déroule en quelques années : c'est la période de ruine et d'anéantissement causés par l'invasion des Bernois en 1537, et consommés par la vente des biens de l'abbaye, en dépit des efforts des Barnabites de la Sainte-Maison de Thonon qui, étant devenus propriétaires des immeubles non aliénés, tentèrent, en 1643, de rétablir, à leur profit, le fief de Filly.

Un dernier chapitre satisfait le lecteur en lui donnant le récit de la transformation des paroisses dépendant de Filly, enrichi de toute la chronique s'y rattachant jusqu'à nos jours.

Ce cadre historique ayant un développement de neuf siècles présente un vif intérêt, par la multitude de faits, de noms de personnes et de lieux, de dates et de conclusions qu'il contient.

Ce ne sont pas seulement les nombreux prieurs, abbés et religieux que l'on voit s'y mouvoir dans leurs rapports avec leurs premiers supérieurs : l'Abbaye d'Aulph, celle d'Ainay et le Chapitre de Genève, mais encore les paroisses relevant de Filly, telles que : Sciez, Excenevex, Yvoire, Perrignier, Burdignin, Nernier, Chavanex, — et encore les familles nobles du voisinage intervenant aux affaires de l'Abbaye pour des fondations pieuses, des procès ou d'autres motifs, telles que les : d'Allinges, de Ravorée, de Langon, de Duyng, de Ballaison de Compey, de Lucinge, — et encore les familles des tenanciers s'élevant, sous la crosse paternelle des abbés, à la fortune et même à l'anoblissement, telles que les Piccard, Dufour, Pellicier, Aubier, Quisard, Détraz, Boccard et Cornut.

Sur les familles nobles, en particulier, les données anciennes sont complétées et corrigées. Citons par rapport à la

Digitized by Google

famille d'Allinges : la charte de 1347 qui fait connaître une alliance d'Henri II d'Allinges avec Perrette de Jusier ; et la charte de 1384 qui mentionne plusieurs enfants d'Henri III d'Allinges, non cités dans l'*Armorial* de Foras, et qui prouve qu'il faudrait en supprimer quelques-uns qui y sont portés.

Et par-dessus toutes ces relations si variées se dessine, à l'estompe, la bienfaisante action des religieux, prêchant, priant, travaillant, défrichant les forêts séculaires du mont de Boisy, de Crépy, d'Excevenex, de Chevilly, d'Yvoire, de maints autres lieux, multipliant les champs et les pâturages, plantant le vignoble de Prailles-Mariniens, créant de nouveaux villages autour de leurs métairies, pratiquant la vraie fraternité, secourant les pauvres par des aumônes et par des coupes de bois, affranchissant les serfs et les faisant monter jusqu'aux honneurs du sacerdoce, confirmant, en un mot, par de nouvelles preuves, la thèse mille fois prouvée que le moine du Moyen-Age a été, en dépit des faiblesses inhérentes à la nature humaine, le plus puissant instrument de la civilisation européenne.

Ne reconnaissez-vous pas, Messieurs, dans cet exposé, les qualités fondamentales de l'histoire ? Mais, à côté de ces qualités, nous avons rencontré de nombreux défauts qu'il nous faut signaler. « Donnons, avait dit l'auteur à « l'entrée de son récit, donnons la parole aux documents « qui sont les organes les plus autorisés de l'histoire. » (P. 10.)

Or, après nous être imposé la tâche de lire en entier chacun des 67 documents qui sont aux pièces justificatives, nous regrettons que M. l'abbé Piccard ne les ait pas fait parler davantage et mieux.

Digitized by Google

Le témoignage d'un grand nombre d'entre eux, en effet, a été rendu d'une façon incomplète : par exemple pour la citation du lieu de la passation de l'acte[1], du notaire qui l'a redigé, des témoins importants qui y ont assisté[2], des détails de mœurs intéressants qui y sont consignés[3]. — Détails ! objectera-t-on. Eh ! les monographies ne vivent-elles pas de détails ? Mais voici le document 54, il contient 7 pages, il a été rendu en deux lignes ; le document 63, de trois pages, en deux lignes et demie ; du document 65, il n'est pas question du tout dans le corps de l'ouvrage, il est vrai qu'il est arrivé aux mains de l'auteur beaucoup trop tard pour y prendre place, ne fût-ce que pour une demi-ligne[4].

Pour d'autres, la traduction est fautive, ou les faits eux-mêmes ne sont pas présentés avec une assez rigoureuse fidélité. Par exemple, au document 35 : *Benedictus Bartolomei*, devient un Benoît de Barthélemy, pourvu de la particule nobiliaire, et ce cas se reproduit en plusieurs autres pièces ; au document 37, *Franciscus de Columpnella* est transformé en François de la Chapelle ; au document 9, *Aymo Decans*, de la paroisse de Ballayson, se déclarant dans un acte de 1274, chef de famille, en possession d'une femme légitime, Léonie, et de cinq enfants nommés Mermet, Rolet, Perret, Béatrix et Brosie, nous est donné, en dépit de la loi du célibat ecclésiastique, pour un doyen d'Allinges simultanément curé de Ballayson[5]. Quand

[1] *Documents* 26, 27, 34, 46, 47, 49, 53, 55, 57, 63.

[2] *Documents* 26, 27, 29, 30, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 46, 47, 48, 49, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 61, 63, 64, 67.

[3] *Documents* 35, 41, 43, 45, 56.

[4] Voir aussi *Documents* 26, 28, 49, 50.

[5] Voir aussi *Documents* 30, 35, 38, 39, 42, 46, 47, 48, 50, 51, 58, 59, 60.

Digitized by Google

M. l'abbé Piccard s'est aperçu de sa méprise, il n'était plus temps, tous les volumes étaient tirés. Les droits de la vérité exigent que nous consignions ici cette erreur.

Nous n'avons pas fini nos critiques. Hélas ! c'est là le côté désagréable du rôle des rapporteurs de concours.

Outre les nombreux *Errata* reconnus et corrigés par l'auteur, nous sommes contraints de relever ceux qui suivent :

Page 63, note 2, rédigée sur la foi du marquis Costa : « Les lois de la hiérarchie féodale sont invariablement « observées dans l'ordre des signatures. » Cette proposition ne nous paraît pas exacte. Il suffit de comparer le rang occupé sur de nombreux actes par les signatures des mêmes individus pour trouver qu'elles sont tantôt dans un ordre et tantôt dans un autre.

Page 66, ligne 8, l'auteur regarde comme une marque de décadence pour une famille d'être pourvue d'une *mestralie*. Or, l'on rencontre des membres des familles les plus illustres, simples métraux.

Page 85, ligne 10. Il rattache à la famille d'Yvoire les nobles François, Richard, Isabelle et Compagne de Compeys, à qui Amédée V de Savoie céda, en 1306, son château de la Chapelle contre le château d'Yvoire. S'ils portent dans l'acte le nom de d'Yvoire, c'est qu'ils en étaient seigneurs, comme ils porteront dorénavant celui de la Chapelle. Sur ce point, le marquis Léon Costa et M. de Foras, en désaccord du reste (voir Compey), se sont également trompés. (Voir *Académie Chablaisienne*, t. II, p. 2.)

Pages 111 et 112. Les réflexions sur les prud'hommes ne nous semblent pas toutes justes, entre autres celles sur Chamonix et Abondance (voir Cibrario et le discours de réception de M. le comte de Mareschal à l'Académie de Savoie).

Digitized by Google

Page 129. La date extrême du pouvoir abbatial de Humbert Chariéry doit être **1425** et non **1426**, puisque l'auteur lui-même donne pour celle de son successeur, François Ducret, **1425-1433**.

Page 181, note 3. Au lieu de 360 livres de chanvre, c'est 170 qu'il faut lire. L'erratum de l'auteur en convient, mais il corrige une première faute par une seconde en portant 300.

Page 220. Il traduit *ob metum judeorum* par « crainte des protestants. » Ne serait-ce pas de la traduction libre ?

Page 225. R^d^ Dunand fut nommé curé de Gex avant décembre **1611**. Son successeur Benoît fut institué le 9 juin de cette année.

Enfin, si un rapporteur ne devait pas nécessairement savoir se borner, ce serait le cas d'ajouter ici une série de faits inconnus à M. Piccard, touchant les abbés Martin V, Nicolas, P. Goyet, sur P. Goyet, 2^e^ du nom, se qualifiant abbé de Filly, sur J^n^.-G. de Grilly, successeur de P. Goyet, sur Georges-F. Mathieu, dernier des commandeurs de Filly. Contentons-nous de citer la proposition faite en **1613** par saint François de Sales au duc Charles-Emmanuel de relever l'abbaye de Filly en y plaçant les Chartreux de Vallon.

Mais il est temps de clôre cette odieuse énumération de défauts, que nous avons signalés par amour pur de la vérité et avec l'indulgence d'un confrère qui a expérimenté combien l'archéologie est fertile en écueils. La justice nous fait maintenant un devoir de résumer notre jugement.

Ce travail n'est pas parfait, sans doute. Il nous semble que, avec les 50 chartes envoyées par M. Rabut à l'Académie Chablaisienne, avec les autres sources qu'il avait à sa

Digitized by Google

disposition, l'auteur aurait pu donner à son œuvre une valeur plus haute. Il a eu le tort, à notre modeste avis, tort imposé peut-être par les circonstances, d'être allé trop vite, de n'avoir exploité que la surface de ses documents et d'avoir cru pouvoir impunément remplir les vides de ses renseignements par des notions générales.

Toutefois, malgré ces imperfections, l'*Abbaye de Filly* reste une étude historique importante. Elle embrasse un espace de temps de neuf siècles ; elle est basée sur de nombreux documents inédits ; elle accuse de l'érudition historique, un certain savoir en paléographie. Elle est écrite en style ordinairement concis, clair et agréable. Elle jette un jour utile sur les Annales religieuses du Chablais, et nous félicitons sincèrement M. l'abbé Piccard de l'avoir composée.

Digitized by Google

Le Diocèse de Genève (partie de Savoie) pendant la Révolution Française, par M. l'Abbé Joseph-Marie Lavanchy, Archiprêtre-Curé de Saint-Jorioz. — Annecy, librairie C. Burnod, imprimeur-éditeur, 1894 ; 2 volumes in-8° raisin, XIII-711 et 789 pages.

La Révolution Française, qui se déclara ouvertement l'ennemie de la Royauté et de la Noblesse, poursuivit d'une haine plus farouche, peut-être, l'Eglise catholique. Le diocèse de Genève ne fut pas plus épargné que les autres diocèses de Savoie. Pendant près de dix ans, c'est-à-dire de **1792** à **1801**, il sentit s'appesantir sur lui le bras ensanglanté qui avait arboré pour nouvelles armoiries de la Nation Française la Table des Droits de l'Homme, surmontée de la hache païenne avec cette devise : *Fraternité ou la mort.*

Les Commissaires du gouvernement de la Convention Nationale et du Directoire exécutif envoyés successivement de Paris pour organiser et administrer la Savoie réunie à la France comme 84e département, sous le nom de département du Mont-Blanc, apparurent à notre pays sous des physionomies diverses. Mais tous portaient sur leur front, avec un degré d'expression plus ou moins sauvage, un signe de race et un caractère de ressemblance, à savoir la haine de la religion. Arracher le clergé catholique à sa constitution traditionnelle et divine pour le soumettre à une constitution civile, nationale et purement humaine ; lui imposer, sous peine d'expulsion, de déportation et même de mort, des serments schismatiques, impies, révoltants et par conséquent inacceptables, pour l'avilir d'abord et l'écraser ensuite, telle fut la fin qu'ils se proposèrent tous, et ce fut à l'atteindre que tendirent les proclamations, décrets et arrêtés de leur administration.

Digitized by Google

Et le combat commença.

Le signal définitif en fut donné le 28 février 1793 par la proclamation des quatre premiers Commissaires : Simond, Grégoire, Hérault de Séchelles, Jagot. Et quand ceux-ci furent rappelés à Paris quelques mois après, des successeurs dignes d'eux les remplacèrent. N'en nommons qu'un, Albitte, l'homme à la redingote rouge, dont le nom est demeuré parmi nous synonyme de destruction rageuse.

Derrière ces chefs, leurs nombreux auxiliaires dans les administrations à tous les degrés, renforcés de cette foule de cupides et de pusillanimes pour qui la raison du plus fort est toujours la meilleure.

En face de cette armée redoutable s'appuyant elle-même sur un gouvernement triomphant et marchant, contre toute prévision, de victoire en victoire, le petit bataillon du clergé, 1.200 prêtres environ. A leur tête, un évêque de 62 ans, mais trempé en brave, Mgr Paget, de Saint-Julien-en-Genevois ; des grands-vicaires, que Napoléon plus tard déclarait dignes de commander à un empire :

M. de Thiollaz, le futur évêque d'Annecy ;

M. Bigex, le futur archevêque de Chambéry ;

M. Besson, le futur évêque de Metz.

Voilà les deux camps qui vont en venir à l'action.

A la première sommation de la Révolution, 60 prêtres environ se rendirent et prêtèrent le serment de Simond.

Leur nombre ne dépassa jamais ce chiffre. Ce fut avec eux que fut constituée l'Eglise constitutionnelle de Savoie. Panisset, curé de Saint-Pierre d'Albigny, en fut le chef, élu par l'assemblée populaire de Chambéry, ayant pour titre celui d'évêque du Mont-Blanc et pour résidence la ville

Digitized by Google

d'Annecy. Installé le 14 avril 1793, sept jours après sa consécration, à Lyon, par Adrien Lamourette, il se choisit pour vicaires épiscopaux les citoyens :

Jacques Ducret, de Thonon, ancien professeur de théologie à Chambéry ; Louis-François Gallay, du diocèse de Belley, et Jean-Claude Songeon, d'Annecy.

Tous furent frappés du mépris public et leur parole tomba dans le désert. Au commencement de 1794, leur nombre se réduisit de tous ceux qui ne voulurent pas ajouter à leur première honte l'ignominie du second serment. D'ailleurs, les jureurs d'Albitte achevèrent eux-mêmes de renverser cet essai avorté d'Eglise constitutionnelle, en livrant leurs lettres de prêtrise et en renonçant à jamais à toute fonction sacerdotale.

A part cette fraction infime de lâches, tous les autres tinrent bon. La loi chassait les réfractaires du territoire français, leur donnant quinze jours pour émigrer, sous peine de déportation. La plupart passèrent donc la frontière et se réfugièrent en Suisse, en vallée d'Aoste, en Piémont.

Mgr Paget se rendit à Turin ; M. Bigex à Lausanne ; MM. de Thiollaz et Besson arrêtés avant l'expiration des quinze jours, ayant réussi à s'évader, rejoignirent leur évêque à Turin.

Ce fut de la terre d'exil que l'administration diocésaine eut à pourvoir aux besoins des pasteurs dispersés, des populations fidèles, des apôtres courageux qui étaient demeurés au péril de leur liberté sur le sol savoyard, ainsi que des missionnaires, plus courageux encore peut-être, qui, dès le commencement de 1794, y étaient revenus de l'émigration, au péril de leur vie, afin de sauvegarder la foi menacée. Ce fut de la terre d'exil qu'elle correspondit sans cesse avec ces derniers, par des instructions remarquables,

Digitized by Google

pour résoudre leurs doutes, étendre leurs pouvoirs en proportion des difficultés grandissantes, et soutenir leur héroïque abnégation.

Et, certes, il en fallait des qualités exceptionnelles d'intelligence, de vigueur et d'endurance catholiques chez les supérieurs et chez les prêtres pour ne pas laisser périr cette foi attaquée avec une violence inouïe dans les annales de nos tranquilles vallées.

Dire tous les excès commis par les jacobins est impossible.

Excès contre les églises, envahies, parfois à cheval, comme à Champange, dépouillées, dévastées, souillées par des bandes acharnées à tout briser.

Excès contre les autels, conspués, comme à Megève par des indécences qui ne se nomment pas (II, 521).

Excès contre les vases sacrés, employés, comme à Thônes à des libations assaisonnées de blasphèmes (II, 678).

Excès contre les hosties saintes, foulées aux pieds, comme à La Motte-en-Bauges et à Saint-François-de-Sales, ou appliquées en guise de cachets pour coller des papiers aux portes, comme à Arith (II, 363).

Excès contre les huiles sacramentelles du Baptême et de l'Extrême-Onction, répandues à terre ou condamnées, comme à Mésigny, à graisser les bottes d'un soudard (II, 349).

Excès contre les ornements sacerdotaux, lacérés, brûlés, vendus aux enchères, ou même transformés en travestissements grotesques, comme à Bellecombe-en-Faucigny, où un bouffon eut l'esprit de descendre au marché de Flumet revêtu du surplis, du bonnet à houppe et de la bourse corporalière du Viatique.

Digitized by Google

Excès contre les chaires, découronnées de leur abat-voix, « attendu que cette pièce ne peut convenir à des républi- « cains, étant un insigne de l'ancienne erreur », comme parlait le maire de Viry, qui avait épargné la chaire de l'église paroissiale afin de pouvoir y publier les actes administratifs (II, 476).

Excès contre les cloches, descendues de leur beffroi et transportées au district sous le prétexte fallacieux d'en faire des canons, quand il était avéré alors déjà que le bronze des cloches est d'un alliage impropre à fondre des bouches à feu.

Excès contre les clochers, décapités de leurs flèches en vertu de l'égalité et réduits à ne dresser plus dans les airs que des moignons ridicules.

Excès contre les tombeaux, troublés et bouleversés avec les cendres des ancêtres, pour y chercher du salpêtre réclamé pour les approvisionnements de guerre.

Excès contre les statues des Saints et les Crucifix, brisés, comme à Flumet, avec des transports de rage rappelant la passion du Christ (II, 529).

Excès contre les croix et les oratoires des routes et des chemins, brutalement renversés.

Et, sur ces ruines, on essayait hypocritement d'établir un culte nouveau avec des fêtes décadaires et nationales.

Mais quel culte, grand Dieu !

Des processions dites de Toulon, comme à Ecole, avec le chant du *Te Deum*, du *Ça ira* et de la *Marseillaise.*

Des danses autour d'une pique surmontée du bonnet rouge et plantée dans l'église, comme à Faverges (II, 324).

L'adoration idolâtrique de la statue de la Liberté, comme à Annecy, où le programme de la démonstration comportait

Digitized by Google

ce raffinement de délectation de pouvoir briser à chaque tour de *Carmagnole* quelques-uns des nombreux vases sacrés dont on avait préalablement jonché la place du bal.

Le culte ignominieux enfin de la déesse Raison, qui ne réussit heureusement à se produire que dans un petit nombre de localités, à Ruffieux, à Seyssel, à Viuz-Faverges, par exemple, les jeunes filles refusant presque partout de jouer ce rôle infâme et sacrilège pour lequel on avait dû, à Paris, requérir une comédienne.

« Celui qui n'a pas vu ces temps, écrivait un contem-
« porain, ne sait pas ce que c'est que la tristesse. »

Tant d'horreurs cependant ne suffisaient pas. Car on n'avait rien obtenu tant qu'il restait des prêtres dans ce malheureux diocèse de Genève. Le prêtre n'est-il pas l'incarnation de la religion, comme le soldat, de l'héroïsme militaire ?

De là des circulaires incessantes aux municipalités, leur enjoignant d'arrêter tous ces « *calotins, corrupteurs, traîtres, brigands tonsurés, êtres impurs, bêtes venimeuses sur lesquelles la loi ordonne de tirer comme sur des loups.* » C'était le dictionnaire des secrétaires de la Révolution, renouvelé des temps de Luther en Allemagne, et de tous les siècles de persécution contre les chrétiens depuis les Césars païens.

Et jusque dans les montagnes, les moindres hameaux étaient fouillés par des patrouilles de gendarmes et de soldats.

Quelle existence pour ces prêtres ainsi poursuivis et traqués !

Cachant leurs noms sous des pseudonymes, ils allaient tous portant pour la plupart le costume des paysans de

Digitized by Google

l'époque : bonnet tricoté de laine blanche, habit et culotte de demi-drap du pays, avec des guêtres et des souliers ferrés. Quelques-uns se déguisaient en bergers, charretiers, domestiques, maquignons, peigneurs de chanvre, voire même en militaires, comme le vicaire de Menthonnex (II, 429).

Pour eux, point de demeure fixe, ni de repos régulier. Le lait et le pain noir faisaient leur nourriture habituelle. Se cachant le jour dans des granges écartées, prêts, à la moindre alerte, à fuir dans les bois ou à se réfugier au besoin dans des cachettes pratiquées au sein des meules de foin et jusque au-dessous du plancher des écuries, ou dans l'épaisseur du canal des cheminées, ils ne sortaient guère que la nuit pour célébrer la Sainte-Messe dans des maisons sûres et y remplir les autres fonctions de leur ministère, dressant à la hâte les actes des baptêmes, et des mariages, sur de minuscules registres qu'ils portaient toujours sur eux.

Et encore vivaient-ils dans de perpétuelles angoisses, car leur tête, mise à prix, se payait de un à vingt louis, et il ne manquait pas de faux frères pour les dénoncer et les attirer dans des pièges où, en place d'un malade à consoler, ils rencontraient des gendarmes pour les empoigner.

Et quand ils étaient arrêtés, on les chargeait de chaînes, et on les emmenait ou à pied, ou sur des charrettes, en compagnie quelquefois de filles publiques, les accablant d'injures et de mauvais traitements sous lesquels ils expiraient, comme cela arriva au curé de Servoz.

Dans cette phalange de victimes, quatre furent fusillés comme émigrés rentrés : MM. Vernaz, Morand, Joguet et Revenaz. Les autres, incarcérés à Chambéry et à Carouge, furent condamnés à la déportation et emmenés de Savoie, pour le plus grand nombre, en dix départs successifs.

Digitized by Google

Huit, transportés dans la Guyane, ne tardèrent pas à y succomber de la manière la plus épouvantable. Quarante, destinés à la même mort, ne durent leur salut qu'aux croisières anglaises qui empêchèrent leurs vaisseaux de partir. Ils demeurèrent prisonniers dans l'île de Ré.

Mais n'avaient-elles donc autour d'elles que des ennemis ces glorieuses victimes, coupables seulement de défendre l'honneur de la civilisation chrétienne en Savoie ? Nos ancêtres assistèrent-ils en spectateurs indifférents à ce duel inégal et meurtrier ?

Je me hâte de répondre que non.

L'immense majorité des populations demeura fidèle. Incapables, il est vrai, d'organiser une résistance d'ensemble comme en Vendée, cela n'est pas dans le caractère savoyard, elles se montrèrent individuellement dévouées à leurs prêtres et décidées à les protéger contre les excès de la Révolution.

La résistance directe ne fut qu'une exception. Quand j'aurai cité les municipalités de Groisy et de Musiège prenant des délibérations pour protester contre la proclamation du 8 février (T. I, p. 135) et pour défendre à leurs prêtres de prêter le serment à la constitution ; quand j'aurai rappelé, avec quelques échauffourées de paysans, la bagarre d'Annecy et l'insurrection de la vallée de Thônes désormais célèbre par l'héroïsme et l'exécution de la Frichelette, j'aurai dit à peu près toutes les oppositions ouvertes qui se produisirent.

Les populations terrorisées par les représailles infligées aux communes entêtées, comme celle de Scientrier qui fut frappée d'une amende de 18.000 francs et d'une occupation militaire de 150 soldats pendant douze mois, préférèrent avoir l'air de se soumettre.

Digitized by Google

En réalité, les municipalités n'exécutaient les ordres supérieurs qu'avec mollesse, et sous le coup de circulaires pleines d'invectives et de menaces. Les fidèles ne manquèrent pas pour sauver de la profanation les vases sacrés et les cloches, et pour acheter des biens ecclésiastiques afin de les restituer un jour aux propriétaires légitimes. Dans chaque paroisse, il y avait des familles décidées pour cacher les prêtres, les nourrir, les protéger contre les poursuites, essayer de procurer leur évasion, ou tout au moins pour les soutenir dans leurs prisons par d'abondantes aumônes.

Des quatre prêtres qui furent fusillés, certainement les abbés Morand et Joguet ne tombèrent pas sous des balles savoyardes. Les jeunes gens de Thonon et la garde nationale de Cluses requis pour le peloton d'exécution refusèrent de marcher. Il fallut recourir à des volontaires étrangers.

Quant aux devoirs religieux, les populations continuèrent de les remplir autant que le leur permettaient les circonstances. *L'association du Zèle pour la conservation de la foi* compta de nombreux adhérents. Ceux-ci servaient de suppléants aux missionnaires. Ils ondoyaient les enfants, présidaient les assemblées du dimanche et des fêtes de précepte dans les églises demeurées ouvertes, y chantaient l'office divin, y faisaient des lectures dans quelque sermonnaire, ou même y prêchaient des sermons que leur faisaient passer leurs prêtres. Aussi quand la tourmente révolutionnaire fit place à la paix du Concordat, la foi catholique se retrouva intacte et il fut facile aux prêtres, après quelques années de travail, de lui rendre tout l'éclat qu'elle avait eu dans le passé.

Digitized by Google

Messieurs, dans ce long préambule, vous venez de parcourir tout l'ouvrage de M. Lavanchy et d'en comprendre l'importance.

Ce n'était pas un travail facile que celui-là. Le sujet n'était plus neuf : il avait été traité par plusieurs auteurs, quoique sous d'autres titres. Citons-en deux seulement : le cardinal Billiet et l'abbé Fleury de Genève. Il fallait donc lutter avec eux de talent, d'érudition, et même l'emporter, au moins par l'abondance des matériaux nouveaux.

D'autre part, avec son apparente simplicité, le sujet était très complexe. Se contenter de lignes générales, c'était écrire une monographie morte et manquer son but. Entrer dans beaucoup de détails et satisfaire ainsi la curiosité des paroisses et des familles, c'était courir à un autre écueil, la confusion. Or, c'est au pied de cette difficulté que s'est révélé le talent d'écrivain de M. l'archiprêtre de Saint-Jorioz.

Le peintre Meissonnier excellait à faire rentrer des centaines de soldats et de chevaux dans une toile de quelques centimètres carrés : manière de se faire admirer de plus près, disaient des critiques spirituels.

M. Lavanchy a réussi à composer l'*Histoire du Diocèse de Genève pendant la Révolution Française* en y introduisant, outre les faits généraux et connus, des centaines de personnes et des milliers de détails inconnus. Il a produit une œuvre qui se lira et se relira.

Comment y est-il arrivé ?

Par les qualités qui constituent les historiens sérieux, et que j'énonce dans cette unique proposition :

Par un plan sagement conçu, fidèlement suivi, consciencieusement rempli, impartialement développé, et artistiquement exécuté.

Digitized by Google

Plan sagement conçu. La difficulté du travail, permettez-moi de le répéter, Messieurs, était de satisfaire aux lois de l'Histoire générale qui s'en tient aux faits principaux, et aux réclamations des curiosités particulières qui se complaisent dans les détails. Elle a été résolue par la distribution des matériaux en deux parties qui sont l'une à l'autre ce que le plan est à l'arrière-plan dans une peinture. Ecoutons l'auteur nous proposer lui-même sa division (T. I, p. IX et X) :

« Une première partie contient la série chronologique « des événements religieux avec l'intercalation des figures « sacerdotales les plus méritantes ou les plus tristes. « C'est vraiment le corps de l'ouvrage, dont la deuxième « partie n'est qu'un appendice complémentaire. »

« Dans la deuxième partie, » continue l'auteur, « nous « avons présenté tous les prêtres du diocèse (partie de Savoie) « en les rangeant dans l'ordre des paroisses composant les « anciens archiprêtrés. Cette sorte de nomenclature, sans « aucune prétention littéraire, nous a permis de signaler « les faits de moindre importance qui n'avaient pu trouver « place dans la première partie et d'indiquer autant qu'il « a été possible la date et le lieu de la mort des ecclésias- « tiques attachés au ministère des âmes en 1793. »

Plan fidèlement suivi. L'Histoire du Diocèse de Genève (partie de Savoie) pendant la Révolution Française, soit l'histoire du clergé séculier pendant cette malheureuse période de dix ans, voilà le dessein que s'est proposé M. Lavanchy. Il a eu le mérite de ne pas sortir du cadre dans lequel il s'était enfermé. Ne lui demandez donc pas autre chose, vous seriez déçu.

A peine quelques pages dans le commencement sur les débuts de la Révolution. Mais il fallait bien entrer en

Digitized by Google

matière, et ces pages étaient nécessaires, soit pour déterminer la question, soit pour présenter le principal personnage du sujet, l'évêque, Mgr Paget, et tracer l'esquisse de cette figure prudente et ferme en face des désordres qui troublent ses diocésains, partie de France, douce et hospitalière vis-à-vis des évêques fidèles fuyant devant la tempête, et venant chercher un refuge dans cette Savoie qu'ils devront bientôt quitter pour s'en aller plus loin. Quelques pages encore sur l'archevêque de Tarentaise et sa pauvre Adresse à l'Assemblée nationale des Allobroges. Je ne voudrais pas certifier que cette adresse, que le cardinal Billiet s'est contenté de qualifier, n'arrive par là intentionnellement pour faire mieux ressortir l'attitude fière et courageuse de l'évêque et du chapitre de Genève. Mais gardons-nous de jugement téméraire et reconnaissons simplement que c'était son droit encore, Mgr de Montfalcon du Cengle, né à Saint-Offenge, étant originaire du Diocèse de Genève.

Plan consciencieusement rempli. « Une des fins principa-
« les de ce livre, dit l'auteur, est de remettre en lumière les
« figures sacerdotales de second ordre dont les travaux et
« les mérites, quoique moins éclatants, ne furent peut-être
« ni moins nombreux, ni moins utiles. » (T. II. p. 371.) Cette fin a été obtenue, mais pour y arriver M. Lavanchy n'a pas reculé devant le labeur considérable qui s'imposait. Il a lu tout ce qu'il a pu se procurer d'imprimé sur le sujet : volumes, brochures, feuilles volantes.

Il a largement exploité des manuscrits et des mémoires précieux rédigés en vue de cette histoire par des témoins de la Révolution et par des personnages ecclésiastiques autorisés.

Digitized by Google

Il a complété ces renseignements par des recherches personnelles dans les archives départementales, épiscopales et paroissiales.

De ce travail secondé par de nombreux collaborateurs, il est résulté une moisson très abondante de détails fort intéressants ; et c'est ainsi que, pour s'en tenir aux ecclésiastiques, cette histoire contient près de sept cents croquis biographiques de chanoines, curés et vicaires du Diocèse de Genève.

Plan impartialement développé. M. l'abbé Lavanchy n'est pas un panégyriste, il est un historien et un historien de l'école du cardinal Billiet. Sans doute, comme il le déclare, c'est principalement pour mettre en lumière l'admirable conduite du clergé qu'il s'est décidé à écrire. Mais il ne peut laisser ignorer qu'il y a eu des lâches dans cet héroïque bataillon.

« Elle est trop longue, dit-il, cette nomenclature, et le « cœur saigne à la dresser ; nous n'hésitons pas cependant. « — En fait d'histoire, il faut dire le bien et le mal ou ne pas « écrire. » (Cardinal BILLIET, *Mémoires*, p. 293.)

Toutefois, c'est la justice et non la passion qui dirige sa plume. Il distingue nettement les jureurs en deux catégories : ceux du premier serment et ceux du second. Pour ceux-là il expose les circonstances qui ont pu atténuer la culpabilité de leur chute. Pour ceux-ci, la flétrissure d'apostat sans restriction. La plupart de ces jureurs se sont ensuite rétractés. Quelques-uns seulement sont morts dans l'ignominie. Tous leurs noms sont cités et jugés avec une impartialité qui satisfait la conscience et gagne la confiance du lecteur.

Plan artistiquement décoré. Cette histoire comprenait des exposés de lois, des explications de circulaires civiles

Digitized by Google

et ecclésiastiques, des solutions de cas de conscience, des définitions de situations politiques, des récits de campagnes et d'échauffourées, de souffrances et d'actions héroïques, des portraits et des esquisses biographiques : tout autant de genres qui demandaient, pour être traités convenablement, une grande souplesse de plume. M. Lavanchy n'a pas été inférieur au péril. Son style est généralement clair, précis, naturel, vivant, tempéré, marchant droit au but avec une émotion que l'on sent vibrer, mais qui se contient toujours et ne s'abandonne jamais.

Ajoutez que cette littérature s'est mise en frais de toilette, et qu'elle se présente avec les charmes d'une typographie très soignée : papier de luxe, caractères détachés, justification modérée, interlignes déployées, alinéas multipliés, toutes précautions qui rendent les pages agréables à la vue, faciles à la lecture, et qui parachèvent le succès de la pensée et du style.

Voulons-nous dire maintenant qu'il est sans défaut ? Non. Car après lui avoir donné de sincères éloges, nous avons à lui faire plusieurs critiques.

1. M. Lavanchy a cité, pour les remercier, les noms de plusieurs de ses collaborateurs. Nous aurions aimé à lui en voir citer un plus grand nombre, et cela dans l'intérêt même des travaux historiques. Outre que ces mentions, en effet, sont la juste reconnaissance d'un travail souvent fastidieux et toujours gratuitement accompli, sans profit personnel, elles encouragent ces ouvriers modestes et désintéressés à prêter encore l'aide si utile de leur concours ; et, de son côté, le pays n'est pas indifférent à connaître les noms de ces dévoués auxiliaires de la science.

Digitized by Google

2. Nous avons relevé entre autres une erreur de fait. M. Lavanchy, t. I. p. 28, appelle l'archevêque de Vienne en Dauphiné, métropolitain de l'évêque de Chambéry, Mgr Conseil. Non, l'évêque de Chambéry, en 1791, ne relevait que du siège apostolique. (Voir *Mémoires Acad. de Savoie*, 3e série, t. VII, p. 260.)

Plusieurs divergences apparaissent entre le cardinal Billiet et M. Lavanchy : par exemple dans le récit de l'évasion de MM. de Thiollaz et Besson.

D'après le premier, ils se seraient évadés à la Tour-du-Pin, lorsque déjà les gendarmes les conduisaient à Bordeaux. D'après le second, ce serait à Lyon, de la geôle qui les enfermait, qu'ils se seraient échappés. Peut-être M. Lavanchy a-t-il raison. Mais on aurait aimé à lui voir poser et résoudre le problème, preuves en main. Ce serait tranché. Tandis qu'il ne parle pas même de cette version de l'éminent cardinal.

Dans un autre passage, t. I, p. 429, M. Lavanchy reproche à Mgr Billiet d'avoir « écrit qu'il ne connaissait pas de loi portant la peine de mort pour le cas de MM. Morand et Vernaz qui était identique. » Mgr Billiet fait en réalité cette remarque pour M. Vernaz qu'il croyait n'avoir pas émigré ; mais il dit exactement le contraire pour M. Morand : « On lui appliqua, je cite ses paroles, l'art. 6 « de la proclamation des représentants Simond et Dumas du « 28 septembre 1793, d'après lequel tout émigré rentré devait « être condamné à mort. » (*Mémoires*, etc., p. 162 et 163.)

3. M. Lavanchy, nous l'avons reconnu, a beaucoup travaillé pour être plus complet que ses devanciers. Il est regrettable qu'il n'ait pas travaillé davantage encore, particulièrement pour les paroisses du diocèse de Genève qui font aujourd'hui partie du diocèse de Chambéry.

Digitized by Google

Tel auteur contemporain, lauréat de l'Académie de Savoie, très honorablement connu, n'a pas été consulté qui pouvait l'être facilement : j'ai nommé l'*Histoire de Grésy-sur-Aix*, par M. le comte de Mouxy de Loche, où se trouve le récit de la résistance aux gendarmes de 80 paysans de cette paroisse, à l'occasion de leur vicaire, M. l'abbé Besson, résistance qui fut châtiée par une amende de 14.400 francs, imposée à la commune. (P. 112 et 113.)

De plus, nous savons plusieurs curés qui n'ont pas été interrogés du tout, et qui auraient pu fournir des notes utiles, par exemple M. le curé de Bloye, près Rumilly. Nous avons même appris, ces jours derniers, d'un prêtre de Marigny Saint-Marcel, le trait suivant auquel il fut personnellement mêlé. Cochet, l'intrus rétracté de Rumilly étant malade à l'Hôpital d'Annecy en 1853, y reçut la visite du curé de sa paroisse natale, M. Dupont, et d'un jeune prêtre de ses compatriotes nouvellement ordonné, M. l'abbé Charles Chavanel : « Voici le premier prêtre issu de Marigny « depuis vous, » lui dit le curé, en lui présentant l'abbé. Le vieux jureur se mit alors à pleurer ; et, maudissant les jours de la Révolution qu'il appelait son temps de folie, il bénit Dieu de n'avoir pas frappé son pays de stérilité sacerdotale à cause de ses scandales, et le remercia d'y faire fleurir encore des vocations pour les autels.

4. Contrairement à tous les auteurs modernes, M. Lavanchy n'a point de pièces justificatives à la fin de ses volumes. Il les a toutes insérées dans le corps de l'ouvrage. Il est hors de doute que, pour des documents très courts, cette méthode a des avantages. Mais adoptée comme principe pour tous les documents sans distinction, quelles qu'en soient la nature et la longueur et la langue, elle est certainement défectueuse. Elle fatigue le lecteur condamné

Digitized by Google

à lire des actes administratifs, des lois chargées d'une interminable série d'articles et autres documents non moins secs. Elle l'expose à ne pas les lire assez attentivement, et, par suite, à ne pas connaître la vraie situation, surtout quand les pièces sont en latin. Elle retarde la marche du récit par le passage de ces lourds convois qui encombrent la route, telle analyse d'acte épiscopal, par exemple, ne mesurant pas moins de 16 pages de long.

5. Enfin, M. Lavanchy s'est permis quelques négligences grammaticales plus spécialement dans la seconde partie qu'il avoue avoir rédigée sans prétention littéraire, oubliant que la simplicité n'exclut jamais la tenue.

Nous nous sommes montrés sévères peut-être, Messieurs ; mais, vous le savez, il n'est rien pour faire ressortir les plus petites imperfections comme le voisinage des grandes qualités. Du reste, si, nous autorisant du précepte de Boileau : *Faites-vous des amis prompts à vous censurer*, nous avons pu infliger quelques innocentes piqures, nous nous hâtons d'arriver à la fin de ce rapport déjà trop long : elle ne renferme point de venin, *in caudâ venenum*, mais seulement le témoignage de notre sincère admiration.

L'Académie, adoptant les conclusions de sa Commission, décerne le prix du Concours à M. l'abbé Lavanchy pour son *Histoire du Diocèse de Genève pendant la Révolution Française* et lui attribue la somme de 650 francs.

Une médaille de cent francs est accordée à M. l'abbé Piccard pour son *Abbaye de Filly*.

Digitized by Google

Honneur à ces deux prêtres !

Ils méritent mieux que la petite somme d'argent que nous leur offrons respectueusement, comme une faible compensation des dépenses qu'ils se sont généreusement imposées pour leurs études historiques ; mieux que les applaudissements que vous êtes impatients de leur décerner. Ils méritent notre estime à tous, et nous les prions de vouloir bien en agréer ici l'expression solennelle.

Puissent-ils avoir de nombreux imitateurs dans le clergé des campagnes ! Au lieu de se rouiller dans la solitude des champs, l'esprit du prêtre studieux et écrivain s'y affine et s'y prépare à des missions plus élevées qui veulent des hommes supérieurs.

En couronnant M. l'abbé Lavanchy, l'Académie est heureuse de voir son lauréat à la tête, aujourd'hui, d'une paroisse plus importante que Saint-Jorioz, celle de Thonon, et d'une œuvre bien autrement difficile que l'*Histoire du Diocèse de Genève*. Elle lui souhaite, en l'assurant de ses meilleures sympathies, de réussir dans sa grandiose entreprise et de donner bientôt à la Savoie et à la France, l'Eglise monumentale du Doctoriat de saint François de Sales.

Digitized by Google

Lauréats du Prix de Loche

A partir de sa fondation

Dans son testament déposé au Sénat de Savoie le 20 novembre 1836, et ouvert le 4 mars 1837, M. le général comte de Loche, l'un des fondateurs de l'Académie de Savoie, légua à ce corps savant un capital de 3.000 livres dont les intérêts au 5 0/0 cumulés de cinq ans en cinq ans composeraient, à l'expiration de chaque cinquième année, un prix de 750 francs à décerner à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet donné par l'Académie ; « sauf, y est-il dit, le sujet du premier concours qui « sera : De l'amour du bien public considéré dans « l'intérêt personnel. »

Le capital en question étant devenu exigible en 1849 et le quinquennium mentionné dans le testament expirant en 1853, l'Académie ouvrit la série des concours pour le prix de Loche en 1853. Voici le tableau résumé de ces concours et de leurs lauréats.

*
* *

Concours de 1853.

Sujet imposé : De l'amour du bien public considéré dans l'intérêt personnel.

Lauréat : Néant, aucun des quatre mémoires envoyés n'ayant répondu complètement aux exigences du programme.

Voir *Mémoires Académie de Savoie*, 2e série, t. I, p. LXXI ; t. II, p. XXX.

Digitized by Google

Concours de 1854.

SUJET IMPOSÉ : Biographie d'un personnage célèbre de la Savoie.

LAURÉAT : M. l'avocat Albert Blanc, de Chambéry, pour son mémoire intitulé : *Etudes historiques sur le comte Joseph de Maistre ;* prix de 750 francs.

RAPPORTEUR DE LA COMMISSION : M. le chevalier de Juge, vice-président de l'Académie ; séance publique du 6 mai 1858.

V. M. A., 2e série, t. III, p. 417.

Concours de 1860.

SUJET IMPOSÉ : Statistique d'une partie de la Savoie, fût-ce même d'une seule commune.

LAURÉAT : Néant, l'unique mémoire envoyé : *Monographie de la Basse-Maurienne, 1re partie,* ne s'étant pas conformé au programme.

V. M. A., 2e série, t. V, 1re livr., p. XXXVII.

Concours de 1862.

SUJET IMPOSÉ : Biographie d'un Savoisien mort avant 1845.

LAURÉAT : M. Joseph Dessaix, de Thonon, pour sa *Vie du général Dessaix ;* médaille de 500 francs à titre d'encouragement.

RAPPORTEUR : M. le comte Greyfié de Bellecombe ; séance du 19 août 1863 du Congrès scientifique de France, 30e session, tenue à Chambéry.

V. M. A., 2e série, t. V, 3e liv., p. CXXXIX et CLI. — *Congrès scientifique de France, trentième session, tenue à Chambéry au mois d'août 1863,* p. 199.

Digitized by Google

Concours de 1863.

Sujet imposé : Répertoire archéologique de l'un des huit arrondissements de la Savoie ou de la Haute-Savoie, dressé en conformité du programme ministériel.

Lauréat : M. l'abbé Ducis, pour son *Répertoire archéologique des Arrondissements de Moûtiers et Albertville ;* prix de 750 francs.

Rapporteur : M. Timoléon Chapperon ; séance générale du 13 août 1863 du Congrès scientifique de France, tenue à Chambéry.

V. M. A., 2e série, t. V, 3e livr., p. cliii. — *Congrès scientifique de France, trentième session, tenue à Chambéry au mois d'août 1863*, p. 97.

Concours de 1868.

Sujet imposé : Des Œuvres de saint François de Sales considérées sous le rapport littéraire et de leur influence sur la littérature de son époque.

Lauréat: M. l'abbé François Bouvier, curé de Sainte-Marie d'Alvey (Savoie).

Son mémoire n'ayant pas été conçu dans l'esprit du programme, l'Académie ne lui décerna pas le prix de 750 francs, mais elle lui accorda, à titre d'encouragement, à cause des recherches intéressantes qu'il contenait, le tiers du prix, soit 250 francs.

Rapporteur : M. le comte Greyfié de Bellecombe ; séance du 17 mars 1869.

V. M. A., 2e série, t. X, p. xxii ; t. XI, p. lxxi ; t. XII, p. clix et clxii.

Digitized by Google

Concours de 1871.

Sujet imposé : Un travail d'Histoire ou d'Archéologie relatif à la Savoie.

Lauréat : M. Pierre-Antoine Naz, de Chambéry, juge de paix du canton de Saint-Genix sur Guiers, pour son mémoire : *Examen des franchises de Chambéry, octroyées par le comte Thomas Ier de Savoie, le 4 mars 1232.* L'Académie ne pouvant lui accorder le prix, lui a décerné, à titre d'encouragement, une médaille de 150 francs.

Commission : MM. César d'Oncieu, Greyfié de Bellecombe et Pillet ; séance du 27 avril 1871.

V. M. A., 2e série, t. XII, p. ccli.

Concours de 1873.

Sujet imposé : Mémoire d'Histoire ou d'Archéologie relatif à la Savoie.

Lauréats : L'Académie n'ayant pu accorder le prix, décida l'impression à ses frais et dans ses Mémoires de l'*Histoire d'Hautecombe* par M. Cl. Blanchard, et alloua, à titre d'encouragement, les primes suivantes :

A M. le comte de Loche, petit-fils du fondateur du prix de ce nom, pour son *Histoire de Grésy-sur-Aix*, une médaille de 300 francs.

A M. Louis Revon, conservateur du musée d'Annecy, pour son *Répertoire archéologique de la Haute-Savoie*, 200 francs.

A MM. Jeunet, curé de Berlens, et Thorens, ancien conseiller d'Etat de Villars-sur-Mont, tous les deux du canton de Fribourg (Suisse), pour leur *Vie de la Bienheureuse Louise de Savoie*, 100 francs.

Digitized by Google

Rapporteur : M. A. de Jussieu, archiviste de la Savoie, bibliothécaire de l'Académie ; séance publique du 22 janvier 1874.

Voir *Courrier des Alpes*, n° du 27 janvier 1874 et suivants.

Concours de 1876.

Sujet imposé : Mémoire d'Histoire ou d'Archéologie relatif à la Savoie.

Lauréats : MM. Auguste Dufour, général d'artillerie, et François Rabut, professeur d'histoire à Dijon, pour leur travail : *Le P. Monod réhabilité ;* prix de 750 francs.

M. Charles Thiollier, curé-archiprêtre des Echelles, pour sa *Notice* sur les *Tours de Chignin et Vie de saint Anthelme ;* mention honorable.

Rapporteur : M. Claudius Blanchard ; séance publique du 22 février 1877.

Voir *Courrier des Alpes*, n° du 27 février 1877 et suivants.

Concours de 1880.

Sujet imposé : Mémoire d'Histoire ou d'Archéologie relatif à la Savoie.

Lauréat : M. le chanoine Fleury, vicaire général, pour son *Histoire de l'Eglise de Genève depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1802 ;* prix de 750 francs.

Rapporteur : M. le chevalier d'Arcollières ; séance du 11 août 1880 de la 3e session du Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, tenue à Chambéry.

V. le *Compte-rendu de la 3e session*, p. 8, et le Rapport imprimé en 1881, Châtelain, Chambéry.

Digitized by Google

Concours de 1885.

Sujet imposé : Mémoire d'Histoire ou d'Archéologie relatif à la Savoie.

Lauréats : M. le chanoine Truchet, pour son travail sur *Saint-Jean de Maurienne au XVI^e siècle ;* prix de 750 francs.

M. l'abbé Piccard, pour son *Histoire de Thonon et du Chablais ;* 200 francs pris sur les fonds de l'Académie.

Rapporteur : M. l'abbé L. Morand, secrétaire perpétuel de l'Académie ; séance publique du 1^er juillet 1880.

V. M. A., 3^e série, t. XII, p. xxxii et 159.

Concours de 1890.

Sujet imposé : Mémoire d'Histoire ou d'Archéologie relatif à la Savoie.

Lauréats : M. l'abbé Lavorel, curé de Sciez, pour sa *Chronique de Cluses et du Faucigny;* prix de 500 francs.

Le R. P. François Bouchage, rédemptoriste, pour son *Prieuré de Conlamine-sur-Arve ;* prix de 250 francs.

M. l'abbé Piccard, pour son *Thonon et le Chablais moderne;* mention honorable *ex-æquo*, avec :

MM. Martin-Franklin et Vaccarone, pour leur *Notice historique sur l'ancienne route de Charles-Emmanuel II et les Grottes des Echelles.*

Rapporteur : M. le comte Eugène d'Oncieu ; séance du 12 août 1890 de la 11^e session du Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, tenue à Chambéry.

V. M. A., 4^e série, t. III, p. 219, et le *Compte-rendu de la 11^e Session*, p. xix.

Digitized by Google

Concours de 1895.

Sujet imposé : Mémoire d'Histoire ou d'Archéologie, relatif à la Savoie.

Lauréats : M. l'abbé Joseph-Marie Lavanchy, archiprêtre-curé de Saint-Jorioz, pour son ouvrage : *Le Diocèse de Genève (partie de Savoie) pendant la Révolution française ;* prix de 650 francs.

M. l'abbé L.-E. Piccard, vice-président de l'Académie Chablaisienne, pour son *Abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage ;* médaille de 100 francs.

Rapporteur : M. le chanoine Bouchage ; séance publique du 17 décembre 1896.

Digitized by Google

Digitized by Google

Séances des 6 juillet et 6 août 1896.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

LE GÉNÉRAL MÉNABRÉA

MARQUIS DE VAL-DORA

PAR

M. le Général BORSON

Président.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

LE GÉNÉRAL MÉNABRÉA

MARQUIS DE VAL-DORA

MESSIEURS,

Le 25 mai 1896, s'est éteint à l'âge de 86 ans révolus, dans sa terre de Saint-Cassin près Chambéry, Son Excellence le général Ménabréa, marquis de Val-Dora, chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade, Grand-Croix de la Légion d'honneur, ancien ambassadeur, ancien président du Conseil et sénateur du Royaume d'Italie. A côté du rôle politique et militaire qu'il a rempli avec éclat, il s'est fait un nom dans l'art de l'ingénieur et dans les sciences mathématiques qu'il avait professées avec une haute distinction. Il était docteur collégié de l'Université de Turin, membre correspondant de l'Institut de France, docteur des Universités d'Oxford et de Cambridge. Ces titres donnent une idée de la variété de ses aptitudes et de sa haute capacité. Né à Chambéry où il fit ses études secondaires, Ménabréa fut envoyé à 18 ans à l'Université de Turin. Après y avoir terminé brillamment ses cours de

Digitized by Google

mathématiques et obtenu le titre d'ingénieur, il entra dans le corps royal du génie militaire, dont il a parcouru tous les échelons jusqu'au grade le plus élevé de la hiérarchie, celui de général d'armée. Homme de guerre, diplomate, savant, homme d'Etat, Ménabréa a été jusqu'au bout le serviteur dévoué de la monarchie de Savoie et l'a suivie dans toutes les étapes qu'elle a parcourues de Turin, capitale du Piémont, jusqu'à Rome, devenue celle de l'Italie unifiée. Au terme d'une carrière qui l'avait porté au faite du pouvoir et des honneurs, le Général était venu chercher dans son pays natal la retraite et le calme qui préparent au dernier repos.

Ménabréa appartenait, dès 1839, à l'Académie de Savoie en qualité de membre agrégé ; il avait été élu en 1844 membre effectif non résidant. La nationalité italienne qu'il avait embrassée, à l'annexion de la Savoie, n'avait pas rompu les liens qui nous le rattachaient et il nous en a donné un témoignage en venant assister à deux reprises à nos séances solennelles, agréant ainsi le désir que notre ancien et regretté président, Louis Pillet, lui avait exprimé au nom de notre Compagnie. Celle-ci ne pouvait oublier d'ailleurs les services rendus de 1842 à 1857 par Léon Ménabréa, son frère, notre savant secrétaire perpétuel, qui a illustré de nombreux ouvrages notre histoire provinciale.

La mort du général Ménabréa a été un deuil national pour l'Italie, sa patrie d'adoption ; Chambéry, sa ville natale, pour laquelle il avait conservé une vive affection et où il a compté jusqu'à la fin d'anciens condisciples et des amis, s'est associée à ces regrets ; l'Académie de Savoie y a été particulièrement sensible et sur la proposition du président, qui lui annonçait, le 28 mai, ce douloureux événement, elle leva sa séance en signe de deuil.

Digitized by Google

Les obsèques du Général ont été célébrées à Chambéry, le 29 mai, avec la solennité que comportait les hautes charges qu'il avait occupées et les distinctions dont il était revêtu. Les troupes de la garnison : infanterie, chasseurs à pied et cavalerie, étaient échelonnées entre la Métropole, où a été célébré l'office funèbre, et le cimetière, où est le tombeau de famille qui devait recevoir sa dépouille mortelle. Elles ont rendu les honneurs au passage du cortège, qui a défilé aux accords d'une marche funèbre, au milieu d'un concours nombreux de population. Le gouvernement italien était représenté par une députation composée d'officiers généraux de l'armée de terre et de mer, par son ambassadeur à Paris et par un haut fonctionnaire de la Maison royale. Le Gouverneur militaire de Lyon personnifiait la France et son armée dans ces honneurs funèbres, rendus à l'officier général italien qui était parmi les combattants de l'armée alliée dans la journée de Solférino, à l'ambassadeur qui, de 1886 à 1892, avait employé ses efforts au maintien des relations de bon voisinage de notre pays avec l'Italie, enfin, au membre de l'Institut, sincère admirateur du génie national de la France. Quant à la Savoie, elle ne pouvait oublier le lustre que les talents du Général avaient jeté sur son pays natal et les services qu'il lui avait rendus, avant l'annexion, comme député au Parlement de Turin.

Des discours ont été prononcés au moment de l'inhumation par M. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris; par M. le général Pedotti, membre de la mission italienne envoyée aux obsèques, et par le maire de la ville de Chambéry.

L'Académie de Savoie avait pris place dans le cortège derrière le corps municipal ; elle avait reçu de l'Académie

Digitized by Google

des Sciences de Turin le mandat très honorable de la représenter aux funérailles d'un de ses membres les plus illustres.

La confraternité intellectuelle qui unit entre elles les Sociétés de sciences et de lettres de nationalités diverses est un terrain de rapprochement. Les hommes qui les composent, sans s'isoler de la communauté civile ni se désintéresser des questions qui l'agitent, savent faire trêve à ces divisions dans les relations de la vie académique. Voués au même culte des vérités abstraites, ils donnent à leurs relations pacifiques avec leurs confrères par-delà les frontières, quelque chose de l'immutabilité sereine des principes et du calme impassible du temps.

Cette pensée me servira de guide dans cette notice consacrée à l'ancien et illustre compatriote que j'ai connu de près dans la première période de ma carrière et que j'ai retrouvé, au terme de celle-ci, dans notre ville natale.

Mis dans la nécessité de parler d'événements publics auxquels Ménabréa a pris une grande part dans cette seconde moitié de siècle, je me bornerai à faire ressortir l'importance du rôle de l'homme d'Etat qui fut un des fondateurs de l'unité de l'Italie. Ayant suivi d'autres voies que les siennes, je manquerais de l'impartialité nécessaire pour porter un jugement sur ses actes. Ceux-ci d'ailleurs pèsent encore sur l'heure présente et le moment n'est pas venu pour l'histoire d'en apprécier toutes les conséquences. Mais, dans une longue carrière active de plus de soixante ans, Ménabréa, avec ses vastes connaissances et ses aptitudes variées, a touché à de nombreuses questions et, traversant une période d'agitations politiques, s'est montré sous des aspects divers.

Il a pris rang parmi les savants et ses titres scientifiques sont du domaine commun.

Digitized by Google

Représentant de la Savoie au Parlement de Turin, il a traité, avec une rare intelligence et un dévouement patriotique, bien des questions relatives à notre région. Cette phase de sa carrière présente pour nous un intérêt particulier et se recommande par l'unité des principes qu'il professait alors.

Ancien collègue du Général à la Chambre des Députés et son compagnon d'armes des guerres de Lombardie, je ne saurais oublier les marques d'intérêt et d'amitié que, jeune officier, j'en ai personnellement reçues. Ce sera donc payer un tribut de gratitude à sa mémoire que de marquer par quelques traits et quelques souvenirs les qualités bienveillantes et aimables qui le distinguaient et lui attiraient la sympathie dans ses relations personnelles.

I

Louis-Frédéric Ménabréa est né à Chambéry, le 4 septembre 1809.

Sa famille était originaire de Verrès, dans la vallée d'Aoste, et son grand-père avait pris part, à la tête d'une compagnie provinciale, aux guerres de Victor-Amédée III. Son père commanda, pendant la Révolution, les gardes nationales de Châtillon, son pays natal; après cette période troublée, étant inquiété pour ses opinions, il se réfugia à Chambéry où il épousa Marguerite Pillet, femme de grande intelligence et d'une remarquable beauté.

Ménabréa fit ses premières études dans la maison paternelle et commença le latin sous la direction d'un vénérable ecclésiastique qui venait passer les vacances à Bassens, où

Digitized by Google

la famille résidait pendant les mois d'été. Il nous est dépeint comme un enfant d'une physionomie agréable, l'esprit vif, aimant l'étude, mais exerçant parfois sa verve contre ses maîtres et ne se pliant pas facilement au joug de la discipline. Il fut envoyé, à huit ans, externe au Collège de Chambéry, où il eut pour camarades notre regretté doyen M. Bonjean, resté jusqu'à la fin son ami fidèle, le président Mercier et de Vars, le vaillant officier, blessé mortellement à la bataille de Novare et pour lequel il avait un attachement particulier [1].

A Chambéry, Ménabréa a été l'élève des Pères Jésuites qui reprirent possession de l'enseignement public en Savoie en 1823. Son instruction classique était complète et c'est à elle qu'il faut attribuer l'heureux et plein développement d'une intelligence dont la variété et l'étendue étonnent. Le Général abordera à la tribune, avec la même compétence, les questions scientifiques qui étaient de son domaine spécial et celles d'ordre moral touchant à l'histoire, au droit public, à l'économie politique ; puisant alors à pleines mains dans ses réminiscences de rhétorique et de philosophie. Cette dernière classe comprenait deux années, dont la seconde était en grande partie consacrée à l'étude des sciences. L'enseignement en était confié au savant Georges-Marie Raymond, maître éminent à tous égards, qui a su provoquer des vocations scientifiques et former un grand nombre d'hommes de mérite. Son souvenir doit être évoqué ici avec reconnaissance comme de l'homme qui a été l'un des fondateurs de notre Académie et son premier secrétaire perpétuel, fonctions qu'il a occupées pendant dix-neuf ans.

[1] Voir la biographie de Ferdinand de Regard de Vars, capitaine au régiment d'Aoste-Cavalerie, par le général de division Borson. (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, IV^e^ série, tome IV.)

Digitized by Google

Sorti de l'Université de Turin à 23 ans, avec le grade d'ingénieur hydraulique (30 juin 1832), Ménabréa obtint, l'année suivante, le diplôme d'architecte civil auquel il fera honneur en envoyant en 1845, au concours pour la construction d'un grand hôpital militaire à Turin, un plan qui fut couronné. Mais, se sentant la vocation des armes, il mit à profit la loi qui ouvrait aux lauréats de l'Université l'entrée des corps savants de l'armée et reçut du roi Charles-Albert, le 26 mars 1833, le brevet de lieutenant du génie militaire. Il fut envoyé, dans cette qualité, au fort de Bard, pour y remplacer le comte de Cavour qui renonçait à la carrière des armes et en face duquel il se retrouvera quinze ans plus tard, comme adversaire politique, dans le Parlement.

Déjà, en 1835, il avait été reçu docteur collégié ou agrégé de l'Université de Turin, titre qui le classait dans l'élite des maitres de la science. Il subit avec éclat les épreuves de cette réception et l'on écrivait au comte Brunet : « Votre beau-frère a surpassé l'attente et étonné ses professeurs ; il fera parler de lui. » La thèse qu'il soutint, devant l'illustre géomètre Plana, porte sur les matières suivantes : la géométrie à trois dimensions, l'algèbre et la trigonométrie sphérique, le calcul infinitésimal, la mécanique rationnelle, la physique mathématique et l'hydraulique.

Notre savant collègue M. Lachat, inspecteur général honoraire des Mines, a apprécié le travail de Ménabréa dans une note dont nous résumons, ci-après, les conclusions.

On voit déjà surgir dans cette thèse la plupart des questions que Ménabréa développera plus tard dans des Mémoires et qui excitaient particulièrement son intérêt.

En mécanique rationnelle, il traite de *l'attraction des Ellipsoïdes*. Après avoir déterminé l'attraction qu'exerce un solide

Digitized by Google

de cette nature sur un point extérieur, il donne, par une formule, l'expression de la gravité sur un ellipsoïde de révolution aplati, tournant autour de son axe unique, en fonction de la latitude et du rapport entre la force centrifuge et la gravité sur l'équateur.

En physique, il expose et développe les équations relatives à *la réfraction atmosphérique*. Il part, à cet effet, du principe de la moindre action, d'après lequel le temps employé par le rayon lumineux à parcourir le trajet, est un minimum.

En hydraulique, il étudie les divers théorèmes relatifs *au mouvement d'un gaz, dans les tuyaux ouverts ou fermés d'un seul côté*. Il expose *la théorie de l'écoulement des fluides élastiques* et l'applique aux roues hydrauliques. Ces questions recevront plus tard une importante application dans les procédés employés pour la percée des Alpes.

Après ces premières études, nous mentionnerons ici, en suivant l'ordre chronologique, les travaux présentés par lui à l'Académie des Sciences de Turin et publiés par celle-ci dans ses Mémoires. Ils traitent les objets suivants :

Calcul de la densité de la terre ;

Le Mouvement du Pendule composé considéré dans des conditions spéciales, c'est-à-dire en tenant compte du rayon du cylindre qui lui sert d'axe, de celui du coussinet sur lequel il repose, ainsi que du frottement qui s'y développe (1839). Ce mémoire se rattache au précédent ;

La Machine analytique de Babbage, savant anglais, pour faciliter les calculs (Mémoire traduit en anglais) ;

La Série de Lagrange (3 Mémoires). Dans ce travail remarquable de haute analyse, il se trouve en dissentiment sur certains points avec l'illustre Cauchy et soutient la lutte sans infériorité ;

Digitized by Google

Les Quadratures (1844). Ce dernier travail est dédié au général Piobert, membre de l'Institut ;

La Théorie des vibrations ;

Les Lois générales de divers ordres de phénomènes dont l'analyse dépend d'équations linéaires aux différences partielles, tels que ceux des vibrations et de la propagation de la chaleur (1855) ;

L'effet du choc de l'eau dans les conduites (1867) ;

La détermination de la pression et les tensions dans un système élastique.

Tous ces travaux montrent Ménabréa maniant le calcul infinitésimal, cet instrument de recherches dans les hautes sphères de la science, avec une facilité et une élégance remarquables. Il possédait au plus haut degré la précision et la clarté, et, ne séparant pas la théorie de la pratique, ses recherches se portaient de préférence vers les questions de physique mathématique. Il mit bien vite ses qualités maitresses en évidence dans l'enseignement de la géométrie descriptive à l'Académie militaire, de la mécanique appliquée à l'Ecole d'artillerie et du génie et enfin dans la chaire de professeur de construction à l'Université de Turin, où il fut nommé en octobre 1846. Il était alors capitaine et avait 37 ans.

Une notice publiée sur lui en 1864, parlant de cette période de sa vie, s'exprime ainsi :

« Ménabréa était l'élève de prédilection de l'illustre géomètre Plana qu'il aidait dans ses travaux. Il était doué d'une si heureuse mémoire qu'il savait les logarithmes par cœur jusqu'à la quatrième décimale. Les procédés du calcul infinitésimal lui étaient familiers. Il transformait les formules avec une sorte de facilité intuitive. Une formule élégante avait pour lui un prix particulier. « Il faut »,

Digitized by Google

disait-il, « que, dans sa forme finale, les exposants et les « coefficients parlent aux yeux par leurs relations et leur « symétrie, afin de devenir un guide sûr dans l'application. « La haute analyse, » ajoutait-il, « ne doit pas être « une sorte de gymnastique subtile de l'intelligence, mais « une science féconde pour les recherches et l'on pourrait « ajouter un agent indispensable d'action. Tout savoir « engendre la puissance, mais, dans la pratique, aucune « branche des connaissances humaines ne se traduit en « faits matériels avec autant de rapidité et de sûreté que les « mathématiques. »

Cette sorte de profession de foi marque la voie où Ménabréa était engagé. La période de sa vie qui s'étend de 1835 à 1848 est vouée aux études de mathématiques transcendantes et à leurs applications. Il s'y portait par goût et y reviendra souvent plus tard dans les loisirs que lui laisseront les vicissitudes de sa vie militaire et politique.

L'ambition scientifique tenait à cette époque la première place dans ses préoccupations et c'est dans ce domaine qu'il cherchait à se frayer la voie à la renommée. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : tout était alors à la paix en Piémont et rien ne faisait présager l'ère d'agitation politique qui s'ouvrit, vers 1846, pour aboutir, deux ans après, à la guerre contre l'Autriche.

L'avancement dans l'armée, dévolu entièrement à l'ancienneté, était très lent et les travaux du génie militaire n'offraient qu'un champ bien restreint à l'émulation des officiers de choix. Nul doute que si Ménabréa fût demeuré dans cette carrière de la science pure, dont les événements et une ambition bien naturelle l'ont fait sortir, il se fût fait un nom comme géomètre et eût pris rang parmi les savants illustres qui se nomment Liouville, Poisson, Cauchy et Gauss.

Digitized by Google

En parlant d'un homme arrivé à une si haute fortune, il n'est pas sans intérêt de dire comment, à cette époque, il vivait de sa solde et par conséquent sur un pied très modeste, ne connaissant guère d'autre luxe que celui des livres. Le logement qu'il occupait, et où je fus reçu par lui à mon arrivée à Turin en 1844, se composait d'une seule pièce, que bien des étudiants trouveraient aujourd'hui trop modeste. Le meuble le plus apparent était la large table de travail couverte de papiers et de dessins.

Encore sur les confins de la jeunesse, il avait conservé une sorte de grâce virile. La tenue correcte, la figure sérieuse, le profil fin, le front large, l'œil vif et profond, la diction facile, révélaient chez lui une véritable distinction native. Ses manières étaient élégantes et aisées; son abord, bienveillant et affable avec une nuance de réserve. Les obligations de tenue militaire étaient alors très sévères dans l'armée sarde et le prestige attaché à l'uniforme était d'ailleurs tel que l'officier ne le quittait pas. Il en était donc ainsi pour le capitaine Ménabréa; mais profitant de l'indépendance que lui donnait sa position de professeur à l'Université, il vivait en dehors des cercles strictement militaires et fréquentait de préférence le milieu où se rencontraient des étrangers et des gens du monde.

Depuis sa nomination comme lieutenant du génie en 1833 jusqu'à son mariage en 1846[1], Ménabréa ne quitta pas pour ainsi dire la capitale du Piémont. Il faisait deux

[1] Il épousa Mademoiselle Carlotta Richetta de Valgoria dont il eut trois enfants : deux fils et une fille. L'aîné de ses fils, Octave, lui fut enlevé à l'âge de 18 ans. Cette perte fait le sujet d'une poésie d'Hyppolite Tavernier, intitulée : *Elégie sur la mort d'Octave Ménabréa*, dédiée à Madame la comtesse Brunet, sœur du Général. (Voir le *Parnasse contemporain savoyard*, publié par Charles Buet; Thonon, 1889.)

Digitized by Google

parts dans sa vie : l'une, celle du travailleur infatigable, passionné pour la science ; l'autre, celle de l'homme de société recherché pour ses qualités extérieures, son éducation brillante, son intelligence rare, son esprit fin et cultivé. Bien que simple capitaine, il fixait déjà sur lui les regards de l'armée, des savants, ceux de la ville et même de la Cour, où les officiers avaient alors leur place marquée.

L'armée, en effet, fournissait les pages du roi et de la reine, et plusieurs des gentilshommes de Cour (situation toute honorifique). Le dimanche, des députations des corps d'officiers étaient désignées pour accompagner Leurs Majestés au service divin, et le cortège était réglé rigoureusement selon l'ordre des dignités et préséances. Les chevaliers de l'Annonciade portaient dans les grandes cérémonies le costume du temps de Henri III avec la toque à plumes, la cape et l'épée. Les solennités de la semaine sainte se célébraient avec une grande pompe ; les anniversaires royaux donnaient lieu à la cérémonie du baise-main. Si le patriotisme dans l'armée affectait surtout le caractère de dévouement personnel au souverain, comme c'est le cas pour les monarchies absolues, rien n'était négligé pour relever l'éclat des institutions militaires et honorer les hommes qui y consacrent leur vie.

L'Université et l'armée, puissances rivales, revendiquaient à la fois Ménabréa ; professeur à l'Athénée de Turin, il faisait son cours l'épée au côté, la toge jetée par-dessus son uniforme de capitaine du génie et paraissait dans cette même tenue mixte aux cérémonies officielles très fréquentes alors à Turin. Ce singulier mélange défrayait les conversations et excitait l'humeur de quelques camarades qui l'accusaient d'user, comme Alcibiade, de moyens insolites pour attirer sur lui l'attention. Ces incidents servent à caractériser ce

Digitized by Google

qu'était alors en Piémont la vie publique qui se mouvait dans un cadre restreint, où les rivalités de castes et les anecdotes de la ville et de la Cour tenaient plus de place que les questions sociales et que celles de la politique[1].

Les événements de 1848 imprimèrent au royaume de Sardaigne une secousse violente. Le Piémont se fit le champion armé de l'indépendance italienne et entra en lutte avec l'Autriche. Ménabréa, âgé de 39 ans, n'était encore que capitaine, mais tout préparé pour suivre sa destinée. Il montera dès lors rapidement les degrés de la fortune et sa capacité se trouvera au niveau des situations les plus hautes et les plus diverses.

Pendant la campagne de 1848, il fut délégué comme diplomate militaire auprès des gouvernements provisoires des duchés de Parme, Plaisance, Reggio et Modène pour les entraîner dans l'orbite politique du Piémont, les pousser à lever des troupes et à seconder de toutes leurs forces l'armée sarde entrée en campagne et déjà maîtresse d'une partie de la Lombardie.

Le capitaine Ménabréa se rendit avec la même mission en Romagne auprès de l'armée pontificale, commandée par le général Durando. Le marquis Costa a raconté, dans le style

[1] Il arriva qu'aux obsèques d'un officier distingué, le capitaine du génie Tecchio, camarade de Ménabréa et professeur comme lui à l'Athénée de Turin, les deux corps, l'Armée et l'Université, se présentèrent pour marcher en tête du cortège funèbre. Aucun d'eux ne voulant céder le pas, les Facultés se retirèrent de la cérémonie. Le Ministre de l'Instruction publique fit appeler le lendemain Ménabréa pour lui exprimer son déplaisir de cet incident et son intention d'y mettre ordre pour l'avenir, celui-ci lui répondit très finement : « Je remercie Votre Excellence, mais comme je suis le premier intéressé, j'espère que ces mesures auront, le plus tard possible, leur effet. »

Digitized by Google

vivant et imagé dont il a le secret, les perplexités cruelles auxquelles était en proie le pape Pie IX, en présence de la tournure que prenaient les événements en Italie et du développement de la guerre. Tandis que le roi Charles-Albert l'adjurait d'un côté, au nom de la cause nationale, de joindre ses forces à celles de son armée, de l'autre, l'Autriche exerçait une pression menaçante sur le chef de l'Eglise et ses évêques élevaient la voix contre *le pasteur qui sacrifiait aux intérêts d'une politique humaine une portion du troupeau à lui confié par le Christ*. Ces incertitudes laissaient le commandement flottant et les ordres, aux troupes pontificales, arrivaient souvent contradictoires. Ménabréa réussit à convaincre leur chef de franchir le Pô et de se porter à la rencontre du corps autrichien qui s'avançait en Vénétie; mais le général Durando dut, bientôt après, suspendre sa marche pour obéir à de nouvelles instructions de Rome. Ses troupes immobilisées furent battues à Vicence, avant que le roi Charles-Albert pût franchir l'Adige, les secourir et conjurer le désastre.

Le président du Sénat italien, M. Farini, en prononçant, devant cette assemblée, l'éloge du général Ménabréa, s'exprime ainsi : « Il avait fait preuve dans l'accomplisse-
« ment de sa mission de nouvelles et rares aptitudes. Les
« idées préconçues qui parfois obscurcissent la vue des
« hommes techniques, n'offusquaient jamais son jugement.
« Jamais les subtilités, les arguties, les théories ne le
« détournaient de la vue claire de la réalité. »

Une fois lancé dans le grand courant des affaires et grâce à la rapidité et à la gravité des événements politiques, Ménabréa voit son rôle grandir. Les grades, les hautes situations, les distinctions honorifiques lui arrivent, pressés, et il faut se borner à marquer par de

Digitized by Google

simples jalons le chemin parcouru. Il est nommé major et décoré de la croix des Saints Maurice et Lazare en août 1848, successivement secrétaire général à la Guerre (29 juillet 1848), secrétaire général aux Affaires étrangères (23 septembre 1848), officier de la Légion d'honneur (6 janvier 1851) et chevalier du Mérite civil de Savoie (1857). Au mois d'août 1849 il est promu colonel. Il avait alors 40 ans et regagnait ainsi les longues années d'attente de la première partie de sa carrière. Il est à remarquer que, tout en entrant dans la vie politique, il n'abandonna jamais son métier militaire et saisit toutes les occasions pour faire campagne, toujours prêt à reprendre au moment opportun, dans son arme de choix, la place que la supériorité de son intelligence lui avait acquise et que nul n'était en mesure de lui disputer.

L'année 1873 le trouvera président du Comité de l'artillerie et du génie et de la Commission de défense du territoire.

Après la promulgation du Statut constitutionnel, en 1848, Ménabréa fut élu député par le collège électoral de Verrès, dans la vallée d'Aoste. Il quitta, en 1852, ce siège pour celui de député de Saint-Jean de Maurienne, qu'il conserva jusqu'à l'annexion de la Savoie en 1860. Nous étudierons dans la seconde partie de cette notice ce que fut son rôle dans cette période de sa carrière.

***

La crise politique et militaire qui avait abouti à la défaite de Novare avait mis la monarchie de Savoie à deux doigts de sa perte. Il fallait, la paix signée avec l'Autriche, raffermir le pouvoir ébranlé et mettre une digue au courant démagogique qui avait couvert l'Italie de ruines. M. Farini, que nous avons déjà cité, trace de la situation le tableau suivant :

Digitized by Google

« Après l'abdication du roi Charles-Albert il y eut, dit-il, « chez Ménabréa un moment d'hésitation et de doute. Il « entrevoyait dans l'avenir le déchaînement des partis, « l'écrasement du Piémont, l'étranger commandant en « vainqueur dans la Péninsule, la société civile menacée « par les utopies et les tentatives insensées, l'Europe, « enfin, ramenée sous le joug du régime absolu. Pour tous « ces motifs, il jugeait prudent que le Piémont mît un « frein à ses aspirations libérales. C'était selon lui désor- « mais une vaine illusion que de jeter des regards de « convoitise de l'autre côté du Tessin, du Pô et de la « Magra ; il s'effraya des tendances qui menaçaient de « bouleverser le sens moral des populations et qui, en « s'attaquant à leurs croyances, deviendraient pour le « pays des germes mortels de décadence et de ruine.

« Il se rangea donc, poursuit M. Farini, parmi ceux « qu'une conscience timorée, un esprit étroit de particula- « risme ou la crainte des catastrophes poussaient à faire « opposition à la politique qui voyait dans le Piémont le « porte-drapeau de la nationalité italienne. »

Ménabréa, dirons-nous, était savoyard et officier. Il allait bientôt représenter au Parlement la province, berceau de la monarchie, dont le sort était mis en jeu par une politique aventureuse, guidée par des vues d'expansion territoriale en Italie. L'esprit étroit de particularisme, dénoncé par M Farini, nous apparaît, à bien des égards, comme l'inspiration d'un patriotisme éclairé et du devoir. Ménabréa fit donc partie, de 1849 à 1860, de la droite constitutionnelle et combattit, sans vivacité toutefois, les visées politiques du comte de Cavour.

Pour beaucoup d'hommes favorables aux idées d'indépendance et de liberté, l'ère qui s'était ouverte pour le

Digitized by Google

Piémont avec la guerre de 1848, tout en amenant la monarchie sarde à diriger ses vues sur la souveraineté de la Haute-Italie, n'avait pas pour conséquence nécessaire de lui faire perdre la possession des passages des Alpes, situation géographique qui lui avait permis de tenir la balance entre ses puissants voisins. Dans cet ordre d'idées, l'abandon de la Savoie n'était pas prévu. Si c'était là une illusion, elle a été, à une certaine époque, celle de Ménabréa qui, dans une étude sur l'*Importance de la Savoie pour la défense de l'Italie*, écrivait vers 1840[1] : « L'épée du souverain qui domine sur « les deux versants des Alpes est d'un poids bien autre- « ment grand dans la balance de l'Europe, que si, ôtant « à ce même souverain, la possession de ces rochers « abrupts et de ces glaces éternelles, on cherchait à le « dédommager par de plus vastes contrées. »

Ménabréa fit la campagne de 1859 comme commandant supérieur du génie de l'armée sarde, attaché en cette qualité à l'état-major du roi Victor-Emmanuel. Il n'avait pas été appelé jusque-là à donner sa mesure à la guerre et plusieurs, qui ne voulaient voir en lui qu'un savant et un diplomate, l'attendaient à cette épreuve.

Sa constitution, d'apparence un peu délicate, son manque d'habitude des longues chevauchées, les fonctions qui l'avaient tenu éloigné de l'exercice du commandement, tout pouvait lui faire perdre une partie de ses moyens. Attaché moi-même au quartier général de l'armée, je fus témoin comme les autres de la transformation. Le savant fit place à l'homme de guerre, et l'homme de cabinet supporta les fatigues de la campagne avec une ténacité stoïque. Ménabréa, nommé, bientôt après, major général (général de brigade),

[1] Insérée au tome X des *Mémoires de l'Académie*.

Digitized by Google

se signala dans la construction des lignes de défense de la Doire, destinées à mettre Turin à l'abri d'un coup de main des Autrichiens, en attendant que l'arrivée des colonnes françaises permit à l'armée alliée de prendre l'offensive.

La situation de la capitale était des plus critiques et l'alarme y était extrême ; l'armée, dont le gros était concentré à Alexandrie, ne pouvait lui donner une protection efficace.

Les territoires de Novare et de Verceil étaient envahis par les Autrichiens qui s'avançaient par la rive gauche du Pô ; on avait ouvert les digues et les écluses des canaux, et inondé toute la plaine entre la Sesia et le Tessin. Le corps mobile opposé aux Autrichiens s'était replié derrière la Doria qui forme barrière entre le Pô et les Alpes. Pour fortifier cette ligne, on éleva des retranchements qu'on garnit d'une puissante artillerie. Ces travaux de défense conduits avec une activité prodigieuse furent exécutés du 20 au 30 avril, c'est-à-dire en dix jours, par deux compagnies du génie et plus de 3.000 ouvriers terrassiers. Les Autrichiens se laissant imposer par cet obstacle, suspendirent leur marche sur Turin, ce qui donna à l'armée française le temps de franchir les Alpes et de descendre dans la plaine. La capitale du Piémont fut sauvée de l'occupation si redoutée.

Le même coup d'œil militaire et la même activité de Ménabréa se retrouveront lorsque, après la campagne de 1859, on songera à établir rapidement à Bologne un camp retranché destiné à servir de point de concentration aux forces de l'Italie centrale et de pivot de manœuvre pour couper de sa base d'opération une armée autrichienne en marche sur l'Adige.

Les circonstances pressaient et l'on était en hiver. En deux mois, avec le travail de 8.000 ouvriers et une dépense

Digitized by Google

de quatre millions, Bologne fut transformée en une sorte de place de guerre éventuelle.

Nommé sénateur du royaume (29 février 1860) et promu la même année au grade de général de division, Ménabréa donnera dans la direction des sièges d'Ancône, de Capoue, de Gaëte, à l'assaut du mont Pelago, dans l'érection des fortifications de Crémone des preuves d'intrépidité, de coup d'œil, d'emploi sagace des moyens d'attaque et de défense des places fortes Non seulement il possédait en maître la tactique de son arme, mais il connaissait à fond, par ses études de balistique, l'efficacité des pièces à longue portée et le rôle de l'artillerie. Il était d'ailleurs partisan de la fusion des deux armes sœurs en un seul corps spécial qui serait chargé de la construction et de la défense des ouvrages de fortification permanente.

« C'était beau de le voir, comme j'en ai été témoin moi-« même, dit M. Farini, au milieu de l'hiver, marquer « l'emplacement des ouvrages, en établir les profils, calcu-« ler la dépense et le temps nécessaire à leur exécution. »

***

C'est à l'année 1860 que se rapporte l'événement qui marqua profondément dans sa carrière et dans celle des officiers originaires de la Savoie et de Nice. Ces provinces se séparèrent, en effet, de la monarchie sarde devenue italienne, pour entrer dans la grande famille française à laquelle les rattachaient la topographie, la langue et les mœurs, tout ce qui, en dehors de l'histoire et de longs siècles de vie commune, constitue le lien qui forme les nations. Ménabréa, en optant pour la nationalité italienne, resta sur le théâtre d'action où il avait marqué sa place et s'attacha sans réserve aux nouvelles destinées de la Maison

Digitized by Google

de Savoie. On peut même dire de lui, comme de ceux qui suivirent son exemple, que ce sentiment personnel s'accrut en raison du sacrifice qu'ils firent de leurs attaches avec leur pays natal dont ils séparaient désormais leur sort, sacrifice qui ne pouvait être exempt de douleur.

Depuis 1860, où l'annexion de la Savoie fit de lui un officier général et un homme d'Etat italien, jusqu'en 1876 où il fut envoyé comme ambassadeur à Londres, Ménabréa ne quittera plus la scène politique de l'Italie et y jouera souvent le premier rôle.

La campagne de 1859 avait été suivie du traité de Zurich, presque aussitôt annulé que signé. Celle de 1866 se termina par la défaite de l'Armée italienne à Custoza.

Le général Ménabréa signa, le 8 octobre 1866, à la suite de négociations très délicates, le traité de paix entre le nouveau royaume de la Haute-Italie et l'Autriche et rapporta de Vienne la couronne de fer des rois lombards, ce signe d'investiture dont la nouvelle souveraineté se montrait, à juste titre, jalouse. En la recevant de ses mains, le roi Victor-Emmanuel nomma son plénipotentiaire chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade. A cette distinction, la plus haute de la monarchie sarde, et qui confère au titulaire la qualité de cousin du roi, succéda quelques semaines plus tard celle de premier aide de camp de S. M. Ménabréa était arrivé au faite des honneurs et jouissait de toute la faveur royale. Il avait été créé comte en 1865, titre qu'il échangera, en décembre 1875, contre celui de marquis de Val-Dora, en souvenir des travaux de défense de cette rivière, exécutés sous sa direction, au début de la campagne de 1859.

A travers ces alternatives de victoires et de défaites, et au milieu de ses alliances successives avec la France et la Prusse, la monarchie de Savoie poursuivait son plan d'annexion et

Digitized by Google

de conquête de toute la Péninsule par la ruine des petits Etats italiens et de la souveraineté des Bourbons de Naples. Ce plan devait avoir, pour conséquence dernière, l'abolition du pouvoir temporel qui abritait depuis des siècles la sécurité et l'indépendance des Pontifes romains. L'occupation à main armée de Rome, le 20 septembre 1870, suivit de près les revers de l'armée française. Le cabinet que présidait le général Ménabréa avait quitté le pouvoir dès le mois de novembre 1869.

Dans cette période de 1860 à 1870, on peut signaler, au point de vue du rôle politique de Ménabréa, deux dates mémorables, *1864* et *1867*. En 1864, il négocia directement avec l'empereur Napoléon III, dans une entrevue à Vichy, la convention dite *de septembre,* aux termes de laquelle la France consentait à retirer ses troupes des Etats pontificaux, tandis que le gouvernement italien transférait sa capitale de Turin à Florence. Cet accord n'était pas une solution des difficultés existantes entre l'Italie et le Saint-Siège, mais une sorte de compromis qui marquait un temps d'arrêt dans la marche envahissante de l'Italie vers l'unité politique. La convention excita dans la Péninsule un vif mouvement de mécontentement. Une émeute éclata à Turin, l'ancienne capitale, frappée de déchéance, et son conseil municipal n'épargna pas à Ménabréa les plus sanglants reproches. Sa popularité reçut une grave atteinte et le ministère dont il faisait partie dut quitter le pouvoir.

En 1867, il reprit la présidence du conseil dans des circonstances critiques et tira l'Italie d'un péril grave. Le gouvernement, dans l'impossibilité de mettre un frein aux tentatives aventurées des volontaires en armes, et du célèbre condottiere qui les commandait, se sentait débordé par les partis avancés. Des séditions étaient près d'éclater.

Digitized by Google

Ménabréa réussit, selon M. Farini, à rétablir le calme et la confiance ébranlés et à pacifier les esprits excités, en pratiquant la politique d'atermoiement et de conciliation qui était dans son génie propre.

Si, parmi ces événements, il en est dont notre patriotisme a souffert et que notre conscience condamne, — nous nous abstiendrons de les juger ici et de rechercher la part de responsabilité prise par notre ancien compatriote, à l'intérieur, dans les actes contraires à la liberté et aux droits de l'Eglise, et à l'extérieur, dans ceux qui ont préparé l'envahissement des Etats pontificaux. Nous nous contenterons de signaler les fonctions qui lui furent confiées dans le gouvernement. Pendant cette période tourmentée, Ménabréa occupa successivement les ministères de la marine [1], des travaux publics [2], des affaires étrangères [3], et fut appelé, à trois reprises, à la présidence du Conseil, c'est-à-dire à la haute direction des affaires de l'Etat. Les ressources de capacité, d'habileté, de puissance de travail ne lui feront jamais défaut pour suffire aux plus lourdes responsabilités.

A ce point de vue, il aura été l'un des derniers de cette pléiade d'hommes, continuée à travers l'histoire, qui, nés dans nos Alpes, ont élevé sur le pavois la dynastie de Savoie, versant leur sang sur les champs de bataille, l'assistant dans les conseils, forgeant sa gloire, suivant sa destinée par-delà les monts, dans la bonne et la mauvaise fortune et faisant passer parfois, il faut le dire, leur fidélité et leur dévouement par-dessus toutes les autres considérations. La monarchie, à son tour, ne s'est pas montrée

[1] Ministre de la marine (12 juin 1861).
[2] Ministre des travaux publics (8 octobre 1862).
[3] Ministre des affaires étrangères (octobre 1867-13 mai 1869).

Digitized by Google

ingrate, ses récompenses et ses faveurs ont été de pair avec les services rendus.

Au milieu des devoirs de sa charge d'aide de camp du roi et du mouvement de la cour, Ménabréa trouvait des loisirs pour reprendre ses travaux scientifiques. Il écrivait, le 19 février 1867, à un de ses anciens camarades passé au service de la France :

« Je vois que vous êtes tout à fait attaché au char de la « science. Cette vie a bien son charme et je me prends « souvent à regretter le temps que j'ai dû consacrer à « d'autres occupations. Mais j'ai été entraîné par les événe- « ments. Tour à tour homme de guerre, diplomate, me « voici maintenant un peu homme de cour, pas beaucoup « néanmoins, mes fonctions étant essentiellement militaires. « J'espère y trouver un peu de temps pour revenir à mes « livres qui ont été mes premiers et seront mes derniers « amis. »

Il y a dans ces lignes un accent de vérité : l'amour de la science persévérait chez lui au milieu des grandeurs comme en font foi les travaux d'analyse mathématique parus vers cette époque ; grâce à ce fonds de simplicité et de philosophie, il conservait la possession de soi-même, chose rare et précieuse pour l'homme d'Etat qui vit dans les régions agitées du pouvoir.

En 1876 s'ouvrit pour Ménabréa la phase diplomatique qui devait clore sa brillante carrière. Il fut nommé, le 14 août de cette année, ambassadeur d'Italie à Londres, puis appelé, en novembre 1882, à remplir les même fonctions à Paris. Depuis de longues années membre correspondant de l'Institut de France, il noua, dans le monde savant de la capitale, de nombreuses amitiés et se montra assidu aux

Digitized by Google

séances de l'Académie des Sciences. Ces relations personnelles lui donnèrent entrée dans des cercles qui eussent été fermés à d'autres et facilitèrent sa mission diplomatique. Son caractère conciliant, sa courtoisie aplanissaient d'ailleurs les obstacles sur sa route et il connaissait l'art de s'insinuer dans l'esprit des autres. Il réussit à apaiser les souvenirs irritants et à maintenir la bonne intelligence entre les deux pays, séparés par bien des intérêts et par des visées politiques trop souvent divergentes.

A quelque point de vue que l'on se place pour juger la carrière politique de Ménabréa, il faut rendre hommage à cette aménité, trait distinctif de son caractère, qui charmait et captivait. Il conserva toute sa vie, dans ses relations, une noble familiarité faite de distinction naturelle et d'affabilité qui ne faisait aucune acception des conditions sociales. Ses anciens condisciples du collège de Chambéry, aujourd'hui disparus, lui rendaient unanimement cette justice. *Honores non mutant mores*, avait inscrit l'un d'eux au bas d'un portrait, don amical du général. Cette disposition d'âme persista jusqu'à la fin, au milieu des peines et des amertumes que la Providence n'épargne pas plus aux grands qu'aux petits et ce n'était pas sans une curiosité émue que, dans les dernières années de sa vie, on voyait ce vieillard, revêtu de tant de distinctions, qui avait été le serviteur et l'ami de trois rois et l'arbitre de la paix de l'Europe, aller et venir dans notre Chambéry avec la simplicité et l'affabilité de manières d'un particulier retiré des affaires.

Officier général, et dans l'exercice de son autorité, — j'en ai souvent été témoin dans la campagne de 1859, — Ménabréa apportait cette même bienveillance dans ses rapports de service avec ses subordonnés.

Digitized by Google

Le président du Sénat, M. Farini, rend un hommage ému à cette noble disposition de caractère :

« L'esprit sérieux, le jugement ferme et droit, la modé-
« ration à émettre et à soutenir son opinion, étaient com-
« plétées chez lui par la bienveillance naturelle et l'affabilité.
« Respectueux des convictions sincères et désintéressées
« des autres, il ne laissa jamais les divergences de vues
« dégénérer en aigreur et en dépit. Il n'y avait chez lui
« ni morgue (sussiego) ni hauteur (alterigia), et à quelque
« situation élevée qu'il ait été porté, il ne se montra jamais
« superbe ni moins courtois. Ceux qui avaient été ses
« élèves et ses officiers demeurèrent toujours ses amis. »

Je me suis attaché surtout dans ces quelques pages à faire connaître chez le général Ménabréa l'homme tel que je l'ai connu, tout en réservant les questions qui, à notre point de vue de catholique et de Français, jetteraient des ombres sur sa vie publique. Il faut reconnaître que, sous l'influence des événements ou mû par l'ambition, il laissa fléchir les principes qui avaient marqué la première partie de sa carrière. Mais, d'autre part, la progression non interrompue de ses travaux, l'importance toujours plus grande du rôle qu'il a rempli, montrent que son élévation fut justifiée par la capacité, l'habileté, la puissance de travail et j'ajouterai la vigueur de caractère qui le distinguaient. Cette énergie morale, voilée sous des formes aimables, il la tenait en partie, nous aimons à le croire, de son pays d'origine et c'est peut-être ce qu'il a voulu exprimer en figurant sur ses armes, à côté d'emblèmes guerriers, un rocher élevé avec cette devise : *Virtus in arduis.* « Le courage dans les difficultés de la vie. »

Digitized by Google

II

Après cet aperçu d'ensemble de la carrière du général Ménabréa, où nous avons cherché à faire connaître ses qualités d'esprit et de cœur et retracé brièvement son rôle d'homme d'Etat au service du royaume d'Italie, nous allons revenir sur la période de sa vie qui s'est écoulée, de 1852 à 1860, comme député de la Savoie au parlement de Turin. Si celle-ci est destinée à rester dans l'ombre pour ses biographes de l'autre côté des Alpes, en raison de la part moindre qu'il a eue dans les événements et de la scène plus restreinte où ils se sont déroulés, en revanche elle nous touche de plus près et mérite de notre part un souvenir reconnaissant. Ménabréa, nous le verrons, s'est signalé par son zèle et sa haute intelligence dans la défense des intérêts moraux et matériels de notre province.

La vie publique d'un pays se poursuit à travers les graves événements qui en changent le cours, tels que les changements de souveraineté politique et ceux de législation qui en sont la conséquence. Ce serait donc à tort que nous traiterions avec indifférence les choses et les hommes qui ont précédé l'annexion de 1860, en alléguant qu'ils appartiennent à un courant d'idées et de faits déjà éloigné et qui s'est détourné de nous.

Notre réunion à la France a fixé irrévocablement et de la manière la plus heureuse les destinées de la Savoie ; mais ce résultat, il faut le dire, ne s'est pas accompli sans une crise intérieure, résultat de la scission qui s'est faite

Digitized by Google

parmi les hommes qui avaient voué leur activité et leur intelligence au service du pays et dont un grand nombre s'en sont séparés.

Ceux de nos compatriotes qui optèrent pour la nationalité italienne furent entraînés vers de nouveaux horizons. La Sardaigne ayant disparue pour faire place à l'Italie unifiée, ils changèrent de patrie, mais sans sortir du milieu où ils avaient jusque-là vécu et agi.

Quant aux magistrats, fonctionnaires et officiers qui suivirent le sort de leur terre natale, leur adhésion cordiale à la patrie française ne fut pas sans sacrifice. Il leur a fallu rompre brusquement avec des relations d'amitié et de vie commune créées par de longues années de séjour de l'autre côté des Alpes. Il en fut ainsi surtout pour les officiers entre lesquels la fraternité d'armes crée une solidarité plus étroite. Pour les uns comme pour les autres, c'était une seconde carrière à aborder dans des conditions plus difficiles et ils se rassuraient par la pensée qu'une égide bienveillante leur aplanirait la route.

Ces perplexités furent ressenties par les meilleurs. Le marquis Costa de Beauregard, mettant l'intérêt national au-dessus de ses sentiments personnels et des traditions de famille qui le rattachaient à la dynastie de Savoie, avait pris la tête du mouvement d'annexion à la France ; sa fière déclaration, faite au Parlement de Turin dans la séance du 5 mars 1854, restera mémorable dans nos annales[1]. L'annexion faite, il déclina l'offre d'un siège au Sénat

[1] « A nous seuls appartient le secret de notre appréciation du « passé, de notre affection pour le présent, de nos espérances pour « l'avenir. Si, par sa témérité ou par son ingratitude, nos soldats, « un jour, prennent rang dans les fortes armées de la France, « comme nous, ils seront trop fiers pour vous exprimer un « regret. »

Digitized by Google

et quitta la vie publique où il avait déployé d'éminentes qualités. En ce qui concerne M. Mercier, ancien intendant général à Chambéry, alors conseiller à la Cour de cassation de Turin, des documents privés publiés récemment, nous révèlent *les angoisses patriotiques et le déchirement intérieur qu'il ressentit à cette séparation*. Il projetait de reprendre sa toge d'avocat au barreau de Chambéry lorque le gouvernement impérial, éclairé sur son mérite, lui fit faire des offres très flatteuses et lui ouvrit l'entrée de la plus haute magistrature de la France. Il devait un jour en occuper le premier siège et répondre ainsi glorieusement à l'accueil dont il avait été l'objet !

Des démarches analogues furent faites auprès de Ménabréa, « mais », dit M. Farini, « il ne se laissa attirer ni par les « promesses, ni par les sollicitations flatteuses pour son « amour-propre, il nous resta et l'Italie, en tendre mère, « lui accorda honneurs, dignités et charges, tout ce qui « était en son pouvoir. »

Il faut reconnaître, pour être juste, que bien des circonstances étaient de nature à peser sur les résolutions de Ménabréa. Député au Parlement depuis plus de dix ans, en possession d'une situation brillante dans le monde de la politique et dans celui de l'armée, il devait envisager l'avenir sous un jour favorable à son ambition. Fixé à Turin depuis plus de trente ans, son mariage le rattachait étroitement au Piémont. Les questions de principes auraient pu, seules, entrer en balance avec des intérêts et des considérations personnels aussi graves, mais dans l'ignorance où nous sommes de ce que furent ses combats intérieurs et les motifs qui lui dictèrent sa résolution, ceux qui ont traversé avec lui cette situation pleine de perplexité ne le jugeront qu'avec une grande réserve.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, la scission qui s'opéra au moment de l'annexion entre les fonctionnaires et les officiers passés au service de la France et ceux restés de l'autre côté des Alpes, porta une atteinte sensible à l'intégrité des forces vitales de la Savoie. Elle céda à l'Italie des illustrations comme Ménabréa, Sommeiller, le comte de Launay, de Barral ; des sujets d'avenir comme les futurs ministres de la marine, de la guerre et des affaires étrangères qui s'appelaient de Saint-Bon, Pelloux et Blanc ; heureuse, d'autre part, de donner à la France, dans l'ordre civil, des hommes comme Mgr Billiet, le marquis Costa, Mercier, Dupasquier, Greyfié de Bellecombe, Palluel, Lachenal ; dans l'ordre militaire, des officiers généraux comme Mollard et de Rolland, types de bravoure et d'honneur.

Il y eut une période de transition à traverser pour combler ces vides et permettre aux jeunes générations d'apprendre les chemins qui conduisent aux carrières libérales et aux concours qui en ouvrent l'accès. Ce n'est qu'après ce travail d'assimilation accompli, que notre pays a pu reprendre la place qui lui appartient dans les domaines variés de l'intelligence, de l'activité sociale et de la vie publique.

*
* *

La situation de la Savoie dans la période de dix ans qui précéda l'annexion fut des plus difficiles. Le Piémont, les yeux tournés vers l'Italie, se préparait ouvertement à reprendre la lutte entamée en 1848 et 1849 et à la revanche de Novare.

Il ne s'était pas contenté de donner abri aux chefs et aux acteurs les plus compromis de la révolution italienne et de leur reconnaître la qualité de citoyens subalpins, il leur

Digitized by Google

avait fait place dans les assemblées délibérantes et jusque dans les conseils du gouvernement. Les émigrés formaient un élément important dans sa politique, préoccupé qu'il était d'étendre son action de propagande sur la péninsule et d'y préparer le mouvement d'unification, bien plus que de satisfaire aux besoins intérieurs du pays. Cette tendance fut plus marquée, encore, après l'expédition de Crimée qui permit au comte de Cavour de mettre la question italienne à l'ordre du jour de l'Europe. La Savoie supportait avec peine les charges résultant des emprunts contractés pour la guerre, alors surtout que la poursuite de l'idée italienne ne permettait d'espérer dans l'avenir aucun allègement d'impôt et visait des destinées qui n'étaient pas les siennes. D'autre part, la tension des rapports entre l'Etat et l'Eglise, les lois sur la suppression des ordres religieux, sur l'abolition de la législation séculaire concernant le mariage, provoquaient l'hostilité du clergé et soulevaient l'opposition des conservateurs. Celle-ci se traduisait par l'envoi, au Parlement de Turin, d'une députation presque tout entière hostile au ministère du comte de Cavour et le gouvernement était amené, dès lors, à chercher son point d'appui en Savoie dans le parti libéral avancé. On se rend compte de ce qu'était l'état moral de notre province, berceau de la monarchie, profondément divisée par les questions les plus graves, entraînée dans l'orbite d'intérêts qui lui étaient étrangers et qui la menaçaient, sans profit aucun, de charges de plus en plus en plus écrasantes. On interrogeait avec quelque anxiété l'avenir et une fraction considérable de l'opinion conservatrice tournait ses regards vers la France, où le régime impérial semblait avoir restauré le principe d'autorité.

Dans cette situation complexe et en raison même de ces difficultés et de ces luttes intestines, on peut dire que jamais

Digitized by Google

la vie autonome de la Savoie ne fut plus active, jamais les affaires publiques ne furent plus débattues et n'excitèrent plus d'intérêt. Les annales parlementaires, les comptes rendus des Conseils divisionnaires[1], la variété des organes de publicité et la vivacité de leurs polémiques attestent, dans cette période de 1850 à 1860, en Savoie, une vie publique agitée, mais intense et féconde. On eût dit que le pays se tenait prêt à prendre lui-même en main l'administration de ses affaires.

Ménabréa, tout en suivant le mouvement conservateur, observait une réserve qui lui était commandée par sa position d'officier et par sa situation personnelle. Député de la Savoie, tout en donnant son concours le plus dévoué au débat des intérêts du pays, ce rôle ne l'absorbait pas tout entier. Sans cesser d'être utile et courageuse, son opposition était plus modérée dans la forme que celle de ses collègues de la Savoie. Il s'était fait une place à part dans la députation qui avait à sa tête le marquis Costa et comptait parmi ses membres Despine, de Martinel, Chapperon, les généraux d'Aviernoz, Jaillet de Saint-Cergues et de Sonnaz. Il siégeait à la limite qui séparait le secteur de la droite du centre, au milieu d'un groupe formé de MM. Octave Revel, Despine, de Viry et Ginet[2].

Les rapports des Commissions, les communications du gouvernement, les déclarations d'une importance capitale se faisaient à la tribune, mais, ces cas exceptés, ministres et députés parlaient de leur place, comme aujourd'hui encore

[1] Les Conseils divisionnaires avaient, en Sardaigne, des attributions conformes à celles de nos Conseils généraux.

[2] On sait que la qualité d'électeur était conférée par le paiement d'un cens très modéré et la Chambre comptait 170 membres environ pour une population de cinq millions, ce qui équivalait à un député par trente mille habitants.

Digitized by Google

au Parlement italien. Ceux de la Savoie avaient toute liberté de s'exprimer en français dont l'usage était garanti par le statut. On sait d'ailleurs que les lois, pour être exécutoires, de ce côté des Alpes, devaient être promulguées dans notre idiome national.

Ménabréa était bien doué comme orateur : sa parole était claire, bien timbrée, facile et mesurée, correcte, sans sécheresse. Sa logique serrée rappelait la tournure d'esprit de l'homme de science, mais sans que rien sentit l'effort, encore moins l'allure prétentieuse du professeur.

Le ton n'était jamais agressif ; toujours maître de lui, il réfutait ses adversaires sans acrimonie, avec l'aisance de l'homme du monde habitué à ménager les susceptibilités. La distinction de sa personne, sa physionomie fine et intelligente, ajoutaient du charme à sa diction.

Esprit à la fois très vif, puissant et vaste, confiant en lui-même, d'un jugement sûr, méthodique dans l'enchaînement des idées, servi par une mémoire très heureuse, avisé dans la discussion, il abordait les sujets les plus variés et les plus étrangers aux sciences militaires, avec une facilité qui surprenait. Unissant la souplesse à la vigueur, il intervenait à point pour dissiper les nuages accumulés par une discussion prolongée et dégageait rapidement la résultante des forces mises en jeu. Cette qualité a frappé tous ceux qui l'ont étudié :

« Nature malléable », a dit M. Farini, « apte à amortir « les aspérités, à rechercher les moyens termes qui abou- « tissent, à trouver les compromis propres à concilier les « termes opposés. »

Dans son opuscule *Une page de l'histoire parlementaire*, publié en 1858, c'est-à-dire au cours de la période dont nous nous occupons, M. Chiala, aujourd'hui *sénateur*, caractérisait ainsi son éloquence :

Digitized by Google

« Spontané, lucide, élégant, tour à tour grave, pénétrant, sympathique, on ne peut guère lui reprocher que de reproduire souvent les mêmes idées. Son mode de procéder consiste à recueillir avec patience les données exactes d'une question, à les coordonner, à en tisser la trame de son discours. Tempéré, sobre, calme, il ne franchit jamais les limites imposées par les convenances et évite avec soin les personnalités. Sa voix est bien écoutée dans le Parlement et plus d'un de ses discours est empreint d'une mâle éloquence. »

*
* *

Après avoir retracé brièvement les conjonctures où se trouvait le pays de 1850 à 1860 et le milieu dans lequel Ménabréa avait marqué sa place, il nous sera plus facile d'apprécier son rôle parlementaire d'après nos souvenirs personnels et le texte de ses discours insérés dans les comptes rendus des débats législatifs.

C'est une véritable œuvre que la sienne dont les proportions grandissent à mesure qu'on l'examine de plus près. Pour mettre quelque ordre dans les questions traitées par Ménabréa à la tribune, il faut distinguer chez lui trois hommes : l'officier et l'ingénieur s'occupant des questions militaires et techniques, — l'homme d'Etat discutant les questions politiques d'intérêt général, — le député de la Savoie portant à la tribune les affaires de sa province natale.

Pour ne pas donner un trop grand développement à cette étude, je ne citerai ici que le titre des discours et des rapports qui entrent dans la première catégorie, avec l'indication de la session parlementaire où ils ont été prononcés :

Digitized by Google

Sur le transfert de la marine militaire à la Spezia (1851).

Sur les fortifications de Casale.

Sur les pensions civiles et militaires (mars 1852).

Sur les officiers du service maritime (mai 1852).

Sur la levée militaire (recrutement) et le remplacement.

Sur le recrutement et le fonctionnement des corps savants (artillerie, génie, état-major), leur organisation et leurs attributions[1].

Sur la réorganisation de l'Académie militaire, en vue d'un recrutement d'officiers dont le chiffre soit en rapport avec les besoins de l'armée (mai 1856).

Sur l'instruction pratique des officiers de la marine et la nécessité de les exercer par des manœuvres de guerre et par des opérations d'hydrographie[2].

Sur la nécessité de la création d'un corps d'artilleurs de la marine (janvier 1853).

Sur le développement à donner aux travaux hydrographiques (mars 1854).

Sur la remonte de la cavalerie (mars 1854).

Sur la construction du chemin de fer de Suze à Turin (mai 1852).

Sur la construction du chemin de fer de Turin à Novare (juin 1852).

Sur la construction du chemin de fer de Gênes au lac Majeur (mai 1853).

Sur la construction du chemin de fer de Saint-Pierre d'Arena à Gênes (avril 1854)

Sur l'établissement d'une ligne télégraphique de Turin à la frontière française (1852).

[1] Discussion du budget de la guerre.

[2] Discussion du budget de la marine.

Digitized by Google

Sur l'établissement d'un télégraphe sous-marin de la Spezia à la Sardaigne (mars 1853).

Sur le crédit demandé pour les écoles techniques de Turin (avril 1854).

Ces discours embrassent, comme on le voit, un grand nombre de questions ; ils se signalent par une étude approfondie du sujet qui ne laisse aucun point obscur, par un exposé lucide qui le met à la portée des intelligences ordinaires, enfin par des conclusions fortement motivées. Dans les questions militaires, Ménabréa s'attache surtout aux vues d'ensemble ou d'organisation et aux mesures qui ont pour but la simplification des rouages et les réformes à apporter aux institutions, pour les mettre en rapport avec les besoins nouveaux. Parmi les plus remarquables, il faut distinguer ses rapports sur les fortifications de Casale et sur la construction des chemins de fer de Gênes au lac Majeur et de Turin à Novare.

Dans la seconde catégorie qui comprend les discours politiques, se rangent les suivants :

Sur le traité de commerce, de navigation et de propriété littéraire avec la France (janvier 1851).

Sur la liberté de la Presse (février 1852).

Sur la loi relative au mariage civil (juin 1852).

Sur l'organisation de l'administration centrale (décembre 1852).

Sur l'administration des maisons pénitentiaires (décembre 1852).

Sur l'organisation du corps royal des mines (janvier 1852).

Sur le développement à donner aux chemins communaux et sur l'institution d'un corps d'agents voyers (janvier 1853).

Digitized by Google

Sur l'abolition des droits d'entrée sur les céréales (janvier 1854).

Sur les modifications à apporter au Code pénal en ce qui concerne la répression des abus commis par les ministres du culte dans l'exercice de leurs fonctions (1854).

Sur les subventions accordées aux provinces sur le budget de l'Etat (avril 1854).

Sur l'emprunt de 35 millions et la situation financière (mars 1854).

Sur le projet de loi relatif à la conspiration contre les souverains et à l'apologie de l'assassinat politique (avril 1858).

Sur la création d'écoles normales d'instituteurs et d'institutrices (1857).

Sur la réforme des consulats à l'étranger (1857).

Sur la refonte du cadastre. — Proposition présentée de concert avec M. Despine, inspecteur général des mines (mai 1856).

Ces discours permettent de juger du talent de Ménabréa comme orateur, des principes qu'il professait alors et des qualités qui faisaient présager son avenir. En voici quelques extraits :

Dans sa profession de foi adressée en 1848 aux électeurs du collège de Verrès, dans la vallée d'Aoste, il marque ainsi sa ligne de conduite :

« Je suis pour l'ordre et la liberté. Je m'opposerai énergiquement à la réaction qui tenterait de nous faire rétrograder vers un passé désormais impossible, de même qu'au désordre qui est le tombeau de la liberté. »

En janvier 1851, dans la discussion du projet de loi sur le traité de commerce avec la France, il termine ainsi son discours :

Digitized by Google

« Nous ne pouvons nous le dissimuler, Messieurs, de « graves et constants intérêts nous unissent à la France ; « c'est avec elle qu'ont lieu nos relations les plus intimes, « vouloir les entraver serait nous nuire en tout temps et « aujourd'hui surtout, notre position nous fait un devoir « de resserrer nos liens avec cette puissance. Jetons, en « effet, un regard autour de nous, nous reconnaîtrons que « nous sommes partout isolés.

« A l'époque fatale où la fortune trahissait notre courage, « nous reçumes, il est vrai, quelques rares témoignages « d'une stérile sympathie, mais la France nous prêta son « appui efficace au moment même où tout semblait devoir « nous accabler.

« Eh bien ! Ne l'oublions pas ! Soyons d'abord forts à « l'intérieur, mais ne négligeons pas de jeter autour de « nous quelque ancre de salut. Le temps des épreuves « n'est pas encore passé ; ne nous mettons pas dans le « cas de regretter un jour notre imprévoyance en sacrifiant « à des conditions douteuses, tirées de l'intérêt matériel, « des intérêts politiques bien plus importants. »

Le traité de paix avec l'Autriche conclu après la défaite de Novare était d'une nécessité inéluctable, Ménabréa le défendit avec vigueur :

« Les honorables opposants, disait-il, auraient-ils hérité « de la fameuse devise : « Périsse le monde plutôt qu'un « principe ! » Il est temps, Messieurs, de quitter le domaine « des illusions pour rentrer dans celui de la réalité. Le « pays doit songer aujourd'hui à lui-même et à sa propre « conservation. Il faut que le calme dans les idées per- « mette avant tout de rétablir l'ordre, la simplicité, l'éco- « nomie dans les services publics. Il faut nous appliquer « au développement des richesses de la nation qui sont

Digitized by Google

« encore bien grandes, à celui du bien-être matériel et « moral des classes laborieuses. Il faut, en un mot, sauver « le présent en vue de l'avenir. L'avenir ! Dieu seul le « connait ! Ce qui est certain, c'est que la Providence « n'accorde ses dons qu'à ceux qui savent les mériter par « l'union de la force avec la sagesse. Soyons sages afin « d'être forts ! Souvenons-nous que le Piémont est la tête « et le cœur de l'Italie et que ce serait un sacrilège que « d'en compromettre la prospérité pour la faire servir à de « vaines illusions ou à d'impatients désirs. »

Pendant cette période de 1850 à 1860 le clergé fut en butte à de vives attaques ; Ménabréa en prit courageusement la défense et sut braver l'impopularité.

C'était en 1854. Le ministère avait présenté un projet de loi sur les modifications à apporter au Code pénal en vue de réprimer les abus que peuvent commettre les ministres du culte dans l'exercice de leurs fonctions. Il contenait des dispositions rigoureuses et vexatoires. Il s'agissait, à vrai dire, d'user d'intimidation à l'égard du clergé pour l'obliger à se désintéresser des élections, alors même qu'elles mettaient en jeu les principes d'ordre et de conservation sociale, si étroitement liés à la religion.

Voici le langage que faisait entendre Ménabréa :

« Cette loi a un caractère politique ; c'est une loi de « suspicion destinée à donner satisfaction à l'esprit de « parti. Elle froisse l'opinion publique et je n'entends pas « par-là cette opinion factice, œuvre du journalisme, mais « celle qui a son siège au foyer domestique, se propage de « bouche en bouche, va au cœur, frappe l'esprit, qui n'a « pas d'organe officiel mais qui remplit le pays et en est « l'expression vraie. »

Digitized by Google

Il qualifie les attaques d'une partie de la presse de « guerre funeste et d'abominables diatribes contre la religion « et ses ministres. »

« Avant de dénoncer, dit-il, les pasteurs des âmes à la « vindicte publique, avant d'accuser toute une classe res- « pectable de citoyens, la justice voudrait qu'on y regardât « de plus près. Le curé est le consolateur des pauvres, « l'appui des malheureux, le confident des peines de la vie, « l'ami de la famille ; l'attaquer, c'est froisser les fibres les « plus intimes de l'humanité. »

Ménabréa vota, avec la droite conservatrice et l'opposition savoyarde, contre ce projet de loi.

La loi qui avait pour objet de réprimer la conspiration contre les souverains et l'apologie de l'assassinat politique fut présentée par le comte de Cavour, au Parlement de Turin, en avril 1858.

Des circonstances complexes amenèrent une sorte de confusion dans l'attitude des partis politiques à la Chambre et il fallut au ministre son habileté consommée pour se maintenir au pouvoir au milieu de ces écueils. A la suite de l'attentat d'Orsini contre Napoléon III, le gouvernement impérial avait demandé au Piémont, qui se mouvait dans l'orbite de sa politique, un acte équivalant à une répudiation des doctrines mazziniennes sur l'assassinat politique, alors en faveur dans la Péninsule. Peut-être l'Empereur voulait-il aussi donner une satisfaction à l'opinion conservatrice très émue en France et aux légitimes appréhensions de l'Europe.

Le projet de loi présenté par M. de Cavour rencontra une vive opposition de la part du parti libéral qui y voyait une atteinte à l'indépendance du pays. La majorité qui soutenait le ministère se démembra et la loi ne passa que

Digitized by Google

grâce aux voix de la droite constitutionnelle, c'est-à-dire de l'opposition conservatrice savoyarde, s'inspirant de ses principes plutôt que de ses justes motifs de mécontentement contre le gouvernement.

De crainte que cet appui ne le compromît aux yeux de la majorité, M. de Cavour l'avait repoussé par avance et fait appel à l'union du parti *libéral* et *intelligent* du Parlement.

Ménabréa, en homme d'Etat avisé, saisit l'occasion pour exposer le programme de la politique modérée dont il était l'un des représentants autorisés.

« Nous ne séparons pas, dit-il, nos institutions actuelles « des traditions de l'ancienne monarchie de Savoie ; elles « sont le couronnement d'un édifice qui s'appuie sur huit « siècles de gloire et d'indépendance. »

Il développe ensuite cette idée que le moment est venu pour le gouvernement, par l'exercice pacifique du pouvoir, par la confiance qu'il inspirera, de rapprocher entr'eux les divers peuples qui constituent le corps de la nation et de cimenter leur union politique par celle des intérêts moraux et matériels.

Parlant du rôle du principe religieux, « nous le défendons, « dit-il, par conviction d'abord, puis parce que nous « croyons qu'un bon gouvernement ne peut puiser sa force « que dans la morale religieuse, nous le défendons enfin « par patriotisme ; nous ne voulons pas priver le peuple « qui souffre et qui travaille des sentiments qui sont sa « consolation et son espérance et qui, disparus, ne laissent « après eux que les effrayantes hallucinations du commu- « nisme. »

Ménabréa s'élève ensuite contre la classification des partis faite par le président du Conseil, dans le but de discréditer l'opposition conservatrice.

Digitized by Google

« Je ne l'ignore pas, Messieurs, il y a dans le pays un « parti qui, avec une rare modestie, s'intitule le parti « libéral et intelligent..... C'est dire que vous nous rangez « parmi la plèbe ignorante, qualification sous laquelle un « de vos brillants orateurs désigne la gent taillable et « corvéable, au gré des soi-disants libéraux.

« Eh bien ! nous acceptons cette situation — nous serons « toujours fiers d'appartenir à ce peuple qui travaille, — « à ce peuple qui a toujours répondu à l'appel du roi « et de la patrie. On dit que nous ne sommes pas libéraux, « soit, mais nous croyons rendre un grand service à la « liberté en montrant à la nation qu'il est des hommes qui, « en dehors de toute préoccupation personnelle, savent « lutter contre le pouvoir et braver l'impopularité, pour « demeurer fidèles à leurs convictions et défendre les vrais « intérêts du pays. »

On trouve dans cette péroraison l'accent d'un généreux patriotisme et la ferme revendication des principes ; on peut signaler aussi la correction élégante de la langue chez un homme né et élevé en Savoie, mais qui habitait depuis plus de 25 ans le versant italien des Alpes. Ce discours montre la forte empreinte que l'intelligence de Ménabréa avait reçue de son éducation première et de son pays d'origine.

*
* *

C'est dans la séance du 28 juin 1852 que Ménabréa prit la parole sur le projet de loi concernant le mariage civil et prononça le remarquable discours dont nous allons donner l'analyse.

Il s'agissait de substituer l'acte civil à l'acte religieux qui avait formé, jusque-là, le lien constitutif de la famille.

Digitized by Google

Ménabréa opposa à cette mesure législative les considérations les plus élevées, tirées de la religion, de l'histoire et du bien moral de la société. Je sais que son opinion a varié et que, douze années plus tard, il appuiera, comme sénateur italien, les idées qu'il avait combattues en 1852 comme député de la Savoie. Je le regrette, car la fidélité aux grands principes religieux et sociaux est le premier honneur d'un homme d'Etat. La scène politique était bien changée, il est vrai, en 1864, et le gouvernement italien avait déchaîné un courant d'opinion qu'il était désormais impuissant à diriger ; mais ce ne saurait être là qu'une explication et non une excuse. Je me place donc ici au point de vue du talent que déploya Ménabréa dans le mémorable débat de 1852.

Après un exorde où il relève certaines incohérences dans la rédaction du projet de loi, l'orateur déclare que dans un intérêt social, l'acte public qui sert à fonder et à perpétuer la famille est et doit rester un acte religieux, tout en laissant à la loi d'en déterminer les effets civils. L'histoire des grands peuples de l'antiquité et celle de Rome, en particulier, a montré que le respect du lien conjugal est en rapport direct avec la puissance d'une nation. Le relâchement, par contre, est un signe de décadence. Il appuie ces assertions sur des citations tirées de Cicéron, Plutarque, Senèque et Tertullien.

Le christianisme, en proclamant l'égalité, la charité, l'espérance dans la vie future, a consacré le caractère auguste du mariage et affermi cette base fondamentale de la famille et de la société. Il a réhabilité la femme, relevé sa dignité par la sainteté et l'indissolubilité du lien conjugal. C'est l'Eglise qui a entouré ce dernier de garanties propres à assurer la sincérité des unions et leur stabilité. On oppose

Digitized by Google

à ces maximes l'émancipation de la société civile qui, à mesure qu'elle progresse, va s'affranchissant des entraves du pouvoir religieux.

« Je reconnais, dit Ménabréa, cette tendance dans ce qu'elle a de légitime, mais elle ne doit pas aller jusqu'à la séparation entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, entre l'Etat et l'Eglise. Cette scission serait funeste à la société civile, ainsi soustraite à l'action de la providence qui la dirige et la protège. »

En dehors de la religion, quel principe servira à l'Etat dans sa direction sociale ? La raison, répondra-t-on peut-être, mais à combien d'incertitudes n'est-elle pas sujette ! L'orateur, pour le démontrer, passe alors rapidement en revue les diverses écoles philosophiques. Il interroge Aristote, Socrate, Senèque, Platon. Leurs doctrines varient et offrent bien des lacunes pour la loi morale. Parlant de ce dernier philosophe, Ménabréa rappelle comment il attendait « quelque parole divine, quelque révélation qui fût pour l'homme dans sa traversée du fleuve de la vie, ce qu'est un vaisseau qui ne craint point les tempêtes. » L'Etat ne relevant d'aucun principe supérieur et s'érigeant en souverain législateur, qui empêchera alors les intrigants (nous dirions aujourd'hui les politiciens) de s'en servir comme d'un instrument pour satisfaire leurs passions ou leur cupidité ? Au nom de l'Etat, s'exercera un despotisme d'autant plus détestable que rien ne pourra y mettre fin. « Ce que j'admire dans l'article premier du statut, ajoute « t-il (celui qui déclare la religion catholique religion de « l'Etat), c'est le souverain proclamant qu'au-dessus de son « pouvoir il en est un plus grand, devant lequel il s'incline. »

L'orateur réfute ensuite les objections tirées de l'adoption du mariage civil dans la législation de pays voisins et de la

Digitized by Google

France. Si le principe pernicieux de la loi n'y a pas produit encore toutes ses conséquences fatales, cela tient à ce que les mœurs ont été assez puissantes pour réagir et maintenir la prééminence du mariage religieux, en sorte que, dans l'opinion de la très grande majorité, l'acte civil n'en est que le préliminaire. « Le communisme et le socialisme, « ajoute Ménabréa, sont en rebellion contre le lien conju- « gal ; ces erreurs, mêlées à quelques lueurs de vérité, « sont la preuve des aberrations auxquelles est sujette la « raison humaine livrée à elle-même. »

Ces dernières lignes nous frappent plus vivement aujourd'hui, après un demi-siècle écoulé, parce que l'expérience a tristement confirmé ces prévisions.

L'auteur termine par une ferme déclaration de principes :

« Pour moi qui ne voudrais pas sanctionner par mon « vote une loi hostile à la religion que je me fais gloire de « professer.... je déclare voter contre le projet. »

Ce discours montre la variété des connaissances de Ménabréa et sa facilité à s'assimiler les questions ; il est un véritable modèle de hauteur des vues et de vigueur de dialectique.

*
* *

Il nous reste à remplir la dernière partie de notre tâche en montrant le rôle de Ménabréa, comme député, dans la défense des intérêts de la Savoie.

Les connaissances étendues que possédait notre ancien et illustre compatriote dans toutes les branches des sciences : économie politique et sociale, instruction publique, travaux

Digitized by Google

publics, agriculture même, font que rien n'échappait à sa vigilante sollicitude. Voici les questions qu'il a traitées particulièrement :

Sur le traité de commerce avec la France et l'abaissement des droits d'entrée des vins français en Savoie (mars 1852).

Interpellation sur la construction du chemin de fer de la Savoie (novembre 1852).

Sur l'établissement d'une ligne télégraphique de Turin à la frontière française (juillet 1852).

Sur les travaux du diguement de l'Arc et de l'Isère (mars 1853).

Sur l'utilité de la création à Barcelone d'une école pour les enfants des Savoyards qui y émigrent et d'une manière générale sur l'institution dans les colonies d'écoles pour les enfants délaissés [1].

Sur le projet portant concession du chemin de fer de la Savoie (mai 1853).

Sur les directions comparées des voies ferrées par le Mont-Genèvre et le Mont-Cenis (mai 1853).

Sur les conditions hygiéniques de la vallée de l'Isère par suite des travaux du diguement (février 1854).

Sur le crédit supplémentaire de 630.000 francs demandé pour le diguement de l'Arc et de l'Isère (mai 1858).

Sur la percée des Alpes (1857).

Sur la convention conclue avec la Compagnie Victor-Emmanuel par l'extension du réseau des chemins de fer de la Savoie et leur rattachement au réseau français (mai 1856.)

Sur la validation de l'élection de M. Stéphane Leblanc par le collège de Montmélian (novembre 1857).

[1] Cette fondation, disait Ménabréa, est l'application d'un principe sage et tutélaire, legs des plus honorables de l'ancien régime qui, pour être absolu, n'en était pas moins paternel.

Digitized by Google

En lisant avec quelque attention les discours de Ménabréa, qui ont pour objet les grands intérêts publics, on y reconnaît un mode de procéder uniforme. Une question étant posée, il s'applique d'abord à en saisir l'ensemble ou, si l'on veut, les grandes lignes et ses rapports avec les intérêts connexes. Il arrive ensuite à l'étude des détails dont il ne néglige aucun. Ceux-ci se rangent à leur place, sans effort, et par la seule loi de la logique. C'est le fait d'un esprit puissant, procédant par la synthèse dans la conception et par l'analyse dans l'étude des faits, dressé par la culture des mathémathiques appliquées à suivre un principe jusque dans ses dernières conséquences. On pourrait lui reprocher de pousser parfois cet examen des détails jusqu'à des limites que ne comporte pas la discussion parlementaire. C'est ainsi que la statistique joue un grand rôle dans ses études et il est difficile de croire que la majorité de ses auditeurs fût en état de le suivre sur ce terrain.

A côté de l'homme d'Etat traitant des hautes questions de morale et de droit public, nous voyons à l'œuvre l'homme d'affaires, parfois minutieux, mais d'une conscience éclairée et scrupuleuse.

Le discours qu'il a prononcé, en avril 1852, sur le traité de commerce avec la France, dont certaines clauses compromettaient les intérêts de la Savoie, montre qu'il s'était livré à une étude approfondie des questions d'économie politique et d'agriculture que soulevait le débat.

Le traité était destiné à donner satisfaction aux intérêts commerciaux de la Ligurie et du Comté de Nice en favorisant l'entrée en France des huiles de la région maritime au moyen d'une diminution des tarifs de douane. La France avait obtenu, en compe sation, l'abaissement jusqu'à deux francs par hectolitre des droits d'entrée de ses vins en Savoie.

Digitized by Google

Notre province était donc appelée à supporter le poids des faveurs faites à une autre et cette charge n'était allégée que dans une faible proportion par les facilités accordées à l'entrée en France des fers, fromages et bestiaux de la Savoie.

La nouvelle de ces mesures avait jeté l'émoi dans notre province et alarmé les viticulteurs. Ils voyaient leur marché envahi par les vins du midi, les prix s'avilir, la propriété baisser de valeur ; ils appréhendaient, en un mot, une crise agricole des plus graves.

La question était très complexe et mettait en jeu des intérêts opposés de deux régions. Il fallait donc, en ce qui concerne notre province, établir une sorte de balance entre des pertes certaines et quelques avantages aléatoires et secondaires.

Le discours de Ménabréa embrasse ce vaste programme.

Il expose d'abord la situation économique de la Savoie ; il fait connaître ses produits, leur écoulement, les conditions de son marché restreint, alimenté seulement par la consommation locale. Après avoir établi le chiffre de notre production vinicole et le prix moyen de nos vins, il évalue la diminution de valeur qui résultera de la concurrence des produits français et calcule la perte que subira le pays. Celle-ci sera d'autant plus considérable que les vins de Savoie serviront au coupage des vins du midi et il fait, à ce sujet, sur la fabrication du vin, une savante leçon que ne désavoueraient pas nos plus experts agronomes.

Il se livre ensuite à une évaluation de l'accroissement de richesse résultant de la plus-value que prendront certains produits ; fers, bestiaux et fromages, par suite de l'abaissement des tarifs français.

La balance représente l'appauvrissement de la propriété foncière en Savoie.

Digitized by Google

Poursuivant plus à fond cet examen, il prouve par des données statistiques et par le nombre des ventes par autorité de justice et des saisies immobilières, que la petite propriété représente une proportion bien plus considérable du sol en Savoie qu'en Piémont et qu'elle supportera plus difficilement la crise qui se prépare. Les concessions sont d'ailleurs loin d'être compensées par les avantages faits aux huiles du midi ; le négociateur sarde a donc été, selon lui, mal avisé et inhabile.

Le comte de Cavour, alors ministre des finances, se lève à son tour et, comme il s'agissait d'un intérêt essentiellement savoisien, il répond en français. Il allègue que la diminution des droits et l'abaissement du prix des vins qui en résultera sont favorables aux consommateurs qui forment la grande majorité et, qu'à tout prendre, si les propriétaires en sont réduits à arracher leurs vignes, ils planteront des mûriers. Réplique de Ménabréa qui démontre que c'est là une culture peu appropriée au sol et au climat des régions montagneuses, que l'intérêt du consommateur est d'ailleurs si intimement lié à celui du producteur que le premier ne peut pas être acheté par la ruine du second. *Le Ministre*, ajoute Ménabréa, *a bien la foi, mais c'est celle du libre échange.*

Nous voyons, qu'il y a près d'un demi-siècle, les mêmes discussions passionnaient déjà les esprits et se soutenaient par les mêmes arguments qu'aujourd'hui. Ceux de Ménabréa en faveur de la protection de la production nationale ont gagné du terrain et les doctrines du libre échange ne s'affirment plus d'un ton aussi absolu.

Reconnaissons, d'autre part, que les conséquences de leur application ont été moins graves pour la Savoie qu'on ne le craignait en 1852.

Digitized by Google

Ce discours, animé d'un souffle patriotique et sincère, eut un grand retentissement dans les provinces, de ce côté des monts. Le comte de Cavour crut devoir calmer cette émotion par des promesses d'allégement d'impôts ; il fit cette déclaration grave que je reproduis textuellement :

« La Savoie trouve dur de supporter les dépenses qui « sont la conséquence d'événements qu'elle n'a peut être « pas appelés de ses vœux. Le gouvernement entend faire « droit à ses réclamations et donner satisfaction à ses « désirs. » Le ministre énumère alors un certain nombre de mesures, telles que l'exonération des frais du culte et la promesse de faire à la Savoie une plus large part dans les travaux publics, enfin la réforme des dispositions du Code pénal qui empêchaient les capitaux de Genève de se porter en Savoie pour y féconder les richesses du sol.

La question du diguement de l'Isère est revenue, à deux reprises, devant la Chambre des députés de Turin dans la période de 1853 à 1858. On sait l'importance de ce travail grandiose dont la première pierre fut posée en 1823 par le roi Charles-Félix et dont, après plus de deux générations, nous ne voyons pas encore les résultats définitifs. Abordée avec des moyens insuffisants et sur les bases d'une association de communes, elle avait donné de grands mécomptes et, à peine entreprise, causé bien des ruines. En 1845, le Trésor avait dû prendre les travaux du diguement à sa charge, mais les devis étaient toujours dépassés dans l'exécution. On ne peut pas s'en étonner aujourd'hui que nous voyons mieux avec quelles difficultés techniques on était aux prises. Cette situation financière obérée se compliquait de la détresse lamentable des petits propriétaires réduits à abandonner leurs terrains pour se soustraire aux

Digitized by Google

impôts écrasants du diguement. Le mécontentement était aggravé par l'état sanitaire de la vallée, que compromettaient les fièvres endémiques résultant des opérations de colmatage.

En 1858, la Chambre ayant été saisie par le gouvernement d'une nouvelle demande de crédit, la Commission s'y montra hostile et, pour ne pas en proposer le rejet, demanda une enquête parlementaire sur les lieux, afin de déterminer, une fois pour toutes, le taux de la dépense nécessaire à l'achèvement de l'œuvre.

Le député de Saint-Pierre-d'Albigny, que le privilège d'être le plus jeune membre de la Chambre avait élevé aux fonctions de secrétaire, traita la question qui intéressait directement sa circonscription électorale. Son discours étudié avec quelque soin avait le caractère d'un travail de cabinet sérieux et documenté alors qu'un exposé improvisé eût mieux captivé l'attention ; sa longueur d'ailleurs était un tort de débutant.

Ménabréa, doué d'une grande habitude de la parole publique et qui possédait tous les éléments de la question déjà traitée par lui à diverses reprises, vint heureusement en aide à son jeune compatriote et camarade.

« Vous avez entendu, dit-il, les différentes opinions qui « se sont fait jour dans le sein de la commission ; celle en « faveur du projet de loi a été largement développée par « mon honorable ami M. Borson. » Il démontre alors, avec une grande clarté, que le montant vrai du crédit, dégagé des éléments étrangers, ne s'écarte pas beaucoup des évaluations primitives. Après un tableau de la triste situation de la vallée, il fait ressortir la nécessité de mener à terme l'œuvre commencée il y a plus de trente ans.

Le ministère ayant consenti à une réduction de cent mille francs, le crédit fut voté.

Digitized by Google

La construction du chemin de fer de la Savoie, allant des Alpes au Rhône, et son raccordement avec Genève et Lyon, les deux grands marchés situés sur notre frontière, a été vers 1855 une question capitale pour notre pays. La percée du Mont-Cenis, votée dans la session de 1857, fut le couronnement de cette œuvre et ouvrit pour la Savoie une ère nouvelle en la rattachant à l'une des grandes artères de l'Europe.

C'est à Ménabréa que revient une très grande part de ce résultat. Il supporta le poids des débats auxquels donnèrent lieu les conventions conclues avec la Société Victor-Emmanuel et déploya au cours des sessions législatives de 1852, 1853, 1856, comme rapporteur et comme député, toutes les ressources de l'homme de science et tout le zèle du patriote.

Les députés du Piémont, se préoccupant surtout d'établir la communication la plus courte entre Gènes et Genève, opposaient la construction du tronçon d'Aiguebelle à Annecy à celle de la ligne qui se dirigeait sur cette dernière ville en partant de Chambéry. C'est à Ménabréa qu'est dû la préférence donnée à cette voie ferrée qui, en reliant directement nos deux chefs-lieux de la Savoie, sert de véhicule à nos relations intérieures et maintient le lien d'unité entre les provinces de notre petite patrie.

Dans la séance du 17 mai 1856, où l'on discuta le tracé des chemins de fer de la Savoie, Ménabréa et Sommeiller prirent tous les deux la parole.

Le premier avait lu son rapport sur la convention projetée entre l'Etat et la compagnie de Victor-Emmanuel pour l'extension du réseau des chemins de fer de la Savoie et sa jonction à Culoz avec le réseau français ; il avait ajouté qu'en attendant le percement du tunnel des Alpes on

Digitized by Google

pourvoirait à la lacune existante, entre Modane et Suze, par l'établissement d'un tramway à vapeur (système Fell) pour traverser le col du Mont-Cenis. Sommeiller, député de Saint-Jeoire en Faucigny, prend alors la parole pour exposer ses projets et s'en acquitte avec une clarté et un talent qui égalent sa science d'ingénieur. Il explique, avec une grande hauteur de vues, l'état des communications internationales, l'influence qu'aura l'ouverture de l'isthme de Suez sur la prospérité du port de Gênes appelé à recevoir le trafic des Indes et d'une partie de l'Orient ; la nécessité du percement des Alpes pour faire sortir le Piémont de son isolement commercial. Il montre que la ligne Brindisi-Calais empruntera le tunnel pour la traversée des Alpes.

Sommeiller entre ensuite dans quelques détails techniques sur les procédés mécaniques qu'il mettra en œuvre pour l'exécution du tunnel, dès que les expériences en cours auront donné un résultat concluant. Sa confiance dans le succès est si absolue qu'il n'hésite pas à fixer à sept ans la durée du travail. « Favorisés comme nous le sommes par « la nature, dit-il en terminant, ne craignons pas quand « nous aurons mis la main à l'œuvre qu'on nous en ravisse « les fruits[1]. »

Cette séance, où sont en scène deux députés de la Savoie, exposant devant le Parlement la question de la percée des

[1] Le 25 décembre 1870, jour de Noël, à 4 h. 25 de l'après-midi, la sonde passa au milieu du dernier diaphragme qui séparait les deux galeries creusées de Modane et de Bardonnèche à la rencontre l'une de l'autre. Le tunnel des Alpes était ouvert. Le lendemain 26, Sommeiller vint de Turin et le traversa pour la première et la dernière fois. Il survécut peu à l'entreprise dont il avait été l'âme et à laquelle son nom restera attaché. Le 11 juillet 1871, il expirait à St-Jeoire, où il était venu voir sa sœur, dans l'humble demeure paternelle d'où il était parti, jeune et pauvre, à la conquête de l'avenir.

Digitized by Google

Alpes, d'un intérêt si vital pour leur pays, fixant les bases de cette œuvre, en préparant l'exécution qui sera confiée à l'un d'eux et immortalisera son nom, marque une date mémorable dans notre histoire locale.

C'est un an après, le **26 juin 1857**, que Ménabréa prononcera, sur la percée des Alpes, le discours qui restera l'un de ses plus beaux titres à la renommée de savant et d'homme d'Etat et qui entraina le suffrage encore hésitant de la Chambre. Dans ce discours il se porta, scientifiquement parlant, le garant des projets de Sommeiller et des deux ingénieurs associés à son audacieuse entreprise.

Il faut revenir à quarante ans en arrière, pour se rendre compte des objections graves et nombreuses élevées contre ce projet alors sans précédent et des résistances à vaincre [1].

En parlant du rôle rempli par Ménabréa, M. Farini s'exprime ainsi :

[1] « On devait, selon les uns, rencontrer des cavernes profondes, « des lacs inépuisables, une chaleur infernale *(sic)* et peu s'en « fallait qu'on n'enrichît la zoologie de quelque monstre qui « devait défendre la roche sacrée, le cœur de la montagne contre « l'audace des hommes. L'opposition la plus vive venait des sa- « vants. Ils niaient que l'air comprimé pût être transmis par des « tubes au-delà de très faibles distances; les expériences n'avaient « pu être faites que jusqu'à 400 mètres.

« Le 21 juin 1858, dans une séance de l'Académie des Sciences « de Paris, j'exposai le résultat des expériences faites à La Coscia, « près de Gênes, et je fis connaître, dans son ensemble, le sys- « tème adopté pour la percée des Alpes. Ces explications ramenè- « rent peu à peu l'opinion publique qui s'était tout d'abord mon- « trée hostile au projet. L'illustre Poncelet voulut bien, dans « cette circonstance, prêter à mon avis l'autorité de son opinion « et appuyer mes conclusions. »

(Lettre du Général Ménabréa, datée de Florence 8 mai 1871, tirée de l'ouvrage intitulé : *La Percée des Alpes*, par Enea Bignami. Paris, Hachette.)

Digitized by Google

« Il donna un appui puissant, à travers bien des obstacles « et des oppositions, au projet grandiose qui restera la « gloire de notre siècle. Je veux parler de la percée du « Mont-Cenis. Il eut raison, avec l'autorité de la science, de « l'incrédulité des hommes techniques, de la jalousie des « étrangers, de la timidité des nationaux, des incertitudes « des gens timorés et des indécis qui forment toujours « la grande majorité. »

Ménabréa terminait ainsi son discours :

« Pour notre pays qui, dans le cours de peu d'années, a « dû supporter trois guerres, subir de nombreuses vicis- « situdes, ce n'est pas une petite gloire que celle d'entre- « prendre des travaux gigantesques qui honoreraient de « plus puissantes nations. L'entreprise dont il s'agit « aujourd'hui est doublement glorieuse, en ce qu'elle a été « étudiée et mûrie dans le pays et qu'elle doit s'accomplir « avec des procédés nouveaux, inventés par des ingénieurs « nés sur notre sol et qui ont puisé à l'Université de Turin « les principes de la science dont ils font aujourd'hui une « si brillante application. »

Avant de quitter ce sujet, on nous permettra de reproduire quelques lignes de la lettre adressée le 8 mai 1871, de Florence, par Ménabréa à l'auteur de l'ouvrage intitulé la *Percée des Alpes* ; elle montrent avec quelle grâce il savait écrire sur les matières les plus arides et comment le savant était en littérature un homme d'imagination et de goût :

« Vous me pardonnerez, mon cher Bignami, si je viens « un peu tard, tenir ma promesse de vous envoyer quelques « notes sur l'origine des travaux de la percée des Alpes qui « vient de s'achever d'une manière si glorieuse pour notre « pays et si utile pour son avenir commercial. Le tourbil- « lon des affaires de tout genre dans lequel je suis entraîné

Digitized by Google

« et qui absorbe ma vie, ne m'a pas permis jusqu'à ce « jour de fixer ma pensée sur cet objet et de raviver mes « souvenirs.....

« Vous aurez sans doute parcouru les lieux où la grande « œuvre a été exécutée. Votre esprit ardent et investigateur « ne se sera pas borné à examiner les mécanismes em- « ployés, les résultats obtenus, ni à interroger les ingénieurs « qui ont dirigé les travaux ; mais, au milieu de ces mon- « tagnes où les glaciers forment un contraste si frappant « avec les prairies émaillées de fleurs, votre imagination « aura trouvé le thème de quelque intéressante idylle, ou « peut-être aurez-vous découvert les traces du passage « d'Annibal, cette grande inconnue à la recherche de « laquelle les archéologues se creusent le cerveau depuis « des siècles.

« Si vous êtes descendu dans les vallées, vous aurez « exhumé le cartulaire poudreux de quelque abbaye qui « vous aura rappelé les luttes des moines et des seigneurs « et les misères du peuple cherchant un abri tantôt auprès « du donjon féodal, tantôt dans les cloîtres. Mais des faits « plus récents se seront présentés à votre mémoire : c'est « au milieu des Alpes que nos princes ont soutenu ces « luttes qui ont préludé à l'émancipation de l'Italie. C'est « là que Piémontais et Savoisiens rivalisaient de bravoure « et de fidélité pour soutenir l'honneur du drapeau.

« Enfin, la grande figure de Napoléon Ier vous sera appa- « rue indiquant de sa main puissante la route du Mont-Cenis, « une des merveilles de son règne. Quel serait son étonne- « ment s'il voyait cette même route où se traînaient « péniblement de lourdes diligences, sillonnée aujourd'hui « par la puissante locomotive qui pénètre dans les entrailles « des montagnes, dévorant l'espace. Voilà des conquêtes

Digitized by Google

« qui valent bien celles des plus grands guerriers ! Mais « les événements extraordinaires auxquels nous venons « d'assister nous prouvent que les conquêtes de la paix « sont impuissantes à empêcher la guerre ; laissons donc « ingénieurs et généraux chacun à leur tâche et revenons « à notre tunnel dont je me suis un peu éloigné en causant « avec vous. »

Telle a été, dans ses grandes lignes, la carrière du général Ménabréa, l'un des fondateurs de l'unité italienne, qui, pendant la durée de plus d'un demi-siècle, a mis au service de la Maison de Savoie son dévouement, sa haute intelligence et sa ferme volonté. Ses anciens compatriotes devenus français par l'annexion, tout en faisant les réserves que nous avons dites, sont unanimes à rendre hommage à d'aussi riches qualités de cœur et d'esprit.

Ménabréa se rattache à la Savoie par trois périodes de sa vie : sa jeunesse qui s'est passée dans sa ville natale et où s'est formée son intelligence, sa carrière de député où il a mérité la reconnaissance publique en servant les intérêts de notre province, la période qui a précédé sa fin, où il a donné des marques certaines des sentiments chrétiens dont il s'était fait jadis l'interprète et le défenseur éloquent au Parlement de Turin. C'est en évoquant les souvenirs du temps où je servais obscurément, à côté de lui la même cause et sous le même drapeau, que j'ai parlé, non sans sympathie, je l'avoue, de celui qui a mérité le titre donné par Rome à l'un de ses illustres citoyens : « *Toga sagoque inclytus.* »

Digitized by Google

Ménabréa aura fait revivre la tradition de ces *grands chanceliers de robe et d'épée*[1] de la Maison de Savoie qui, tout en occupant la première place dans les Conseils de leur souverain, le suivaient à la guerre et se tenaient à ses côtés, au plus fort de la mêlée, sur le champ de bataille où se jouaient les destinées de leur pays.

[1] Le marquis d'Ormea, grand-chancelier de Charles-Emmanuel III à la bataille de Guastalla. (*Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie* par le Marquis Costa de Beauregard.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Séance publique du 29 juillet 1897

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

M. LE GÉNÉRAL BORSON

Président.

Digitized by Google

Digitized by Google

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

M. le Général BORSON

Président

MESDAMES, MESSIEURS,

Les institutions qui ont le caractère de personnes morales jouissent du privilège, sinon de l'éternelle jeunesse, du moins d'une sorte de perpétuité de la vie. La marche inexorable du temps y ramène, comme dans la nature, le renouveau. C'est ainsi que l'Académie vous a invités à honorer aujourd'hui de votre présence la séance publique où elle décerne les prix de poésie et de peinture.

Le concours de peinture est tout récent et il y a quelques jours à peine que les artistes candidats ont présenté leurs œuvres au public. Cette exposition mérite d'être visitée par ceux qu'intéressent les progrès de l'art dans notre Savoie.

Les paysages et les fleurs, c'est-à-dire la représentation de la nature, y tiennent la plus grande place. Qui pourrait s'en étonner dans un pays favorisé comme le nôtre de ses aspects les plus variés, où l'on passe, par une transition insensible, des sites agrestes de la région des collines et des

Digitized by Google

scènes calmes de la vie champêtre, à ces solitudes majestueuses mais désolées des Alpes, morne région de rocs et de glaciers, où la vie est arrêtée, où se déchaînent les forces aveugles de la nature, où l'homme, dans son admiration même, se sent un hôte étranger.

Les paysages de notre exposition forment une galerie de vues qui nous sont familières, dont nous pénétrons vite l'inspiration et dont nous goûtons le charme: Il y a le *Moulin de Saint-Ombre* perdu dans le pli ombreux d'un vallon, au milieu d'un gazon touffu et humide ; le *Pont de Barberaz* avec son eau dormante dans les hautes herbes et son hameau éclairé dans le lointain ; la *Route de Voglans* qui court au pied des rochers, près de la prairie du Bourget, avec la grève solitaire du lac à l'horizon ; il y a, enfin, les *Gorges sauvages de Beaufort,* où les eaux du Doron se précipitent et se brisent en écume, au milieu des rochers et des sapins, avec les cimes neigeuses des Alpes à l'arrière-plan.

A côté de ces paysages sont des gerbes de fleurs, étalant en pleine lumière leurs couleurs éblouissantes où l'artiste a versé tous les trésors de sa palette. Ce sont là des spécimens heureux de cette peinture nouvelle qui saisit vivement et à distance le spectateur ébloui. Les sens sont captivés, la sensation surprise et entraînée. Nous sommes loin ici, il est vrai, de ces impressions douces et successives qui pénètrent peu à peu l'observateur, lui permettent de se recueillir, l'invitent à regarder de plus près; nous sommes en présence d'une sorte d'effet de vive force. Dans cette école, la vérité de la nature passe au second plan et peut être sacrifiée parfois à l'imagination et à l'art du procédé.

Digitized by Google

Le concours de poésie comprend, par contre, des compositions datant de plusieurs mois et dont les auteurs attendent avec quelque impatience le verdict de l'Académie. Si celle-ci a pu être accusée d'avoir des prédilections pour le moyen-âge, elle n'a pas d'oubliettes et ses cartons ne laissent rien perdre de ce qui leur est confié. Le rapport de notre collègue[1] en sera le témoignage et fera à chacun sa part. Si, à côté d'éloges délicats, il s'y mêle, çà et là, quelques traits un peu vifs, nous n'en serons pas surpris. L'ancien magistrat, héritier des traditions de science et d'indépendance des Dupasquier et des Greyfié de Bellecombe, a été jadis l'organe de la loi et s'armait de ce ferme bon sens que Bossuet a appelé le maître des choses humaines. Il nous parlera aujourd'hui au nom du goût, cet arbitre souverain des œuvres de littérature et d'art, et la sensibilité, qui est un instrument de trouble pour l'austère Justice, reprendra ses droits à l'Académie. Ne savons-nous pas que le président Favre, aujourd'hui grave et immobile sur son socle de pierre, se délassait de ses travaux par les belles-lettres et que la main qui a élaboré le Code fabrien a écrit des vers où la dévotion est mise en sonnets et où le sentimentalisme coule à pleins bords.

Je ne veux pas abuser ici d'un temps précieux, mais, puisque la poésie et la peinture sont les divinités du jour, permettez-moi de dire que notre premier hommage serait de rendre leur culte plus populaire parmi nous. J'exprime donc le vœu que notre Musée de peinture de Chambéry soit plus connu et plus visité. Sans être très riche, il contient des œuvres intéressantes mises en ordre par un conservateur, artiste en même temps qu'homme de goût,

[1] M. Ernest Arminjon, ancien président de l'Académie.

Digitized by Google

empressé de satisfaire par ses explications la curiosité des visiteurs. On y voit, à côté d'œuvres modernes, des spécimens des diverses écoles qui ont marqué en Italie les phases successives de la peinture. Cet art merveilleux, sans nous détacher, comme sa sœur la musique, du monde extérieur, sans nous plonger comme elle dans une vague rêverie, transfigure les personnages et les objets, les fait vivre d'une vie idéale et supérieure, fait jaillir dans notre âme cette flamme qui est le sentiment du beau. Il y a là des primitifs avec leurs saints extatiques à l'expression naïvement étrange, revêtus de corps presque immatériels ; des tableaux de l'école de Raphaël, de ce grand peintre qui avait su unir, dans une si parfaite harmonie, l'art et la nature que celle-ci, dit l'inscription du Panthéon de Rome, craignit de ne pas survivre à son maître[1]. Il y a enfin des vierges dn Corrége où la délicatesse exquise mais déjà un peu maniérée fait pressentir la décadence de l'art. La lumière est ici la grande enchanteresse ; le peintre la répand avec une souveraine indépendance en vue de l'émotion qu'il veut produire. Rembrandt, le maître du clair obscur, en baignant les objets dans une sorte d'obscurité translucide et mystérieuse, a trouvé le secret de cette gamme merveilleuse de nuances et de tons qui brille dans ses chefs-d'œuvre.

En admettant même que notre Musée de peinture ne présente pas d'œuvres de grand mérite, il est assez riche pour former le coup-d'œil d'un amateur et le préparer à goûter les beautés artistiques qui sont le premier charme

[1] Voici le texte de l'inscription gravée sur le tombeau de Raphaël au Panthéon :

Ille hic est Raphael timuit quo sospite, vinci
Rerum magna parens, et moriente mori.

Digitized by Google

d'un voyage en Italie. Serait-ce pour rien que notre Chambéry est situé aux portes mêmes de cette terre classique de l'art et que nous avons été rattachés pendant de longs siècles à ses destinées ?

Voici un second vœu conçu dans le même ordre d'idées : il touche à la poésie et me ramène ainsi à l'objet particulier de notre réunion.

La Savoie, tout en jouissant pendant de longs siècles de son autonomie, subissait, dans l'ordre intellectuel, l'influence de la France, sa voisine, à laquelle la rattachaient sa langue et ses origines historiques. Un auteur a même fait observer judicieusement que, n'ayant pas d'idiome propre en dehors du français, nous sommes étrangers à ces tentatives de renaissance littéraire que nous voyons surgir aujourd'hui en Provence, en Languedoc, en Flandre et en Bretagne. Notre mouvement intellectuel a toujours suivi les évolutions littéraires de la France ; nos poètes ont été comme les satellistes d'astres qui se sont levés à notre occident, tout en conservant quelque chose de cette originalité puisée dans le milieu de leur première formation morale. Ce fait a été sensible à deux époques mémorables de notre histoire et pour nos deux principaux poètes : Marc-Claude de Buttet et Jean-Pierre Veyrat.

Le premier a marqué au XVI^e^ siècle, lorsque s'est épanouie avec Ronsard et sa pléiade la littérature de la renaissance. Celle-ci, rompant brusquement avec les mystères et les moralités du moyen âge, s'est grisée de jeunesse, d'amour et de renouveau pour ressaisir, d'une seule envolée, la tradition de l'antiquité païenne avec ses dieux, ses déesses, son olympe, mais aussi, disons-le, avec sa

Digitized by Google

licence et son réalisme sensuel à peine voilé sous les formes badines de la poésie légère. Le côté sobre, fort, élevé et mystique, et par conséquent chrétien du génie français, qui avait formé le caractère de la nation et élevé les grands monuments des âges de foi, allait s'obscurcir pour une longue durée de temps.

Marc-Claude de Buttet a payé un trop large tribut au goût de l'époque qui avait mis à la mode la phraséologie mythologique et un néologisme parfois barbare ; mais il se relève par son originalité, ses saillies, sa versification facile, son rythme souvent harmonieux. Si son Amalthée, personnalité vivante ou symbole allégorique, nous laisse un peu froids, nous partageons son émotion quand il chante dans ses vers le printemps, la moisson, les pressailles, l'aube matinière, son manoir de Tresserves, Chambéry *paradis de sa félicité* et

La Nivolette roche
Haussant son chef pointu,
Toute de neige blanche :
Et les arbres pressés
De glaçons sur la branche
Se courbant tous lassés.

Les qualités maîtresses de notre poète national se retrouvent dans les vers suivants :

Réveillez-vous nymphes, compagnes
Des montagnes,
Qui tenés argentins ruisseaux,
Ou les vertes forests hauteines
Ou les plaines,
Oisives sous les arbrisseaux.

Il décrit le coq saluant l'aurore, l'aube et la rosée :

L'oiseau cresté, sur l'aube matinière,
Nonceur du jour, qui ores vient à nous,
Hautain, battant ses flancs deux ou trois coups,
Pousse son chant, saluant la lumière.

Digitized by Google

Voici le printemps, la moisson, les pressailles, l'hiver :

Sortez donq' hors violettes de mars,
Venez oiseaux avecque la verdure,
Puis à l'envi poussés vos chants mignards,
Qu'on vous entende : et vous, ruisseaux fuiards
En gais tapis moussés la pierre dure.

Mère Cérès à qui se va rendant
Aux champs ondés la villageoise troupe
Qui à l'envi d'un croissant d'acier coupe
Tes cheveux d'or, sous le midi ardent.
.....
Enfans debout, tôt qu'il (1) soit détenu
Il faut céans que contens il nous face :
Qu'on le vendange, et ses grappes on casse,
Et qu'en la cuve on le foule à pié nu.
....
Desia l'hiver qui tout tremblant frissonne
Des monts tout blancs nous darde çà-bas
Une froideur tant aspre qu'elle étonne
Mes champs aimés, mes soulas, mes ébas.

Les doux ruisseaux clairs courans aux campagnes,
Par l'Aquilon arrêtés et transis,
Font et refont aux froids pieds des montagnes
Un roc scabreux de glaçons endurcis.

Dans les strophes suivantes, il se plaint de sa belle et exprime ses peines d'amour :

Tu es plus gente que la branche
D'aubépin, ou le cep pampré,
Comme pur lait ta face est blanche,
Ton bel œil est vert comme un pré.
.....
Mais, ah Margot, tu es plus dure
Que ma cognée à émancher,
Que le bois qui ce bourg enmure
Et que la coste d'un rocher.

[1] Le dieu du vin.

Digitized by Google

Dieu gard' la gente jouvencelle
En qui pitié jamais n'entra ;
C'est tout un, je l'aimerai telle
Tant que l'âme au cœur me battra[1].

Il aimait vraiment son pays de Savoie celui qui écrivait il y a trois siècles : « De tous les biens et plaisirs qu'on « saurait souhaiter, tant nous a prodigieusement doués « la nature que plusieurs étrangers, oubliant leur pays « propre, viennent vivre et mourir avec nous. »

C'est à Lamartine et à son école que se rattache Jean-Pierre Veyrat. Sa vie orageuse, terminée à 34 ans, n'a été qu'une longue succession de peines ou plutôt de tortures morales, auxquelles son caractère impressionable mais aigri n'était pas étranger. Dans la *Coupe de l'exil* et la *Station poétique à Haute-Combe,* on retrouve l'écho des vers harmonieux où le chantre d'Elvire a mêlé aux voix de la nature les plaintes de l'éternelle mélancolie de l'âme. Ici encore, il faut le reconnaître, l'imitation poussée trop loin a nui à notre poète savoyard, et ses plus belles poésies sont certainement celles où, faisant trêve à sa douleur amère mais un peu monotone et alanguie, il se livre à son inspiration propre. La pièce intitulée *Un Lys au désert* peut, de l'avis de beaucoup de connaisseurs, passer pour une des productions les plus parfaites de son œuvre.

Vous nous permettrez de reproduire ici cette poésie pleine de fraîcheur et de grâce :

[1] Ces extraits sont empruntés à l'ouvrage de M. Mugnier : *Marc-Claude de Buttet, poète savoisien.*

Digitized by Google

Un Lys au désert.

A l'ombre des forêts alpines,
Au flanc du rocher inconnu,
Près des sauvages aubépines,
Parmi les ronces, les épines,
Beau lys, comment es-tu venu ?

Si loin de ta rive natale
Tu crois pourtant, fleur du vallon,
Et ton parfum plus doux s'exhale,
Et ta tunique virginale
N'a pas souffert de l'aquilon.

Dans l'ombre et la forêt charmée,
Au sein d'un vert buisson de houx,
Tu grandis, ô fleur parfumée,
Comme une vierge trop aimée
Que surveille un amant jaloux.

Le buis et l'épine acérée
Gardent tous ces sentiers déserts,
Et de ta retraite ignorée
Nul ne connaît l'ombre sacrée
Que la brise et l'oiseau des airs.

N'entends-tu pas, quand la nuit sombre
Jette au ciel son manteau d'azur,
Où brillent des perles sans nombre
Le rossignol ami de l'ombre
Soupirer un chant doux et pur ?

Les étoiles, ô fleur sauvage,
Te versent leurs célestes pleurs
Et laissant la rose au veuvage,
Bulbul s'oublie à ce rivage
A te murmurer ses douleurs.

Tu l'écoutes, belle exilée,
D'abord pensive et sans dessein ;
Mais, quand fuit la nuit étoilée,
On voit une larme perlée,
O fleur, s'échapper de ton sein.

Digitized by Google

Longtemps négligé, si ce n'est oublié, Pierre Veyrat, dont notre regretté président Louis Pillet a fait une très intéressante étude[1], a pris un rang distingué parmi les poètes de second ordre et la ville de Chambéry consacrerait sans doute par une pierre le lieu où il repose, s'il restait de lui, hélas ! dans notre champ funèbre autre chose que le souvenir !

Autour de Jean-Pierre Veyrat ont surgi, dans ce dernier demi-siècle, dans notre Savoie un grand nombre de poètes de valeur qui ont cultivé les genres les plus variés : descriptions, poèmes d'amour, hymnes guerriers, invocations religieuses, légendes nationales, récits des temps chevaleresques. Comment ne pas faire mention de ces chants patriotiques de 1848 qui ont fait vibrer nos cœurs d'un enthousiasme juvénile, irréfléchi peut-être, mais sincère, et plus tard des élégies et poèmes inspirés par nos désastres de 1870 ? Mais, sont-ils connus ou appréciés à leur valeur, nos poètes nationaux ? Le patriotisme provincial, cette corde que tous ont fait vibrer à l'unisson, leur assure-t-il un accueil favorable sur la table de travail de l'étudiant ou dans la bibliothèque de famille ?

Bien que deux hommes, mûs par un sentiment patriotique élevé, aient cherché à populariser les meilleures compositions de nos poètes, n'est-il pas vrai que quelques rares noms ont seuls échappé à l'indifférence publique ?

En 1864, M. Jules Philippe, voulant faire connaître à notre nouvelle patrie notre passé, nos traditions, nos gloires, publia, sous le nom de *Poètes savoyards,* un recueil accompagné de biographies et de critiques littéraires.

[1] *Documents inédits sur Jean-Pierre Veyrat*, par M. Louis Pillet. — Chambéry, Imprimerie Savoisienne.

Digitized by Google

« C'est sous l'égide de la jeune génération que nous « plaçons, dit-il, notre modeste travail, avec l'espoir de le « voir accueilli comme une preuve de dévouement à la « patrie commune. » En 1889, la même idée fut reprise par notre collègue, Charles Buet, qui se proposa de faire de son livre « l'expression du sentiment poétique en Savoie « pendant la durée de ce siècle. »

La poésie contient la substance de toutes les émotions qui ont agité l'âme du peuple et qui se reflètent dans l'idée de patrie. En parcourant le *Parnasse savoyard* de M. Buet, nous apprenons à mieux connaître notre pays ; nous voyons les sentiments qui lui sont plus familiers, les sources où ils s'inspirent : beautés naturelles du sol, souvenirs des anciens âges, légendes populaires, croyances indestructibles déposées dans le cœur des masses.

Ne vouons pas le passé à l'oubli et ne laissons pas s'évanouir comme un vain son les accents qui ont fait battre le cœur de nos pères. La poésie marque l'état d'âme d'une génération et, à ce titre seul, mérite d'être connue et étudiée. L'Académie de Savoie, en développant cette floraison poétique par ses concours et en maintenant par une filiation ininterrompue le lien qui unit le présent au passé, répond bien au but patriotique que se sont proposé ses généreux donateurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

Séance publique du 29 juillet 1897.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

DE 1896

(Fondation Guy)

PAR

M. ERNEST ARMINJON

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

MESDAMES, MESSIEURS,

Dix-neuf concurrents ont pris part à la joûte littéraire dont l'Académie est appelée à décerner le prix. Peut-être sont-ils moins nombreux, si l'on en juge à certaines similitudes qui semblent attribuer au même auteur plusieurs envois. Mais c'est là un secret qu'il ne nous appartient pas de pénétrer, le vainqueur du tournoi étant seul appelé à relever sa visière.

Parmi les œuvres mises sous vos yeux il en est de mérite fort inégal. Est-ce à dire qu'aux poëtes moins heureux, à ceux-là même que n'a pas favorisés pour cette fois l'inspiration de la muse, à ceux dont la plume n'a pas fidèlement traduit la pensée, nous faisons un reproche d'être rentrés dans la lice ?

Nous n'aurons garde. C'est toujours un noble, tout au moins un respectable dessein de fixer et d'écrire, et mieux encore d'écrire en vers, les pensées que suggèrent, ou le merveilleux spectacle de la création, ou les faits de l'his-

Digitized by Google

toire, ou l'étude de l'âme humaine soit que l'illumine un rayon de bonheur et d'allégresse, soit que l'étreignent le deuil et la douleur.

Quel meilleur emploi peut être fait des heures de loisir ou de solitude et à qui oserions-nous reprocher d'avoir voulu s'élever dans les régions de l'idéal en se séparant, pour quelques heures, trop courtes hélas, des vulgarités, des embarras et quelquefois des tristesses trop réelles de la vie !

Et encore que l'œuvre n'aurait pas réussi à votre gré, chers inconnus, encore que l'argile se soit montrée rebelle sous vos doigts, encore que votre pinceau n'ait pas su rendre à votre souhait les brillantes couleurs qui illuminaient votre pensée ou irisaient vos rêves, nous vous savons gré quand même de nous avoir faits les confidents de vos essais et vous auriez droit, pour avoir répondu à notre appel, à notre reconnaissance et à nos encouragements.

Alceste était bien sévère de vouloir que l'on gardât pour soi les vers où il trouvait à redire. Nous ne le prendrons pas pour modèle. Le sonnet d'Oronte valait peu de chose, il est vrai ; je ne répondrais même pas que depuis le demi-siècle que l'Académie de Savoie distribue les couronnes préparées par le généreux M. Guy, rien d'aussi mauvais lui ait été présenté, que dis-je ! j'affirmerais plutôt le contraire. Il a fallu le génie de Molière pour découvrir, s'il ne l'a lui-même méchamment inventé, cet inimitable modèle du parfait ridicule.

Mais enfin, parmi vos vers, y en eût-il de médiocres, pourquoi vous priver de l'innocent plaisir de les montrer et de demander leur avis à des juges d'autant plus disposés à l'indulgence que l'un d'eux, tout au moins — je parle ici de moi, ayant des collègues passés maîtres en l'art de

Digitized by Google

poésie — eût été embarrassé peut-être de faire mieux ; la critique comme on sait étant aisée et l'art fort difficile.

L'Académie ne me permettrait pas de lui lire les pièces en entier ; ce seraient au total dix mille vers environ. S'il fallait seulement analyser en détail chaque œuvre sans exception, le temps donné à cette séance n'y suffirait point. Je n'ai même pas la faculté de relever, dans celles des pièces de vers qui restent à distance du prix, les belles pensées, les choses heureuses, les vers bien tournés qui s'y trouvent cependant et que j'aimerais à citer. A mon regret, je suis forcé, pour quelques-unes, de n'en dire que ce qui sert à justifier leur exclusion, c'est-à-dire de n'en montrer que les côtés défectueux, réservant l'éloge surtout aux concurrents qui, plus heureux, se trouvent plus rapprochés de la couronne.

Tâche agréable de ce côté-ci, ingrate de l'autre et que nous remplirons de notre mieux, sans aucune intention de blesser qui que ce soit, plein de déférence, au contraire, pour le galant homme, pour la gracieuse dame peut-être, à qui reste le droit inaliénable de discuter notre goût et de protester contre notre jugement.

*
* *

Des dix-neuf concurrents, un tout d'abord doit être éliminé.

La pièce intitulée *Le Baptême des Francs*, présentée à notre concours, l'a été, sous le même titre, à celui ouvert par la Société Florimontane d'Annecy qui, dans sa séance du 2 décembre 1896, lui a attribué un second prix.

L'identité résulte, à part le titre de la pièce, de la devise ou épigraphe « *Vivat qui Francos diligit Christus* » sous

Digitized by Google

laquelle ont eu lieu l'un et l'autre envoi. Cette identité est confirmée avec une entière certitude par le texte du rapport lu à la Société Florimontane et publié dans le bulletin de la Société (année 1896, pages de 285 à 303). Les énonciations de ce rapport s'appliquent avec une parfaite exactitude au manuscrit que nous avons sous les yeux ; dans le même rapport ou dans son appendice on trouve le texte d'un grand nombre de vers, soixante-et-quatorze, pris à plusieurs endroits de l'œuvre et qui sont la copie exacte, littérale de ceux que nous lisons dans notre manuscrit.

C'était le devoir de l'auteur, un strict devoir, de nous informer qu'il se présentait à un autre concours que le nôtre et ce devoir était plus rigoureux encore après la récompense obtenue.

La pièce exclue n'est pas sans mérite assurément, puisque des juges compétents sans doute mais indulgents l'ont jugée digne de recevoir un prix. On y rencontre, entr'autres, des passages comme celui-ci :

En ce Noël fameux où les fils des Barbares
Célébraient au milieu des hymnes, des fanfares,
Des chants de jubilation,
Leur entrée éclatante et généreuse et fière,
A la fois dans la nef symbolique de Pierre
Et la Civilisation,
Tandis que l'unité de la foi baptismale
Enfantait l'autre : l'unité nationale ;
.....

*
* *

Un autre concurrent a fait l'envoi d'une pièce intitulée *Le Pélerinage au Charmaix,* qui, déjà, sous ce titre, avait été soumise dans un précédent concours à votre appréciation. Ce n'est point une œuvre nouvelle que nous avons

Digitized by Google

sous les yeux ; à peine pourrait-on, en cherchant bien, signaler quelques changements ; en réalité, l'auteur nous a *retourné*, comme on dirait en style d'affaires ou de bureau, une copie exacte et conforme de l'écrit que vous connaissez et sur lequel déjà vous avez porté un jugement. Vous retrouveriez, si nous pouvions nous arrêter davantage, les endroits qui ont été loués avec raison, ceux qui ont subi votre critique et les vers, entr'autres, où l'on voit Modane, nouant, pour s'en faire une ceinture, le ruban, certes le moins souple que l'on puisse imaginer, les rails d'un chemin de fer :

..... Là-bas au soleil, les pieds dans la verdure,
Modane qui sourit, nouant à sa ceinture
Deux longs rubans d'acier brillants.

*
* *

Ange et Démon.

L'ange est un saint prêtre ; le démon un homme

..... qui haïssait Dieu, la Vierge et le prêtre.
.....
Un jour le mal hideux se saisit de la France,
On vit l'homme des bois, haineux, plein d'arrogance,
Traverser nos hameaux.....
Le prêtre, que cherchaient ces féroces soudards
Protégé, défendu par nos fiers montagnards,
Echappa constamment à leurs recherches vaines
Et les bandits toujours y perdirent leurs peines.

Le bandit, enfin, rejoint le prêtre, le frappe d'un coup de poignard et le jette dans un étang où il tombe avec lui :

Depuis ce temps-là.....
On voit briller là-bas deux flammes tremblottantes.
L'une glace d'effroi par des lueurs sanglantes,
L'autre projette au loin des rayons merveilleux.
L'une vient des enfers, l'autre descend des cieux.

Digitized by Google

***

Les deux de Maistre.

L'auteur parle au petit cahier dont il nous fait l'envoi :

« Puisque c'est ton bon destin, va ! Au monument il faut « la pariétaire ; sois cette herbe très humble ! »

La pièce est de circonstance ; c'est un de ses mérites :

L'airain, le marbre ont une longue vie,
Bravant l'hiver, bravant l'été,
La gloire auguste en dépit de l'envie
A pour elle l'immortalité.

Et si longtemps que dure cette pierre
Montrant deux noms en lettres d'or
Leurs fiers écrits enlacés par le lierre
Dureront davantage encore.

Ce sont là d'heureux souhaits. Nous les acceptons pour le futur monument de la place du Château.

***

En poésie, comme on sait, la simplicité du tour, la naïveté de l'image ont parfois leur mérite et leur avantage. Quelques-uns des concurrents pèchent par l'excès de cette qualité :

Réjouis-toi, fleur virginale,
Qui par faveur spéciale
Surpasse en gloire magnifique
Le principal chœur angélique.
(Les Allègresses de la Vierge.)

Et celui-ci :

De la Vierge Marie célébrons les vertus,
Dieu a jeté sur elle son regard absolu.
(Ave Maria Stella populi.)

Digitized by Google

Et cet autre :

Angéliques salutations
Au plus beau de tous les noms
Nouvelles considérations
Sur douze mystiques rayons.
(Office de la Vierge.)

Le suivant se réclame de Boileau à qui il emprunte comme épigraphe le vers bien connu :

« Ah! Monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain. »

On va dîner à la campagne chez un professeur dont c'est la fête :

Déjà le soleil se lève ;
Qu'on achève
Trop longs apprêts du départ.
.....
Vite entrons, la nappe est mise
Qu'on le dise
Aux convives d'alentour.
Chacun accourt et se place
Face à face.
.....
Bientôt dans les verres brille
Et pétille
Le vin blanc de ton pressoir,
Puis du blanc au noir on passe, etc.

Le professeur a dû se montrer satisfait, sinon de la composition, au moins de l'entrain et du bon appétit de son élève.

*
* *

Pour les Trépassés.

De même qu'un vaisseau s'éloignant du rivage,
N'imprime sur la mer qu'un mobile sillage,
Effacé par les flots qui reprennent leur pli,
L'homme qui meurt ne laisse aucune trace au monde,
Son corps est enterré dans la fosse profonde
Et sa mémoire dans l'oubli.
....

Digitized by Google

Lorsque le soir serein, sur l'aile de la brise,
Vous porte l'*Angelus* d'une lointaine église,
Et réveille en vos cœurs l'espérance et la foi,
Ecoutez un instant. Votre oreille attentive
Entendra ce soupir de quelque âme plaintive :
Implorez la Vierge pour moi.

Ces deux strophes sont bonnes, certains endroits sont faibles :

.....
Reversés sur les morts qui sont en purgatoire,
Vos mérites patront, offrande méritoire,
La rançon de leur liberté.

*
* *

Méditation sur les Merveilles du Créateur.

L'inspiration ne saurait manquer au poète qui entreprend de traiter ce vaste et magnifique sujet. La plume de notre auteur a-t-elle servi fidèlement son dessein ? Vous en jugerez, Messieurs :

Interprètes muets roulant sur des abîmes,
Astres, vous attestez un Dieu Créateur;
Votre aspect solennel montre une main divine
Qui marqua le retour de *vos flambeaux divers.*

Et plus loin :

L'aurore vainement paraît sur l'hémisphère
Pour embellir ces lieux et charmer la douleur,
Moi seul, *en m'éveillant, je ferme la paupière*
A ses feux bienfaisants emblèmes du bonheur.

Ailleurs encore :

Naître, vivre et *mourir*, voilà bien l'*existence*
Que tout être ici-bas doit recevoir des cieux.

On disait autrefois dans une chanson connue :

En mourant il cessa de vivre.
.....

Digitized by Google

*
* *

Jusqu'ici, Messieurs, nous avons rencontré quelques mauvais vers, un certain nombre de médiocres, beaucoup de bons que nous aurions aimé vous lire si le temps l'eût permis, quelques-uns d'excellents ; mais parmi les œuvres dont nous avons présenté une analyse trop rapide peut-être, en est-il une à qui puisse échoir la couronne, ou bien le lauréat se trouvera-t-il parmi les concurrents dont les travaux n'ont pas encore passé sous vos yeux ? Si j'ai réussi à fixer votre attention, nous allons poursuivre cette recherche.

Songe d'un Serviteur de Marie.

Un pieux moine en sa cellule :

Frère Pacôme souffre en pensant que sa mère
Au lieu de cœurs aimants trouve des cœurs de pierre.
.....

Un ange l'enlève sur ses ailes, le conduit en cent lieux divers et lui montre que partout la Vierge Marie est honorée, aimée, que partout les hommes l'invoquent dans leurs besoins :

Le pampre du coteau se mûrit au soleil,
Ton vin, bon vigneron, pétillera vermeil.
— Non, répond sourdement l'homme branlant la tête,
La vendange déjà n'attend plus ; elle est faite.
Le vendangeur terrible a nom phylloxéra.
Le cep perdu, bientôt la misère viendra,
Désert est le pressoir, inutile la douve.
Le Seigneur est le maître et sa main nous éprouve.

Vieux moine et vigneron échangent un regard ; le bonhomme renait à l'espérance :

Digitized by Google

La Vierge, qui, jadis, les convives à table
Et le vin épuisé, se montra charitable,
Répètera pour nous sa prière à Jésus :
Le vin leur fait défaut, mon fils, ils n'en ont plus.

Tout bon vigneron s'associera à cette prière.

Une nuit, Frère Pacôme, chargé d'ans, s'endort pour se réveiller dans le ciel. Les serviteurs de Marie y sont nombreux.

*
* *

Pro patriâ.

Deux concurrents se sont rencontrés à choisir cette devise. Les vers du premier ont pour titres : *Hymne du 8 mai (à Jeanne d'Arc), Stances à Samoëns,* pays des aïeux de l'auteur, *Ode aux combattants de 1870.* Le second a écrit une seule pièce, d'un peu plus longue haleine, *La Bataille.* Le patriotisme, comme on devait s'y attendre, a inspiré l'œuvre de l'un et de l'autre ; un même souffle généreux les anime. Certains endroits sont de bonne facture, d'autres valent moins.

Voici du premier :

Je me souviens toujours, bergère de Lorraine,
Du soir où l'Eternel arma pour moi ta main.
Il grondait en la foudre... et sans dire à demain,
Tu montas un coursier que ne domptait *nul rêne.*

A ne regarder qu'au dernier mot, *rêne* est *féminin* ; l'auteur l'a mis au masculin et de plus il l'emploie au singulier, ce qui, dans le sens figuré, est contraire à l'usage. Les nécessités de la prosodie ne suffisent pas à justifier cette double licence.

Du même concurrent sont ces deux vers :

Pour qu'un Napoléon ne pût jamais renaître
Reguider le char de l'Etat.

Digitized by Google

Ce qui suit est de l'autre auteur. Le soir de la bataille d'Héricourt, un blessé, un vieillard est étendu sur la neige. Dans son délire il s'imagine combattre encore :

Alerte, mes amis, baïonnette au canon ;
En avant ! Cette fois nous vaincrons, camarades ;
Ne nous soucions point des morts ni des malades.
Ferme, serrons les rangs !... Dix contre un, c'est égal.
Eh quoi, mais l'Allemagne entière est donc ici.
Un régiment, puis deux, que veut dire ceci ?

Trois visions apparaissent au mourant. Un corbeau vient le premier :

Le vent du Nord raidit leurs mains froides et pâles,
De sa neige l'hiver leur a fait un linceul.
Nul ne souffre à présent ; ni murmures ni râles.
Inertes ils sont là, tous morts.....

Puis c'est le fils du mourant, il annonce la revanche :

Dis-moi si de Crécy la sanglante épopée
A tué notre France ou marqué son déclin ?
Un peuple ne meurt pas qui sut tenir l'épée
De Jeanne et de Duguesclin.

Arrive en dernier lieu l'hirondelle chargée d'un prophétique message :

..... Je vois plus belle,
Reine des peuples à venir,
Sans que rien *ne* puisse ternir
L'éclat de sa gloire immortelle,
Renaître une France nouvelle.
Comme le clair soleil d'été
Donne au sol la chaleur féconde,
Je la vois, apportant au monde —
Science, paix et liberté.

Ainsi parle l'hirondelle, la vision s'évanouit et le blessé meurt dans cette espérance.

*
* *

Digitized by Google

Le Calvaire de la Vierge.

La voie douloureuse que l'auteur nous invite à parcourir avec lui commence à la prophétie du vieillard Siméon, elle aboutit à l'immolation du Calvaire. Les stations de ce chemin ont pour titre : *Gladius*, *In Egyptum*, *Nox*, *Agnus*, *Mater et filius*, *Crux*, *Lamma Sabacthani*.

Voici qui est emprunté à la fuite en Egypte :

A droite de Giseh, pyramide géante,
Tombeau du roi Khéops qui pointe vers le ciel
Souriant au lointain de la mer écumante,
Le Sphinx est accroupi colosse solennel.

De l'antique passé témoin impérissable,
Historien muet sur les temps inconnus,
Les flots dorés, brûlants, de l'Océan de sable
Viennent en expirant caresser tes flancs nus.

Et plus loin :

Sous le Sphinx qui surplombe à crinière de pierre,
Lion inoffensif veillant sur un agneau,
Jésus dormait. Un ange avait clos sa paupière
Et le sable creusé lui servait de berceau.

L'œuvre respire un sentiment vrai, profond ; on y trouve de beaux vers, ceux entr'autres que nous venons de citer. L'inspiration et le style sont-ils partout d'un mérite égal ? Nous allons, Messieurs, vous en rendre juges. Ce qui suit appartient à *Nox*. L'enfant Jésus est séparé de sa mère. Comment et pourquoi ? L'auteur a jugé superflu de le dire. Dans son angoisse elle l'a vainement cherché :

Quand l'urne du couchant verse l'ombre du soir
Un enfant égaré ! C'est une âme qui pleure !
Ici le Ciel serait absent de la demeure,
A la table le Christ ne venant plus s'asseoir.
.....

Digitized by Google

Au repos vespéral en perles d'or sa voix
Ne pouvant en commun égrener les prières !
Et la Vierge gémit ! Ainsi dans les bruyères
Le vent pleure l'hiver, car l'aile a fui les bois.
....
Peut-être autour de vous rôde la trahison...
L'âme d'Archelaüs rêverait-elle un crime ?
Et les douze printemps de cet enfant sublime
Verraient leurs fleurs joncher le sol de sa prison ?

*
* *

La Légende du fer à cheval.

En 1536, les troupes de Berne et la flotille de Genève assiégeaient Chillon, dernière place qui restât au duc de Savoie dans le pays de Vaud. L'assaut est donné et déjà l'ennemi a pénétré dans la place que Blonay résiste encore et cherche à rallier ses soldats :

Eh quoi ! Vous avez peur. Lâches, vous faites honte
A notre Duc, à la Savoie, à nos aïeux ;
Lâches ! Est-ce le nombre ou la valeur qui compte
Quand on est courageux.
.....
Ainsi parle Blonay. Lui seul, avec sa lance,
Contre mille assaillants défendra le château.
Sur son fier destrier dans la cour il s'élance
Onc preux ne fut si beau !

Mais bientôt le Baron va succomber...

Il n'avait dans la main plus qu'un tronçon de glaive,
De son front, de ses bras, un sang vermeil coulait.
Près de lui, par miracle, il aperçoit ouverte
La poterne du lac. Un grand coup d'éperon,
Et son cheval, d'un saut, plonge dans l'onde. Alerte
Il nage et sur les eaux emporte le Baron.

Digitized by Google

L'homme est couvert de son armure, le cheval est bardé de fer, ils vont sombrer. Blonay fait un vœu à saint André et par le plus merveilleux des prodiges il surnage et il traverse sans être aperçu la flotille de Genève :

Auraient-ils pu songer que près de leurs galères
Le destrier, sans qu'on le vît, passait alors
Plus léger et plus prompt que leurs fines voilières
Qui filent sous le vent toutes voiles dehors.

Puis la lune apparaît :

..... Sur la vague où danse la lumière,
Est tracé d'un seul trait un long chemin d'argent
Qui conduit le Baron tout droit jusqu'à la terre.

Cette terre est la rive du Chablais où s'élève le château du Baron :

.....
Les sabots du cheval sonnent sur les cailloux.
Qui vient ? crie une voix là-haut sous une ogive :
« Blonay ! » La porte s'ouvre à grand bruit de verroux.

Au moment où le pied du cheval avait touché le rivage, un de ses fers s'était détaché et était resté dans le sable ; à cette place, le lendemain jaillissait une source d'eau ferrugineuse que l'on voit encore. Près du château, une chapelle a été dédiée à saint André.

Les deux cents vers consacrés à ce récit sont vivement enlevés. L'auteur, Chablaisien dans l'âme, s'il ne l'est par le sang, se complait au récit des hauts faits de son héros ; il admire, il aime Blonay et volontiers avec lui il aurait croisé le fer contre Genève et contre l'Ours de Berne.

Un franc soldat va droit son chemin sans trop chercher les mots ni s'arrêter à polir ses phrases et c'est dommage, ne couronnant pas le poète, que nous n'ayons pas mission d'armer un chevalier.

Digitized by Google

*
* *

Le Legs de Marie.

Marie s'élève dans les cieux. En quittant la terre elle n'abandonne pas les enfants que son fils lui a donnés ; auprès d'eux elle laisse une vierge aux vêtements de neige, couronnée de la blanche aubépine qui est son emblème : l'Espérance.

Le ton de l'œuvre est à la hauteur du sujet ; les images se succèdent, pleines de majesté, brillantes, gracieuses :

Des cieux tout grands ouverts les harpes séraphiques
Préludent lentement et des voix magnifiques
Résonnent sous le dôme où siège l'Eternel :
C'est le Magnificat ! C'est le chant d'allégresse !
Le chœur des bienheureux entonne avec ivresse
Le cantique immortel.

Et dans l'immensité partout des blanches ailes,
Des diadèmes d'or lançant des étincelles,
Des trônes lumineux enguirlandés de fleurs ;
Un éclatant soleil de ses caresses chaudes,
Du parvis émaillé de saphirs, d'émeraudes,
Irisait les couleurs.

Un apôtre abîmé dans l'ardente prière
Sentait soudain des pleurs monter à sa paupière ;
Frémissantes d'amour les vierges à genoux
Répandaient de leurs cœurs la grâce et l'innocence,
De leurs urnes d'argent la délicate essence
Des parfums les plus doux.

Et les blonds chérubins, dans de gentilles poses,
Jetaient timidement, en effeuillant des roses,
Sourires et baisers aux anges vêtus d'or ;
Ensemble ils s'envolaient autour des bleus pilastres,
Tel un joyeux essaim d'oiseaux parmi les astres,
D'un ravissant essor.

Digitized by Google

Les vers que vous venez d'entendre sont d'une irréprochable harmonie. La structure de la phrase, dira quelqu'un, ne laisse-t-elle pas à désirer ; la pensée se dégage-t-elle toujours avec la précision, la clarté nécessaires ?

La musique, répondrons-nous, a le droit divin de s'adapter à l'état d'esprit de celui qui l'écoute, d'exprimer à son âme ce que déjà elle ressent, de lui dire ce qu'elle aime ou ce qu'elle attend qu'on lui dise. Qu'en serait-il de cet art merveilleux si on prétendait l'emprisonner dans un étroit formalisme, si on lui imposait la rigoureuse précision que semble regretter une trop sévère critique. Les strophes que nous avons lues nous ont charmés ; avons-nous sujet de nous plaindre et pourquoi exiger davantage ?

Le *Legs de Marie* l'emporte sur une autre pièce du même auteur : *Regrets :*

Vers l'aurore étincelante
Consolante
Montent de la terre au ciel
Paix, allégresse infinie,
Symphonie,
Soupirs imprégnés de miel.

Ce rythme un peu heurté ne manque pas de grâce : mais, nous en demandons pardon au poète, comment se représenter des *soupirs imprégnés de miel ?*

*
* *

Sous l'épigraphe : « J'attendais que ce fût à mon tour de chanter... » un poète a noué à notre intention une gerbe des plus mélangées.

Un matin, réveillé de bonne humeur, il se sent heureux de vivre et il nous le dit dans un sonnet intitulé : *Joie sans cause :*

Digitized by Google

Quelquefois sans sujet l'âme s'éveille heureuse ;
Parfois, sans y penser, un rayon de bonheur
Nous pénètre soudain, envahit notre cœur.
.....
Cette joie éphémère est sans objet, sans cause,
Comme un rayon errant qui sur le cœur se pose
Et qui de sa clarté nous inonde un moment.

Après le sonnet de la joie sans cause, vient un *Hymne à la Douleur* :

Douleur, je te maudis : tu me frappes encore ;
Tu ne m'épargnes point, souffrance que j'abhorre :
Vois, ta trace est partout, et, dans mon cœur meurtri,
Il n'est plus de bonheur que ton bras n'ait flétri.
.....
O Douleur, je voudrais te crier : c'est assez !
Vois, la route sans toi est riante et fleurie ;
Pareille *à un* sentier d'une vaste prairie
Qu'un soleil printanier émaille de ses fleurs.
Sombre Douleur, fuis-moi, épargne-moi tes pleurs !
Mais ma raison dément ce que ma bouche crie,
Prosterné devant Toi, je soupire et je prie ;
Et je courbe mon front, accablé par ton poids
Qu'il redoute et vénère, hélas ! tout à la fois.
Et je te dis : Douleur ! oh ! cherche, cherche encore !
Il est peut-être en moi quelque fibre sonore,
Qui, sous tes doigts de mort n'a point encor vibré !
J'accepte et je bénis ton châtiment sacré.
Avant d'avoir souffert, mon âme était trop fière ;
Je marchais dédaigneux, *la tête haute et altière :*
Ce que je croyais grand n'était que de l'orgueil.
Douleur tu m'as brisé comme le fait l'écueil
Quand la vague déferle au roc inaccessible.
J'ai voulu sous tes coups rester fier, insensible,
Et défier le sort, même en dépit de toi :
Mais mon cœur *déchiré a* pleuré malgré moi.

Larmes, larmes de fiel, soyez pourtant bénies :
Je comprends maintenant vos douceurs infinies.
J'ai pleuré, j'ai souffert, mais je me sens meilleur :
J'ai moins d'orgueil au front, plus de clémence au cœur.

Digitized by Google

J'ai pleuré, mais mes pleurs pareils à des eaux vives,
Qui jaillissent du roc, en fécondant leurs rives
Ont fait éclore aussi leurs moissons et leurs fleurs ;
Car toutes les bontés sont les fleurs des douleurs.

Ce sont là de belles pensées, de belles images et, à part quelques incorrections, de beaux vers. Mais, plus que la joie du poète, cette douleur qu'il appelle, qu'il demande plus implacable encore, a-t-elle une cause, a-t-elle un objet ? Vous l'ignorez, Messieurs, et je lirais la pièce toute entière que vous ne le sauriez pas davantage. L'auteur a gardé son secret. Cependant, a dit quelqu'un, si vous voulez que je pleure avec vous, dites-moi le sujet de vos larmes. Nous savons, ce sont là d'illustres exemples, pourquoi souffrent les héros d'Homère, les personnages de *Sophocle* ou de Shakspeare ; dans la Bible, le livre de Job s'ouvre par le récit des maux dont Dieu avait permis que fût frappé son serviteur et l'on peut mesurer toute l'étendue de la mer d'afflictions dans laquelle son âme était submergée.

Suivent du même auteur, avec cette devise : « Frères, il faut songer à faire la retraite », des Stances à une ancienne amie où l'on voit que la douleur du poète, tout au moins, n'est pas éternelle :

Sommes-nous sûrs du lendemain ?
Prenons le bonheur au passage
Avant que notre trop vieil âge
Vienne nous fermer le chemin.
.....
Dans nos vallons allons revoir
Chaque nouvelle rose éclore,
L'importun ne saura trouver
Notre charmante retraite
Et seul avec toi, mignonnette,
Il serait si doux de rêver.

*
* *

Digitized by Google

Nigra sund sed formosa.

Paraphrase de l'Office de la Sainte Vierge.

Les matines d'abord :

Par-delà le temps et l'espace,
Hors du néant devant sa face,
Le Seigneur m'appela par mon nom et me dit :
La race de Jacob attend sa délivrance,
En elle tu prendras naissance
Et tu l'arracheras aux griffes du maudit.
....
Pareille au cèdre qui couronne
Le Liban qu'un souffle environne,
Aux roses dont Sâron empourpre les splendeurs,
Au platane touffu que berce le zéphire
Du cinnamome et de la myrrhe,
J'ai répandu partout la suave odeur.

Après matines, laudes, primes...; les heures de l'office se succèdent. Aux vêpres retentit le chant du *Magnificat :*

Magnifie, ô mon âme, et chante le Seigneur !
Le Seigneur a tendu la main à ma faiblesse,
Et mon âme, brûlant d'une sainte allégresse,
Laisse de son amour éclater la ferveur.

Il a jeté les yeux sur son humble servante,
Et la postérité redira mon bonheur.
Le Tout-Puissant a fait éclater sa grandeur ;
Adore-le ce Dieu si bon, mon âme, et chante !

Chante tous les bienfaits que des pères aux fils
Il répandit sur ceux qui l'aiment et le craignent ;
Mais s'il voit des mortels superbes qui ne daignent
Abaisser devant lui leur orgueil insoumis,

Il tonne et de sa foudre il écrase leur race ;
De leur trône orgueilleux croulent les rois puissants ;
Mais les humbles, les doux, les purs, les gémissants,
A ses yeux paternels toujours ont trouvé grâce.

Digitized by Google

Israël de son père a reconnu la Loi,
Et Dieu s'est souvenu de sa miséricorde ;
Il promit aux aïeux sa paix et sa concorde,
Et son peuple affranchi repose dans sa foi.

Gloire au Père, cause des causes !
Gloire au Fils, à l'Esprit divin !
Il en était ainsi quand n'étaient point les choses
Ainsi soit-il des temps qui n'auront point de fin.

Le verbe *Magnifier* — « Magnifie ô mon âme » — ne se trouverait pas dans le dictionnaire que nous ne ferions pas à l'auteur un reproche de l'avoir emprunté au latin pour rendre dans toute sa beauté, dans toute son énergie, une pensée, un cri sublime que ne saurait traduire aucun autre mot de notre langue. Mais les difficiles ont de quoi se rassurer : *Magnifier* est français ; Malherbe, Vaugelas, Corneille, Bourdaloue, Chateaubriand à une date plus récente, en sont les illustres garants.

L'œuvre toute entière, de l'ordre le plus noble et le plus élevé, révèle un rare sentiment de la poésie, un vrai talent d'écrire en vers, un mérite en un mot auquel l'Académie se félicite d'avoir à rendre hommage. L'auteur toutefois, en empruntant à la liturgie non seulement la plupart de ses pensées et de ses images, mais parfois le texte d'un poème que lui-même intitule une *paraphrase,* n'a pas eu à surmonter la plus grande peut-être de toutes les difficultés, celle de l'invention.

*
* *

Un concurrent qui clot la liste a présenté un recueil de pièces de vers sous la devise : « Je vois plus de poésie dans les choses que dans les mots. » En quoi nous pensons tout à fait comme lui, non sans faire remarquer que si la

Digitized by Google

poésie est dans les choses, c'est par les mots cependant qu'elle se fait entendre et que de l'âme du poète elle parvient à la nôtre. L'auteur se rangera d'autant mieux à cet avis que ses vers semblent couler de source, pleins d'harmonie, rendant avec autant de précision que d'élégance, une pensée et des images toujours faciles à saisir.

La pièce qui compte le plus grand nombre de vers (trois cent environ) a nom *Valvert*. Ce qu'est Valvert, ce que l'on voit, ce qui se passe à Valvert, l'auteur s'est donné pour sujet de le dire :

Valvert est un village inconnu de Savoie,
Assis sur un rocher que l'abîme côtoie
Et dont un torrent ronge avec rage le pied.
Le village est petit et se cache à moitié
Sous les grands châtaigners plantés par les ancêtres.
Voici le toit modeste où vivent les deux prêtres,
Auprès du vieux clocher qui mesure leur temps
Et règle leurs travaux. Autour, les habitants
Se sont groupés, ainsi que font, après la chûte
Du jour, les doux troupeaux craintifs, près de la hutte
Du pasteur. Cependant quelques toits plus hardis
Dépassent le niveau des vieux chaumes verdis :
Ici, c'est la mairie à toiture d'ardoise
Toute neuve ; à côté, la demeure bourgeoise
Du maire de Valvert..... ....
....
....
Au printemps, quand la Terre, ouvrant son sein béni
Aux rayons caressants de l'astre rajeuni,
Dépouille son manteau d'hiver, Valvert s'éveille.
.....
Tous les bras ont leur tâche et suffisent à peine
Aux multiples travaux que la saison ramène.
Pendant que le bouvier pousse de l'aiguillon
L'attelage qui creuse un pénible sillon,
A grands pas, le semeur, que la sueur inonde,
Avance en épandant la semence féconde ;

Digitized by Google

Le herseur suit de près ses pas, ouvrant au grain
Le sein tiède du sol, pendant que l'air serein
Se remplit de l'odeur des terres retournées.
.....
L'aïeul pensif, assis au seuil de sa maison,
Est heureux du retour de la belle saison :
Il jouit du printemps, et, radieux de vivre,
Il boit les chauds rayons du soir et s'en enivre.
Puis il songe à son âge et compte les printemps
Écoulés, et frappé de la fuite du temps,
Il regrette, en son cœur, les brillantes années
Où tous les chauds espoirs flattaient ses destinées :
Il était jeune alors, et son corps souple et fort
Respirait la fierté, le courage et l'effort.
.....
N'était-il pas alors l'un des rois du village ?
Pour soumettre un poulain rebelle à l'attelage,
Pour tenir la charrue, ou, d'un bras vigoureux,
Guider un chariot au fond des chemins creux,
Pour conduire un traîneau sur la neige glissante
Dans le vertige plein d'effroi de la descente,
Il n'avait jamais eu de rival. Il savait
Arracher des trésors au sol qu'il cultivait.
Habile à consulter les phases de la lune
Pour enfoncer le soc à l'époque opportune,
Il connaissait aussi par quels puissants engrais
Un laboureur soigneux enrichit ses guérets.
.....
.....
La saison suit son cours, et bientôt le printemps
Fait place au clair été sous les cieux éclatants :
Plus de nuit ; sur les pics on voit flotter encore
Les derniers feux du soir quand le matin les dore.
Étendus dans le champ que leur langue a brouté,
Les troupeaux, sur les monts, dorment en liberté,
Et leur sommeil, bercé d'un rêve monotone,
Leur fait voir, dans d'épais pâturages d'automne,
De frais ruisseaux aux flots d'argent, où leurs naseaux
Se baignent dans la mousse écumante des eaux.
Mais déjà le flambeau du matin s'irradie
Et monte à l'orient ainsi qu'un incendie.

Digitized by Google

Tout repose, tout dort encore sous les cieux.
Les hauts sommets perdus dans les espaces bleus
S'éveillent tout d'abord dans la chanson joyeuse
Des oiseaux, qu'a grisés l'aurore radieuse.
.....
.....
L'essaim des travailleurs envahit les prairies:
Les foins sont mûrs; on voit, dans les herbes fleuries,
La file des faucheurs s'avancer à pas lents.
L'acier, jetant au ciel des feux étincelants,
Poursuit, d'un pas égal, sa course meurtrière,
Et le sillon s'allonge et s'élargit derrière
Les mornes travailleurs sur la faux inclinés.
.....
Les fleurs rendent au ciel leurs âmes parfumées,
Et l'on voit s'élever de subtiles fumées
Qui sont l'âme des foins, et, du matin au soir,
Le vallon fume, ainsi qu'un immense encensoir,
Sous les feux du soleil, emplissant l'atmosphère
D'odorantes vapeurs, qui montent de la terre
Comme un pieux hommage à l'astre tout-puissant
Vers lequel tout remonte et de qui tout descend.
.....
L'heure de la moisson maintenant est venue:
En vain le laboureur, de fatigue accablé,
Sent fléchir ses genoux, il faut couper le blé,
Charger les lourds épis sur les charettes lentes
Où les gerbes s'en vont, hautes et chancelantes,
Et dans les greniers noirs les ranger avec soin.
.....
.....
..... L'hiver n'est pas une saison morose,
L'âtre flambe et Valvert s'égaie et se repose.
La veillée est joyeuse autour du grand foyer;
Les hommes entourant la table de noyer
Battent les noirs tarots ou les cartes fanées
Qui servent à leurs jeux depuis plusieurs années,
Ou bien fument la pipe et causent bruyamment
Sans pouvoir dominer le sourd bourdonnement
Du rouet, dont le chant, monotone poème,
Finit par endormir la fileuse elle-même.
.....

Digitized by Google

Tous, dans le Valvert décrit par l'auteur, nous avons reconnu les montagnes de notre chère Savoie, leurs cimes s'éclairant des premières lueurs du matin, leurs prairies embaumées où

Les génisses s'en vont, agitant leurs sonnailles,

et le soleil descendant le soir

Le long des noirs sapins qu'il illumine encore
Et qu'un dernier rayon de sa gloire décore.

Inoubliables tableaux qu'on ne se lasse jamais de contempler et qu'on souhaite toujours revoir. Combien fidèle aussi l'image de la vie rustique dans cette laborieuse et saine population, heureuse de vivre sous le toit qui l'a vu naître !

Valvert toutefois n'est pas sans défaut. Certaines descriptions se répètent, les tableaux parfois s'entremêlent; quelques vers, par la liberté des images, contrastent avec le ton de l'ensemble. On dirait que l'auteur n'a pas eu le loisir de mettre l'œuvre à son point et de la porter au degré de perfection que sous sa plume elle aurait facilement atteint.

La muse de l'auteur n'exclut pas les sujets légers ; aussi passerons-nous quelques pièces qui, bien évidemment, ne sont pas destinées à l'auditoire habitué de nos séances publiques. Nous avons, heureusement, de quoi remplir cette lacune :

Las de battre en tous sens les sentiers de la vie,
Je m'arrête parfois au détour du chemin,
Et, soucieux d'hier autant que de demain,
Je jette un long regard sur la route suivie.
Je cherche les amis que j'aimais à revoir,
Mes compagnons du premier âge.
Combien, fatigués du voyage,
Se sont couchés avant le soir !
Auprès de chacun dort un peu de mon espoir,
Un peu de ma jeunesse, un peu de mon courage.

Digitized by Google

Rêves de l'amitié disparus sans retour,
Regrets des jours heureux où j'avais une mère,
Vous me suivez de loin comme un rêve éphémère
Jusqu'à l'heure où j'irai m'endormir à mon tour ;
Mais lorsque j'aurai pris un repos salutaire
Au pays étrange où l'on dort,
J'espère, sur cet autre bord,
Retrouver ceux que je vénère,
Ceux que je pleure et ceux que j'aime sur la terre :
C'est tout ce que j'envie au-delà de la mort.

Les deux strophes, d'une touchante mélancolie, que nous venons de citer sont les premières de la pièce intitulée *Espoir Sidéral*. Dans le surplus de cette pièce et ailleurs, dans *Fleurs posthumes* entr'autres, l'auteur, toujours avec le charme de style que vous lui connaissez, émet ou propose sur l'état et sur les fonctions de l'âme après la mort, des idées, déjà entrevues dans Valvert, sur lesquelles l'Académie, pour rester fidèle à ses traditions, doit exprimer des réserves. L'auteur ne saurait nous faire un reproche de cette remarque ; dans une autre pièce, que nous lirons la dernière, ses doutes sur ce grave sujet cèdent la place aux certitudes qui, grâces à Dieu, demeurent la foi de notre cher pays.

Fleurs posthumes.

Si tu meurs avant moi, je sèmerai des fleurs
Sur ta tombe, ô chérie, et quand les roses pâles
Aux chauds rayons d'avril ouvriront leurs sépales,
C'est ton sang qu'on verra fleurir dans leurs couleurs.

Je ne laisserai pas le soin aux ciseleurs
De célébrer ton nom sur le marbre des dalles,
Mais je viendrai m'asseoir parmi les fleurs tombales
Et je t'inonderai lentement de mes pleurs ;

Et tu tressailleras sous la tiède rosée,
Et les grands lis croîtront, et mon âme apaisée
Reconnaîtra ton âme en leurs subtils parfums.

Digitized by Google

Puis je viendrai moi-même, après les ans moroses,
Dormir sous ce gazon, où nos deux cœurs défunts
Refleuriront ensemble en des buissons de roses.

Je continue par une autre pièce où le charme du sujet va de pair avec l'harmonie du vers :

A l'Exilée.

Oiseaux frileux qui fuyez nos hivers,
Arrêtez-vous près de celle que j'aime ;
Beaux messagers d'amour, portez-lui mon poème,
Et chantez-lui ces tristes vers,
Faibles échos de ma douleur extrême.

Elle est là-bas, bien loin, près des flots bleus ;
Son doux regard à la lueur profonde
Se reflète en un rêve au clair miroir de l'onde.
Que cherchent ces beaux yeux ?
Pourquoi les pleurs dont sa face s'inonde ?

Racontez-moi, gais troubadours des airs,
Si c'est mon nom que sa lèvre répète
A tous les bords heureux où son rêve s'arrête,
Et si la voix grave des mers
Ne lui dit pas, à travers la tempête,

Que je l'adore et qu'un lourd désespoir
Courbe mon front et brise ma jeunesse,
Qu'il me faut son retour pour que mon cœur renaisse,
Que nul astre, dans mon ciel noir,
N'éclaire plus le pilote en détresse.

Ah ! gardes-moi ton cœur austère et fier ;
Il m'appartient, je le veux sans partage ;
Ne va pas l'égarer dans les plis du rivage...
On me dit que ce flot amer,
Léger et vain, de la femme est l'image.

Faut-il le croire ?... O chère Rosella,
Fais-les mentir ces sinistres prophètes.
J'ai foi dans le frisson de tes lèvres muettes,
Foi dans tes yeux qu'un pleur voila
Lorsque l'exil vint menacer nos fêtes.

Digitized by Google

Oh ! reviens-nous bientôt, joyeux printemps ;
Rouvre nos cieux à l'errante hirondelle ;
Ramène à ce doux nid où mon amour l'appelle
La vagabonde que j'attends.
Rends-moi, printemps, ma Rosella fidèle.

Oiseaux frileux qui fuyez nos hivers,
Arrêtez-vous près de celle que j'aime.
Beaux messagers d'amour, portez-lui mon poème,
Et chantez-lui ces tristes vers,
Faibles échos de ma douleur extrême.

J'ai lu sans m'arrêter ; vous m'en auriez voulu d'interrompre ces gracieuses stances, ne fût-ce que pour placer une louange.

Voici d'autres sujets :

A ma Fille.

Voilà bientôt huit jours que notre fille est née ;
Lorsqu'elle ouvre sur moi sa paupière étonnée.
Je crois qu'une caresse éclate en ce regard ;
C'est une illusion : ce petit œil hagard
Ne voit rien, ne dit rien et ne connaît personne.
Ah ! que t'importe, à toi, tout ce qui t'environne ?
Ta mère te suffit, ô cher ange du ciel.
Tu puises dans son sein le lait substantiel
Qui fait germer ta vie, et dans ses yeux tu puises
Le secret de l'amour et des vertus exquises
Dont son âme est remplie. — Ah ! ne crois qu'à ces yeux !
Car ils sont, à travers ce monde insidieux,
Le phare qui doit seul orienter ta route ;
Crois à ce dogme saint que n'atteint pas le doute :
Eux seuls, ô mon enfant, ne te mentiront pas,
Eux seuls ne trompent pas quand tout trompe ici-bas.
O Mères ! Nul ne sait aimer sinon nos mères !
Pendant que, poursuivant de trompeuses chimères,
Nous ouvrons follement nos cœurs à tous les vents,
A tous les rêves fous, lâches et décevants,
Nos mères ont aussi leur rêve, mais un rêve
De pur et d'éternel amour. Qu'on leur enlève

Digitized by Google

Tous les biens de la vie, elles auront assez
Pourvu qu'à leurs baisers leurs enfants soient laissés.
Heureuses s'ils le sont, elles pleurent s'ils pleurent ;
Elles vivent pour nous, et pour nous elles meurent,
Nous ayant tout donné sans nous demander rien.
Et nous, inconscients, nous ne les aimons bien
Que lorsqu'il n'est plus temps. — O toi qui viens de naître,
Ma fille aimée, apprends bien vite à la connaître
Celle qui veille au bord de ton lit nuit et jour ;
Réponds à son sourire et souris à ton tour.
Que ta petite main lui rende sa caresse,
Ecoute sa parole et lorsqu'elle t'adresse
Un discours, ouvre-lui ta bouche hardiment
Et dis ce que tu sais dans ton babil charmant ;
Elle te comprendra ; tu la comprends toi-même :
C'est si facile quand tout veut dire : je t'aime !

A ma bonne Mère

qui est partie.

Pauvre, elle usa sa vie à travailler pour nous :
Elle n'eut d'autre joie et d'autre destinée
Que de servir les siens et d'être bonne à tous ;
Elle dort désormais, sa tâche terminée.

O mère, dors en paix de ton sommeil si doux
Dans la demeure sainte aux élus destinée,
A l'ombre du grand Christ protecteur, aux genoux
Duquel on te voyait si souvent prosternée.

C'est là que, dans ta foi naïve, tu trouvais,
Avec l'espoir du ciel, l'oubli des jours mauvais ;
C'est aussi là que nous retrouvons quelque chose

De toi, de ton amour, de ton espoir divin ;
Tu nous parles encor malgré ta lèvre close,
Et du sein de la nuit tu nous dis : A demain !

Les vers que je viens de lire sont d'un poète. Ai-je à faire un éloge, à porter un jugement? Ce serait superflu. Chacun parmi ceux qui m'ont fait l'honneur de m'écouter a désigné le lauréat du concours.

Digitized by Google

Adoptant les conclusions de son rapporteur, l'Académie décerne le prix de la fondation Guy, pour le concours de 1896, à l'auteur des quatre pièces de vers intitulées : *Fleurs posthumes, A l'Exilée, A ma Fille, A ma bonne Mère,* réunies sous l'épigraphe : « Je vois plus de poésie dans les choses que dans les mots. »

M. le Président proclame le nom du lauréat qui est M. J. Converset, lieutenant au 58e régiment d'infanterie, né à Bellevaux (Haute-Savoie).

Digitized by Google

Digitized by Google

Séance du 11 mars 1897.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

LE CONTRE-AMIRAL

VICTOR ARMINJON

1830-1897

PAR

M. le Général BORSON

Président

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

LE CONTRE-AMIRAL VICTOR ARMINJON

MESSIEURS,

Le 4 février 1897 est décédé à Gênes, à l'âge de 66 ans, le contre-amiral Victor Arminjon qui s'était acquis dans la marine sarde, devenue plus tard la marine italienne, la réputation d'un officier de grande distinction par sa science, ses services et son caractère. Il appartenait à ce groupe d'hommes nés dans nos montagnes qui, après avoir servi leur pays jusqu'à l'annexion de la Savoie à la France, suivirent les destinées de la Maison de Savoie. La plupart, entrés de bonne heure dans les Ecoles spéciales, avaient contracté de l'autre côté des Alpes ces attaches qui enchaînent la courte durée de la vie et firent de l'Italie leur nouvelle patrie. Mais la séparation qui s'était opérée en 1860 n'avait pas brisé les liens d'origine et de race ni les sympathies qui les rattachaient à leur terre natale, et celle-ci peut retenir à juste titre une part de la renommée qu'ils ont acquise.

Le contre-amiral Arminjon joignait à son mérite comme officier celui d'écrivain érudit et très apprécié. Il est

Digitized by Google

l'auteur de nombreuses publications sur l'art nautique et ses applications, sur l'artillerie, la tactique navale, la défense des côtes. — Il a écrit une relation de son voyage de navigation exécuté en 1866-67 au Japon et en Chine pour y négocier, comme plénipotentiaire, des traités de commerce entre ces deux Empires et l'Italie. A ces publications firent suite, dans la dernière période de sa vie, des études savantes sur l'économie et la chimie agricoles et sur le métayage dans ses rapports avec la science moderne. Ces œuvres diverses où il se montre, tour à tour, homme de mer d'expérience et aux larges vues, mathématicien familier avec le maniement de la haute analyse, observateur judicieux et érudit, témoignent chez Arminjon d'une activité intellectuelle qui se révéla de bonne heure et dura jusqu'à sa fin.

Sa mort a excité en Italie d'unanimes regrets, non seulement dans le corps de la marine où il avait servi avec éclat, mais dans le pays. Ils furent plus vifs à Gênes, sa patrie d'adoption, où il était arrivé à l'âge de douze ans comme élève de l'Ecole de Marine et où il s'était marié. Les suffrages publics de ses concitoyens étaient venus le chercher dans sa retraite prématurée pour le porter au Conseil municipal, où il siégea presque sans interruption de 1878 jusqu'à sa mort.

Ces sentiments de sympathie et d'estime se sont fait jour dans de nombreux organes de publicité et le ***Bulletin*** de la Société de Géographie italienne, dont il était membre, en relatant sa perte, s'exprime ainsi :

« En Victor Arminjon s'est éteinte une des plus sereines « et des plus nobles figures qui aient marqué dans l'histoire « de notre marine contemporaine et dans celle de la « science. Doué comme marin d'une trempe de caractère « exceptionnelle, comme homme de science d'une intelli-

Digitized by Google

« gence vive et féconde, il possédait, en outre, une âme « sensible et généreuse. Il était digne fils de cette terre de « Savoie, forte et austère, qui, depuis les temps les plus « reculés, nous a donné des princes valeureux et des « hommes de haute vertu. »

Victor Arminjon était, depuis 1869, membre correspondant de notre Académie, où l'un de ses frères a été notre collègue et où l'autre, notre ancien Président, siège parmi nous. A tous ces titres, j'ai pensé que l'Académie accueillerait avec intérêt quelques détails biographiques sur notre ancien compatriote, dont je m'honore d'avoir été le camarade et l'ami.

***

Victor Arminjon était né à Chambéry, le 9 octobre 1830, de Mathias Arminjon, sénateur au Sénat de Savoie, plus tard membre de la Cour de cassation de Turin, et d'Henriette Dupuy.

Il fit ses premières études dans sa famille par les soins d'un précepteur et montra de bonne heure de l'intelligence, de l'esprit d'observation et de l'indépendance de caractère. Entré à l'âge de douze ans à l'Ecole de Marine de Gênes, il y eut pour camarades de Saint-Bon et Martin-Franklin, Savoyards comme lui, et parvenus tous deux au grade de vice-amiral.

Le plan d'instruction de l'Ecole, tout en insistant sur les études mathématiques, faisait une large part à la connaissance des langues anciennes, qu'on ne séparait pas alors des sciences dans la formation complète de l'esprit. Les citations classiques dont Arminjon a semé ses travaux montrent chez lui le goût des lettres et un esprit cultivé. Il possédait une connaissance approfondie de l'histoire et en tirait des vues

Digitized by Google

d'ensemble sur l'évolution des idées et la marche de la civilisation. Ses ouvrages sont semés de traits imprévus, de rapprochements ingénieux, qui dénotent l'habitude de la méditation, un esprit profond, doué d'originalité, marchant droit aux conclusions sans tenir toujours assez compte des considérations humaines qui doivent faire dévier la rigueur absolue du raisonnement.

Nommé garde-marine, ou aspirant (le 1er juillet 1846), à sa sortie de l'Ecole, il avait dix-huit ans lorsqu'éclata, en 1848, la guerre de l'indépendance italienne contre l'Autriche. La flotte sarde croisa dans la mer Adriatique, ayant Ancône pour point d'attache ; elle concourut à couvrir Venise qui s'était soulevée et s'était donnée à la Maison de Savoie. Bien que cette campagne n'ait été marquée par aucune action maritime importante, elle fut, pour le jeune officier la meilleure école d'application. Le 12 février 1849, Arminjon était nommé enseigne de vaisseau. Le 30 décembre 1850, se trouvant dans la rade de Cagliari, il eut l'occasion de se distinguer en opérant le sauvetage d'un brigantin français (*La Marie*) échoué dans le golfe et reçut pour sa belle conduite à cette occasion une lettre de félicitations et de remerciments du Ministère de la Marine de France.

Promu lieutenant de vaisseau le 11 janvier 1855, il fait en cette qualité la campagne de Crimée, embarqué successivement sur les bâtiments *Aurora, Carlo-Alberto* et *San-Giovanni ;* c'est à cette période que se rapporte un fait qui mit en évidence son courage et son sang-froid.

Un obus ayant mis le feu à un transport marchand qui contenait un chargement de poudre de guerre, Arminjon reçut l'ordre d'aller, avec une équipe de marins, lui porter secours. La plus grande confusion régnait à bord et le capitaine du bâtiment se regardait comme perdu. Après

Digitized by Google

s'être rendu compte de la situation, notre jeune enseigne, sans se préoccuper du danger, va au plus pressé. Il fait ouvrir les écoutilles, descend le premier dans la soute aux poudres, charge un baril sur ses épaules, le remonte et va le mettre à couvert dans une barque. Ses marins qui l'ont suivi en font autant. La cargaison de matières explosibles est ainsi extraite, baril par baril, au milieu du feu et ce n'est qu'après cette opération terminée que l'officier fait mettre la main aux pompes et éteindre l'incendie.

Le 8 juin 1857, Arminjon était pourvu de son premier commandement : celui du transport *La Gulnara*.

Au moment de l'annexion de la Savoie, Arminjon passa temporairement dans la marine française et fut embarqué dans l'escadre du Levant, sous les ordres de l'amiral La Roncière-le-Noury. Quelques mois s'étaient à peine écoulés que, sous la pression des liens qui l'attachaient à Gênes où il s'était marié, il profita de la faculté d'option garantie aux officiers savoyards et niçois par le traité d'annexion et rentra au service d'Italie.

Promu capitaine de frégate le 28 avril 1861, Arminjon fut appelé, l'année suivante, au commandement de la corvette *La Parthénope* où il organisa l'Ecole des canonniers de la marine. C'est au comte de Cavour, alors Ministre de la marine, que revient le mérite de ce choix.

Versé dans l'étude des mathématiques, Arminjon avait fait une étude approfondie du tir des bouches à feu, comme en témoigne son ouvrage : *Essai sur les obus creux à percussion*, publié en français en 1858. A la connaissance théorique et pratique de son métier, il joignait de la facilité et de la clarté dans l'exposition. Fortement trempé au physique et au moral, il y avait chez lui les qualités d'un instructeur de premier ordre. Aussi cette nouvelle institution

Digitized by Google

ne tarda-t-elle pas sous sa direction à acquérir un renom qu'elle a su maintenir depuis lors dans la marine italienne.

Tous les ans, le jour de la Sainte-Barbe, un télégramme allait porter, à celui qui était regardé comme le fondateur de l'Ecole, l'hommage du souvenir et de la reconnaissance de tout son personnel. Cette tradition touchante ne fut pas interrompue par la retraite prématurée de l'amiral ; elle s'est continuée pendant trente-cinq ans. Il y répondait pour la dernière fois en décembre 1896 par ces mots : « Tout malade que je suis, mon souvenir va à *La Parthénope* et je me sens réconforté par le rayon du soleil de la Sainte-Barbe. »

En 1865, Victor Arminjon, capitaine de corvette, reçut du général La Marmora, président du Conseil des Ministres, une mission importante qui fit époque dans sa vie. Il s'agissait d'un voyage de circum-navigation autour du monde pour négocier des traités d'amitié et de commerce entre l'Italie et les empires de la Chine et du Japon. Le nouveau royaume avait hâte de faire flotter son drapeau dans les mers de l'Extrême-Orient et de s'y créer les relations et la situation d'une puissance maritime. La durée de la navigation devait dépasser deux ans.

Une mission scientifique était attachée au voyage et les résultats en firent l'objet d'une publication spéciale.

Arminjon quitta Naples le 8 novembre 1865 ; le 18 janvier suivant, il abordait à Montevideo et y prenait le commandement de la corvette à vapeur *La Magenta*, navire armé de 20 canons et portant 300 hommes d'équipage. Le 2 février 1866, il quittait les parages de l'Amérique du Sud et faisait route pour Batavia [1].

[1] La rapidité avec laquelle il accomplit cette traversée à la voile en 86 jours est regardée par les marins comme un exemple de hardiesse.

Digitized by Google

Se rendant compte de l'importance qu'avait le choix du personnel d'officiers avec lequel il devait faire un voyage de longue durée, Arminjon l'avait composé avec soin : « Je m'étais entouré, dit-il, d'officiers que je connaissais « bien et dont j'avais eu l'occasion de mettre le zèle à « l'épreuve. Je savais le concours que je pouvais en obtenir « au milieu des circonstances difficiles qui se présentent « dans une longue campagne de mer, où la bonne harmonie « et la confiance mutuelle entre le chef et ses subordonnés « sont indispensables. La discipline à bord est le résultat « direct de l'éducation plus encore que des règlements, « comme l'ordre public dérive de la morale plutôt que des « lois. Celles-ci sont destinées surtout à la définir et à en « assurer la sanction par les châtiments infligés aux cou- « pables qui la transgressent. »

Arminjon a fait la relation de son voyage dans deux ouvrages ; l'un publié en 1866 sous le titre :

Le Japon et le voyage de la corvette « La Magenta » en 1866[1]. Il est dédié à la Société de Géographie italienne qui décerna à l'auteur une médaille d'or.

Le second, publié en 1885, sous le titre : *La Chine et la Mission italienne en 1866*[2].

A côté du récit du voyage proprement dit, on trouve dans ces ouvrages des notions historiques, remontant aux temps les plus reculés sur les peuples de l'Orient qu'il a visités, et des données sur l'agriculture, l'industrie et les mœurs de leurs habitants. La partie commerciale, en raison de l'importance que lui donnait le traité, est traitée avec soin et

[1] *Il Giappone et il viaggio della corvetta Magenta nel 1866*, per V.-P. Arminjon, membro della Societa geografica italiana. (Genova 1869.) In-8° de 400 pages.

[2] *La China e la Missione italiana nel 1866*. Firenze 1885.

Digitized by Google

montre les études auxquelles s'était livré l'officier de marine, transformé en négociateur, pour l'accomplissement de sa mission.

Le style d'Arminjon est clair, facile, correct, sans prétention ; on dirait l'ouvrage écrit au courant de la plume. L'auteur s'y montre tel qu'il est, passant sans transition des considérations graves sur l'histoire, la statistique et la politique, au récit de simples incidents de voyage. Çà et là, quelques traits sont empreints d'une finesse pleine de bonhomie. L'ensemble dénote un esprit réfléchi et profond dans son originalité, un caractère sincère et enclin à la bienveillance dans son appréciation des hommes et des choses. Porté à la recherche des causes premières, vers les aperçus généraux et même abstraits, Arminjon cherche à se rendre compte des transformations que les coutumes et les croyances des peuples de l'Extrême-Orient ont subies dans les phases diverses de leur civilisation. Tout en reconnaissant le rôle supérieur du Christianisme, il est disposé à voir sous un jour favorable leurs traditions et leur morale séculaires.

Quelques citations feront mieux saisir sa manière de juger :

Des écrivains peu sérieux, écrit Arminjon, se sont plu à mettre en évidence certaines coutumes des Chinois qui, pour être en contradiction avec les nôtres, nous apparaissent sous un jour ridicule. Ces tableaux sont à la vérité ce que la caricature est à la peinture.

Il y a, sans doute, dans les choses propres à la Chine et à ses habitants des particularités qui blessent nos goûts et notre manière de sentir ; mais je ne saurais, pour ma part, en passer sous silence beaucoup d'autres qui sont le reflet d'une rare sagesse.

Digitized by Google

La grandeur de ce peuple subsiste encore sous bien des aspects ; elle a laissé des traces visibles telles qu'on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration si on l'envisage en se reportant aux temps passés.

Les fondements de cette civilisation, qui remontent à vingt-cinq ou trente siècles avant notre ère, sont demeurés les mêmes. La loi naturelle, sur laquelle ils reposent, a suffi pour assurer aux peuples de l'Asie Orientale, après le déluge, une existence heureuse.

Confucius, leur philosophe législateur, contemporain de Daniel (551 avant J.-C.), avait émis cette maxime : « Que le vrai bonheur se conquiert par la droiture du cœur et par notre amour pour le prochain, et que cet amour doit être égal à celui que nous avons pour nous-même. » En face de ce précepte qui semble emprunté au Christianisme, on dirait que le vent de sagesse qui soufflait sur les rives de l'Euphrate s'était fait sentir jusque dans la région où se lève le soleil. Ce précepte était demeuré inconnu du monde antique. Aucun philosophe de la Grèce ou de Rome ne saurait, dès lors, être comparé aux sages de la Chine au point de vue des bienfaits produits par leur doctrine sur la vie de l'humanité. C'est à ces maximes qu'il faut attribuer les périodes séculaires de paix dont la Chine a joui au cours de son histoire.

Les livres classiques des Chinois, antérieurs de quatre siècles à notre ère chrétienne, sont le produit le plus parfait de la sagesse humaine, puisque les Ecritures Saintes et l'Evangile ont été dictés par l'Esprit d'éternelle Vérité.

Il est vrai que les eaux de cette source, dont la Chine avait tiré sa vie morale, se corrompirent dans la suite des siècles ; des erreurs graves altérèrent la pureté de la doctrine : le culte des ancêtres et celui rendu aux législateurs philo-

Digitized by Google

sophes, prirent le caractère d'idolâtrie, et le boudhisme, introduit par l'invasion tartare, mit le comble à cette confusion.

Atteinte aujourd'hui de corruption sénile, la civilisation chinoise nous apparait en pleine décadence, et ce n'est pas la science qui pourra la restaurer et lui rendre la vie. Cette nation devra ressentir l'influence de l'esprit vivificateur dont Jésus-Christ parlait à Nicodème et qui « souffle où il veut. » En attendant, il est donné à la Chine de jouir d'une vieillesse dont la durée n'a pas d'analogue dans l'histoire des peuples de l'Occident.

Ces passages, extraits textuellement, mais juxtaposés de manière à conserver le lien logique des idées, sont appuyés de nombreux textes qui font de cette étude un travail sérieux et approfondi. Les renseignements statistiques sur les finances, l'administration, la marine, l'état militaire de la Chine, le feront toujours consulter avec fruit.

Toutes favorables qu'elles sont, ces appréciations n'aveuglent pas l'auteur sur les défauts graves qu'offrent les institutions de la Chine, son administration, son état de culture intellectuelle.

Arminjon passe en revue les côtés faibles du gouvernement des mandarins, l'état d'infériorité des arts, l'absence de tout enseignement de droit public, l'état d'enfance des sciences et l'obstacle que la langue oppose à leurs progrès.

« Tout pouvoir, dit-il, y dérive de celui de l'empereur et n'en est que le reflet. Cette nation n'est qu'une agrégation de grains de sable dont l'Etat est le seul ciment. »

En parlant de l'empirisme où végète la médecine, il ajoute ce trait qui ne manque pas de finesse : Si les médecins chinois sont moins savants et raisonnent moins biens

Digitized by Google

que les nôtres, il ne semble pas toutefois qu'on y meure davantage.

Le traité de commerce de l'Italie avec le Japon fut signé par Arminjon à Yeddo le 25 août 1866. Les négociations aboutirent rapidement et heureusement, grâce à la coopération dévouée de M. Léon Roches, ministre de France, qui lui proposa comme interprète M. de Cachon, jouissant d'une situation influente au Japon et qui avait rempli les mêmes fonctions, en 1858, auprès du baron Gros. Quelques jours après cette signature, Arminjon apprenait la défaite navale de Lissa et la mort de plusieurs camarades, ses amis de jeunesse et ses compagnons d'armes. Les touchantes lignes de regret qu'il leur consacre dans son récit témoignent de la sensibilité de son cœur.

Cette nouvelle était de nature à causer quelque perplexité à un commandant de navire isolé à quelques milliers de lieues de la mère-patrie et dans l'impossibilité de recevoir des instructions de son gouvernement.

Arminjon brusqua son départ du Japon pour gagner le plus rapidement possible un port chinois. Partie le 1er septembre 1866 de Yeddo, la corvette *La Magenta* jetait l'ancre le 8 septembre à Wu-Sung, mouillage situé à 11 milles de Shanghaï. Elle en repartit le 19 septembre et arriva le 24 à l'embouchure du Pei-ho, où Arminjon laissa son navire pour se diriger sur Pékin.

C'est encore à la Légation de France que les négociateurs italiens trouvèrent, dans cette capitale, l'hospitalité la plus empressée et dans son ministre, M. de Bellonet, la coopération la plus dévouée. Cet aide fut d'autant plus précieux à Arminjon que les coutumes et l'étiquette jouent un rôle important à la Cour de Chine et qu'il n'avait ni maître-d'hôtel ni service de maison et pour toute suite que deux

Digitized by Google

de ses officiers. Le général La Marmora, président du Conseil, en faisant choix d'un négociateur militaire, avait songé à épargner à l'Etat les frais d'une mission coûteuse. La situation modeste des négociateurs italiens ne laissa pas que de leur causer quelque embarras; mais Arminjon, en vrai soldat, n'était pas homme à s'en préoccuper outre mesure, et en lisant sa relation de voyage on se persuade que jamais plénipotentiaire ne se montra plus affranchi des préoccupations matérielles en traitant avec un gouvernement plus esclave des préjugés et de l'étiquette. Il raconte avec bonne humeur comment sa manière de faire causait de la surprise aux Européens fixés en Chine et qui en connaissaient les coutumes et les exigences hautaines.

A son arrivée à Pékin, il était descendu au couvent des Pères Lazaristes où il reçut du Supérieur, Mgr Mouly, la réception la plus cordiale.

S'entretenant avec lui du but de son voyage et tout en lui souhaitant un prompt succès, le prélat lui dit : « Vous avez la prétention inusitée de faire votre traité à Pékin (les envoyés étrangers chargés de négociations, avant d'aborder la capitale, étaient obligés de faire une longue station au port de Tien-Tsin et d'y attendre l'accomplissement de nombreuses formalités) ; vous voulez pour le plénipotentiaire d'Italie le droit immédiat de résidence dans la capitale sans compter les autres concessions; avez-vous donc fait à la Chine une guerre victorieuse pour traiter ainsi avec elle ? » L'amiral lui répondit avec sa bonhomie de marin : « Nous sommes ici, Monseigneur, dans le Céleste-Empire. J'arrive comme l'ouvrier de la onzième heure ; pourquoi voudriez-vous pour nous un moindre salaire ? Ce ne serait pas conforme à la doctrine de l'Evangile. »

Digitized by Google

Le traité avec la Chine fut signé le 26 octobre 1866 à Pékin.

En août 1868, *La Magenta* était de retour en rade de Naples, après une absence de trente trois mois. La navigation avait été heureuse et la mission couronnée d'un plein succès.

*
* *

Au cours du voyage, et par décret du 5 décembre 1867, Arminjon avait été promu capitaine de vaisseau, nomination qui fut suivie de celle de membre du Conseil supérieur de l'Amirauté.

En mars 1876, il fut désigné pour prendre le commandement de l'Ecole de Marine de Gênes. Il s'y montra chef rigide, cachant ses qualités du cœur sous les formes sévères d'une discipline de fer, mais guidant ses élèves dans leurs études avec une sollicitude paternelle.

Les leçons pratiques dont il se chargeait personnellement consistaient dans l'exécution des manœuvres à voile les plus difficiles ou dans les conférences en plein air sur le pont du navire, en face de l'horizon sans bornes de la mer. Elles portaient sur l'histoire, l'astronomie, la géographie. Il lui arrivait d'intercaler dans ses explications les commandements qu'exigeait la manœuvre du bâtiment, sans pour cela interrompre le fil de son discours. Il tenait ainsi en éveil l'attention de ses auditeurs et les intéressait aux pratiques les plus arides du métier, les faisant passer tour à tour et parfois sans transition, des observations astronomiques à la manœuvre des pièces d'artillerie ou à la direction des feux de la machine.

Il avait coutume de répéter : « Pour savoir commander, il faut avoir appris soi-même. » Il était le premier à donner

Digitized by Google

l'exemple, ayant comme préoccupation constante la formation scientifique et morale de ses jeunes aspirants.

Le navire-école devint, sous son habile direction, un véritable foyer de hautes études nautiques, et la campagne d'instruction de 1875 dans l'Atlantique, à bord du *Vittorio-Emmanuele,* est restée mémorable dans les annales de l'Ecole.

Victor Arminjon fut promu contre-amiral en novembre 1876 : il avait à peine 46 ans. Il fut maintenu dans le commandement de l'escadre d'évolution ou permanente dont il avait été chargé depuis quelques mois par anticipation. Il était dans le plein exercice de ses fonctions et tout faisait présager pour lui le plus brillant avenir, lorsqu'en 1877 des difficultés de commandement l'amenèrent à renoncer à sa carrière et à prendre prématurément sa retraite. Il avait voulu vaincre chez quelques-uns de ses subordonnés certaines résistances auxquelles n'étaient pas étrangères, dit-on, les rivalités existant entre les éléments régionaux sarde, napolitain et vénitien qui avaient concouru à la formation de la marine italienne. Il y avait apporté l'énergie d'un caractère loyal et droit, mais qui ne pliait pas. Une lettre écrite au Ministre de la marine et contenant des représentations sur les droits de son autorité fut interprétée comme une offre de démission et celle-ci acceptée. Il y eut de la part du gouvernement italien une précipitation regrettable, assurément, puisqu'elle privait le pays d'un officier général de grande valeur.

« La marine italienne ne pouvait faire une plus grande perte, » a écrit un officier de cette arme, en parlant de l'incident qui mit fin à une carrière jusque-là si brillante.

« Brûlant du feu sacré, il le communiquait autour de « lui. Dans cette tête où tout respirait l'énergie était un

Digitized by Google

« cerveau merveilleusement organisé et qui n'était jamais « oisif. Marin expérimenté et habile, homme de science, « d'érudition et de devoir, droit et scrupuleux jusqu'à « l'excès, son caractère attirait l'estime de tous. En lui « donnant prématurément sa retraite, l'Etat s'est privé « des services d'un officier dont on pouvait dire : Nul à « bord n'a rien à lui apprendre. »

*
* *

Rentré dans la vie privée, l'amiral Arminjon vécut désormais dans le cercle intime de sa famille. Son activité intellectuelle ne se ralentit pas et il continua à s'occuper des questions relatives à la marine, qui avait été la grande passion de sa vie.

La liste suivante de ses travaux en fait foi. Il publia successivement :

Les principes élémentaires du gréement et de la manœuvre à l'usage des élèves de l'Ecole de marine à Gênes ; in-8° de 800 pages (1875). Cet ouvrage très estimé est regardé comme classique.

Les Ancres des navires de guerre (1878).

Etudes de géographie et de stratégie militaire et maritime (1881).

Eléments de la guerre maritime et défense des côtes d'Italie (1881).

La Tactique navale (1882).

L'Empire de la mer (*Maris imperium obtinendum*) (1882).

La Marine militaire et ses rapports avec la défense de l'Italie (1883).

Cuirassés et Torpilleurs (Réflexions d'un vétéran) (1888).

Digitized by Google

La plupart de ces études ont paru, en articles, dans la *Rassegna nazionale* (Revue nationale), qui se publie à Florence.

On voit par ce seul énoncé avec quel intérêt l'amiral Arminjon, bien que retiré du service actif, suivait l'évolution accomplie dans le dernier quart de siècle par la disparition de la marine à voile et son remplacement par la vapeur. Cette transformation a eu pour conséquence la construction de types de navires bien différents, selon le rôle qu'on leur attribue dans la tactique navale. Ce sont les grands cuirassés, armés d'une puissante artillerie, citadelles flottantes servant de pivots aux lignes de bataille; les torpilleurs, à peine visibles à l'œil nu, rasant la surface de l'eau, dissimulant leur marche jusqu'à s'approcher à courte distance de ces colosses de la mer et lançant des engins explosifs dont un seul peut en avoir raison ; ce sont aussi les croiseurs rapides armés ou non d'éperons, évoluant facilement, prompts à l'attaque, faciles à se dérober et qui atteignent aujourd'hui des vitesses de 30 à 35 kilomètres à l'heure. Ces types divers associent, dans des mesures variables, selon le but auquel on vise, ces éléments qu'on appelle : la force de résistance, la puissance de destruction, la facilité d'évolution et la vitesse.

Dans un de ses opuscules, Arminjon s'est posé la question de déterminer la meilleure composition à donner à la flotte italienne en navires de combat. Il montre comment ce problème se complique par les considérations attenantes à la question principale et qui doivent entrer en ligne de compte. Telles sont : l'examen des alliés de l'Italie dans un conflit maritime et partant de ses ennemis probables, celui de la défense de ses côtes dont le développement dépasse 4.000 kilomètres, des dangers auxquels sont

Digitized by Google

exposées les villes populeuses situées au bord de la mer et exposées au bombardement, du manque de ports de refuge, etc ....

Sans suivre ici notre auteur dans l'exposé de ses idées, je me bornerai à citer le principe mis en tête de son travail et qui montre bien la largeur de ses aperçus. Ces diverses classes de navires (il en compte cinq) ont entre elles des rapports de puissance (*potenzienlità*). Pour les apprécier, il faut comparer les éléments constitutifs : artillerie, cuirassement, vitesse des types inférieurs à ceux du navire de première classe doué d'une autonomie complète. Il faut ensuite viser à ce que les navires plus faibles, grâce à une compensation intelligente entre les qualités et les côtés faibles, ne soient pas trop facilement la proie des premiers. Il existe donc, sous ce rapport, dans la variété des types de navires, une sorte d'harmonie analogue à celle que la nature a mise entre les familles des habitants de l'onde. Toute modification dans les moyens d'action du premier type réagit nécessairement sur les autres.

« Dans la réfection de sa flotte, dit l'amiral, l'Italie a construit les plus grands cuirassés du monde ; mais elle ne saurait s'engager plus avant dans cette voie, en raison des frais énormes qu'exige la construction de ces navires. Qu'elle laisse donc les puissances maritimes disposant de plus de ressources, telles que la France et l'Angleterre, poursuivre la combinaison de l'artillerie la plus puissante avec la plus grande vitesse. Il est sage à elle de chercher ailleurs les éléments de force de sa flotte. »

La discussion à laquelle il se livre l'amène à prôner les croiseurs à grande vitesse, munis de quelques pièces de calibre supérieur placées dans des tourelles. Ces bâtiments n'étant pas entièrement cuirassés, il convient, d'après lui,

Digitized by Google

pour abriter les organes vitaux de recourir au système cellulaire ou d'une double enveloppe sur tout le pourtour du bâtiment en la combinant avec les parois étanches. Il donne à son navire l'éperon, arme terrible selon lui, que le bâtiment plus léger oppose avec succès dans la lutte contre les grands cuirassés.

Sans pousser plus loin cette analyse des travaux d'Arminjon, signalons encore les deux questions qui font l'objet de son examen. L'Italie, eu égard au grand développement de ses côtes, manque de ports de refuge. Il faut en créer dans la mer de Grèce et dans l'Adriatique.

Les cités riches et commerçantes des bords de la mer: Parme, Gênes, Livourne, Naples, Palerme, sont exposées au bombardement. C'est là un inconvénient grave, mais on ne peut y remédier et les empêcher d'être rançonnées ; Arminjon fait toutefois une exception pour Gênes, qu'il propose de fortifier, en raison de son importance comme centre d'opérations de l'armée de terre. L'avenir seul pourra dire dans quelle mesure ses vues étaient justes.

A ces travaux sur la marine vinrent s'ajouter plus tard, c'est-à-dire dans la dernière période de sa vie, de savantes études sur l'économie et la chimie agricoles. Il s'adonna à ces recherches avec une sorte de passion, croyant, sans doute, découvrir dans la science le secret des principes qui président à la production et à la meilleure culture du sol. Peut-être aussi éprouvait-il le besoin de trouver dans l'agriculture une diversion au souvenir douloureux que lui avait laissé sa carrière, trop tôt brisée. Ce fut là une blessure dont son cœur saigna toujours. Dans la lutte de la vie, il n'avait pas parcouru en entier l'arène ; il n'avait pas donné sa mesure. Né pour l'action, pour l'exercice énergique de

Digitized by Google

la volonté, les études spéculatives ne pouvaient suffire à son activité, le commandement et la mer lui faisaient défaut.

Son ouvrage sur le *Métayage dans ses rapports avec la coutume et avec la science moderne* est une œuvre de longue haleine où sont abordées à la lumière de la science les questions agricoles les plus complexes, telles que les produits en nature, l'élevage du bétail, l'assolement, l'irrigation, les engrais.

Le champ de ses expériences était une terre cultivée en céréales et plantée de mûriers qu'il possédait aux environs de Coni en Piémont et qui était exploitée sous le régime du métayage.

Les conclusions de son travail ne sont pas, sans doute, celles qu'il envisageait d'abord ; mais elles attestent la sincérité qui était le fond de sa nature. Il est amené à penser que la science n'est pas encore en mesure de fournir l'explication de beaucoup de procédés de culture consacrés par une pratique séculaire et qu'il ne convient pas, dès lors, d'abolir. Il y a là comme un aveu de l'impuissance de la science à résoudre le problème agricole. Certains procédés de culture, liés aux origines mêmes de l'humanité, ont le caractère d'une tradition mystérieuse que les populations fixées au sol se transmettent de génération en génération comme des secrets de la nature. Ils ne sont pas encore assez connus et étudiés pour que la coutume puisse céder le pas à la science. La première avait déjà révélé au cultivateur ce que la science va découvrant de jour en jour. Il n'y a pas lieu de croire, dès lors, qu'une étude scientifique plus approfondie amènerait dans l'assolement des changements utiles et importants. Il faut donc se contenter actuellement de la douce satisfaction que donne

Digitized by Google

le savoir. Ce n'est que lorsque cet accord entre la science et la coutume sera établi que les écoles pourront fournir des propriétaires plus éclairés.

On reconnaît encore ici la tendance de son esprit à généraliser. En présence de cette infériorité de la science, il n'hésite pas à ressaisir un autre principe et il écrit, dans les dernières pages, cet aphorisme où s'affirme sa foi dans le surnaturel : « Le domaine de l'intelligence, ici-bas, a ses bornes dans l'ordre providentiel des choses. »

Dans l'épilogue de son ouvrage, il y a comme un sentiment de lassitude qui se fait jour et un regard mélancolique jeté en arrière : « A l'âge auquel je suis parvenu, écrit-il, ce travail m'a causé de la fatigue, et celle-ci a été d'autant plus sensible que le métier d'agriculteur n'a pas été celui des années heureuses de ma vie. L'amour de la justice et de la vérité m'a soutenu jusqu'au bout. Aujourd'hui, après quinze ans écoulés, je dis adieu à l'agriculture pour reporter ma pensée vers l'Océan. Elle va chercher dans le passé ceux qui ont servi de guides à ma jeunesse militaire, elle va à la marine d'aujourd'hui. » Plus loin, on trouve ces lignes qui complètent sa pensée et achèvent de faire connaître les sentiments généreux de sa nature : « Puisse mon fils rencontrer dans sa carrière de marin l'appui d'hommes de cœur et de capacité entourés de l'estime générale, et noblement dévoués à leur pays, comme ceux qui ont été mes chefs ! »

Lorsque Victor Arminjon traçait ces lignes en 1894, il sentait déjà les atteintes de la grave maladie qui minait sa robuste constitution. Il s'affaiblissait graduellement sans rien perdre de sa fermeté d'âme et, sentant sa fin approcher, il s'y préparait, comme il avait vécu, en chrétien. L'issue fatale ne paraissait pas encore imminente, lorsque, dans la

Digitized by Google

nuit du 3 au 4 février 1897, dont il avait consacré une partie à la lecture, il fut pris d'une syncope et expira quelques heures après, entouré des siens.

*
* *

Nous avons déjà dit les regrets unanimes que sa mort causa à Gênes dans toutes les classes de la population.

Au Conseil municipal, où il siégeait dans les rangs de la fraction dite catholique, on appréciait son jugement, ses connaissances administratives, son intégrité scrupuleuse. Il fut chargé à plusieurs reprises de la révision des comptes de la ville et prit part à l'administration des établissements de charité. Il a publié en 1878 une brochure sous ce titre : *Les Elections administratives et le déficit économique de la commune de Gênes.*

De goûts simples, peu sensible aux honneurs et aux satisfactions d'ambition, il résista aux offres qui lui furent faites à plusieurs reprises de se laisser porter à la députation.

D'une grande indépendance de caractère, on sentait chez lui l'homme qui se soustrait de propos délibéré aux influences du milieu social pour vivre en face de sa propre pensée et suivre la pente dominante de son âme. Cette indépendance de caractère ne fléchit jamais devant aucune considération de carrière ni d'avancement, encore moins de popularité. Le fait suivant suffit pour le montrer :

L'occupation de Rome par les Piémontais, le 22 septembre 1870, fut dans toute l'Italie l'occasion de manifestations populaires et de démonstrations officielles pour célébrer un événement regardé comme ayant mis le sceau à l'unité nationale. Arminjon, alors capitaine de vaisseau, se trouvant à Naples, avait reçu l'ordre d'illuminer les édifices et

Digitized by Google

les établissements de l'Arsenal placés sous sa dépendance. Tout en l'exécutant, il ne cacha pas sa désapprobation et exprima l'opinion que l'occupation à main armée de Rome ne porterait pas bonheur à l'Italie.

Une loi ayant été promulguée en 1896 par le Parlement italien, qui instituait une fête civile en commémoration de cet événement, une discussion s'ouvrit dans le Conseil municipal de Gênes appelé à voter les fonds nécessaires. L'amiral Arminjon se leva pour combattre la proposition et, rappelant le fait cité plus haut, s'exprima ainsi :

« Je me conformai à l'ordre reçu pour tout ce qui était du ressort de mon commandement, mais, à côté de l'illumination officielle, les fenêtres de mon logement privé restèrent dans l'obscurité. Il répugnait à mes sentiments (*a l'animo mio*) d'insulter par des démonstrations de joie à la douleur du chef de l'Eglise dépouillé de ses droits. »

Il s'attache à cette circonstance de la vie d'Arminjon un intérêt assez sérieux en ce qu'elle a pu avoir quelque relation avec la décision du gouvernement qui mit fin à sa carrière.

Une opinion accréditée veut qu'à dater de 1870, l'amiral fut l'objet de quelque suspicion au point de vue de ses opinions religieuses et partant tenu à l'écart. Celles-ci, hâtons-nous de le dire, étaient exemptes de toute intolérance et surtout de toute acrimonie contre les personnes. D'un caractère ouvert, gai par nature, Arminjon avait une conversation enjouée, pleine de verve et d'originalité ; il aimait à raconter sa vie de marin dans des récits familiers semés de traits heureux.

On a dit avec raison que quelques faits isolés font mieux connaître un homme que de longues analyses, parce que la physionomie morale dans ce qu'elle a de personnel se révèle par les discours et par les actes.

Digitized by Google

Le trait suivant fera ressortir l'énergie qu'il déployait dans son commandement :

Etant commandant d'un navire qui transportait une troupe d'hommes condamnés à diverses peines et réputés dangereux, une mutinerie grave éclata parmi eux. Il prend aussitôt les dispositions les plus énergiques pour la réprimer et en donne avis par signaux à l'amiral commandant l'escadre. Celui-ci lui envoie, en toute hâte, son officier d'ordonnance avec l'offre de lui expédier des renforts. Arminjon le charge de remercier son chef : « Dites-lui, je vous prie, d'être sans inquiétude ; si la révolte avait le dessus, j'avais tout disposé pour faire sauter le bâtiment. » Son accent froid et résolu ne pouvait laisser aucun doute sur le caractère de sa résolution. En racontant cet épisode, Arminjon riait de bon cœur en décrivant l'impression que ses paroles avaient produites sur la physiononie du jeune officier surpris de ces procédés expéditifs.

S'il était dur à lui-même, il était aussi exigeant pour ses subordonnés. C'est là une qualité nécessaire au chef dans une arme comme la marine où la vie d'un équipage peut être compromise par la négligence d'un seul et où une désobéissance peut amener la perte d'un engin précieux de combat. Etant commandant et rejoignant son bord dans son canot, il croise une de ses baleinières qui naviguait à la voile, commandée par un jeune lieutenant. Par suite d'une fausse manœuvre, en virant de bord, cette embarcation chavira. Officier et marins étaient à l'eau travaillant à relever la baleinière. Arminjon, se rendant compte qu'ils ne couraient pas de danger grave, poursuit sa route sans s'émouvoir et se borne à dire en passant à l'officier : « Lieutenant, apprenez une autre fois *à filer l'écoute.* » — J'étais

Digitized by Google

sûr, disait-il, que la leçon lui servirait et qu'il ne commettrait pas de nouveau la même faute.

Doué d'une grande force physique, il lui arriva, étant jeune officier, d'en donner une preuve singulière. Etant débarqué en Sicile pour prendre part à la répression du brigandage, quelques camarades, pour mettre à l'épreuve son courage, eurent l'idée d'une plaisanterie de mauvais genre : ils se masquèrent en brigands et fondant à l'improviste voulurent s'assurer de sa personne. Mal leur en prit. Sans se déconcerter, il lutta corps à corps et eut le dessus, évitant heureusement de faire usage de ses armes. Cette anecdote est l'une de celles qu'il racontait le plus volontiers et avec une gaieté expansive.

***

Tel fut l'homme dont un de ses camarades écrivait : « Arminjon est le meilleur officier de marine que j'ai connu. Savoyard de race, il était vraiment homme de mer. Possédant dans toute son étendue la science nautique, il avait le don d'instruire. Il a dirigé, formé, encouragé nombre d'officiers qui lui doivent leur savoir théorique et pratique. Je souhaite à la marine italienne, qui m'est chère, une génération d'officiers qui suivent ses traces et puisent, comme lui, dans leur foi religieuse ou à défaut dans toute autre conviction profonde, le calme impassible qui le distinguait. »

La vie de l'amiral Arminjon peut servir de preuve que les convictions fortes, généreuses et désintéressées, s'imposent à l'estime de tous, même de ceux qui ne les partagent pas. La noble indépendance, la droiture et la sincérité qui formaient le fond de son caractère ont recueilli des hommages de ceux qui, au Conseil municipal de Gênes, sié-

Digitized by Google

geaient dans les rangs adverses. Au lendemain de sa mort, un organe de ce parti inséra les lignes suivantes; elles montrent que, si notre langage a été celui d'un ami de toute la vie, il a été l'interprète fidèle de la vérité :

« Il nous en coûtait, nous l'avouerons, écrit un de ses collègues, de voir ce vaillant officier, cet intrépide marin de l'Italie, attaché au parti qui semblait méconnaître la mission historique de notre patrie. Nous avons donc toujours été ses adversaires dans le Conseil, mais devant le cercueil de cet homme illustre à tant de titres, de ce citoyen sans tache *intemerato*)), les divergences d'opinions s'effacent, le ressentiment public tombe. Nous disons à dessein *public,* car, dans Arminjon, nous avons toujours eu soin de distinguer de l'adversaire politique, le soldat de Crimée, l'écrivain érudit, le serviteur bien méritant de son pays. Les opinions qui nous séparaient nous mettent à l'aise pour exprimer loyalement les regrets que nous cause sa perte. Si elle est déplorée avec plus d'amertume peut-être dans les rangs de ses amis en raison du lustre et de l'autorité que son nom conférait à son parti, elle ne le sera pas plus sincèrement et plus vivement que dans les nôtres..... »

Victor Arminjon, comme tous nos compatriotes restés de l'autre côté des Alpes, avait conservé un grand attachement pour sa terre natale, et y revenait avec plaisir ; quelques mois avant sa mort, il exprimait le désir de la revoir. Bien que de goûts modestes et d'une simplicité de caractère qui l'éloignait des honneurs, son mérite et sa carrière lui avaient valu des distinctions méritées. Il était commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie et de celui des Saints Maurice et Lazare, décoré du Grand-Cordon de l'Ordre naval d'Espagne et chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Pour se conformer à sa volonté expresse, ses funérailles ont eu un caractère strictement privé. Il a voulu en écarter tous les hommages publics dus à son grade et à ses fonctions.

Néanmoins, la Municipalité de Gênes, le Ministre de la marine, les officiers de la flotte présents à Gênes et ceux du service hydrographique y étaient représentés pour témoigner du deuil de la marine et de la cité.

L'amiral laisse un seul fils, aspirant de marine, et qui recueillera les souvenirs du nom justement honoré qu'a laissé son père.

Digitized by Google

Séance du 22 décembre 1898.

ÉLOGE

DE

VICTOR BARBIER

ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

PAR

M. le Général BORSON

Président

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

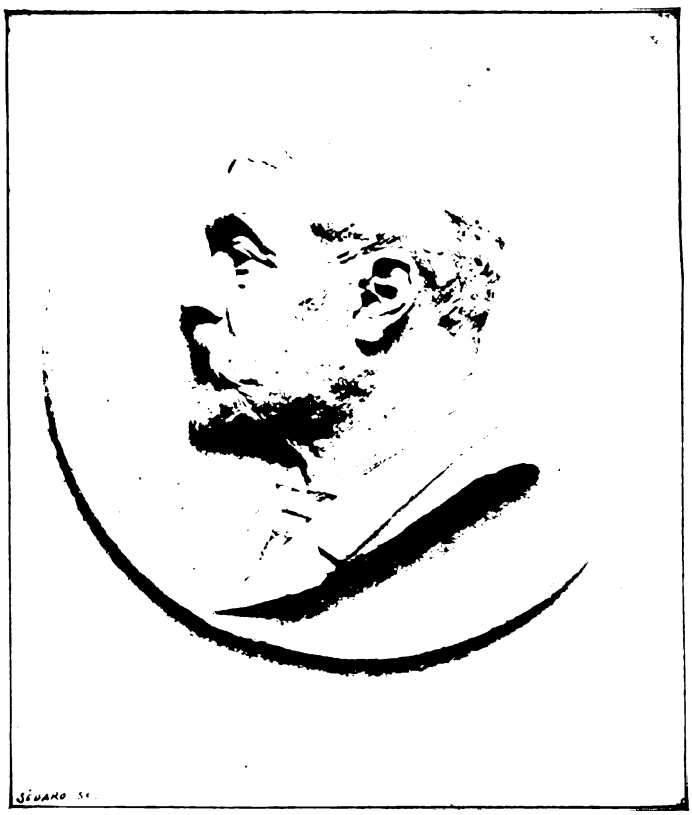

Digitized by Google

ÉLOGE

DE

VICTOR BARBIER

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Pendant la période de suspension de nos séances, l'Académie a fait une perte sensible dans la personne de notre collègue et ancien président Victor Barbier, homme d'intelligence, d'esprit et de cœur, dont l'affabilité, la courtoisie, l'humeur spirituelle et enjouée apportaient beaucoup d'agrément dans nos relations. C'est pour votre Président un devoir triste et doux de rappeler sa carrière si bien remplie, ses nombreux et utiles travaux et de se faire l'organe des regrets de tous. Ce tribut de souvenir trouve tout naturellement place après le service religieux que nous avons fait célébrer pour le repos de son âme, demeurant ainsi fidèles à la pieuse coutume qui maintient entre les membres de notre famille académique des liens par-delà les bornes étroites de la vie.

Victor Barbier, né à Paris le 30 janvier 1828, était le fils d'un Directeur général des Contributions indirectes et des Douanes de l'Empire. Le père prépara et dirigea sans doute l'avenir d'un fils si bien doué ; il n'y a pas lieu de s'étonner dès lors si la carrière de celui-ci fut brillante et rapide.

Digitized by Google

Des qualités très variées distinguaient notre collègue : vivacité d'intelligence, activité d'esprit et de corps, précision et netteté dans les idées, puissance et facilité de travail. Victor Barbier était à la fois un chercheur curieux et érudit et un homme d'organisation. La hardiesse des vues et l'esprit d'initiative s'alliaient chez lui à la juste appréciation des moyens d'exécution. Cette association rare est sans doute un don natif, mais qui s'était développé par la pratique des hommes et des choses que donne la gestion des intérêts publics dans une longue carrière administrative. Il arrive parfois que chez le fonctionnaire le travail de cabinet, par son formalisme étroit et ses occupations uniformes, rétrécit l'horizon et éteint les conceptions larges ou hardies ; mais il n'en fut pas ainsi pour Victor Barbier, arrivé jeune encore à la direction de son service et aux vues d'ensemble qu'elle comporte. Il est resté jusqu'au bout l'homme d'imagination, ami du progrès, plein d'ardeur pour les affaires, qu'il traitait avec méthode et promptitude.

Plus préoccupé du but à atteindre que du soin de mettre en évidence sa personnalité, il s'est appliqué souvent à des travaux méritants et obscurs. Tels sont sa *Monographie des Directions des Douanes* et le *Catalogue du Musée d'Aix*.

Le premier ouvrage, qui forme deux volumes in-8°, est une sorte de guide à l'usage des employés de cette administration qui arrivent aux hauts emplois de la carrière. Il indique pour chaque résidence principale sa topographie, son climat et ses ressources, et contient en outre des renseignements historiques et un aperçu économique sur le commerce et l'industrie de la région.

Le *Catalogue* des poteries, inscriptions, monnaies, etc.,

Digitized by Google

composant le Musée d'Aix, classées méthodiquement, fut établi par Barbier sans mission officielle, dans le seul but d'être utile. Ce travail, dont l'impression atteint 500 pages, est resté inachevé.

La carrière administrative de Victor Barbier se termina brusquement, à 52 ans, par une mise à la retraite d'office. C'était en 1880. Appartenant depuis 1856 au cadre supérieur de son administration, décoré de la Légion d'honneur en 1870, il avait devant lui un long avenir. Cette mesure fut amenée par les vicissitudes de la politique et je tiens de lui-même le récit des circonstances dont il fut victime. Elles font honneur à son sentiment de dignité, car il réclamait la juste indépendance d'un chef de service en face d'influences étrangères à ses devoirs professionnels.

Victor Barbier était arrivé, en 1868, comme Directeur des Douanes à Chambéry. On se rend compte de l'influence que durent exercer sur lui les conditions favorables où il se trouvait. La Savoie, récemment annexée, offrait à un fonctionnaire placé dans sa position et, comme lui, studieux et travailleur, une riche moisson de notions intéressantes concernant ses ressources agricoles et industrielles, ses richesses minéralogiques, ses eaux thermales, sa législation locale formée et développée dans une complète autonomie.

Parmi les nouveaux fonctionnaires, il s'en trouva peut-être qui s'attachèrent de préférence à signaler les divergences entre les procédés de l'ancienne administration de notre pays et les solutions données en France aux questions analogues, cherchant parfois à effectuer sans examen suffisant des assimilations précipitées. Il n'en fut pas ainsi de Victor Barbier dont les idées étaient larges et l'esprit bienveillant.

Les premières lignes de l'introduction de son ouvrage :

Digitized by Google

La Savoie industrielle, indiquent dans quel ordre d'idées il avait conçu son œuvre : « Commencé dans un but sim-« plement administratif, » écrit-il, « ce travail, à mesure « que j'en pénétrais les détails, me parut plein d'attraits... « Il me sembla qu'il aurait un certain intérêt pour toutes « les personnes amies sincères de leur pays qui concourent « à sa prospérité, et qu'il ne serait pas sans utilité de pré-« senter, réunis en un seul et même recueil, le passé si « actif de l'industrie de la Savoie, sa situation présente et « l'avenir qu'elle peut avoir. »

Barbier s'attacha, dès lors, à connaître les anciennes institutions de notre province et à étudier les règlements primitifs de nos industries, tel que l'édit ducal du 15 décembre 1633 relatif à l'élection de l'*Office d'Abondance* et à l'établissement de quatre foires franches à Chambéry. Il fit aussi de larges emprunts au curieux *Mémoire sur la Savoie,* présenté en 1742 par M. Bonnaire au Cabinet de Versailles, alors que l'occupation espagnole faisait prévoir une annexion possible de notre pays à la France. Ce document a été mis au jour et publié par notre savant et regretté collègue M. l'abbé Ducis.

Victor Barbier a soin de déclarer qu'il sera très réservé dans ses jugements : « Certaines mesures fiscales, » dit-il, « semblent loin de nos idées actuelles, parce qu'à une « aussi grande distance des événements, il est difficile, « sinon impossible, de juger sainement des actes qui « étaient sans doute bons à l'époque qui les a vus naître, « qui pouvaient être commandés par les circonstances, par « des besoins que nous ne pouvons apprécier maintenant. »

Ce langage sage et réservé peint l'homme, et les lignes qui servent de conclusion à son ouvrage témoignent de la conscience qu'il a apportée à son œuvre : « Nous voici

Digitized by Google

« arrivé au terme de notre travail, aurons-nous réussi au « gré de nos lecteurs ? Nous l'espérons, ayant confiance « dans notre désir de bien faire, dans l'impartialité que « nous nous sommes efforcé d'y apporter... Nous n'hési- « tons pas à dire qu'il existe encore des lacunes qu'il n'a « pas dépendu de notre bonne volonté de combler ; d'au- « tres seront plus heureux et nous aurons atteint en partie « notre but si nous inspirons le désir de faire plus et de « faire mieux. »

La Savoie industrielle est l'histoire complète de l'industrie de notre pays, du moyen-âge à l'époque actuelle ; elle restera l'œuvre capitale de Victor Barbier et son premier titre à la reconnaissance de son pays d'adoption. Il y consacra cinq ans de travail. Publié en 1875, il occupe les tomes II et III, de 700 pages chacun, de notre 3me série. C'est, comme il le dit lui-même, une œuvre de compilation ; mais il ne saurait en être autrement. Il n'y a pas place en pareilles matières pour l'invention : le mérite était dans la réunion complète et le classement méthodique des renseignements tirés par le Directeur des rapports et documents officiels et de ceux qui lui étaient fournis, sur sa demande, par ses employés devenus ses collaborateurs. Nous possédons, par cette publication, à la fois une histoire de notre industrie et une statistique exacte des richesses qu'elle a créées et des produits de notre sol qui lui servent de matières premières.

Le premier volume comprend, avec l'introduction, autant de divisions ou parties distinctes correspondant aux grandes industries du pays : *Soies, — Textiles, — Laines, — Tanneries, — Papeteries,* etc.

Le deuxième volume est consacré aux richesses minéralogiques de la Savoie et aux industries qu'elles alimentent :

Digitized by Google

Mines et Métaux, — Combustibles, — Carrières, — Poteries, etc.

Les *Eaux minérales* et l'*Horlogerie,* en raison de leur importance, forment des divisions à part.

Chaque partie est divisée en chapitres, consacrés à l'histoire locale d'une industrie, à ses développements successifs, enfin aux divers établissements alors en activité. Les renseignements statistiques qui concernent ceux-ci sont ramenés à des termes généraux communs : leur valeur financière, le nombre des ouvriers, le montant des salaires, la valeur des matières brutes, celle des produits fabriqués. La situation générale des industries de la Savoie en 1875 a pu ainsi être résumée en deux tableaux-statistiques correspondant à chacun des volumes[1].

Les résultats généraux, sous la forme adoptée par M. Barbier, sont ceux qui intéressent, avant tout, le public comme étant les facteurs naturels de la prospérité du pays.

Son travail est un point de départ précieux pour suivre la marche progressive de notre richesse industrielle et il est à désirer que les délégués à l'Exposition universelle de 1900 en tiennent compte pour établir les rapprochements utiles et faire ressortir les progrès accomplis.

Le style de l'auteur de *La Savoie industrielle* est approprié au sujet, c'est-à-dire clair et facile, simple sans sécheresse. La phrase est bien coupée et d'une allure dégagée. On sent derrière l'homme technique, si ce n'est le littérateur, du moins l'écrivain dont la plume s'est exercée sur

[1] Le total général nous apprend qu'à cette date il existait en Savoie près de 1,800 établissements, représentant une valeur de près de 16 millions et occupant plus de 19,000 ouvriers. La valeur des produits fabriqués atteignait 82 millions dont le $\frac{1}{10^e}$ était représenté par l'industrie minéralogique et ses dérivés.

Digitized by Google

des sujets moins arides. Lorsque le tableau d'une industrie l'amène à toucher aux grandes périodes de l'Histoire ou à la description des localités qui servent de cadre à nos eaux thermales, le ton s'élève naturellement, le style prend de l'ampleur et le lecteur se repose agréablement des détails techniques qui forment le fond du travail.

Il est juste de rappeler ici que notre regretté collègue Bonjean avait précédé Victor Barbier dans la même voie et que, dès 1863, il avait donné sur la *Savoie industrielle et manufacturière* une étude sérieuse, mais beaucoup moins complète.

L'entrée de Victor Barbier à l'Académie précéda de peu la publication de son ouvrage et son discours de réception, prononcé dans la séance du 5 mars 1874, sur l'*état de l'industrie en Savoie*, peut en être regardé comme une analyse. Notre collègue était appelé, dès 1875, aux fonctions de Secrétaire-adjoint et fut élu Président pour les années 1879 et 1880.

Victor Barbier possédait, nous l'avons dit, des aptitudes très diverses et ses travaux variés en font foi. Ils figurent au nombre de plus de vingt dans la *Bibliographie savoisienne* publiée par lui dès l'année 1892 en collaboration avec son collègue André Perrin et continuée depuis par ce dernier seul. De ces titres, sept se rapportent à l'industrie, au commerce et à l'agriculture. En voici les principaux :

Rapport de la Chambre de commerce de Chambéry sur l'Exposition universelle de Lyon (1872) ;

Divers Rapports à la Société d'Agriculture de la Savoie sur la situation de l'industrie séricicole (années 1871 à 1876) ;

Catalogue des produits de la Savoie envoyés à l'Expo-

Digitized by Google

sition universelle de Paris en 1878 et Rapport du délégué du Comité départemental de la Savoie.

Un nombre à peu près égal de travaux ont trait aux eaux thermales d'Aix et aux questions qui intéressent notre première station balnéaire. Parmi ceux-ci figurent :

La Savoie minérale et thermale ;

Monographie des Eaux minérales des deux départements de la Savoie, avec une carte-ouvrage composée pour l'Exposition universelle de 1878 ;

Aix-les-Bains et ses environs (Collection de l'*Europe illustrée*, 1884) ;

De Paris à Milan par le Mont-Cenis, avec 78 gravures (même Collection, 1886).

Ces deux ouvrages ont été traduits en anglais et en allemand.

En dehors de ces productions, deux études méritent une mention particulière :

La Monographie historique de la Bibliothèque de Chambéry, ouvrage à consulter par les bibliophiles et où sont signalés et décrits les livres les plus intéressants de notre collection municipale. Dans les Annexes figurent les délibérations du Conseil de ville de Chambéry, dans la période de 1781 à 1849, relatives à la Bibliothèque et aux règlements qui la concernent.

La seconde étude est une monographie artistique intitulée : *Les Mosaïques du Hall du Cercle d'Aix-les-Bains du docteur A. Salviati* (1883) ; elle est insérée dans nos *Mémoires* et n'a été tirée qu'à un nombre très restreint d'exemplaires. Ces mosaïques, inaugurées le 22 juillet 1883 et qui recouvrent une surface de 400 mètres carrés, sont une œuvre magistrale qui, par ses proportions, sa nouveauté, la notoriété des artistes qui y ont concouru, le goût

Digitized by Google

qui a présidé à la composition, a eu un grand retentissement; on peut y voir une tentative de restauration d'un art jadis très florissant et qui donne à la peinture le relief plastique de la sculpture.

Victor Barbier se montre ici critique délicat, initié aux secrets de l'art. La définition suivante en fait foi : « Que « demandons-nous, » dit-il, « à un travail plastique, « si ce n'est de rendre l'objet, l'idée ou le sentiment qui a « inspiré l'artiste d'une manière qui nous frappe, nous « charme ou nous émeuve, qui éveille en nous de nobles, « de gracieuses images et à l'artiste lui-même de mettre « en œuvre, pour arriver à ses fins, la pureté du dessin, « l'harmonie des formes, la vérité de la couleur? »

La description des mosaïques d'Aix-les Bains, dont les quatre personnages principaux sont des figures allégoriques des quatre saisons, forme le chapitre V de son ouvrage qui présente un aperçu d'ensemble de l'histoire de l'art de la mosaïque. Les quatre premiers chapitres sont consacrés, en effet, à l'étude des principales œuvres de l'antiquité, du moyen-âge et de la période moderne. Elles sont analysées avec goût et discernement depuis les mosaïques de Pompéï et celles du Musée chrétien du palais de Latran, jusqu'à celles de Ravenne, de Saint-Marc de Venise et des Eglises de Rome. On sait que la mosaïque, en même temps qu'elle rend fidèlement les détails du dessin, les nuances les plus délicates de la peinture, a l'avantage d'être inaltérable. Cet art précieux pour la décoration chrétienne est regardé comme une des gloires artistiques de la Papauté et les traditions s'en conservent, avec toute leur perfection, dans les ateliers de l'Ecole vaticane que nous avons été heureux de visiter en 1891. On y reproduit les chefs-d'œuvre de peinture religieuse épars dans les grandes galeries de

Digitized by Google

Rome, tels que : *La Transfiguration* de Raphaël, *le Crucifiement de Saint Pierre* de Guido Reni, *les Stigmates de Saint François* du Dominiquin. Quelques-unes de ces reproductions grandioses ont exigé plus de dix ans de travail du même artiste, et une durée triple quand l'œuvre a passé par plusieurs mains ; on voit qu'en art, comme en toute chose, Rome ne compte pas avec le temps.

Parmi ces chefs-d'œuvre, il en est un mentionné avec prédilection par Victor Barbier et pour lequel je partage son admiration.

C'est la mosaïque qui orne l'autel de Sainte-Pétronille, dans la Basilique de Saint-Pierre de Rome, et qui reproduit le tableau du Guercin exposé dans le Musée du Capitole. Le spectateur est en présence d'un véritable poème sur toile de la destinée humaine qui le saisit et l'émeut.

La partie inférieure du tableau représente l'exhumation de la Sainte dont la dépouille avait été déjà confiée à la terre. Enveloppée des linges qui lui servent de linceul, elle n'a pas subi les tristes atteintes de la mort et on la dirait endormie sans la pâleur du visage qui ressort sous sa couronne de roses, non encore flétries. Sur le devant de la scène, Flaccus, jeune noble romain, les regards attachés sur celle qu'il avait aimée et recherchée en mariage, est debout, dans une attitude où la douleur humaine la plus poignante est tempérée par un rayon de la grâce ; l'éclat des vêtements, l'élégance des formes en font le type achevé et séduisant de la jeunesse.

A la partie supérieure du tableau est l'apothéose de la Sainte reçue par la Cour céleste dans les splendeurs de la gloire et dans la lumière du jour qui ne doit jamais finir.

Je n'ai jamais visité Saint-Pierre de Rome sans aller contempler cette œuvre pénétrée profondément et dans une

Digitized by Google

égale mesure de l'émotion humaine et des pieuses aspirations de la foi.

Devant cet autel, particulièrement cher aux Français, brille jour et nuit une lampe entretenue aux frais de notre nation[1].

Victor Barbier, juge éclairé en matière d'art, était l'arbitre tout désigné de nos concours. Son impartialité et sa compétence n'étaient récusées par personne. Sa facilité de travail était très grande et nous pouvions toujours y faire appel, assurés que ses rapports nous arriveraient à l'heure voulue, dans cette langue souple et colorée qu'il maniait sans effort.

Victor Barbier, doué d'un caractère élevé, n'avait conservé de sa mise à la retraite aucun sentiment d'amertume et, loin d'être pour lui le signal du repos, elle avait marqué une nouvelle période d'activité.

Aix-les-Bains, où il s'était fixé en 1880, était un séjour conforme à ses goûts de vie sociale, car notre regretté collègue était un homme du monde d'un commerce agréable, doué de finesse et de tact. Il se dépensait généreusement au profit des œuvres les plus diverses et qui avaient pour but le bien public. Sa coopération intelligente et désintéressée était acquise à de nombreuses entreprises et l'on a pu mesurer la place qu'il tenait aux regrets qu'a

[1] Sainte Pétronille, dont le tombeau a été retrouvé dans les Catacombes par l'illustre de Rossi, était la fille adoptive de Saint Pierre et, par un rapprochement touchant, proclamée comme telle la sœur de la France, fille aînée de l'Eglise. Il était jadis de tradition que les Ambassadeurs du Roi Très Chrétien, à leur arrivée dans la Ville Eternelle, après avoir rendu leurs hommages au Pontife, descendissent dans la Basilique vaticane et allassent s'agenouiller devant l'autel de la patronne de leur patrie.

Digitized by Google

causés sa perte et au vide qu'elle a laissé. Il était président de la Société civile qui entretient les écoles libres, cette œuvre d'importance vitale pour l'éducation chrétienne des jeunes générations. Il avait réorganisé, en 1890, la section du Club-Alpin Français, dont il occupa la présidence jusqu'en 1893 et dont il resta jusqu'au bout le secrétaire général. Il était le président et, qui plus est, l'âme du Comité de la Société de secours aux blessés dite Croix-Rouge Française, ce qui m'a permis, comme président du Comité départemental, d'apprécier son esprit d'ordre, son dévouement patriotique à l'œuvre. Il accueillait avec bonté les anciens militaires rapatriés, s'empressait de leur procurer du travail ou des secours et les aidait généreusement de ses propres moyens. Le chemin de fer du Revard lui doit, en grande partie, sa création et l'opinion populaire s'accorde à lui en attribuer la paternité ; il fut non seulement le promoteur de l'idée, mais il la patronna et la popularisa. Le rapport présenté par lui, comme président, au Comité d'études, est un modèle d'analyse exacte, de clarté et de précision. Victor Barbier a eu la satisfaction de voir s'exécuter son œuvre de prédilection. Il poursuivit le même but de l'utilisation médicale des stations de montagne, en concourant à la création de l'établissement des Corbières.

On peut dire que tout ce qui intéressait l'avenir d'Aix-les-Bains le touchait au cœur ; on le savait et une organisation ou une entreprise eût été regardée comme incomplète sans son concours. La dernière fois que nous le rencontrâmes, c'était dans le courant de l'été ; il était tout occupé d'une fête qui mettait en mouvement la ville d'Aix-les-Bains et d'un tournoi auquel prenait part la société élégante des eaux. Notre collègue était chargé de présider

Digitized by Google

à l'exécution des objets d'art à décerner comme prix ; peinture des tambourins et riches bannières, choix des sujets à représenter tout ce qui, en un mot, devait rehausser le côté artistique de la fête.

Il s'en acquittait avec le même zèle qu'il eut apporté à une œuvre d'érudition. J'eus alors comme l'intuition du tempérament particulier d'esprit et de caractère qui distingue nos compatriotes nés dans les riches plaines de la Loire et de la Seine.

Leurs qualités de fond : bon sens, loyauté, dévouement au bien public, endurance au travail, sont servies par l'esprit d'initiative et l'aisance dans les rapports sociaux. L'argumentation serrée du discours s'allie sans peine chez eux à l'agrément de la forme, et ces qualités se dépensent aussi bien pour les œuvres légères, parfois même frivoles, qu'au profit des affaires sérieuses. On dirait que tout en descendant le courant de la vie, ils mettent en pratique le précepte cher aux poètes : allier le grave au doux, le plaisant au sévère.

M. Barbier possédait cet heureux assemblage de qualités et demeurera l'un des hommes les plus sympathiques parmi ceux que l'annexion nous avait amenés. En revanche, notre pays de Savoie l'avait séduit par les beautés naturelles de son sol, par ses sites pittoresques qu'il a si bien décrits, comme par la sincérité des rapports et la sûreté de commerce de ses habitants. Rendu à la liberté, il n'a pas voulu s'en éloigner et s'y est définitivement fixé.

Nous pouvons rappeler ici avec quelque amour-propre ces lignes que Marc-Claude de Buttet écrivait, il y a trois siècles, dans sa charmante villa de Tresserve : « Tant nous « a prodigieusement doués la nature que plusieurs étran- « gers oubliant leur pays propre viennent vivre et mourir « avec nous. »

Digitized by Google

Victor Barbier avait atteint l'âge de 70 ans et son aspect n'accusait en rien la période de la vieillesse. Sa démarche était restée vive et alerte ; sa physionomie avait conservé la finesse, la grâce avenante et la mobilité d'expression qui lui étaient propres. L'esprit avait gardé son activité, le cœur son ouverture à tout ce qui charme ou émeut. Cependant, une maladie lente le minait et, plusieurs semaines avant la fin, elle le coucha sur un lit de souffrances. Il les supporta avec un courage stoïque, je dirai plus volontiers chrétien. On reconnut la nécessité d'une opération cruelle d'où pouvait venir le salut, mais qui devait aussi marquer le terme inexorable. Il s'est éteint le 29 septembre 1898. Ses derniers instants furent adoucis par les sentiments religieux dont sa vie était pénétrée. Nous sommes heureux de recueillir ce témoignage exprimé sur sa tombe par un ami fidèle. Ses obsèques eurent lieu le vendredi 1er octobre, au milieu d'un nombreux concours de toutes les classes de la population d'Aix-les-Bains ; le sentiment général était que la ville avait perdu un homme d'intelligence, un citoyen dévoué.

Deux de nos confrères y ont représenté l'Académie. Votre président a présenté à sa veuve ses regrets et ses condoléances, qui sont ceux de notre Compagnie entière, dont il avait été jadis le président, et j'ajouterai : ceux de tous les amis de la Savoie.

Digitized by Google

Séance publique du 15 Juin 1899

ÉLOGE

DE

M. LE DOCTEUR CAFFE

PAR

M. le Général BORSON
Président

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE

DE

M. LE DOCTEUR CAFFE

MESDAMES,
MESSIEURS,

L'Académie de Savoie décerne aujourd'hui, pour la première fois, le prix fondé par le Docteur Caffe, né à Chambéry le 29 décembre 1803, d'une famille de vieille bourgeoisie qui y était établie depuis plusieurs générations, et décédé à Paris le 19 janvier 1876 à l'âge de 73 ans. Sa vie s'était écoulée dans la capitale où il était arrivé étudiant en médecine à l'âge de 24 ans. Il s'y était acquis la réputation de praticien habile et estimé, de publiciste érudit, en même temps qu'une situation sociale brillante.

Dans le parcours d'une longue carrière qui embrasse la période de 1830 à 1875, notre confrère avait conservé des liens d'affection et des relations intimes avec son pays natal. Il en suivait les destinées, s'intéressait à ses progrès dans les diverses branches des sciences et à sa prospérité, y cultivait de nombreuses amitiés, mettait à la disposition de ses compatriotes venant dans la capitale, conseils, appui

Digitized by Google

et encouragements[1]. Nos Sociétés scientifiques avaient en lui non seulement un correspondant, mais un collaborateur intelligent et actif, et nos Stations thermales un propagateur dévoué. Il aimait son pays de Savoie d'un véritable amour de patriote et il en a laissé des témoignages par ses dernières volontés. Il a légué à la ville de Chambéry, avec d'autres immeubles, son domaine patrimonial de Cognin, où il venait chaque année goûter quelque repos. Membre agrégé de notre Académie, il lui a fait donation d'un capital important pour la fondation d'un prix biennal, destiné à favoriser la culture des lettres et des sciences. Cette mission de confiance nous honore ; elle appelle de notre part, en retour, un souvenir reconnaissant et un soin jaloux à remplir fidèlement ses généreuses intentions.

Par suite des dispositions laissées par le Docteur Caffe pour le règlement de sa succession, l'Académie n'est entrée en possession de son legs qu'en **1896** et, dès **1897**, elle a ouvert le concours qui se clôt aujourd'hui par la proclamation des lauréats. En tête de la série des prix dont nous disposons désormais, des considérations sérieuses nous ont porté à donner le pas à la science et à décerner la première couronne à la géologie qui intéresse de si près l'étude de nos montagnes. Cette branche des sciences naturelles qui a servi de premier lien entre nos fondateurs, a toujours été cultivée avec succès dans notre ville. La tradition s'en est perpétuée dans nos rangs par les Rendu, les Vallet, les Chamousset, les Pillet, pour arriver jusqu'à celui de nos collègues chargé aujourd'hui du rapport et dont je suis

[1] Le Docteur Caffe était membre correspondant de la Société d'Histoire et d'Archéologie, de la Société Florimontane, de la Société médicale de Chambéry; membre agrégé de l'Académie de Savoie.

Digitized by Google

autorisé à dire, comme Président, que ses savants travaux honorent à la fois notre Académie et la Savoie.

Une coïncidence heureuse nous a permis de faire dans cette séance une part aux lettres, par la proclamation du prix de poésie, et de montrer que science et littérature sont ici non des rivales, mais des sœurs qui se donnent la main.

L'hommage rendu au Docteur Caffe ne saurait se borner à la simple mention que j'ai faite de ses travaux et de sa carrière et vous me saurez sans doute gré, Messieurs, d'y ajouter quelques détails. Ils ne seront nouveaux que pour la jeune génération qui m'écoute. Au moment où le Docteur Caffe a été enlevé à la science et à son pays, et lors de la célébration de ses obsèques dans l'humble cimetière de Cognin, où il repose auprès des siens, des voix autorisées se sont fait entendre pour exprimer les regrets publics. Notre excellent confrère le Docteur Guilland, Président de l'Association des Médecins de la Savoie, dans l'Assemblée générale du 1er juin 1876, a consacré à Caffe, qu'il avait connu intimément, une notice nécrologique, véritable modèle du genre, au double point de vue de l'analyse du caractère, des sentiments et du goût littéraire. La physionomie du Docteur Caffe y est retracée d'une touche si délicate, saisie par des traits si vrais et si fins, qu'il revit, en quelque sorte, pour ceux qui l'ont connu et au nombre desquels je suis heureux de me compter. Dans l'impossibilité et j'ajouterai le regret de ne pouvoir la reproduire ici en entier, je me bornerai à lui faire de larges emprunts.

Paul-Louis-Balthazar Caffe était le cadet de trois frères dont deux, entrés dans l'Armée française, n'avaient pas encore vingt ans lorsqu'ils furent tués à l'ennemi, l'un à

Digitized by Google

Leipsick, l'autre à Waterloo, tous deux déjà décorés pour actions d'éclat. Ce sont là des fastes glorieux pour une famille qui en font regretter la disparition, et ce souvenir, joint à celui laissé par l'homme d'esprit et de cœur, le praticien éminent que nous rappelons aujourd'hui, justifie bien l'inscription du nom de *Caffe* sur les murs de notre Chambéry, pour en perpétuer la mémoire. Leur père, Charles-Joseph Caffe, dont la biographie écrite par le Docteur Cornil[1] contient des documents curieux pour notre histoire locale, avait été un adepte passionné des idées nouvelles et s'était jeté avec une sorte de fougue dans le mouvement qui avait préparé la Révolution. Obligé de quitter la Savoie pour se réfugier en France, il s'était enrôlé successivement dans les volontaires nationaux de Rhône et Loire, puis fut nommé capitaine d'une compagnie franche sous les ordres du général Montesquiou, après l'entrée de l'armée française à Chambéry le 22 septembre 1792. D'une nature ardente, qui ne manquait pas de générosité, mais de pondération, d'un caractère inégal et inquiet qui lui suscita de grandes difficultés et entrava sa carrière, il ne put, malgré son intelligence et ses qualités de bravoure, dépasser le grade de capitaine. Après une vie agitée et semée d'aventures, il était rentré à Chambéry, à la restauration du régime sarde, et y était l'objet des suspicions de l'autorité militaire. Celles-ci peuvent s'expliquer si l'on rappelle qu'il était l'auteur présumé et le propagateur du célèbre pamphlet : *Le premier Cri de la Savoie vers la liberté,* paru en 1791, et qui lui avait attiré une condamnation capitale par contumace.

[1] *Un Patriote savoisien pendant la Révolution française ; Biographie de Charles-Joseph Caffe*, par le Docteur V.-A. Cornil, sénateur. (F. Ducloz, imprimeur-éditeur, Moûtiers ; 1892.)

Digitized by Google

Le roi Victor-Emmanuel Ier, consulté par le gouverneur de la Savoie sur la conduite à tenir, en 1815, à l'égard de l'ancien condamné politique de 1792, fit cette noble réponse qui mérite d'être enregistrée par l'histoire : « Veuillez, Monsieur le gouverneur, ne pas ressusciter les morts. »

M. Caffe père ne fut donc pas inquiété, mais il ne tarda pas à aller s'établir à Paris avec sa famille, pour y suivre de plus près le seul fils qui lui restait et en surveiller les études.

Reçu le second au concours de l'Hôtel-Dieu en 1829, et admis comme interne dans le service du célèbre Dupuytren, le jeune Docteur Caffe se signala dans les journées de Juillet 1830 par son zèle et son courage. On le vit, au milieu des combattants, secourir les blessés et en sauver quelques-uns, au péril de sa vie, contre des représailles cruelles. Il fut décoré, pour sa belle conduite, de la croix de Juillet, et nommé, le 8 février 1831, chirurgien aide-major au 24me régiment de ligne. En essayant de la carrière militaire, Caffe cédait, sans doute, à une impulsion généreuse de son caractère et à ses souvenirs de famille. Indépendamment de ses frères morts au champ d'honneur, de son père qui avait fait la guerre sur les Alpes [1], un de ses

[1] Le 9 avril 1800, Charles-Joseph Caffe avait été fait prisonnier au Mont-Cenis par une colonne d'Austro-Sardes commandée par le marquis Costa. Il fut conduit à Turin, puis en Carinthie. Après une captivité de onze mois, rendu à la liberté, il fut rétabli dans le commandement du poste du Mont-Cenis qu'il occupa jusqu'en 1803. Par décret signé de Napoléon, il fut nommé à l'emploi de capitaine dans la Compagnie des Vétérans et commandant du fort Barreau. Il prit sa retraite en 1806 et fut nommé juge au Tribunal de Valence, puis président du Tribunal criminel du département de l'Ain. Il est mort à Paris en 1835, à l'âge de 84 ans. (Extrait de la brochure de M. le Dr Cornil.)

Digitized by Google

oncles, entré également au service comme volontaire, avait été surnommé le premier grenadier du Mont-Blanc. Mais poussé par le désir de continuer ses études scientifiques, Caffe ne tarda pas à rentrer dans la vie civile et à reprendre ses fonctions d'interne. En 1832, pendant le fléau qui désola Paris, il fut chargé d'un service de cholériques à l'hôpital de La Pitié et publia une relation de l'épidémie, suivie d'autres articles scientifiques, où se révèlent déjà les qualités qui devaient le faire remarquer : style brillant et facile, science étendue, vues larges présentées sous une forme claire et parfois incisive, indépendance de tout joug d'école ou de parti-pris d'opinion. En 1833, à la suite d'une mission remplie en Belgique et en Danemark et d'un Mémoire, dont les conclusions furent approuvées par l'Académie de médecine et par l'Institut, Caffe fut décoré de la Légion d'honneur et nommé chef de clinique à l'Hôtel-Dieu. Il s'adonna spécialement à l'ophthalmologie sur laquelle il écrivit de nombreux travaux.

A la science et au mérite s'ajoutaient chez lui des qualités qui en faisaient un homme du monde aimable, fin et spirituel, dont on a dit qu'il comptait autant d'amis que de clients et (ce qui est plus rare peut-être) que de confrères. Il ne tarda pas à se créer dans le monde médical une situation brillante. Sa clientèle était composée surtout d'artistes, de savants, de gens de lettres, de femmes du monde, de membres de la colonie étrangère de la capitale; mais, toute nombreuse qu'elle était, elle ne suffisait pas à absorber son activité. Sa vivacité d'esprit et son talent d'écrivain le portaient vers le journalisme médical. Il fonda en 1840 le *Journal des Connaissances médicales* qu'il rédigea presque seul au début et dont il fut pendant quarante

Digitized by Google

ans l'âme et la vie. Dans les dernières années de sa vie seulement, il y associa son gendre le Docteur Cornil. Caffe fit de son journal une sorte de tribune. Il y traitait tous les sujets touchant à la littérature médicale; la chimie, l'hygiène, la pathologie, l'histoire naturelle, les sciences médicales lui fournissaient les éléments de ses articles et faisaient de cette publication hebdomadaire une sorte de Revue encyclopédique. « Nul, dit M. Cornil, ne goûta plus « que lui la satisfaction intime qu'on éprouve de se faire « lire quand on répand des idées justes, utiles et de nobles « pensées. »

Caffe s'était donné comme une pieuse mission de payer un tribut d'éloges à ses confrères qui quittaient ce monde. Les *Notices nécrologiques* dont il s'était fait une spécialité et qui se suivent sans interruption de 1840 à 1875, sont écrites avec vérité, esprit et une douce philosophie; il les complétait le plus souvent par ses souvenirs personnels.

Je manquerais à un devoir de reconnaissance si j'omettais de rappeler ici celle qu'il consacra, dans son numéro du 10 février 1862, à mon respectable père, son collègue et ami, médecin en chef honoraire de l'Hôtel-Dieu de Chambéry et ancien médecin militaire aux armées françaises en 1813, 1814 et 1815 : « D'une indépendance de « caractère qui n'a jamais faibli, dit-il, sa loyauté com- « mandait l'estime et sa franchise imposait le respect. » Il y ajoute une courte mention de son fils, ancien élève libre de l'Ecole polytechnique, passé au service de la France comme lieutenant-colonel d'état-major et attaché à la section topographique du ministère de la guerre; il y a de cela 37 ans.

Digitized by Google

Doué d'une mémoire merveilleuse, très répandu dans le monde, mêlé de près au mouvement des hommes et des choses, causeur charmant, plein d'originalité et de verve, la conversation et les écrits de Caffe sont semés d'anecdotes curieuses et de traits piquants. Il savait relever la gravité de la science d'une pointe de bonne humeur frondeuse, faite d'esprit et de sel gaulois. « La lecture de sa correspon-« dance, écrit Guilland, me rendait, sous une forme plus « confiante encore et plus vive que ses publications, cet « esprit original jusqu'au paradoxe, s'élançant vers l'idéal « et retouchant terre par de philosophiques retours sur les « défaillances humaines, par cet humour qu'il répandait « sur toutes les questions. »

Les aperçus où Caffe donnait carrière, dans son style alerte, aux impressions de sa nature vive et mobile, mettant à contribution tour à tour : science, histoire, philosophie, ne pouvaient avoir la prétention de viser toujours au fond des choses. La verve et l'originalité y étaient poussés parfois jusqu'au paradoxe, le trait et la saillie jusqu'à la boutade. Il en est ainsi de la page spirituelle où il souhaite à l'art de la guerre d'accomplir rapidement les progrès les plus destructeurs, afin que le genre humain se lasse plus vite de ce qu'il appelle « cette atroce folie. » Il proteste, pour le même motif, contre les conventions internationales et les Sociétés humanitaires destinées à limiter les maux causés par ce fléau. Singulier jeu du sort ! En écrivant ceci, notre digne compatriote ne songeait pas, sans doute, que son éloge serait fait un jour à l'Académie de Savoie par un officier qui a passé un demi-siècle dans les rangs de l'armée et ne les a quittés que pour devenir Président de la Société de la Croix-Rouge de Chambéry !

Digitized by Google

En supposant d'ailleurs que sa sortie fût faite sérieusement, il pourrait se rassurer en voyant la Conférence de la Haye s'agiter dans le vide ou émettre des vœux platoniques. Il ne semble pas qu'elle ait réussi seulement à supprimer les fameuses balles explosives, que nos voisins d'Outre-Manche emploient pour avoir raison des organismes trop résistants de leurs farouches ennemis de la Nubie.

Soyons fiers, Messieurs, de ce que le vaillant officier qui a promené le drapeau de la France à travers le continent noir, de l'Atlantique à la Mer Rouge, au lieu de marquer sa trace dans le sang, n'ait semé sur son passage que les principes de justice et d'humanité qui sont l'honneur de notre civilisation !

Il y a dans le caractère de tout homme ici-bas des aspects complexes et comme des antinomies qui n'en détruisent pas l'unité. Il faut se contenter dans une notice d'en faire saisir les traits saillants. C'est ainsi que chez le Docteur Caffe la loyauté parfaite s'alliait à la finesse et que l'esprit qui donnait tant de charme à son commerce ne le rendait pas moins sûr et ne faisait pas tort à sa bonté. Le fond de son caractère était l'amour de ses semblables, la disposition naturelle à leur être utile. Il écrivait à Guilland : « Je vous remercie de penser à moi quand vous croyez que je puis être utile à quelqu'un de nos compatriotes » et, comme le dit celui-ci, Caffe vivait par le cœur beaucoup plus qu'il n'appartient d'ordinaire aux hommes d'esprit, surtout dans le milieu agité ou si l'on veut dans le tourbillon de Paris. Sa maison était ouverte à ses compatriotes ; il y exerçait largement l'hospitalité. Chez lui se rencontraient, comme sur un terrain neutre, les personnalités les

Digitized by Google

plus diverses, les opinions les plus disparates, savants, gens du monde, célébrités du jour, étrangers, jeunes étudiants et anciens confrères. Peut-être même ce mélange était-il une des satisfactions de notre Docteur, qui se complaisait dans le choc des idées comme dans une sorte de tournoi où la science et le goût devaient rester les arbitres suprêmes. L'influence du milieu de la capitale n'est-elle pas surtout dans la tendance à tout livrer au vent de l'opinion comme si tout relevait ici-bas du domaine de l'esprit? Son tempérament d'esprit et de caractère ne le portait pas vers les principes trop absolus; le sourire mi-bon, mi-malicieux errant sur ses lèvres et que reproduit assez bien le portrait qui orne notre salle de séances, est l'indice de sa tolérance un peu éclectique, et peut-être ne faisait-il pas une part suffisante aux convictions profondes, aux principes inébranlables, que plusieurs mettent comme fondement à la base de la vie.

Cette réserve faite, nous sommes heureux d'ajouter que la philantrophie du Docteur Caffe était sincère, profonde, active. Elle donne à sa physionomie morale son unité et son vrai caractère. Elle s'étendait aux œuvres, les plus variées : préservation sociale, bienfaisance, assistance publique, fraternité professionnelle. Riches et pauvres, a dit un de ses nombreux biographes, avaient un droit égal à son dévouement. Lors de l'incendie qui dévora le bourg du Châtelard en Bauges, il organisa, de concert avec le général Mollard, aide de camp de l'Empereur, une grande fête dans Paris. Il a été l'un des fondateurs de la Société philanthropique savoisienne qu'il a présidée pendant vingt ans, et de l'Association générale des médecins de France, à laquelle il a laissé 20 mille francs pour sa caisse de retraite. Il a été l'un des membres les plus actifs de la Société italienne de

Digitized by Google

bienfaisance de Paris, fondée en 1865 par le Docteur Cerise, originaire de la vallée d'Aoste, à qui il succéda, en 1871, comme Président.

L'hommage rendu à la mémoire de Caffe, lors de ses obsèques, témoigne des regrets sincères causés par sa perte, dans la colonie italienne. Le Docteur Caffe, dit le consul d'Italie en faisant son éloge, était accessible à toute heure aux pauvres italiens, et en leur donnant ses consultations gratuites il avait soin de joindre à l'ordonnance quelques pièces de monnaie. Il gravissait les escaliers des mansardes; ses rapports étaient des documents pleins d'intérêt, où les diverses questions, recrutement d'associés, familles secourues, rapatriements, étaient passées en revue et attestaient le soin et le cœur qu'il apportait à cette tâche.

Une vie si bien remplie et de si utiles services devaient recueillir les récompenses sociales méritées; elles ne lui firent pas défaut et c'est à juste titre que le Docteur Caffe ne s'y montrait pas insensible. Il me souvient de l'avoir accompagné, en 1865, à une fête des Tuileries. Pour satisfaire aux exigences de l'étiquette de cour, il avait revêtu le bel uniforme des Chevaliers de Saint-Maurice aux broderies d'or et aux revers de velours; il le portait très militairement et les nombreuses décorations qui brillaient sur sa poitrine attiraient l'attention de la manière la plus flatteuse. Parmi ces distinctions je me bornerai à mentionner les suivantes ! Il était officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, commandeur des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie, de l'ordre d'Isabelle la Catholique, de l'ordre impérial du Christ de Brésil; il est inutile d'ajouter que la plupart des Sociétés médi-

Digitized by Google

cales étrangères s'honoraient de son nom et de sa collaboration.

Santé, fortune, succès, position sociale, relations d'amitié, Caffe avait recueilli presque toutes les faveurs de la vie, mais, par un triste contraste, hélas ! trop fréquent ici-bas, il fut soumis à de cruelles épreuves. Son fils, à l'âge de l'adolescence, objet de ses plus chères affections, lui fut enlevé par un accident bien tragique. Etant descendu dans une cuve de vendanges, un ouvrier qui ne soupçonnait pas sa présence l'inonda d'un seau d'eau bouillante et lui occasionna des brûlures mortelles. En 1874, ce fut sa fille, modèle de distinction et d'éducation et d'une instruction remarquable, ravie, après un an de mariage, à son mari le Docteur Cornil et à ses parents dont elle faisait tout le bonheur. Cette perte fut suivie de près de celle de l'enfant auquel elle avait donné le jour. Le Docteur Caffe fut aidé à supporter ces grands chagrins par la femme intelligente, forte et dévouée qui était la campagne de sa vie et que beaucoup d'entre nous ont connue. Mais la blessure était profonde et s'il conservait l'apparence de son ancienne bonne humeur, il disait avec tristesse à Guilland que, depuis ce grand malheur, le succès n'était plus rien pour lui. Sur une brochure que j'ai entre les mains, Madame Caffe à écrit en marge du passage où il est parlé de la perte de son enfant. « C'est la mort de cette fille accomplie qui a mis mon mari au tombeau. »

Dans les deux dernières années de sa vie, le Docteur Caffe, abandonnant la pratique médicale, faisait de plus longs séjours dans sa propriété de Cognin, assise sur la verdoyante colline qui descend vers l'Hyères. Là, s'élevait, à côté de treilles ensoleillées et ombragé de

Digitized by Google

grands arbres, le toit hospitalier qui avait abrité plusieurs générations de sa famille, et qui était rempli du souvenir de ses aïeux.[1]

Il y recevait ses amis et vous me saurez gré d'emprunter au Docteur Guilland, le tableau plein de charme qu'il trace de cette simple et cordiale hospitalité.

« L'arrivée de ces amis était-elle prévue? Ils le trou-
« vaient venu au devant d'eux jusqu'à la gare ou sur la
« pointe de la colline, dans son costume rural qui faisait
« valoir sa haute taille d'ex-artilleur de la garde nationale,
« avec sa belle carrure, cette pose aisée de la tête, ce sou-
« rire mi-bon mi-malicieux errant sans cesse sur ses
« lèvres. Si les visiteurs n'étaient pas attendus, s'ils le sur-
« prenaient dans quelques-uns de ces détails ruraux aux-
« quels il se complaisait, rien ne trahissait la contrariété.
« On sentait bien vite que cette visite aux champs était
« pour lui une fête sans arrière-pensée, d'où toute préoc-
« cupation était bannie, où il était tout entier à ses hôtes.
« Les traces de ses aïeux dans ce domaine patrimonial de
« Cognin, les paysans qui l'entouraient et l'aimaient, la
« satisfaction de ses voisins, le repos, l'air natal, tout lui
« était joie et cette joie il la répandait largement sur ses
« visiteurs; j'en conserve le vivant souvenir. »

« Désenchanté de ce monde (c'est toujours Guilland qui
« parle) qui lui avait servi ses plus enivrantes caresses,
« mais aussi ses plus cruelles épreuves, aspirant sans
« doute à une autre immortalité que celle qu'il peut don-
« ner, le 19 janvier 1876, Caffe était consolé et fortifié, sur
« son lit de mort, par l'héritier d'une des plus grandes et

[1] Les lettres de bourgeoisie de Jean-Baptiste Caffe, avocat au Sénat de Savoie, portent la date du 23 décembre 1693. — M. Cornil en donne le texte dans sa brochure.

Digitized by Google

« des plus pures gloires de nos montagnes, par l'abbé « Gerdil, vicaire de Saint-Louis en l'Isle, ami de famille, « confondant ainsi dans sa dernière pensée, la foi de ses « aïeux et le culte de sa chère Savoie. »

Je n'ajouterai rien, Messieurs, à ces lignes, heureux si j'ai pu faire revivre pour vous pendant quelques instants, le généreux donateur, l'homme de bien et de cœur que fut le Docteur Caffe et d'y associer son confrère et ami Guilland qui a partagé avec lui le dévouement aux pauvres et l'amour du pays natal.

Digitized by Google

Séance publique du 15 Juin 1899

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE NATURELLE

PAR

J. RÉVIL

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE NATURELLE

MESSIEURS,

Excusez-moi de vous entretenir d'études géologiques. Pour écouter avec indulgence ce sujet un peu aride, prêtant peu aux digressions littéraires, vous vous rappellerez qu'à notre Compagnie ont appartenu des géologues de talent, comme les évêques Rendu et Billiet, les chanoines Chamousset et Vallet et enfin notre regretté président, Louis Pillet. Ce dernier, l'un de mes maîtres, m'appelant à siéger dans cette enceinte, m'imposa la mission de continuer les travaux de mes savants prédécesseurs.

En proposant à l'Académie d'attribuer, pour la première fois, le prix de la fondation Caffe à un travail d'histoire naturelle, je reste donc dans nos traditions, répondant ainsi aux intentions du savant généreux qui n'oublia jamais sa ville natale et a voulu y perpétuer sa mémoire.

Ce premier concours ne nous a amené que deux candidats. Ce sont : MM. Maurice Lugeon, professeur à l'Université de Lausanne, et Henri Douxami, professeur au Lycée de Lyon. Le premier nous a adressé un travail sur la

Digitized by Google

région de la Brèche du Chablais, une notice sur la montagne de Sulens rédigée avec M. Haug, une leçon inaugurale de Géographie physique et enfin la carte géologique d'Albertville dont il a été l'un des principaux collaborateurs. Quant au second, il s'occupe dans un important Mémoire des terrains tertiaires de la Savoie, de la Suisse et du Dauphiné ; ce travail a été présenté comme thèse de doctorat à la Faculté des sciences de Lyon.

Ces diverses études ont toutes nos régions pour objet ; nous allons à grands traits vous en esquisser les lignes principales, en vous donnant notre appréciation à leur sujet.

I

Entre le lac de Thoune, au nord, et la vallée de l'Arve, au sud, se développent une série de chaines qui, par leurs caractères géologiques particuliers, forment une région naturelle des Alpes Occidentales. Cette zone montagneuse a été désignée par M. Renevier sous le nom de Préalpes Romandes, et plus récemment par M. Diener sous le nom de zone du Chablais. Elle est divisée par la vallée du Rhône en deux segments inégaux : les Préalpes de Savoie sur la rive gauche et les Préalpes Vaudoises, Fribourgeoises et Bernoises sur la rive droite.

Les particularités de ces chaines, qu'elles partagent du reste avec une série de petits massifs ou « Klippes » isolés, dans la Suisse centrale et orientale, au milieu de chaines de structure et de facies très différents, ces particularités, dis-je, ont depuis longtemps attiré l'attention des géolo-

Digitized by Google

gues. Dès 1845, Studer reconnaissait l'individualité de ces régions et entrevoyait nettement quelques-uns des problèmes que soulève leur étude. Les terrains qui s'y montrent diffèrent par leur facies de ceux des contrées limitrophes. Certains auteurs les ont même envisagés comme n'étant pas en place, et comme des morceaux de terre étrangère qui auraient été entraînés de leur emplacement primitif par un vaste charriage horizontal C'est de ce problème intéressant entre tous, mais des plus difficiles et des plus complexes, que s'occupe le mémoire de M. Lugeon intitulé : « *La Région de la Brèche du Chablais.* » Par la clarté avec laquelle sont exposées les différentes questions qui se rattachent à la solution générale ; par la façon judicieuse dont les moindres faits ont été mis en œuvre pour servir à l'interprétation de l'ensemble ; par la méthode et la science avec laquelle sont envisagés et traités les multiples côtés du problème, le travail de M. Lugeon constitue une œuvre de haute valeur scientifique qui mérite d'être vivement louée.

L'auteur débute par une description générale des Préalpes. Il y distingue cinq zones qui se différencient par leur structure et par la répartition des facies. Ces zones sont les suivantes : 1° Zone bordière ou zone du Flysch ; 2° Préalpes médianes ; 3° zone du Flysch de Niésen ; 4° zone intérieure ; 5° zone des Brèches Jurassiques. Cette dernière forme deux massifs indépendants qui sont : le massif du Chablais en Savoie, et le massif de la Hornfluh en Suisse. C'est du massif Français que traite le mémoire dont je vais vous présenter une courte analyse.

M. Lugeon aborde en premier lieu la stratigraphie, c'est-à-dire l'étude des terrains. On rencontre dans la ré-

Digitized by Google

gion de la Brèche et dans les plis des Préalpes qui l'avoisinent la série suivante : Roches cristallines et éruptives, Houiller, Permien, Trias, Rhétien, Lias, Dogger, Malm, Brèches Jurassiques, Crétacé, Flysch, Mollasse rouge, Quaternaire Je ne suivrai pas l'auteur dans l'étude qu'il consacre à chacun de ces terrains ; je me contenterai de dire quelques mots de ceux qui se présentent dans les conditions les plus anormales, ou dont l'âge a prêté à discussions.

Une des plus grandes curiosités du Chablais est la présence de roches cristallines et éruptives disséminées dans des massifs de Flysch, c'est-à-dire affleurant au milieu d'assises appartenant aux terrains tertiaires. Ces pointements se montrent dans la partie comprise entre Tanninges et Morzine. Il ne peut s'agir, conclut notre confrère, d'un massif cristallin démantelé ; mais ce sont des blocs ou lambeaux de roches anciennes qui jalonnent une ligne de charriage. Leur contact avec le Flysch est dû à des causes mécaniques. Les roches éruptives et les brèches qui les accompagnent ne sont donc pas à leur place primitive.

Une formation singulière, et dont l'âge a été interprété de diverses façons, est celle de la ***Brèche du Chablais***. Elle avait été attribuée au Lias par Alphonse Favre, puis classée dans l'Eocène par MM. Ernest Favre et Hans Schardt. Les preuves fournies à l'appui de cette manière de voir ne furent pas jugées suffisantes et postérieurement M. Jaccard revenait à l'opinion d'Alphonse Favre.

M. Renevier ayant été chargé par M. Michel Lévy des relevés géologiques de la feuille de Thonon et de la partie septentrionale de la feuille d'Annecy est arrivé à d'autres conclusions. Cette formation représenterait, d'après lui, le Jurassique dans son ensemble, y compris une partie du Lias.

Digitized by Google

Cette interprétation a été également adoptée par M. Lugeon auquel M. Renevier a confié une partie du travail et qui, après de minutieuses recherches, a pu subdiviser la Brèche en quatre nouveaux districts : 1° Brèche supérieure, ordinairement à éléments moins gros et interstratifiée de nombreux bancs calcaires gris-blanchâtres Jurassique supérieur) ; 2° Schistes ardoisiers exploités en certains points pour ardoises (Jurassique moyen) ; 3° Brèche inférieure sous-jacente aux schistes ardoisiers et à éléments plus gros (Jurassique inférieur) ; 4° Schistes inférieurs probablement liasiques, au moins en partie, et passant par places à la Brèche inférieure.

Comment s'expliquer la formation de ces puissantes masses détritiques ? Notre confrère recourt à une hypothèse assez ingénieuse. Il admet la production d'éboulements venus du Nord et du Nord-Ouest qui se seraient effectués dans la mer même où avait lieu la sédimentation. Ces éboulements se seraient produits sur le bord d'une falaise disposée en couches verticales et qui s'élevait à mesure que ses couches supérieures s'écroulaient dans la mer. On pourrait même supposer, ajoute-t-il, le cas d'un pli couché poussé à la mer par un mouvement horizontal. Les éboulis se seraient produits au bord d'un littoral incliné, de façon à ce qu'il n'y ait pas accumulation de matériaux.

Cette hypothèse d'une falaise mobile, malgré son invraisemblance apparente, a en sa faveur le grand développement de la Brèche qui s'étend sur une longueur n'étant pas inférieure à 35 kilomètres.

Le Crétacé supérieur est une formation qui présente également dans les Préalpes un certain intérêt. Ce terrain est composé de calcaires argileux, gris verts et fréquem-

Digitized by Google

ment rouges connus sous le nom de *Couches rouges* constituant un horizon géologique des plus typiques du Chablais. Leur âge a été contesté récemment par M. Quéreau, mais ne peut plus être mis en doute aujourd'hui, car ces couches reposent sur le Néocomien (Crétacé inférieur) et sont recouvertes par le Flysch (Tertiaire). Un fait important relatif à ces couches est leur transgression. On voit souvent le Jurassique supérieur être érodé à leur contact et des conglomérats s'intercaler à leur base.

Après cette étude des terrains, M. Lugeon donne une description géologique détaillée de la région de la Brèche et des plis des Préalpes qui l'entourent. Il y joint une carte et des profils admirablement dessinés qui facilitent l'intelligence du texte.

Nous ne saurions trop féliciter notre confrère d'avoir pu mener à bien cette partie de sa tâche ; car l'interprétation des faits observés présente dans cette région de nombreuses difficultés. Il a su les résoudre le plus souvent, et nous devons dire que ce chapitre de son travail est vraiment remarquable. Il se prête difficilement à l'analyse, aussi me contenterai-je d'appeler l'attention sur le fait important qui en est la conclusion : C'est que, sur tout son pourtour, la région de la Brèche empiète sur le Flysch des contrées voisines. Elle présente dans l'ensemble une disposition concentrique et a la forme d'une cuvette allongée dont les couches convergent vers le centre. La cuvette est formée par des roches consistantes, tandis que le centre contient les roches tendres et facilement désagrégeables du Flysch.

Comment interpréter ces anomalies de structure ? Deux hypothèses ont été faites. Dans l'une, on suppose que le

Digitized by Google

massif de la Brèche a ses racines en profondeur ; il constituerait un vaste bombement à racine étranglée, le bord se serait déversé sur les régions voisines formant une sorte de pli couché continu dont l'axe décrirait une ellipse et serait constamment déjeté vers l'extérieur de cette ellipse. L'ensemble affecterait une disposition en vasque ou en champignon. Dans l'autre, on pense que la région de la Brèche n'a pas de racine en profondeur et qu'elle constitue une immense nappe de recouvrement posée sur les Préalpes. M. Lugeon, après avoir adopté la première, se rallie à la seconde qui a été mise en avant par M. Schardt. Ce serait celle qui expliquerait le mieux la structure que présente actuellement le massif étudié. Quant à l'origine du pli couché dont le bord frontal constituerait la charnière anticlinale, il admet, comme M. Schardt, que sa racine doit se trouver dans la zone du Briançonnais, c'est-à-dire en arrière du Mont-Blanc.

Cette hypothèse semble jusqu'à présent expliquer la plupart des particularités de structure du massif de la Brèche, il est actuellement difficile de lui en opposer une autre satisfaisante.

Il n'en est pas de même quant à l'origine des Préalpes entières, que notre confrère aborde dans les dernières pages de son travail. M. Schardt a cru pouvoir considérer celles-ci comme formées de plusieurs nappes superposées venues du Sud par-dessus la zone des Dents du Midi et du Mont-Blanc. M. Lugeon, tout en avouant qu'il se sent porté vers cette manière de voir, n'ose cependant s'y rallier entièrement. Nous le félicitons de sa réserve, car, quoique plusieurs travaux récents aient corroboré cette interprétation et mis en évidence d'autres charriages horizontaux dans les Alpes Suisses, de nombreuses objections peuvent

Digitized by Google

encore être soulevées contre cette hypothèse et il nous paraît plus sage d'attendre les résultats des recherches futures.

Nous avouerons n'accepter que difficilement pour l'ensemble des Préalpes cette origine, et nous dirons, avec M. Kilian, que l'hypothèse du recouvrement multiple appliqué, non seulement à la Brèche, mais même à la zone entière des Préalpes, rencontre de sérieuses objections et que si, dans le domaine des faits observés, la structure du Chablais est à peu près définitivement connue, la théorie des mouvements qui lui ont donné naissance constitue un problème sur lequel la lumière est loin d'être faite.

Une étude qui se rattache étroitement à celle des Préalpes est celle de l'origine des « Klippes ». On appelle ainsi de petits massifs se distinguant des montagnes qui les entourent par le faciès des terrains qui s'y montrent, lesquels, en outre, sont en superposition anormale sur le Flysch. On connaît en Savoie les Klippes des Annes et de Sulens qui apparaissent au milieu du synclinal tertiaire du Reposoir.

M. Lugeon a publié en collaboration avec M. Haug, dans les bulletins de la Société d'histoire naturelle de Savoie, une note sur la montagne de Sulens dont je dois vous dire quelques mots.

Je rappellerai que les deux auteurs professaient des opinions différentes sur l'origine de ces massifs. Pour M. Lugeon, les Annes et Sulens étaient des lambeaux de recouvrement produits par un charriage lointain, tandis que M Haug supposait l'existence de plis anté-tertiaires qui auraient amené la surrection du noyau des terrains liasiques.

Digitized by Google

Nos deux confrères annoncent aujourd'hui que leurs courses communes ont « confirmé l'existence d'un éventail composé imbriqué, mais que les assises secondaires qui en occupent le centre s'y trouvent en superposition et n'ont pas racine en profondeur. Elles appartiennent à plusieurs nappes charriées superposées et plissées ultérieurement avec leur substratum en synclinal et en éventail composé. » Le massif de Sulens serait le résultat de trois nappes indépendantes : les deux inférieures proviendraient de la zone du Mont-Blanc, tandis que la nappe supérieure pourrait être produite par une poussée Nord-Ouest — Sud-Est.

Dans sa leçon inaugurale de Géographie physique, M. Lugeon cherche à expliquer l'origine de quelques-unes de nos vallées, et, sur la feuille d'Albertville, il a relevé tous les contours du massif des Bauges avec beaucoup de soin et de précision.

Ces divers travaux ont tous droit à nos éloges ; aussi féliciterons-nous vivement le jeune géologue qui a produit en un temps relativement court une œuvre aussi importante.

II

M. Depéret, le savant doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, constatait dans une notice parue en 1893[1] qu'il

[1] Depéret. — Sur la classification et le parallélisme du système Miocène. (*Bull. Soc. géol. de France*, 3e série, t. XXI, p. 170.)

Digitized by Google

était fort difficile, faute de documents paléontologiques, de faire en Savoie la part des divers horizons tertiaires. C'est cette lacune que M. Douxami s'est proposé de combler en présentant comme thèse de doctorat un ouvrage sur les terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale. Une monographie de ces terrains était donc indiquée et, en la menant à bien, notre confrère a contribué dans une large mesure à la connaissance de l'une des phases les moins connues de l'histoire de nos chaines. Son travail est une étude de stratigraphie bien faite et nous pouvons dire avec M. Kilian que, « s'il n'a pas épuisé son sujet, son livre rendra de grands services à tous ceux qu'intéresse la Géologie du bassin du Rhône et de la plaine helvétique ».

Un premier chapitre est consacré à la description physique de la région. L'auteur indique les limites du territoire qui fait l'objet de ses recherches et y reconnait un certain nombre de régions naturelles. Il aborde ensuite l'étude des terrains tertiaires qu'il divise en deux grandes classes: l'une comprend les dépôts formés pendant la période nummulitique; l'autre, ceux qui se sont déposés pendant la période néogene Leur description constitue la partie la plus importante de l'ouvrage, qui se termine par un chapitre consacré à la paléontologie. Quelques formes fossiles nouvelles ou peu connues de Vertébrés et d'Invertébrés de nos contrées y sont décrites et figurées avec soin.

Les chapitres qui s'occupent de la stratigraphie comportent seuls une analyse que nous ferons un peu sommaire afin de ne pas abuser de votre attention, et qui aura plus spécialement pour objet nos chaines de Savoie.

La mer nummulitique a envahi graduellement les Alpes,

Digitized by Google

et ses dépôts sont en transgression très nette sur les terrains secondaires. M. Douxami a relevé, dans le massif des Bauges, de nombreuses coupes lui permettant de préciser la succession exacte des assises tertiaires de cette région et d'indiquer un passage latéral des calcaires schistoïdes à écailles de poissons (Flysch), à des couches saumâtres et à des calcaires à petites Nummulites. De plus, il a recueilli de nombreux fossiles dont il donne les listes et qui l'amènent à établir l'âge de ces divers dépôts. Les couches à Cérithes et à *Natica Vapincana* appartiennent à l'Eocène supérieur. Les assises du Flysch, qui leur sont associées ou leur sont supérieures, sont de l'Eocène supérieur ou du Tongrien. Quant aux couches inférieures à grandes Nummulites, il est probable qu'elles correspondent à l'Eocène moyen ; mais leur âge exact reste à préciser.

Ces données nouvelles sur la classification des dépôts de nos chaines permettent à notre confrère d'esquisser l'histoire géologique de la région pendant le Tertiaire inférieur. D'après lui, la plaine Suisse, le Jura, la région rhodanienne étaient émergés au commencement de la période tertiaire, et c'est à ce moment que se formèrent des sables et argiles bariolés que l'on retrouve en divers points de nos montagnes. Une première transgression se manifeste à la fin de l'Eocène moyen (Lutétien), et alors se déposent les couches à grandes Nummulites dont l'extension est assez restreinte. La transgression marine s'accentue avec l'Eocène supérieur (Bartonien) et elle se continue pendant l'Oligocène (Tongrien inférieur). Les couches à petites Nummulites, ainsi que nous venons de l'établir dans un travail récent publié avec M. Douxami, appartiennent aux formations de cet âge (Sannoisien). Les eaux se dessalent vers la fin du

Digitized by Google

Tongrien, par suite du retrait des mers qui se fait vers le Nord-Est ; des lagunes saumâtres ne persistent que dans le Jura Suisse et dans la région du Jorat.

Les formations tertiaires néogènes ne se rencontrent qu'à l'Ouest de la région subalpine, c'est-à-dire dans la plaine Suisse, le Jura Méridional et le bassin du Rhône. Des lacs plus ou moins étendus s'établirent dans ces deux dernières régions à la fin du Tongrien. Quant à la plaine Suisse, elle constitue, au point de vue qui nous occupe, une contrée bien distincte des deux autres. Nous ne parlerons ici que des dépôts du Jura dont la terminaison méridionale fait partie de notre département.

Les dépôts aquitaniens de la région jurassienne sont plus ou moins indépendants de ceux du Miocène. Ils ne forment que des lambeaux isolés, situés dans des synclinaux (plis concaves). La vallée de Novalaise permet de voir des couches aquitaniennes, bien développées près du Mont-Chaffarou et qui se retrouvent plus au Sud sur l'autre versant, à l'Est du village d'Aiguebelette. Quant au Miocène, il débute par des conglomérats grossiers, d'origine marine, au-dessus desquels passent des bancs de grès marin assez épais séparés par des couches plus tendres. Cet ensemble d'assises se retrouve sur les deux flancs de la cuvette.

Le centre en est ensuite formé par des mollasses sableuses appartenant au deuxième étage méditerranéen (Helvétien). Enfin, on trouve, près de l'Epinette, des assises qui peuvent être rapportées au Miocène supérieur (Pontien). Nous y avons recueilli, dans une course faite avec M. Douxami, les espèces caractéristiques de ce niveau.

Les assises tertiaires de la vallée de Chambéry présentent des caractères à peu près analogues. L'Aquitanien affleure près du pont Saint-Charles et se continue jusqu'à

Digitized by Google

Saint-Thibaud de Couz. Il se retrouve, sur l'autre versant, à Vimines, où il débute par des conglomérats bréchoïdes très épais. Le Miocène est formé à la base par un poudingue marin, qui supporte une série puissante de bancs gréseux alternant avec des marnes, et quelques bancs de conglomérats polygéniques. Le centre de la cuvette est constitué ici encore par des couches sableuses appartenant au Miocène moyen.

Le Tertiaire de la plaine de Rumilly mérite également d'être cité. L'Aquitanien est très développé près de Grésy-sur-Aix où il avait déjà été étudié par Pillet. Les marnes bariolées qui se trouvent à la partie supérieure y sont surmontées par la mollasse à *Pecten præscabriusculus*. Celle-ci est à l'état de grès grossier avec galets roulés d'origine exotique qui, pour Pillet, venaient du plateau central, tandis que M. Douxami les considère comme d'origine alpine, mais sans nous en donner la raison. Viennent ensuite les sables du Miocène moyen.

On trouve près du moulin Primaz, en contre-bas de la route du Montcel, et en discordance avec les grès mollassiques, des bancs gréseux jaunâtres et des marnes bleues avec conglomérats de cailloux roulés de Quartzites et de roches granitoïdes altérées que notre confrère croit pouvoir distinguer de poudingues et alluvions subordonnés au Glaciaire. Bien que n'ayant pas trouvé de fossiles, il les rapporte au Miocène supérieur (Pontien). Nous avouons que l'étude de la localité faite avec lui ne nous a pas entièrement convaincu. De nouvelles recherches seraient nécessaires pour arriver à cette conclusion, qui permettrait, si elle était conforme aux vues de l'auteur, de fixer l'âge exact du dernier effort de plissement qui ait affecté les chaînes de nos régions.

Digitized by Google

Cette description des terrains néogènes amène notre confrère à résumer de la façon suivante l'étude géologique du territoire qui a fait l'objet de ses recherches :

Les chaînes alpines calcaires, à part la chaîne Semnoz-Nivollet, étaient émergées au début de l'Aquitanien. Un lac, que limitait à l'Ouest la Chambotte, s'étendait dans la même direction que les chaînes du Jura. Il s'y constituait des dépôts à facies alpin. En effet, les formations aquitaniennes du Jura et de la vallée du Rhône présentent des caractères différents qui sont encore accentués par la présence d'éboulis. Ces dernières prouvent l'existence d'un relief empêchant la communication de ces petits lacs avec le grand bassin de la Suisse.

Cet état de choses persiste pendant le début du Miocène inférieur, et ce n'est qu'à la fin de la période qui a été appelée burdigalienne, par M. Depéret, que se produit un mouvement d'affaissement général. Les deux bras de mer qui existaient au Nord-Ouest des Alpes, dans le bassin de Vienne, et au Sud-Ouest, dans la vallée du Rhône, se rejoignent et c'est alors que se constituent les dépôts marins de la mollasse à *Pecten præscabriusculus*.

Un nouveau mouvement d'affaissement se produit à la fin du Miocène inférieur, et c'est avec le Miocène moyen que la mer présente son maximum d'extension. Des mouvements en sens inverse s'effectuent ensuite ; la communication entre le bassin de Vienne et celui du Rhône est définitivement rompue. Les eaux marines se dessalent peu à peu dans celui-ci et il est envahi par des dépôts fluvio-lacustres. Alors se seraient constituées les chaînes du Jura méridional dans la région de Chambéry. Mettons un point d'interrogation à cette dernière conclusion, en raison des objections que nous avons formulées relativement aux

Digitized by Google

dépôts de Grésy-sur-Aix. Il convient également de faire des réserves au sujet des glaciers qui se seraient établis dès la période nummulititique et qui se seraient continués pendant l'Aquitanien, le Miocène et le Pliocène : l'argumentation de notre confrère n'étant étayée d'aucun fait d'observation qui lui permette de donner ce résultat comme définitivement démontré.

M. Douxami a encore publié, avec la collaboration du rapporteur de ce concours, deux autres notices sur la Savoie. L'une a trait à la vallée de Novalaise où des assises appartenant au Miocène supérieur ont été signalées pour la première fois ; l'autre a pour objet la description du plateau des Déserts qui est très fossilifère, mais d'une étude difficile, par suite des variations de facies qu'y présentent les couches. Il ne nous appartient pas d'émettre une appréciation sur ces dernières ; mais cette énumération montre que la partie la plus importante de ces recherches concerne les assises tertiaires des Alpes de Savoie.

L'œuvre de notre confrère a été accueillie très favorablement par les géologues et, si certaines réserves peuvent être formulées relativement à quelques conclusions un peu hâtives, elle mérite cependant d'être encouragée Nous l'engageons donc vivement à ne pas s'arrêter en chemin et à nous fournir de nouvelles preuves pour la solution des problèmes qui restent à résoudre. Il aura droit ainsi, à la reconnaissance de tous ceux que passionne la géologie des Alpes.

*
* *

Digitized by Google

Et maintenant, Messieurs, à qui attribuer le prix de la fondation Caffe ? Et quel est celui des deux auteurs qui mérite la récompense promise ? Le résumé impartial que nous avons fait de leurs travaux parle de lui-même et nous porte à vous proposer de donner un prix de 1,000 francs à M. Lugeon qui a traité de façon magistrale tous les problèmes si complexes touchant à la fois à la tectonique, à la stratigraphie et à la pétrographie que soulève l'étude d'une région difficile entre toutes, et un prix de 500 francs à M. Douxami qui s'est occupé avec soin de la stratigraphie des assises tertiaires de nos chaînes où il a pu distinguer des niveaux qui n'avaient pas encore été reconnus.

Si nous ne mettons pas les travaux de nos deux confrères sur le même pied, c'est, comme nous l'avons dit, que certaines déductions du professeur de Lyon nous semblent émises sans preuves bien concluantes et, d'autre part, que la tectonique y est traitée un peu sommairement. Celle-ci aurait mérité d'être étudiée avec plus de détails, afin d'établir d'une façon précise les rapports des assises tertiaires avec leur substratum.

Ces conclusions ont été ratifiées par l'Académie.

Digitized by Google

Séance publique du 15 juin 1899.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

DE 1898

(Fondation Guy)

PAR

M. EMMANUEL DENARIÉ

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous avez à choisir entre onze concurrents pour le prix de poésie. Je ne crois pas que, depuis sa fondation, le legs généreux de feu M. l'avocat Guy ait jamais tenté moins de poètes. Peut-être le souffle de prosaïsme qui passe sur notre époque a-t-il desséché pour quelque temps la flore poétique? Peut-être aussi les préoccupations du moment ne laissent-elles plus de place aux douces rêveries, aux élans de l'imagination aux caprices légers de la fantaisie, à tous ces enchantements de la pensée, qui ne peuvent éclore qu'en des esprits reposés?

Quelle qu'en soit la raison, les poètes s'en vont, et quelques-uns de ceux qui nous restent auraient pu partir aussi sans laisser le Parnasse dans les larmes.

Je dois relever pourtant à la louange des concurrents qu'ils sont en général animés des sentiments les plus purs. Ils célèbrent la vertu avec un accord touchant, et l'œil vigilant de notre très honoré collaborateur M. le chanoine

Digitized by Google

Mailland n'a rien trouvé, dans les œuvres apportées, qui fût contraire aux règles de la théologie, comme aux principes de la plus saine morale. Que n'avons-nous, Messieurs, à distribuer des prix de vertu ?

Mais je m'aperçois que votre rapporteur se laisse trop facilement glisser sur la pente naturelle d'un esprit chagrin ; les concurrents, je l'espère, voudront bien ne pas oublier qu'un rapporteur est un homme nécessairement féroce, très aiguisé dans la critique, très calme dans ses enthousiasmes. Tel ouvrage qu'on lit avec un grand plaisir en amateur, perd beaucoup de ses charmes dès qu'on l'étudie par devoir ; rien qu'en le soupesant, et avant même qu'on l'ait ouvert, il vous semble déjà lourd de défauts. Ce poids pourtant n'est que celui du travail, qui, tout en s'appliquant à une chose agréable par elle-même, devient, en vertu de la loi primordiale de punition, pénible dès qu'il nous est imposé.

Cette réflexion me tourmente au moment où je vais feuilleter devant vous toutes ces pages auxquelles nos poètes ont confié le meilleur et le plus pur de leurs pensées ; il me semble que je vais commettre comme une profanation, en jetant comme à plaisir au vent glacial de la critique, toutes ces belles rêveries, toutes ces brillantes illusions, toutes ces tendresses qui sont les fleurs de l'âme des poètes, et qu'ils ne nous avaient confiées que pour recevoir la bienfaisante rosée de nos encouragements. Puisqu'il faut en prendre son parti, je ne puis vous assurer que d'une chose, Messieurs, c'est que votre Commission a été animée d'un grand esprit de justice. Quant à l'esprit de charité, si vous n'en trouvez pas beaucoup chez le rapporteur, les considérations derrière lesquelles je viens de m'abriter seront mon excuse. Qu'elles soient aussi la

Digitized by Google

consolation des poètes qui se trouveront un peu trop vivement éconduits, puisqu'ils pourront reprocher à leur juge une dureté dont il se confesse humblement lui-même.

Faut-il encore ajouter que nous n'avons aucune prétention à l'infaillibilité. On a vu, en matière d'art et de poésie, des générations entières porter des jugements qu'on a peine à s'expliquer aujourd'hui. Au XVII^e^ siècle, la querelle littéraire des Jobistes et des Uranistes a fait couler plus de sang assurément que les vers que je vais vous lire ne vous arracheront de larmes ; c'était la grosse affaire de cet heureux temps. La postérité a fini par mettre d'accord Benserade et Voiture, en décidant que les deux sonnets sont aussi médiocres l'un que l'autre.

Je livre ces pensées aux auteurs qui auront à gémir de nos critiques ; ils pourront même, sans passer pour de mauvais citoyens, espérer que le temps à la longue pourra les réformer. Ce sont révisions qui, heureusement, se poursuivent sans trop de bouleversements dans la république des lettres.

Maintenant, Messieurs, si vous reprochez au rapporteur de se lancer dans des considérations inutiles, il objectera timidement que vous lui avez confié une tâche bien délicate, et qu'avant de distribuer l'éloge et le blâme à des auteurs qui ont toujours passé pour avoir l'épiderme sensible, il n'a pas cru devoir oublier les bonnes et utiles leçons que lui faisait jadis son professeur de rhétorique sur ce qu'on appelle la précaution oratoire.

Sans cela nous n'aurions jamais osé demander au poète des *Sirènes* et d'*Alcyone*, qui possède avec un réel talent une certaine science du vers, pourquoi il s'ingénie à torturer notre claire et belle langue française pour obliger son lecteur à se livrer au pénible travail de la traduction.

Digitized by Google

Dans la légende d'*Alcyone*, cette fée endormie est réveillée par le cor de Myrdhinn l'enchanteur ; elle se lève et voit passer le vieux mage gaulois :

. . . : Sur un blanc palefroi
Entrevu lourd d'allure et tout blanchi par l'âge
Elle avait vu passer, entre des pins, l'image
De Myrdhinn l'enchanteur, le vieux myre d'Artus.
A sa selle d'ivoire, où deux faons abattus
Pendaient liés ensemble, il avait d'un poing rude
Saisi son cor de guerre et par la solitude
Du grand lac et des bois sonné un long appel.
Un tressaut d'épouvante et de désir charnel
Parcourant le beau corps de la fée endormie
Venait de l'éveiller.
Or, l'âme endolorie,
Alcyone entendait de nouveau par les monts
L'olifan de Myrdhinn.
Penché sur les gnomons
De sa tour en Armor, le vieux mage a cru lire
Dans les Signes que l'Ombre écrit sur le sourire
Des sept Faces aux yeux mi-clos, que son destin
Lié, dans Brosliande, à l'amour incertain
De dame Viviane, allait par l'odorante
Forêt de Gaule, après sept mois de vie errante,
Lui livrer les trésors et l'amour ingénu
D'une fée encore vierge. *Et il* était venu
Par la forêt d'Ardenne et les bois jurassiques
Vers l'Alpe aux lacs profonds, aux combes maléfiques,
Sonnant du cor pour éveiller le triple écho
Qui devait lui répondre en épelant le Mot
Mystérieux que les Faces, sur leur sourire
Voilé d'ombre et d'ennui, *lui avaient* laissé lire.
Au son du cor magique, un lutin vert et noir
Chevauchant un grillon qui buvait la rosée
Enleva sa monture et, par l'herbe irisée,
Conduisit le vieux sire au seuil du frais dormoir.
Des bords lointains et bleus du lac lamé d'or pâle
Le triple écho clama le Mot tant espéré
Et Myrdhinn anxieux du bonheur différé
Aperçut Alcyone en robe nuptiale.

Digitized by Google

Elle avait l'air gracile et le col émergeant
D'une tunique étroite où des algues d'argent
Brochaient la transparence et la blancheur des gazes
D'une libellule posée ; et ses pieds nus,
Chargés d'anneaux d'orfroi, foulant les herbes rases,
Faisaient un bruit charmant aux rythmes inconnus.

Certes, des images fraîches et lumineuses percent ça et là ces brumes épaisses ; encore faut-il prendre des lunettes pour les voir, surtout lorsqu'un pauvre rapporteur comme moi n'est pas doué d'un regard aquilin.

En général, on ne lit pas les vers pour faire de la gymnastique intellectuelle, mais pour distraire et reposer son esprit. Que certains poètes n'oublient pas que le nombre des initiés, et même des intellectuels, est assez restreint. Je confesse pour ma part bien humblement mon faible pour une honnête simplicité, et n'hésite pas à déclarer que je prends beaucoup plus de plaisir à la conversation de Martine qu'à celle de Calhos et de Madelon.

Je ne conclus pourtant pas que tout le monde doive parler comme Martine. La naïveté même triviale qui nous plaît dans la bouche d'une servante, n'a plus du tout le même charme sur les lèvres d'un jeune séminariste qui nous initie aux péripéties de sa vocation :

Comme il passe, Léon, le doux temps des féries !
Je reviens d'une course où les hautes prairies
Deux jours m'ont retenu sans m'en apercevoir.
Je veux t'en raconter le charme, dès ce soir.
Pour nos herbiers ce sont des fleurs en abondance.
J'ai trouvé mieux encor, tu verras ! Je commence :

Cylindre sur le dos, alpenstock à la main,
D'un vallon montueux je suivais le chemin.
Le val étant couvert de belles fleurs alpines,
Si j'en cueillis tout plein, ami, tu le devines.
Mais ce soin me poussa vite au déclin du jour !
Pour joindre le village, il restait un détour

Digitized by Google

Qui, même à marcher fort, me prendrait plus d'une heure.
Le jour serait tombé, lorsque quelque demeure
M'offrirait sous le chaume un gîte pour la nuit.
Derrière moi soudain, d'un homme qui me suit,
J'entends les pas pressés. Il courait pour m'atteindre
Et de loin me criait : Ohé ! l'homme au cylindre,
Attendez ! — J'attendis. C'était un vieux curé
Faisant tambour-major de son bâton ferré.
— En voilà des jarrets ! fit-il ; même à votre âge,
Peu marchent comme vous sans être tout en nage.
Voyons si vous suez ? — Et sans autre façon,
Il caresse ma joue et s'assure que non.
— Et vous, Monsieur, après un trajet si rapide ?
— Moi ?... Le bon Dieu m'a fait, comme vous, si solide
Que jamais de mon front n'a coulé la sueur.
— A votre âge pourtant ?... Vous avez du bonheur !
— De mon âge avez-vous l'apparence certaine ?
— Monsieur peut n'être pas loin de la cinquantaine.
— Cinquante ans ? ajoutez au moins quinze ans de plus !

Notre alpiniste nous raconte ensuite qu'il est conduit par le curé au presbytère où Berthe, sa sœur et servante, l'attend avec mauvaise humeur :

Voilà pourtant au moins une heure qu'il fait nuit !
— Berthe, allons, calmons-nous, et surtout pas de bruit !
Un potage bien chaud fera mieux notre affaire.

Bon jeune homme, excusez sa mine un peu sévère :
Cette fille est ma sœur. Elle ne gronde ainsi
Que lorsque la nuit vient sans que je sois ici.
Elle craint qu'un malheur en route ne m'arrive.
De là, vous l'avez vu, ma démarche si vive
Pour abréger d'autant la peine de ma sœur.
J'ai pu vous rattraper : Loué soit le Seigneur !

Avant qu'il ne me tînt ce discours, le bon prêtre
Sur un signe avait vu prestement disparaître
Sa Berthe. Quand on fut dans la salle à manger,
Il reprit : Nous allons de chaussure changer.
Et puis, plus d'autres soins, car vous êtes un brave.
Je vous quitte un instant pour descendre à la cave

Digitized by Google

Tout ceci est assez lestement conté ; je me garderai bien de dire que c'est nature ; en tout cas, je ne pense pas qu'il soit absolument nécessaire, en poésie surtout, de pousser aussi loin la recherche scrupuleuse du détail.

On nous apprend ensuite que l'aimable curé a organisé pour le lendemain une promenade alpestre :

Vous allez voir la belle caravane !
Du sac aux aliments le clerc sera porteur,
Et de votre attirail le régent veut l'honneur.
Le maire portera, comme nous... sa personne :
A me suivre en tous lieux, on dirait qu'il s'abonne.
Il m'aime éperdument, et je le lui rends bien.
Quelle perle en nos jours qu'un maire bon chrétien !

*
* *

Ne voulant pas affaiblir par des commentaires cette proposition aussi neuve que hardie, permettez-moi de vous conduire près de trois nouveau-nés, Louis, Alphonse et Henri, dont un délicat poète, dans des vers agréables et faciles, a décrit les grâces enfantines.

Voici l'air du jeune Henri :

Henri F.

Bel enfant qui sur nous rayonne
J'accours auprès de ton berceau
Apporter mon humble couronne
Et contempler ton front si beau.

Ce front que ta mère, en silence,
Admire : — son pieux trésor —
Ce front radieux d'innocence
Et de l'eau sainte humide encor.

Doux présent d'une main divine,
Cher transfuge du Paradis,
Permets que ma tête s'incline
Sur la couche où tu me souris.

Digitized by Google

Puis, quelques jolies strophes :

Enfant, cette noble parure
Dont les anges t'ont revêtu,
Ton cœur la conservera pure
Par la sagesse et la vertu.

Maintenant ta raison sommeille,
Enfant, et tu ne m'entends pas :
Mais Dieu voudra qu'elle s'éveille
Et, plus tard, tu me comprendras.

Devant loi le soleil se lève...
Il est pour moi sur son déclin :
Tu commences, et moi, j'achève...
Courage, petit chérubin !

J'achève... et l'arbre de ma vie
De fruit ne s'est point vu paré...
Le tien boutonne, et je t'envie
L'espoir de ton ciel azuré !

Ah ! si j'étais à ton aurore,
Enfant, sur mes rameaux fleuris,
J'aimerais voir des fruits éclore,
Je..... Mes rameaux, ils sont flétris.

Hélas ! au temps où l'on moissonne
On n'a plus de fleurs sous ses pas.
Et le pampre jauni d'automne
Sous les neiges ne verdit pas !

Comme le pampre qui s'effeuille,
L'homme voit ses rêves s'enfuir ;
Heureux alors s'il se recueille
A l'ombre d'un cher souvenir !

Quand du présent l'âme est lassée,
Quand s'est raccourci l'avenir,
Heureux qui peut dans sa pensée
Se sentir encor rajeunir !

*
* *

Digitized by Google

Pendant que ce jeune ange repose dans son berceau, nous lèverons la tête, si vous le voulez bien, pour voir ce que deviennent ses frères qui sont dans les Cieux. Le coup d'œil n'est pas à dédaigner, car nous arriverons juste au moment où Lucifer et ses légions vont tenter l'assaut qui devait si mal finir pour eux. Mais, hélas ! peut-être votre curiosité sera-t-elle un peu détrompée, car, nous dit le poète,

Je n'entreprendrai pas d'inutiles discours
Pour dépeindre l'horreur de ces funestes jours
Où les Anges, lassés de leur hiérarchie,
Remplirent tout le Ciel des feux de l'anarchie :
La grandeur des combats livrés autour de Dieu
Ne peut être comprise en ce terrestre lieu !

Au fond, malgré notre déception, vous estimerez sans doute, avec nous, que l'auteur de *Fiat lux* a renoncé sagement à cette entreprise, car il faudrait plus que de l'imagination pour dépeindre des combats que personne ne peut se vanter d'avoir vu, si ce n'est avec les yeux de la foi. Or, l'imagination n'est pas ce qui brille le plus dans cet ouvrage d'un mérite réel, correct dans la forme comme dans le fond, mais qui est l'œuvre d'un versificateur plutôt que d'un poète.

*
* *

Nous pouvons porter le même jugement à propos de la pièce intitulée : *Etapes morales ;* les pensées y sont saines, justes, parfois élevées, mais développées dans un style didactique, impeccable il est vrai, mais qui n'est en usage que sur les altitudes moyennes du Parnasse.

*
* *

Digitized by Google

Sous le titre : *Un Lit de Justice,* un concurrent nous fait assister au drame de la condamnation à mort du Sauveur. Sans vouloir trop déprécier son œuvre, je puis dire qu'elle n'ajoutera rien à l'émotion que fait naître en nous le récit évangélique de la Passion :

Dans un sombre cachot, attendant son destin,
Vivait alors un drôle, un infâme assassin.
Or, cet homme souillé par le vice et le crime,
Se vit priver du droit à la commune estime,
Condamner à périr par le glaive vengeur.
Aussi déplorait-il l'excès de son malheur.
.....
Cependant la justice exige une victime.
Qui des deux portera le châtiment du crime.
Sera-ce Barabbas qui vola, qui tua,
Et que pour ce sujet en prison l'on jeta ?
Ou sera-ce Jésus, dont la très sainte vie
A le don d'engendrer des chagrins à l'envie ?...

*
* *

Même observation pour l'auteur de *Fête-Dieu* qui, s'il nous présente des vers d'une harmonie douteuse, nous fait au moins un cours de théologie très instructif :

La Fête-Dieu pour nous, heureux d'être chrétiens,
Est aussi notre fête. — Nous n'étions que des riens ;
Grâce à Jésus nous sommes de Dieu les chers enfants,
Comme du Saint-Esprit les temples bien vivants.

Nous rencontrerions encore en poursuivant d'autres vers qui s'allongent démesurément ; n'en faisons pas, Messieurs, un grief à l'auteur, car nous ne savons pas jusqu'où peut aller un poète quand il est emporté par le souffle de l'inspiration.

*
* *

Digitized by Google

Il nous reste à vous présenter quatre poèmes qui nous ont paru les meilleures. A notre vif regret, l'un d'eux, *Jeanne d'Arc,* drame historique en 4 actes, n'a pu être admis au concours. Une partie de ce poème a été couronnée à juste titre par l'Académie Florimontane. De ce fait, le nom de l'auteur ayant été publié, nous n'avons pu, sans violer la règle absolue de l'anonymat, lui permettre d'entrer en lice. Nous savons qu'il s'inclinera devant un règlement dont nous ne sommes que les gardiens, et dont l'application nous a causé une grande déception dont vous comprendrez de suite l'étendue en écoutant les beaux vers que je ne puis résister au plaisir de vous lire :

LE DUC D'ALENÇON

..... La France se réveille
A l'appel d'Orléans qui sonne à son oreille
Et de vaillants amis viennent de toutes parts
Rejoindre le Bâtard derrière ses remparts.
Même les paysans ont compris que la lutte
Est décisive et qu'il faut vaincre, que la chute
D'Orléans livrerait la France à l'Etranger.

ALAIN CHARTIER

Je crois qu'ils sont les seuls à bien voir le danger,
Monseigneur. Trouvez-vous qu'ici l'on se soucie
Beaucoup de secouer une douce inertie ?
La guerre, en vérité, nous gâte nos plaisirs :
Si les Anglais voulaient nous rendre nos loisirs,
Nos riches revenus, nos tournois et nos chasses,
Ils auraient regagné bientôt nos bonnes grâces.
Beaucoup de grands seigneurs, plus habiles que nous,
Se sont jetés au bon moment à leurs genoux
Et se trouvent très bien de la paix qu'ils ont faite.
Le peuple a seul porté le poids de la défaite
Et lavé de son sang toutes nos trahisons :
Il a sué de l'or pour payer nos rançons,
Nous fournir des chevaux, des hommes et des armes ;
Le pain que nous mangeons est pétri dans ses larmes ;

Digitized by Google

Il ne lui reste rien et nous lui demandons
Toujours d'autres secours, toujours de nouveaux dons.
Mais en voyant combien sont demeurés stériles
Tant d'efforts dépensés par des âmes viriles,
Il s'aigrit à la fin contre la royauté,
Et jaloux de sa gloire et de sa liberté,
Il s'arme pour sauver lui-même la Patrie.
Voyez comme la foule acclame avec furie
Cette jeune bergère, en laquelle elle voit
Le sauveur qu'elle attend et que le Ciel lui doit!
Jeanne Darc écoutait, de son paisible chaume,
Le cri de la misère à travers le royaume,
Et quand le vent du soir se levait sur les bois,
Sous le chêne mystique elle entendait des voix
Qui lui venaient du Ciel et l'appelaient aux armes.
C'était la voix du Sol qui parlait par ces charmes;
C'était l'appel sacré des druides gaulois
Aux hôtes des forêts fidèles à leurs lois;
C'était, dans l'âme même et dans le cœur de Jeanne,
L'écho qui réveillait la plainte paysanne:
C'est ainsi que souvent, dans une extase en feu,
C'est le cœur seul qui parle et l'on croit que c'est Dieu.
Qu'importe, puisqu'elle a confiance en son rêve
Et que la France y croit et sur ses pas se lève?
Rien ne peut désormais arrêter ce torrent,
Il faut le diriger ou subir son courant:
C'est le peuple qui marche à la liberté sainte;
Mettons-nous dans ses rangs et servons-le sans feinte
Ou bien nous serons tous écrasés sous ses pas.

*
* *

Autour du Foyer est un petit recueil de poésies légères de forme et de tons divers, qui ne manquent pas de grâce, et souvent même de ces accents émus qui trouvent le chemin de notre âme:

Nostalgie.

Quel dommage! on repeint tes maisons séculaires,
On sape, on rebâtit, et les dieux tutélaires

Digitized by Google

De tous nos vieux foyers sont chassés sans merci.
Pauvre bourg ! dans un temps voisin de celui-ci,
On ne retrouvera, des pittoresques bouges
Où le peuple vivait, que quelques tuiles rouges
Sur un toit vermoulu. Pourtant ta vétusté,
Où l'esprit d'une époque était comme incrusté,
Aurait droit au respect de l'ingrate jeunesse.
Que l'on conserve au moins, si ce n'est par tendresse,
Par amour du passé, du moins par souvenir,
Le seul coin qui dira ton âge à l'avenir.
Je l'aime ainsi ce coin : vénérable ruelle
Qui laisse voir au fond de sa pente rebelle,
Au-dessous d'une écluse au reflet cristallin
La silhouette agreste et ronde d'un moulin.
Oui bien ! d'un vrai moulin, joyeux, pimpant, qui tourne,
Tandis que sur son dos la cascade séjourne,
Et qui chante, de l'air le moins étudié,
Le refrain du tic-tac à jamais oublié.

Giboulée.

La tiède haleine du printemps
A couvert de fleurs la nature ;
Elle a fait lever dans les champs
L'herbe de la moisson future.

Elle a mis l'espoir infini
Au fond des cœurs les plus rebelles ;
Elle a ramené dans leur nid
Les émigrantes hirondelles.

Et tout semble éternellement
Fleurir, chanter, aimer et vivre ;
Chacun en prêterait serment
Dès aujourd'hui sur le saint livre.

Mais rien n'est trompeur ici-bas
Comme l'illusion d'un rêve ;
Pour faner roses et lilas
Il suffit qu'un vent froid se lève.

Digitized by Google

Ainsi peut périr à son tour,
Comme une fleur sous la gelée,
Cette fleur humaine : l'amour
Qu'emporte aussi la giboulée.

Il y a certainement dans ces petits morceaux un sentiment vrai, des notes exquises et des petits tableaux vraiment pittoresques. Il est dommage que l'on y rencontre, comme dans plusieurs de ces autres petites compositions, des faiblesses de style et des expressions impropres qui viennent se heurter à l'émotion toute intime à laquelle on s'abandonne facilement à la lecture de ces vers.

***

Avec *Le Doute et la Foi,* nous abordons les grands problèmes, c'est la grande envolée, et nous allons voir si notre poète s'est bien assuré de la solidité de ses ailes :

Qu'ils étaient beaux et doux les jours de notre enfance
Où notre cœur soumis et plein de confiance
Ecoutait avec joie et le prêtre au saint lieu
Et les tendres leçons d'une mère adorée
Redisant après lui d'une voix assurée :
« Oui, mon enfant, il faut bien aimer le bon Dieu !

« Aimons-le bien. C'est lui, dans sa grâce infinie,
« Qui place à nos côtés en nous donnant la vie
« Le plus fidèle ami, le bon ange gardien.
« C'est lui qui nous maintient, par un don ineffable,
« La paix et la santé, seul trésor enviable,
« Et nous donne à chacun notre pain quotidien. »

L'entrée en matière est un peu lourde ; mais si nous poursuivons, il nous apparaîtra que l'auteur, en pénétrant dans son sujet, parvient à se dresser assez pour enfourcher Pégase et prendre même une assez belle allure :

Digitized by Google

Comme un voleur qui rôde aux clartés des étoiles
L'homme ira soulever le coin de tous les voiles
Epiant, l'œil tendu, la pure vérité.
Mais tout dans son esprit, lueurs, reflets, images,
Se mêle et se confond ainsi que des nuages
Sillonnés par l'éclair dans un ciel agité.

Puis voici un faux pas :

Heureux le *charbonnier* qui croit à la parole
De Celui qui semait, par simple parabole,
Ce qu'il faut rendre à l'homme et ce qu'on doit à Dieu.
Devant le crucifix qui pend dans sa chaumière
Il dit, soir et matin, quelques mots de prière
Et son cœur reste en paix en tout temps, en tout lieu.

Si ton lot de tourments excède la mesure,
Que ton âme en révolte accuse la nature,
L'iniquité du sort, la rigueur du destin,
Les poings serrés, le cœur crispé par la colère ;
Vomis, pauvre insensé, ta haine délétère
En maudissant l'auteur de ton premier matin.

C'est tout. Toujours déçu dans ta course affolée,
Le cœur meurtri par tout et l'âme désolée,
A la chute du jour tu diras : « A demain. »
Les jours suivants viendront à la veille semblables
Apportant avec eux leurs tributs lamentables
De peine et de soucis, sans meilleur lendemain.

Le cavalier reprend sa course, et éperonne vivement :

Epuisé par l'effort des luttes pour la vie,
Désabusé de tout, desséché par l'envie,
Le corps anéanti sous le poids de ta croix,
Passant, si nul éclair d'une douce espérance
Ne vient calmer tes maux, adoucir ta souffrance.
Que souffle à ton oreille une secrète voix,

Arrête là ta course et mettant bas la charge
Dont l'inutile poids affaiblit et surcharge
Sans but et sans raison ton épaule et ton dos,
Dans le gouffre béant de l'éternelle tombe,
Où tout être conduit par le destin retombe,
Plonge, qu'attends-tu ? Là ! c'est enfin le repos.

Digitized by Google

Je veux que ton étoile, en promesses féconde,
T'ait servi, sans compter, tous les biens de ce monde,
Accueilli tous tes vœux, comblé tous tes désirs,
Seras-tu satisfait, mortel, juge et prononce...
Ce que ton cœur me tait ton trouble me l'annonce,
Qui ne peut le saisir au vol de tes soupirs?

La vie est-elle assez pour des êtres d'élite,
Dis-tu ! Nul n'a jamais aperçu la limite
Qui borne des désirs l'ondoyant horizon,
Ni sondé, de son œil, les terrestres abîmes,
Ni, dans son vol, atteint les arêtes des cimes
Où ses vœux puissent faire une bonne moisson.

Par-delà l'horizon qui borne notre vue,
Au-dessus du zénith qui domine la nue,
Derrière l'azur clair du ciel indéfini,
Qui n'a pas entrevu, même à travers ses voiles,
Le Maître du soleil et des milliers d'étoiles
Placés sur le chemin qui mène à l'infini?

Sainte et sublime foi, ta grâce salutaire
C'est le divin rayon dont la chaleur éclaire
Les ténèbres du temps que chacun doit finir.
Comme l'ardent brasier d'un immense incendie
Tu projettes tes feux aux confins de la vie;
Dans la nuit des passés, au sein de l'avenir.

C'est le doux oreiller placé sur notre route
Où l'homme fatigué par les cahots du doute
Viendra poser sa tête et goûter, un instant,
Les douceurs d'un repos qui refait son courage,
Des énervants sursauts réparant le ravage
Rétablit, dans son âme, un calme bienfaisant.

C'est un galop superbe, Messieurs; mais, il faut bien l'avouer, pourquoi Pégase prend-il parfois, ô bien rarement, je le dis! l'allure d'un honnête cheval d'omnibus. Nous aurions été heureux, sans cela, de l'acclamer vainqueur au poteau d'arrivée.

*
* *

Digitized by Google

Sera-t-il distancé? Nous ne le pensons pas, Messieurs; peut-être ne donnerez-vous pas le prix de poésie en l'an de grâce 1899 ? Car le poème qui me reste à vous lire, quoi qu'il ait frappé votre Commission par la beauté du sujet, son originalité et le souffle vraiment poétique qui l'anime, ne lui a pas paru devoir mériter la couronne. — L'auteur, peut-être l'a-t-il voulu, marque des nuances de dédain pour les vieilles règles de la prosodie : je dis vieilles règles, car le médecin de Molière, qui modifiait au gré de son caprice et de son ignorance les règles de l'anatomie, a trouvé des imitateurs dans certains de nos poètes contemporains. Je ne veux pas méconnaître que la césure du vers est maintenant presque abandonnée ; mais encore faut-il ne pas prendre dans la nouvelle école ce qui est le plus commode, et si pour le corps du vers on se montre généralement plus libéral que jadis, on ne doit pas oublier que nous sommes maintenant beaucoup plus difficiles pour la rime que du temps de Boileau.

Mais vous pensez sans doute, Messieurs, que votre rapporteur ferait mieux de laisser là sa dissertation pour arriver au fait, c'est-à-dire à la lecture de la pièce.

Elle est intitulée *La Vierge et Saint Jean*. Nous sommes à Jérusalem. La mère et le disciple, peu après l'Ascension du Sauveur, s'entretiennent à la clarté des étoiles des grands événements qui viennent de s'accomplir :

MARIE.

J'aime les soirs sereins que Dieu donne à la terre...
Pour apaiser les cris de l'humaine misère,
Il fit la pitié clémente des nuits d'été
Et, ce soir, je sais plus d'un cœur déshérité
Qui doit se recueillir en oubliant ses peines
Sous le scintillement des étoiles lointaines !...

Digitized by Google

Après une pause, la Vierge reprend :

La lune essore à peine, et l'étoile s'endort...
Sous l'éblouissement calme de la nuit d'or
Le pays s'apaise au loin, les blanches terrasses
Bleuissent... Pas un souffle... Les chacals voraces
Eux-mêmes ont cessé leurs rauques grognements...
Béni soit le Seigneur qui créa ces moments !...

JEAN

Femme ! Remercions tous deux le Divin Maître
Qui, nous laissant sur terre, a voulu nous permettre
De songer longuement aux grands jours écoulés
En face de ces lieux que ses pas ont foulés...
Au pays de Judée... où nous pouvons revivre
Sa merveilleuse vie — écrite en un beau livre !

MARIE

Ce livre, je l'ai pieusement épelé,
O Jean ! depuis que mon Jésus s'en est allé
Vers son Père... Comme l'encens au fond d'un dôme,
Le Souvenir monte dans mon cœur et l'embaume...
Je sais tous les mots, tous les gestes de Jésus.
Et, depuis le premier baiser que je reçus
De sa lèvre d'enfant inquiète et tremblante
Jusqu'au dernier soupir de sa lèvre expirante,
Je les entends — et je les vois — et je les sens :
Le souvenir en moi monte comme un encens...
Et mon âme toujours, mon âme pleure et tremble
En face des chemins où nous marchions ensemble
Et des choses d'ici que, sur terre, Il aimait...
Je suis l'Orpheline et la Veuve...

JEAN

A tout jamais !...
O ma mère ! C'était par une nuit semblable,
N'est-ce pas ? qu'Il vint au monde dans l'étable,
Sur de la paille, ainsi que l'Ange l'avait dit,
Et ton divin enfant qui règne au Paradis,
Tu le vis ce soir-là dormir son premier somme
Au souffle réchauffant de deux bêtes de somme ?...

MARIE, dans une sorte d'extase.

Et dans le ciel volaient les divins messagers...
Et l'on entendait au loin la voix des bergers !...

Digitized by Google

— Oui, Bethléem là-bas s'endort... On le devine
Au loin, vers l'Orient, caché par la colline...
— Ce n'est, dans le pays, qu'un tout petit hameau... —
Mon fils ! le Tout-Puissant ! Lui qui pouvait d'un mot
Se bâtir une ville ou s'ériger un temple,
A voulu nous donner cet immortel exemple
De naître un soir, au fond d'un village inconnu,
Dans la crèche, d'une humble femme, faible et nu...
— O Dieu ! Vous renversez les grands aux fronts superbes
Comme le vent du soir incline au loin les herbes,
Mais les petits sont grands devant Votre bonté :
Vous avez vu ma honte et mon humilité
Et vous avez choisi votre indigne servante,
Dieu devant qui les rois ont frémi d'épouvante !...
— Et voici qu'à jamais les générations
M'appelleront bienheureuse...

JEAN

Et les nations
Futures ne pourront que prier et se taire
Devant cette merveille et devant ce mystère :
O Vierge qui portas le Messie en ton sein !...

MARIE reste un moment absorbée dans sa prière, puis reprend en regardant la plaine :

Hélas ! ce n'était pas pour un bonheur humain
Que Dieu m'avait choisie, ô fils de Zébédée !
— Souvent quand je voyais, dans les bourgs de Judée,
Une mère passer, le regard triomphant,
Ivre de la chanson qui berçait son enfant,
Je me pris à pleurer, sachant la prophétie...
Mon tout petit enfant !... mais c'était le Messie !...
Il n'était plus à moi, mais à l'Humanité !...
— Il viendrait donc un jour ce moment redouté
Où mon Jésus mourrait pour le salut du monde !. .
— Oh ! qui la redira; ma souffrance profonde,
Quand je suivais Jésus au hasard du chemin,
Ayant toujours au cœur cet affre surhumain
Cette perpétuelle et sanglante torture
Qu'un jour viendrait où s'accomplirait l'Ecriture !...
— Ainsi, la sombre vie a passé sur mon cœur,
Emplissant pour Jésus la coupe de douleur,

Digitized by Google

Et les temps sont venus, et la coupe était pleine,
Et Jésus l'a vidée un soir — dans cette plaine...

La Vierge indique deux points de la plaine :

Ici, le Golgotha... — là-bas, Gethsémani...

JEAN

Là-bas, l'Iscarioth livra le Rabboni,
Ici, Jésus rendit son âme à Dieu le Père...
Et le chemin s'en va du Jardin au Calvaire !
Je me souviens ! parmi les hontes, les crachats,
Immatériel, et pur, et grave, tu marchas
Dans ce chemin qu'on voit s'allonger sous la lune,
O Maître ! — et tu suivais la route d'infortune,
Bénissant les bourreaux qui t'abreuvaient de fiel
Et levant ton regard attristé vers le Ciel !...
— Femme ! Regarde donc, dans la plaine — à cette heure !
Comme on voit ce chemin !...

MARIE

Je le vois et je pleure...

JEAN

Femme ! pardonne-moi, j'ai tort de rappeler
Tous ces souvenirs à ton cœur inconsolé...

MARIE

Ces souvenirs, mon fils, ne m'ont jamais quittée,
Je les porte sans cesse en mon âme attristée :
Ce sont mes compagnons du jour et de la nuit —
— Un frisson qui coure, un souffle qui passe, un bruit :
Ils renaissent en moi comme des fleurs sanglantes !
Et j'aime à cultiver ces fleurs désespérantes
Dans le jardin de l'Espérance et de la Foi...
— O Jean ! te souviens-tu ?... Sous l'arbre de la croix.
J'étais là, moi, sa mère, inerte et douloureuse,
Veillant dans mes sanglots son agonie affreuse...
Vous aussi étiez là : toi, le discipline aimé,
Et la femme de Cléophas, et Salomé,
Et Madeleine... au pied de son gibet d'esclave !
Nous avons vu mourir au fond de son œil cave
La dernière lueur de l'âme qui s'en va...

Digitized by Google

Avec une exclamation :

— C'était l'Emmanuel ! le fils de Jehovah ! —
Et la terre au lointain, en sa clameur auguste,
La terre sourdement pleurait la mort du Juste...
— O Jean ! te souviens-tu ?...

JEAN

Je n'ai rien oublié.
Quand la mort eut blémi Jésus crucifié,
Je me souviens encor de la morne descente...
Nous marchions lentement dans la funèbre sente,
Ivres du désespoir qui nous courbait tous deux :
La foule regardait ces passants douloureux,
Ils se disaient : « Quelle est cette femme si pâle ? »
Le corps blanc de Jésus, debout dans la rafale,
Scintillait comme une aube au sein du soir maudit...
Alors, montrant la croix, un homme répondit :
« Cette femme est sa mère... »

MARIE

Et j'allais sanglotante
Dans un rêve d'angoisse atroce et d'épouvante...
Alors, je me souviens, tu m'avais pris la main,
Ecartant de mon pied les cailloux du chemin
Et berçant comme un fils mon désespoir immense...
Et la foule étonnée admirait ta clémence,
Car ils ne savaient pas le divin testament
Que Jésus avait fait à son dernier moment :
« Femme, voici ton fils ! — Homme, voici ta mère ! »
— Je n'ai pas oublié sa parole dernière,
Et, comme Il l'avait dit, je suis ta mère, ô Jean !
Je veillerai sur ta vie en la partageant,
Et, quand tu t'en iras au pays infidèle
Enseigner aux Gentils la Joyeuse Nouvelle,
Comme j'ai suivi mon Jésus, je te suivrai
Et serai près de toi pour leur dire : C'est vrai !

JEAN

Femme ! lorsque Jésus disait cette parole,
Il nous voyait tous deux... mais j'étais un symbole
Et c'est l'Humanité que je représentais !
— Souvent, aux anciens jours, quand Il me permettait

Digitized by Google

D'incliner vers son sein ma tête endolorie,
J'ai lu dans sa pensée et dans sa rêverie
Et je sais des secrets de divine douceur
Que j'ai surpris en écoutant battre son cœur...
— Jésus craignait pour les pauvres pécheurs... Sans doute,
Les hommes maintenant savaient la bonne Route
Et connaissaient la loi de justice... et pourtant,
Faute d'avoir semé la récolte au printemps,
Beaucoup ne viendraient pas au jour de mettre en grange...
L'homme, hélas ! est impur, en proie au Mauvais Ange,
Son origine pèse à jamais sur son sort,
Et c'est en vain que mon doux Maître serait mort,
Si la Toute-Justice ignorait la clémence...
— Pour donner aux pécheurs — quand même ! — une espérance.
Pour couler la douceur dans les cœurs ulcérés,
Pour joindre les mains tremblantes, pour murmurer
Les mots de repentir à l'oreille du Père,
— Je te le dis ce soir — Il a choisi sa mère !

MARIE

Je ne suis que l'humble servante du Seigneur...

JEAN

Et tu seras Notre Mère — selon le cœur !

Tout petits, les enfants des hommes, dans leurs rêves,
T'appelleront de leurs gestes, de leurs voix brèves,
Faibles comme un frisson, douces comme du miel :
Et tu seras pour eux « Notre Mère du Ciel ! »
— Et les ancêtres lents, aux épaules voutées,
En t'entendant nommer, ô lys de nos vallées !
Sentiront, malgré l'âge et malgré les rancœurs,
Une douceur nouvelle au fond de leurs vieux cœurs...

Les vierges toutes timides et toutes blanches,
Viendront près des autels où, bonne, tu te penches,
T'avouer les secrets dont rougit leur beauté,
O Vierge de candeur et d'alme Pureté !
— Les mères aux yeux fous, à l'âme ravagée,
Se souviendront toujours de la Mère affligée :
Elles t'apporteront le chagrin qui les mord
Et tu sauras les consoler de l'enfant mort...

Digitized by Google

Tu diras aux vaincus des humaines misères
Qui viendront en pleurant te montrer leurs ulcères :
« Est-il une douleur pareille aux sept douleurs ? »
Tu guideras les pas, tu sècheras les pleurs !
Les repentirs iront vers toi, Pleine de grâce !
Et tu seras la Main indulgente qui passe
Sur les fronts alourdis par le poids du péché...

Toi seule, je le sais ! pourras faire pencher
Du côté du pardon la balance du Juge,
Tu seras la Miséricorde et le Refuge !
Et les pécheurs honteux, tremblants devant ton fils,
Verront se dissiper les plis de ses sourcils
Au geste de bonté que ta main droite esquisse,
O Vierge ! l'Avocate et la Médiatrice !...

Aussi, — pour te louer, — en tout temps, en tout lieu,
Et dans tous les pays où l'on adore Dieu,
Des genoux s'useront sur les marches de pierre,
Des fronts pieux se courberont dans la prière...

Tu règneras sur la plaine où la moisson d'or,
En attendant la faux, se recueille et s'endort...
— Sur la forêt immense aux ombres éternelles
Où passent des chansons, où palpitent des ailes...
Notre Dame des champs ! — Notre Dame des bois !
— Et pour tous les humains, voyageurs aux abois,
Ton geste indiquera la bonne et droite route
Où l'on marche dans l'espérance et loin du doute...

Tu règneras sur les pays au ciel très pur
Où, dans la nue, avec la blancheur et l'azur,
L'horizon ciseleur a découpé les crêtes...
— Sur les océans bleus aux profondeurs secrètes...
Notre Dame des monts ! — Notre Dame des flots !
— Et pour tous les humains — qui sont des matelots ! —
Tu seras le Bon Vent qui souffle dans la voile,
Le Phare étincelant, la lumineuse Etoile !...

Tu règneras, après les siècles révolus.
Dans le bleu paradis, au milieu des élus,
A côté de ton fils, à côté de son Père...
Et sous ton pied vainqueur, la lune de mystère

Digitized by Google

Viendra dormir silencieuse, et le soleil
De gloire te vêtira d'un rayon vermeil,
Et, pour former enfin ta couronne fleurie,
Douze étoiles viendront t'auréoler, Marie !
Etoile de la Mer et Vase d'Infini !...

MARIE

Que le nom de Jésus soit à jamais béni...

Nous ne dirons qu'une chose : Messieurs, c'est de la poésie. Certes, si nous n'avions qu'à suivre les mouvements de notre âme, nous vous dirions : Voilà l'œuvre demandée, couronnez-la ! — Mais nous ne pouvons oublier que vous êtes dans notre province, si française par sa langue comme par son cœur, les gardiens des bonnes et saines traditions littéraires. Si nous pouvons saluer en l'auteur de *La Vierge et Saint Jean* un vrai poète, nous n'avons pas le droit, comme juges d'un concours, de présenter comme un modèle une œuvre, quelques belles que soient les pensées, si les concurrents futurs peuvent y trouver de dangereux exemples.

Voilà pourquoi, Messieurs, avec votre Commission, vous avez décidé que la couronne resterait pour cette année dans son étui. Toutefois, vous n'avez pas voulu que les plus méritants restassent sans récompense ; aussi, nous vous avons proposé de partager le prix de la fondation Guy entre trois concurrents :

150 francs pour l'auteur de *La Vierge et Saint Jean ;*
150 francs pour celui de *Le Doute et la Foi ;*
100 francs pour le gracieux auteur d'*Autour du Foyer*.

Il n'y aura pas de triomphateur ; mais la récompense partagée n'en sera pas, espérons-le, moins bien reçue, et quand notre éminent et cher président lèvera la séance,

Digitized by Google

nous pourrons dire, comme Titus, que nous n'avons pas perdu notre journée, puisque nous aurons fait trois heureux.

Quant aux autres, les vaincus d'aujourd'hui, qu'ils ne se découragent pas, la Muse leur sera peut-être un jour plus favorable ; que leur importe d'ailleurs, si dans le mystérieux colloque ils ont pu oublier, pendant une heure, le prosaïsme de la vie, — cette heure qui vient toujours pour celui qui sait l'attendre, et laisse un souvenir si doux au cœur du poète, comme dans celui qui a aimé, et que notre grand poète Félix Arvers a chanté dans cette strophe immortelle :

Hélas ! pourquoi faut-il que le Ciel nous envie
Les instants de bonheur si rares dans la vie,
Et qu'une heure d'amour si longue à s'effacer,
Soit si lente à venir, et si courte à passer.

Ces conclusions ont été ratifiées par l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

STATION ROMAINE DE LABISCO

(LES ECHELLES, Savoie)

COMMANDERIE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

Par A. PERRIN

Digitized by Google

Digitized by Google

Introduction

Les Echelles, chef-lieu de canton du département de la Savoie, sur la rive droite du Guiers vif, au-dessus de sa jonction avec le Guiers mort, s'étale sur les dernières pentes de la montagne du Menuet Par suite de sa position sur la route des Gaules en Italie et plus tard à la limite entre la France et les Etats de Savoie, cette ville a subi de nombreuses vicissitudes. Station romaine de LABISCO sur la grande voie de Milan à Vienne, ravagée par les Barbares au IVe siècle et par les Sarrazins au Xe, relevée de ses ruines sous Humbert Ier, elle fut donnée en apanage à Béatrix de Savoie, comtesse de Provence. Celle-ci, après s'y être retirée, donna le château, la ville et son territoire à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem pour y établir une Commanderie.

Les preuves de l'existence de la station romaine sur son emplacement et les documents relatifs à la Commanderie que nous avons pu réunir, nous ont porté à écrire les pages qui suivent, complétées par la chronologie des faits historiques relatifs au mandement des Echelles dont le peu d'importance ne nous parut pas demander une étude détaillée.

De toutes les fondations de la princesse Béatrix, aucune ne subsiste ; seule, la procession de la Passion, qu'elle avait sans doute importée de Provence, peut être considérée comme un souvenir d'elle.

Digitized by Google

Le soir du Jeudi-Saint, lorsque la nuit commence à noyer de ses ombres le massif des montagnes de la Grande-Chartreuse, la petite ville des Echelles présente le merveilleux spectacle d'une illumination générale se propageant de la place de l'Eglise aux extrémités de ses rues. Une procession, éclairée par des torches, des flambeaux et des cierges, descend la rue qui conduit à Saint-Pierre, s'élève au flanc de la colline du Menuet, contournant les ruines du château, qu'éclairent les lumières vacillantes du cortège, et revient par le haut de la ville du côté de Saint-Christophe.

Célèbre autrefois par la représentation des scènes de la Passion, elle attirait chaque année un grand concours de curieux. Rétablie après la Révolution, les désordres qu'entrainaient la foule et la trop grande licence des personnages firent supprimer ces représentations ; la procession n'eut plus dès lors d'intérêt que par le souvenir qu'elle rappelait et l'heure à laquelle elle avait lieu.

Digitized by Google

STATION ROMAINE DE LABISCO

LABISCONE, LAVISCONE, époque romaine[1]
LAVASCRONE, LAVASTRONE[2], LAVASERONE, moyen âge

Sur l'emplacement de la petite ville des Echelles a existé, à l'époque romaine, la station de Labisco, Lavisco, placée entre Lemincum et Augustum sur la grande voie militaire de Milan à Vienne. Les avis ont été longtemps partagés sur sa situation ; le *Romanis intentatam* pompeusement inscrit, par l'abbé Tesauro, dans l'inscription de l'ancien passage des Echelles, a exercé une certaine influence à cet égard, ayant été accepté comme vrai sans plus ample examen. Les archéologues convenaient cependant que l'emplacement des Echelles répondait exactement comme distances aux XIV milles indiqués dans les itinéraires entre Lemincum et Labiscone et aux XII milles entre Labiscone et Augustum.

M. le chanoine Ducis, après l'avoir constaté dans ses *Voies romaines de la Savoie*, déclare n'avoir pas trouvé de traces de travaux romains à Couz et à Chailles et repousse l'attribution de Labisco aux Echelles. Ne tenant compte ni de l'étymologie, ni de l'exactitude du parcours,

[1] Itinéraire des voies romaines d'Antonin et table de Peutinger.

[2] Cartulaires de l'Eglise de Grenoble. Chartes de donation d'Humbert I[er] des 21 janvier et 10 juin 1042. Chartularium A, n° XIX et XX. A remarquer, en outre de l'analogie des noms : Lavastrone, Laviscone, l'emploi de l'ablatif comme dans les itinéraires : « Quod vocabatur Lavastrone. »

Digitized by Google

ni d'un coefficient aussi important alors qu'aujourd'hui : l'altitude des passages, il déclare hésiter entre trois localités : Chevelu, Novalaise et Lépin, ne présentant aucun rapport comme nom ni comme distance avec Labisco (Les Echelles). Il se borne à ajouter la dernière localité à celles précédemment indiquées par Deluc et d'Anville.

Quant à la hauteur des passages, elle est de 612m au col de Couz (Les Echelles) avec de longues rampes de développement ; de 638m au col du Mont-du-Chat (Chevelu) : de 848m au col d'Aiguebelette (Lépin), et de 1,003m au col de l'Epine (Novalaise).

L'abbé Perrin, plus hardi encore, ne s'inquiète point des distances données par les itinéraires et place Labisco au Pont-de-Beauvoisin, c'est-à-dire à XIX milles de Lemincum par le col d'Aiguebelette et XXV par le col de Couz

Un grand nombre d'auteurs, la Commission de la Topographie des Gaules et plus récemment M. Desjardin, en publiant sa fidèle reproduction de la carte de Peutinger, ont reconnu que Labisco devait être placé aux Echelles.

Mais avant de citer ceux qui ont fourni des preuves ou se sont ralliés à cette opinion, nous énumérerons les nombreux vestiges, recueillis aux Echelles et aux environs, et les restes de travaux exécutés par les Romains au défilé de Chailles et au passage de la Grotte.

En creusant un réservoir, pour une prise d'eau, au-dessus des Echelles, sur Saint-Pierre de Genebroz, on trouva, près de la source, de nombreuses briques à rebords, des fragments de bronze et de fer et une pointe de flèche à douille. Le long du canal établi pour l'amener aux Echelles, on mit au jour une conduite en briques et ciment suivant exactement la direction du tracé actuel. Vers la fontaine de la place, en contrebas des portiques, les travaux

Digitized by Google

de canalisation firent découvrir des tombes romaines dans lesquelles furent recueillis des débris de vases en terre et un petit vase en verre à anses [1].

A la jonction des routes du Pont-de-Beauvoisin et de Saint-Pierre de Genebroz, à la sortie des Echelles, les ouvriers, en faisant des fouilles pour l'établissement du poids public, ont trouvé (1887) une sépulture contenant, au milieu de débris de briques et de poteries, une petite coupe en terre rouge gardant encore quelques traces de vernis. Elle était recouverte de deux fragments de poterie grise, épaisse, pétrie de petites pierres, et contenait cinq monnaies romaines de Claude et de Vespasien

Dans une excursion, faite avec le chanoine Vallet, nous rencontrâmes de nombreux fragments de briques à rebords et d'une meule romaine en lave dans un murger le long du chemin, à mi-coteau, qui de Saint-Christophe conduit directement à Saint-Pierre de Genebroz. Dans le cimetière de Saint-Christophe-la-Grotte, il y a une soixantaine d'années, le fossoyeur rencontra des tombes romaines dont les débris furent dispersés, à l'exception d'une lampe funéraire en terre qui fut recueillie par mon père et que j'ai déposée au Musée de Chambéry.

Nous mettions la dernière main à ces pages (novembre 1894) lorsqu'on nous signala la découverte de nombreuses sépultures, au milieu de vestiges romains, dans la plaine au sortir des Echelles, au-dessous de la route de Saint-Pierre de Genebroz. Ces sépultures étaient relativement récentes et pouvaient au plus remonter aux deux sièges du château en 1591 et 1592. Chacune d'elles comprenait deux à trois cadavres d'adultes simplement entourés de frag-

[1] M. Dotto, entrepreneur, a bien voulu me donner tous ces objets pour les remettre au Musée de Chambéry.

Digitized by Google

ments de dalles. L'intérêt de la découverte était tout entier dans les restes romains trouvés au-dessous : un réservoir ou large canal, de 15 mètres de long sur 1 m. 20 de large, formé de grands blocs de pierre soigneusement travaillés, les joints présentant des gorges dans lesquelles avait été coulé du ciment mêlé de briques pilées. La source s'était frayé un passage par-dessous le solide béton qui formait le fond du canal ; celui-ci ayant été percé, l'eau sortit avec une telle violence que l'ouvrier eut grand'peine à aveugler la voie. Du milieu des déblais, on avait sorti un fut de colonne, cassé, de 1 m. 20, un chapiteau corinthien d'un beau dessin et largement sculpté, un grand bronze de Constantin et quantité de débris de briques à rebord. Briques dont je pus, d'ailleurs, constater l'existence sur divers points de la plaine dans laquelle devait s'étendre la station de Labisco qui avait son centre sur l'emplacement actuel des Echelles.

L'ancien passage de la Grotte présente sur plusieurs points des traces de travaux exécutés par les Romains à l'aide du pic et du ciseau.

Il convient d'abord de remarquer que la partie de la route, à pente douce, qui va de l'entrée du tunnel à la gorge plus resserrée au-dessous, n'offre nulle part de traces de l'emploi de la poudre et qu'il n'est pas question d'y faire des travaux dans les prix faits pour le rétablissement du chemin en 1670[1] ; il est donc resté tel que les Romains l'ont ouvert. Sur sa droite existe un canal en très gros

[1] Nous avons emprunté de nombreuses indications relatives à l'ancien passage de la Grotte à l'intéressante *Notice historique sur l'ancienne route de Charles-Emmanuel et les Grottes des Echelles*, par MM. J. Martin-Franklin et L. Vaccarone, et renvoyons le lecteur à cette publication pour les pièces justificatives que nous ne croyons pas devoir reproduire.

Digitized by Google

matériaux, réparé en partie, en 1649, ainsi que la route, par ordre de Christine de France. Ce canal avait été établi par les Romains pour rejeter les eaux dans une grotte appelée le *Grand-Goulet*. C'est à son entrée que les travaux d'élargissement, faits au pic, sont les plus considérables, s'élevant à une grande hauteur.

Des écrivains fantaisistes n'ont pas craint d'affirmer que le passage existait autrefois par cette grotte, que l'on parcourt aujourd'hui sur une galerie en bois, débouchant, au sortir, sur le magnifique panorama de la vallée des Echelles et de Saint-Laurent, et d'où l'on serait descendu par des échelles jusqu'à Saint-Christophe.

Un peu au-dessous du canal, on retrouve sur la droite, contre le rocher, en deux ou trois points, les rebords de la voie et les rainures creusées par les roues des chars. Après avoir dépassé l'inscription de Charles-Emmanuel, l'on arrive au grand mur construit en 1670 qui a succédé à un mur romain. « Muralie de six pieds depesseur faicte a chos « et a sable qui faict croire que le chemin a desja esté « autrefois par là. » Ce mur, ainsi décrit par Balland, manquait de fondation dans un angle et il fallut le démolir. Il n'a pas cependant complètement disparu : il en reste encore une partie assez considérable, dont le faire romain n'est pas contestable, au bas du grand mur de soutien de la route. Un peu plus bas se trouvent d'énormes contreforts, de gros blocs, ayant fait partie d'une rampe.

Quelques citations d'actes et d'auteurs anciens nous permettront, d'ailleurs, d'établir que la voie romaine a continué, malgré sa dégradation par les eaux, pendant tout le moyen âge à être fréquentée par le commerce, même après l'établissement du passage de Saint-Michel, sur la montagne d'Aiguebelette.

Digitized by Google

Le *scabilio* ou *échaillon* des Echelles est cité dans les franchises de Chambéry et indiqué comme limites dans celles de Montmélian (1233): *Citra scalione de scalis;* le nom moderne et son dérivé se trouvent ici rapprochés. En 1399, l'évêque de Grenoble, Aymon de Chissé, visite la chapelle de Saint-Blaise, *prope scabilionem de Couz,* et descend ensuite à Saint-Christophe, *de scalis,* avec une troupe nombreuse à cheval, *per scabilionem.* Delexius, dans sa *Chorographia insignum locorum* (1571), dit: « Scalarum vicus a scalis quando ilhac transmeatur per « loci angustias quæ graduum instar se habent; » il indique bien un passage resserré et difficile dont la pente s'élève par des marches ou degrés et non pas l'impossibilité de passer. A la fin du XVI^e^ siècle, nous voyons cette route suivie non seulement par les soldats et la grosse artillerie venant aux Echelles, mais Lesdiguières, qui la veille avait visité le pas de la Crotte (chemin dans le roc qui dure environ demi-lieue), dut avoir une escarmouche dans le passage avec la troupe de secours du duc de Savoie[1]. En 1596, Lesdiguières établit des gardes au Pont-de-Beauvoisin et fait arrêter les mulets chargés se dirigeant sur le passage des Echelles malgré ses défenses et les rabais qu'il avait consentis sur les péages pour les engager à suivre la route du Mont-Genèvre.

Un siècle plus tard, Balland, directeur des travaux de la route, le constate à son tour (1668): « Ce passage, malgré « l'injure de ce lieu, a tousjours été pratiqué par quantité « de voituriers de Provence et du Dauphiné. La commodité « qu'ils avoient a faire porter les basles par des paysans

[1] *Journal des guerres faictes par M. Diguières,* par le président Coignon. (Manuscrit de la Bibliothèque Nationale, fond. Colbert, n° 9264, 3.)

Digitized by Google

« acoustumés à ce travail, comme les marrons du Mont-
« Cenis, les y a entretenu jusques à cett'heure, s'est ce qui
« a ballié plus de peine affin de n'interrompre ce com-
« merce. »

Le Théâtre des Etats de S. A. R. le duc de Savoye (La Haye, 1700, t. II, p. 397), auquel a collaboré l'ingénieur Borgogno, auteur du projet de monument de Charles-Emmanuel au chemin de la Grotte, mentionne les travaux romains de Chailles et de la Grotte : « Les Romains sem-
« blent avoir eu dessein autrefois de s'en ouvrir un
« (chemin) à travers les rochers, ayant séparé avec le fer
« de gros rochers qui formaient des précipices affreux, le
« long de la rivière du Guiers (passage de Chailles). Mais
« quoi qu'il semblât que rien ne pouvait résister à la puis-
« sance des Romains, ils n'avaient fait néanmoins qu'ébau-
« cher ce dessein, bien loin de l'avoir parachevé. »

Malgré la flatterie évidente à Charles-Emmanuel, l'auteur n'a pas suivi l'abbé Tesauro dans sa négation, tout en attribuant la première ouverture de la route au roi lequel « ayant donc coupé le rocher des Echelles beaucoup plus « avant que les Romains qui n'en avaient coupé qu'une « étendue de cent pas. »

Nous conclurons donc, avec Antonin Macé : « Tout « prouve qu'à l'époque romaine, la route suivait le couloir « naturel où Charles-Emmanuel établit la sienne et que « c'est aux Echelles qu'il faut rechercher la station de « Labisco des itinéraires romains[1]. » Les découvertes de vestiges, d'antiquités et de monnaies romaines sur plusieurs

[1] Mémoire sur quelques points controversés de la géographie des pays qui ont constitué le Dauphiné et la Savoie avant et après la domination des Romains. Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1861.

Digitized by Google

points de la commune des Echelles, nous paraissent fixer, sans conteste, la mention ou station romaine de Labisco aux Echelles, seule localité, entre toutes celles qui ont été proposées, qui corresponde avec une complète exactitude aux distances indiquées par les itinéraires. Son nom romain, sauf les variantes d'orthographe, s'est conservé d'ailleurs dans les chartes du moyen âge jusqu'au XIe siècle [1], et il serait difficile d'admettre que deux localités de même nom aient existé à peu de distance l'une de l'autre au versant d'une même chaine de montagne et que l'une d'elles n'ait laissé aucune trace de son existence.

Les plus anciennes chartes relatives aux Echelles nous apprennent que ce pays, comme la plus grande partie du Dauphiné, avait été ravagé au Xe siècle par les Sarrazins et que toutes les églises dépendant de la paroisse des Echelles avaient été détruites par eux. Le 20 janvier 1042, le comte Humbert Ier, de Savoie, cède au prieuré de Saint-Laurent de Grenoble, dépendant de l'abbaye de Saint-Chaffre, au lieu des Echelles, autrefois appelé *Lavastrone*, l'église dédiée à Sainte Marie Mère de Dieu et tout ce qui lui appartient, comme aussi les églises détruites dans l'étendue de cette paroisse qui ne sont pas reconstruites, pour y fonder un prieuré. Dans une charte de confirmation du 10 juin de la même année, approuvée par ses fils Amédée et Oddon, il ajoute: toutes les églises réédifiées ou non. Le prieuré des Echelles comprenait les églises de Saint-Pierre de Genebroz, de Saint-Christophe (Isère) et de Saint-Jean de Couz, annexe de cette dernière.

[1] Cette opinion basée sur l'étymologie a été discutée et soutenue d'une manière très remarquable par M. le comte de Vignet, dès 1842, dans sa notice sur les voies romaines qui conduisaient de Lemincum à Augustum. (*M. A. S.*, 1843, 1re série, t. XI, p. 853)

Digitized by Google

En 1216, un Chambérieu en était prieur. En 1220, un Anthelme était seigneur de la maison-forte des Echelles ; en 1292, un autre Anthelme fait un legs à l'église. En 1270, le commandeur de la Commanderie de Saint-Jean du Temple des Echelles fait échange du prieuré contre une maison du Fayet, près de Saint-Chaffre, cédée à cette abbaye.

Béatrix de Savoie, comtesse de Provence. Fondation de la Commanderie de Saint-Jean du Temple et de l'Hôpital des Echelles.

Béatrix, deuxième enfant du comte Thomas Ier et de Béatrix-Marguerite de Genève, fut mariée en décembre 1220 à Raymond Berenger, comte de Provence, et reçut en apanage le château et le mandement des Echelles. Célèbre par sa beauté, son esprit aimable et cultivé non moins que par la splendeur de sa cour où elle attirait les troubadours à de brillantes assemblées de cour d'amour où tout était élégance et galanterie. Elle était, dit Mathieu Paris, la plus belle, sage et prudente princesse de son temps ; poète elle-même, elle a été chantée par les poètes.

Plusieurs dames de son entourage sont restées célèbres dans les fastes des lettres provençales : Béatrix sa cousine, Agnès de Saluces, une Massa des comtes de Malespina, la comtesse del Caretto, la princesse Barbara.

Elle eut quatre filles dont une fut impératrice et les trois autres reines, et de ses trois petites-filles une fut impératrice et deux reines. A la mort de son mari, elle eut des différents avec son gendre Charles comte d'Anjou, réglés par l'entremise de saint Louis. Elle dut lui céder l'usufruit des comtés de Provence et de Forcalquier et du marquisat de Provence, à la réserve des seigneuries de Valemole, de

Digitized by Google

Villedieu et de Saint-Genis, rendre les titres qu'elle possédait concernant la Provence et s'engager à retirer les châteaux de Forcalquier, de Volone, de Mède et d'Ozède engagés au roi d'Angleterre pour 4,000 marcs, contre une pension de 6,000 livres tournois dont le roi fut caution[1].

Elle se retira au château des Echelles, et le 8 novembre 1260 (6 des ides) fonda[2] la Commanderie de Saint-Jean des Echelles par acte passé dans la cour du château *(in aula nostra[3])*. Elle donne à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem et au seigneur Ferrand de Barrach[4], grand percepteur de l'hôpital, deça les mers, recevant au nom du dit hôpital : le château, la juridiction, le mère et mixte empire, le domaine et seigneurie des Echelles et de son territoire, soit district, du diocèse de Grenoble, avec ses dépendances et tous les revenus et fruits, soit en chevaliers, damoiseaux et tous autres hommes, maisons, terres, prés et autres possessions et tènements, fours, moulins, bois, pâturages, forêts ou rochers, eaux, rivages, pêches, traits, chasses, laudes et trezeins, bans, justices, cens, servis,

[1] M. Cais de Pierlas a publié *(Revue hist. de Provence*, 1892), la sentence arbitrale de Louis IX (1256, 3 novembre) entre Charles d'Anjou et Béatrix de Savoie.

[2] Arch. di Stato, Turin. Protocole des rec[ts] ducaux, vol. II, 204.

[3] Guichenon donne la date du 13 novembre 1266, ayant lu : *Anno Domini millesimo ducentessimo sexagesimo sexto, idibus novembris,* au lieu d'*Anno Domini millesimo ducentessimo sexagesimo, sexto idibus novembris.* Cette erreur, reproduite dans plusieurs actes des archives de Turin, a jeté une certaine confusion dans son récit et dans la disposition des chartes relatives aux Echelles. La charte porte, en outre, l'indication de la sixième année du pontificat du pape Alexandre IV, qui régna de 1254 à 1261, indication qui lui a échappé. — Gioffredo l'avait déjà remarqué, vol. II, p. 448.

[4] Seigneur de Tallard, d'une famille des Alpes-Maritimes. Le vrai nom est Barras ou Barracio.

Digitized by Google

tailles soit quistes[1], marchés, leydes et tous autres que nous possédons ou devons posséder à l'exception de celles appartenant à la maison et aux Frères de la Grande-Chartreuse auxquels nous ne voulons causer aucun préjudice pour ce qu'ils possèdent dans la seigneurie et territoire du château des Echelles. A condition de construire en ce lieu une maison sous le vocable de Saint-Jean de Jérusalem et une église, où habiteront et seront entretenus, par l'hôpital, treize prêtres, deux diacres et trois clercs, frères de l'ordre si possible, sinon pris en dehors et aptes à remplir le service ecclésiastique. Chacun de ces prêtres célébrera, une fois par semaine, une messe de la bienheureuse Marie de notre vivant et après notre décès une messe de mort pour le salut de notre âme. Elle défend que le château et ses dépendances soient aliénés en tout ou en partie à d'autre domaine qu'à celui du comté de Savoie.

La donation est faite en faveur de l'hôpital des pauvres, qu'elle se propose de construire, avec l'obligation de faire et maintenir l'aumône qu'elle établit pour secourir les malades et les pauvres. Ferrand de Barras, grand-prieur d'Auvergne, reçoit, au nom de l'ordre, la donation aux conditions et avec les charges stipulées et annexe à la fondation la maison et chapelle de la Buisse, près Voiron (Isère), appartenant à l'hôpital, avec ses dépendances et revenus, afin d'assurer un plus grand entretien des personnes.

En **1262**, Eléonore de Provence, reine d'Angleterre, constitue une rente de cent marcs sterlings ou un capital de 1,500 marcs à l'hôpital des Echelles, fondé par sa mère, en échange du manoir de Flabehin... que celle-ci a reçu

[1] Quiste : Aide que le seigneur justicier réclamait de ses vassaux dans cinq ou six cas privilégiés, appelés aussi cas impériaux.

Digitized by Google

du roi d'Angleterre sa vie durant et qu'elle cède à sa fille. Acte passé à Saint-Maur des Fossés.

Par son testament, fait à Amiens en mars 1263, la comtesse Béatrix élit sa sépulture dans l'église de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, érigé à ses frais aux Echelles, dans le château qu'elle y a construit. Elle lègue 3,000 livres tournoises pour bâtir, aux Echelles, un hôpital qui sera nommé maison de Dieu et pour acheter des biens au profit de cet hôpital. Elle veut que des fruits et revenus de ces biens soit faite une donation générale, soit distribution, trois fois par semaine aux pauvres qui s'y rendront pour cet objet.

Elle mourut en 1266, au château des Echelles, et suivant son désir fut ensevelie dans la chapelle du château où on lui éleva un splendide mausolée en marbre blanc dont Guichenon nous a conservé le dessin. La statue de la princesse était couchée au-dessus ; autour du tombeau, vingt-deux statues, en habits de deuil, placées dans des niches surmontées de leurs écussons, représentaient ses fils, ses gendres et ses frères. A la suite des deux sièges, qu'il subit à la fin du XVI^e^ siècle, le château et la chapelle furent détruits en majeure partie. Les restes de la comtesse et sa statue furent transportés dans l'église des Echelles où le commandeur Dandelot lui fit élever un nouveau tombeau surmonté de sa statue [1].

Dans la visite de la Commanderie de 1724, les commissaires constatent que dans le chœur de l'église des Echelles, à gauche, ils ont trouvé le tombeau de la princesse Béatrix élevé de trois pieds au-dessus de terre par de belles pierres

[1] La partie inférieure du premier tombeau avait été brisée ; deux des statues qui l'ornaient ont été retrouvées dans les ruines du château et sont au Musée de Chambéry.

Digitized by Google

de taille ayant au-dessus sa statue en marbre blanc, en très bon état.

A la Révolution ce monument fut brisé, les ossements de la princesse et les reliques de l'église furent jetés à la voirie ; son crâne fut recueilli, en 1795, par le missionnaire Desgeorge qui le laissa en dépôt chez la demoiselle Rose d'Huet Saint-Pierre (à la Tour, Entre-deux-Guiers)[1].

A la restauration du culte, elle fut apportée et déposée dans la sacristie de l'église des Echelles et le 2 août 1826, sur la demande du roi Charles-Félix, transportée à Hautecombe par le curé des Echelles, quatre jours avant la translation solennelle des autres dépouilles princières. Le crâne de la comtesse Béatrix, enfermé dans une cassette sous le n° 10, fut déposé dans le tombeau de son frère Boniface, archevêque de Cantorbéry.

En 1859, une partie du sol, dans l'enceinte du château, fut minée et quelques murs, entr'autres ceux qui restaient de la chapelle, démolis. Arrivé pendant ces travaux, je pus m'assurer qu'au milieu de celle-ci subsistait encore intacte la partie souterraine du tombeau de la princesse Béatrix. Construit en molasse dure, soigneusement taillée et assemblée, il présentait un vide intérieur de 1 m. 50 en profondeur, 2 mètres de longueur et 0 m. 60 de largeur à la tête et 0 m. 50 aux pieds. Devant la porte de la chapelle se trouvaient deux tombes renfermant l'une 7 débris de

[1] 1795, 26 janvier. J'ai pris les mêmes précautions pour conserver la tête de la princesse Béatrice de Savoye, quoiqu'elle ne soit point reconnue pour sainte, pas même venerable, comme le peuple des Echelles a cru l'honorer et sans diviser les dignes restes sauvés de la voirie ou l'avoient jette trois ou quatre révolutionnaires, je la laisse en dépot chez la demoiselle Rose d'Huet S^t-Pierre. *Signé :* Desgeorge. (Archives de la cure des Echelles, écrit au verso de l'inventaire des reliques.)

Digitized by Google

squelettes, l'autre 3 ; la dalle de la première présentait vers la tête deux croissants opposés, en relief, indice probable de la sépulture des religieux de l'ordre ; celle de la seconde était unie. Dans les déblais furent trouvés quelques petits bronzes romains, des monnaies de Savoie appartenant au XIII[e] siècle, une pièce d'or espagnole et deux des statuettes qui entouraient le sarcophage de la princesse Béatrix.

Le Château des Echelles.
Les deux sièges successifs qu'il subit, sa destruction.

Le château des Echelles s'élevait sur la colline du Menuet, au nord des Echelles ; le mur d'enceinte subsiste encore et quelques substructions indiquent ça et là la place des bâtiments. Restauré par la comtesse Béatrix et donné, par elle, à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem il servit, jusque vers la fin du XVI[e] siècle, de place forte pour la défense de cette frontière de la Savoie contre les incursions des Dauphins du Viennois.

Pendant les luttes acharnées avec Lesdiguières, bien qu'il fût en état de défense et gardé par une compagnie d'hommes d'armes sous le commandement d'Hubert de Corbeau de Vaulserre, dépourvu d'artillerie il ne put tenir contre celle-ci. Par une de ces surprises, si fréquentes à cette époque, Lesdiguières vint s'en emparer, agissant avec une telle rapidité qu'une armée de secours partie de Chambéry n'arriva au passage de la Grotte qu'après la reddition du château. Le premier mars 1591 Lesdiguières expédie de Grenoble 2 pièces de canon de calibre pour battre les Echelles ; le 2, arrivé avec son infanterie, il visite la place et le pas de la grotte. Le soir du même jour,

Digitized by Google

il prend la ville des Echelles par escalade et oblige les défeuseurs à se retirer dans le château. Le 4 mars, les canons arrivent, sont conduits sur la colline au-dessus du château sur lequel on tire 57 coups. Le lendemain matin, sur les huit heures, quatre volées de canon agrandissent la brèche faite la veille dans les murailles et de Corbeau voyant l'impossibilité de résister, parlemente et accepte la capitulation qui lui permet de se retirer avec sa troupe. Le même jour, Lesdiguières a une escarmouche avec la troupe de secours arrivée trop tard au passage de la grotte et se retire après avoir placé une garnison au château.

L'année suivante, pendant que Lesdiguières était en Provence, le duc de Nemours, ayant réuni ses troupes à celles de dom Amédée, s'empara de Vienne et de Saint-Marcellin et se dirigea par St-Genix sur les Echelles. Bellier, lieutenant de Lesdiguières, surpris par l'invasion, s'était jeté dans le château des Echelles et l'avait fortifié à la hâte. Le 12 août, Lesdiguières, revenu à Grenoble, écrivait au roi : « Fezant en gros toute l'armée du duc de Nemours 4.500 homes de pied et mille chevaus et cinq pièces de canon, estans maintenant au devant des Echelles, place de Sçavoye, laquelle n'est gueres bonne mais toutefois munie de bons homes et d'ung bon chef, et pance qu'ils panseront deux fois avant que de l'attaquer de bon esciant. Je ferai tout mon possible pour la conserver tant que je pourrai. » Mais le duc de Nemours ne lui laissa pas le temps de venir au secours de la place qu'il prit après trois jours de siège. Lesdiguières l'apprit avant d'avoir expédié, au roi, sa lettre qu'il termine ainsi : « V. M. sera advertie que le duc de Nemours a battu les Echelles de sept pièces, donné ung assault auquel il a esté bien battu mais après, à cause de la (famine) les assiégés ont compozé et sont sortis, la vie sauve. »

Digitized by Google

Dans sa correspondance il donne des détails circonstanciés de la prise de la ville et du château des Echelles : « Après « la prise de Vienne (le duc de Nemours et dom Amédée) « vinrent planter le siège devant les Echelles avec 4 pièces « qui furent descendues par la Crotte et depuis ramenées « par le Mont du Chat par l'admirable industrie du sieur de « Jacob grand maitre de l'artillerie. Ils se logerent dans la « ville des Eschelles et parce que toutes les maisons étaient « couvertes de bois, l'ennemy s'etant retiré au chasteau en « un instant la brusla par feux artificielz. Nostre artillerie « fait quelque bresche, mais sans s'attendre à ce les nostres « assaillirent un esperon que l'ennemy avoit faictt en dehors « du chasteau montarent furieusement au dessus sans « eschelles et l'emportarent d'assault, taillans en pièces « environ deux cens hommes qui le gardoient. »

« Puis fut baillé un assault du costé de la bresche ou les « nostres furent repoulsez avec pertes de quelques braves « soldats... la place fut rendue et don Amédée nomme « Carlo de Menthon gouverneur. »

Après avoir subi deux sièges et en suite de l'incendie des principaux bâtiments, le château en partie ruiné, la chapelle et les bâtiments de la Commanderie furent abandonnés. Les commandeurs pas plus que les princes de Savoie ne pensèrent à le réédifier, malgré les ordres renouvelés plusieurs fois par le chapitre général de l'ordre de Malte. Lors de la visite de 1724, les commissaires, vu les réparations importantes faites par le commandeur aux bâtiments des Echelles, ne croient pas pouvoir lui enjoindre de rétablir à neuf les bâtiments de l'ancien château qui sont absolument errasés et dont ceux qui restent debout menacent ruine. Ils lui ont cependant exhibé les plans envoyés de Malte pour représenter l'aire et la distribution des appar-

Digitized by Google

tements, les emplacements des degrés, les façades, portes et fenêtres et la hauteur de la nouvelle habitation projetée. Aucune suite ne fut donnée à ces projets, bâtiments et murailles restèrent abandonnés à l'injure du temps et leur ruine s'acheva sous l'envahissement des arbres, des ronces et des plantes sauvages. Au commencement du XIX^e^ siècle, les derniers murs du bâtiment furent démolis, à l'exception des voutes d'une partie du château, les terres mises en culture et le mur d'enceinte restauré pour enclore la propriété.

La Chapelle du Château et l'Eglise des Echelles.

Par son acte de fondation la comtesse Béatrix avait fixé à treize prêtres, religieux de l'ordre de Malte, deux diacres et trois clercs le chapitre chargé de célébrer les offices à la chapelle du château des Echelles. Du vivant de la fondatrice une messe de la Vierge devait être dite chaque semaine et après son décès remplacée par une messe des morts célébrée pour le repos de son âme.

La juridiction spirituelle du Chapitre était limitée à l'enceinte du château et à l'hôpital, la paroisse des Echelles dépendait du prieuré établi par l'abbaye de Saint Chaffre en suite de la donation de 1042. Les églises de Saint-Pierre de Genebroz, de St-Christophe et de Saint-Jean de Couz comprises dans l'acte de donation sans y être dénommées relevaient également du prieuré. Cette division du pouvoir et les contestations qu'elles pouvaient amener présentaient de graves inconvénients aussi l'ordre de St-Jean s'efforça-t-il d'obtenir la cession du prieuré à la commanderie des Echelles.

Dix ans après la fondation de la Commanderie, le grand

Digitized by Google

maître de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, Achon, représenté par un procureur et par le commandeur de la Commanderie de St-Jean du Puy traita avec l'abbé de St-Chaffre l'échange du prieuré des Echelles établi ensuite de la donation du comte Humbert I en 1042 contre l'oratoire et la grange ou maison du Fraycet (Fraxino), près Saint-Chaffre, et les terres en dépendant. Le prieuré et les terres des Echelles ayant une valeur moindre les hospitaliers reçurent une soulte de 40 livres viennoises [1]. Les biens du prieuré furent unis à la Commanderie chargée de desservir la paroisse des Echelles et d'entretenir l'église. Par cet échange le commandeur devint seul seigneur spirituel et temporel des Echelles, qui s'étendait sur les deux rives du Guiers, de St-Pierre de Genebroz, de St-Christophe et de St-Jean de Couz. Il possédait en outre des terres et redevances sur neuf paroisses circonvoisines dont les églises étaient sous la dépendance du prieuré des Echelles. Corbel, la Ruchère, dans le diocèse de Grenoble ainsi que les 4 paroisses ci-dessus ; la Bauche, Attignat-Oncin, Saint-Franc, Lépin et St Genix dans le diocèse de Belley ; les Abbrets et les membres ou chapelles de la Buisse et de Saint-Jean de Moirenc dans l'Isère.

Saint-Pierre de Genebroz, cédé par le prieuré de Saint-Laurent de Grenoble dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, avait été échangé par eux à la Commanderie des Echelles en 1638. Il en fut de même pour Saint-Christophe et Saint Jean de Couz à une date que nous n'avons pu déterminer. Par suite de la diminution des revenus de la Commanderie dont le château, l'hôpital et les maisons

[1] L'abbé Ulysse Chevalier : Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre, n° CCCCLVIII. P. 203. Permutatio prioratus S. Mariæ de Scalis pro domo et oratorio de Fraxino.

Digitized by Google

avaient été détruits pendant les guerres entre le comte de Savoie et les dauphins de Viennois dans la première moitié du XV^e^ siècle le nombre des prêtres fut réduit à sept, puis à quatre après la destruction du château et de la chapelle et l'incendie du Bourg en **1591** et **1592**. Les desservants séculiers des Echelles et de Saint-Pierre de Genebroz arrivèrent à se considérer comme indépendants de la Commanderie et en **1758** refusèrent l'entrée de leurs églises aux visiteurs de l'ordre. Leur prétention fut sanctionnée par le Sénat de Savoie, contre tous droits, après une fort longue instance. A la demande du commandeur de la Queille, Monseigneur Conseil, premier évêque de Chambéry, réunit à la cure les offices de sacristain et de prébendé avec tous leurs revenus à la charge d'entretenir deux vicaires.

L'église actuelle des Echelles a été construite en **1851**, sur l'emplacement de l'ancienne. Celle-ci était à une seule nef formant croix avec deux chapelles celle à droite du chœur se prolongeait parallèlement à la nef par un mur percé de deux arcs. En outre du maître-autel, il en existait trois autres dédiés à saint Sébastien, saint Antoine et saint Roch, à sainte Catherine et à Notre-Dame de Consolation. Les messes et offices de fondation étaient célébrés, par les vicaires, au maître-autel.

Trésor de la Chapelle du Château.

La chapelle de la Commanderie était richement dotée de reliquaires, de croix, de vases et d'ornements d'église donnés par la princesse Béatrix et par quelques-uns des commandeurs dont les armes figuraient sur des calices et des ornements.

Nous avons publié deux inventaires de ces richesses

Digitized by Google

dressés en 1575 et en 1606, ainsi que plusieurs actes relatifs à leur dépôt à Chambéry, dans les Miscellanea di Storia d'Italia, vol. III. XXIV. nous mentionnons seulement les plus remarquables des objets qui s'y trouvent indiqués.

Lorsque le château des Echelles, que l'état de ses fortifications rendait peu propre à résister à une attaque sérieuse, fut menacé par les incursions de Lesdiguières sur la frontière de Savoie, le commandeur résolut de mettre en sûreté le trésor de la chapelle. Il le fit transporter à Chambéry en 1589 par Pierre Vibod, sacristain, qui le mit en dépôt chez Claude Chevrier, gardien de la porte du Reclus, lui remettant un inventaire fait en 1575. On ne peut s'expliquer que par l'absence du commandeur de Chambéry que pas plus à cette époque que postérieurement ces richesses n'aient été retirées dans la chapelle de la Commanderie. Deux ans après, dom Amé de Savoie, lieutenant général de S. A. deçà les monts, craignant que leur conservation ne fût pas assurée ordonna à Claude Chevrier de les lui remettre et de les faire transporter au château et lui en donna décharge.

Les religieux de Malte et le commandeur des Echelles en ayant ensuite demandé la restitution, le Sénat à la requête de dom Amédée en ordonna le transfert dans le trésor de la Sainte-Chapelle. Le 20 juin 1606, en présence de dom Amédée, de l'avocat général, du seigneur d'Albigny, du chantre et des chanoines de la Sainte-Chapelle, la remise eut lieu et un procès-verbal fut dressé contrôlant l'inventaire de 1575 ensuite des constatations faites par des orfèvres et on ajouta à la suite les ornements ne figurant pas au précédent inventaire ainsi que la liste des objets qui furent remis au sacristain pour le service de l'église des Echelles. Le procès-verbal fut enregistré au Sénat.

Digitized by Google

Les reliquaires étaient renfermés dans une caisse en bois doublée de velours noir garni de passementeries fermant à trois clefs et les ornements dans une garde-robe en noyer à trois portes fermées par sept serrures. La caisse contenant les reliquaires fut déposée auprès du Saint-Suaire dans une armoire placée derrière le maître-autel de la Sainte-Chapelle.

A la suite de contestations entre les chanoines de la Sainte-Chapelle et le commandeur Dandelot celui-ci recourut au Sénat et obtint un arrêt l'autorisant à retirer le dépôt.

Le 11 septembre 1618, la Chambre des Comptes ordonnait l'exécution de l'arrêt du Sénat et le transfert du trésor au couvent de Saint-Dominique, autorisant son transport aux Echelles, une fois l'an en temps de paix, à condition qu'il serait accompagné, à l'aller et au retour. par des religieux de Saint-Dominique et des Echelles. Après de nouvelles transactions, Dandelot obtint la restitution de ces richesses ainsi que le constate l'extrait suivant de la chronique de Saint-Dominique[1]. « L'anné 1618 « furent donnés en despot et garde les reliques et argen- « terie des eschelles qui estoient dans la S^te^ Chapelle et « par arrest du senat obtenu par M. le commandeur « dandelot et l'année 1649, le tout par arrest du senat fut « retiré par le chevalier Dandelot. »

En dehors des inventaires de 1575 et 1606, il en existe deux dans les procès-verbaux des visites de la Commanderie en 1486 et 1641 ; en les collationnant, nous avons pu compléter la mention et la description d'œuvres

[1] Documents relatifs au couvent de Saint-Dominique, 2^e^ série, chronique du P. Pelin de 1600 à 1611. Publiés par F. Rabut. (Mémoires de la S^re^ S^ne^ d'H^re^ et d'Arch^re^, t. II.)

Digitized by Google

d'un grand intérêt archéologique. Nous indiquons seulement les pièces les plus intéressantes décrites dans ces inventaires :

Croix de platines (feuilles) d'or ouvré où il y un fragment de la Sainte-Croix, garnie de 12 rubis, 10 émeraudes, 40 perles fines et deux saphirs.

Ange d'argent doré, tenant à ses mains un reliquaire contenant une des saintes épines de la couronne de N. S, du Saint-Suaire, de la robe et du linceul de N. S, de la couronne de Notre Dame, du linge dont le Christ était ceint à la cène, de ses langes quand il était petit enfant, de la robe de pourpre de N. S, garnie de 10 petits rubis et 22 émeraudes.

Croix double ayant un crucifix d'argent blanc, un ange tenant une couronne sur sa tête ; aux côtés la Vierge, saint Jean et les quatre évangélistes tous dorés.

Croix d'argent doré où il y a Notre Dame et saint Jean par côté ; les quatre évangélistes au pied, sur le bâton l'Annonciation.

Croix garnie de platines d'argent, avec un crucifix, alentour du feuillage doré, renfermant quatre reliquaires, au pied une dent de saint Jean-Baptiste dorée au-dessus, garnie de quarante pierres précieuses marguerites, rubis, etc., et quatre grosses perles.

Croix de cristal ouvrée d'or et d'azur avec les armes de la religion, le crucifix au milieu.

Croix de cristal avec un crucifix d'argent et du bois de la Sainte-Croix.

Tête d'argent dorée, garnie à la poitrine de onze pierres précieuses, rubis et émeraudes ; la couronne d'argent doré garnie de 24 pierres moindres contenant des os des 10.000 Vierges alias des 10.000 martyrs.

Digitized by Google

Table d'argent au-dessus le crucifix, au-dessous Notre-Dame tenant son fils couronné un sceptre à la main.

Petit livre d'évangiles couvert de bois avec plaques d'argent, dessus le crucifix, Notre Dame et saint Jean-Baptiste ; dessous Notre Dame tenant son fils, quatre anges aux coins.

Dyptique à deux portes, saint Pierre sur l'une, saint Paul sur l'autre.

Custode d'argent doré surmonté d'un aigle supportant une boîte d'ivoire, où repose Notre Seigneur, pendant à trois chaînes d'argent réunies dans un pommeau d'argent doré surmonté d'une chaine d'argent d'environ deux toises (5 mètres 45).

Table d'ivoire (dyptique) à plusieurs personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Deux tables d'ivoire représentant en relief divers événements de la vie de Jésus-Christ ; le tout chargé d'inscriptions grecques, au bas de petits médaillons qui représentent ou rappellent des saints. On lit distinctement : Come, Damien, Nicolas, d'après une note de Joseph de Maistre qui le vit le 13 février 1793 dans la sacristie des Echelles.

La description trop succincte de ces œuvres d'art remarquables par le travail et par les pierres précieuses qui les ornaient au nombre de plus de 200 fait vivement regretter leur destruction.

Les Commandeurs et la Commanderie.

Bien que les archives du Grand-Prieuré d'Auvergne, à Lyon, renferment un certain nombre d'actes relatifs à la commanderie des Echelles et une suite assez complète des visites, mais postérieures à l'abandon du château, il ne

Digitized by Google

nous a pas été possible de dresser la liste complète des Commandeurs. Le premier connu est Pierre de Montbel (1315-1347); le dernier Sébastien de la Queille (1781-1788). Leur histoire et celle de la Commanderie se résument dans des détails et des conflits d'administration que l'on retrouve semblables dans toutes les Commanderies de l'ordre et qu'il serait sans intérêt de reproduire. Aussi, nous nous sommes bornés à résumer dans un tableau chronologique les faits relatifs à la Commanderie et au mandement des Echelles indiquant, par ordre de date, les noms des commandeurs, des religieux, des prêtres et des personnages qui y ont résidé ou tenu un emploi. Quant aux actes relatifs à la réception des commandeurs, à la reconnaissance qu'ils passaient aux princes de Savoie, à leurs droits et à leurs devoirs, à leurs revenus et aux charges qui leur incombaient, nous les avons groupés en empruntant les détails aux actes et aux visites de diverses époques.

Lors de la prise de possession, les cloches annonçaient l'arrivée du commandeur, le curé l'attendait en surplis à la porte de l'église et, après lui avoir offert l'eau bénite, le conduisait dans le chœur. Il prenait place dans un fauteuil, au bas du maître-autel, et était salué par les religieux et par les prêtres Le chant du *Veni Creator* était suivi de la messe et du chant du psaume *Laudate dominum.* A sa sortie, annoncée par le son des cloches, tout le clergé l'accompagnait à la porte de l'église. Le même cérémonial était observé pour la réception des visiteurs généraux de l'ordre.

Le commandeur passait un acte de reconnaissance au prince de Savoie, déclarant tenir de lui le château et le mandement des Echelles, les hommes et les hommages en

Digitized by Google

dépendant, lui devoir cent et dix livres de cire au poids de Chambéry à chaque fête de Saint-Michel et tenir en emphithéose perpétuelle et du direct domaine du prince un pré de huit sectorées. Le prince adressait une lettre de protection et de sauvegarde pour le commandeur et le mandement des Echelles, renouvelant les privilèges et les franchises et en accordant de nouveaux tels que l'établissement de foires et de marchés.

Les déclarations contenues dans les actes de reconnaissance des commandeurs complètent les indications relatives à l'étendue de leur juridiction, à leurs droits et aux charges qu'ils devaient supporter. Les possessions de la commanderie s'étendaient à tout le mandement des Echelles dans lequel étaient compris : les Echelles, Saint-Pierre de-Genebroz, la Bauche, Saint-Franc, Oncin, Attignat, Lépin, Saint-Jean-de-Couz, Saint-Christophe (Isère) et Corbel, le village des Gand, Saint-Blaise et Gerbaix, hameaux de Saint-Jean-de-Couz et Gerbaix hameau de Champagneux. Le commandeur nommait le juge, le procureur d'office, le greffier, le châtelain, le curial et le métral. Il avait le droit d'ériger un pilori ou carcan et des fourches patibulaires à 4 pilliers. En 1775, il proteste ne pouvoir faire rétablir les fourches et le pilori de même que les marchés, la grenette et les droits qui en dépendent. Par suite de malheurs successifs, d'incendies, la commanderie avait vu diminuer de beaucoup ses revenus et la ville des Echelles son industrie et son commerce.

Le commandeur avait le droit de pêche dans la rivière du Guiers, dans les cours d'eau de la Morge, de l'Ardinette, de la Bessière et la moitié du Thiez qui séparait la juridiction des Echelles de la Bridoire. Il percevait les droits champêtres, de banvin, des langues, des bêtes tuées et un

Digitized by Google

sol de Savoie pour chaque bœuf ou vache amenés de France à la foire de Saint-Christophe, toutes les amendes et les confiscations. Il avait le contrôle et la marque des poids et mesures et sur le marché une mesure en pierre (gichette), ainsi qu'il en apparait (en 1700) par les pierres qui y sont encore desquelles on se servoit à mesurer le blé ».

Les quatre prêtres desservant la paroisse des Echelles et celui de Saint-Pierre-de-Genebroz étaient à sa nomination, il devait remettre annuellement aux premiers, à chacun 7 charges de froment, 8 charges de vin, 61 livres tournois équivalant à 122 florins de Savoie ; au dernier 4 charges de vin et 18 livres de Savoie pour partie de sa portion congrue, 4 et 1/2 charges de froment, 8 rasières de seigle 3 et 3/4 charges d'avoine et 84 livres de supplément représentant en valeur 333 livres 6 sols 8 deniers plus 2 florins pour le blé et le vin.

L'aumône générale, établie par la comtesse Béatrix, devait être distribuée à tous allants et venants les dimanches et jeudis de Carême, l'on employait 7 charges d'avoine et trois de seigle pour faire le pain nécessaire. De plus, le Jeudi-Saint les douze pauvres admis au lavement des pieds dans l'église, recevaient chacun : un pain d'un sol, un hyareng (hareng), un sol et entre tous un bichet soit deux rasières de froment. Le commandeur devait, en outre, chaque année quatre repas aux quatre prêtres desservant l'église des Echelles et aux notables du lieu.

Le seul commandeur qui mérite une mention particulière est Claude Dandelot de Grolée qui, pendant quinze années de résidence aux Echelles, s'efforça de réparer les désastres causés par les deux siéges, auxquels ses trois prédécesseurs, durant 26 ans, ne paraissent pas avoir apporté

Digitized by Google

grand soulagement. Il reste encore de nombreux restes des améliorissements faits par lui qui montrent le zèle et l'activité qu'il apporta à la gestion des intérêts de la commanderie. Le logis du commandeur, mairie actuelle, dont la façade sur la place a été si malheureusement modernisée, n'a pas subi ce vandalisme du côté de la cour qui a conservé son remarquable caractère architectural, est son œuvre. Au bas de l'escalier est déposée la clef de voûte de l'ancienne porte sur laquelle sont sculptés une croix patriarcale, sans le bras inférieur, au sommet flamboyant, au-dessous un croissant, entourés d'une bande en relief, en forme d'écusson à deux pointes, sur laquelle est gravée la légende ; CONSTANTI° A° Cœur° IN FIDE° ET et au bas dans un cartouche **1632**. Un motif du même genre mais sans légende entoure une statue de la Vierge placé à l'angle du premier portique sur la place. La niche est surmontée du J. H S., reproduit sur un écusson à la clef de voûte, et accostée d'une rosace et d'un croissant tourné. Dandelot fit réparer l'église et placer à une fenêtre un vitrail à ses armes, puis fit transporter dans le chœur les restes de la princesse Béatrix et placer sa statue sur son tombeau. Il donna encore le tabernacle en bois de menuiserie doré, la garde-robe destinée à contenir les reliques et ornements de la chapelle du château qu'il parvint à retirer de Chambéry.

Les commandeurs résidèrent aux Echelles jusqu'au XVIII^e^ siècle, dès lors l'état de décrépitude des bâtiments appartenant à la commanderie ne permit plus la résidence et il était impossible de penser à faire de grandes réparations les dépenses étant presque supérieures aux revenus considérablement réduits. Un procureur était chargé de gérer la commanderie et de représenter le commandeur.

Digitized by Google

Dans les années qui précédèrent la Révolution, les commanderies de Chambéry et des Echelles étaient régies par le même administrateur, le notaire Viviand d'Aix-les-Bains [1].

Le 11 septembre 1783, Marie de Laqueille renouvelle aux Echelles, la procuration qu'il avait passée le 4 à Viviand, notaire royal et procureur au Sénat : le 22 juin 1786, il est constitué pour procureur par Aimé-François d'Ussel, de Châteauvert, receveur général de l'ordre.

[1] Le populaire l'appelait Viviand la patte, parce que reçu dans l'ordre de Malte en qualité de Frère (1779), il portait la croix, en drap rouge, sur ses vêtements.

Digitized by Google

DOCUMENTS

Nous avons publié dans les *Miscellanea di Storia Italiana*, vol. III-XXXIV, une notice abrégée, ainsi que 8 documents et la liste des commandeurs. Voici les titres de ces documents :

N° 1. — 18 juillet 1575. Inventaire et description des Reliquiaires de l'esglise du chasteau des eschelles ordre sainct Iehan de hierusalem faict à la poursuitte de sieur Claude de Liobart chevallié au dit ordre sieur comandeur de Laumuse procureur et recepueur Général de la Ste religion — Arrêt du Sénat du 19 juin 1606. — 20 juin 1606. Inventaires des reliquaires des vases et des ornements appartenant à la chapelle du château des Eschelles déposées dans le trésor de la Sain:e-Chapelle de Chambéry ou confiés au sacristain des Eschelles. — 29 juing 1618 ordonnance du Sénat pour leur transport dans l'église de Saint-Dominique. — 11 septembre 1618. Ordonnance de la Chambre des Comptes, ensuite d'un arrêt du Sénat, au procureur de la Sainte-Chapelle de Chambéry de faire procéder à son exécution.

N° 2. — 1225, juillet. Carta Bosoneti Corbelli de tenemento suo d'psina. Donation à la milice du temple.

N° 3. — Lettres de commandement données par le duc de Savoie à noble Aubert de Corbeau tant sur les frontières de ses états que dans la ville et citadelle des Echelles. Janvier 1590.

Digitized by Google

N° 4. — 29 août 1590. Revue d'enrollement de la compagnie levée par le capitaine de Corbeau pour la garde du château des Echelles, passée par Pierre de Bienvenu, seigneur de Martel.

N° 5. — Commission au seigneur de Corbeau P(our) la levée de cent hommes pour la garde de la ville des Echelles. 1 décembre 1590.

N° 6. — Prise du château des Eschelles par Lesdiguières, et articles de la capitulation 1591.

N° 7. — Attestation contre ceux qui ont voulu dire que la garnison des Echelles ne s'était pas comportée en vrais catholiques et troublaient le service divin.

N° 8. — Ordre de l'excellence de Monseigneur dom foelix de Sauoye pour faire garder le mandement des Eschelles faire leuer des soldats les faire armer, etc., du 1er septembre 1636.

Archives départementales du Rhône. — Série H, n° 142.

Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte. Visite de la commanderie des Eschelles deppendant du grand prioré d'Auuergne de laquelle est commandeur Monsieur frere foucault de St-OLaire, cheualier de l'ordre de St-Jean de hierusalem, aussy commandeur de Tortebesse.

1641.

L'an mil six cens quarente un, Et le vingt quatre jour du mois d'octobre Nous frères Claude de Montagnac Larfeuilière cheualier de l'ordre St-Jean de hierusalem commandeur des commanderies de l'Envers et St Paul, et Léon Fonsjean, docteur en droictz, religieux du dit ordre commandeur de la Croix au bost, vicaires, commissaires

Digitized by Google

et visiteurs généraux pour visiter touttes les commanderies membres et annexes d'icelles du Grand prioré d'Auvergne suivant la commission a nous octroyée tant de la part de l'Illustrissime et Reverendissime Monsieur frere françois de Cremeaux, chevalier du dict ordre, conseiller du Roy en son conseil d'estat prieur du Grand prioré d'auvergne en datte du 23 feburier 1640 enregistrée au commencement du proces verbal de la presente visite et pour satisffaire au contenu d'icelle au debuoir don les chargent portant de visiter la commanderie de Bellecombe sommes transportez accompagnez de notre secretaire ou notaire en la commanderie des Eschelles, pays de Savoye, diocese de Grenoble, Parlement ou Sénat de Chambéry distant d'iceluy environ trois lieues, et de Grenoble environ six lieues, de laquelle Commanderie est Commandeur Monsieur frère Foulcaut de Ste-OLaire, cheualier du dict ordre, absent et en son absence auons trouué Me Philibert Bouuier, fermier général de la dite Commanderie des Eschelles auquel auons fait entendre le contenu de notre commission suivant laquelle nous l'avons requis sur le serment qu'avons reçu de luy quil nous eust a desclarer, nombrer, specifier, faire voir ou desclarer en quoy consiste la dite commanderie ses membres et dependances nous y conduire pour la visiter sans rien obmettre en general et en particulier ce qu'il a promis faire.

Disant la dite Commanderie des Echelles consister en son chef, en laquelle a une Esglise parrochialle desdiée sous le tiltre Ne Dame, En des mazures d'une grande esglise, chasteau, en maisons, en moulins et fours Bannaux, domaines, Bois de haulte futaye, cens, rentes, directes seigneuries sur unze paroisses de vingt deux villages et en la jurisdiction haulte, moyenne et basse sur iceux.

Digitized by Google

Consiste aussy ladicte Commanderie en quatre membres scavoir lhospital de S^t^ Jean de Moirain, d'Esabrays (des Abrets), Champagnieu, S^te^ Catherine sur Voiron et en plusieurs autres droits et debuoirs cy apres desclarez.

Nous commancerons nostre visite premierement aux personnes puis aux choses Savoir par culte divin qui se doibt faire parmy nos esglizes, chapelles ou oratoires. Pour scauoir si elles sont bien sernies comme il est requis, et pourvues de bons, et suffisants Pasteurs. Pour les personnes après avoir faict perquisition des vies et mœurs gouvernement et residance tant du dict sieur commandeur que de ses pretres collegiaux, ou officiers nous le declarerons cy apres suivant ce que nous en trouuerons cy aprés. Ce faict nous sommes entréz dans la ditte esglize parrochialle que nous avons trouvé desdiée soubz le tiltre de N^e^ Dame de laquelle le dict sieur Commandeur des Eschelles est prieur primitif. seigneur spirituel, et temporel, general dixmier. En laquelle avons trouvé frère Noel Humbert, frère Pierre Gay, frère Aymé de Richard, et frère Anthoine Pilet Tous prêtres religieux d'obediance, collegiaux et societaires de la dicte esglize desceruant icelle chascun par semaine alternatifuement faisant les fonctions de curé et administration des sacrementz suiuant et conformément le reiglement qui leur a esté donne et prescript par Messieurs les Commandeurs de la Chize et de Naverat visiteurs généraux du grand Prioré d'auvergne l'an 1614. Tous lesquels susdits religieux collégiaux avons requis sur le serment qu'auons recu d'eux sur la croix de notre ordre de nous desclarer en quoy conciste la dite esglyse nous faire ouverture de la S^te^ custode ou repose le S^t^ Sacrement pour le visiter ensemble les fonds baptismaux, sainctes huilles,

Digitized by Google

reliques ou ornements de la dite esglize ont repondus estre prest de satisffaire a ce que dessus.

Et a l'instant apres les prieres ordinaires et accoustumées et l'ouverture de la S^te^ curtode faicte avons visité le S^t^ Sacrement de l'autel que nous avons trouvé dans un beau ciboire d'argent doré en forme ronde un petit crucifiz au dessus ayant son pied demi usé inclus dans un beau tabernacle de bois de menuiserie tout doré, donné par le frére S^r^ Commandeur Dandelot, fermant avec sa petite porte serrure a clef dans lequel est un autre ciboire d'argent, une petite croix au dessus pour porter le S^t^ Sacrement aux malades et un soleil d'argent avec sa uistre a les armes du S^r^ moderne commandeur. Les fonds baptismaux au bas de l'esglise dans une belle pille de pierre ronde, son couvercle de bois sans serrure ny clef, une belle pierre au pied de pierre de taille. Les saintes huilles dans un petit vaisseau de plont en forme de coffre fort mal tenu.

Quant a la dite esglize parrochialle l'auons trouuée de seize cannées de long quatre de large la moitié voutée, le chœur voulte avec deux chapelles aux cottez faict en forme de croix, une desquelles est aux Reuerand Peres Chartreux, proche laquelle est une autre chapelle desdiée à S^t^ Roch et S^t^ Sébastien. Un clocher au dessus faict en Esguille a quatre fenêtres, deux cloches l'une appartenant à la religion scavoir la grosse, et la petite aux habitants. Quatre grandes fenêtres vistrées dans le cœur, avec les armes, d'un costé de Son Altesse de Sauoye et de Madame, et de l'autre costé celle de la religion du feu grand maistre de Vignancourt et de feu sieûr Dandelot quil a faict faire à neuf, dans la nef quatre fenestres sans vistres, faut enjoindre au sieur Commandeur de contraindre les paroissiens de faire vistrer les dites fenestres, couvrir la dite esglize de bois et d'es-

Digitized by Google

eaulnes comme aussy le clocher et cœur, laquelle couverture on veult réparer, fermant la dite esglize avec deux portes avec leurs serrures. Un balet[1] au deuant d'icelle grand porte et par le dedans de la dicte esglize un degré de bois pour monter a deux galleries faictes a neuf moitié carrellée et le reste planche d'hais, la nef lambricée d'hais de sapin, une tribune en bois, le cœur séparé de la nef par des barreaux de bois fermant a clef et d'une ballustrade deuant le grand autel pour la communion en menuiserie.

Et dans le cœur auons trouué le tombeau relevé en bosse partie de marbre auec l'esfigie de Dame Béactrisse de Savoye, Vve de feu Remond Berenger comte de Provance, fondatrisse de la dicte commanderie des Eschelles lequel tombeau le feu sieur Commandeur Dandelot a faict faire et mettre dans la dicte esglise ; et le sieur moderne Commandeur l'a faict transporter a un coing du cœur proche le grand autel pour donner plus de commodité aux prêtres de faire le seruice.

En apres sommes allez visiter la sacristie qui est a main droicte du cœur ayant une fenestre bien vistrée, barreaux de fer, fermant avec sa porte serrure et clef. Nous ont dict les susdits Religieux collégiaux que suivant la fondation ils doibuent ettre treize qui ont estez réduicts au nombre de six par le chapitre prouincial ; Lequel nombre est a present remply deux desquelz sont absent, scauoir frere Jean François Coulombat sacristain estant a present en l'isle de Malthe au service de l'ordre, lequel a aiste longues annees esclave du Turc en leuant, l'autre uommé frère Claude .....curé des Abrayces.

Pour les reliques de la dicte esglise en auons trouuez dans un garde robbe fermant a trois portes ausquelles y

[1] Balet, pt avant-toit. ROQUEFORT, *Glossaire de la langue romane.*

Digitized by Google

a sept serreures et clef, lequel garde robbe le feu sieur commandeur Dandelot a faict faire a son despens de bois de noyer, ou retirez avec beaucoup de peyne les reliques de la dicte esglise de la Saincte Chapelle du chasteau de Chambéry ou ils auoient etez portez du temps des guerres. Et sont tenues les dictes sept clefs scauoir quatre par le dict sieur moderne commandeur et trois par les religieux qui ne peuvent ouvrir la dicte garderobe les uns sans les autres.

Premierement dans une quaisse de bois sappin doublée de drapt vert fermant a deux clefs nous auons trouvé. (L'énumération des reliquaires et ornements se retrouvant dans l'inventaire général extrait d'actes plus anciens et de celui-ci nous n'avons pas cru devoir la reproduire.)

Ce faict sommes allez visiter la maison de la cure qui est proche la dicte Esglise concistant en deux membres l'un bas et l'autre hault, avec chacun sa cheminée presque toutte ruynée la moitié du couvert presqu'est par terre Et partie des murailles sans portes fenestres ni planchers. Joignant laquelle est un petit jardin a costé encloze dans le circuit des bastiments ou cimetiere de la dicte Commanderie.

Pour le restablissement de laquelle maison le dit sieur Bonnino nous a dict que le dict sieur Commandeur de Ste Claire poursuiuait les habitants au Sénat de Chambéry.

Proche la quelle maison auons visité un beau colombier appartenant à la dicte Commanderie que le feu sieur commandeur Dandelot a faict bastir a neuf composé d'un membre bas fermant avec sa porte serrure et clef au-dessus sont les trous des pigeons faicts d'hais planches d'hais couvert d'essceules [1] bien peuplé de pigeons, faict en forme

[1] Esseules, Essoles, Bardeaux, petites lattes de bois dont on couvre les maisons. Scindulœ, Esseudales. Ce genre de couverture dont on trouve encore quelques rares échantillons aux Echelles

Digitized by Google

dance de pierres de massonnerie bien blanches dehors et dedant. De la sommes allez visiter trois petites maisons pour l'habitation des collégiaux, une pour le prieur qui est toute ruinee et un chazal. L'autre pour le dict frere Noel Humbert composee de trois membres un selier et deux chambres l'une au-dessus de l'autre couuertes d'esceulles en assez bon état. La troisième ou habite le dict sieur Pierre Gay composée de quatre membres un celier et un buchier bas les autres deux hault l'un auec sa cheminee couuert d'esceulles en assez bon état. En apres sommes allez visiter la maison pour l'habitation du dict sieur commandeur composee de deux membres bas l'un seruant de celier et l'autre de boulangerie et deux hault chascun ayant sa cheminee l'un seruant de cuisine et l'autre de chambre auec leur fenestre porte et chassis sans vitres et au dessus d'un galetas couuerte la dicte maison desceules a neuf par le sieur moderne Commandeur. Et joignant la dicte maison il y a autres trois membres de long en long sauoir une escurie a tenir sept ou huict cheuaux auec des mangeories et ratelliers fermant auec deux portes une pour entrer dans la dicte maison, et la grande pour sortir dehors. A costé de la quelle escurie est la prison fermant auec sa porte serrure et clef, et au dessus de la dicte escurie sont les graniers avec planchier hault et bas daiz, au dessus desquels sont un fenier le tout couvert d'esseules. Puis sommes allez visiter les masures et ruynes de l'ancienne Esglize collégiale et chasteau de la dicte commanderie tous deux ensemble sur une petite colline ou soulloit aussy estre le cloistre de la collegiale le tout a present ruyne, lesquelles

fut la cause de terribles incendies à diverses époques. Aujourd'hui, la brique a remplacé l'esseule. ROQUEFORT, *Glossaire de la langue romane.*

Digitized by Google

ruynes sont arrivées du temps des guerres civiles par l'armée de Mr de Nemours composee de Napolitains.

Touchant les dixmes nous a dict le sieur Bonnino que le sieur Commandeur des Eschelles est seul général dixmier de toute la partie de l'Esglise Notre Dame des Eschelles de tous grains légummes et chanures a la vingt une gerbes... Excepté dans les hameaux appelés l'antre deux guyer qui est néantmoings dans la dicte paroisse lequel dixme le sieur Commandeur Dandelot a eschange auec les reuerends peres Chartreux pour autre dixme assis dans la paroisse de St Pierre jurisdiction des Echelles lequel dixme qui se prand dans la paroisse des Eschelles vault a present quarante quatre charges moitié froment et moitié auoyne. Et celluy de la dicte paroisse de St Pierre vault enuiron trante quatre charges mesmes mesures et mesmes bleds.

Plus appartient au dict sieur Commandeur en la dicte Commanderie des Eschelles plusieurs Domaines : Scavoir un pré appelé le pré du Seigneur contenant enuiron quatre setterees scitué riére la paroisse de St Christophle qui est jouxte le grand chemin tendant des Eschelles à Chambéry, l'eau de l'Ardinette du couchant le pré d'anthoine falconnet auocat au parlement de Grenoble du vent et la terre des hoirs de noble Jouachin de Montfort de bize une haye entre deux. Plus un pré appellé de noire combaz situé riere la paroisse de St Pierre mandement susdit contenant enuiron six settorees allant des Eschelles à St Pierre du leuant le pré du sieur cappne Allegré du couchant le verger de Claude moulard bouueron de bize. Plus un pré assis rière la paroisse des Eschelles appelé le pres des mallies (du Maillet) et Cottevrillion en Sauoye auec un journal de terre labourable de la contenance en tout de huit settorees, joignant la terre et pre de honneste fois Le blanc du leuant

Digitized by Google

le chemin tendant des Eschelles au pont de Beauuoisin du midy et couchant les terres du seigneur de la Pallud de bize.

Plus une piece de pré marais dans entre deux guiers paroisse des Eschelles au bouchet de la contenance d'enuiron dix settorees, joignant les prés du susdit seigneur de la Pallud de bize le pre du capp^ne^ Allegret du midy la riuière du Guyer du couchant.

Plus autre piece de pré située en la dicte paroisse en Sauoye appelé le pré de la serue contenant enuiron une settoree et demie joignant l'eau de l'Ardinette du leuant les maisons et placéages de Claude et La croix boursier et des hoirs de Téodule Gabet Talinge, une muraille appartenant au dict sieur Commandeur entre deux de Bize, le chemin allant des Eschelles à Chambéry du couchant, la maison de la tannerie d'honorable Estienne d'Uet du midi qui jouste les etangs de la Grande Chartreuse et vent prés Manuel et ruisseau du couchant.

Plus un pré appelé des femmes de la contenance de neuf journaux situé a entre deux guiers confronte les peres chartreux du leuant bize et partie du couchant ruisseau entre deux, du midi pré de Téodule, moulin en partie du couchant de phelix moulin.

Pour les bois de la dicte Commanderie sont sur les montagnes dans les mandements des Eschelles tant rière la Sauoye que Dauphiné lesquels confrontent au bois et montaigne de la Grande Chartreuse d'un coste la montaigne et bois de laiguebelette, lesquels bois sont partie de bois noirs sappins ou autres, ou les habitants du mandement des Eschelles en peuluent prendre leurs uzages comme afouage sniuant la coustume, lesquelz bois portent rente au dict sieur Commandeur ainsy qu'il est porte par les recognaissances.

Digitized by Google

De plus nous a dict le dict Bonnino qu'il est deubz au dict sieur commandeur des Eschelles plusieurs div. rentes feodalles et aultres debuoirs seigneuriaux avec la majeure directe seigneurie sur les parroissiens de l'esglise Nre Dame des Eschelles et aultres plus emplement desclarés dans les vieux et nouveaux terriers, lesquelles susdicts rentes et revenus se montent enuiron six vingt et dix charges de tous bledz chascun an liurables des la ruyne du pays. Pour raison des quelles le dt sr moderne commr a droict de lot ou ventes au six denier.

Quant a la jurisdiction nous a dict le dict Bonnino que le sieur commr auoit haulte moyenne et basse mere mixte impere, et l'exercice d'icelle jusques a condampnation de mort et mutilation de membres la quelle s'estant sur Unze parroisses scauoir ; des Eschelles, St Christophe, la Ruchère, St Jean de Corbel, St Jean de Coubz, St Pierre de Geneuro, la Boche, St Franc, Attignat, Oncin et Lepin, Laquelle jurisdiction confine aux appartenances de la maison de la Chartrousse et leur mandement d'entre deux guiers, a la terre et jurisdiction du sieur conte dentremont. a la terre ou jurisdiction de St Thibault de Coubz, Barronnie de Montfort, du seigneur d'Aiguebellette, au lacq daiguebellette en planche de Tuva, Et jurisdiction du seigneur de desinieux a St Beron, a la terre et jurisdiction de la baronnie de Miribel, la Riuiere des Guiez separant la Sauoye et le dauphine entre deux, en laquelle jurisdiction le dict sieur commandeur ast et constitue juges faisant residence tant à Chambery que a Grenoble, Procureur d'offices et greffiers de chastelains.

Quant au juge qui est résidant a Chambéry pour seruir la jurisdiction qui est situee riere la Sauoye se nomme Monsr Me Claude Paltuet docteur en droict et aduocat au

Digitized by Google

souuerain Senat de Sauoye residant à Chambéry. Le procureur d'office Me Benoist Perrain procureur au souuerain Senat de Sauoye residant a Chambery. Le greffe exerce par le dict Me Benoist Perrain procureur doffice auquel on baille quatre boisseaux formant mesure de Chambéry, moyennant quoy il est tenu faire touttes poursuites necessaires en faict ciuil pour le dict sieur commandeur.

Pour le juge cree par le dict sieur commandeur pour l'exercice de la justice riere la jurisdiction de dauphine se nomme Monsr Me Jacques Callignon aduocat au parlement de dauphiné.

Le procureur d'office riere la jurisdiction est Me Jean-Baptiste falconnet procureur au parlement de dauphine.

Le greffier rière la jurisdiction est Me Jean Callignon aussy procureur au parlement de dauphiné tous residant à Grenoble.

Pour l'office concernant la chastellenie sont deseruis a present scauoir riere la Sauoye, par Me Jean Molin chastelain, Et par Me François Trouilet curial et aussy par le dict moulin chastelain riere le dauphine.

Nous a dict le sr Bonnino fermier gnal, que le sr commandr ou son fermier a droict de prendre touttes les amandes qui peuluent estre donnees contre les deslincantz.

Dauantage nous a dict le dict sr Bonnino appartenir au dt sr commandeur le droict de laide pour les grains qui se debittent dans la ville des Eschelles le jour de marché, lequel marché se tient tous les mardy de l'annee, comme aussy droict de laide sur tout le bestail qui se vend aux forains le jour el foire de St Christophle.

Nous a aussy dict le dt sr fermier qu'acun des habittans du mandement des Eschelles ne peuluent vendre ni debiter aucunes marchandises, au prix et a mesure que prealable-

Digitized by Google

ment les poix ou mesures ne soient verifiez visitez ou marquez des armes du dt sieur commandeur.

Plus nous a dict le dt sr Bonnino fermier appartenir au dt sieur commandeur le droict de chasse et de paiche en leau de l'ardinette, comme aussy appartenir au dt sieur commandr toutes eaux courant dans son dict commandement sans qu'acuns y puisent eddifier aulcuns artiffices sans son seu.

Plus appartenir au dt sieur commandeur touttes les langues des bœufs, Louiblon des porceaux, et les testes de veaux de tout le bestail qui se tue dans le sudict commandement. Comme aussy appartient au dt sr commandr le droict d'entree et sortie des prisons.

Dauantage nous ont diet appartenir au dt sieur commandeur un four bannal en la dte ville des Eschelles pour les habitans seulement situé au milieu de la ville composé d'un seul membre, et d'un seul four qui est couuert a deux pendants desceaulnes fermant auec sa porte serrure et clef, lequel est accensé a Ayme fauier troiz liures dix sols par an en oultre ce doibt cuire le pain de l'aumosne sans rien prendre, Et sans que le dt sieur commandeur soit tenu de le fournir de bois,

Quant aux charges de la dte commandie nous ont dict quilz ont accoustumé de payer tous les ans a son altesse de sauoye cinquante livres cire payable a chascune feste St Michel au chasteau de Chambery dont ilz donnent tous les ans dix duccatons que neantmoins les officiers de son altesse prestendent dauantage.

Plus doibt la de commandie une aulmosne generalle a tous allans ou venans deux fois la sepmaine pendant le caresme scauoir le dimanche, et jeudi appellée l'aumosne des clochetz.

Digitized by Google

Doibt aussy le dr sieur commandr la pension des collegial qui est chascun cinq charges quatre razieres formant, sept sommees de vin, et deux escus d'argent, En oultre la collation de la St Jean apres loffice du soir et a disner le jeudy apres les Roys apres qu'ilz ont faict le cantal de la dame fondatrice de sauoye,

Ce faict sommes allez visiter les moulins bannaux de la de commandie qui sont dix en nombre soubz trois couuverts et deux battoirs à chanure, vu un autre moulin a sier le bois. Le premier appelle le moulin de la ville assis sur la riuière du Guiers proche les murailles de la de ville composé d'un seul membre bas couuert deseaules a deux pendant et ayant trois moulins a grands roues auec leurs moulages roues et autres artiffiees necessaires, ausquelz le sieur moderne commandr a faict faire a néuf les roues, eschenaux, bondes ou porteries, les murailles estant ruinees par le pied en plusieurs endroictz pour lesquelles reparer-le sieur commandr a baille les prisfaictz fermant le dt moulin auec sa porte serrure et clef, le couuert en bon estat que le dt sieur commandr a fait reparer puis peu de temps en ça, ny ayant au dt moulin aulcuns membres pour la demeure du meunier, lequel moulin est accensé a Benoist Massot a sept charges auoyne et sept charges formant, ou six liures argent estant obligé le dt meusnier de rendre ledt moullin en fin de ferme au mesme estat qu'on le luy a donne auec les autres meubles du dt moulin et moudre la moitié de l'aulmosne gratis.

Lesquelz moulins se confrontant du leuant la riuiere et beal et muraille de la dte ville, du couchant heritiers de Me Anthoine blanc et Barthelemy Arnault de bize, le cheneuier du Sr Nicolas Marin du vent, le jardin du prieur des Eschelles et le beal du dt moulin.

Digitized by Google

Le second appelle le moulin d'eschallioux assis dans la parre de St Christophe distant des Eschelles un quart de lieue composé de deux membres le bas ou sont quatre moulins a bledz moulant ou virant en tres bon estat auquel le dt sieur moderne commandr a faict faire a neuf les roues schenaux chassis de mailles, les melz a recueillir la farine et aultres menues reparations, le membre hault seruant pour l'habitation du meunier, le plancher bois d'hais faict aussy par le dt sieur, comme aussi le couuert et partie des murailles qui sont en tres bon estat bien induites a chaux et sable, lequel moulin est accensé a francois Garrauel a douze charges de formant, douze charges auoyne, une charge seigle, trois charges maillée, quarante cinq livres argent huict chappons, et oultre moudre la moitié de l'aulmosne gratis.

Proche le dt moulin est un autre moulin battoir pr le chanure auec sa maille lict et roue en bon estat comme aussy son eschenal, auquel moulin le dt sieur command. a faict faire la conche de bois toutte neufue, la roue et pierre pour battre le dt chanure compris dans le revenu susdt.

Et a cinq ou six pas des dt moulins auons trouuez un beau attriffice de moulin pour sier le bois garny de ses roues et sies et attriffices nécessaires couuert de bois a deux pendant lequel a besoing destre repare, auquel moulin le dt sieur commandr a faict faire la roue et le couuert de sa sie et les eschenaux estant assencé le dt moulin au dt Garauel a dix charges d'hais qui vallent trante douzaines pouuant valloir en argent soixante douze liures.

Le troisiesme appelé le moulin de Chale qui auoit este alberge par le feu sieur commandeur des allimes et retire par le feu sieur commandeur Dandelot compose de trois moulins a bled soubz un mesme couuert virant et moulant,

Digitized by Google

auxquelz le sieur commandeur a faict faire les escluzes l'une de bois, et lautre de pierre et laquelle il a faict agrandir par le moyen d'un fond qu'il a achepte d'un particulier nommez bartolin ou dardarin et ayant faict faire aussy les roues eschenaux et reparer le couuert estant lesdit moulin en tres bon estat et sont assensez a André Lanfret quarante sept escus qui vallent six vingt une liure, lequel moulin nest bannal et est assis dans la paroisse de S[t] Franc mandement des Eschelles distant d'icelle de deux lieues.

Proche du dit moulin est lautre moulin appelle battoir a chanvre compose d'un seul membre couuert de paille sans aulcune sorte de muraille, lequel battoir le dit sieur moderne commandeur a faict reediffier tout a neuf et est compris dans l'arrentement susdict. Quant aux réparations et ameillorations. (Les détails des réparations ne présentant pas d'intérêt, nous avons cru devoir l'omettre.)

Digitized by Google

ETAT ET REVENUS DE LA COMMANDERIE

En 1615 et 1685[1].

1er Membre : *Les Echelles* en Savoie, diocèse de Grenoble, parlement de Chambéry, distant d'iceluy de 3 lieues et à 6 de Grenoble, est affermé avec ses dépendances; valait autrefois mille ou douze cents écus. 800 »

2e Membre : *L'Hôpital de Saint-Jean* sur Moirans (Isère), en Dauphiné, diocèse de Grenoble, distant de son chef d'environ 3 lieues, ressort de Saint-Marcellin, parlement de Grenoble, et proche dudit Moirans, de demi-lieue; affermé..... 1.100 »

3e Membre : *Les Abrets*, en Dauphiné, diocèse de Vienne, proche le Pont-Beauvoisin, à une lieue d'iceluy, à 2 lieues de la Tour-du-Pin, à une lieue de Saint-Genix, en Savoie; ledit membre s'afferme conjointement avec le chef..... 2.600 »

Les charges..... 784 »

(1615) Commandeur : J.-B. Louis de Montgontier.

En 1745, la Commanderie des Echelles comprenait cinq Membres : Les Echelles, Saint-Jean de Moirans, Voiron, Les Abrets, Champagnieux.

Revenus de la Commanderie en 1771... Fr. 4.000[2] »

[1] Etat des Commanderies du Grand-Prieuré d'Auvergne d'après les procès-verbaux des visites de 1615 et 1685 et l'inventaire général des Archives dressé en 1745. Archives départementales du Rhône. Fond. de Malte.

[2] ROBERT DE HESSELN, *Dictionnaire universel de la France.*

M. Léopold Niepce, d'après ses recherches dans les comptes des Commanderies, estime que ce revenu devait être de 4,400 livres en 1770. (Léopold NIEPCE, *Le Grand-Prieuré d'Auvergne*, Lyon, 1883.)

Digitized by Google

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

du Mandement

et

de la Commanderie des Echelles.

1042, 21 janvier. — Le comte Humbert I cède, à l'abbaye de Saint-Chaffre, dans le lieu appelé aux Echelles, anciennement appelé Lavastrone (Lavascrone), l'église de Sainte-Marie avec les dîmes, les prémices et le cimetière et les oblations ainsi que les églises qui existèrent dans la dite paroisse qui n'ont pas été rebâties[1].

1042, 10 juin. — Le comte Humbert I confirme cette donation, à l'abbaye de Saint-Chaffre et au prieuré de Saint-Laurent de Grenoble, qui est approuvée par ses fils Amédée et Oddon[2].

1100 (environ). — Les églises de Sainte-Marie des Echelles, de Saint-Christophe et de Saint-Pierre de Genebroz doivent 12 deniers de redevance annuelle à l'évê-

[1] *Cartulaires de l'Eglise de Grenoble. Cartularium B. XX*, p. 31 ; l'Abbé Chevalier, *Cartulaires de l'Eglise de Saint-Chaffre*, n° cccxxxiv, p. 172 ; Guichenon, *Preuves*, p. 7. — On lit Lavastrone dans les deux premières et Lavascrone dans Guichenon dont le texte présente quelques variantes et contient les noms de plusieurs témoins non cités dans les deux *Cartulaires*.

[2] *Cartulaires de l'Eglise de Grenoble. Cartularium B. XIX*, p. 29; l'Abbé Chevalier, *Cartulaires de l'Eglise de Saint-Chaffre*, n° cccxxxv, p. 172. Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, attribue cette donation à l'empereur Henri III et ajoute : C'est le Labiscon de l'ancienne géographie.

Digitized by Google

que de Grenoble et la chapelle du Menuet 6 deniers [1].

1108, 15 août. — Hugue, prieur de St Laurent de Grenoble, *guispivit* (?) l'église de St-Christophe des Echelles.

1216. — Un Chambaireu est prieur des Echelles.

1220. — Anthelme, seigneur de la maison-forte des Echelles, teste ; Redoris notaire [2].

1225, 21 juillet. — A la demande de Raoul de Corbeau, commandeur de la commanderie de Turin, Boson, son frère, fait don, à l'ordre du Temple, de son tènement de l'Epine contigu au Moustier (couvent de Saint-Michel) tenu par Gibert Fabre [3].

1227, décembre. — Marguerite de Faussigny, au château des Echelles, du consentement du comte Thomas, son époux, fait donation aux religieux de la Grande-Chartreuse du mas, tenu par Pierre Garnier de Morges, dont le prieur des Echelles percevra le revenu, s'obligeant à payer annuellement 30 sous aux Frères de la Chartreuse pour un banquet qui aura lieu, pendant sa vie, le jour de saint Nicolas et après son décès le jour de son anniversaire. En **1217**, le comte Thomas leur avait donné 4 livres de rente sur le péage de Saint-Rambert pour un banquet la veille, le jour et le lendemain de Pâques [4].

1245, 12 septembre. — Promesse du bailli d'Aix (en Provence), en son nom et en celui des habitants, de défendre la personne, l'honneur et les biens de la comtesse Béatrix *a castro scale supra* [5].

[1] D'Hozier, *Armorial*, p. 516 et 525.
[2] Idem.
[3] Perrin, *Le Trésor de la chapelle du château des Echelles*, p. 19.
[4] Guichenon, *Preuves*, p. 52 et 56.
[5] *Monumenta historiæ patriæ. Chartarum I.*

Digitized by Google

1252, 8 avril. — Cession par Amédée de Miribel des droits lui appartenant sur les lieux de Miribel et des Echelles à Rodolphe, fils de Berlion, de Chambéry [1].

1258. — Aymon de Corbeau de Vaulserre, pour le salut de l'âme de sa femme et de ses successeurs, donne à la Grande-Chartreuse les territoires de la Ruchère et de la Valbonne [2].

1259. — Le comte Pierre, frère de Béatrix, approuve la donation qui suit [3].

1260, 8 novembre. — Donation, par la comtesse Béatrix, à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, du lieu et appartenances des Echelles avec défense de l'aliéner à aucun autre qu'au comte de Savoie [4].

1260, 8 novembre. — Ferrand de Barrach (de Barracio), grand-prieur d'Auvergne, reçoit la donation au nom de l'ordre et annexe à la donation la maison et chapelle de la Buisse [5].

1262. — Eléonore, reine d'Angleterre, constitue une rente de cent mares sterlings à l'hôpital des Echelles fondé par sa mère.

1263, mars. — La comtesse Béatrix donne, par testament, 3,000 livres tournois pour la dotation d'un hôpital aux Echelles [6].

[1] D'Hozier, *Armorial général*, p. 519.

[2] Archives de Cour, garderobbe, province de Savoie, paquet 13, n° 1.

[3] Guichenon, *Preuves*, p. 64 et 65 (la donation est datée de 1266 au lieu de 1260, six, etc.). Archives de Cour, Savoie, tributs, livre I. Archives départementales du Rhône. Commanderie de Malte. Inventaire général n° 1, II, 1.

[4] Idem.

[5] Idem.

[6] Archives départementales du Rhône. Commanderie de Malte. Inventaire général n° 1, II, 1.

Digitized by Google

1264 ? Lundi, lendemain du dimanche *Reminicere*. — Ouverture dudit par l'archevêque de Vienne, l'évêque de Grenoble, etc.[1]

1266. — Mort de la comtesse Béatrix au château des Echelles

1270-1280. — Guy de Chevelu, commandeur des Echelles.

1273, juillet. — Echange avec l'abbaye de Saint-Chaffre du prieuré des Echelles contre l'église et maison du Fraycet ou Fayet.

1275. — André de Seyssel est notaire impérial aux Echelles[2].

1279. — Examen, par-devant le commissaire du comte de Savoie, sur l'exaction des tributs des Echelles entre deux Guiers, des différents entre les consorts sur les limites du mandement[3].

1280, 13 août. — Guillaume, marquis de Montferrat, conduit hors du territoire de Savoie, confirme la paix faite avec le comte Thomas, et soigne amicalement l'évêque de Belley qui l'avait accompagné au mandement des Echelles qui est aux hospitaliers de Jérusalem[4].

1284. — Donation par la Grande-Chartreuse à la commanderie des Echelles du mas de Morges, moyennant 50 sols de pension[5].

1292. — Anselme ou Anthelme II de Corbeau de Vaulserre fait un legs en faveur de l'église des Echelles[6].

1298, le mardi, fête de Sainte Catherine. — Lettres de

[1] Archives de la cure des Echelles. Copie.
[2] D'Hozier, *Armorial*, p. 516.
[3] Parchemins de Cour, Savoie, paquet M à P, pièce N.
[4] *Monumenta historiæ patriæ. Chartarum I.*
[5] Archives du Rhône. Commanderie de Malte. Inventaire général n° 1, II, 1.
[6] D'Hozier, *Armorial*, p. 516.

Digitized by Google

protection aux religieux et au châtelain de la maison et hôpital des Echelles par Amé V de Savoie. Le prieur confesse être tenu envers lui de 110 livres de cire annuellement [1].

1301-1314. — De Chevelu, commandeur des Echelles.

1309. — Amédée V défend aux châtelains de Saint-Laurent et du Pont de troubler ni d'inquiéter le commandeur des Echelles ni les habitants du mandement dans leurs droits et privilèges [2].

1315-1347. — Pierre de Montbel, commandeur des Echelles.

1323. — Michel, notaire impérial aux Echelles [3].

1333. — Reconnaissance par les sieurs de la Barge, au profit de la maison des Echelles, d'une rente de cens et servis à Berland et à Saint-Pierre de Genebroz et vente, par les mêmes, de quatorze ras de froment [4].

1340, 25 mars. — Jean II de Chissé, évêque de Grenoble, confère la tonsure dans l'église de Saint-Jean des Echelles [5].

1347. — Raffin, notaire impérial aux Echelles [6].

1349, 16 septembre. — Humbert II, dernier dauphin du Viennois, met le duc Charles en possession de ses Etats.

1350-1374. — Jean de Fay, *alias* Faye, Fayn, Faynaz, de Fayno, commandeur des Echelles.

[1] Archives de Cour, garderobbe, province de Savoie, paquet 13.

[2] Mémoire imprimé concernant les privilèges de la Commanderie des Echelles. Archives du Rhône. Commanderie de Malte. N° 1, II, 1.

[3] D'Hozier, *Armorial*, p. 516.

[4] Archives du Rhône. Commanderie de Malte. Inventaire général n° 1, II, 1.

[5] Cartulaire de l'Evêché de Grenoble.

[6] D'Hozier, *Armorial*, p. 516.

Digitized by Google

1355. — Accord entre Amédée VI et Jean de Fay, châtelain de la maison des hospitaliers des Echelles, au sujet des biens des usuriers décédés dans le pays. Le comte renonce à ses droits éventuels sur ces biens moyennant 700 florins d'or bon poids, payés par le châtelain au nom des religieux, des bourgeois et des habitants de la maison, du château, de la ville et du mandement des Echelles, qu'ils soient lombards ou juifs, soit tous autres ayant fait l'usure. Le comte prétendait à succéder à leurs biens, le châtelain le niait, disant qu'ils devaient appartenir à leurs héritiers qu'il y eut testament ou non, qu'ils fussent morts dans le district des Echelles ou ailleurs[1].

1355. — Mort du dernier dauphin Humbert II qui mit fin aux luttes entre les comtes de Savoie et les dauphins de Viennois.

1355, 25 août. — Traité de paix entre Amédée VI, le dauphin Charles et le roi Jean, dans lequel le Guiers et le Rhône furent pris pour limites entre la Savoie et le Dauphiné. Amédée VI échangea tout ce qu'il possédait entre le Guiers, l'Isère et le Rhône contre le pays de Gex et le Faucigny.[2]

1374. — Ramelly, notaire.

1377 à 1382. — Les comptes des trésoriers mentionnent les journées, avec les gens du dauphin, aux Echelles, à Graigniol et à Entremont, pour établir les limites du Guiers[3].

1380. — Amédée VI, créancier de Pierre de Gerbaix, fait

[1] Archives départementales de la Savoie, C, 760.
[2] Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, p. 272.
[3] Archives de Cour. Comptes d'André Belletruche (1377-1382).

Digitized by Google

subhaster sa juridiction et ses biens aux Echelles, à Entre-deux-Guiers, à Domessin, etc.[1]

1398-1406. — Charles Desmarches de Basches, *alias* de Buna, de Buche, de Bascha, commandeur des Echelles, prête hommage au comte de Savoie Amédée VIII[2].

1399. — L'évêque de Grenoble fut dans la chapelle de Sainte-Blaise proche l'échaillon (scabillionem) de Cou. Descendant par l'échaillon de Cou, Monseigneur arriva à l'église de Saint-Christophe (Isère) des Echelles[3].

1403. — Jean de Corbeau prête hommage à la commanderie des Echelles[4].

1403-1404. — Bernard, notaire[5].

1407, 1er octobre — Abergement de biens, féodaux et amphitéotiques aux Echelles et autres lieux par le comte Amédée VIII à Etiennette Bachet et Jeannette Arbuyer moyennant un cens annuel[6].

1411-1419. — Philibert de Nalliac, *alias* Nayllac, commandeur des Echelles.

1420. — Pierre de la Chaux, homme des Echelles, passe reconnaissance au duc de Savoie avec obligation de lui payer une livre de cire annuelle[7].

1437-1438. — Compagnons envoyés, depuis Montluel, ès marches des Eschielles. Huit paires de solers de grosse vache a 3 gros 1/2 la paire, achetés pour les dits[8].

[1] Archives de Cour, Savoie, paquet 13, n° 2
[2] Idem.
[3] Cartulaire de l'Evêché de Grenoble.
[4] D'Hozier, *Armorial*, p. 516.
[5] Idem.
[6] Archives de La Chambre, titres féodaux du Bugey, vol° 142, f° 67.
[7] Archives Cour. Inventaire général, Savoie, C, 97.
[8] Archives de Cour. Comptes d'Antoine Bolomier (1437-1438).

Digitized by Google

1445-1468. — Aynard de Seyssel, *alias* Geoffroy Aymard, commandeur des Echelles.

1445. — Privilèges accordés à la Commanderie des Echelles par le duc Louis [1].

1449. — Privilèges accordés par le même [2].

1469-1472? — Jean de Cesso, indiqué par le chanoine Trepier comme commandeur bien avant 1485 [3].

1473-1480. — Antoine d'Avanchié, commandeur des Echelles.

1480. — Amédée de Seyssel, nommé commandeur des Echelles par le pape, ne prend pas possession de la Commanderie, afin de ne pas préjudicier aux privilèges de l'ordre [4].

1485-1488. — Hubert de Beauvoir, commandeur des Echelles.

1485-1488. — Etienne Tondu, notaire.

1485. — Gariod, notaire.

1488. — Terrier en faveur d'Humbert de Beauvoir, commandeur.

1488-1523. — Institution épiscopale de Frère Gabriel Mixtral comme curé des Echelles [5].

1488-1500. — Aimard de Lastic, *alias* Lastiq, Lestic, Lastil, commandeur des Echelles.

1491, 7 juillet. — Aimard de Lastic passe reconnaissance. « Il reconoit lui et le chateau et mandement des « Echelles et les hommes et hommages dépendant

[1] Archives de Cour, Savoie. C, 97.

[2] Archives de Cour, Savoie, de Clauso, C[a], 301.

[3] *Recherches historiques sur le décanat de Saint-André*; Chambéry, 2 in-8°, 1879-1885.

[4] Archives du Rhône. Commanderie de Malte. Répertoire général H, 1, n° 1.

[5] Archives de la cure des Echelles. Pièces du procès relatif aux droits de Malte sur la cure des Echelles.

Digitized by Google

« être sous la protection et sauvegarde du prince « Charles Jean Amed duc de Savoye, et lui devoir « cent dix livres de cire au poids de Chambéry « paiable à chaque fête de S[t] Michel [1]. »

1497. — Ecclesia de Scalis. — Hospitale scalarum. — Leprosaria scalarum [2].

1500. — Accord, entre le commandeur des Echelles et les habitants de Voiron et des Abrets, d'établir chacun un forestier pour la conservation du bois de Voiron et des Abrets. Tout homme pris coupant du bois de chêne ou châtaigner sera condamné à une livre de cire en faveur de l'église dudit lieu [3].

1509-1513. — Jacques Dyon, *alias* Dijon, Delgon, commandeur des Echelles.

1509, 6 septembre. — Jacques Dyon passe reconnaissance à S. A. R. le prince Charles III, duc de Savoie, en emphithéose perpétuelle et du direct domaine du prince, une pièce de pré contenant huit sectorées et cent dix livres de cire [4].

1514. — Concession par le duc Charles III aux syndics et aux habitants des Echelles d'un marché le mardi de chaque semaine et de quatre foires annuelles avec privilèges et exemptions [5].

1523, 16 juillet. — Testament de Louis Mistral, chapelain, par lequel il fonde la chapelle de Saint-Sébastien et donne diverses pièces de terre pour cet objet [6].

[1] Archives de Cour.
[2] Cartulaire de l'Evêché de Grenoble, p. 398, 340.
[3] Archives du Rhône. Commanderie de Malte. Répertoire général II, 1, n° 1.
[4] Archives de Cour.
[5] Archives de Cour. Patentes, vol. 16, C, 120 (1584-1586).
[6] Sommaires des fiefs, province de Savoie, vol° 2, f° 72 et suiv

Digitized by Google

1524-1536. — Oddon-François de Capris, *alias* Des Chevres, commandeur des Echelles.

1524, 7 janvier. — Oddon-François de Capris prête hommage au duc de Savoie à cause du préceptorat des Echelles, biens, rentes, œuvres et servis en dépendant[1].

1526-1536. — Boisson, notaire.

1528-1536. — Oddon-François de Capris, commandeur des Echelles, alberge, à Saint-Christophe, les biens échus de Jean Billier, homme taillable et exploitable à miséricorde, décédé sans enfants mâles et légitimes.

1531. — Transaction et adjudication de biens (aux Echelles) que tiennent les petits de Villette, *alias* Chevron, par Alexandre, seigneur de Salleneuve, et Marguerite de feu François de Chevron, mariés, et Charles, leur premier né[2].

1536. — Reconnaissance de Guillaume Lambert.

1544. — Barthélemy de Montferrat, commandeur des Echelles.

1551, 5 avril. — Jacques de Saint-André, commandeur des Echelles. Le chanoine Trepier le croit venu de Saint-André ; il a existé aux Echelles une famille de ce nom rappelé par le hameau des Andrés.

1554-1562. — Hugues de Nagu, commandeur des des Echelles.

1555. — Les trois Etats, réunis à Chambéry, au commencement du règne d'Emmanuel-Philibert, accordent un subside de 80 florins aux syndics des Echelles, foulées par le passage des troupes.

1559. — Oddo-François Gay, curé des Echelles.

[1] Archives de Cour. Inventaire des titres féodaux de Savoie, n° 11, vol° 106, f° 213.

[2] Archives de Cour. Minutes Vulliet, case 92, folio 27.

Digitized by Google

1561, 25 novembre. — Confirmation des privilèges et franchises des Echelles, par Emmanuel-Philibert [1].

1562. — Dandelot, commandeur des Echelles.

1572, 15 mars. — Patentes de confirmation des privilèges de la commanderie, par Emmanuel-Philibert [2].

1575, 18 juillet. — Inventaire des reliquaires de l'église du château des Echelles.

1580, 3 mai. — Nomination du recteur de la chapelle de Saint-Sébastien. Bonnaz, notaire.

1580, 27 septembre. — Nomination du recteur de la chapelle de Saint-Sébastien, Joly, notaire [3].

1582. — Gardes du passage des Echelles et du Pont-de-Beauvoisin.

1582-1598. — Jacques de Virieu de Pupetière (grand bailly en 1600), commandeur des Echelles.

1584. — Charles-Emmanuel I confirme les franchises des Echelles et y ajoute de nouvelles concessions [4].

1585. — Abbenevis faite, à Balthazard et Théobald Molin, par Jacques de Virieu, commandeur, de faire bâtir une scie ou raisse, des moulins et autres artifices à la fontaine de Charbot, à Entre-deux-Guiers, avec droit de la dite fontaine de Charbot et de Mandalon, à la condition qu'ils ne prendront aucun bois à la montagne, avec prélation ou préférence en cas de vente, sous la cense d'une razière de froment et quatre de seigle [5].

1585-1589. — Bonnas et Leblanc, notaires; Martin, notaire ducal.

[1] Dubois, *Racolta*, t. I, ch. iv, p. 472.
[2] Idem.
[3] Archives de Cour. Sommaire des fiefs, n° 11, vol° 106.
[4] Archives de Cour. Patentes, vol° 16, C, 122.
[5] Archives du Rhône. Commanderie d'Auvergne. Inventaire général n° 1, II, I.

Digitized by Google

1588. — Les moulins Pairot sur la rivière de Morges appartiennent au commandeur des Echelles.

1589. — Transport à Chambéry du trésor de la chapelle du château.

1590, janvier 24. — Le duc de Savoie donne à Hubert de Corbeau le commandement tant sur la frontière que dans la ville et citadelle des Echelles.

1590, 29 août. — Revue d'enrollement de la compagnie levée pour la garde du château des Echelles.

1590, 4 décembre. — Commission par Amé de Savoie à de Corbeau pour la levée de cent hommes d'armes pour la garde de la ville des Echelles.

1591. — Aubert de Corbeau de Vaulserre, commandant d'une compagnie d'hommes d'armes, gouverneur de la citadelle et de la ville des Echelles qu'il défendit contre Lesdiguières [1].

1591, 2 mars. — Lesdiguières prend la ville des Echelles

1591, 4 mars. — Deux canons, de calibre, amenés de Grenoble, tirent 56 coups contre le château ; l'ennemi parlemente et capitule. Le même jour, une escarmouche avait lieu à la Grotte entre les troupes de Lesdiguières et celles venant au secours des défenseurs des Echelles.

1592, juin. — Le duc de Nemours faisait avancer son canon contre les Echelles. Le contrôleur général de l'artillerie avait reçu 720 livres pour en conduire aux Echelles.

1592, 4 août. — Après avoir battu le château des Echelles de sept pièces de canon et donné un assaut, le duc de Nemours a reçu à composition les assiégés qui sortirent la vie sauve.

[1] D'Hozier, *Armorial*, p. 518.

Digitized by Google

1592, 6 novembre. — Amédée de Savoie, lieutenant général pour Son Altesse, fait transférer au château de Chambéry les reliquaires et ornements de la chapelle du château des Echelles déposés à la porte du Reclus ; inventaire en est dressé.

1592. — Transfert des restes de la comtesse Béatrix dans l'église des Echelles [1].

1598-1603 ? — Guigues de Virieu, commandeur des Echelles.

1604-1606. — Laurent de Virieu, commandeur des Echelles.

1606, 19 juin. — Pierre Vibod, sacristain Ordre du Sénat de lui remettre cejourd'hui deux calices avec deux pattines ensemble deux chasubles.

1608 (4 juin) - 1610. — Emmanuel de Lucinge, commandeur des Echelles, fait un abbenevis à Antoine Farconnet d'un pré-verger et chozal de deux journées, en la porte d'amont de la ville appelée de la Perrose [2].

1612, 3 octobre. — Deux prêtres séculiers, R^ds^ Béchard et Claude Pessard, faisaient le service de la cure en place d'un sociétaire [3].

1613, 10 août. — Les desservants célébraient au maître-autel et aux chapelles de Saint Nicolas et de Sainte Catherine [4].

1614. — Les visiteurs, après avoir déposé le curé titulaire, règlent que chacun des religieux remplira alternativement une semaine l'office de curé [5].

[1] Visites des évêques de Grenoble

[2] Archives du Rhône. Commanderie de Malte. Inventaire général n° 1, II, 1.

[3] Archives de la cure des Echelles. Procès de 1780.

[4] Visites des évêques de Grenoble.

[5] Archives de la cure des Echelles. Procès de 1780.

Digitized by Google

1615. — J.-B. Louis de Montgontier, commandeur des Echelles.

1617-1636. — Claude Dandelot de Groslée, commandeur des Echelles.

1618, 11 septembre. — Claude Dandelot obtient du Sénat et de la Chambre des comptes remise des reliquaires, joyaux, etc., déposés en la Sainte-Chapelle du château de Chambéry, pour les transférer au couvent de Saint-Dominique.

1620, 15 février. — Confirmation des franchises de la Commanderie par Charles-Emmanuel II.

1622, 20 mai. — Claude Dandelot fait échange avec les Chartreux des dimes d'Entre-deux-Guiers dépendant des Echelles contre celles de Saint-Pierre de Genebroz et du terroir de Berland, paroisse de Saint-Christophe, avec droits d'hommage, d'hommes liges, taillables, main-mortables et autres droits seigneuriaux dus par les paroisses Doncien (Oncin), d'Attignat le bourg, Villars, Gerbais et Saint-Jean de Coux et partie des Echelles rière la Savoie [1].

1624, 20 juin. — Le grand-maître de l'ordre du Temple joint les Frères, restant de la Collégiale du château, à la cure des Echelles pour l'administration des Sacrements afin d'éviter les discussions [2].

1635. — Barthélemy de Clavel

1637-1642, 24 octobre. — Foucault de Saint-Aulaire, commandeur des Commanderies des Echelles et de Terrebasse.

1642, 24 octobre. — La cure est desservie par Frère Noël Humbert et autres Frères religieux de l'obédience.

[1] Visite de la Commanderie.
[2] Archives de la cure des Echelles. Procès de 1780.

Digitized by Google

1642. — Promesse de Benoîte Chavasse, veuve de Jean d'Huet, de reconnaître au terrier des Echelles les fonds qu'elle possède de la dite directe ; suit un abbenevis d'une pièce au terroir Dumas au bois Savier[1].

1645, 5 octobre. — Echange entre le commandeur Grolier de Serrières et les Chartreux des censes et reptes de la terre de Michel Parindisis avec les terres des Garins, Fabri et Collon, données en échange par Geoffroy et les dîmes du Grepont mandement de Miribel dépendant des Echelles contre les $^3/_4$ des dîmes de Saint-Jean de Couz, l'autre $^1/_4$ appartenant au curé[2].

1648-1661. — Claude de Montagnac de Larfeuillère, commandeur des Echelles.

1649. — Les reliques et argenterie de la chapelle sont retirées de Saint-Dominique et rapportées aux Echelles.

1652-1685. — Chavasse, curé des Echelles.

1658, 22 juin. — Ratification de l'échange de 1645 ; les Chartreux donnent au commandeur 9 charges de froment, 9 charges d'avoine et 12 poules sur les $^3/_4$ des dîmes de Saint-Christophe, et comme la dîme s'est trouvée plus grande le commandeur s'oblige à payer 1 charge de froment, 2 et $^1/_2$ de seigle et 2 et $^1/_2$ d'avoine[3].

1658, 23 juin. — Provision par le commandeur des Echelles en faveur de Claude Guillet de la cure vacante par le décès d'Aimé de Richard.

1658, 22 septembre. — Institution de R^d Richard par l'évêque de Grenoble qui déclare que les religieux, soit prêtres de l'ordre, doivent, au nombre de deux au moins, desservir concurremment avec le curé[4].

[1] Archives du Rhône. Commanderie de Malte. Inventaire général n° 1, II, 1.
[2] Idem.
[3] Idem.
[4] Archives de Cour.

Digitized by Google

1661. — Sommation par un huissier de Savoie au sieur Richard Regard « au coin du pont des Echelles, lieu accoutumé de ballier des copies à ceulx qui habitent en Dauphiné... » Copie laissée sur le coin du pont des Echelles, sur la rivière du Guiers, etc.

1663, 19 juillet. — Patentes ducales de Charles-Emmanuel II confirmant les privilèges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem [1].

1663, 18 décembre. — Rescrit Caméral d'intérination des dittes, persuadé que cette religion ne fera pas d'acquisition préjudiciable au public..., déclarant quant à l'exemption des gabelles, daces et péages, elle sera restreinte aux vins et aux objets propres et de leur famille [2].

1667-1668. — François du Poyet, commandeur des Echelles.

1670. — L'évêque de Grenoble institue le curé et atteste que depuis plus de 40 ans la cure avait vaqué, les religieux faisant chacun à leur tour l'office de curé [3].

1671. — Monseigneur le Camus, évêque de Grenoble, sépare St-Jean-de-Couz de St-Christophe pour en faire une paroisse dont il institue curé [4] Claude Bonne, ancien curé de Saint-Christophe.

1671. — Profession de Joseph Melon, clerc des Echelles.

1673-1675. — Jean De Fay la Basthie, commandeur des Echelles, mort à Saint-Jean de Moirans le 8 juillet 1675.

1674. — Reconnaissance passée par les Augustins de Voi-

[1] Duboin, *Raccolta delle Leggi*, t. I, p. 474.
[2] Idem.
[3] Archives de la cure des Echelles. Procès de 1780.
[4] Visites des évêques de Grenoble.

Digitized by Google

ron pour 15 fossorées de verger à cause de la chapelle de Ste-Catherine [1].

1677. — L'évêque de Grenoble constate, dans son procès-verbal de visite, qu'avant le curé actuel, institué depuis 7 ans, la cure a vaqué pendant plus de 40 ans, desservie par les religieux à tour de rôle [2].

1679-1698. — Jean-Eléonor de Sainte-Colombe du Poyet, commandeur des Echelles.

1680. — Procédure entre le commandeur et le receveur des tailles de Voiron au sujet de l'église de Saint-Jean de Moirans [3].

1684. — L'église des Echelles est à demi-brûlée (sauf le chœur) par suite de l'incendie des maisons voisines. Le prieur des Chartreux se chargea de la fonte des cloches en déduction de la cote des biens qu'il avait à Entre-deux-Guiers [4].

1700-1728. — Léonard-François de Chevrier, de Saint-Maurice, commandeur des Echelles et de Courte-Terre.

1700, 17 décembre. — Déclaration passée par le Commandeur de tenir et posséder en sa qualité le château et mandement des Echelles. Suit l'énumération de ses droits et possessions. Plus il déclare qu'il y avait une gichette dans lad^e ville des Echelles ainsi qu'il en apparait par les pierres qui y sont encore desquelles on se servait à mesurer le blé [5].

1703. — R^d Barlet, curé des Echelles.

[1] Archives du Rhône. Commanderie d'Auvergne. Répertoire général 1, H, 1.

[2] Visites des évêques de Grenoble.

[3] Archives du Rhône. Commanderie d'Auvergne. Répertoire général 1, H, 1.

[4] Idem.

[5] Archives de Cour. Consignement.

Digitized by Google

1710. — Ratification des échanges faits avec les P. Chartreux, portant quelques restrictions et réserves[1].

1714. — Visite de Mgr Montmartin, évêque de Grenoble.

1716. — Jean-Baptiste d'Allegret et Claude Ganot, prestres, sacristains et bénéficiés de l'église des Echelles. Inventaire d'objets en étain du poids de 62 livres aux armes de Léonard de Chevrière.

1717. — Plaintes portées au Sénat relativement à l'aumône que le Commandeur devait faire donner à tous allants et venants, les dimanche et jeudi de Carême.

1718. — Mgr de Caulet visite l'église des Echelles. J.-B. Janin, curé.

1719, 17 juin. — Convention entre Léonard de Chevrier et les Chartreux, au sujet de la rupture du chemin appelé le Frou et de certaines entreprises sur deux cantons de bois dans la paroisse de la Ruchère, instance demeurée assoupie[2].

1719-1729. — Bertrand Bonne, curé des Echelles ; 1720, demande à faire profession.

1720. — Vente par Pierre Bertolin en St-Aulaire près le moulin de Chailles, paroisse de Saint-Franc.

1720, — Provision d'une prébende pour Geoffroy Coche.

1724, 30 avril. — François Ducloz de Bonne d'Esery, etc., suivant commission du Sénat du 8 avril, assisté de Jacques Dambert, substitut avocat général et Cuenot, actuaire, se rendent à cheval aux Echelles, suivis d'un valet. Ils procèdent à la visite de l'église de l'hôpital dont ils constatent l'état...Dans le cœur de l'église à gauche et au bas des formes ils ont trouvé

[1] Archives du Rhône. Commanderie d'Auvergne. Répertoire général 1, II, 1.
[2] Idem.

Digitized by Google

le tombeau de la princesse Béatrix élevé de plus de 3 pieds de terre, par de belles pierres de taille, au-dessus duquel est la statue de la dte princesse de marbre blanc en très bon état. Falconnet fermier. Bonne chatelain. Poursuites contre Allegret et Jeannot, prébendier des Echelles.

1724, 21 juin. — Règlement du juge entre le grand conseil et le parlement de Grenoble sur le différent entre le commandeur et les habitants de Berland pour raison de rentes.

1728-1729. — Philibert-Bernard de Froissard, commandeur des Echelles.

1729. — Bref du pape Benoit XIII, portant réduction des prébendés à 4 le curé compris[1].

1729, 17 juin. — Les géomètres terminent la mensuration du territoire des Echelles pour le tracé du cadastre. On y relève les déclarations suivantes : Noble Joseph de Corbeau, sieur de Lanfrey, Joseph-François Manuel, seigneur de Locatel, etc.

1729, juillet. — Barthelemi Pellafort, instituteur approuvé par l'évêque de Grenoble, reçoit un traitement de 73 livres 4 sols rente de la fondation de Philibert d'Allegret pour payer un prédicateur ou un maître d'école.

1729. — La chapelle de la Madeleine au haut du rocher du Menuet, où l'ancien curé Chavasse (1652-1684) avait fondé 12 messes était encore très fréquentée le dimanche qui suit la fête de Ste-Madeleine[2].

1729-1749. — George de Salle, commandeur des Echelles.

[1] Archives du Sénat.
[2] Idem.

Digitized by Google

1729, 11 août. — Visite de Mgr de Caulet, évêque de Grenoble. R^d^ Bertrand Bonne, curé.

1732, 15 février. — Sur la déclaration des châtelain, syndic et conseillers des Echelles, le réviseur reconnait que les habitants jouissent des communaux et ont le droit d'usage sur la montagne de Beauvoir sans redevance pour être celle-ci confondues avec celles payées au commandeur.

1734, 5 août. — Consignement par Georges de Sales, à l'acceptation de frère Ferrand de Borroy G^d^ Commandeur (patentes du 4 juin 1315) de tous ces droits, excepté ceux appartenant à la maison des Chartreux dans le mandement des Echelles. Approuvé par le comte Pierre et par le commandeur ensuite des patentes du 22 mars 1731, de don Antoine Manuel de Villhenaz, G^d^ Maître[1].

1734, 13 septembre. — Françoise de Beaumont, marquise de Challes, consigne sa rente féodale des Echelles s'élevant 38 rasières 1/5 et 1/6 de froment et 17 1/12 d'avoine[2].

1737, 31 février. — Instance au Sénat pour obtenir la sécularisation des prêtres réguliers. Demande du Commandeur de payer les prébendiers en argent et non en nature[3].

1742. — Reconnaissance passée par Françoise-Sabine de Grolée de Viriville, dame de Voiron au Commandeur des Echelles.

1749. — Contestation, par la cour de Grenoble, sur le droit de juridiction de la commanderie des Echelles,

[1] Archives de Cour. Consignements. Minutes Bauquis, f° 36.
[2] Idem. Minutes Falquet, case 25.
[3] Archives du Sénat de Savoie.

Digitized by Google

sur ses propriétés passées sous la domination de la France. Les motifs en faveur du commandeur relatifs aux droits et privilèges de la commanderie, sont exposés dans un mémoire délibéré à Grenoble le 1er septembre 1750. Grenoble, imp. Z. Cuchet, 1750, in-fo de 13 pages[1].

1749-1769. — Antoine-Bernard-Joseph de Saint-Mauris d'Augereau, commandeur de Montferrand en Auvergne et des Echelles.

1750, 11 décembre. — Jean Farconnet, procureur d'Antoine de Saint-Mauris, résidant à Moirans, réclame l'exemption des gabelles exigées par le receveur des Echelles pour 32 charges de vin de Moirans[2].

1753, 11 juillet. — Le Sénat déclare séculiers les prêtres desservants l'église des Echelles[3].

1754, 21 août. — Visite de la commanderie, les commissaires vu les réparations faites ne croient pas d'enjoindre de rétablir « neuf tous les bâtiments de l'ancien château qui sont absolument errasés et ceux qui restent qui menacent ruine. Ils exhibent le plan envoyé de Malte, représentant l'aire et la distribution des appartements les emplacements des degrés, les façades, les portes et fenêtres et la hauteur de la nouvelle habitation projetée[4].

1754. — Jacques Devoud, vicaire de Voiron. Lettre du commandeur de St-Maurice, annonçant la prise de Mandrin.

[1] Archives du Rhône. Ordre de Malte. Répertoire général n° I, II, 1.

[2] Archives départementales de la Savoie, C, 760.

[3] Archives du Sénat de Savoie.

[4] Archives du Rhône. Ordre de Malte. Répertoire général n° I, II, 1.

Digitized by Google

1758. — Les visiteurs de l'ordre ne purent visiter les églises des Echelles et de Saint-Pierre de Genebroz ensuite de l'opposition du prieur.

1760. — Reconnaissance de ses biens passée au commandeur par Marie d'Huet Lalte.

1760. — Déclaration par le commandeur des biens exempts étant de l'ancien patrimoine.

1766. — J. B. Bonne, curé, est recteur de la chapelle de St-Sébastien.

1772. — Procès entre Antoine Laurens, sacristain, et le curé, au sujet de la collation de la sacristie. 4 septembre, incendie de 63 maisons ; la crainte de l'explosion de la poudre qui se trouvait déposée dans plusieurs d'entre elles paralysa les secours ; plusieurs enfants périrent dans les flammes.

1773. — De Pingon, commandeur, mort le 22 mars.

1773, 28 et 29 avril. — Incendie des Echelles dans lequel les mappes et papiers de la commanderie ont été détruits.

1775-1783. — François-Aimé d'Ussel, alias Dussel, de Chateauvert, commandeur des Echelles.

1775, 6 mars, — Consignement par le commandeur. « Plus le droit d'ériger un pilori ou carcan et des fourches patibulaires a 4 pilliers. A la fête de St-Christophe il a droit d'exiger un sol de Savoye pour chaque bœuf ou vache amenés de France à la foire[1].

1776, 12 avril. — Patentes de confirmation des privilèges de la commanderie des Echelles par Victor-Amédée II, rappelant celles de 1572, 1620 et 1661[2].

[1] Archives de Cour. Consignements. Minutes Léger, vol. 6, f° 337.

[2] Duboin, *Raccolta delle Leggi*, t. I, chap. IV, p. 476.

Digitized by Google

1780. — Instance entre R^d Louis Bret, curé, et Antoine-Joseph Laurent, sacristain.

1781, 9 mai. — Mgr Conseil propose à l'ordre de Malte l'union des offices de prébendés et de sacristain au bénéfice-cure[1].

1786, 27 juillet. — Victor-Amédée III ordonne que les commandes ne soient plus données qu'a des chevaliers ses sujets; par billet du 1^er juin 1784 il étend ce droit à tous les chevaliers de langue italienne[2].

1784-1791. — Sébastien-Marie-Aimé-Gilbert-François de la Queille, commandeur des Echelles.

1783, 11 septembre, — Procuration à M. Viviand, pour administrer les biens de la Commanderie des Echelles, confirmée le 22 juin 1786[3].

1781. — Etienne de la Queille, commandeur des Echelles, et les syndics présentent requête pour l'union des offices de sacristain et de prébendés à la cure[4].

1781, 9 mai. — L'archevêque de Chambéry demande au roi l'approbation de cette mesure[5].

1781, juin. — Approbation de l'union par le chapitre général de l'ordre de Malte à Lyon[6].

1785, 9 décembre. — Billet royal qui approuve la suppression des prébendés et du sacristain.

1786, 4 janvier. — L'official Alex, commis par Mgr Conseil, constate qu'il faut trois prêtres pour desservir la

[1] Archives du Sénat de Savoie. Affaires ecclésiastiques.
[2] Dubois, *Raccolta delle Leggi*, t. I, chap. IV, p. 480.
[3] Archives du Sénat de Savoie.
[4] Idem. Affaires ecclésiastiques.
[5] Idem.
[6] Archives du Rhône. Ordre de Malte. Répertoire général n^os II, 1.

Digitized by Google

paroisse des Echelles que les prébendés ne résident pas et occupent d'autres bénéfices[1].

1786, 7 juin. — Procuration au commandeur d'Ussel de Châteauvert (?) pour administrer les biens provenant de la Commandrie de Saint-Antoine de Chambéry, situés aux Echelles.

1786, 12 février. — Délibération de la communauté d'Entre-deux-Guiers le bas, à la part de Chartreuse, s'opposant à la suppression des prébendés de la cure des Echelles[2].

1786, 30 août. — Sentence de l'Official approuvée par Mgr Conseil qui supprime et éteint à perpétuité les offices amovibles de sacristain et de prébendés qui ont existé aux Echelles, unit ces deux offices à la cure, à la charge par le curé de tenir deux vicaires pour l'aider à desservir la paroisse[3].

1787, 13 janvier. — Requête au Sénat du commandeur Etienne-Marie de la Queille pour obtenir l'approbation de cette union[4].

1787, 23 juin. — Requête des curés de Saint-Christophe, de Saint-Jean de Couz et de Saint-Pierre de Genebroz pour obtenir l'établissement d'un hospice pour les Capucins aux Echelles[5].

1788. — Commission des Visiteurs des Commanderies du Temple, en Savoie, approuvée par le Sénat.

1789. — Bail de la chapelle et maison de Voiron dépendant de la Commanderie.

[1] Archives du Rhône. Ordre de Malte. Répertoire général n° 1, H, 1.
[2] Archives du Sénat. Affaires ecclésiastiques.
[3] Idem.
[4] Idem.
[5] Archives de Cour.

Digitized by Google

1793. — La cure des Echelles est déclarée séculière par arrêt du Sénat, le commandeur renonce à la nomination des vicaires sans préjudice à son droit de patronage sur la cure.

1795, 26 janvier. — Inventaire de reliques et derrière : J'ai pris les mêmes précautions pour conserver la tête de la princesse Béatrice de Savoye, quoiqu'elle ne soit point reconnue pour Sainte, pas meme venerable. Comme le peuple des Echelles a cru l'honorer et sans diviser les dignes restes sauvés de la voirie ou l'avoient jette trois a quatre révolutionnaires, je la laisse en depot chez la demoiselle Rose d'Huet S[t] Pierre. Signé Desgeorge [1].

1796, 3 août (Thermidor an IV). — Vente des biens de Malte dépendant des chapelles de Saint Michel, de Saint Antoine, de Saint Christophe et des Terreaux à Loisieux [2].

1818. — Ouverture du tunnel et de la route des Echelles qui remplaça l'ancien passage.

1824. — Erection de Saint-Christophe-la-Grotte en succursale. Valanci Michalet, aumônier de la grande armée en Russie, s'était retiré à Saint-Christophe (Isère, son pays d'origine. Au passage de Charles-Félix, le 31 août, vers la chapelle, érigée par les Chartreux, il lui fit un compliment en italien. Le roi, étonné de la pureté de son accent, lui fit raconter sa vie et accéda à la demande que lui présenta Michalet de créer une paroisse à Saint-Christophe (Savoie) [3].

[1] Note manuscrite de Jean-Baptiste Desgeorges, missionnaire diocésain. Archives de la cure des Echelles.

[2] Archives départementales de la Savoie.

[3] Récit fait par un vieillard de Saint-Christophe.

Digitized by Google

COMMANDEURS DES ECHELLES

Bien que nous n'ayons pu compléter la liste des commandeurs des Echelles, malgré le grand nombre de documents que nous avons pu consulter, elle n'en est pas moins intéressante, parce que 17 noms, sur les 39 qu'elle contient, appartiennent à des familles de Savoie.

Nous préparons le tableau de tous les Savoyards qui ont fait partie de l'Ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem, avec les grades et les dignités qu'ils ont obtenus ; il comprend déjà plus de deux cents noms.

Par suite d'une erreur, nous avons omis à la page 304 Guy de Chevelu et... de Chevelu, indiquant comme premier commandeur Pierre de Montbel qui ne serait que le troisième ou le second.

1278-1280. — Guy de Chevelu[1].
1301-1314. — De Chevelu[2].
1315-1347. — Pierre de Montbel.
1350-1374. — Jean de Fay.
1384. — De Chevelu[3].
1398-1406. — Charles Desmarches de Basches.
1411-1419. — Philibert de Naillac.
1445-1468. — Aynard *(alias* Geoffroy) de Seyssel.
1462. — De Chevelu[4].

[1] Témoin à la donation du château des Echelles par la princesse Béatrix, 8 novembre 1260.

[2] Probablement le même que le précédent ; en 1304, il était commandeur de Savoie et lieutenant général du grand-prieuré d'Auvergne. (De Foras, *Nobiliaire de Savoie*, t. II, p. 3.)

[3] N'est pas mentionné par M. de Foras ; peut-être : Guillaume, chevalier, présent en 1323 à un hommage prêté au comte de Savoie.

[4] N'est pas mentionné par M. de Foras.

Digitized by Google

1473-1480. — Antoine d'Avanchié[1].
1480. — Amédée de Seyssel, nommé par le pape, ne prit pas possession, ne voulant pas préjudicier aux privilèges de l'Ordre.
Avant 1485. — Jean du Saix (Joanes de Sesso).
1485-1488. — Humbert de Beauvoir (appelé de Beaumont dans les terriers).
1488-1500. — Aimard de Lastic (*alias* de Lescat, de Lestat).
1509-1523. — Jacques Dyon.
1524-1536. — Oddon-François de Capris[2].
1544. — Barthélemy de Montferrat.
1551. — Jacques de Saint-André.
1554-1562. — Hugues de Nagu.
1562. — ..... Dandelot.
1582-1598. — Jacques de Virieu de Pupetière.
160.?-160.? — Guigues de Virieu.
1604-1606. — Laurent de Virieu.
1608-1610. — Emmanuel de Lucinges des Allimes.
1615. — J.-B. Louis de Montgontier.
1617-1636. — Claude Dandelot de Groslée.
1637é1642. — Foucaud de Saint-Aulaire.
1645. — Grolier de Serrières.
1648-1661. — Claude de Montagnac de Larfeuillère.
1667-1668. — François du Poyet.
1673-1675. — Jean de Fay la Bastie.
1677-1698. — Jean-Eleonor de Sainte-Colombe du Poyet.
1700-1728. — Léonard-François de Chevrier de Saint-Mauris.

[1] Peut-être : Antoine d'Avanchy cité par M. de Foras, en 1471 ; p. 80.
[2] Très probablement l'Oddo de Capris cité par M. de Foras, note 1, p. 304.

Digitized by Google

1728-1729. — Philibert-Bernard de Froissard.
1729-1749. — Georges de Sales.
1749-1769. — Antoine-Bernard-Joseph de Saint-Mauris d'Augereau.
1773. — François-Marie-Hyacinthe de Pingon.
1775-1783. — François-Aimé d'Ussel de Châteauvert.
1784-1791. — Sébastien-Marie-Aimé-Gilbert-François de la Queille.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES SAVOYARDS

ET

L'ÉGLISE DU SAINT-SUAIRE

— ROME —

PAR

M. l'Abbé Joseph MAILLAND

Digitized by Google

Digitized by Google

LES SAVOYARDS

ET

L'ÉGLISE DU SAINT-SUAIRE

— ROME —

Dans la préface des Statuts de l'Archiconfrérie du Saint-Suaire dressés en 1643 par Charles-Antoine Caisotti, préfet, par l'abbé della Manta et Gaspard Gattinara, gardiens, il est dit que les sujets de S. A. R. appartenant aux provinces de Savoie, de Piémont et de Nice étaient fort nombreux à Rome et qu'ils y érigèrent, l'an de notre salut 1597, une Archiconfrérie sous le titre du Saint-Suaire[1].

Ces Savoyards, que les écrits de l'époque nous représentent comme fort nombreux dans la Ville Eternelle, de concert avec les habitants des autres provinces subalpines et surtout avec ceux qui parlaient la langue française, y fondèrent trois églises.

La première, la plus importante de toutes, est l'église de *Saint-Louis des Français* qui fut achevée en 1464. Que cette église et son hôpital aient été construits par les Sa-

[1] Accesi dunque di divoto affetto verso questa meravigliosa reliquia (la SS. Sindone), i sudditi di S. A. R. delli Stati della Savoia, del Piemonte e di Nizza, *assai numerosi* in quest' Alma Città, eressero nell'anno della nostra salute 1597 un' Archiconfraternità sotto il titolo del Sudario.

Digitized by Google

voyards, les Français et les Lorrains, — chaque nation pour une tierce part dans les dépenses, — c'est un fait que je crois avoir suffisamment démontré et prouvé dans une brochure, parue en 1889, intitulée : *Les Savoyards et Saint-Louis des Français*[1]. Je n'en dirai donc rien aujourd'hui.

La seconde, la moins importante, — mais la plus ancienne, — était l'église de *Sainte-Marie de la Purification*, ou église des *Quatre-Nations*, ainsi appelée parce qu'elle avait été construite par les Savoyards, les Francs-Comtois, les Bourguignons et les Lorrains. Elle était située près du pont Saint-Ange, à l'intersection de la *Via dei Coronari* et de la *Via di Banco San-Spirito*. Je dis : elle était située, parce qu'elle n'existe plus aujourd'hui. Le marteau des démolisseurs l'a malheureusement fait disparaître comme tant d'autres belles choses, il y a quinze ans, pour élargir l'embranchement du *Corso Vittorio-Emanuele*, qui aboutit au pont Saint-Ange.

Elle avait été construite en 1444 avec la permission du pape Eugène IV, qui y avait érigé une archiconfrérie en faveur de ces nations appelées *Ultramontaines* par les Romains[2]. C'était une église modeste dont la façade attirait

[1] Extrait des *Mémoires* et *Documents* de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Savoie*, t. XXVIII.

[2] Venne conceduta questa chiesa del 1444 alla confraternità degl' Oltramontani, ove danno le dotti alle zitelle nel giorno di detta solennità, per un legato pio fattovi da Bernardo Tesio da Biella. L'imagine di Maria Vergine su l'altare è antica, assai divota e miracolosa. (Pancirolo, 1615, Francisco Cecconi 1724 e Posterla 1700. *Roma Antica e Moderna*.)

Appartienne questa Chiesa di S. Maria della Purificazione alla confraternità degl' Ultramontani, e fù loro conceduta da Eugenio IV nel 1444. La Circoncisione del Signore dipinta nel soffito, è di un allievo del detto Giulio Romano. (Gregorio Roisecco, 1750).

Digitized by Google

peu le regard. A l'intérieur, deux choses appelaient l'attention ; une image de la Très Sainte-Vierge, très expressive, antique et miraculeuse sur l'autel, et à la voûte, une peinture remarquable d'un des élèves de Jules Romain représentant la Circoncision du Saint-Sauveur. Chaque année, le jour de la Purification, on distribuait des dots aux jeunes filles appartenant aux nations mentionnées plus haut : la Savoie, la Franche-Comté, la Bourgogne et la Lorraine, en vertu d'un legs pieux fait par un nommé Bernard Tésio, originaire de Biella.

La troisième église, celle qui fait le sujet de cette notice, est l'église du Très Saint-Suaire, *la Chiesa del Santissimo Sudario*. Elle fut construite en 1604 par les Savoyards, les Piémontais et les Niçois. Elle est située près de la grande église de Saint-André della Valle, dans une petite rue qui a pris son nom et qu'on appelle aujourd'hui *Via del Sudario*. Elle fut restaurée quelques années plus tard, en 1660, sur un plan meilleur, dressé par le chevalier Charles Rainaldi qui lui donna la forme qu'elle a aujourd'hui[1].

[1] Passandosi dalla detta Chiesa (S. Andrea della Valle) alla strada dei Cesarini trovasi la presente eretta da una Compagnia dei Savoiardi e Piemontesi nell' anno 1604, e la dedicarono in memoria della Sacra Sindone, ovvero panno, nel quale nostro Signore fu involto dentro il Santo Sepolcro, lasciendovi impressa la figura del suo Sanctissimo Corpo, con i segni del suo preziosissimo Sangue. Quella insigne Reliquia è posseduta dalla Real Casa di Savoia, e si conserva con molto splendore nella Chiesa Metropolitana di Torino. (Pancirolo, 1615).

Dirimpetto alla porta di fianco a cornu Evangelii della Chiesa descritta (S. Andrea della Valle), trovasi questa che la nazione Savoiarda si fabricò da fondamenti nel 1604. (Gregorio Roisecco, 1750).

Digitized by Google

CHAPITRE Ier

Avant d'aller plus loin, avant d'aborder le récit des événements particuliers qui concernent l'église du Saint-Suaire et la description des choses précieuses qu'elle renferme, je crois qu'il est à propos de répondre à une question qui se présentera naturellement à l'esprit de ceux qui auront lu ces préliminaires, et surtout à l'esprit de ceux qui connaissent la Rome d'aujourd'hui où les Savoyards sont si peu nombreux. Cette question est celle-ci : comment expliquer la présence à Rome, aux XVe et XVIe siècles, de Savoyards assez nombreux pour qu'ils sentissent le besoin de fonder, de concert avec les nations voisines, trois églises dans la Capitale du monde chrétien, et comment ont-ils pu réaliser leurs pieux désirs?

De son côté, un savant italien de nos jours, M. Bertalotti, dans un excellent ouvrage intitulé : *Artisti Subalpini*, manifeste sa surprise de voir à Rome, à cette époque, un si grand nombre d'habitants de notre pays. « On est étonné, dit-il, du nombre prodigieux d'ingénieurs, architectes, peintres, sculpteurs, musiciens, fondeurs, orfèvres, appartenant à la région subalpine, qui se trouvaient à Rome pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles. » Il cite le nom de plusieurs Savoyards[1] et il semble ne pas bien se rendre

[1] Henri de Oziaque, gardien du fort Saint-Ange, Jean et Marc de Savoie, ingénieurs militaires, Georges Excoffier, Aimé Falcoz, Jean-Antoine, Alexandre Arbaud, François Bortier, peintres et sculpteurs, etc., etc.

Digitized by Google

compte de ce fait anormal, de cette immigration de nos compatriotes vers la Capitale du monde chrétien.

Pour répondre à ces diverses questions, il est nécessaire de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de Rome et sur l'état matériel et moral de cette ville au XV^e^ siècle.

Pline l'Ancien, dans son histoire naturelle, parle d'un fait curieux. Il prétend avoir vu sur une colonne aux environs de Suze en Asie, une inscription portant ces mots : *Ville détruite par les rats.* Le fait est-il vrai ? Je n'en sais rien. Pline l'a-t-il cru ? Je ne saurais le dire. Mais ce que je sais bien et ce que je puis facilement prouver, c'est que Rome au XV^e^ siècle a été détruite aux trois quarts par les factions, par les dissensions intestines des grandes familles romaines, bataillant les unes pour les Guelfes et les autres pour les Gibelins ; c'est que, si les papes avaient tardé de quelques années leur départ d'Avignon et leur retour aux bords du Tibre, Rome aurait disparu complètement et on aurait pu, au milieu de ses ruines, élever une colonne portant cette inscription : *Ville détruite par les factions politiques.*

Au milieu de tous ces troubles, de toutes ces dissensions intestines, de toutes ces luttes quotidiennes entre familles rivales et puissantes qui avaient à leur solde de nombreux aventuriers, les papes ne se trouvant plus en sécurité et n'ayant plus la liberté nécessaire pour gouverner l'Eglise du Divin Maître, les Papes quittèrent Rome peu à peu et établirent leur siège tantôt à Viterbe, tantôt à Pérouse, tantôt à Anagni qu'ils avaient fortifiées. Mais depuis l'attentat commis dans cette dernière ville contre la personne de Boniface VIII, ils songèrent à quitter l'Italie qui était en proie à la révolution, aussi bien à Naples qu'à Florence et Milan.

Digitized by Google

Le Saint-Siège possédait en France une petite province, le comtat Venaissin qui lui avait été cédé par Raymond VII, Marquis et Comte de Provence. Ils songèrent dès lors à s'y établir. L'exaltation au trône pontifical d'un pape français, Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux (1305), vint favoriser ce projet, et pendant 68 ans, Avignon devint la résidence du Chef de l'Eglise Catholique.

Le retour à Rome en 1376, de Grégoire XI, le dernier des papes qui ait résidé à Avignon, amena un peu de prospérité dans la ville des Césars ; mais cette prospérité toute superficielle ne dura pas longtemps. Sous son successeur immédiat Urbain VI, recommence une lamentable époque où la papauté parut au monde comme lacérée et presque détruite, le grand schisme d'Occident qui dura 39 ans. Pendant toute cette triste période les Papes ne firent à Rome que de courtes et passagères apparitions.

Pendant un siècle et plus, cette ville se trouva donc livrée à toutes les horreurs de la guerre civile. Rien ne fut respecté. On pillait les églises et les couvents, on incendiait les palais, on démolissait les monuments. Les plus anciens, les plus respectables, les chefs-d'œuvre de la période des Césars ne trouvaient pas grâce devant ces sauvages de nouvelle espèce. C'était la folie de la destruction. Les bandes pillardes d'Alaric, de Genséric, d'Odoacre ont fait moins de mal à Rome par leurs dévastations que les révolutionnaires du XVe siècle, et on aurait pu dire des principales familles romaines ce que, plus tard, un auteur latin a eu raison de dire : les Barberini ont fait ce que les Barbares n'avaient pas fait : *Quod non fecerunt Barbari fecerunt Barberini*[1].

[1] Famille puissante de cette époque qui se fit construire un immense palais avec les pierres qu'on détachait du Colysée.

Digitized by Google

Les autres villes des Etats Pontificaux ne furent guère mieux traitées. Une bande d'aventuriers au service de Barnabé Visconti, de Milan, commandés par l'anglais Jean Haudkood, ravagea toute la Romagne et la Marche d'Ancône ; Viterbe, Pérouse, Assise, Spolète, Civittà-Vecchia, Ravenne, Ascoli furent à moitié détruites.

Enfin, grâce aux pressantes sollicitations de notre éminent compatriote, le cardinal de Brogny, auprès de l'empereur Sigismond, les chefs des diverses obédiences peuvent se réunir en concile à Constance. Martin V est élu et reconnu par la catholicité tout entière. C'est la fin du grand schisme d'Occident[1].

Le 22 septembre 1421, « jour mémorable, disent les historiens romains, et écrit en lettres d'or dans les fastes de Rome », Martin V fait son entrée dans les murs de la Ville Eternelle. La multitude accourue sur son passage le saluait comme l'*Unique père de la patrie*. Le cœur du pontife était d'autant plus sensible à ces démonstrations que Rome était sa patrie et que la famille Colonna y avait toujours été puissante. Mais le déplorable état de la ville affligeait son regard. Les révolutions y avaient signalé leur passage par d'immenses ruines. « On n'y rencontrait, dit un auteur contemporain[2], que des maisons écroulées, des temples renversés, des rues désertes, des voies impraticables, une cité dévorée par la famine. » Rome était un monceau de de ruines et les Etats Pontificaux un véritable désert.

Tout était à refaire, tout à restaurer, tout à créer pour ainsi dire. Martin V et ses successeurs, spécialement Nicolas V, Jules II et Léon X, s'y consacrèrent avec ardeur. Mais,

[1] Quelques auteurs le font durer jusqu'à l'abdication de Félix V, en 1449.

[2] Raynaldi, *Annales*.

Digitized by Google

que faire avec la population de Rome réduite à rien ou presque rien. Rome, qui compte aujourd'hui près de quatre cent mille âmes ; Rome qui, au dire de Juste Lipse, comptait trois millions d'habitants au temps des Césars ; Rome, à l'époque du retour des papes, comptait à peine 20,000 habitants[1]. Et parmi cette population ainsi décimée, combien d'ouvriers, combien d'artistes, combien d'ingénieurs, combien d'architectes et de peintres ? point ou presque point. C'étaient des aventuriers, des spadassins, des arquebusiers, en un mot, une bande de soudards et de pillards qui étaient à la solde des grandes familles romaines.

Pour exécuter leur patriotique, généreux et noble dessein, ne trouvant pas dans leur capitale et leurs Etats ce qu'ils désiraient, les papes s'adressèrent aux provinces subalpines composées de sujets robustes, travailleurs et intelligents, les attirant par de larges promesses, les retenant par un bon salaire, leur donnant toutes les marques de la bonté et de la bienveillance ; les autorisant à se grouper, à se réunir en confréries auxquelles ils prodiguaient les privilèges, les encourageant à ériger des églises et des hôpitaux ; en un mot, leur créant une petite patrie dans cette grande ville de Rome qu'ils reconstruisaient à la sueur de leur front.

C'est à cette époque qu'on vit surgir presque simultané-

[1] BEDEAKER, *Italie-Centrale.*

Dans un ouvrage paru en 1894, intitulé l'*Eglise nationale de Saint-Louis des Français*, Mgr d'Armailhacq, traitant la même question, s'exprime ainsi : « On sait dans quel état se trouvait Rome au XVe siècle, quand le Souverain Pontife revint d'Avignon ; la population était réduite à 17,000 habitants. Les successeurs de Grégoire XI employèrent tout leur zèle à faire surgir des ruines amoncelées pendant l'absence des papes, une nouvelle ville plus brillante que l'ancienne. Ils attirèrent de la Haute-Italie des maîtres dans tous les arts. »

Digitized by Google

ment non seulement les trois églises désignées plus haut et à la construction desquelles prirent part les Savoyards, mais celles de Saint-Nicolas des Lorrains, de Saint-Claude des Bourguignons, de Saint-Julien des Flamands, de Saint-Charles des Lombards, de Saint-Barthélemy des Bergamesques, de Saint-Jean des Gênois, de Sainte-Croix des Lucquois, de Saint-Jean des Florentins, et d'autres, et d'autres.

Voilà certainement une première réponse aux questions posées plus haut et une justification de l'étonnement de M. Bertalotti. Mais pour nous Savoyards il est un autre facteur à étudier spécialement si nous voulons nous rendre compte de la présence à Rome, à cette époque, de nos nombreux compatriotes ; c'est qu'ils y trouvaient des protecteurs riches et puissants en la personne des cardinaux et des hauts employés de la Cour Pontificale appartenant à la Savoie.

Les ruines matérielles, comme nous venons de le voir, y étaient grandes ; mais les ruines morales et intellectuelles ne l'étaient pas moins. Dans la population romaine de cette époque, il n'y avait pas d'ouvriers, pas d'artistes ; il y avait encore moins de savants, de théologiens, de canonistes, d'hommes capables d'occuper les emplois de la curie romaine et d'aider les Papes dans l'administration de l'Eglise Universelle. Le clergé de Rome se réduisait à quelques douzaines de prêtres, plus ou moins instruits (il n'y avait pas d'écoles publiques), employés au ministère paroissial.

La vie intellectuelle de cette époque gravitait autour de trois centres principaux, Paris, Padoue, et Avignon. Le collège, on dirait aujourd'hui Université puisqu'on y enseignait toutes les sciences, le collège d'Avignon agrandi et doté en faveur des Savoyards ses compa-

Digitized by Google

triotes par ce grand personnage, le plus éminent de l'époque, qu'on appelle le cardinal de Brogny ou cardinal d'Ostie, était très fréquenté par les populations subalpines. Là, s'étaient formées plusieurs générations d'hommes intelligents et savants, animés d'un grand amour pour l'Eglise de Jésus-Christ, mais attachés plus ou moins aux *Obédiences* qu'on est convenu d'appeler dissidentes. Je crois devoir employer ce mot reçu par les grands auteurs français[1] et étrangers qui ont étudié de près cette lamentable scission de l'Eglise Catholique. Ce n'était pas un schisme proprement dit, ce n'était pas une erreur de doctrine au sujet d'un chef unique de l'Eglise, d'un seul représentant Jésus-Christ, c'était une erreur concernant le mode d'élection de ce chef. Il n'était pas facile de s'y reconnaître à cette époque troublée où le pouvoir civil pesait de tout son poids sur les élections. La preuve qu'on ne doit pas être trop sévère pour désigner cette scission c'est que la grâce du Saint-Esprit, comme une sève fécondante, continuait à circuler dans toutes les branches de cet arbre merveilleux qu'est l'Eglise fondée par Notre Seigneur. Il y avait des saints et beaucoup de saints dans les deux

[1] Christophe, *Grand Schisme d'Occident.*

Darras, *Histoire de l'Eglise.* Je crois devoir citer l'appréciation de ce dernier auteur très estimé : « Quelque troublées que fussent les intelligences par la double personnification du pouvoir spirituel, une idée générale et nette dominait tous les nuages ; celle que la papauté devait être une, comme l'Homme-Dieu qu'elle représentait. Ainsi, partagés sur le fait, les fidèles ne l'étaient point sur le droit ; il y avait dans le schisme une question de personne et non une question de principe. Il ne s'agissait pas de savoir si le siège de Saint-Pierre devait être à Rome ou à Avignon ; mais simplement si c'était Urbain VI ou Clément VII qui l'occupait. Des théologiens d'une grande autorité soutiennent même que cette funeste division ne doit pas être appelée proprement *un schisme*. C'était une question de forme et non de principe. »

Digitized by Google

partis. Je n'en citerai qu'un, parmi ceux qui suivaient l'obédience dissidente, c'était saint Vincent Ferrier. Ce saint, le plus grand thaumaturge de l'Eglise que je sache, semait les miracles sur son passage à pleines mains, comme le laboureur sème son grain dans ses sillons. Un auteur[1] a dit qu'il en avait fait plus de soixante mille et que, pour sa canonisation, huit mille ont été allégués et pouvant être prouvés.

Le pape Martin V, homme intelligent et clairvoyant, le savait ; aussi, ne fit-il pas de distinction. Il appela auprès de lui, à Rome, tous les personnages remarquables et savants, mais animés de vues droites et de bons sentiments, qui se trouvaient dans nos pays. Il leur conserva tous leurs titres et tous leurs bénéfices, et les traita toujours avec la bienveillance qu'un père témoigne à ses enfants.

On me permettra de citer les noms des principaux. Les voici par rang de date :

Le cardinal de *Chalant*, né à Chambéry, régent de la Chambre Apostolique, mort à Rome 1418

Le cardinal de *Brogny*, d'Ostie, ou de Viviers, vice-chancelier de l'Eglise, mort à Rome en..... 1426

Le cardinal François de *Conzié*, vice-chancelier de l'Eglise Romaine, patriarche de Constantinople[2], mort en 1432

Le cardinal *Allamand de Saint-Joire*, vice-camerlingue, mort en odeur de sainteté, en..... 1450

Guillaume *Fichet*, professeur de Sorbonne, le premier qui ait établi une imprimerie à Paris, en 1468, camérier et commensal de Sixte IV, mort à Rome en 1480

[1] Le Bienheureux Louis Bertrand. — Petits Bollandistes. — J. DE MAISTRE, *Du Pape*.

[2] Titre purement honorifique. Il a résidé presque constamment à Rome et il est mort à Avignon.

Digitized by Google

Chevrier, de Rumilly, le meilleur orateur de Rome sous le pontificat d'Innocent VIII, mort en... 1492

Troillet, de Chambéry, orateur de la Sainte-Rote, administrateur de Saint-Louis des Français, mort en 1520

Pierre de *Lambert*, de Chambéry, évêque de Caserte, préfet de la Sainte-Rote, référendaire des deux Signatures, recteur de Saint-Louis des Français, mort en..... 1541

Le cardinal de *La Chambre-Seyssel*, conseiller intime de Paul III et de Jules III, mort à Rome en.. 1550

François *de Bachod*, Dataire, ou distributeur des bénéfices, charge importante, mort en..... 1568

Regard Gallois, évêque de Bagneray (famille des Regard de Villeneuve et Regard de Vars, de Chambéry), célèbre canoniste, camérier de Paul IV, mort en..... 1582

Je me contente de citer ces onze personnages ecclésiastiques appartenant à la Savoie, ayant occupé les principaux emplois de la Cour Romaine pendant un siècle et demi, possédant de nombreux et riches bénéfices ; cela suffira, je le pense, pour établir mes conclusions.

Les cardinaux tenaient un rang princier et avaient une maison nombreuse composée de clercs, d'employés, et de serviteurs qu'on armait au besoin, surtout pour les voyages à travers des pays dont les routes n'étaient rien moins que sûres. Il est dit du cardinal de Brogny, dans son oraison funèbre[1] prononcée devant le Pape Martin V et le Sacré-

[1] Hic (Romæ) pro ejus honore, et reverentia imprimis Sedis Apostolicæ, omnem avaritiam abhorens, Imperatorum, Regum omnium, Ducum, Baronum, et Prælatorum quorumque Ambasiatoribus amplissime semper et somptuossima convivia fecit..... Quantum verò Dei Ecclesia perdiderit, quanto emolumento, honore et adjumento privata et orbata sit, vosmet judicate, qui in

Digitized by Google

Collège, qu'il se rendit à Constance auprès de l'empereur Sigismond, avec une maison grande et digne de son rang de Prince de l'Eglise, *cum familia magna et honesta ;* qu'il y resta jusqu'à la fin du Concile qui dura 3 ans et demi, pour couronner le nouveau Pape, Martin V, en y faisant de grandes dépenses, *cum magnis sumptibus et expensis ;* qu'il y figura comme un grand seigneur, *cum magno statu et apparatu* Le cardinal de Brogny pouvait se conduire de la sorte, ayant de grands revenus. Il était administrateur temporel de quarante bénéfices, archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés ; cumul qui, aujourd'hui, nous semble scandaleux et que l'Eglise réprouve depuis le Concile de Trente. Mais, à cette époque, — peu avancée en civilisation, — on n'était respecté qu'autant qu'on pouvait se faire respecter. A la féodalité civile et militaire, il fallait un contre-poids, la féodalité ecclésiastique, et l'Eglise de J. C. l'approuvait. Inutile de discuter. D'ailleurs n'en résultait-il pas une impulsion puissante et forte vers la création des grandes œuvres catholiques, comme on peut le constater par les fondations du cardinal de Brogny [1] ?

omni ope pro ejusdem Ecclesiæ defensione, ibi semper consocii fuistis !..... Cum in *Constantiâ* Generale Concilium statutum et ordinatum fuisset, is anhelans ad eamdem unionem licet decrepitus, licet senio confractus, nullâ suæ salutis, nullâ asperitatis Alpium, nullâ nivium, viarum et periculorum ratione habitâ, se ipsum cum magnâ et honestâ familiâ, è primis, intrepide illuc contulit... Ibi dies et noctes modo apud Sigismundum Imperatorem, modo apud ejus confratres et cæteros prælatos, hanc sanctissimam unionem omni studio, omni operâ, omnique sollicitudine et diligentiâ pertractans elaboravit.

[1] Fondations du cardinal de Brogny :

1° Il fit construire à ses frais la chapelle de Saint-Martin dans la Basilique de Saint-Pierre au Vatican, comme il le dit dans son testament du 12 août 1422 : *Si Romæ moriar ego eligo corporis de-*

Digitized by Google

D'où venaient ces nombreux employés et serviteurs qui constituaient la maison, soit la famille, des cardinaux de Brogny, de Chalant, de Conzié et Allamand de Saint-Joire. L'Italie, Rome et les Etats Pontificaux, ne pouvant guère les fournir pour les raisons que j'ai exposées plus haut, est-il téméraire de dire qu'ils venaient des contrées subalpines et surtout de la Savoie, lieu d'origine de ces grands personnages? Je ne le crois pas. Le cardinal de Brogny, à sa mort arrivée en 1426, fait de nombreux legs à ses serviteurs : 50 florins d'or au Frère Jean, son confesseur; 50 florins d'or à son barbier ; 20 florins à chacun des camé-

positionem, in ecclesia S^ti Petri, infrà annum, volens deponi in Capite Vaticani, in Capella meâ S^ti Martini ;

2° Dès l'année 1406, le cardinal de Brogny avait acheté du Chapitre de Genève un local contigu à l'Eglise-Cathédrale de Saint-Pierre ; il fonda et construisit sur ce local une chapelle de la Sainte-Vierge, qui prit plus tard le nom de *Chapelle des Macchabées ;* il y érigea une Collégiale composée de 12 bénéficiers et d'un archiprêtre qui devait la présider. Il l'avait choisie pour le lieu de sa sépulture et, sur un angle extérieur en marbre, il s'y était fait représenter sous la forme d'un jeune berger, déchaussé, debout sous un arbre, faisant paître un porcelet ;

3° Quelques années plus tard, par un codicille daté du 23 juin 1424, le cardinal de Brogny rétablit en grande partie et embellit le couvent des Célestins d'Avignon. — Il fonda de même dans cette ville le Collège de Saint-Nicolas, appelé aussi Collège de Savoie. A cet effet, il fit donation du palais qu'il possédait à Avignon ; c'est là qu'il fit établir le Collège qu'il créait et où l'on enseignerait toutes les sciences, même le droit canonique et le droit civil. De plus, il y fonda 24 bourses gratuites en faveur des jeunes clercs natifs de la Savoie. Les vicissitudes des temps firent subir à ce Collège beaucoup de changements ; mais ce ne fut qu'à l'époque de la Révolution française que cet important établissement fut enveloppé dans la ruine de tant d'autres institutions scientifiques et religieuses ;

4° Quelques années après son retour à Rome, le cardinal de Brogny fonda un couvent de Dominicains à Annecy, par acte authentique du 2 mars 1422. Pour cela, il délégua le Père Grucelli, Dominicain d'Avignon, en qualité de procureur et fondé de pouvoir, pour mettre la main, aussitôt, à la fondation de ce couvent.

Digitized by Google

riers qui seront à son service au moment de sa mort, et d'autres dons à tous les autres serviteurs qui étaient nombreux. Que devinrent tous ces serviteurs des cardinaux de Brogny, de Chalant, de Conzié, Allamand de Saint-Joire? Que devinrent-ils? Je crois que sans témérité, on peut admettre qu'ils se fixèrent à Rome en grand nombre et y firent souche.

Voilà, à mon avis, la deuxième cause de la présence à Rome aux XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles des nombreux Savoyards qui fondèrent les églises de *Saint-Louis des Français*, de *Sainte-Marie de la Purification* et du *Très Saint-Suaire*.

L'église ne fut consacrée que le 14 septembre 1445, en présence du duc Louis de Savoie et de toute sa Cour qui s'étaient rendus de Chambéry à Annecy pour honorer de leur présence cette belle cérémonie ;

5° Peu de mois avant sa mort, le cardinal fit un autre codicille sous la date du 24 septembre 1425, par lequel il léguait sa maison et ses biens paternels situés sur le territoire d'Annecy-le-Vieux, ainsi que tout l'argent qui lui resterait, pour les construction, fondation et dotation d'un couvent de 12 religieux de l'Ordre de Citeaux, sur le lieu même où il avait été baptisé, c'est-à-dire à côté de la chapelle qu'il avait fait élever sur le tombeau de son père ;

6° Par son testament de 1422, il donne 2,500 florins d'or à l'église de Notre-Dame-des-Dons, située à Avignon, pour y faire les réparations qu'on croira nécessaires ;

7° Par le même testament, il donne une somme égale pour les réparations à faire à l'église de Sainte-Marthe de Tarascon ;

8° *Item*,, il donne 1,000 florins à l'église d'Arles pour douze services devant être célébrés le premier jour de chaque mois ;

9° *Item*, il donne 900 florins pour marier les jeunes filles pauvres, nées dans le comté de Genève, et dont le choix sera fait par Sa Seigneurie la Duchesse de Savoie qu'il institue exécutrice de cette partie de son testament ;

10° Il charge ses exécuteurs testamentaires de faire des dons à tous les prêtres et à tous les religieux qui se trouveront dans la ville où il mourra, et dans toutes les villes où son corps stationnera lors de son transfert de Saint-Pierre du Vatican à Saint-Pierre de Genève. — Etc., etc.....

Digitized by Google

CHAPITRE II

1597-1660

La participation des Savoyards à la construction de l'église du Saint-Suaire est un fait sur lequel il n'y a jamais eu de contestation, que je sache ; et même à Rome on la croyait de fondation exclusivement savoyarde. La description de cette ville faite anciennement, soit par Pancirolo en **1615**, soit quelques années plus tard par Posterla, soit plus récemment, en **1750**, par Gregorio Roisecco, la désigne ainsi : *Chiesa del S. S. Sudario e Arciconfraternità dei Savoiardi.* Pancirolo seul fait mention des Piémontais. Je dois à la vérité de dire que les deux autres auteurs ont été mal renseignés. Il est absolument certain que la nation piémontaise a pris part à la fondation de cette église et de son établissement, et que plus tard, grâce aux largesses de quelques personnages, ses dons ont surpassé ceux de la Savoie.

Le plus ancien document relatif à l'association des Savoyards, des Piémontais et des Niçois, remonte au **21** mai **1597**. Nos compatriotes poussés par leur dévotion envers le Saint-Suaire et désireux de former entre eux une société comme il en existait tant à Rome à cette époque, s'adressèrent au Cardinal-Vicaire pour en obtenir la permission, le priant de l'ériger en confrérie sous le titre de *Confrérie du Très Saint-Suaire* et de lui donner l'institution canonique.

Le représentant du Saint-Père voulut bien y consentir, mais à la condition qu'ils seraient en possession d'une église

Digitized by Google

ou du moins qu'ils auraient l'usage d'une église qui leur servirait de lieu de réunion ; à la condition aussi qu'ils se proposeraient d'exercer le devoir de l'hospitalité, de diriger les jeunes gens dans la voie du salut, de visiter les pauvres et les prisonniers, de doter les jeunes filles pauvres, de les préserver du danger, de réciter l'office du Saint-Suaire approuvé par le Saint-Siège et de pratiquer les autres œuvres de charité [1].

La petite église de Saint-Louis appartenant au monastère des Bénédictins de Farfa [2], qui était située là même où se trouve maintenant la grande église de Saint-André della Valle et qui avait servi anciennement de lieu de réunion aux Savoyards, aux Français et aux Lorrains, se trouvant inoccupée, nos nationaux la demandèrent et l'obtinrent en concession emphytéotique, moyennant une redevance annuelle. L'acte fut passé, le 21 mai 1597, au nom des Savoyards, des Piémontais et des Niçois [3]. C'était un premier pas vers la réalisation de leur pieux désir.

[1] Quam gratiam, facultatem et licentiam habebunt quotiescumque ipsi obtinuerint aliquam ecclesiam seu usum alicujus ecclesiæ in Urbe... Cum onera hospilitatis, juvenes in viam salutis dirigendi, infirmos et carceratos visitandi, puellas dotandi, et eas sublevandi in periculis, recitandique officium Ss. Sudarii a Sede Apostolica approbatum, et alia charitatis opera exercendi.

[2] Cette abbaye de Farfa avait été fondée par un Savoyard, le bienheureux Thomas, né en Maurienne, au septième siècle. De retour de Terre-Sainte où il était resté trois ans, il vint se fixer dans les montagnes de la Sabine, à sept lieues de Rome. Il rebâtit une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge, qui tombait en ruines; il construisit auprès un monastère qui devint très florissant et qui eut jusqu'à six cents églises sous sa dépendance. Notre compatriote y mourut en odeur de sainteté le 10 décembre 715.

(GRILLET. — Acta PP. Benedict.)

[3] Actum Romæ in regione S. Eustachii et domi solitæ habitationis supradicti Torqueti præsentibus, ibidem, audientibus et intelligentibus his cum magnifico D. Cæsare Oddo Tudertino et magnifico *D. Joanne Girone Clerico Tarentasiensis Diœcesis.*

Digitized by Google

Il ne manquait plus que l'approbation du Saint-Père. Par une lettre de recours dans laquelle ils exposèrent l'état actuel de la société et le but qu'ils se proposaient, ils la demandèrent humblement au Pape. Le Souverain Pontife, c'était Clément VIII qui occupait alors la Chaire de Saint-Pierre, accueillit avec bienveillance cette demande, et par un bref du 2 juin 1597, il approuva la congrégation et l'érigea en archiconfrérie, en lui accordant des privilèges et plusieurs indulgences. Ce fut une grande joie pour nos compatriotes de voir que, par l'approbation du Pape, leur association recevait une existence légale et que, de plus, elle était élevée au premier rang des sociétés similaires existantes à Rome.

Mais le nombre des associés devenant plus grand de jour en jour, il arriva que la petite église de Saint-Louis ne pouvait plus les contenir, que les cérémonies ne pouvaient plus s'y faire d'une manière convenable Que faire? L'agrandir ? Cette église ne leur appartenait pas ; d'ailleurs, leur eût-elle appartenu, il aurait été impossible de lui donner un développement suffisant, enserrée comme elle était entre le couvent des Théatins et le grand Palais *della Valle*. On songea dès lors à acheter un emplacement propice pour y bâtir une grande et belle église. Mais pour réaliser ce pieux projet, il fallait de l'argent, beaucoup d'argent. Nos compatriotes se cotisèrent donc, et à toutes les réunions on faisait des collectes. De plus, on fit des quêtes en Piémont et en Savoie. La première quête faite en 1598 produisit la somme respectable de 881 écus et 87 baïoques de monnaie pontificale. On cite parmi les principaux donateurs le Duc Charles-Emmanuel qui portait un grand intérêt à cette pieuse institution, le prince Emmanuel-Philibert[1], grand-

[1] Mort quelques années plus tard à Palerme à l'âge de 36 ans.

Digitized by Google

amiral d'Espagne et vice-roi de Sicile pour Sa Majesté catholique, la princesse Louise-Marie, fille du duc Victor-Amédée, et autres grands personnages de la Cour. A citer aussi parmi les donateurs présents à Rome, Mgr Marc-Antoine Thomatis, évêque de Bititto, qui se montra durant toute sa vie très généreux pour l'église du Saint-Suaire et qui, à sa mort, testa en sa faveur. Enfin, on arriva peu à peu à posséder une somme assez importante pour pouvoir procéder à l'achat du terrain. Leur choix s'était fixé sur un emplacement et une maison situés entre la *Tour Argentine* et la place des *Boulangers*, dans la région de Saint-Eustache.

L'acte d'achat fut passé, le 24 mai 1604, au nom de la société des Savoyards, des Piémontais et des Niçois, par Pierre-Ange Roberti et Pierre-Antoine Marofoschi, notaires de la Chambre Apostolique, pour le prix de 2,000 écus, dont 1,700 furent payés immédiatement [1]. Le reste fut soldé plus tard par les cotisations des associés et par les dons de différentes personnes généreuses qui s'intéressaient à cette entreprise. On se mit aussitôt à l'œuvre, et moins de deux ans après l'église fut bénite, *Sede Apostolica vacante,* par Mgr Vincent Giustiniani, évêque de Gravina [2].

Dès ce moment, nos compatriotes n'ont plus rien à envier aux Français, aux Portugais, aux Lombards, aux Allemands, aux Belges et aux autres nations. Ils forment une

[1] La nuova Archiconfraternità, merce il generoso Concorso de Soci, pigliava sempre maggiori incrementi: nel 1604, 24 maggio, con instrumento Rogato a Pier Angiolo Roberti e Pier Antonio Marofoschi notarj della C.A. essa comprò una casa e sito presso Torre Argentina e piazza dei Fornarj. per il prezzo di scudi 2000, dei quali 1700 furono tosto sborsati, ed al rimanente si fece fronte colle elargizioni raccolte dai Confratelli (Cenni Storici.)

[2] Voir la pièce justificative n° 3.

Digitized by Google

association florissante dont le nombre des membres grandit de jour en jour ; leur société est approuvée par le Souverain Pontife qui lui a donné existence légale avec pouvoir d'acheter, de vendre, d'ester en justice, de recevoir des dons et des héritages ; ils ont une église à eux où ils se réunissent tous les dimanches sous la conduite du recteur qui leur administre les sacrements de pénitence et d'eucharistie ; ils y célèbrent solennellement les fêtes du Saint-Suaire et de Saint Maurice ; ils y récitent l'office de la Sainte Vierge et du Saint-Suaire ; ils prennent part aux processions publiques, et leur société étant érigée en Archiconfrérie, ils y occupent un rang de distinction [1] ; ils secourent les confrères pauvres ou malades ; ils distribuent des dots aux jeunes filles pauvres, etc., etc.

L'état financier devient peu à peu prospère et même florissant. Outre les collectes que l'on continue à faire tous les dimanches et qui deviennent de plus en plus abondantes, des donations entre vifs et des legs [2] viennent augmenter les avoirs. Ils achètent des maisons de rapport ; ils prêtent de l'argent à intérêt sur d'autres immeubles ; ils possèdent des titres aux Monts-de-Piété ; l'église est abondamment pourvue d'ornements et de vases sacrés. Ce fut la plus belle période de l'Archiconfrérie ; elle dura jusqu'à 1660.

Il y a quelques faits importants à signaler pendant cette période.

[1] Le costume que portaient les confrères de l'Archiconfrérie du Saint-Suaire aux processions publiques, costume qui avait été approuvé par le Saint-Père en même temps que les Statuts, consistait en un sac de toile blanche avec une ceinture en cuir roux, fermée par un anneau en os blanc, portant un ange qui tient un Suaire dans ses mains étendues.

[2] En visitant les archives de l'église du Saint-Suaire à Rome, j'ai vu plusieurs testaments faits en sa faveur par des Savoyards ; mais il m'est impossible de citer les noms en ce moment.

Digitized by Google

A cette époque de foi vive et de charité ardente, ceux qui avaient pouvoir en mains savaient, d'une manière admirable, concilier les rigueurs de la justice avec les nobles élans de la charité.

La loi pénale d'alors basée sur ces paroles de l'Ecriture-Sainte : *Nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a viâ suâ et vivat*[1], la loi pénale, dis-je, disparaissait en quelque sorte, lorsque le condamné donnait des marques certaines d'un vrai repentir et manifestait des sentiments non douteux de bon propos pour l'avenir. Les souverains, dans ce cas, partageaient pour ainsi dire leur autorité, et y associaient des personnages ou des sociétés pieuses vouées aux bonnes œuvres et surtout à la visite des prisonniers. C'était un encouragement et une récompense. C'est pour ce motif que la confrérie des Pénitents-Noirs, ou des Confrères de la Miséricorde de Chambéry, avait obtenu du duc de Savoie Charles-Emmanuel, le pouvoir de délivrer chaque année un prisonnier ou d'obtenir la grâce d'un condamné à mort dans certain cas.

Le pape Paul V sachant combien était édifiante la conduite des confrères du Saint-Suaire, constatant qu'ils observaient avec une ponctuelle exactitude les statuts qui leur avaient été imposés, et surtout le devoir de visiter les prisonniers voulut, dès les premières années de son règne, leur donner une marque particulière de son estime et de son affection paternelle. Par un bref du 19 septembre 1608, il leur accorda, outre de nombreuses et riches indulgences, le pouvoir de libérer chaque année un condamné à mort ou plutôt de demander sa grâce ; demande que le Souverain Pontife ne refusait pas. C'était un privilège insigne que ne possédait aucune des sociétés similaires établies à Rome.

[1] Esech. xxxiii, 11.

Digitized by Google

De son côté, Charles-Emmanuel-le-Grand, duc de Savoie, prince des plus remarquables par ses sentiments religieux, heureux d'apprendre ce que Paul V avait fait pour ses sujets de Rome, voulut, lui aussi, leur donner une marque de haute estime et de souveraine bienveillance. Par lettres-patentes du 19 juin 1619, sous le pontificat de ce même pape Paul V, il leur accorda le privilège de donner, chaque année, à deux criminels qui auraient été condamnés à l'exil par sentence des tribunaux, ou qui se seraient eux-mêmes exilés pour échapper à la vindicte des lois, le droit de rentrer dans leur patrie, leur faisant remise de toutes les peines corporelles, civiles, pécuniaires, et même de la peine de mort, encourues pour quelque crime que ce soit, n'exceptant que les crimes de lèse-majesté, d'homicide, de faux témoignage et de fabrication de fausse monnaie [1].

Ces deux actes montrent combien grande était l'estime que ces deux souverains professaient pour l'Archiconfrérie du Saint-Suaire, et la persuasion dans laquelle ils étaient que nos compatriotes feraient un saint usage de ces insignes privilèges.

Espérance et désillusion, ce sont les deux premiers mots qui se rencontrent sous ma plume pour parler des deux faits suivants.

Maurice de Savoie, fils de Charles-Emmanuel Ier et de Catherine d'Autriche, fut élevé à la dignité cardinalice à l'âge de 14 ans ; mais je ne crois pas qu'il soit entré dans les ordres sacrés. Comme c'était l'usage à cette époque pour les personnes de son rang, il fut pourvu de nombreux bénéfices. Pendant les quelques années qu'il passa à Rome, il porta un grand intérêt à l'Archiconfrérie du Saint-Suaire ; en cela il marchait sur les traces de ses an-

[1] Voir la pièce justificative n° 2.

Digitized by Google

cêtres et surtout de son père qui lui avait accordé le privilège dont il est parlé ci-dessus. Sa présence fit naître, dans l'esprit de nos compatriotes les plus grandes espérances, et leur imagination devançant les années et escomptant l'avenir, voyaient leur société dans l'état le plus florissant et occupant le premier rang parmi les associations similaires de Rome.

En effet, le cardinal Maurice avait formé de grands et beaux projets. Il avait l'intention d'acquérir l'église de Sainte-Marie in Monticelli et le cloitre adjacent pour y fonder un collège et un hôpital pour les pèlerins nationaux, se proposant de leur assigner en dotation les revenus d'une des nombreuses abbayes dont il était abbé commandataire. Son intention évidemment était d'en faire le centre et le siège de l'Archiconfrérie du Saint-Suaire ; les confrères en étaient tellement persuadés qu'ils s'étaient déjà mis en frais pour faire confectionner des étendards, des bannières, des tableaux, etc., etc. Mais la pourpre romaine n'avait pas éteint l'ambition dans le cœur du jeune cardinal. Ayant appris la mort de son frère le duc Victor-Amédée Ier, et presque aussitôt après la mort de son neveu François-Hyacinthe, il quitte Rome soudainement (1638) et, en toute hâte, gagne Turin pour aller rejoindre son frère Thomas et contester la Régence à la pieuse Duchesse Christine de France, veuve du duc défunt, Victor-Amédée. A la suite de tous ces démêlés. il est exilé et il se réfugie en France. Les confrères du Saint-Suaire en furent pour leurs frais de préparatifs [1]. Quant à lui, il ne s'occupa plus des affaires nationales de Rome.

Il est vrai de dire que quelques années avant son départ, il avait voulu faire un don à l'Archiconfrérie du Saint-Suaire.

[1] Voir la pièce justificative n° 5.

Digitized by Google

En 1625, sous le pontificat d'Urbain VIII, le roi de France, Louis XIII, la 15e année de son règne, par lettres-patentes datées du palais de Compiègne, l'avait nommé *Protecteur et Directeur des affaires religieuses de France en Cour de Rome*, en lui conférant tous les droits, émoluments et privilèges inhérents à cette dignité. Parmi les émoluments se trouvait le droit de percevoir des taxes appelées *Propines* sur tous les bénéfices consistoriaux et autres. Ayant besoin d'argent, le cardinal afferma, pour cinq ans, moyennant la somme de 5,500 écus par an, la perception de ces *Propines* à Pierre Eschinard, secrétaire de la Légation Française, à la condition qu'il lui avancerait une partie de cette somme. N'ayant pas tenu ses promesses, Eschinard fut poursuivi devant les Tribunaux ; de là, un procès qui dura longtemps. Enfin une transaction intervint et le débiteur promit de verser 2,000 écus. Le cardinal fit cession de sa créance à l'Archiconfrérie qui, malgré toutes ses instances, ne put jamais rien obtenir.

Elle ne fut pas plus heureuse dans la circonstance suivante. La Vénérable Marie-Françoise de Savoie, sœur du cardinal Maurice, tertiaire de l'ordre de Saint-François d'Assise, se trouvant à Rome pour la seconde fois, en 1656, y tomba malade au palais Barberini et mourut bientôt après en odeur de sainteté, le 14 juillet de cette même année.

Par son testament du 11 juin précédent, elle avait donné à l'église et à la compagnie du Saint-Suaire la somme de cinq mille ducatons à prendre sur les dix mille que lui avait légués sa sœur l'Infante Marguerite, duchesse de Mantoue [1]. Cette princesse avait confié l'administration de

[1] Mémoire adressé au Pape portant pour titre : *Posizione riguardante un legato di cinque mila ducatoni lasciato dalla Serenis-*

Digitized by Google

cette somme à son intendant qui, infidèle à sa mission, paraît-il, n'a jamais pu rendre ses comptes et verser cette somme. Ce fut en vain que, s'adressant à toutes les autorités compétentes[1], les administrateurs du Saint-Suaire réclamèrent ; ils en furent pour leurs frais et leurs embarras, et ne retirèrent qu'une déception de plus.

sima Infanta Maria Duchessa di Savoia nel suo testamento 11 giugno 1656 in Roma, per gli atti del Sabbatuci, Notaro della A. Camera, alla suddetta Chiesa.

[1] Voir la pièce justificative n° 6.

Digitized by Google

CHAPITRE III

1660 à 1798

La période que nous venons de parcourir est incontestablement la plus belle et la plus florissante, soit au point de vue financier malgré les déceptions dont je viens de parler, soit au point de vue moral et religieux. Pendant la période que nous allons étudier, l'Archiconfrérie ne subit pas de changement sous ce dernier point de vue. Le nombre des associés est toujours grand, il va même en augmentant ; le zèle des confrères pour remplir les devoirs religieux, pour observer les règlements et les statuts ne se refroidit pas. Mais l'état des finances laisse beaucoup à désirer ; on est obligé de dissiper ce que l'on avait amassé, de vendre des immeubles achetés ou reçus en héritage et de contracter des emprunts. Est-ce la faute des administrateurs ? Je ne le crois pas, vu les graves raisons de dépenses qui se sont d'elles-mêmes imposées. Nous allons les examiner brièvement :

L'église, qui n'avait cependant que 56 ans d'existence, avait besoin de grandes réparations. La toiture était en très mauvais état ; l'humidité filtrant à travers le sol avait détérioré les murs et y avait formé de larges plaques de moisissure. Il est à remarquer que l'établissement du Saint-Suaire est situé dans un des endroits les plus bas de Rome, et exposé aux inondations du Tibre comme tout le quartier de Saint-Eustache, accident qui arrivait autrefois tous les deux ou trois ans. D'un autre côté, l'église avait besoin

Digitized by Google

d'être agrandie ; elle n'était plus en proportion avec le nombre des associés, elle ne se prêtait plus à la célébration des grandes fêtes qui attiraient toujours en foule la population romaine. Elle n'avait pas de façade, ou plutôt se trouvant placée devant l'entrée principale du magnifique palais Caffarelli construit sur les desseins de Raphaël, elle s'offrait au regard sous un aspect disgracieux et mesquin, paraissant comme écrasée par les bâtiments voisins.

Les administrateurs de l'Archiconfrérie, après avoir étudié toutes ces questions, n'hésitèrent pas à porter remède au mal. Ils prévoyaient bien que la somme de dépenses atteindrait un chiffre fort élevé, mais ils comptaient sur la Providence et sur la générosité des confrères et des personnes charitables, générosité qui ne leur avait pas fait défaut jusqu'ici. Ils s'adressèrent donc au célèbre architecte Charles Rainaldi, le priant de dresser les plans et lui confiant la direction des travaux de restauration.

Celui-ci commença par le toit et le fit refaire en entier. Pour faire disparaître l'humidité, il fit creuser au milieu de l'église trois caveaux profonds dont la voûte est soutenue par des colonnes et des murs très épais, destinés à servir de lieu de sépulture, l'un pour les confrères, l'autre pour les consœurs et le troisième, le plus grand, pour les personnages de distinction. Ces caveaux existent encore aujourd'hui. Restait la façade. Comme l'église n'était pas sur la rue, mais un peu en retrait, il utilisa cette petite place pour l'agrandissement et il porta la façade plusieurs mètres en avant, de manière qu'elle fut en alignement avec les maisons voisines.

L'idée était excellente, mais la réalisation du plan donna lieu à un procès fort long et fort coûteux. Ce petit lambeau de terre appartenait au marquis Caffarelli, il fallait l'acheter. Le marquis qui ne voyait pas avec plaisir cette

Digitized by Google

nouvelle construction qui allait masquer son palais déclina toutes les offres, ajoutant qu'il ne s'en dessaisirait jamais ni pour or ni pour argent. Que faire ? Il existait alors à Rome une loi à peu près analogue à notre loi d'expropriation pour cause d'utilité publique.

En vertu de statuts particuliers du Municipe et d'une Bulle de Grégoire XIII, réglant les constructions dans Rome on pouvait, quand il s'agissait d'églises et de monuments destinés au culte, forcer le propriétaire à céder son terrain pour un prix convenable. Mais il fallait s'adresser aux tribunaux. Nos compatriotes, malgré la répugnance qu'ils éprouvaient à recourir à ce dernier moyen, n'hésitèrent pas. Le marquis fut battu en première instance et en appel par deux sentences conformes dans lesquelles les juges reconnurent et consacrèrent leur droit. Le marquis voyant qu'on lui forçait la main, ne voulant pas traiter avec les administrateurs du Saint-Suaire, vendit son terrain aux Pères Théatins de Saint-André della Valle, leurs voisins. Ceux-ci ne pouvaient avoir plus de droit que le marquis, les deux sentences les atteignaient également. En outre, se voyant sous le poids de la réprobation publique, ils finirent par céder, et vendirent, en 1664, cette parcelle de terre pour le prix de 2,400 écus. C'était cher !

Pour payer cette somme, pour solder la note des ouvriers, pour finir la façade, les ressources ordinaires de la Compagnie ne pouvant suffire malgré la bonne volonté des associés, nos compatriotes durent recourir aux grands moyens ; c'est-à-dire, aliéner des titres et quelques-uns des immeubles qu'ils possédaient. Ils commencèrent par les titres qui étaient placés sur les Monts-de-Piété[1]. Peu après, ils

[1] Titres représentant des subdivisions d'un capital, et qu'on négociait comme les actions des Sociétés en commandite.

Digitized by Google

vendirent, pour le prix de 700 écus, une maison située à Albano, qui leur avait été léguée par un nommé Charles de Ponte, originaire du Piémont. Ces différentes sommes n'étant pas suffisantes pour exécuter tous les plans de restauration dressés par l'architecte Rainaldi, ils empruntèrent à intérêt 2,000 écus des PP. Jésuites de Prato. Ils consacrèrent cette somme à acheter et à mettre en bon état les maisons qui avoisinaient l'église, et dont le loyer devait leur créer des ressources pour l'avenir ; mais surtout à agrandir l'oratoire privé où les confrères se réunissaient pour réciter l'office de la Sainte-Vierge et du Saint-Suaire, agrandissement qui devenait absolument nécessaire vu le nombre croissant des associés.

Cette dernière réparation leur coûta cher, plus cher qu'ils ne pensaient. Aussitôt que les travaux furent commencés, le duc Césarini, un des premiers et des plus riches parmi les patriciens de Rome, prétendant que cet agrandissement supprimait des servitudes afférentes aux maisons qu'il possédait dans le voisinage, leur envoya, par voie d'huissier, un acte d'inhibition des plus menaçants. De là, un malheureux procès qui dura quatorze ans. Les administrateurs du Saint-Suaire firent appel à la Justice, demandèrent et obtinrent, en attendant la sentence définitive, un décret provisoire qui les autorisait à continuer les travaux commencés. Enfin, à la grande joie de nos compatriotes, comme le marquis Caffarelli, le duc Césarini fut débouté de ses prétentions et condamné aux dépens. Mais les dépenses de construction et les frais du procès furent considérables et les administrateurs furent obligés de contracter un nouvel emprunt de 1,200 écus avec le monastère de Sainte-Claire de Mondovi.

Digitized by Google

Au milieu de toutes ces luttes, au milieu de tous ces tracas financiers, c'est un plaisir pour moi de signaler deux faits qui durent grandement réjouir le cœur de nos compatriotes. Le premier fut la canonisation de notre grand saint, de notre grand Docteur, saint François de Sales. C'est l'usage à Rome de célébrer la canonisation d'un saint avec la plus grande pompe, et l'église qui est choisie pour la célébration de la fête, devant recevoir la visite des plus hauts personnages de la Cour Pontificale et d'une grande partie de la population urbaine, doit être magnifiquement décorée. Nos compatriotes, heureux du choix qu'on avait fait de leur église et de l'honneur de cette canonisation d'un Savoyard qui rejaillissait sur leur patrie, rivalisèrent de zèle et n'épargnèrent ni leurs peines ni leur argent pour se montrer dignes de cette prédilection. La fête célébrée le 19 avril 1668 fut magnifique. Il y eut un immense concours de fidèles. La solennité eut un succès tel, qu'elle provoqua l'admiration des Romains, tout habitués qu'ils sont aux splendeurs des cérémonies du culte catholique.

Monsignore Cinzanotti, postulateur de la cause de la Béatification du prince Amédée de Savoie, fit à sa mort un legs important pour ériger une chapelle à ce Bienheureux dans l'église du Saint-Suaire. Le roi Charles-Emmanuel III l'ayant appris, envoya à l'Archiconfrérie une relique insigne de ce saint personnage. En outre, sachant dans quel triste état se trouvaient les finances de la Société, désireux de témoigner ses sentiments de vive affection pour ses sujets de Rome, il voulut leur donner une marque de sa munificence royale. Par Lettres-Patentes de l'année 1762 dans lesquelles était consigné le don de la relique, il assignait à l'église du Saint-Suaire une rente annuelle de 120 écus pour l'entretien de cette nouvelle chapelle et pour per-

Digitized by Google

mettre de célébrer plus solennellement les fêtes du Saint-Suaire, de Saint François de Sales, de Saint Maurice et du Bienheureux Amédée. Cette somme a toujours été payée régulièrement chaque année jusqu'à la suppression de l'Archiconfrérie en 1798. Après une suspension de payement pendant 56 ans, et sur la demande de la Légation Sarde à Rome en 1854, elle fut de nouveau payée et se paie encore aujourd'hui, non par le ministère des Affaires Etrangères, mais par la Caisse de l'Economat. C'est le plus beau don qu'aient fait à l'église du Saint-Suaire les Princes de Savoie. Aussi, nos compatriotes, heureux de cette largesse royale, et voulant en perpétuer la mémoire, firent mettre par les soins de leur préfet, Monsignore Antoine Thomatis, une inscription que l'on voit encore aujourd'hui sur l'entrée de la sacristie[1].

Caroli Emanueli
Sardiniæ Cypri et Hyerusalem Regi
Quod
Hanc Nationis suæ Ecclesiam
Subditorum in ea jamdiu institutam
Archiconfraternitatem
Prælectis B. Amedei Sabaudiæ Ducis reliquiis
Decoraverit
Pietate, Munificentia ac Patrocinio
Ditaverit, auxerit
Anthonius Thomatis N. S. Referendarius
Clementis XIII prælatus domesticus
ejusdem Ecclesiæ Præfectus
Tantæ Munificentiæ Monumentum
Sodalibus plaudentibus
Poni curavit
An. 1765.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

1798 à 1814

Avec l'année 1798 commence la période la plus triste, la plus lamentable qu'ait eu à traverser le pieux établissement du Saint-Suaire. Le vent révolutionnaire qui avait renversé le Trône et l'Autel en France, et rougi son sol du sang de ses meilleurs citoyens, souffla aussi à Rome. La république y fut proclamée en janvier 1798. Le pape Pie VI, obligé de quitter sa capitale, dut prendre le chemin de l'exil où il devait bientôt mourir. Aussitôt les nouveaux maîtres se mirent avec fureur, comme leurs aînés avaient fait ailleurs, à démolir ce qu'avait fondé le passé, à faire disparaître toutes ces œuvres de charité et de bienfaisance qui font la gloire de nos ancêtres, à confisquer les biens et les revenus des congrégations et des communautés religieuses. C'est le 12 mars 1798, que fut porté le premier coup de hache à cet arbre séculaire.

Au nom de la république romaine, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, Joseph Toriglioni, ministre de la police générale porta un décret adressé à tous les administrateurs des sociétés pieuses et charitables, et à ceux des communautés religieuses leur ordonnant sous les peines les plus sévères d'avoir à fournir immédiatement : 1° l'état actif et passif de chacune d'elles ; 2° de transmettre aussitôt à la préfecture de police l'inventaire des tableaux et des objets précieux afin, disait-il, qu'on ne pût les aliéner ou les soustraire, chose indigne d'un citoyen et d'un

Digitized by Google

bon républicain. On ne se fit pas illusion à Rome sur la portée de ce décret hypocrite qui, en apparence, n'avait en vue que le bien public, et sur les résultats que les révolutionnaires voulaient en obtenir ; c'était un premier pas vers l'usurpation et la confiscation des biens des Congrégations. Aussi s'empressa-t-on peu à lui obéir Mais quelques jours plus tard parut uu nouveau décret plus pressant, plus rigoureux, émanant du même Joseph Toriglioni, devenu Ministre de l'Intérieur, ordonnant de faire le dépôt demandé dans le délai de cinq jours, menaçant des peines les plus graves ceux qui ne l'auraient pas fait dans le temps voulu ou qui auraient fait des déclarations inexactes[1].

Devant des ordres si pressants émanant d'hommes sans conscience et prêts à toutes les violences, il n'y avait plus qu'à obéir.

Aussi le dernier préfet du Saint-Suaire, Monsignore Guidobono-Cavalchini, et Alessandro Bianchi, trésorier de la Société, s'exécutèrent et déposèrent d'abord la note et l'inventaire demandés ; puis, quelques mois plus tard, ils furent contraints de consigner à la trésorerie nationale les rentes de l'année 1798. Mais comme l'appétit vient en mangeant, les révolutionnaires de Rome n'étaient pas encore

[1] Considerando i Consoli quanto essenzialmente interesse la pubblica prosperità, l'esatta amministrazione dei luoghi pii e di tutte le case religiose, hanno preso nella più matura considerazione questo importante oggetto, e mi hanno ingiunto espressamente di ordinarvi : 1° che formiate subito lo stato attivo e passivo dei luoghi pii a cui presiedete. 2° Tutti gli amministratori dei detti luoghi pii non solo renderanno conto delle loro rendite et amministrazione, ma daranno eziandio conto esatto e rigoroso dei quadri et mobili preziosi che si vanno alienando e sottrando con una infidelità indegna d'un cittadino e d'una republica... Altri mente, se trascurerete di esibire nel tempo prefisso, 5 giorni, la chiesta nota o non si troverà veridica sarete sottoposti a pene rigorose.

Digitized by Google

rassasiés et l'année suivante, ordre fut donné au trésorier Bianchi de verser entre les mains du citoyen Barbellini, trésorier de la République romaine, tous les fonds qui lui restaient et de lui transmettre, en même temps, tous les livres de compte et tout ce qui regardait son administration. Le trésorier le fit comme il conste d'une décharge du 22 floréal, an II de la République, signée Barbellini. Par un nouveau décret du 5 juillet 1799, l'Archiconfrérie fut supprimée. Les édiles s'emparèrent des clefs de l'église et de l'établissement ; les vases sacrés, les ornements et tous les meubles furent volés, dilapidés ou vendus à l'encan, et l'église fut fermée [1].

Ainsi finit, après une existence glorieuse de deux siècles et plus, cette Archiconfrérie, cette pieuse institution qui faisait la consolation de nos compatriotes et l'édification de la population romaine.

Après tant d'événements, si tristes et si déplorables, l'établissement du Saint-Suaire vit surgir en 1801 quelques jours meilleurs et plus sereins. Sa Majesté le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel IV et sa vénérable épouse, Marie-Clotilde de France, après avoir abdiqué les splendeurs du trône de leurs aïeux, se retirèrent à Rome, pour y vivre d'une vie retirée ; mais toute consacrée aux œuvres de piété

[1] Tuttavia era giunta l'ultima ora del pio Sodalizio, e vedesi che alla metà dell' anno seguente 1799 l'Arcicontraternità era soppressa, poichè leggesi nel conto di quell' anno un ordine all' esattore A. Bianchi di versare nelle mani del cittadino Barbellini, tresoriere della Republica, il fondo intiero che egli era rimasto della sua amministrazione del Sudario, ed il *cittadino* Bianchi ottemperò, come risulta dalla quitanza datagli dal cittadino Barbellini del 22 fiorile anno II della Republica. Il 5 luglio del 1799, venne soppressa l'Arciconfraternità e chiusa la chiesa, e dai *grandi edili* furono prese le chiavi, e tutto fu posto a ruba od in vendita all' asta publica. (Cenni Storici).

Digitized by Google

et de charité. Ce n'est pas sans une profonde et douloureuse émotion qu'ils virent l'état d'abandon et de misère dans lequel se trouvait l'église pour laquelle leurs ancêtres avaient toujours eu une grande prédilection. Ils cherchèrent à y porter remède. Leur premier soin fut de rechercher les ornements et les meubles qui lui avaient appartenu. Ils en retrouvèrent quelques-uns ; pour les autres, leur générosité y suppléa. Par leur intervention, les registres des délibérations, les livres de compte, les titres, les archives en un mot, revinrent du Collège Germanique où elles avaient été déposées et réintégrèrent leur domicile du Saint-Suaire. Après avoir fait exécuter les réparations les plus urgentes, tout étant à peu près dans un état convenable, ils prièrent le Saint-Père de vouloir bien la rendre au culte et l'ouvrir au public. La réponse ne se fit pas attendre, elle arriva le 1er avril 1801. Le 4 mai, fête du Saint-Suaire, fut choisi pour le jour de l'inauguration, et ce fut avec de grands transports d'allégresse que nos compatriotes purent enfin rentrer dans leur église et prendre part à cette solennité qui fut rehaussée par la présence de Leurs Majestés.

C'était une accalmie au milieu de la tempête, néanmoins les mauvais jours n'étaient pas finis.

Ce fut à cette époque que mourut notre illustre compatriote le cardinal Gerdil, qui était cardinal-protecteur de l'église du Saint-Suaire et des sujets du roi de Sardaigne, résidant à Rome[1]. Comme il n'y avait point, parmi les

[1] Le cardinal Gerdil, né à Samoëns en Savoie, en 1718, fut un des hommes les plus remarquables et des plus instruits de son époque. Elu cardinal par Clément XIV qui le désigna par ces mots : *Notus Orbi vix notus Urbi*, il prit part au Conclave à Venise en 1800 ; il aurait été élu pape au premier scrutin s'il n'avait été exclu par l'Autriche parce qu'il était d'origine française, la Savoie appartenant à la France à cette époque.

Digitized by Google

cardinaux, de personnage appartenant à cette nation, Pie VII nomma un simple prélat, Monsignore Bottiglia de Salvoux, pour recueillir la succession du cardinal Gerdil et administrer les biens de l'établissement du Saint-Suaire. Ce prélat, homme remarquable par son zèle et son dévouement, revêtu plus tard de la pourpre cardinalice, s'acquitta de sa charge d'une manière admirable, qui lui valut la profonde reconnaissance de nos compatriotes.

Napoléon, vainqueur sur trente champs de bataille, Napoléon, qui promenait fièrement son aigle impériale à travers l'Europe en brisant tous les obstacles sur son passage, s'empara aussi de l'Italie et de Rome, et fit de cette ville qui avait été la reine du monde, le chef-lieu d'un département français. L'administration de Rome devint complètement française et l'Etablissement du Saint-Suaire en ressentit le contre-coup. Par un billet du 27 octobre 1804, émanant de la Secrétairerie d'Etat, Pie VII qui avait intérêt à ménager le puissant monarque, enjoignit à Monsignore de Salvoux, administrateur, d'avoir à consigner entre les mains du cardinal Fesch, ministre de l'empereur des Français, l'église du Saint-Suaire avec toutes ses rentes, ses ornements, son mobilier et toutes ses archives. Ce fut l'abbé L'Estache, membre de la *Commission Administrative des Etablissements étrangers à Rome*, qui fut délégué par le cardinal pour recevoir ce dépôt et en donner décharge à Mgr de Salvoux.

L'église du Saint-Suaire, qui prit le titre d'église impériale et royale, fut unie à celle de Saint-Louis des Français; les livres de compte, les titres et toutes les archives furent transportés dans la *computisterie* de cet établissement. L'abbé L'Estache et Marc-Antoine Colonna furent nommés administrateurs, et devaient verser aux Monts-de-Piété le

Digitized by Google

produit des rentes et de tous les biens meubles et immeubles. Quel usage en fit-on pendant près de dix ans ? L'Eglise et l'Etablissement n'en reçurent qu'une faible partie ; d'ailleurs, l'église fut fermée à partir de 1807 à 1814. Une partie servit à solder les notes des ouvriers et à éteindre quelques dettes. On dit que l'Académie française des Beaux-Arts eut sa bonne part du restant et que l'autre part fut consacrée à des usages plus ou moins profanes. Et en 1814, on ne trouva au Mont-de-Piété que la faible somme de 104 écus et 94 baïoques [1].

[1] In questo anno 1807 la Chiesa del Sudario venne nuovamente chiusa ed altro indirizzo ebbero le sue rendite. L'Amministrazione seguitò di essere posta, sino al fine della dominazione francese, sotto alla *Commissione Amministrativa dei Stabilimenti forestieri in Roma ;* e questa sotto la vigilanza e la direzione del Prefetto di Roma. I prenominati signori Abbate D. L'Estache e D. Colonna Marc-Antonio ne erano i membri più operosi. Le rendite venivano depositate al Sacro Monte-di-Pietà, e si erogavano ai creditori artisti, e in diminuzione di altri debiti ; ma una buona parte ne fu usufruttata dall' Accademia francese di *Belle Arti*. L'ultimo deposito che esisteva al Monte a tutto febbraio 1814 nella somma di scudi 104 e 94 B. con ordine del Prefetto, le comte de Tournon, fu tolto per servizio delle Guardie d'onore dell' Imperatore, in distribuzione agli impiegati della Prefettura.
(Cenni Storici.)

Digitized by Google

CHAPITRE V

1814 à 1880

Nous arrivons à la quatrième et dernière période de l'existence de l'église et de l'établissement du Saint-Suaire, période d'embarras financiers toujours persistants, de changement de mode d'administration et de restauration purement matérielle, l'Archiconfrérie ayant disparu, engloutie qu'elle fut dans l'abîme creusé par la Révolution.

Pie VII, aussitôt qu'il fut de retour à Rome, aussitôt qu'il fut remonté sur le Siège Apostolique et maître chez lui, n'eut rien plus à cœur que de réparer les ruines que la révolution y avait accumulées, et de restaurer les églises et les pieux établissements qui faisaient la gloire de Rome, centre de l'Eglise catholique. L'église du Saint-Suaire fut un des premiers objets de sa sollicitude paternelle. Par un rescrit de la Délégation Pontificale Romaine, Monseigneur Louis Bottiglia de Salvoux, devenu évêque *in partibus infidelium*, fut autorisé à reprendre l'administration de l'église du Saint-Suaire et de ses revenus, charge qu'il avait remplie avec tant de zèle pendant quatre ans. Le premier soin de ce digne prélat fut, après entente avec les administrateurs de Saint-Louis des Français, de retirer de la *computisterie* de cet établissement les papiers, les documents, les livres, les registres, les ornements sacrés qui y avaient été transportés et consignés par les ordres du cardinal Fesch. Ensuite, les messes et fondations pieuses n'ayant pas été acquittées pendant cette période troublée,

Digitized by Google

il demanda au Saint-Père un décret absolutoire pour le passé et, vu le triste état de l'église, une réduction des charges pour l'avenir, concession qu'il obtint facilement. Cela fait, ayant la conscience tranquille, il s'occupa à mettre de l'ordre dans les finances ; à faire rentrer les sommes dues, les rentes impayées ; à acquitter les notes des ouvriers que l'administration française n'avait pas soldées, à restaurer l'église et les maisons, et quand tout fut dans un état convenable, il demanda qu'elle fût rendue au culte et ouverte au public, et fit nommer pour la desservir en qualité de recteur, le chanoine Louis Cardonati, mansionnaire de l'église-cathédrale de Pignerol. Monseigneur de Salvoux, très estimé à la Cour de Rome à cause de sa science canonique et de ses grandes qualités, fut élevé à la dignité cardinalice par le Pape Pie VII ; mais il n'en continua pas moins de s'occuper avec sollicitude des affaires du Saint-Suaire Sa mort, arrivée le 14 septembre 1836, fut une grande perte pour nos compatriotes et un véritable malheur pour l'église du Saint-Suaire. Elle donna lieu à un changement d'administration de notre pieux établissement. Fut-ce un bien ? Fut-ce un mal ? Je crois que, à n'envisager les choses qu'au point de vue matériel, ce fut un bien, comme nous allons le voir.

Le gouvernement Sarde était alors représenté auprès du Saint-Siège par le marquis Crosa di Vergnano, ministre plénipotentiaire, et par le comte Bertone de Sambuy, secrétaire de la Légation, tous deux bien intentionnés et animés de sentiments religieux. Dans un rapport envoyé à Turin, ils exposèrent que pour le bien de l'Etablissement du Saint-Suaire, il était avantageux qu'il fût placé directement sous la protection et l'administration de la Légation Sarde à Rome. Le comte Solar de la Margherita, Ministre des Affaires

Digitized by Google

étrangères, prit en considération cet exposé et cette demande. Après en avoir conféré avec le roi Charles-Albert, et sachant d'un autre côté par le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat, que la mesure ne serait pas mal vue à Rome, il écrivit au marquis Crosa que toutes les affaires concernant l'église et l'établissement du Saint-Suaire seraient placées désormais sous la direction immédiate de la Légation Sarde auprès du Saint-Siège. Muni de cette autorisation le marquis Crosa écrivit immédiatement à Persiani, économe, et à Bianchi, trésorier, qu'ils eussent, par ordre du roi, à déposer entre les mains du Secrétaire de la Légation les comptes, les archives et tout ce qui concernait l'église du Saint-Suaire[1].

En 1838, cette église avait de nouveau besoin de grandes réparations. On aura sans doute remarqué que l'article réparation occupe une large place dans cet aperçu historique ; mais il faut remarquer aussi que, en peu de pages, nous avons parcouru une période de deux siècles et demi, et que un bâtiment même bien construit, ce qui n'était probablement pas le fait de l'église du Saint-Suaire, même bien situé ce qui certainement n'était pas comme nous l'avons vu plus haut, demande de temps en temps des réparations importantes. D'ailleurs, il ne faut pas trop s'en plaindre ; car, c'est grâce à ce mouvement d'argent qu'elles ont nécessité, que nous connaissons quantité de faits inté-

[1] In esecuzione degli ordini sovrani trasmessi con dispacci ministeriali, portanti che la direzione del servizio e l'Amministrazione dei beni della Regia Chiesa del S. S. Sudario vengano disimpegnati da questa sua Regia Legazione, ne fa consapevoli i signori Persiani e Bianchi che ne tenevano la compustiteria ed esattoria del R. Amministratore l'Eminentissimo Cardinale Bottiglia. Onde si compiacciano di consegnare i conti, i denari, le carte, gli arredi, titoli ed oggetti tutti di spettanza di quella Regia Chiesa al Signor Secretario di questa R. Legazione.

(Lettre du 27 février 1837.)

Digitized by Google

ressants consignés dans les archives, et que nous pouvons suivre, pour ainsi dire pas à pas, les différentes phases de son existence.

Le comte de Montbel, qui avait succédé au marquis Crosa di Vergnano, manifesta, dès son arrivée à Rome, un vif intérêt pour l'établissement du Saint-Suaire. Dans un rapport que M. de Sambuy avait en grande partie élaboré avant son départ, le ministre plénipotentiaire porta à la connaissance du roi que l'église du Saint-Suaire avait besoin de réparations urgentes si l'on ne voulait pas avoir la douleur de la voir tomber en ruines ; il ajoutait que les ressources ordinaires de l'Etablissement étaient loin de suffire à cette dépense. D'après le plan dressé par l'architecte Agostini, les réparations étaient divisées en deux catégories : les unes, urgentes, s'élevaient à la somme de 1,604 écus romains ; les autres, dites de complément atteignaient le chiffre de 1,248 écus. Aussitôt que le roi Charles-Albert eut pris connaissance de ce rapport, il ordonna au ministre des affaires étrangères d'avancer ou plutôt de prêter la somme suffisante pour exécuter ces réparations. Elle fut livrée en 1838 en deux versements ; elle s'éleva à la somme de 923 écus[1].

De plus, ce même comte de Montbel supplia le Saint-Père Grégoire XVI de permettre que l'on consacrât, pendant quelques années à l'église du Saint-Suaire, les revenus de l'abbaye de Sainte-Marie du Tillet située dans le

[1] Per ordine di S. M. il Re Carlo Alberto, il Ministero mutuava all' Amministrazione della Chiesa in due rate, l'una di 450 scudi, l'altra di 473, nell' anno 1838. Mediante questo ajuto si potè dar mano all' opera e condurla a termine, almeno per quella parte dei ristauri più urgenti e riguardanti la consolidazione del materiale si della Chiesa come delle Case.

(Cenni Storici.)

Digitized by Google

diocèse d'Acqui, revenus qui s'élevaient à la somme annuelle de 289 écus. Le Saint-Père voulut bien consentir à ce transfert, moins toutefois la part réservée aux quatre bénéficiers survivants, et l'approuva par bref du 18 mars 1842[1].

Malgré toutes ces ressources, le besoin d'argent se faisant toujours sentir, la Légation Sarde se rappela fort à propos que la fondation du roi Charles-Emmanuel III qui s'élevait à la somme annuelle de 120 écus et qui reposait sur les fonds de l'Etat, n'était plus payée depuis 56 ans. Que faire? La réclamer? Mais pouvait-on espérer que cette réclamation serait bien accueillie à Turin où les finances étaient dans un état rien moins que brillant. En tout cas, il faut essayer. Cette décision prise, la Légation envoya un mémoire au ministre des Affaires Etrangères. Celui-ci consulta ses collègues et le Conseil d'Etat, demandant s'il fallait accueillir cette réclamation, et dans le cas de réponse affirmative, comment il fallait s'y prendre pour pourvoir à l'avenir. Rattazzi, garde des sceaux et président du Conseil, répondit à son collègue que Sa Majesté le Roi trouvait juste cette réclamation et qu'il fallait y pourvoir non avec les fonds de l'Etat, mais avec les ressources de la Caisse de l'Economat, vu qu'elle était conforme au caractère et aux attributs de cette institution. Nos compatriotes

[1] Tale Abbazia venne rivendicata nel 1842 dalla Curia Romana che l'aveva occupata. V' ha un Breve Pontificio in data del 18 marzo 1842 che ripristina la detta Abazia, ed applica i suoi redditi alla Veneranda Chiesa del S. S. Sudario in Roma, acciò colla detta rendita, quando fosse libera dalle pensioni, si provvedessero i necessarii arredi sacri, e le suppellettili di cui era totalmente sprovista. I redditi dell' Abbazia consistono in una Cartella del Debito Publico Romano del 21 maggio 1842, portante iscrizione della annua rendita di scudi Romani 289 formanti la dote della medesima. (Archives du Saint-Suaire.)

Digitized by Google

apprirent cette décision qui leur assurait un revenu annuel de 630 francs avec d'autant plus de joie que, depuis longtemps, ils avaient perdu tout espoir de le reconquérir [1].

Les travaux exécutés avec les ressources que nous venons d'indiquer n'étaient que les plus urgents; il en restait d'autres, dits d'abord de complément, mais qui, avec le temps, devinrent des travaux de nécessité qu'il ne fallait pas négliger. Le marquis Migliorati, chef de la Légation Sarde persuadé de la nécessité de les faire exécuter le plus tôt possible, sachant d'un autre côté que, vu les circonstances présentes, il n'y avait pas lieu de recourir au gouvernement, s'adressa au Saint-Père et demanda la fermeture de l'église pour dix ans, afin de capitaliser les rentes et de former ainsi la somme 30,000 francs réclamée par l'architecte pour l'exécution des travaux [2]. Le Pape Pie IX prit la demande en considération et autorisa la fermeture de l'église comme le constate un indult de la Sacrée Congré-

[1] Rappresentata alla considerazione di S. M. l'avvertita convenienza che, lasciandosi, come fu deliberato, l'amministrazione della R. Chiesa esistente in Roma sotto il titolo del S. S. Sudario alla Legazione Sarda in Roma, venga opportunamente provveduto sopra altri fondi alla surrogazione dell' annualità di lire 630, si e degnato la S. M. di ordinare che a far tempo dall' esercizio corrente, debba il servizio di tale annualità essere a carico della Cassa Economale, stantechè che l'oggetto fu ravvisato conforme all' indole e consentaneo alle attribuzioni dell' Economato.

(Firmato Ratazzi.)

[2] Esponendo che attese le urgente riparazioni necessarie eseguirsi nella V. Chiesa del S. S. Sudario, che minaccia rovina, e stimate preventivamente dai periti in lire 30,000 circa, trovasi la R. Legazione Sarda nella necessità di doverla chiudere fino a tanto che saranno ultimati tutti i lavori, e prega perciò la S. S. a volersi degnare accordarle prima il permesso di poter tenere chiusa la Chiesa fino al compimento dei lavori; in secundo luogo la facoltà di poter far soddisfare i pesi e legati pii nella vicina Chiesa di S. Andrea della Valle, durante la chiusura della medesima.

Digitized by Google

gation de la Visite Apostolique du 24 février 1858 : mais exigea que les réparations se feraient le plus tôt possible et que les charges des fondations s'acquitteraient à l'église de Saint-André della Valle.

Les travaux de restauration ne commencèrent que onze ans plus tard et furent poursuivis avec intelligence et activité, grâce au dévouement de trois personnages savoyards, M. le général comte Ménabréa, alors chef du Ministère, M. le baron Albert Blanc, aujourd'hui Sénateur du royaume d'Italie, et M. le chanoine Croset-Mouchet qui avait été, depuis peu, nommé recteur du Saint-Suaire [1]. L'église est aujourd'hui dans un état florissant et peut vivre largement de ses propres revenus, grâce aux loyers qu'elle retire de ses six maisons et grâce à la fondation de Charles-Emmanuel III.

[1] Voir la pièce justificative n° 4.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

En exposant, selon l'ordre chronologique, les principaux faits qui concernent l'Eglise et l'Etablissement ds Saint-Suaire, il en est un très intéressant pour la Savoie, remontant à **1861**, que j'ai à dessein laissé de côté pour pouvoir en parler plus à mon aise ; c'est un incident diplomatique entre le gouvernement français et le gouvernement italien, ayant pour cause l'Annexion de la Savoie à la France. La discussion commencée par des communications orales, se continua par des notes diplomatiques d'un caractère plus ou moins aigre-doux, échangées entre Paris et Florence qui était alors la capitale du royaume d'Italie.

Le gouvernement français mal renseigné sans doute raisonnait ainsi : le pieux établissement du Saint-Suaire est d'origine exclusivement savoyarde ; ce sont les Savoyards qui l'ont créé sans participation d'aucune autre nation ; son dernier Supérieur était un Savoyard, l'Eminent Cardinal Gerdil ; donc il appartient à la Savoie. Or, cette province ayant brisé les liens séculaires qui l'attachaient à la dynastie de Savoie, et s'étant donnée volontairement à l'empire français a, en agissant de la sorte, transmis à celui-ci tous ses biens, tous ses droits ; en un mot, tout ce qui lui appartient. Donc, l'église du Saint-Suaire et toutes ses dépendances appartiennent à la France, et cette nation a droit de les revendiquer.

Le gouvernement italien répondit par une note du 23 décembre **1864**, élaborée au Ministère des Affaires Etrangères de Florence, portant en substance — que l'établisse-

Digitized by Google

ment à Rome en 1597 de l'Archiconfrérie connue sous le nom du Saint-Suaire n'était pas dû, comme le supposait le gouvernement français, aux Savoyards seuls, mais bien à tous les sujets du Duc de Savoie demeurant à Rome, parmi lesquels il fallait compter aussi les Piémontais[1]; — que les Princes de la Maison de Savoie en faisant de l'église du Saint-Suaire l'objet de leur munificence royale n'avaient pas en vue de favoriser les Savoyards seuls, mais bien tous leurs sujets des provinces subalpines; — que les premiers dignitaires avaient été presque tous Piémontais, y compris l'éminent cardinal Gerdil qui, bien que né en Savoie, appartenait au clergé de Turin, soit comme religieux attaché à la maison des Barnabites, soit surtout comme précepteur des Princes; — que les secours et les dots se distribuaient, selon le cas, indifféremment aux Piémontais et aux Savoyards.

Cette note disait en outre que — le gouvernement sarde avait toujours veillé avec une grande sollicitude sur les intérêts de cet Etablissement, soit pendant que l'Archiconfrérie existait, soit surtout depuis que la Légation à Rome en avait pris la haute administration; — que ce changement d'administration s'était fait peu à peu sans provoquer de la part de qui que ce soit, ni plaintes ni réclamations d'aucune sorte; — que, en différentes circonstances, quand les propres ressources de l'Etablissement n'étaient pas suffisantes pour effectuer les grandes répara-

[1] Una elaborata nota del Ministero di Firenze delli 23 decembre 1864 poneva in saldo che lo stabilimento dell' Arciconfraternità in Roma sotto il titolo del S. S. Sudario, eretta nel 1597, non era dovuto, come si supponeva dal Governo Francese, soltanto a individui del Ducato di Savoia, ma bensì ai sudditi del Duca di Savoia dimoranti a Roma, tra i quali si annoverano ezandio i Piemontesi.

Digitized by Google

tions, le ministère des Affaires étrangères était venu à son secours, et avait avancé pour ce fait des sommes importantes.

Le gouvernement français ne se tint pas pour battu, il revint à la charge en demandant ce que devenaient les rentes de ses sujets, les Savoyards et les Niçois, provenant de l'Etablissement du Saint-Suaire.

Une deuxième note du 25 mars 1869, émanée également du ministère de Florence, disait que le gouvernement du roi n'avait jamais bénéficié des rentes du Saint-Suaire, qu'il s'était contenté de les faire administrer par la Légation Sarde à Rome, et que, à l'époque (1865) où il avait rappelé ses agents diplomatiques et consulaires, il avait confié cette administration à l'Avocat Auguste Bernetti qui rendait ses comptes chaque année et qu'il y avait toujours eu un *boni* à la clôture[1].

La lutte durait depuis cinq ans et menaçait de s'éterniser. Le gouvernement italien crut y mettre fin en frappant un grand coup, c'est-à-dire en portant la question devant le Conseil d'Etat de Florence. Par une note du 28 juin 1869, il exposait que le gouvernement français avait la prétention de revendiquer l'Etablissement du Saint-Suaire de Rome, donnant pour raison qu'il avait été fondé par les Savoyards et au profit des Savoyards seuls, et que, par l'Annexion, la Savoie avait transmis tous ses droits à la

[1] Il Governo del Re non usufruttò mai delle rendite di detto pio Stabilimento, ma si limitò ognora a far amministrare le rendite stesse dalla R. Legazione. All' epoca in cui vennero richiamati da Roma gli Agenti Diplomatici et Consolari, l'amministrazione della Chiesa del Sudario fu dal Governo affidata all' Avoc. Augusto Bernetti, Consulente della Legazione stessa per molti anni... Vi fu sempre un qualche attivo alla chiusera dei conti regolarmente trasmesi ogni anno dall'Avocatto Bernetti predetto.

Digitized by Google

France. Le gouvernement du Roi, désireux de savoir s'il n'avait pas raison de s'opposer à cet empiètement, priait les magistrats d'examiner la question et de vouloir bien donner leur avis [1]. Le Conseil d'Etat, section de la Justice et des Cultes, après avoir pris connaissance des mémoires et des notes diplomatiques échangées, donna sa réponse dans la séance du 9 juillet 1869, et déclara que les raisons alléguées par le gouvernement français pour revendiquer la propriété de l'Etablissement du Saint-Suaire, n'étaient pas fondées [2].

A cette époque, on était, pour ainsi dire, à la veille des terribles événements qui devaient bientôt bouleverser la France et l'Italie. Les diplomates avaient sans doute des notes autrement importantes à se communiquer ; la question de l'Etablissement du Saint-Suaire a dû passer à l'arrière-plan : mais, a mon avis et pour les raisons que je vais exposer, elle n'est pas tranchée.

Le gouvernement français, en revendiquant pour la Savoie toute la propriété de l'Etablissement du Saint-Suaire, réclamait trop ; en disant qu'il avait été fondé seulement par les Savoyards et pour les Savoyards, il avançait une chose inexacte au point de vue historique. Nous avons

[1] Con una nota del 28 giugno 1869, il Governo chiedeva al Consiglio il suo parere « in ordine alle pretese accampate dal Governo Francese sulla Chiesa del S. S. Sudario dei Piemontesi a Roma e sue dipendenze, il quale Governo fondandosi sulla circonstanza più o meno avverata che codesto stabilimento fosse in origine fondato da Savoiardi ed a solo beneficio dei Savoiardi, dopo l'annessione di quella provincia all'Impero, dovesse questo ritenersi in diritto di rivendicare la proprietà del Governo Italiano.

[2] Il Consiglio di Stato, in sua adunanza del 9 luglio 1869, dichiarava di ravvisare affatto infondate le pretese del Governo Imperiale Francese di rivendicazione riguardo alla Chiesa del S. S. Sudario in Roma. (Cenni Storici.)

Digitized by Google

vu plus haut qu'une société anonyme avait été formée entre les Savoyards, les Piémontais et les Niçois ; que cette Société, avait été érigée en Archiconfrérie par le Pape Clément VIII en 1597 ; qu'elle avait passé un bail emphytéotique avec les RR. Pères Bénédictins de Farfa pour l'église de Saint-Louis della Valle, cette même année 1597 ; que sept ans plus tard, en 1604, elle avait acheté un emplacement sur lequel elle avait fait construire une église. Le gouvernement français ignorait sans doute tous ces faits en réclamant tout l'Etablissement pour la Savoie. Il aurait été plus avisé et plus dans le vrai, si faisant intervenir quelques Savoyards et quelques Niçois, il avait demandé en leur nom la dissolution de la Société anonyme et réclamé deux parts dans le partage, les parts afférentes aux deux provinces qui s'étaient données à la France ; mais en procédant comme il l'a fait, sa demande ne pouvait être bien accueillie ni par le gouvernement ni par le Conseil d'Etat italien.

Un mot maintenant sur les arguments, au nombre de sept, que le gouvernement italien a mis en avant pour justifier son refus et établir ses droits sur l'église du Saint-Suaire et ses dépendances.

Il n'y a rien à dire sur le premier qui reconnait notre coopération et notre part de propriété.

Le deuxième, concernant les dons des Princes, n'a pas de valeur. Les Souverains de la Maison de Savoie portaient un grand intérêt à l'œuvre du Saint-Suaire de Rome et ils l'ont manifesté en maintes circonstances. Ils lui ont fait des dons, c'est vrai ; ils lui ont fait beaucoup de dons, je l'admets : mais en eussent-ils fait infiniment plus, que la conclusion serait la même. Ils ont donné, mais non acheté ; il n'y pas eu de contrat de transmission de pro-

Digitized by Google

priété. Je vois la maison de mon voisin tomber en ruines, mon cœur s'émeut de compassion en pensant qu'il sera bientôt sans abri, lui et sa famille ; je viens à son secours en lui donnant d'abord une certaine somme d'argent pour la réparer ; mais comme cette somme ne suffit pas, je reviens à la charge une fois, deux fois, trois fois ; enfin, je m'aperçois que j'ai donné plus que la maison ne vaut. Puis-je dire à mon voisin : mon ami, votre maison m'appartient ? Vous connaissez la réponse qu'il me ferait ou celle que les Tribunaux feraient à sa place, si j'avais la sottise d'insister.

Dire que l'Etablissement du Saint-Suaire appartient à l'Italie parce que les premiers dignitaires ont été presque tous Piémontais, c'est un argument qui n'a pas plus de valeur que le précédent, et qui perd toute sa force si on le met en présence des articles IV, V et XXXV [1] des Statuts qui régissaient la Communauté. Il y est dit, notamment, pour ne parler que de la 1re charge, que le premier dignitaire, le Préfet, pourra être choisi indifféremment parmi les sujets du Duc de Savoie appartenant aux trois nations susnommées : c'est-à-dire la Savoie, le Piémont et la province de Nice ; qu'il sera élu au scrutin secret, *Colla Bussola*, qu'il devra réunir sur son nom au moins les deux tiers des votants et qu'il occupera le premier rang dans les assemblées et les processions [2]. Supposez que les Piémontais aient eu des hommes plus distingués et plus aptes à remplir cette fonction, ou bien supposez que les votants Piémontais étaient plus nombreux que les Savoyards, le

[1] Voir la pièce justificative nº 9.

[2] Si ordina che il prefetto possa essere indifferentemente di tutti li tre Stati, Savoia, Piemonte e Nizza, sudditti dell' A. R. di Savoia. (Statuti, cap. IV.)

Digitized by Google

premier dignitaire était Piémontais, c'est naturel ; mais les conséquences que le gouvernement italien veut tirer de ce fait reposent sur le sable, à mon avis.

Les secours et les dots ont été distribués indifféremment, selon le cas, aux Savoyards et aux Piémontais, c'est bien, c'est très bien !

Que le Gouvernement Sarde ait toujours veillé avec une tendre sollicitude sur l'Etablissement du Saint-Suaire, et que, dans des circonstances critiques, il soit venu à son secours ; c'est encore bien, c'est même très bien ! Il a rempli son devoir de tuteur ; les établissements de ce genre étant en tutelle. Quant aux secours, il ne les a pas distribués d'une manière désintéressée comme les Princes de Savoie, il les a simplement avancés, sachant très bien qu'au bout de huit ou dix ans, en faisant chaque année une retenue sur les rentes de l'Etablissement, il rentrerait complètement dans ses déboursés. Que reste-t-il de cet argument pour étayer les prétentions du gouvernement italien sur le Saint-Suaire ? Rien.

Il est un dernier fait concernant l'église du Saint-Suaire que je ne puis passer sous silence, c'est le transfert à la Maison du Roi, de l'administration de cet Etablissement qui jusqu'à cette époque avait été confiée au Ministère des Affaires Etrangères. Deux lettres que je vais analyser briè-ment nous en feront connaître les motifs.

Le 14 octobre 1870, le comte de Castellengo, chef de la Maison du Roi, écrivait à M. Visconti-Venosta, Ministre des Affaires Etrangères, que les derniers événements, c'est-à-dire l'occupation de Rome et des Etats Pontificaux, avaient fait naître la pensée d'examiner la question de la R. Chapelle du Saint-Suaire et que, à son avis, il n'y avait plus aucune raison pour maintenir au Ministère des Affaires

Digitized by Google

Etrangères l'administration de cet Etablissement. Il ajoutait que, sans refaire l'histoire de son origine et de sa fondation, il se contentait d'examiner certaines circonstances, certains faits, surtout le Bref Pontifical de 1842, pour considérer comme incontestable le droit qu'avait la Maison Royale de revendiquer l'administration et le haut patronage de cet Etablissement. Il concluait en disant : « Il me semble hors de doute que la nomination du personnel chargé de le desservir et d'administrer ses biens, doit être compté parmi les droits de la compétence du Roi. Si V. Excellence partage cette manière de voir, le Ministre de la Maison du Roi vous prie de vouloir bien prendre les dispositions que vous jugerez les plus convenables pour assurer cette transmission de l'administration, et pour permettre à la Maison Royale de jouir de son haut patronage [1], persuadé que cette mesure produirait une bonne impression à Rome, parce qu'elle ferait connaître le vif intérêt que notre excellent

[1] In questa nota si diceva che gli avvenimenti avevano fatto sorgere nel Ministero della Casa di S. M. il pensiero di esaminare la questione della R. Capella del S. S. Sudario in Roma, parendo che essa dovesse cessare dal' essere amministrata dal Ministero degli Esteri. E quindi vi soggiunva S. E : credere egli non essere opportuno di tessere la storia dell' origine e fondazione di detta Chiesa, essendo dessa notissima a codesto Ministero ; egli si limitava soltanto a rivedere talune circostanze che gli fanno ritenere come incontestabile il diritto che ha la Real Casa di considerarsi come *Padrona* ed Amministratrice della Chiesa in discorso... Sembra fuori di dubbio che la nomina del personale e l'amministrazione della predetta Chiesa debbano essere annoverati fra i diritti competenti al Re. Qualora la S. E. sia per convenire nelle sovraposte considerazioni il M. della Casa di S. M. la prega a voler dare quelle disposizioni che le paranno convenienti.... persuaso che ciò produrrebbe ottima impressione in Roma, giacchè farebbe conoscere il vivo interesse che prende l'ottimo nostro Sovrano ad una Chiesa che si eresse e si conservò col pietoso concorso dei suoi Augusti Maggiori.

(Cenni Storici.)

Digitized by Google

Souverain porte à une Eglise érigée et conservée par le pieux concours de ses ancêtres. »

La réponse ne se fit pas attendre. Trois jours après, le 17 du même mois, Visconti-Venosta, Ministre des Affaires Etrangères, accusait réception de la lettre émanant du chef de la Maison Royale et contenant les motifs de droit et d'opportunité qui le portaient à réclamer pour son *Dicastère* l'administration de l'Etablissement du Saint-Suaire, charge qui, en raison des circonstances toutes spéciales des temps, avait été jusqu'ici confiée à son Ministère. Il disait que, partageant complètement sa manière de voir au sujet de l'opportunité de cette mesure, il n'hésitait pas à accueillir sa demande si bien motivée, et qu'il allait donner au Recteur, chanoine Croset-Mouchet, et à l'administrateur, chevalier Auguste Bernetti, les instructions nécessaires pour qu'ils eussent à se tenir à la disposition du Ministre de la Maison du Roi, et lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait désirer. Il ajoutait qu'il allait prendre toutes les mesures possibles pour lui faire tenir au plus tôt les archives et tous les papiers concernant l'administration de cet Etablissement, en même temps que les comptes de l'année courante et de toutes les dépenses de restauration faites par son Ministère avec les fonds de l'Œuvre [1].

[1] Il sottoscritto Ministro degli esteri ha ricevuto la nota del Ministro della Reale Casa, del 14 volgente, nella quale vengono svolte le ragioni di diritto e di opportunità che indurrebero la R. Casa ad assumere d'or' innanzi, come Padrona ed Amministratrice della capella nazionale del S. S. Sudario, esistente a Roma, le facoltà relative eccezionalmente esercitate sinora, in càusa delle speciali circonstanze dei tempi da questo Ministero. Essendo affato identica in linea di opportunità l'opinione di questo Ministero, il sottoscritto non esita ad accogliere la fattagli domanda, e va a dare sin da oggi le istruzioni opportune tanto al Rettore canonico Croset-Mouchet, quanto a l'amministratore cavaliere

Digitized by Google

On le voit, M. Visconti-Venosta mène les affaires rondement ; sa conduite pourrait donner à penser qu'il était bien aise de se décharger de ce fardeau, ou bien qu'il désirait entrer plus avant dans les bonnes grâces du Roi. Néanmoins ce ne fut qu'un an plus tard que se fit le transfert et la consignation de l'église et de tous ses biens au *Dicastère* de la Maison Royale par le procès-verbal suivant que nous allons examiner.

Procès-verbal de la consignation de l'Eglise du Saint Suaire de Rome au Ministère de la Maison du Roi.

Rome, le 2 décembre 1871, dans l'arrière-sacristie de la R. Eglise du Saint-Suaire,

Les soussignés :

Charles Canton, Chef de section et Econome du Ministère des Affaires Etrangères ;

Auguste Bernetti, chevalier, Avocat, pour le Ministère des Affaires Etrangères ;

Ernest Piazza, Architecte-chef, pour le Ministère de la Maison Royale ;

Portent à la connaissance de qui de droit que, — à la suite de négociations officielles au sujet du transfert au Ministère de la Maison du Roi, de l'administration de l'Eglise du Saint-Suaire de Rome, à opérer par le Ministère des Affaires Etrangères à qui jusqu'ici elle avait été confiée

Augusto Bernetti, perchè vogliano mettersi sin d'ora alla disposizione del Ministro della R. Casa. Intanto si riserva di far pervenire quanto prima tutte le carte riflettanti l'amministrazione dell' opera pia e di prendere gli opportuni concerti per la regolare consegna della chiesa et annessi stabili, mobili, ed arredi sacri, come per la resa dei conti.

(Cenni storici).

Digitized by Google

parce que cet Etablissement était situé sur un territoire étranger, — ils ont été délégués d'une manière spéciale par les Chefs des Ministères sus-nommés pour procéder à ce transfert et qu'ils se sont réunis dans la chambre située derrière la sacristie de cette Eglise et qu'ils ont fait ce qui suit :

En présence du Recteur, le chanoine Croset-Mouchet, officier des Saints Maurice et Lazare, les Délégués du Ministère des Affaires Etrangères ont consigné au Délégué de la Maison Royale les clefs tant de l'Eglise que des annexes, soit les maisons portant les nos 47, 48, 49, 50, 51 de la *Via del Sudario,* et du n° 3 de la *Via del Monte della Farina;* les premiers déclarant consigner cet immeuble et le second déclarant accepter cette consignation au nom du Roi.

Cette formalité remplie, il a été convenu que par un acte postérieur, on procéderait à un inventaire du mobilier et des ornements sacrés, et aussi à la constatation, par personnages compétents, de l'état dans lequel se trouvaient les immeubles, afin de pouvoir compléter avec exactitude la consignation et l'acceptation sus-mentionnées.

Quant à la comptabilité, le Délégué de la Maison du Roi se réserve, aussitôt qu'il en aura été autorisé, de prendre auprès du Ministère des Affaires Etrangères et auprès de M. le chevalier Bernetti, administrateur actuel, tous les renseignements qu'il pourrait désirer, et de recueillir tous les actes, tous les titres ; en un mot, toutes les archives de l'Etablissement en question.

En attendant, le Délégué de la Maison Royale a remis provisoirement les clefs de l'Eglise au Recteur, M. le chanoine Croset-Mouchet, et celles des annexes à l'Avocat Auguste Bernetti, susnommés.

Digitized by Google

Fait à Rome, en double exemplaire, signés par les Délégués et devant être soumis à la ratification des Ministres respectifs.

Signé : Ernesto PIAZZA, Auguste BERNETTI, Carlo CANTON, Canonico Giuseppe CROSET-MOUCHET, RETTORE [1].

Nous venons de parcourir rapidement trois siècles de l'existence de notre Etablissement du Saint-Suaire à Rome ; nous l'avons suivi pas à pas dans les différentes phases sous lesquelles il nous est apparu, signalant pièces à l'appui, les événements heureux ou malheureux qui le concernent ; nous l'avons vu florissant, nous l'avons vu dans la détresse, nous le trouvons aujourd'hui dans un état satisfaisant. Il nous reste, et à cet égard je crois n'être que l'interprète de la pensée du lecteur, à examiner une dernière question des plus importantes. La voici : à qui, à l'heure présente, appartient l'Etablissement du Saint-Suaire ? Pour moi la réponse n'est pas douteuse, et je n'hésite pas à dire qu'il appartient à ceux qui l'ont fondé ; c'est-à-dire aux Savoyards, aux Piémontais et aux Niçois.

J'ai vainement cherché, au milieu des vicissitudes par lesquelles il a passé, un fait, un événement, un acte établissant abandon, cession ou aliénation ; je ne l'ai pas trouvé, pas plus dans l'acte de transfert de son administration que je viens de citer, que dans les actes et faits antérieurs. Que cette administration ait passé de tel à tel ; de l'Archiconfrérie à la Légation Sarde, de celle-ci, ou plutôt du Ministère des Affaires étrangères au Ministère de la la Maison du Roi, peu importe. L'administration n'est pas

[1] Voir la pièce justificative n° 1.

Digitized by Google

une preuve de possession. Il s'agit d'un établissement public, et par sa nature rangé par la loi dans la catégorie des biens de mineurs. Il faut donc un acte et un acte authentique, revêtu de toutes les formes légales, pour qu'un personnage quel qu'il soit, autre que les fondateurs, puisse dire : Cet immeuble m'appartient. En un mot, d'après le style du Palais, la question est *entière*.

Je vois avec plaisir que l'administration de notre Etablissement du Saint-Suaire a été transférée du Ministère des Affaires Etrangères au Ministère de la Maison du Roi ; je crois qu'il n'a qu'à y gagner, persuadé que Leurs Majestés, le Roi Humbert et la Reine Marguerite, continueront à porter à cet Etablissement l'intérêt, le vif intérêt que tous leurs augustes ancêtres ont manifesté à son égard ; mais une chose que, à mon avis, on ne peut admettre, c'est que Leurs Majestés considèrent notre Etablissement du Saint-Suaire comme un immeuble leur appartenant à l'instar du Palais-Royal ou du Palais-Madame de Turin.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Cette étude ne serait pas complète et le lecteur ne pourrait se faire une idée exacte de notre église du Saint-Suaire, si je ne parlais pas de sa structure intérieure et des belles choses qu'elle renferme. Elle n'est pas grande; elle n'a que dix-huit mètres de long sur huit mètres de large, d'un mur à l'autre. Comme presque toutes les églises de Rome, elle est du style de la *Renaissance*, avec colonnes de l'ordre corinthien, et suffisamment éclairée par sept fenêtres, dont une très grande sur la façade. Elle possède deux chapelles latérales assez vastes, l'une dédiée à saint François de Sales, et l'autre au Bienheureux Amédée de Savoie ; de plus, elle se distingue de la plupart des autres églises par une tribune placée sur la sacristie. Cette tribune, réservée à la famille royale d'Italie, est grande, bien ornée et richement meublée.

Les églises de Rome sont fort nombreuses. Elles sont bien décorées; quelques-unes mêmes possèdent en abondance des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture; elles sont riches en marbres, en pierres précieuses et en ornements de toute espèce. Au milieu de tous ces édifices sacrés, quel rang assigner à notre église du Saint-Suaire? Si on ne considère que l'apparence extérieure, elle serait presque au bas de l'échelle, parce que, enserrée entre deux maisons contiguës, on n'en voit que la façade; mais si on examine de près l'intérieur, elle occupe un rang distingué. Evidemment, il faut placer au-dessus d'elle les basiliques majeures et mineures, les grandes églises parois-

Digitized by Google

siales, même quelques églises des communautés religieuses ; mais parmi les sanctuaires de second ordre, parmi toutes ces églises dites nationales, elle occupe certainement un des premiers rangs, surtout depuis les importants travaux exécutés en 1870.

Cette restauration entreprise sur les plans de l'architecte Monaldi et conduite à bonne fin sous sa direction, a pleinement réussi ; tellement que le Cardinal-Vicaire, Son Eminence le Cardinal Patrizi, dans le rescrit autorisant la consécration et l'ouverture de l'église au public, a dit qu'elle n'avait jamais été mieux ornée ni plus belle[1]. Les peintures furent confiées à un artiste, jeune encore, mais plein de talent, Cesare Maccari de Sienne, dont le tableau de *Fabiola* avait été fort admiré à l'exposition religieuse de Rome, en 1869. Il eut pour inspirateur dans ses compositions notre compatriote, M. le chanoine Croset-Mouchet, recteur de l'église du Saint-Suaire, qui connaissait parfaitement l'histoire de la Maison de Savoie. Trois de ses fresques surtout attirent l'attention et frappent le regard.

A la voûte, dans le grand rectangle du milieu, le peintre a représenté l'apothéose des saints de la Maison de Savoie. Au centre d'une grande guirlande en spirale formée par de petits anges, on voit sur un fond bleu de ciel, le Bienheureux Boniface, archevêque de Cantorbéry, entouré des Bienheureux Humbert et Amédée, et des Bienheureuses Marguerite et Louise de Savoie. Le coloris, l'expression du visage, l'attitude qui rappelle leur caractère particulier forment un tableau du plus bel effet. Plus bas, aux quatre angles, sur la corniche, l'écu de Savoie, entouré de draperies à moitié déployées et servant en quelque sorte de

[1] Ora ristorata ed ornata più splendidamente di prima.

Digitized by Google

support aux quatre vertus cardinales, la justice et la force d'un côté, la prudence et la tempérance du côté opposé, donne au tableau un relief saisissant.

Dans le chœur, sur les murs à droite et à gauche du maître-autel, le peintre a représenté deux sujets historiques. Le premier, à droite, est le concile de Bari, présidé par le pape Urbain II en personne. A côté du Souverain Pontife, sur un plan un peu inférieur, on voit saint Bruno d'Asti, évêque de Segni, secrétaire, ami et confident du pape, promoteurs tous les deux de la première croisade. Au milieu de l'auguste assemblée, se tient debout saint Anselme d'Aoste, archevêque de Cantorbéry, Docteur de l'Eglise ; il parle aux évêques grecs venus au Concile et leur prouve avec autorité le dogme de la Procession, non seulement du Père, mais aussi du Fils (*Filioque procedit*), de la troisième personne de la très Sainte-Trinité, le Saint-Esprit.

L'autre fresque représente la rencontre, à Carmagnole, de saint François de Sales et du saint évêque de Saluces, Monseigneur Jean-Juvénal Ancina. Dans le voyage qu'il fit à Turin, en 1603, François de Sales ayant entendu parler des grandes vertus de ce prélat, fut pris du désir de faire sa connaissance. C'est pourquoi, lors de son retour en Savoie, au lieu de prendre directement la route du Mont-Cenis, il se dirigea vers Saluces. Mais le saint évêque n'y était pas ; il était en tournée pastorale dans son diocèse. François voulut le rejoindre et finit par le rencontrer à Carmagnole. Le peuple étant assemblé, l'évêque de Genève fut invité à lui adresser quelques paroles d'édification. Il commença son discours en italien, mais comme on lui fit observer que la population parlait le français, il le continua en cette dernière langue. Ses paroles

Digitized by Google

douces et onctueuses, inspirées par le feu sacré, firent une profonde impression sur ses auditeurs, et ils ne savaient qu'admirer le plus de la doctrine ou de la sainteté du prédicateur.

A la sortie de l'église, Monseigneur de Saluces, voulant lui faire compliment sur son discours, lui dit par une allusion ingénieuse à son nom de Sales : *Tu vere sal es :* Vous êtes vraiment le sel de la terre. A ce jeu de mots, l'évêque de Genève répondit par une autre allusion au nom de Saluces : *Tu sal et lux es, ego verò neque sum sal neque lux :* C'est bien vous qui êtes le sel et la lumière, pour moi je ne suis ni l'un ni l'autre. C'est cette touchante scène où aimablement les deux saints rivalisent de sentiments d'humilité, de charité et de déférence l'un envers l'autre, que le peintre a interprétée d'une manière admirable et a voulu immortaliser en la fixant sur le mur du chœur de notre église du Saint-Suaire. On dirait que son pinceau a rendu la vie à ces deux saints. Je puis les appeler ainsi, car le vénérable Ancina a été déclaré Bienheureux par décret de la Congrégation des Rites du 9 février 1890.

La cause de la Béatification avait été introduite en 1621, c'est-à-dire peu d'années après sa mort ; mais il n'y fut pas donné suite en ce temps-là. Sur la demande des évêques du Piémont, elle fut reprise en 1856 et, après 34 ans d'enquêtes, elle aboutit enfin au décret favorable de 1890.

Le grand tableau qui se trouve derrière le maître-autel est ancien et des plus remarquables ; il a été peint par Antonio Gheraldi de Rieti, auteur très apprécié du dix-septième siècle. Il représente neuf figures. Le sujet principal est J -C. mort placé en haut sur un autel, soutenu par deux anges, et entouré d'une riche draperie. Au pied de cet autel, à droite, on voit saint Maxime, archevêque de

Digitized by Google

Turin, revêtu de riches habits pontificaux, et à gauche, saint Maurice protecteur des Etats Sardes, un des patrons de l'église du Saint-Suaire ; ces deux figures sont de grandeur naturelle. Plus bas, et un peu en arrière, on voit le Bienheureux Amédée, la Bienheureuse Marguerite et quelques autres saints personnages de la Maison de Savoie, tous dans l'attitude de l'adoration et manifestant leur profond respect pour le corps du Divin Crucifié.

Dans le cintre qui est au-dessus de ce grand tableau, se trouve une châsse dorée, entourée d'une gloire, et assez semblable à celle qu'on admire dans la chapelle royale de Turin. Elle renferme une précieuse copie du Saint-Suaire. Marie-Françoise, fille du duc Charles-Emmanuel Ier et de Catherine d'Autriche, morte à Rome en odeur de sainteté, le 16 juillet 1656, avait une grande dévotion envers la précieuse relique que possède sa famille. Pour faire partager cette dévotion et pour répandre le culte du Saint-Suaire, cette pieuse princesse en avait fait de ses propres mains plusieurs copies qu'elle distribuait aux églises, aux couvents et aux grands personnages. On dit qu'elle en portait constamment avec elle quand elle voyageait, les donnant en reconnaissance de l'hospitalité qu'elle recevait. Désireuse comme tant d'autres personnes pieuses de gagner l'indulgence du grand Jubilé de 1625, elle se dirigea vers Rome et s'arrêta quelque temps à Bologne, au célèbre couvent des Capucines. Ayant eu occasion de voir le vénérable archevêque de cette ville, le cardinal Alphonse Palleota, elle lui donna une de ces copies. Celui-ci, sachant que le pape Urbain VIII n'avait jamais vu le Saint Suaire de Turin, pensa qu'il lui serait agréable d'en voir un fac-simile et le lui envoya. Le Souverain Pontife, à son tour, pour encourager l'archiconfrérie naissante, qui s'était

Digitized by Google

imposé comme obligation principale la vénération du Saint-Suaire, lui fit don de cette copie. Nos compatriotes la reçurent avec de vifs sentiments de joie et de reconnaissance et, la considérant comme une des choses les plus précieuses de leur sanctuaire, la plaçèrent, il y a deux siècles et demi, là où elle est encore aujourd'hui.

Une chose que je ne puis passer sous silence en faisant la description de l'église du Saint-Suaire, c'est la question des marbres. Parmi les églises de second ordre, il n'en est pas qui en possède de plus riches, de plus nombreux et de plus variés. A ceux qu'elle possédait *ab antiquo* sont venus se joindre ceux que la restauration de 1870 y a fait placer en grande quantité. Les colonnes du maître-autel, les pilastres du chœur sont en jaspe de Sicile ; les bases et les chapiteaux sont en marbre de Carrare avec nervure dorée. La bande autour de l'architrave est en vert antique ; le ciborium est formé de jaune antique, de vert antique et d'albâtre égyptien ; la cimaise et les bases sont en jaspe de Sicile et de rouge antique avec bande inférieure de marbre de Porta-Santa. Le devant de l'autel est en cipollin avec fond de jaune antique brûlé. Les autels des deux chapelles latérales dédiées, l'une au Bienheureux Amédée, l'autre à saint François de Sales, sont en brèche coralline, jaune antique, albâtre de Montaut et jaspe de Sicile. Les montants des quatre portes dont deux dans le chœur et deux sur le fond de l'église sont en brèche coralline massif. Je me contente d'énumérer les principaux, sans m'arrêter aux détails, persuadé que cette nomenclature suffira pour donner aux lecteurs une idée exacte de la quantité, de la richesse et de la variété de ces marbres que bien peu d'églises possèdent.

L'architecte, dans son plan de restauration, n'avait pas

Digitized by Google

oublié la sacristie. Celle qui existait alors était étroite, humide et obscure. Il en fallait nécessairement une autre plus en harmonie avec le nouvel état du sanctuaire. Mais où la placer, l'église étant entourée des bâtiments ? Il y avait dans le voisinage un local vaste, bien aéré, bien éclairé, qu'on appelait l'oratoire, mais séparé de l'église par une toute petite cour. C'est là que, anciennement, tous les dimanches, se réunissaient les confrères pour réciter l'office de la Sainte-Vierge et du Saint-Suaire ; c'était aussi un lieu de réunion pour les délibérations du Conseil, pour les élections des officiers et pour les communications avec les confrères étrangers dont je parlerai ci-après. L'architecte comprit tout de suite le parti qu'on pourrait tirer de ce local sans trop changer sa destination. Il fallait pour cela pratiquer une ouverture dans le mur avoisinant l'église, établir un petit couloir débouchant sur une des portes du chœur. C'est ce qui fut fait avec beaucoup de goût et d'intelligence.

La sacristie est richement meublée. Quatre grands tableaux très appréciés provenant du pinceau de Lazzaro Baldi décorent ses murs. Ils représentent quatre scènes de la Passion de notre Divin Sauveur : L'Oraison du jardin de Gethsémani, la Flagellation de Jésus-Christ, le Couronnement d'épines et le Portement de la Croix. La sacristie est riche en fait de linges, d'ornements et de vases sacrés, don pour la majeure part des princes et princesses de la Maison de Savoie. Il en est quelques-uns qui méritent d'être signalés, spécialement un calice et un ostensoir en or massif offerts par le pieux Roi Charles-Emmanuel IV et son auguste épouse la Vénérable Marie-Clotilde de France, sœur de l'infortuné Roi Louis XVI, lesquels pendant leur séjour à Rome, après avoir abdiqué le trône de Sardaigne,

Digitized by Google

n'ont cessé de prodiguer à notre église du Saint-Suaire toutes les marques de l'intérêt le plus profond.

A citer parmi les ornements sacrés, qui sont tous remarquablement beaux, une très riche chasuble de velours noir brodée en or ; c'est un présent de la pieuse Reine Marie-Adélaïde, épouse de Victor-Emmanuel II. Elle y travaillait depuis longtemps, mais le travail n'était pas fini lorsque la mort vint l'enlever à l'affection de sa famille et de ses sujets. Toutefois l'œuvre ne resta pas inachevée, grâce à une autre pieuse princesse de la Maison de Savoie, Marie-Anne, Impératrice d'Autriche, épouse de l'Empereur Ferdinand, qui réclama l'honneur de conduire à bonne fin le travail commencé par l'auguste Reine, et de donner ainsi une nouvelle marque de la bienveillance qu'elle avait toujours témoignée envers notre église du Saint-Suaire.

J'ai dit plus haut, en parlant de l'oratoire converti en sacristie, qu'il servait de lieu de réunion, et que c'est là que se donnaient rendez-vous les confrères étrangers. Qui étaient-ils ces confrères étrangers ? A ce sujet il me semble opportun de dire quelques mots sur les rapports et les liens étroits qui existaient, à cette époque, entre une Archiconfrérie et les Sociétés qui s'y faisaient affilier.

L'affiliation existe encore aujourd'hui. La plupart de nos Confréries et de nos associations religieuses se font affilier aux Archiconfréries de Rome ; par cette agrégation elles participent à tous les privilèges, à toutes les indulgences, à toutes les prières et bonnes œuvres de la Société-Mère et de ses affiliées. Par le fait il s'établit ainsi entre les divers membres de ces Sociétés une sorte de Communion des Saints spéciale, plus resserrée il est vrai, mais plus directe, plus personnelle. Mais, je dois le dire, ces relations ne sortent pas du domaine spirituel.

Digitized by Google

A cette époque il n'en était pas ainsi ; l'agrégation entrainait avec elle d'autres obligations.

L'Archiconfrérie du Saint-Suaire, par exemple, après avoir rempli toutes les formalités exigées par l'article 23 des Statuts, — reconnaissant par lettres-patentes signées du cardinal protecteur, — que telle Société portant tel nom, existant en Italie, en Espagne ou en Amérique lui était affiliée, contractait avec cette Société un acte bilatéral qui imposait des obligations non seulement spirituelles, mais aussi temporelles. Ce contrat tacite pourrait se formuler ainsi : quand un membre de notre Société ira chez vous, vous le traiterez en frère ; quand un membre de votre Société viendra chez nous, nous le traiterons en frère. Voilà en substance la base du contrat d'affiliation, duquel résultait un échange cordial de bons procédés et de bons services à l'avantage de l'une et de l'autre Société. Un membre d'une Société agrégée muni d'un diplôme d'affiliation bien authentique venait-il à Rome, on l'accueillait comme un frère. L'aider, le protéger, lui donner au besoin pendant quelques jours l'hospitalité et la nourriture, lui chercher du travail, le secourir en cas de maladie, en un mot, remplacer la famille absente et la Société à laquelle il appartenait, telles étaient les obligations de l'Archiconfrérie. On le voit, c'était l'association mutuelle et fraternelle basée sur les principes de la religion, de la charité et du désintéressement. Est-ce que les Sociétés mutuelles qui éclosent à chaque instant à notre époque valent celle-là ?

C'était beau, c'était charitable, mais c'était aussi onéreux parce qu'il en résultait des charges qui avaient leur répercussion sur les finances de notre Archiconfrérie ; ses membres sortant rarement de Rome, elle donnait plus, beaucoup plus qu'elle ne recevait. C'est facile à comprendre. Rome,

Digitized by Google

alors comme aujourd'hui, était la ville des beaux-arts ; je parle des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. La peinture, la sculpture, l'orfèvrerie, les lettres, les sciences y étaient florissantes ; on venait de tous les côtés se mettre sous la direction des grands maîtres et étudier les beaux modèles, chefs-d'œuvre de l'art. Une classe inférieure, celle des ouvriers, venait y chercher du travail, et il y en avait beaucoup, comme je l'ai dit plus haut. Tout ceci nous fait comprendre, que l'affiliation à notre Archiconfrérie, vu sa bonne renommée et sa puissance, était très recherchée. On ne s'étonnera donc pas de la voir sollicitée par des confréries de la Lombardie, de la Vénétie, des Etats de Gênes, de l'Espagne et même de l'Amérique ; parmi ces dernières, je puis citer celle des chevaliers du Christ de Madrid (Espagne) ; les confréries du Crucifix et des cinq plaies de Guadalaxara, du Saint-Sépulcre de Mexico, de Saint-Joseph de la Vera-Cruz, de Sainte-Marie et des Peintres de Mexico, des Pauvres de la B. V. M. de Guadalupe, ces dernières appartenant toutes au Mexique. Pour les autres confréries très nombreuses et pour la date de leur affiliation, voir la pièce justificative n° 7.

Chose surprenante pour un sanctuaire de Rome, notre église du Saint-Suaire, qui comptait plus de deux cent cinquante ans d'existence, n'avait jamais reçu la consécration pontificale. Pourquoi ? Je ne saurais le dire. Le nouveau recteur, M. le chanoine Croset-Mouchet ayant constaté le fait et voyant l'église bien restaurée, bien décorée, digne de recevoir cette empreinte sacrée qui la dédierait à jamais au culte du Très-Haut, en référa à Son Eminence le Cardinal-Vicaire, le priant de vouloir bien faire procéder à cette cérémonie religieuse. Le cardinal Patrizi fit bon accueil à cette demande et par un rescrit du 13 novembre 1871 disait : Vu l'instance, nous accordons que la vénérable église

Digitized by Google

de la nation subalpine dédiée au Saint-Suaire à Rome, maintenant restaurée et ornée plus splendidement que jamais, soit consacrée solennellement et ouverte aux fidèles pour le culte divin. Nous ordonnons que les charges des legs pieux qui y sont fondés et qui, par un rescrit apostolique s'accomplissaient pendant la durée des travaux de restauration, à Saint-André della Valle, soient de nouveau et dorénavant acquittés dans la susdite église du Saint-Suaire[1].

En conséquence, le cardinal-vicaire à qui son grand âge ne permettait plus de présider aucune solennité ecclésiastique, désigna pour le remplacer, Monseigneur Joseph Angelini, archevêque de Corinthe et vice-gérant de Rome. La cérémonie se fit très solennellement et en suivant ponctuellement les prescriptions du Pontifical Romain, le 16 novembre 1871, en présence de l'avocat Auguste Bernetti, administrateur de l'Etablissement; de Jacques Monaldi, architecte; du père Joseph, dans le monde Vincent Barla, des l'Ordre des Carmes de la Vieille-Observance (Niçois); de dom Jean Roera de Cunéo (Piémontais); du chanoine Croset-Mouchet, recteur du Saint-Suaire (Savoyard), et de beaucoup d'autres personnages, tant ecclésiastiques que civils. La cérémonie commença dès la veille. Monseigneur Angelini, accompagné de Monsignore Cataldi, cérémoniaire

[1] Vista l'istanza, concediamo che la Venerabile Chiesa della Nazione Subalpina dedicata al S. S. Sudario in Roma, ora restaurata ed ornata più splendidamente di prima sia con solenne rito consecrata, riaperta al Culto divino, e di nuovo ufficiata per i fideli. Ordiniamo che gli oneri dei pii lasciti in essa fondati, e che a forma del Rescritto Apostolico erano adempiti nella Chiesa di S. Andrea della Valle durante il tempo che si compivano le riparazioni, siano di nuovo adempiti dorinnanzi nella sovadretta Chiesa del S. S. Sudario.

Addi 13 novembre 1871.

Digitized by Google

du Pape, se transporta solennellement au Saint-Suaire pour présider les premières vêpres et y déposer les reliques qui devaient être enfermées le lendemain dans le tombeau du maître-autel. Ces reliques consistaient en un fragment du *Manteau* de saint Joseph et en quelques parcelles des *Ossements* de saint Pierre et de saint Paul.

Le procès-verbal de la cérémonie est très intéressant, mais il est trop long pour que je puisse le reproduire ici. Je le renvoie aux pièces justificatives [1]. Toutefois, il est un passage qui nous intéresse d'une manière spéciale et qui vient tellement à l'appui de ma thèse, c'est-à-dire notre coopération à l'œuvre du Saint-Suaire, que je ne crois pas devoir le passer sous silence. Le voici :

« A la fonction sacrée assistèrent, outre le recteur, cha-
« noine Croset-Mouchet, l'avocat Bernetti, le chevalier
« Jacques Monaldi, architecte, qui avait fait tous les dessins,
« qui avait eu la direction de tous les travaux de consoli-
« dation, de restauration, d'embellissement de ce saint
« temple, construit par la piété de nos anciens nationaux
« subalpins, Piémontais, Savoyards et Niçois-Ligures
« résidents à Rome ; lesquels durant l'espace de trois
« siècles, par le moyen de leur archiconfrérie, l'ont admi-
« nistré et fait desservir de la manière la plus louable.

« C'est pour perpétuer la mémoire de l'origine de ce
« charitable et pieux Etablissement, que le Recteur sus-
« nommé a eu l'heureuse idée d'inviter à cette sainte
« fonction quelques prêtres qui, joints à lui-même, repré-
« senteraient, à raison de leur pays d'origine, les trois
« nations auxquelles appartinrent les fondateurs et les
« administrateurs de ce pieux Institut du Saint-Suaire. »

[1] Voir la pièce justificative n° 8.

Digitized by Google

C'est clair, c'est net ; on ne peut exprimer d'une manière plus précise la coopération des Savoyards à la fondation de l'Etablissement du Saint-Suaire et leur quote-part en fait de propriété.

FIN

Digitized by Google

Quelques notes concernant l'Etablissement de Saint-Louis des Français et qui n'ont leur raison d'être ici que parce qu'elles prouvent la présence, à Rome, au XVI^e siècle, de plusieurs de nos compatriotes.

Fondations des Savoyards à Saint-Louis des Français.

Francisci BACCHOLETTI, Sabaudi, sing. mens. missæ Octo et Unum Annivers. perpetuum. 5 aug..... 1590

Gasparis RAYDET, Sabaudi, sing. mens. missæ Octo. 12 septemb..... 1590

R^di D^ni Stephani ADAM, Sabaudi, sing. mens. missæ quatuor. 29 octob..... 1579

Joannis MORANNI, Sabaudi, sing. hebdomad. missa una. 20 novemb..... 1611

« A côté de l'Eglise, il y a la Maison des Prêtres ou Chapelains qui desservent l'Eglise, lesquels vivent en communauté et sont au nombre de vingt-six, y compris deux Lorrains et deux Savoyards..... L'hôpital est au même endroit, où les Pèlerins François, Lorrains et Savoyards sont reçus et traités trois nuits, et les Prêtres ont de plus cinq jules chacun.....

Digitized by Google

« Le curé de Saint-Louis, qui n'est pas de la communauté à cause de ses fonctions curiales, doit être aussi François, et est nommé par la Congrégation de Saint-Louis, composée de vingt-quatre des plus notables François, Lorrains et Savoyards établis à Rome, qui ont pour chef un Prélat, lequel est ordinairement l'Auditeur de Rote, François, et elle est sous la protection du Roi.....

« La Congrégation donne des *dotes* à plusieurs pauvres filles de François pour les aider à se marier ou à se faire religieuses ; savoir : au mois de février, pour la fête de saint Guillaume, huit dotes de quarante-cinq écus chacune, avec une robe de serge blanche ou rouge et une pièce de toile fine pour un voile ; le dimanche de l'octave de Saint-Louis, vingt-quatre dotes de quarante-cinq écus chacune, une robe de laine et un voile pour douze filles de François, six filles de Lorrains et six de Savoyards ; le jour de la Nativité de la Vierge, une fois en deux ans, douze dotes de trente-cinq écus chacune avec la robe et le voile. »

(*Rome moderne, première ville de l'Europe, avec toutes ses Magnificences et ses Délices*, par le sr François Deseme. — A Leide, chez Pierre Vauder Aa. March. Lib. MDCCXIII, tome second, p. 325, 326, 327.)

« Ce Corps ou Congrégation nationale d'Administrateurs de cette Eglise, est composée de François habituez dans Rome et d'honneste condition et mesme de quelques-uns constituez en dignité et prélature. Et parce qu'il y a en l'église des fondations de quelques particuliers de la Savoye et de la Lorraine, ces deux nations ont aussi quelque part à son gouvernement ; de sorte que du nombre d'environ

Digitized by Google

vingt-cinq administrateurs, il y en a environ une moitié composée de Lorrains et de Savoyards, et le second des deux Recteurs qui sont les chefs du Corps, par année est alternativement Savoyard ou Lorrain. »

(Seconde partie des *Curiositez de l'une et de l'autre Rome en laquelle.....*, par le Père Nicolas de BRALION, Parisien. Prestre de l'oratoire. — A Paris, chez (l'dme) Couterot, rue Saint-Jacques, au bon Pasteur. M. DC. LVIII, p. 32)

(Le P. de Bralion a vécu longtemps à Saint-Louis même ; son livre est devenu rare.)

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

Verbale di consegna della Chiesa del S. S. Sudario in Roma al Ministero della Real Casa.

In Roma, il due dicembre dell' anno 1871, nella retro-sagrestia della Real Chiesa del S. S. Sudario.

Sia noto a chi di ragione che, a seguito di uffiziali trattative, dovendosi per parte del Ministero degli affari esteri far la consegna a quello della Real Casa dell' Amministrazione della Chiesa del S. S. Sudario in Roma, quale finora fu tenuta dal Ministero degli affari esteri giacchè essa si trovava in territorio straniero, sonsi con recenti disposizioni dai prefati Ministeri delegati per le relative operazioni i seguenti signori:

Cav. Avvocato Carlo Canton, capo di sezione ed economo del Ministero degli affari esteri;

Cav. Avvocato Augusto Bernetti, per parte del Ministero degli affari esteri;

Cav. Ernesto Piazza, capo architetto, per parte del Ministero della Real Casa.

Quali, previe le debite istruzioni avute dai loro superiori, sonosi adunati nella stanza retro la sagrestia della Chiesa suddetta, ed hanno proceduto alle intelligenze nel modo che segue.

Alla presenza del M^to^ Rev^do^ signore D. Giuseppe Croset-Mouchet, Uffiziale de' S. S. Maurizio e Lazzaro, e cavaliere

Digitized by Google

della Corona d'Italia, Rettore della ripetuta Chiesa, i Delegati dal Ministero esteri hanno consegnato le Chiavi non tanto delle porte della Chiesa medesima, quanto dei casamenti controsegnati co' numeri 47, 48, 49, 50 e 51 nella via del Sudario e N. 3 nella via del Monte della Farina, al Delegato della Real Casa, i primi dichiarando di fare con questo la consegna della Chiesa del S. S. Sudario e degli stabili annessi, ed il secondo di assumere la consegna medesima a nome del Ministero della Real Casa.

Dopo compiuta tale formalità, si è stabilito che con altro successivo atto si procederà alla formazione degli inventari della parte mobiliare ed arredi sacri, non che al testimoniale di stato de' suaccennati stabili, onde poter completare con esattezza l'operazione di regolare consegna ed accettazione di cui qui trattosi.

In quanto alla contabilità arretrata, il Delegato della Real Case si riserva di prendere dal Ministero degli affari esteri e dal cavaliere avvocato Augusto Bernetti, attuale amministratore degli stabili annessi alla R. Chiesa del Sudario, in consegna tutte le carte relative, appena avrà ricevuto opposite istruzioni dal Ministero di cui dipende.

Ed intanto il Delegato della Real Casa ha provvisioramente rimesso le Chiavi suaccennate, quelle della Chiesa al Rev^do^ Canonico D. Giuseppe Croset-Mouchet, Rettore della stessa, e quelle degli annessi stabili al prelodato signor avvocato Augusto Bernetti.

Fatto a Roma in doppio esemplare da sottoporsi alla ratifica dei rispettivi Ministeri degli affari esteri e della Real Casa, si è dai Delegati sunnominati firmato, ritirandone uno per ciascuno. — *Firmati:* Ernesto Piazza, Augusto Bernetti, Carlo Canton, Canonico Giuseppe Croset-Mouchet, Rettore.

Digitized by Google

N° 2.

Copia di Lettere Patenti di Carlo Emanuele I Duca di Savoia conferendo all' Arciconfraternità del S. S. Sudario la facoltà di liberare due banditi dai suoi Stati. — 19 giugno 1619.

(Archivio del S. S. Sudario in Roma.)

Carlo Emanuele per la grazia di Dio Duca di Savoia, di Chiablese, Aosta e Genovese, Principe e Vicario perpetuo del S. R. Impero, etc. etc. etc ..

Ad ogni uno sia manifesto che avendoci supplicati il Prefetto, Guardiani, Uffiziali ed altri dell' Arciconfraternità del S. S. Sudario eretta in Roma dai nostri sudditti nell' anno 1597 col favore di Papa Clemente VIII di glor. memoria, di volerli concedere per grazia speciale *la facoltà di fare rimpatriare ogni anno due banditi da questi nostri Stati,* tanto più volentieri ci siamo contentati di compiacerli quanto che si tratta di favorire ed illustrare una opera cosi pia delle nazioni nostre, e di gratificare insieme un' Arciconfraternità dotata ed arrichita dalle felice memoria del Pontefice predetto, ed insieme anco dalla solite benignità e carità paterna di N. S. Papa Paolo V di molte indulgenze e grazie in aumento della divozione e del fervore a laude di Dio benedetto e della salute delle anime.

Percio usando noi della solita liberalità nostra e dei serenissimi nostri Predecessori, per le presenti di certa nostra scienza ed autorità suprema, con participazione anco del nostro Consiglio, Concediamo facoltà in perpetuo all' Arciconfraternità del S. S. Sudario dei nostri sudditi eretta

Digitized by Google

in Roma come sopra, di liberare e fare rimpatriare ogni anno a nominazione dei Prefetti, Guardiani e Uffiziali di detta Arciconfraternità, presenti o altri futuri, o di chi avrà legettima facoltà e autorità da essi, *due uomini banditi* dalle nostre città terre, luoghi, provincie o Stati di quà dei monti, da qualsivoglia Magistrato o Tribunale in quelli esistenti o per qualunque delitto o causa eziandio capitale, facendoli insieme remissione e grazia d'ogni pena corporale e civile, o pecuniaria, nella quale si trovassero incorsi verso di Noi o del Fisco nostro, salvo però nei casi e delitti e crimi di lesa-maestà, felsarii di monete, assassini e testimonii falsi, e cio ogni anno come sovra, cominciando al presente e continuando per sempre.

Mandiamo a questo effetto a tutti li nostri magistrati, ministri, Ufficiali, fiscali ed altri ai quali spetterà, e specialmente al Senato nostro di quà dei monti di osservare e far osservare le presenti, e col semplice nostro ordine (quale riporterà detta Arciconfraternità ogni anno in scritto) rimetterli, donarli e liberarli i banditi che in esso saranno nominati senza altra eccezione che la predetta. Volendo e dichiarando che le presenti vaglino di precisa e perentoria iussione e che a tale effetto siano dal madesimo Senato approvate e interinate senza difficoltà ne contraddizione alcuna perchè cosi ci piace.

Dato a Torino il 19 giugno 1619.

Firmato : EMANUELE.
Controfirmato : ARGENTERO ED ALMETIGI.

† Locus Sigilli.

Digitized by Google

N° 3.

Istromento della benedizione della Chiesa del S. S. Sudario, rogato Arcangelo Roberti 25 marzo 1605.

Benedictio Ecclesiæ Ven. Societatis S. S. Sudarii de Urbe noviter constructæ et fabricatæ.

Die veneris festivitatis Annuntiationis Beatissimæ Virginis Mariæ, 25 mensis martii 1605, vacante Sede Apostolica per obitum Felicis Memoriæ Clementis Divina Providentia Papæ VIII, in anno sui pontificatus XIV.

Admodum illustrissimus et reverendissimus Dominus Vincentius Justinianus Episcopus Gravinensis, sponte omni una mecum notario et testibus infrascriptis, se personaliter contulit ad Ecclesiam Sanctissimi Sudarii D. N. J. C. de Urbe Nationum subditarum Serenissimo D. D. Sabaudiæ Duci nuper constructam et fabricatam, sitam et positam hic in Urbe in regione S. Eustachii in platea Furnariorum et prope Turrim l'*Argentina* nuncupatam. Quam quidem Ecclesiam et situm illi contiguum pro continuatione fabricæ ejusdem Ecclesiæ, processionaliter circa eam multis et cum ceremoniis Ecclesiasticis in similibus actis solitis necessariis et uti de stilo S. R. E. accendendo benedixit, eamque omnipotenti Deo ac Beatissimæ Virgini Matri Mariæ dicavit, sub nomine, titulo et invocatione Sanctissimi Sudarii ejusdem Domini nostri Jesu Christi nationum præfatarum. Statimque secuta eadem benedictione ipse reverendissimus dominus Episcopus in ea sanctissimum Missæ sacrificium cum canticis organo et musica solemniter celebravit, orationemque quadraginta horarum in ea posuit et reliquit pro enixe Deum exorare quatenus clementer dignetur novum

Digitized by Google

Summum Pontificum ad laudem et gloriam suam ac exaltationem suæ sanctæ Matris Ecclesiæ quanto jus nobis concedere, ac pro unione omnium Principum Christianorum, extirpatione hereticorum ac pro conservatione Seremissimi D. D. Sabaudiæ Ducis et Pedemontis Principis fidei Catholicæ Defensoris cum serenissima ejus prole, et pro augmentatione et conservatione Ven. Societatis S. S. Sudarii.

Super quibus etc...

Actum Romæ in eadem Ecclesia ut supra sita, posita et confinata, præsentibus ibidem Magistratis et Rev. D. Vincentio Claretta de Javenno nullius diœcesis Provinciæ Taurini, familiari et continuo comensali Ill. et Am. D. Fabii Blondi Patriarchæ Jerosolimitani, Dominico Cennio Ceseuaten Capellano, et Joanne Amedeo de Alexandris de Lombriasco Taurinensis diœcesis secretario respective dictæ Ven. Societatis Sanctissimi Sudarii, Testibus.

Arcangelus Roberti Not. A. C. rogatus.

N° 4.

Mémoire adressé à S. Em. le Cardinal Vicaire par le Recteur Croset Mouchet pour demander la réouverture de l'Eglise du Saint-Suaire.

Eminenza,

Il Governo di S. M. il Re Vittorio Emanuele, nel pietoso intento di giovare ai bisogni spirituali di quella parte dei suoi sudditi dimoranti in Roma, e giusta gli Stabilimenti provvidi creati dai suoi augusti Maggiori, si è preoccupato dell' alta convenienza di ottenere la riapertura al Culto Divino della Chiesa nazionale del S. S. Sudario dei Piemontesi a Roma, oggetto della religiosa munificenza dei Prin-

Digitized by Google

cipi Sabaudi, Re di Piemonte e di Sardegna. A cio lo spinge particolarmente l'auspicata ricorrenza del Concilio Ecumenico radunato dalla Santità di N. S. gloriosamente regnante Pio IX.

Lo stato infelice in cui questa Chiesa si ritrovava da molti anni aveva mosso il signor marchese Migliorati allora Ministro di Sardegna a Roma a chiedere alla Santa Sede che dichiarasse questa Chiesa temporariamente chiusa al Culto, intantochè i redditi della medesima accumulati per qualche tempo fornissero i mezzi per i convenienti ristauri. In fatto il Rescritto Apostolico del febbraio 1858, che si otteneva per degnazione della Santa Sede, dichiarava questa chiesa provvisoriamente chiusa per dieci anni, mandava depositarsi, sovra i redditi avanzati annualmente, la somma di scudi R. 100 annui nella Cassa del Sacro Monte di Pietà di quest' alma Città, e determinava che i Legati pii fondati in detta Chiesa si adempissero provvisoriamente nella vicina Chiesa di S. Andra della Valle. Questo stato di cose ha durato sin qui e per lo spazio di un dicennio circa, il cui termine si avvicina ormai; ad intanto il Governo ha potuto formare un fondo assai vistoso, onde provvedere agli occorrenti ristauri, affinchè questa chiesa venga di nuova uffiziata in modo decoroso a profitto spirituale dei nazionali.

In tale intento con Decreto ministeriale del 10 novembre 1869, firmato Generale Menabrea, Ministro degli affari esteri e Presidente del Consiglio dei Ministri nominava l'umile esponente a Rettore di questa chiesa nazionale del S. S. Sudario nelle condizione che aveva di prima e, con simultaneo altro Decreto, lo muniva dei voluti poteri e facoltà, coll' incarico di fare tutti i passi presso la reverendissima Curia Romana, atti al conseguimento del desiato intento.

Digitized by Google

Egli è per cio che l'umile ricorrente, unendo al presente ricorso i rescritti di nomina e dei poteri ricevuti da S. E. il Ministro degli Esteri, supplica la Eminenza Vostra si degni autorizzare e decretare il riaprimento di detta chiesa non si tosto saranno terminati i ristauri, dichiarando il supplicante di sottoporsi alle condizione che l'Eminenza Vostra vorrà determinare conformamente alle Leggi Ecclesiastiche e Sinodali.

Ed intanto egli si fa carico di participare che i lavori sono già incominciati, è che l'opera verrà proseguita con tutta l'alacrità che si addice alla pietà del Principe che li ha ordinati, al maggiore vantaggio spirituale dei nazionali, ed al decoro di questa Augusta Metropoli dell' Orbe Cattolico.

(Janvier 1869.)

N° 5.

Copia di lettera di S. A. R. la Principessa Louisa di Savoja al Prefetto ed Ufficiali dell' Arciconfraternità del S. S. Sudario di Roma, 28 gennaio 1682.

(*Archivio del Sudario.*)

Molto illustri e venerati Signori,

Non ho voluto rispondere alla lettera che si compiacquero scrivermi sin dal principio del mese passato, prima che effettivamente non fossero rimessi all' Abbate Di Martignana li sedici quadri o sieno stendardi dei ritratti d'alcuni Santi della Legione Tebea; cosi è seguito presentemente per rinviarli costi a Roma alla Veneranda Arciconfraternità del S. S. Sudario, conforme all' incombenza che n'ha ricevuto dalla medesima. M'incresce che nell' inventario delle guardarobbe e dell' eredità della felice memoria del

Digitized by Google

signor Principe Mauritio mio signor e consorte, non siensi ritrovati in maggior numero nè in qualità di più pregio; che anch' io più volentieri sarei concorsa a fargli rimettere, o presentare all' istessa Arciconfraternità, della quale mi professo ben parziale e divota. Accettino intanto il mio buon animo e s'assicurino che in tutte le occasioni mi troveranno sempre pronta à loro comandi.

Da Torino li 28 gennaio 1682.

Firmata: LOUISA D. S.

N° 6.

Particola del Testamento e Codicilli dell' Infanta Maria Francesca di Savoia.

(Archivi generali di Corte.)

L'Infanta Maria Francesca di Savoia, figliuola del Duca Carlo Emanuele I° e di Caterina d'Austria aveva fatto il suo testamento in Roma, 11 giugno 1656, rogato Gioantonio Leo Protonotario. Fra le ultime sue disposizioni la pia Principessa aveva compiuto ed assicurato la fondazione del Monastero delle *Cappuccine* e della Casa delle *Convertite* in Roma, ed aveva dato incarico al suo erede di istituire una Biblioteca pubblica da commettere alla direzione dei P. P. Barnabiti di San Dalmazzo, assegnando intanto il fondo di 6,000 scudi per comperare i libri di prima compra, e rimunero le personne che le avean dato maggiori e più lunghe prove di devoto affetto e di fedeltà fra cui l'Abate Aghemio.

Finalmente con suo Codicillo delli 3 di luglio dello stesso

Digitized by Google

anno, ed in cui si occupo esclusivamente di due pie liberalità, statuiva cosi:

« Io infrascritta (Suora Maria de Savoia) oltre a quanto « ho lasciato in altre liste fatte avanti questa in confor- « mità della mia disposizione, essendomi a titolo di « legato dalla gloriosa memoria dell' Infanta Margherita « duchessa di Mantova mia sorella stato lasciato dieci mila « ducatoni.

« Lascio, di questi, cinque mila ducatoni alla chiesa e « Compagnia del S. S. Sudario di Roma, ad effetto di far « fabbricare nella medesima Chiesa una capella ab B. « Amedeo di Savoia subito che si potranno avere, e seguirà « la canonizzazione del sudetto Beato.

« Degli altri cinque mila che restano, ne lascio due mila « ducatoni al sacro convento di S. Francesco d'Assisi ad « effetto che quei P. P. Minori Conventuali li impieghino in « qualche fondo sicuro.....

« Prescrivo che il mio corpo sia trasportato e sepolto « nella Chiesa del sacro Convento di S. Francesco d'Assisi « sotto la predella dell' altare detto delle Sante reliquie, e « con quella semplicità che sogliono fare alle religiose, e si « faranno celebrare delle messi; cioè quattrocento in « Roma, seicento in Assisi nella quale chiesa del sacro con- « vento lascio e voglio che sia instituita una messa quoti- « diana perpetua in suffraggio dell' anima mia, aggravando « in ciò l'infrascritto mio erede a costituirli il reddito con- « veniente sopra i due mila ducati dei quali posso disporre « di quelli della signora Caterina mia sorella di gloriosa « memoria..... »

Digitized by Google

N° 7.

Elenco dei pii Sodalizi esteri i quali hanno avuto l'aggregazione colla Ven. Arciconfraternità del S. S. Sudario in Roma, in virtù della Bolla di Clemente VIII, QUUM SICUT ACCEPIMUS, *7 dicembre 1604.*

1619 — 15 aprile — La Confraternità di S. Maria Maddelena di Viterbo.

1619 — 23 maggio — La Confraternità di S^ta Maria Maddelena di Fossano.

1684 — 2 aprile — La Confraternità del SS. Sudario di Torino.

1692 — 7 ottobre — La Confraternità dei disciplinanti di S. Antonio di Cinaglio. (Diocesi d'Asti.)

1692 — 17 ottobre — La Confraternità della SS. Sindone di Genova.

1747 — 24 luglio — La Confraternità di S. Sebastiano d'Alessandria.

1751 — 22 giugno — La Confraternità di S. Michele Arcangelo di Quorgnen. (Diocesi d'Alessandria.)

1753 — 25 febbraio — La Confraternità di S. Maria *del Pianto* di Brescia.

1753 — 30 ottobre — La Confraternità della B. V. M. del *Rimedio* e di S. Andrea di Alessandria.

1753 — 9 dicembre — La Confraternità di S. M. di Constantinopoli di Montedragone. (Diocesi di Carniola.)

1754 — 4 maggio — La Confraternità del SS. Crocefisso e delle 5 Piaghe della città di Guadalaxara.

1754 — 4 maggio — La Confraternità del SS. Sepolcro di N S. J. C. della città di Messico.

Digitized by Google

1754 — 4 maggio — La Confraternità di S. Giuseppe della città nuova della Vera Cruz. (Diocesi de Angelepoli.)

1754 — 4 maggio — La Confraternità della B. V. della Misericordia e del Rosario della città di Zalla. (Diocesi Calaguritona.)

1754 — 4 maggio — La Confraternità delle anime del Purgatorio della città di Guadana. (Diocesi di Durango.)

1754 — 4 maggio — La Confraternità della B. V. del sola e del SS. Sepolcro della Vera Cruz. (Diocesi d'Angelopoli.)

1754 — 4 maggio — La Confraternità dei Poveri della B. V. M. di Guadalupa della città di S. Giacomo del Quarnero. (Diocesi di Messico.)

1754 — 4 maggio — La Confraternità di S. M. e dei Pittori della città di Messico.

1756 — 18 luglio — La Confraternità dei S. S. Apostoli Taddeo e Giuda dei Cavalieri di Cristo, di Madrid.

1767 — 8 gennaio — La Confraternità di S. Colombano di Ciglione. (Diocesi d'Acqui.)

1771 — 24 marzo — La Confraternità di S. Bernardino di Valenza.

N° 8.

Processo Verbale della consecrazione della Chiesa del SS. Sudario, 16 novembre 1871.

L'anno del Signore mille ottocento e settant' uno, vigesimo sesto del glorioso Pontificato di S. S. Papa Pio IX, ed alli sedici del mese di novembre, nella sagrestia maggiore della Chiesa sotto il titolo del S. S. Sudario dei Piemontesi.

Si premette che per Rescritto Apostolico delli 28 febbraio

Digitized by Google

1858, ottenuto dalla Regia Legazione Sarda presso la Santa Sede, la chiesa del Santissimo Sudario dei Piemontesi a Roma, attese le urgenti riparazioni che le occorrevano, fu dichiarata chiusa, e l'adempimento dei pesi religiosi che le erano proprii commesso ai R. R. P. P. Teatini della vicina chiesa di S. Andrea della Valle. Da quel punto, la detta chiesa cesso di essere uffiziata; le rendite furono amministrate dalla stessa Regia Legazione in Roma, e poscia, cessata questa, dal Ministero degli affari esteri.

Nel corso del 1859, S. E. il signor Generale Conte Ménabréa, allora Ministro degli esteri et presidente del consiglio dei Ministri, divisò di erogare il fondo ottenuto dal cumulo delle rendite annue ai lavori di restauro, e ne decretò l'esecuzione; il prenominato signor Ministro Conte Ménabréa ha pertanto avuto la gloria ed il merito di far si chè un antico e prezioso monumento della pietà dei nazionali Subalpini residenti a Roma, tre secoli or sono, venisse convenientemente ristaurato e restituito al culto religioso; nel quale pietoso divisamento egli è stato coadiuvato dal signor commendatore Edoardo Corso, direttore capo di divisione nel predetto Ministero degli affari esteri.

I lavori di ristauri incominciati sullo scorcio del 1869 e principio del 1870, sotto la esperta direzione dell' architetto signor cavaliere Giacomo Monaldi, e coll' illuminato zelo del signor cavaliere avvocato Augusti Bernetti, amministratore del pio Istituto, e quindi proseguiti, ma poi interrotti della grande alluvione del dicembre di quell'anno, sono stati portati a compimento, non solo in guisa conveniente, ma si ancora coll' aggiunta di commandevoli opere d'abbellimento, specialmente di nuove pitture a fresco eseguite dal giovane pittore Cesare Maccari, applaudite dagli uomini dell' arte.

Digitized by Google

In tale stato di cose, il signor Canonico cavaliere Croset-Mouchet, dal prelodato Ministro nominato Rettore di questa chiesa, in tale sua qualità e per speciale incarico avutone, ha rassegnato un' istanza alla superiore autorità ecclesiastica ed ha ottenuto dalla benignità di S. Eminenza il Cardinal Vicario Patrizi il Rescritto di consecrazione, di riapertura e di uffiziatura della chiesa del SS. Sudario, affinchè quindinnanzi in essa si adempissero i legati e i riti religiosi sul piede e modo di prima; e S. E. Reverendissima Monsignor Giuseppe Angelini, Arcivescovo di Corinto e vice-gerente di Roma, si è degnato di compiere egli stesso il solenne sacro rito della consecrazione della chiesa e dell' Ara Maggiore, giusta le prescrizioni del Pontificale Romano e del Cerimoniale dei Vescovi.

Per il che il prelodato Rev^mo^ Monsignore Vice-Gerente di Roma, accompagnato dai suoi signori Sacerdoti d'onore, assistito dal Rev^mo^ Monsignor Antonio Cataldi, cerimoniere apostolico, si è portato sin dalla vigilia nella predetta chiesa, ove, su d'un apposito altarino allestito nella sagrestia (che anticamente era l'oratorio della Veneranda Arconfraternità dell SS. Sudario, padrona della medesima chiesa) si fece la solenne benedizione della cassetta, e vi ripose, secondo il prescritto del Cerimoniale Romano, le Sacre Reliquie che all' indomani dovevano essere rinchine nell' altare maggiore consecrando; dinanzi alle quali Sacre Relique si recito l'uffiizio dei primi vespri, e poscia si rinchiuse la Sacra Teca nel ciborio dell' altarino in sagrestia; si commise al signor Rettore di proseguire la recita delle preghiere notturne e di farvi celebrare il santo sacrificio della Messa all' *Ave Maria* dell indomani.

Infatti, circa le ore sei del mattino di questo giorno, il Rev^mo^ Monsignore Cataldi, maestro delle cerimonie, vi ha

Digitized by Google

celebrato la S. Messa, e si è dato tutte le più sollecite cure, siccome aveva già fatto nei primi Vespri del giorno innanzi, affine di apparecchiare ogni cosa per l'imponente funzione, la quale da lì a poco dovea incominciare.

Alle ore sette e mezzo del mattino giunse S. E. Reverendissima Monsignor consecrante, accompagnato dai suoi preti d'onore e dai famigliari suoi. Ricevuto, e presa l'acqua santa sul liminare del passo esterno che dà accesso alla sagrestia, dal signore Rettore canonico Croset-Mouchet, circondato da uno stuolo di Ecclesiastici, i quali ben vollero prestare il loro servizio per la solenne funzione nei vari Uffizi prescritti dalla Liturgia Pontificale, il Reverendissimo Prelato si è portato al luogo ove, ai primi Vespri del giorno precedente, erano state depositate le Sacre Reliquie nella loro Teca, e tosto ebbero principio i riti della sacra funzione.

Ad essa assisterono, oltre al Rettore della chiesa canonico Croset-Mouchet, anche il signor cavaliere avvocato Augusto Bernetti, amministratore della medesima, ed il signor cavaliere Giacomo Monaldi, architetto, il quale aveva fatto il disegno ed avea avuto la dirizione di tutti i lavori di consolidamento, di ristauro e di abbellimento di questo sacro Tempio costrutto dalla pietà degli antichi nazionali Subalpini, Piemontesi, Savoiardi, Nizzardi-Liguri, residenti in Roma, i quali, per la spazio di tre secoli col mezzo della loro Arciconfraternità, l'avevano amministrata e fatta uffiziare nel modo il più commendevole; ed è coll' intento di commemorare questa pietosa origine che il Rettore predetto ha avuto il provvido pensiero d'invitare alla sacra funzione alcuni Sacerdoti, in quali con esso stesso, per ragione del loro paese natio, rappresentassero le tre nazioni a cui appartennero i fondatori e gli ammi-

Digitized by Google

nistratori di questo religioso Instituto del SS. Sudario.

Qùindi il Reverendissimo prelato consecrante, dall' oratorio, ossia dalla sagrestia ove prima erano state depositate e venerate la Sacre Reliquie, si avvio portando la venerata Teca e preceduto dalla croce cona lato due accoliti con torchie accese, processionalmente dinanzi alla porta maggiore, dove egli compi le prescritte cerimonie, intanto che si recitavano coralmente i Salmi. Successivamente si sono fatte le prescritte aspersioni sovra le pareti, si interne come esterne, coll' acqua santa gregoriana. Poscia si è proceduto alla consecrazione dell' Ara Maggiore, e vi si rinchiusero le Sacre Reliquie in una Teca di auricalco avvolta in fettuccie di seta rossa sigillata col sigillo proprio del Reverendissimo Vescovo Consecrante. Queste preziose Reliquie sono *del Pallio* del glorioso patriarca San Giuseppe, proclamato dal Sommo Pontifice gloriosamente regnante Pio IX, Protettore di tutta la Chiesa Cattolica, delle *Ossa* dei Santi Apostoli Pietro et Paolo; laonde questo Altare Maggiore rimane consecrato al SS. Sudario di N. S. G. C. ed a S. Giuseppe, ed ai gloriosi Apostoli Pietro e Paolo.

Compiuta la sacra funzione della consecrazione dell' Altare Maggiore e ricopertolo con tela incerata bianca, il Reverendissimo Prelato consecrante si rivolse a fare la unzioni ed incensazioni delle pareti e delle dodici croci affisse sulle medesime, e le asperzioni coll' acqua gregoriona delle pareti stesse nelle loro parti superiori, mezzane ed inferiori.

Non appena è stato dato termine alle adempimento di tutte le prescrizioni del Pontificale e del Ceremoniale per la solenne consecrazione della Chiesa e dell' Altare maggiore, S. E. Reverendissima Monsignor Vice-Gerente consecrante ha dato la Benedizione pastorale, accompagnandola colla

Digitized by Google

elargizione di un anno d'indulgenza a tutti coloro che avevano assistito al sacro rito, e di 40 giorni per coloro che l'avrebbero visitata nel giorno anniversario.

Quindi ed a coronamento della solenne funzione, il santo sacrificio della Messa è stato celebrato all' Attar Maggiore or ora consecrato e dietro invito di S. E. Rev^mo Monsignor consecrante; del signor canonico Croset-Mouchet Rettore della Chiesa, assistendovi la prelodata Excellenza Sua.

Di tal guisa, e mercè della benigna degnazione di S. E. Reverendissima Monsignor Angelini, Arcivescovo di Corinto e Vice-Gerente di Roma, il quale ha ben voluto compiere egli stesso codesta imponente funzione sotto la maestrevole direzione di Monsignor Antonio Cataldi, cerimoniere apostolico, si è posto il suggello alla solenne consecrazione della chiesa del SS. Sudario, che non l'aveva giammai ricevuta per i tre secoli di sua existenza, beneficio questo ed onore che si debbono prima di tutti tributare alla benignità di Sua Eminenza il Cardinal Vicario Patrizi ed alla cortesissima compiacenza di S. E. Reverendissima Monsignor Ciuseppe Angelini, Vice-Gerente di Roma.

Presenziarono alla sacra funzione di questa consecrazione, oltre al prelodato Rettore del Sudario, ed oltre al signor Cavaliere avvocato Augusto Bernetti ed al signor cavaliere architetto Giacomo Monaldi, anche il P. Giuseppe, nel secolo Vincenzo Barla, dell' ordine dei carmelitani di Vecchia Osservanza, Ligure di Ponente, e D. Giovanni Roera di Cuneo (Piemonte), rappresentanti, insieme al Rettore canonico Croset-Mouchet, di patria Savoiardo, le tre nazionalità dei primi fondatori e successivi amministratori della chiesa et del Pio Instituto del SS. Sudario in Roma.

Di che tutto si è redatto il presente Verbale a perpetua memoria da tramandare ai posteri, mentre Monsignor

Digitized by Google

Cataldi, Maestro delle cerimonie pontificie, nella sua qualità di protonotario della S. Sede Apostolica,, ha rogato, secondo il solito,p ubblico e solenne istromento della seguita consecrazione da conservarisi in questo archivio; la copia autentica è stata dal medesimo deposta conforme l'uso, nell' Archivio Apostolico e regolarmente registrato.

Fatto a Roma il sedici di novembre 1871.

Firmati in originale: Visto † Giuseppe ANGELINI, Arcivescovo di Corinto, Vice-Gerante. — P. Giuseppe BARLA, Carmelitano, Ligure, teste. — D. Giovanni ROERA, Piemontese, teste. — Cav. Avv. Augusto BERNETTI, teste. — Cav. Giacomo MONALDI, Architetto, teste. — Canonico Giuseppe CROSET-MOUCHET, Savoiardo, Rettore della R. Chiesa del Sudario ed estensore del Verbale.

N° 9.

Statuti della Veneranda Archiconfraternità del SS. Sudario di Nostro Signor Gesù Cristo in Roma.

La santissima Sindone in cui essendo involto il sacrosanto corpo del nostro Redentore resto impressa la figura di lui col suo prezioso sangue, è stata sempra mai, e a gran ragione stimata per uno de' più sublimi pegni ch' abbia lasciato al mondo del suo amore infinito Gesù Cristo Signor nostro. E questo tesoro inestimabile, il quale si possiede dalla Real Casa di Savoia, si conserva tuttavia nella Metropolitana di Torino con quel decoro, e con quella magnificenza, che è propria e degna della pietà singolare di essa.

Digitized by Google

Accesi dunque di divoto affetto verso questa meravigliosa reliquia, i sudditi di S. A. R. delli Stati della Savoia, del Piemonte e di Nizza, assai numerosi in quest' Alma Città, eressero nell' anno della nostra salute 1597 un' Archiconfraternità sotto il titolo di SS. Sudario, e n'ottennero la confermazione della felicissima memoria di Clemente VIII, la qual Archiconfraternità col favore della divina grazia ha preso maggiore vigore, e sempre si è andata avanzando di tempo in tempo. E questo tanto più lodevolmente quanto postposta ogni speranza di premio terreno, o di timore e pena, i confratelli si sono messi innanzi agl' occhi il solo scopo del servizio di Dio e l'acquisto del Cielo.....

Les Statuts comprennent 33 chapitres et forment un tout petit volume. Ils traitent avec beaucoup de détails, des élections des Officiers, de leurs devoirs respectifs, de l'ordre des réunions publiques et secrètes, de l'habit des confrères, de la manière de recevoir les novices, des fêtes, des processions, des aumônes ordinaires et extraordinaires, des membres défunts, des bienfaiteurs, des archives et des écritures, du silence et de l'obéissance, des usages et des coutumes. Ce serait sortir du cadre que je me suis tracé que de vouloir les reproduire tous ici ; mais il en est quelques-uns qui méritent une attention spéciale : ce sont ceux qui mettent sur le même pied d'égalité les Savoyards, les Piémontais et les Niçois, celui qui donne droit aux femmes d'entrer dans l'Archiconfrérie et enfin celui qui indique les procédés à suivre pour la délivrance des prisonniers soit à Rome, soit à Turin.

Capo I°

Essendo molto necessario il buon regimento in tutte l'opere che si hanno a fare, pero è di bisogno che la nostra Archiconfraternità habbia un Protettore, un Prefetto, 4

Digitized by Google

Guardiani, 6 Consiglieri, un Camerlengo, un Proveditore, un Secretario, un Maestro dei Novizi, 2 Visitatori degl' Infermi, 2 Sindaci, un Maestro dei Coristi, 2 Segrestani, un Cappellano e un Mandataro, l'uffizio e autorità dei quali si dechiarerà distintamente nei seguenti capitoli.

Capo IV°

Si ordina che il Prefetto possa essere eletto indifferentemente di tutti li 3 Stati sudditi dell' A. R. di Savoia, sia capo e preceda a tutti gl'altri officiali di nostra Archiconfraternità e come tale tenga il primo luogo, e sia da tutti obbedito e rispettato nelle congregazioni, processioni e dove si ritroverà. Tenga il Sigillo della nostra Archiconfraternità e insieme con uno de' Guardiani che si troverà presente sottoscriva tutte le lettere missive, o altre espedizioni..... Porti la Mazza alle Processioni, porti anco il Libro de' nostri Statuti alli Morti, ed in sua assenza lo porti l'Offiziale maggiore che vi si troverà. Dopo che uno sarà stato Prefetto, s'intenda esser sempre della Congregazione secreta, e venendo alle Congregazioni il che sommamente si desidera, se gli debba dare sedia e luogo più qualificato degl' altri.

Capo V°

Li Guardiani debbono essere quattro, cioè ; uno Savoiardo, due Piemontesi ed un Nizzardo, stiano sempre a sedere a canto al Prefetto, e lo consiglino, e gli ricordino tutte le cose che conosceranno esser di bisogno per la nostra Archiconfraternità et possino amministrare l'Offizio del Prefetto havutane pero da lui commissione, quando che per lecito impedimento non potesse ritrovarsi alle Congregazioni.....

Digitized by Google

Capo XXII°

Le donne della nostra Nazione di qualsivoglia età possino essere tutte accettate nella nostra Archiconfraternità, ma siano tenute prima di dare in nota il lore nome e luogo dove abitano alla Priora, la quale poi farà consapevole il Prefetto, e dal Secretario saranno scritte nel libro delle sorelle. Possano essere accettate nella nostra Archiconfraternità tutte quelle donne che saranno mogli o figliuole degl' uomini della nostra Nazione e fratelli dell' Archiconfraternità ancorchè siano ferestiere purchè faccino la loro entrata. Tutte la sorelle siano tenute, quando saranno intimate, intervenire alle processioni e mortorii che occoreranno, e morendo alcun fratello e sorella siano obligate dire una volta la Corona della Madonna per l'anima di ciascheduno defunto. Habbino una Priora e due Infermiere per visitare le sorelle inferme e portar loro elemosine ed esortarle alla confessione e pazienza.....

Capo XXVII°

Ordiniamo che un mese prima che venga la nostra festa del SS. Sudario il Prefetto e Guardiani faccino diligenza di Ottenere da Monsignore Governatore un carcerato, se sarà possibile, o altro fuori di carcere condannato a morte, conforme alla grazia concessaci dalle felice memoria di Papa Paolo V come appare per Breve spedito sotto li 19 settembre 1608, la quale grazia procurino per mezzo dell' Eminentissimo Protettore con ogni sollecitudine, come anco in virtù del privilegio concessoci dall' A. R. di Carlo Emanuele I° di gloriosa memoria spedito sotto li 19 giugno 1619 ed interinato dal Senato Ducale sedente in Torino li 13

Digitized by Google

ottobre dell' istess' anno per le remissione di due banditi capitali piemontesi. Procurino che in Piemonte venghi effetuato per mezzo dell' Eminentissimo Signor Ambasciatore. E quanto alla liberazione del prigione in Roma quando ci fosse alcuno delli Stati di S. A. R. vogliamo che sia anteposto a tutti gl'altri.....

Al compimento della grazia s' intimino poi con ogni diligenza tutti fratelli per la vigilia della suddetta festa nella nostra chiesa, i tutti quali processionalmente vadino alla carcere dove si retroverà il prigione, e prima di tutti s' invii il Maestro de' Novizi il quale haverà cura di vestire il carcerato del sacco della nostra Archiconfraternità sopra il quale gli metteranno una veste di taffetà rosso. Pervenuta la processione alle carceri, il Preffetto, Guardiani e Secretario soli entrino dentro e consegnino il mandato di relasso al custode di quelle, e si faccino consegnare il condennato aggraziato. Il giorno seguente che sarà la festa, assista nella nostra chiesa, et fattagli la fede della liberazione dal nostro Secretario, sottoscrita dal Prefetto e Guardiani e sigillata col nostro sigillo sia ascritto al numero dei fratelli, se sarà della Nazione, esordandolo a vivere cristianamente, e di guadarsi per l'avvenire dall' incorso di simili pericoli.

Capo XXXV°

Essendo composta la nostra Archiconfraternità di persone di tre provincie e Stati diversi soggetti pero tutti tre all' A. R. di Savoia, ed essendo sino adesso per grazia di Dio, caminato tra loro di buonissimo concerto e con molta loro lode e non poca edificazione dei superiori all' orecchie dei quali non è mai giunto alcun richiamo per causa di discordia, s'esorta percio tutti a continuare con questa

Digitized by Google

buona armonia e carità tro loro, perchè altrimenti dell' Archiconfranità se ne fariano tre parti con la sua totale rovina.....

E questo si deve avvertire particolarmente nell' elezione dell' officiali, Cappellano e simili quali, eccetuati li Guardiarni, si devono elegere indifferamente di tutti 3 li Stati, havendo solo riguardo al più habile, che in questa maniera con la buone unione l'Archiconfraternità anderà avanti sempre crescendo ad aumentando. Il che piaccia a sua Divina Maestà di concederci a maggior sua gloria par li meriti del nostro glorioso protettore S. Maurizio per la festa del quale si è dato il compimento alli presenti Statuti.

Laus Deo.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS 357

CHAPITRE Ier

Deux causes principales ont attiré les Savoyards à Rome pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles : les grands travaux de restauration, les dignités et les emplois de la Curie Romaine 360

CHAPITRE II

1597-1660

Origine et fondation de l'Archiconfrérie du Saint-Suaire. — Clément VIII lui accorde l'érection canonique (1597). — Installation provisoire dans la petite église de Saint-Louis della Valle. — Construction de l'église du Saint-Suaire (1604). — Etat prospère de l'Archiconfrérie. — Privilège et indulgences accordés par Paul V (1608). — Autre privilège accordé par Charles-Emmanuel Ier, Duc de Savoie. — Dons du Cardinal Maurice de Savoie (1625) et de sa sœur la Vénérable Marie-Françoise (1656) 372

CHAPITRE III

1660-1798

Restauration et agrandissement de l'église. — Procès à ce sujet avec le marquis Caffarelli. — Acquisition et restauration de maisons avoisinant l'église. — Procès à ce sujet avec le duc Cesarini. — Mauvais état des finances. — Fête solennelle pour la canonisation de Saint François de Sales (1665). — Rente annuelle de 120 écus accordée par le Duc de Savoie Charles-Emmanuel III (1762). — Inscription 382

Digitized by Google

CHAPITRE IV

1798-1814

Pages.

Triste état de l'Archiconfrérie et de l'église sous la République romaine. — Confiscation des biens. — Suppression de l'Archiconfrérie (1799). — Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne, fait restaurer l'église en partie et lui fait de grands dons (1801). — Mort du Cardinal Gerdil. — Mgr de Salvoux lui succède comme protecteur et administrateur (1802). — Occupation de Rome par les Français. — L'établissement du Saint-Suaire est uni à celui de Saint-Louis (1804). — L'église est fermée en 1807. 388

CHAPITRE V

1814-1870

L'église est rendue au culte par ordre de Pie VII (1814). — Mgr de Salvoux est de nouveau nommé protecteur et administrateur. — A sa mort, en 1836, l'administration de l'établissement du Saint-Suaire passe à la Légation Sarde auprès du Saint-Siège. — En 1838, grandes réparations urgentes. — Charles-Albert fait prêter à l'Etablissement la somme de 923 écus. — A la demande de la Légation Sarde les revenus de N.-D. du Tillet d'Acqui lui sont affectés par le Pape. — Et sur les instances de la même Légation la fondation de 120 écus par an faite par Charles-Emmanuel III lui est rendue. — A la demande du marquis Migliorati, en 1858, l'église est fermée pour 10 ans. — Les revenus accumulés permettent de la restaurer complètement en 1870. 391

CHAPITRE VI

Incident diplomatique (1864). — Le gouvernement impérial, en vertu de l'annexion de la Savoie et de Nice à la France, réclame la possession de l'établissement du Saint-Suaire. — Opposition du gouvernement italien. — Raisons qu'il en donne.

Digitized by Google

Pages.

— Examen de ces raisons. — Opinion de l'auteur à ce sujet. — Transfert par le Ministère des affaires étrangères de l'administration de l'établissement du Saint-Suaire au Ministère de la Maison du Roi. — Procès-verbal (1871)..... 401

CHAPITRE VII

Description de l'église. — Son rang parmi les églises de Rome. — Fresques remarquables. — Copie ancienne du Saint-Suaire de Turin. — Richesse et abondance des marbres. — Vases sacrés et ornements très riches. — Nombreuses associations affiliées. — Consécration solennelle de l'église (1871). — Procès-verbal intéressant..... 414

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pages.

N° 1. — Procès-verbal de la Consignation de l'église du Saint-Suaire au Ministère de la Maison du Roi..... 430

N° 2. — Copie des Lettres-Patentes de Charles-Emmanuel Ier, Duc de Savoie, conférant à l'Archiconfrérie le droit de délivrer deux condamnés tous les ans..... 432

N° 3. — Procès-verbal de la bénédiction de l'église en 1605, par le Notaire Arcangelo Roberti..... 434

N° 4. — Mémoire adressé à Son Eminence le Cardinal Vicaire par le Recteur Croset-Mouchet pour demander la réouverture de l'église..... 435

N° 5. — Lettre de S. A. R. la Princesse Louise de Savoie au Préfet de l'Archiconfrérie..... 437

N° 6. — Fragment des testament et codicilles de l'Infante Marie-Françoise de Savoie..... 438

Digitized by Google

Pages.

N° 7. — Liste des associations étrangères affiliées à l'Archiconfrérie du Saint-Suaire..... 440

N° 8. — Procès-verbal de la consécration de l'église du Saint-Suaire en 1871. 441

N° 9. — Quelques Statuts remarquables de l'Archiconfrérie dressés en 1643..... 447

Digitized by Google

Digitized by Google

ALEXIS DE JUSSIEU

NÉ A LYON LE 2 MARS 1827

MORT A AIX-LES-BAINS LE 13 OCTOBRE 1899

Digitized by Google

Séance du 11 janvier 1900

ÉLOGE

DE

M. ALEXIS DE JUSSIEU

PRONONCÉ PAR

M. le Général BORSON

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE

DE

M. ALEXIS DE JUSSIEU

MESSIEURS,

C'est un pieux et dernier tribut à payer à la mémoire de ceux de nos collègues qui quittent ce monde que de rappeler par une courte Notice leur vie et leurs travaux, de mettre en évidence les mérites qu'ils ont pu acquérir au titre de la science, des lettres ou du bien public et de marquer ainsi la part de reconnaissance qui s'attache à leur nom.

Je viens remplir aujourd'hui ce devoir en vous parlant de M. Alexis de Jussieu, ancien archiviste du département de la Savoie, membre effectif de notre Académie depuis 1861, et décédé pieusement le 13 octobre dernier à Aix-les-Bains, dans sa 73e année. En raison de son âge et de ses infirmités, parmi lesquelles l'affaiblissement de la vue était la plus cruelle, notre confrère s'était pour ainsi dire retiré du monde et n'assistait plus à nos séances. J'ai donc été privé de l'avantage de le connaître personnellement, mais je m'aiderai ici des souvenirs de plusieurs d'entre vous, et des divers travaux qu'il a publiés dans le but de mieux faire

Digitized by Google

connaître notre Savoie. Il y était arrivé il y a près de quarante ans, lors de l'annexion et notre pays était devenu le sien par une longue résidence et par une sorte d'adoption. Il s'y est fixé après sa retraite et l'on ne peut mettre en doute les sentiments qui le déterminèrent, lorsqu'en parlant de la Savoie, il écrit *qu'il a appris à l'aimer, ainsi que ses habitants depuis qu'il lui a été donné de bien les connaître*[1].

Alexis de Jussieu, né à Lyon le 2 mars 1827, appartient à la famille des illustres savants de ce nom. Il le rappelle avec une légitime satisfaction dans son discours de réception à l'Académie, prononcé le 16 mars 1862. « Mon culte « pour la science, dit-il, est le plus précieux héritage mo- « ral que m'aient laissé les hommes savants dont je suis « fier de porter le nom. *Pius atavis* est la devise de mes « armes[2] et le mot de ralliement dans le champ des con- « quêtes pacifiques où se sont illustrés les Antoine et les « Bernard de Jussieu. »

Alexis de Jussieu avait débuté dans la carrière d'archiviste, dans la Loire et la Charente et il a laissé, comme membre de la Société archéologique de ce dernier département, une *Histoire de la chapelle de N.-D. de Bézines à Angoulême*.

Appelé en 1860 en Savoie, pour prendre la charge de nos archives et en organiser le service sur les bases de

[1] Préface de *l'Histoire de l'Instruction primaire en Savoie.*

[2] Ces armes sont : vairé d'argent et de gueule au chef d'azur chargé d'un soleil d'or. L'écu timbré d'un casque ou heaume d'acier poli bordé d'argent vu de deux tiers et à cinq grilles fourré de gueules orné de son bourret et de ses lambrequins d'azur, d'or et de gueules. (*Armorial* d'Hozier au cabinet des titres à la Bibliothèque nationale.)

(Note fournie par Mme de Jussieu.)

Digitized by Google

l'administration française, de Jussieu apporta à cette tâche les qualités qui le distinguaient : zèle, science, amour du travail. Il discerna rapidement l'importance de nos dépôts de documents publics et eut le mérite d'envisager son rôle, non en simple chef de service, mais en savant qui sait voir dans les archives d'une province comme la nôtre, berceau d'une famille souveraine et pendant des siècles, centre d'un Etat indépendant, les véritables annales écrites d'un passé glorieux et les sources les plus précieuses de son histoire.

« L'Histoire nationale, dit-il, dans le discours mentionné « plus haut est pour tous les hommes d'un même pays une « sorte de propriété commune ; c'est un patrimoine moral « que chaque génération qui disparaît lègue à celle qui la « remplace ; toutes ont le devoir d'y ajouter quelque chose « en certitude et en clarté. Ces progrès donnent sous cer- « tains rapports la mesure de la vie sociale d'un peuple « civilisé, car les sociétés ne vivent pas surtout dans le « présent, il leur importe de savoir d'où elles viennent « pour qu'elles puissent voir aussi où elles vont. » C'est là, sans nul doute, un noble langage, bien propre à servir de programme aux fonctions qu'assumait notre confrère. Derrière l'Archiviste, on reconnait le penseur indépendant et chrétien que nous retrouverons plus loin en parlant d'un de ses principaux ouvrages : *De l'Instruction primaire en Savoie*

Les vues qui guidèrent de Jussieu pour le classement de nos archives, se retrouvent dans le rapport inséré aux procès-verbaux du Conseil général pour la session de 1860, la première qui suivit l'annexion de la Savoie.

L'article 10 des Conventions internationales du 10 novembre 1860 fixait, ainsi qu'il suit, les bases de la répartition à faire entre la France et la Sardaigne, des archives des

Digitized by Google

départements annexés : « Les Archives contenant les titres « de propriété, les documents administratifs, religieux et de « justice relatifs à la Savoie, qui peuvent se trouver entre « les mains du gouvernement sarde, seront remis au gou- « vernement français. De son côté, la France s'est engagée « à remettre à la Sardaigne les titres et documents relatifs « à la famille royale (de Sardaigne) qui pourraient se « trouver dans les provinces cédées. Les deux gouverne- « ments s'engagent mutuellement à échanger des rensei- « gnements, des calques et des copies pour tous les docu- « ments intéressant à la fois les deux pays. »

De Jussieu partagea les documents qui composent nos archives en trois catégories : 1° Les documents antérieurs à 1792, provenant des anciennes archives du château royal de Chambéry ; 2° les papiers de l'administration française de 1792 à 1814 ; 3° les archives de l'intendance générale de Chambéry de 1814 à 1860. Les documents de la première catégorie, qui présentent le plus grand intérêt historique, avaient été transportés en partie à Turin dont les archives s'enrichirent aux dépens des nôtres. En 1824, notamment, avait eu lieu une réintégration de documents sur la Savoie que le premier Empire avait revendiqués au profit du département du Mont-Blanc. Ces appauvrissements successifs furent l'objet en 1860 de représentations et de demandes qui restèrent sans résultat.

En ce qui concerne les deux catégories suivantes, c'est-à-dire celles des archives de la période française de 1792 à 1814, et de l'Intendance générale de Savoie de 1814 à 1860, le rapport de M. de Jussieu reconnaît qu'elles ont été l'objet d'un classement très satisfaisant conformément aux instructions en vigueur, sous le régime sarde. « Celles-ci, dit-il, bien qu'elles diffèrent des

Digitized by Google

« nôtres, n'en sont pas moins claires et logiques et ont « l'avantage d'être plus particulièrement appropriées au « mécanisme de l'administration sarde. L'adoption d'un « nouveau système ne ferait qu'entraîner des complications « et des longueurs. » M. de Jussieu est donc d'avis de ne pas y toucher et donne des éloges mérités à l'employé à qui est dû le travail de classement et qui demeure son auxiliaire. Ajoutons que le rapport, en parlant de notre ancien cadastre, dit « qu'il constitue un des plus beaux monuments géographiques et statistiques existants. »

Ce qui précède, permet d'apprécier l'intérêt que M. de Jussieu apportait dans l'exercice de ses fonctions et son esprit d'impartialité. Ces qualités l'amenèrent rapidement à nouer les meilleures relations avec les hommes éminents de Chambéry qui, par leur patriotisme et par la nature de leurs travaux, s'intéressaient à la conservation et à la mise en valeur de nos archives nationales. Les nommer, c'est rappeler les noms d'anciens membres de notre Académie, aujourd'hui disparus, mais qui demeurent entourés de vénération et chers à notre mémoire. Le cardinal Billiet, le marquis Costa de Beauregard, le comte Greyffié de Bellecombe, Louis Pillet et Guilland témoignèrent à Alexis de Jussieu bienveillance et amitié. Le dernier que j'ai nommé, chargé, comme vice-président, de répondre à son discours de réception termine ainsi : « *Ce n'est pas seulement le « fonctionnaire et le savant que je suis heureux d'intro- « duire, j'apprécie l'homme de cœur et je serre la main de « l'ami.* »

Alexis de Jussieu conserva la direction des archives de la Savoie pendant trente-et-un ans, c'est-à-dire de 1860 à 1891, où sonna pour lui l'heure de la retraite. La publication de nombreux ouvrages montre que son tra-

Digitized by Google

vail et son activité intellectuelle répondirent aux espérances que ses débuts avaient fait concevoir. En voici les principaux :

N° 1. — *L'Annuaire administratif et historique du département de la Savoie,* publié en 1863. Cet ouvrage contient, à côté de renseignements relatifs au département de la Savoie, des notions générales sur les lois et règlements qui régissent les grands services publics, et sur l'organisation administrative et politique de la France. Il est clair, méthodique et présente ce côté intéressant que, pour chaque service public, l'auteur a joint l'historique de l'institution analogue en vigueur sous le régime sarde, auquel le régime français s'est substitué.

« On saura, dit-il, comment fonctionnaient antérieure-
« ment les institutions du pays, quelles habitudes elles ont
« créées ou elles peuvent avoir laissé subsister quels droits,
« intérêts ou titres, nés avant l'annexion ont conservé leur
« valeur... l'état complet du personnel des fonctionnaires
« qui ont administré la Savoie depuis plus de soixante
« ans et de ceux qui l'administrent depuis l'annexion. Ce
« travail présente donc l'histoire sommaire et comparative
« de l'administration publique en Savoie avant et depuis
« l'annexion. Il devient une sorte de mémorial de tran-
« sition. »

M. de Jussieu rappelle dans sa préface la publication faite au commencement du siècle par M. de Verneilh[1], ancien préfet, du *Tableau-statistique du département du Mont-Blanc* et annonce l'intention de la nouvelle adminis-

[1] *Statistique générale de la France. Département du Mont-Blanc*, par M. de Verneilh, ex-préfet de la Corrèze et du Mont-Blanc; Paris, MDCCCVII.

Digitized by Google

tration de refaire un grand travail conçu sur le même plan. Leur rapprochement *fournira les éléments d'une curieuse et féconde étude de comparaison soit pour le passé soit pour l'avenir de la Savoie et permettra d'apprécier les changements survenus et les progrès réalisés.*

La statistique, ainsi comprise, n'est pas destinée à satisfaire la simple curiosité, elle est féconde d'enseignements pour l'administrateur, l'économiste, le cultivateur, l'industriel, le commerçant et l'historien.

L'Annuaire administratif publié en 1863 n'était donc, selon le plan conçu par l'auteur, que la première partie d'un grand travail qui devait comprendre en outre :

— Un dictionnaire topographique historique et héraldique de tous les lieux habités.

— Un dictionnaire des communes présentant pour chacune les renseignements statistiques, administratifs, agricoles, industriels.

— Enfin, comme *conclusion*, une série d'études comparatives sur la population, ses ressources, son état moral et matériel, d'après le programme suivi par M. de Verneilh.

De ces quatre parties, la première seule a été publiée par de Jussieu, et nous ignorons les motifs qui l'ont arrêté dans l'exécution de ce programme vaste et rationnel. Le dictionnaire publié par M. Vernier[1], son successeur, répond à la deuxième partie. Faisons des vœux pour que les lacunes des deux parties restantes soient bientôt comblées. L'année 1900, qui marque à la fois la fin du siècle et l'Exposition universelle de Paris, semble tout indiquée pour ce dernier travail.

[1] Vernier, *Dictionnaire topographique de la Savoie*.

Digitized by Google

N° 2. — *La Collection des Inventaires sommaires des archives départementales antérieures à 1790* occupe deux volumes in-4° publiés en 1881.

Le tome Ier destiné aux *Archives civiles* comprend 1,738 articles, dont chacun est l'analyse succinte d'un document. Ceux-ci sont classés sous les rubriques dont le seul énoncé suffit pour montrer l'intérêt historique. En voici les principaux titres : *Gouverneurs généraux du duché de Savoie; Intendance générale avec les subdivisions correspondantes aux grands services publics : impôts, travaux publics, mines, agriculture, assistance publique, instruction publique, justice et police, confréries, hospices, œuvres pies*, etc.

Les Intendances provinciales de Tarentaise et de Maurienne ont des subdivisions spéciales, ainsi que la péréquation générale du cadastre. Le tome II complète les Archives civiles et comprend en outre les titres suivants : *Administrations provinciales, Bureau des finances, Féodalité, Communes, Bourgeoisie des familles, Clergé régulier, Clergé séculier.*

Dans l'introduction placée en tête de ce grand travail, M. de Jussieu fait connaître par un aperçu rétrospectif sur chacune des grandes rubriques mentionnées plus haut, les diverses phases qu'a traversées son organisation au cours des siècles passés, en remontant vers ses origines.

L'ensemble forme une suite de matériaux très intéressants pour servir à une histoire administrative de la Savoie qui mériterait d'entrer pour une part dans la connaissance de notre Histoire nationale. C'est là une mine encore inexploitée. En parlant des *Titres féodaux* et de la noblesse, ainsi que des *Archives des évêchés de Tarentaise et de Maurienne*, M. de Jussieu explique les raisons pour lesquelles le dépôt de nos Archives ne compte qu'un nombre très restreint de ces documents qui sont conservés ailleurs.

Digitized by Google

N° 3. — *Le Mémoire sur la restauration de la chapelle de Lanslevillard en Maurienne*, publié en 1866, est inséré au tome VIII de nos *Mémoires*, 2e série.

C'est une simple note de quelques pages rédigée par l'auteur, afin d'appuyer une demande de subside qu'il avait adressée à l'Académie pour venir en aide au travail de restauration de cet édifice, situé à 1,520 mètres sur le niveau de la mer et dont la construction remonte à l'an 1456. M. de Jussieu en fait la description et insiste sur l'intérêt que présente la conservation des fresques qui décorent trois côtés de la nef et retracent avec des détails curieux les principaux épisodes de la vie de N.-S. et de celle de Saint-Sébastien. Ces peintures lui semblent avoir été exécutées comme une sorte d'*ex-voto* à la suite de la peste qui décima la population en 1620. Plusieurs indices tendent à les faire attribuer à des artistes mauriennais. C'est donc un spécimen de l'art tel qu'il existait au XVIe siècle dans nos vallées des Alpes et qui mérite à ce titre d'être préservé de la destruction.

N° 4. — *La Sainte-Chapelle du château de Chambéry.* Ce travail, publié en 1867 et inséré au tome X de la 2e série de nos *Mémoires*, est dédié au cardinal Billiet. C'est une monographie du monument qui, avec le château de Chambéry, constitue le plus vénérable et le plus intéressant vestige du passé. Le vœu de M. de Jussieu de le voir classé parmi les monuments historiques est aujourd'hui accompli. « Il est « heureux, dit-il, d'offrir ce travail comme un témoignage « de gratitude à l'Académie de Savoie qui lui a fait l'hon- « neur de l'admettre dans son sein, ainsi qu'à ses nouveaux « compatriotes, dont il a reçu depuis sept années un accueil « si sympathique. » Cette étude, très sérieuse et très docu-

Digitized by Google

mentée, renferme sept chapitres ; elle est accompagnée de pièces justificatives, statuts, inventaires, bulles pontificales d'un grand intérêt et ornée de plans et de vignettes figurant les blasons et les portraits des doyens de la Sainte-Chapelle. C'est, à tous égards, une œuvre de grande portée.

N° 5. — Nous nous sommes réservé, pour la fin de cette notice, de mentionner l'*Histoire de l'Instruction primaire en Savoie*, parue en 1875 et insérée dans le tome IV de la 3e série de nos *Mémoires*.

Cet ouvrage a sa place marquée parmi ceux qui ont mis en lumière les anciennes institutions de notre pays, leur valeur morale et la juste considération qui y demeurera attachée. A ce point de vue, notre regretté collègue s'est acquis à nos yeux un mérite particulier.

Dans sa préface, M. de Jussieu a soin d'indiquer nettement les principes qui dirigeront ses recherches et dicteront ses jugements sur la question grave et complexe, à la fois, de l'instruction populaire. La répandre largement comme une sorte de lumière de l'intelligence est un devoir pour ceux à qui la Providence a donné la charge du gouvernement. Il faut avoir soin, d'autre part, de la proportionner aux facultés de ceux à qui elle est destinée et de l'approprier aux besoins variés de leur condition sociale. Le développement et la généralisation de l'enseignement sont sans doute un bienfait, mais à la condition d'en bien déterminer les limites et la mesure. C'est à la science sereine et calme à éclairer ce débat, dont il faut écarter les passions et les influences de la politique qui tendent trop souvent à y faire intervenir l'ambition et la recherche de la popularité.

« L'instruction publique en Savoie a tout un passé d'un « intérêt considérable, riche de faits et d'exemples à imiter.

Digitized by Google

« Elle a tenu une grande place parmi ces populations des « Alpes aussi actives d'intelligence que de corps, honnêtes « et judicieuses, que distinguent leurs instincts religieux, « le respect du pouvoir, le sentiment profond de la famille, « unis à un amour inné de l'indépendance, à une sorte « d'orgueil du libre arbitre. Exposer aussi brièvement mais « aussi complètement que possible, poursuit M. de Jussieu, « ce qu'a été l'instruction primaire en Savoie, ce sera faire « justice d'opinions aussi désobligeantes qu'erronnées et « démontrer que nulle part peut-être on ne retrouve « chez les populations autant d'initiative intelligente et « raisonnée, dans le clergé autant de dévouement, de la « part du gouvernement autant de paternelle sollicitude « pour la diffusion ne l'instruction publique. »

Le travail de M. de Jussieu comprend quatre périodes. La première s'étend depuis le décret du concile de Latran en 1179, qui marque le premier pas fait par l'Eglise pour pourvoir aux besoins intellectuels du peuple, jusqu'en 1792. La deuxième va de 1793 à 1814. La troisième nous conduit jusqu'à l'annexion de 1860. La première période est la moins connue et présente pour nous, au point de vue historique, un intérêt particulier, ce qui m'autorise à en dire ici quelques mots.

Il existait en Savoie, dès le milieu du XIVe siècle, des Recteurs d'écoles, et les comptes des Syndics de Chambéry font mention, en 1510, d'un Rector scolarum salarié par la ville. Les petites écoles dirigées par des vicaires-régents, sous le patronage de l'autorité diocésaine, ne tardèrent pas à surgir dans les paroisses rurales. Elles étaient appropriées aux conditions d'existence des populations de la montagne, fractionnées en petites agglomé-

Digitized by Google

rations, isolées les unes des autres dans les longs mois d'hiver. Aussi loin qu'on peut remonter vers nos origines et avant même la disparition du régime féodal, on voit ces populations organiser librement leur existence administrative ou économique. La vie municipale dans nos régions montagneuses, sans avoir encore été l'objet d'une réglementation positive et légale avait, dit M. de Jussieu, une énergie et une vitalité admirables. Le sentiment religieux qui présidait à l'organisation des nombreuses confréries était le principal lien social de ces populations, placées sous le sceptre paternel de la Maison de Savoie.

La subdivision en sections des paroisses étendues faisait participer au bienfait de cette instruction rudimentaire les simples hameaux ou quartiers isolés. Il y avait des *syndics ou procureurs de quartiers* chargés de la gestion des biens des grandes communautés civiles, en même temps que des aumônes publiques, et de l'administration des biens qui les alimentaient.

Dès 1562, un arrêt du Sénat de Savoie contenait diverses ordonnances touchant la conduite et l'entretien des hôpitaux et écoles du pays de Savoie, Des prescriptions spéciales concernaient l'obligation pour les maitres d'écoles de faire profession publique de la foi catholique, et de donner l'exemple de l'observance des lois de l'Eglise.

En 1829, une enquête prescrite par le gouvernement établit que presque toutes les paroisses de la région montagneuse du duché de Savoie possédaient une et quelquefois plusieurs petites écoles. La création dans chaque province de Réformateurs des Etudes, qui date de l'année 1737, fut un grand progrès et exerça une influence salutaire sur la diffusion et le perfectionnement de l'enseignement public à tous les degrés.

Digitized by Google

Les Instructions du Roi au conseil de réforme résidant à Chambéry forment un règlement organique complet sur la matière. Signalons comme un document plein d'intérêt le texte que donne M. de Jussieu d'une sorte de memorandum ou méthode de conduite et d'enseignement, rédigé en 1756 par un vieux maître d'école du hameau de la Praz, agglomération d'une vingtaine de chaumières de la paroisse de Beaufort, située à 900 mètres sur le niveau de la mer. Un long paragraphe explique que le maître doit obliger ses élèves à parler le français comme étant la langue canonique et civile du pays, ce qui montre qu'elle a toujours été notre idiome national.

Après avoir tracé le tableau aussi instructif que complet de l'état de l'instruction primaire en Savoie jusqu'en 1792, et en avoir signalé les lacunes, M. de Jussieu conclut ainsi : *Tous les enfants, dit-il, avaient une petite école à leur portée et apprenaient au moins à lire, à écrire et à prier Dieu ! Nous verrons,* ajoute-t-il, *le temps et les efforts combinés qui ont été nécessaires pour remplacer ces vieilles créations, emportées en 1793 par la tourmente révolutionnaire.*

Pour ne pas étendre démesurément cette Notice, j'ai dû borner l'analyse du livre de M. de Jussieu aux deux premiers chapitres qui ont trait à notre existence nationale et provinciale avant la Révolution. L'intérêt que présentent les chapitres suivants n'est pas moindre, mais le point de vue n'est plus le même. Il faut quitter le domaine de l'Histoire proprement dite pour s'attacher à suivre dans ses diverses phases, la situation intellectuelle et morale de notre pays au cours du siècle qui va finir et qui a vu se succéder plusieurs régimes politiques et appliquer bien des systèmes. La situation de l'instruction primaire du duché de Savoie

Digitized by Google

en 1845 s'éclaire par un mémoire très intéressant du cardinal Billiet dont tout le monde sait quelle précision et quelle exactitude rigoureuses il apportait dans ses recherches.

En comparant les quatre diocèses de la Savoie et prenant pour base les enfants qui assistent au catéchisme et *qui savent lire*, le vénérable prélat donne la classification suivante qui s'applique aux communes rurales. Le diocèse de Tarentaise est au premier rang avec 87 °/₀ d'enfants sachant lire, celui de la Maurienne au deuxième, avec 83 °/₀ ; viennent ensuite celui d'Annecy avec 58 °/₀ et celui de Chambéry avec 50 °/₀. L'instruction du peuple, conclut le mémoire, est donc beaucoup plus avancée dans la montagne que dans la plaine, et le nombre des enfants qui savent lire diminue considérablement à mesure qu'on descend des hautes vallées de nos Alpes dans la région plus tempérée.

Pour terminer cet aperçu, je citerai encore, en les empruntant à l'ouvrage de M. de Jussieu, des chiffres qui résument *la situation générale de l'Instruction primaire en Savoie, telle qu'elle fut exposée en 1873 aux Conseils généraux des deux départements.*

Le département de la Savoie comptait, à cette époque, un total de 958 écoles réparties dans 326 communes et fréquentées par une population de 50,658 élèves. Celui de la Haute-Savoie comptait à la même époque 673 écoles réparties dans 313 communes et fréquentées par nne population de 45,970 élèves. Ces chiffres représentent pour le département de la Savoie une proportion de 15 °/₀, soit 1/6 environ de la population totale. Pour la Haute-Savoie, la proportion est sensiblement la même C'est, dit l'auteur, une des plus fortes que l'on rencontre en France ; elle est supérieure à celle de la Belgique où l'instruction primaire est réputée des plus avancées.

Digitized by Google

Ces chiffres n'ont pas sensiblement varié depuis 1873, c'est-à-dire dans une période de 25 années écoulées, car le compte-rendu officiel des délibérations du Conseil général de la Savoie pour 1898 donne un total d'un millier d'écoles primaires de toute nature pour une population de 49,510 élèves des deux sexes[1].

[1] *Ecoles primaires publiques (laïques et congréganistes).*

Le nombre des Ecoles élémentaires du département est de 877.

Ecoles de garçons.....		266	
— de filles.....		262	
Ecoles mixtes (instituteurs)..		144	
— — (institutrices)..		205	
TOTAL...		877	
Nombre des Elèves :			
Ecoles laïques : Garçons.	20.667	20.771	
— congréganistes : —	104		
Ecoles laïques : Filles...	16.366	18.434	
— congréganistes : — ...	2.068		
TOTAL...		39.205	39.205
Ecoles maternelles. — Laïques.....	6	8	
— Congréganistes.	2		
Ecoles privées. — Congréganistes.....		12	
TOTAL...		20	
Population scolaire. — Garçons...		1.071	
Filles.....		1.222	
TOTAL...		2.293	2.293
Ecoles et Pensionnats privés.			
Ecoles de garçons.....		23	
Ecoles de filles (laïques).....		5	
— — (congréganistes).		78	
TOTAL...		106	
Population scolaire. — Garçons ..		3.208	
Filles.....		4.804	
TOTAL...		8.012	8.012
Population scolaire : TOTAL GÉNÉRAL...			49.510

RÉCAPITULATION. — Ecoles... 877
— ... 20
— ... 106
TOTAL... 1.003 écoles pour 49.510 élèves.

Digitized by Google

La Savoie était donc déjà en 1873 et demeure l'un des pays les plus favorisés sous le double rapport du nombre des élèves recevant l'instruction primaire et de celui des instituteurs. « C'est pour vulgariser cette précieuse vérité, ajoute M. de Jussieu, que j'ai écrit ce livre ».

Je me permets d'ajouter, Messieurs, que c'est à ce même mobile que j'obéis en rappelant ici, en souvenir de notre confrère, des faits bien connus sans doute de la plupart des collègues qui m'écoutent, mais que la jeune génération peut ignorer ou même ne pas soupçonner sous l'influence des idées qui ont cours. Celles-ci tendent à propager cette erreur qu'avant les dernières lois scolaires, notre Savoie était plongée dans les ténèbres de l'obscurantisme. Il n'en est rien et la population scolaire eet demeurée à peu près stationnaire dans ce dernier quart de siècle. « Il arrive « trop souvent, dit avec raison M. de Jussieu, que les « nouveaux venus, pour exagérer le résultat de leurs efforts, « emploient le procédé commode de s'évertuer à démon- « trer qu'ils ont été les premiers dans la carrière, qu'il n'y « avait avant eux rien ou presque rien qui méritât une « mention et que tout ce qui a été fait est leur œuvre. »

Alexis de Jussieu, étranger par sa naissance à notre province, avait qualité pour porter un jugement impartial et convaincre ses lecteurs de l'exactitude de ses affirmations qu'il était en mesure de prouver *ayant, comme il dit, pièces en mains.* L'impartialité, le souci de l'exactitude historique, l'absence de préjugés ou d'idées préconçues, l'intérêt sincère et, je pourrais ajouter, affectueux qui pénètrent tous ses ouvrages relatifs à la Savoie, font honneur à notre collègue défunt ; ces sentiments et ces idées rappellent, sous plus d'un rapport, ceux que nous avons pu constater chez notre ancien Président Victor Barbier, en vous parlant de

Digitized by Google

lui dans une circonstance tristement analogue. Ce serait en retour manquer d'équité et même de reconnaissance de notre part que de méconnaître les sympathies que notre pays a rencontrées, dès le début, chez bon nombre de nos nouveaux compatriotes venus à l'annexion, et de laisser tomber dans l'oubli les recherches et les études qui en ont été le fruit.

Il n'est pas inutile non plus de faire ressortir que le principe fondamental qui dirigeait jadis notre enseignement primaire, c'est-à-dire la nécessité de son union intime et salutaire avec l'esprit religieux, était apprécié de la même manière il y avait vingt-cinq ans, et avait des interprètes convaincus dans les hautes sphères du Ministère de l'Instruction publique, alors surtout que, sous le prétexte fallacieux de neutralité, on a inauguré aujourd'hui, entre ces deux principes, une scission néfaste et dangereuse.

« L'enseignement primaire, disait à cette époque « M. Rendu, inspecteur général de l'Instruction publique, « dans les conditions où il est généralement donné depuis « un demi-siècle a-t-il établi l'harmonie entre les facultés « dont il provoque l'essor en sorte que la volonté incline « vers le bien à mesure que l'intelligence se rapproche du « vrai ? » *Non, répond-il, et parmi les raisons alléguées il place en tête celle-ci :* « Le développement du sentiment religieux n'a pas suffisamment accompagné le développement intellectuel. Le remède, ajoute-t-il, est que l'école *soit religieuse, sincèrement, profondément, par l'exemple du maître, par l'enseignement, par les livres.* »

En citant ces belles paroles, M. de Jussieu montre clairement qu'il les fait siennes et qu'elles expriment le fond de sa pensée. Elles servent pour ainsi dire de conclusion à son ouvrage. Je crois être l'interprète de vos sentiments, Mes-

Digitized by Google

sieurs, en disant que nous y adhérons aussi, au nom des intérêts que nous avons le plus à cœur, ceux de la société dont les bases sont ébranlées par les plus dangereuses doctrines, ceux de notre pays que sauvegardaient les anciennes et pieuses institutions léguées par nos pères. En saluant ces convictions profondes et loyales chez un de nos nouveaux compatriotes, qui y avait été conduit par l'étude consciencieuse des faits et l'amour de la vérité, je crois avoir rendu à sa mémoire, au nom de l'Académie, de tous les hommages le plus honorable et le plus mérité.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Séance du 9 février 1900

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LE COMTE AMÉDÉE DE FORAS

PAR

M. le Cte DE MARESCHAL

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LE COMTE AMÉDÉE DE FORAS

MESSIEURS,

S. Exc. le comte Eloi-Amédée-Jacques-François de Foras est décédé le 31 décembre 1899 au château de Thuyset, près de Thonon. Il était né le 5 août 1830 et avait ainsi 69 ans.

Il appartenait à une famille de noblesse immémoriale et chevaleresque, qui compte déjà au XIV^e^ siècle, parmi ses illustrations, un chevalier du Collier, un commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, un Bailli [1] du Bugey, etc. Son grand-père, colonel de grenadiers, commandait, en 1793, les troupes piémontaises au siège de Toulon. Son père, l'un des premiers volontaires savoyards en 1814, plus tard major-général et aide-de-camp de Charles-Albert, avait épousé M^lle^ de Saint-Réal, nièce de Joseph et de Xavier de Maistre.

Il s'était pris très jeune de passion pour les études historiques. En peu de temps il apprit le blason et la paléographie, et il acquit une connaissance très approfondie de l'histoire du moyen-âge, et en particulier de celle de la Savoie à

[1] C'est-à-dire gouverneur militaire et civil.

Digitized by Google

toutes les époques. Il était admirablement doué pour briller au premier rang dans la voie qu'il avait choisie : à un jugement prompt et droit, à un remarquable esprit critique, s'ajoutait chez lui une sorte d'intuition de la vérité historique. Il se voua surtout à l'histoire de la noblesse de la Savoie, œuvre gigantesque par l'ampleur qu'il lui donna, et il l'entreprit avec une méthode qui lui est propre, n'avançant aucune affirmation sans preuve à l'appui. Pendant cinquante ans, avec une ardeur toujours nouvelle, il y travailla le jour et souvent la nuit, compulsant plus de cent mille[1] documents de tous les âges, et apprenant ainsi lui-même à ces sources la vraie histoire dans tous ses détails les plus minutieux, pour en faire profiter ses lecteurs et la postérité. Car l'histoire de la noblesse touche à tous les événements historiques de quelque importance.

Comme il l'a dit lui-même dans la préface du deuxième volume de l'*Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, « un Nobiliaire est pour une province une œuvre « indispensable à l'archéologue, qui y trouve l'origine des « familles, leur blason, la transmission des fiefs et mille « détails de mœurs, de topographie, intéressant l'histoire « religieuse, politique et militaire, pour des époques recu- « lées sur lesquelles le moindre éclaircissement devient « d'une importance réelle. » Aussi, de toutes les anciennes divisions territoriales de la France et de l'Europe ont surgi ou surgissent encore des Nobiliaires. Avant M. de Foras, la Savoie n'en avait pas. Nous ne possédions sur la noblesse de notre pays que très peu de généalogies ou quelques appréciations générales de Guichenon (*Histoire de la Maison*

[1] M. de Foras, a-t-on dit, n'évaluait ces documents qu'à 60.000. J'ai des données très sérieuses pour croire que ce nombre doit être porté au moins à 100.000.

Digitized by Google

de Savoie et *Histoire de Bresse et de Bugey)*, de Galiffe *(Notices généalogiques sur les familles genevoises)*, de Grillet *(Dictionnaire historique)*, de Charles-Auguste de Sales *(Pourpris historique)*, de Della Chiesa *(Corona reale)*, et de Léon Ménabréa *(Origines féodales)*. En dehors de ces ouvrages, l'on ne connaissait que les Notices sur quelques fiefs lues à l'Académie de Savoie par Timoléon Chapperon, et des travaux inédits et peu étendus de Besson, Luc de Lucinge, Guichenon, Boccardi, etc.

L'un des principaux mérites de l'*Armorial et Nobiliaire de la Savoie* est l'impartialité absolue de l'auteur qui a voulu, avant tout, faire une œuvre de bonne foi. Comme le dit M. Mugnier, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie[1], « ce n'est pas lui qui supprimerait une « barre, une simple brisure dans un écu, qui, malgré « l'homonymie, ferait passer à une famille moderne la « gloire ou les méfaits d'une autre plus ancienne, mais « éteinte. Ce qu'il avance est appuyé sur des citations « dignes de foi, et, le plus souvent, sur des pièces authen- « tiques, qu'il a touchées et lues. Lorsqu'il n'est pas certain « d'un fait, il ne l'énonce que sous forme dubitative. » Tous les hommes compétents et désintéressés dans la question rendent pleine justice à ses notices, donnant sur chaque famille, avec la plus grande variété de forme, la note absolument juste qui lui convient, au point de vue de l'origine, du relief et de l'importance. Pour fixer en quelques mots le caractère propre d'une famille, si je puis m'exprimer ainsi, il faut d'un coup d'œil général embrasser son origine, la position de ses branches aux divers siècles, les illustrations ou le rôle modeste de ses membres, baser son jugement sur cet ensemble, et ne pas s'arrêter

[1] *Revue Savoisienne*, 1894, p. 355.

Digitized by Google

particulièrement à la situation riche et brillante, ou bien pauvre et humble de ses représentants actuels. Sans négliger les appréciations des historiens de mérite, il faut éviter de se laisser trop impressionner par elles, et juger en définitive, comme l'a fait M. de Foras, d'après les documents authentiques.

Les notices historiques de l'*Armorial* et les tableaux généalogiques eux-mêmes fourmillent d'observations et de déductions de la plus haute portée, tirées des faits relatés dans les généalogies. Et cependant avec quelle prudence l'auteur se garde de généraliser et de synthétiser, sachant bien qu'en histoire surtout, l'on doit se livrer à un travail considérable d'analyse avant de faire de la synthèse !

Il faut s'être adonné quelque peu soi-même à des travaux identiques pour se rendre compte de l'immense labeur et de la profonde science de notre très regretté collègue. A chaque instant l'on se disait : M. de Foras seul pourrait éclaircir tel point obscur, trancher telle question embarrassante.

L'auteur a su donner à l'*Armorial* tous les agréments que comporte ce genre d'ouvrage. C'est ainsi qu'il a eu le talent de rendre fort intéressantes les notices qui précèdent chaque généalogie, quoique souvent le sujet fût très aride. C'est ainsi qu'il l'a orné, comme du reste son ouvrage sur le *Blason*, de peintures et de dessins faits par lui-même avec un art merveilleux, et admirablement reproduits par les soins de MM. Allier, éditeurs hors ligne. M. Vallet de Viriville, le savant historien de Charles VII, roi de France, déclare dans son *Armorial du Héraut Berry* que l'*Armorial de la Savoie* « est le plus beau livre de ce genre qui ait « paru, à sa connaissance, depuis l'invention de l'Impri- « merie. » M. de Foras était doué d'une manière très remarquable pour tous les arts, l'architecture même, car

Digitized by Google

c'est lui qui a tracé les grandes lignes du nouveau palais du prince de Bulgarie, à Sophia.

L'*Armorial de la Savoie* est donc une œuvre impérissable, unique en son genre, et qui sera de plus en plus en plus appréciée avec le temps. C'est un monument grandiose, élevé non seulement à la noblesse de notre pays et à la Maison souveraine, dont il fait implicitement connaître l'histoire, mais à la Savoie toute entière, dont les annales y sont burinées.

A l'appui de ce que je viens de dire, je citerai encore M. Mugnier : « Aussi, dit-il [1], dès à présent, personne ne « place-t-il plus en tel lieu, à telle époque, ses personnages « historiques, sans vérifier s'il est d'accord avec l'*Armo-* « *rial*..... L'ensemble des notices de cet ouvrage consti- « tuera une véritable histoire du développement de la « bourgeoisie en Savoie. En effet, si l'on en excepte une « vingtaine, l'on ne trouve pas chez nous de familles nobi- « liaires dont les titres remontent au-delà du XVI^e^ siècle « ou du commencement du XVII^e^. L'anoblissement est dû « aux services rendus au prince, aux ministres, et parfois « au pays tout entier..... Les fils arrivaient aux magistra- « tures et emplois supérieurs..... » Léon Aubineau [2] s'exprime ainsi en parlant de la noblesse de France : « Elle « est loin d'être une race privilégiée, c'est-à-dire conservant « exclusivement à ses enfants les avantages qui forment ce « qu'on appelle un privilège. Un pareil système constitue « les castes de l'Inde : la noblesse de France n'y a jamais « été soumise. En tout temps, elle a été accessible à cha- « cun et a ouvert son sein aux hommes de condition infé- « rieure, que les circonstances et leurs services mettaient à

[1] *Loco citato.*

[2] *Critique générale et réfutations* (Augustin THIERRY), p. 97.

Digitized by Google

« même d'y entrer. Elle se composait, selon l'expression « des anciens documents, des *hommes utiles;* et si l'anti- « quité de cette utilité a paru précieuse, si le grand nom- « bre d'exemples domestiques a semblé un titre et une « garantie en faveur de ceux qui les avaient reçus, jamais « l'esprit public ni l'esprit de la noblesse ne s'est refusé à « sanctionner en France et à sanctionner assez rapidement, « l'anoblissement de nouvelles familles rendues importan- « tes et *utiles* par le mérite de leurs membres. C'est ce « principe de l'accessibilité des distinctions nobiliaires qui « motivait, aux derniers jours de la monarchie, les anoblis- « sements conférés par grâce du roi, et ceux que procurait « l'exercice de certaines charges. Aux temps anciens on « conçoit qu'il n'y ait eu à ce sujet rien de précis ; mais « on ne voit nulle part la naissance et le sang conférant « des privilèges exclusifs. A chaque page de nos histoires, « au contraire, on voit le bénéfice de ces privilèges s'éten- « dre sur des hommes nouveaux. » Ce que Léon Aubineau dit pour la France est tout aussi vrai pour la Savoie. La noblesse ne s'est pas recrutée chez nous d'une manière différente, comme le *Nobiliaire* de notre province le montre clairement. Je ferai seulement observer qu'en dehors de celles de noblesse immémoriale, beaucoup de familles, dans notre pays, comme ailleurs, sont devenues nobles bien avant le XVI^e^ siècle, mais au XV^e^ ou au XIV^e^. Quant à celles qui remontent au temps des Croisades, soit aux origines féodales, il n'en existe plus à la vérité qu'une vingtaine, mais des centaines d'entre elles sont éteintes. Malgré cette légère divergence sur les nombres et les dates, il n'est pas moins vrai que « l'*Armorial de la Savoie* constituera une véritable « histoire du développement de la bourgeoisie. » Par consé- quent, à ce point de vue aussi, il est d'un intérêt général.

Digitized by Google

Cette vaste publication a commencé en 1863. Le troisième volume presque entier a vu le jour, une partie du quatrième est prête pour l'impression et le manuscrit préparatoire est achevé.

Pour entreprendre cette grande œuvre, l'auteur a eu d'abord à sa disposition les immenses matériaux qu'avait réunis le marquis Léon Costa de Beauregard et que son fils lui a généreusement donnés. Il a fait ensuite, de divers côtés, l'acquisition de très nombreux documents. Aussi laisse-t-il une collection de chartes extrêmement considérable et précieuse ; il serait regrettable pour l'histoire de la Savoie qu'elle ne fût pas conservée en entier dans quelque dépôt public de notre pays. En outre, M. de Foras a parcouru les diverses parties de la Savoie pour prendre connaissance de toutes les archives privées, dans lesquelles on voulait bien le laisser pénétrer. Il a puisé aussi aux très riches sources des archives publiques de Turin, de Lyon, de Chambéry, de Bourg, d'Annecy, de Genève, etc.

L'auteur de l'*Armorial* se délassait de temps en temps de son labeur accoutumé en traitant de main de maître divers sujets historiques. Ses autres principaux ouvrages sont le *Dictionnaire du Blason* et le *Droit du Seigneur*.

Il dit lui-même avec raison : « Le symbolisme, les « déductions, les preuves directes, les rapprochements « fournis par l'étude des armoiries et de la généalogie des « familles qui les ont portées sont des éléments nécessaires « à l'historien et à l'archéologue. » Les meilleurs héraldistes étant souvent en désaccord, et leurs ouvrages contenant des fantaisies astrologiques et naïvement absurdes, le comte de Foras avait condensé ses observations dans un traité du Blason à son usage particulier. Des amateurs lui

Digitized by Google

ont persuadé qu'il serait utile de le publier. Ce traité, dégagé de tout étalage d'érudition inutile, contient les notions nécessaires au Blason de nos jours, en formulant des règles précises pour diminuer les obscurités et en proposant une solution raisonnée dans les cas douteux. Pour la première fois, le Blason est envisagé au point de vue réellement scientifique. La forme du vocabulaire est la plus commode et facilite singulièrement l'étude de cet art. Des traits de l'esprit humoristique et primesautier de l'auteur sont lancés ça et là et rompent la monotonie d'un ouvrage didactique. Sa compétence en pareille matière n'est pas contestable, car nul plus que lui n'a fait du blason en théorie et en pratique, par la plume et le pinceau, et, comme il le dit dans sa préface, il a étudié tous les traités spéciaux qu'il a pu se procurer. Les dessins de cet ouvrage fournissent les meilleurs modèles. Aussi le journal le *Temps*, dans l'article nécrologique qu'il a consacré le 7 janvier dernier à notre regretté compatriote, mentionne « son splendide et luxueux *Dictionnaire du Blason.* »

Le *Droit du Seigneur* se fait remarquer par l'étendue des recherches et la puissance de la dialectique.

Dès 1860, M. de Foras a présenté à l'Académie de Savoie quelques fruits de son travail et, lorsque en 1870, notre Compagnie l'a admis au nombre très restreint de ses membres effectifs non résidants, il a tenu à prononcer son discours de réception comme s'il habitait Chambéry. Voici les principales communications qu'il a faites à l'Académie :

Inventaire des armes trouvées dans le gabinet du chasteau de Thonon en 1616.

Notes historiques sur les chartreuses de Vallon et de Ripaille.

Biographie de l'abbé de Saint-Réal.

Digitized by Google

Généalogie de la famille Amblard.
Les franchises et libertés de la ville de Cusy en Genevois.
Les Bonivard et les Blonay.
Le comte Humbert aux Blanches-Mains, etc.

Il a été président et fondateur de l'Académie Chablaisienne, président d'honneur du Conseil héraldique de France, membre de la plupart des Sociétés savantes de la Savoie, et de plusieurs Sociétés françaises, italiennes et suisses. Deux des Congrès de nos Sociétés de Savoie ont été présidés par lui, et il a organisé l'un des plus brillants, celui de Thonon en 1886, Dans ces réunions, il a donné lecture de mémoires d'une très grande valeur, tels que *Rumilly à la fin du XV^e^ siècle,* le *Péage de Briançon*, *Un procès féodal au XVI^e^ siècle,* etc. Non seulement il faisait partie de nombreuses Sociétés savantes, mais il ne cessait d'entretenir des relations avec aucune d'elles ; il leur adressait tantôt des notices historiques, tantôt des documents qui les intéressaient particulièrement, par exemple la *Note sur le testament d'Aimon Bonivard*, publié en 1883 par la royale Députation d'Histoire de Turin. L'auteur a donné en annexe à cette note un nouveau procédé de revivification des chartes ; c'est une découverte précieuse pour les archéologues, qu'il avait faite lui-même, et qui lui avait permis de restituer ce document illisible. Dans toutes ses publications, le style est sobre, nerveux, incisif, et chaque mot porte. Peu de mois avant sa mort, l'Académie Salésienne mettait encore au jour deux de ses œuvres : le *Cartulaire de l'ancien prieuré de Saint-Paul* et les *Anniversaires de Ripaille.*

De nombreux princes de la science, en France, en Italie, en Suisse et ailleurs, ont reconnu dans le comte de Foras un

Digitized by Google

historien d'un mérite transcendant. Tous les Savoyards, de n'importe quelle opinion politique, qui s'adonnaient sérieusement à l'étude de l'histoire, partageaient le même sentiment, entr'autres, M. François Rabut, ancien président de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, qui signalait l'apparition de chacune des livraisons de l'*Armorial* et en faisait ressortir le mérite. Le roi qui a succédé à nos anciens souverains, l'a honoré des plus flatteuses distinction et l'a nommé membre de la *Consulta araldica*, qui ne comptait, en dehors de lui, que des sujets italiens ; enfin, il l'a élevé à la dignité de Grand Cordon, décoré de la Grand'Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare. Plusieurs autres chefs d'Etat lui avaient conféré les insignes de leurs Ordres [1].

Son patriotisme ardent lui fit accepter de se mêler à la vie publique ; il fut Conseiller général de la Haute-Savoie et, en 1876, candidat aux élections sénatoriales.

M. de Foras avait parfois l'abord sévère, le ton brusque, mais on reconnaissait bien vite chez lui un cœur excellent et une courtoisie pleine de distinction. Il était serviable à l'excès. Quoique surmené constamment par un travail qui aurait exigé la vie de plusieurs bénédictins, il donnait toujours les renseignements, les avis, les conseils qu'on lui demandait de tous côtés, et Dieu sait à combien de lettres il avait à répondre !

Esprit supérieur, possédant les connaissances les plus variées, il fut choisi, en 1888, par le prince de Bulgarie

[1] Il était grand-croix de l'Ordre Constantinien de Saint-Georges, grand-croix de la Saxe-Ernestine, grand-croix de Saint-Alexandre de Bulgarie, grand-croix et bailli du Saint-Sépulchre de Jérusalem, grand-officier du Mérite civil de Bulgarie, chevalier d'honneur et dévotion de l'Ordre de Malte, commandeur du Christ du Portugal, etc.

Digitized by Google

pour conseiller intime et grand maréchal, c'est-à-dire premier dignitaire de sa Cour. Il ne nous est pas permis de soulever le voile qui couvre ces faits d'histoire contemporaine, mais nous savons bien que M. de Foras a grandement aidé le Prince à asseoir le régime actuel dans ce jeune pays et qu'il y a toujours soutenu à l'occasion les intérêts français. Tout-à-coup, après huit ans passés en Bulgarie, ses convictions religieuses lui firent abandonner cette haute situation et les avantages de fortune et d'honneurs qu'elle lui procurait. Il rentra modestement à Thuyset, cachant même le sublime désintéressement de sa conduite, comme un soldat qui laisse ignorer le haut fait d'armes qu'il vient d'accomplir. Dès lors, il a redoublé d'ardeur pour son travail favori, au point de ruiner sa santé. « Il a été terrassé, dit « le *Courrier des Alpes*, par une brusque attaque de la « maladie de cœur dont il souffrait depuis quelque temps. « Il a été frappé dans son bureau, à sa table de travail, « champ d'honneur de l'écrivain et de l'homme d'étude. »

Il laisse une nouvelle auréole autour d'un nom depuis longtemps illustre, et le souvenir de la plus grande élévation de caractère.

C'est le cœur ému et pénétré d'un profond sentiment de gratitude que j'ai tâché, sur la demande de l'Académie, de retracer les principaux traits de celui qui m'a fait l'insigne honneur de me confier la continuation de son grand ouvrage.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

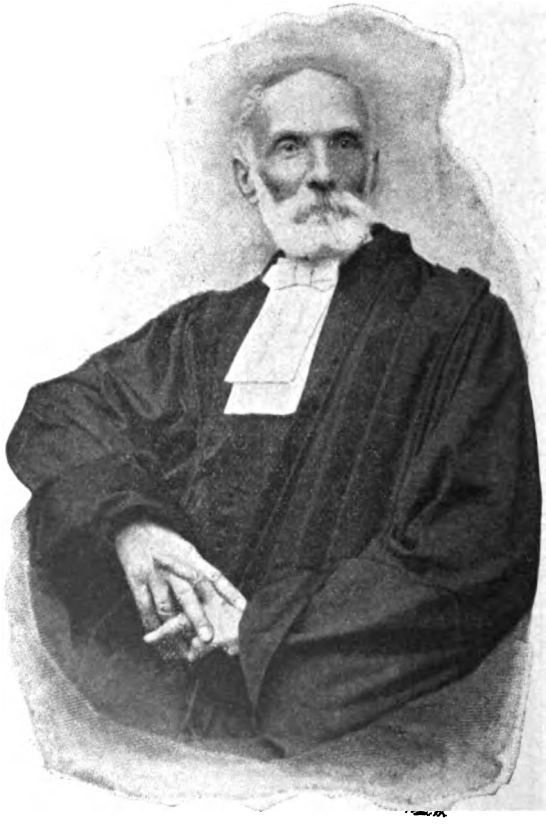

CLAUDIUS BLANCHARD

NÉ A SAINT-INNOCENT LE 15 DÉCEMBRE 1836

MORT A CHAMBÉRY LE 15 AVRIL 1900

Digitized by Google

Séance du 25 avril 1900

ÉLOGE

DE

M. CLAUDIUS BLANCHARD

PRONONCÉ PAR

M. François DESCOSTES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE

DE

M. CLAUDIUS BLANCHARD

MESSIEURS,

Il me semble qu'en nous retrouvant aujourd'hui dans l'intimité de notre séance ordinaire, nous devons ressentir les uns et les autres quelque chose de cette émotion poignante qui vous étreint lorsque, après un grand deuil, les membres d'une famille étroitement unie viennent s'asseoir autour de la table où manque, pour la première fois, celui qui s'y était longtemps assis, entouré de l'affection de tous... Nos yeux cherchent en vain, — à ce fauteuil vide qu'il occupait il y a quelques jours encore, — le confrère si justement aimé et estimé que la mort impitoyable vient de nous ravir, celui qui personnifiait parmi nous le mérite modeste, le jugement droit et sûr, le travail obstiné, la courtoisie aimable, l'éducation d'autrefois, la bonté, la vertu chrétienne dans son plus complet épanouissement...

A quelques années de distance, lui et moi, nous nous suivions dans la vie ; à quelques mois d'intervalle, nous avions été appelés à l'honneur de siéger, comme membres

Digitized by Google

effectifs, à l'Académie de Savoie. Pendant vingt-cinq ans, rapprochés par la communauté de nos idées, de nos goûts et de nos travaux, nous avions suivi le même chemin, participant aux mêmes joies, aux mêmes douleurs, nous intéressant l'un et l'autre aux fluctuations de la jurisprudence et au mouvement littéraire, venant ensemble du Palais pour retrouver ici la détente de l'esprit et du cœur : tous ces liens avaient créé entre nous une de ces fortes amitiés, charme et consolation de la vie, que la mort même rend immortelle.

Hélas ! Messieurs, c'est à moi qu'incombe aujourd'hui la douloureuse mission de rendre à l'ami disparu l'hommage qui revient si légitimement à sa mémoire. Je vais m'efforcer de surmonter le chagrin que m'a causé sa perte pour assigner à sa belle et vénérable figure la place qui lui revient parmi les meilleurs et les plus méritants des membres de notre Compagnie dans la dernière période de ce siècle.

*
* *

Claudius Blanchard appartenait à une vieille famille de bourgeoisie, de celles qui ont leur noblesse : fermeté de croyances, dignité de vie, élévation de goûts, droiture du caractère, amour du travail, services rendus au pays y sont tout autant de fleurons à une couronne que les générations se transmettent comme un dépôt sacré, avec l'ambition d'en accroître les richesses.

Elevé dans un pareil milieu, Blanchard sut rester fidèle aux traditions de ses ancêtres. Profondément chrétien, sachant mettre ses actes d'accord avec ses principes, il y eut de tout temps chez lui une unité parfaite. Aux confins de la vieillesse, il resta tel qu'il avait été enfant, adolescent, jeune homme, homme mûr. On peut dire que sa vie fut une

Digitized by Google

ligne droite, toujours aussi nette, aussi ferme, netteté et fermeté qui n'étaient ni de la rigueur tranchante, ni de l'intolérance acerbe. Il allait droit son chemin, la tête haute ; il marchait d'un pas résolu dans la voie qu'il avait choisie comme étant celle de la vérité et du devoir ; mais il n'avait pour autrui aucun anathème et sa religion aimable en faisait un disciple de saint François de Sales par le respect de toutes les opinions, la tendance à excuser toutes les erreurs et la volonté ferme de planer au-dessus des passions, des exagérations et des outrances pour dégager la note juste, exacte et pondérée de toutes les controverses et de tous les conflits d'opinion.

Claudius Blanchard était né à Saint-Innocent le 15 décembre 1836.

Après de brillantes et solides études classiques, il commença son droit à l'Ecole de Chambéry et alla le terminer à l'Université de Turin d'où il revint avec le grade de docteur, en 1860, au lendemain de l'annexion.

Des horizons nouveaux s'ouvraient alors pour notre province ; la jeunesse entrait dans la vie, le sourire aux lèvres, l'enthousiasme au cœur, sous les heureux auspices d'un changement de nationalité désiré par une population française de mœurs et de langage et consacré par ce vote mémorable dont la plaque de marbre historique du Palais-de-Justice de Chambéry atteste l'unanimité.

La Savoie avait à cœur de montrer à nos nouveaux compatriotes que, pour être la dernière venue, elle n'entrait pas les mains vides dans le giron de la famille et que la terre féconde, qui avait donné aux lettres françaises de grands écrivains et de puissants génies, était de taille à faire bonne figure à côté de ses aînées.

Digitized by Google

Il y eut à ce moment, je ne dirai pas une renaissance, mais comme une floraison littéraire plus intense. On eût dit que nous tenions à payer notre droit d'entrée en lingots d'or. Le marquis Léon Costa de Beauregard, Timoléon Chapperon, Louis Guilland, Gaspard Denarié, le comte Greyffié de Bellecombe, Eugène Burnier, Hector Laracine, Pierre Goybet, pour n'en citer que quelques-uns, se chargèrent de démontrer qu'il y avait un centre intellectuel peuplé d'esprits vifs, de travailleurs acharnés et de fines plumes, au pied de ces Alpes dont un brillant officier d'état-major, passé de l'armée sarde à l'armée française, ne tardait pas à décrire les cols et les défenses dans un ouvrage devenu classique à l'école Saint-Cyr.

Au sein de cette pléiade, le jeune docteur, inscrit au barreau de Chambéry, prit rapidement une place des plus honorables. Sa tournure d'esprit et la nature de son talent le poussaient aux travaux d'archéologie et d'histoire. Les loisirs que lui laissaient ses occupations professionnelles furent de bonne heure utilisés par lui à compulser nos archives, ainsi que l'a dit un de nos plus charmants écrivains, « avec une amoureuse ténacité » ; mais, modeste et timide, comme le sont tous les hommes de vrai mérite, ignorant de l'art de se faire valoir et se méfiant de ses forces, l'érudit, pour lequel nos vieux grimoires n'eurent bientôt plus de secrets, hésita longtemps avant de signer le fruit de ses patientes recherches et de s'affirmer sous son vrai nom. Le pseudonyme bien choisi de *Duprieuré* se trouvait au bas de ses miscellanées publiées par le *Courrier de Savoie*.

Il s'enhardit pourtant à donner à la Société d'Histoire et d'Archéologie, dont il rédigea pendant plusieurs années les bulletins comme secrétaire, une série de mémoires, qui

Digitized by Google

lui valurent d'être appelé aux honneurs de la vice-présidence ; l'un, celui sur les *Juges seigneuriaux en Savoie au milieu du XVIII^e^ siècle,* peut être cité comme un modèle de ce procédé cartésien qui, faisant table rase de toute idée préconçue, étudie un sujet sous toutes ses faces, le creuse dans toute sa profondeur et ne tient un fait comme prouvé que lorsqu'il est établi par des documents d'une authenticité indiscutable.

Claudius Blanchard était de l'école de Timoléon Chapperon, l'historien de *Chambéry à la fin du XIV^e^ siècle.* De bonne heure, l'Académie de Savoie voulut s'attacher un pareil disciple. Elle le nommait membre correspondant peu de mois après la mort du maître, puis agrégé le 21 mars 1872, l'appelait à ce titre au sein de la commission chargée d'inventorier les documents Costa et l'envoyait à Turin pour y faire aux archives d'Etat diverses recherches intéressant la Savoie.

En 1873, l'Académie votait l'impression de l'ouvrage qui a été l'œuvre maîtresse de Blanchard et, je puis bien ajouter sans craindre de tomber dans l'exagération, l'une des plus belles œuvres historiques dont se soient enrichis nos *Mémoires* depuis la fondation de notre Compagnie.

Certes, — je le dis avec orgueil, — il est peu d'Académies de province qui, en quatre-vingts ans, aient produit, dans tous les genres, une moisson plus riche que la nôtre. La section d'histoire surtout regorge de monographies, de documents et de travaux de longue haleine qui tous ont leur mérite et leur utilité pour l'histoire générale ; mais, dans le nombre, il y a des épis, plus hauts que les autres, qui attirent le regard et auxquels revient la palme.

Dans cette élite, nous n'hésitons pas à ranger, — à côté du *Montmélian et les Alpes*, de Léon Ménabréa, et de l'*His-*

Digitized by Google

toire du Sénat de Savoie, d'Eugène Burnier, — l'*Histoire de l'Abbaye d'Hautecombe,* de Claudius Blanchard.

Cette histoire est une œuvre considérable ; avec les documents, elle constitue à elle seule un volume de 723 pages ; c'est le tome Ier de la 3e série de nos *Mémoires*. D'une ordonnance méthodique, d'un style clair et précis, l'ouvrage se divise en quatre parties :

L'ancien monastère ;
Hautecombe sous les abbés réguliers ;
Hautecombe sous les abbés commendataires ;
Dernières vicissitudes du monastère.

Malgré la multiplicité des documents et des faits, l'intérêt n'y languit point et le lecteur voit se dérouler les pages avec le vif plaisir intellectuel que donne un récit sobre, bien enchaîné, où les vues d'ensemble ne disparaissent pas dans les digressions et les détails.

Joseph de Maistre disait de ses *Soirées de Saint-Pétersbourg* qu'il y avait versé sa tête. De l'*Histoire de l'abbaye d'Hautecombe,* on peut dire que notre ami regretté y a versé sa jeunesse, son cœur, son esprit d'observation fine, son érudition, et jusqu'à cette poésie candide, sereine, qui, chez lui, tempérait l'austérité du savant.

A travers les vieux parchemins et la trame puissante et serrée de faits historiques qu'il sait en extraire, il y a, de-ci, de-là, un sourire, un trait, une peinture charmante, une réflexion philosophique piquante ou résignée. Tel l'edelweiss égaré dans la solitude âpre et désolée des hautes cimes. On retrouve cette fraîcheur d'impression, ce sens de la nature alpestre, cet amour de la montagne discrètement affirmés en maints passages. Qui d'entre nous n'a lu cette jolie peinture du site d'Hautecombe que l'auteur a mûrie, — il

Digitized by Google

me semble le voir encore, — assis à l'ombre, en quelque coin retiré de la propriété familiale de Saint-Innocent, laissant son regard clair se noyer dans la brume du lac du Bourget et la libellule de sa rêverie douce effleurer tour à tour la nappe liquide, la gigantesque falaise aux flancs de laquelle est accolé le château de Bourdeau, le promontoire gracieux de Châtillon, les crêtes dentelées du Mont-du-Chat, les lointains vaporeux de la vallée de Chambéry et le majestueux décor terminal des Alpes du Dauphiné ?...

***

L'Académie ouvrit définitivement ses portes à l'historien d'Hautecombe le 5 février 1874. Un an plus tard, le 18 mars 1875, elle le recevait à l'Hôtel-de-Ville dans une séance solennelle à laquelle assistaient Mgr Pichenot, l'Archevêque de Chambéry, le marquis de Fournès, Préfet de la Savoie. Deux disparus; mais combien d'autres ! La séance était présidée par M. Louis Pillet. Le chanoine Chamousset tenait la plume de secrétaire perpétuel et le docteur Guilland avait été délégué pour répondre au récipiendaire.

Celui-ci avait choisi pour sujet de son discours l'Eloge de M. Timoléon Chapperon, vers lequel l'avait attiré, disait-il, une « similitude de tendances archéologiques. » Il s'attacha à dresser l'inventaire et le résumé fidèle de ses travaux historiques, depuis le *Guide de l'étranger à Chambéry*, où il lui reproche, non sans quelque raison, d'avoir omis Joseph de Maistre parmi les célébrités chambériennes, jusqu'à son œuvre capitale de *Chambéry à la fin du XIV^e^ siècle*.

Le docteur Guilland s'était attribué la tâche de faire revivre la physionomie intime de Chapperon dont il avait été l'ami. Il s'en acquitta avec cette verve, cet esprit, ce

Digitized by Google

style alerte et ailé qui ont fait de lui un de nos plus étincelants causeurs et de nos meilleurs écrivains. Et quelle délicatesse de touche dans cet éloge mérité qu'il adressait à Blanchard, après l'avoir classé parmi nos écrivains nationaux :

« Attiré personnellement vers vous, Monsieur, par l'amitié qui unissait jadis nos aïeux, lorsque vous avez franchi le seuil de notre Compagnie, au respect pieux avec lequel vous m'interrogiez sur le trésor de votre devancier et cherchiez le secret de sa puissance de travail, j'ai senti que le biographe disert, sobre et ému d'Eugène Burnier avait le droit d'être aussi celui de Chapperon. »

Devenu juge à son tour, le nouvel académicien présenta, en 1877, un rapport remarquable sur le concours de la fondation de Loche. La même année, sur la demande du Ministre des Beaux-Arts, il adressa à Paris une *Inscription artistique* de l'abbaye d'Hautecombe accompagnée d'un manuscrit de vingt grandes pages.

En 1878, l'Académie jetait les bases de cette institution des Congrès de nos Sociétés savantes, dont vingt-deux années d'expérience ont démontré l'utilité, dans une première assemblée qui fut tenue à Chambéry, le 14 février, sous la présidence de M. le comte Greyffié de Bellecombe. Blanchard était l'un des assidus de ces pacifiques assises. Au Congrès de Moûtiers, en 1881, il donna une intéressante étude sur l'Hôtel-Dieu de cette ville ; à celui d'Evian-les-Bains, en 1896, un mémoire sur la question suivante : *La châtellenie d'Aix a-t-elle fait partie du bailliage du Chablais?*

Auparavant, Blanchard avait publié une notice sur un temple de Mercure et, en 1885, il nous communiquait le premier fruit de ses recherches à travers les archives du

Digitized by Google

Sénat de Savoie dont, comme greffier en chef de la Cour qui a eu l'honneur de recueilllir l'héritage de l'illustre Compagnie, il était le gardien vigilant et j'ajoute l'heureux familier ; car notre ami n'avait pas de joie plus grande que de s'échapper hors de ce cabinet situé à l'angle du Palais-de-Justice, où s'est écoulée sa vie professionnelle si régulière et si bien remplie, pour aller s'enfermer aux archives et converser avec les grands magistrats d'autrefois. C'est là que, sous sa direction, j'ai passé de douces heures à relever sur les originaux les conclusions de Joseph de Maistre.

Il est peu de mines plus riches en documents. Eugène Burnier en avait exhumé les matériaux de l'œuvre à laquelle son nom reste attaché ; mais, ainsi que le constatait, il y a quelque quinze ans, M. le Procureur général Lasserre, dans une audience solennelle de la Cour d'appel de Chambéry, il reste encore beaucoup, non seulement à glaner, mais à moissonner sur ce champ, dont malheureusement le vent de l'oubli et de l'incurie administrative a couché les épis et entassé les trésors dans un désordre inexplicable.

M. Claudius Blanchard s'était appliqué à mettre un peu d'ordre dans ce chaos et avait commencé à y recueillir tout ce qui se rattache à l'ancien barreau de Savoie. Il constate dans son intéressante monographie un fait significatif, qui démontre combien de tout temps la carrière du barreau a été en Savoie environnée de considération, de respect et d'estime, avec quelle ardeur s'y précipitaient tous les jeunes gens de quelque valeur qui, soit dans la bourgeoisie, soit dans la noblesse, aspiraient à devenir quelqu'un ou quelque chose et à ne pas rester enfouis, j'allais dire embourbés dans le marécage d'une vie oisive et inutile. De 1559, date de sa fondation, jusqu'à l'occupation française en 1600, le

Digitized by Google

Sénat, dont la juridiction s'étendait non seulement sur la Savoie entière, mais sur la Bresse et le Bugey, avait reçu à sa barre le serment de deux cent soixante avocats.

Des trente inscrits en 1559, plus d'un tiers fut appelé aux premières charges du duché à titre de premier président du Sénat, comme Charles Veuillet, ou de sénateurs, tels que François Empereur, Antoyne de Coysia et Loys Descostes. La plupart des familles de marque de la Savoie y comptèrent des représentants ; tels les Bavoz, les d'Oncieu, les Bellegarde et, pour ne pas oublier les plus illustres, les Favre et les de Sales.

Antoine Favre figure comme avocat de 1580 à 1584, époque à laquelle il fut nommé juge-mage de la Bresse. Ce fut pendant sa première année d'inscription qu'il fit paraître les *Conjectures*, premier ouvrage sorti de sa plume et qui fit si grande sensation dans le monde universitaire et judiciaire.

Mr François de Sales y fut inscrit en 1592.

Les Registres des séances, — ce que l'auteur appelle ingénieusement le *Livre-Journal* du Sénat, — permettent de suivre, pas à pas, l'invasion de la peste dans la malheureuse année 1587. Fléau terrible, autrement redoutable que le choléra asiatique et la grippe infectieuse, autrement redouté, à en juger par les déambulations qu'il imposait au service de la justice et les vacances supplémentaires dont son apparition valait le bénéfice au monde du Palais... Dès le milieu de juillet, quelques « *soupçons de contagion* » sont signalés. Le 31, le Sénat s'ajourne à huitaine et successivement jusqu'après la Toussaint. Une chambre des vacations est organisée. Elle ne tient plus ses audiences au couvent de Saint-Dominique, où un frère a été emporté d'une « mort subite et suspecte de contagion » ; mais elle

Digitized by Google

se réunit au mois de septembre « au lieu de Corinthe », et n'a pas de séance en octobre. Le 17, tout le Sénat siège au couvent de Notre-Dame de Myans pour les affaires « de la santé, d'Etat et de justice », s'ajourne au 16 novembre et, ce jour-là, décide que, jusqu'à nouvel ordre, une chambre siègera à Saint-Pierre d'Albigny, et l'autre aux nouvelles prisons.

Quelques réunions eurent lieu jusqu'aux fêtes de Noël, commencées cette année-là le 19 décembre, et enfin la rentrée solennelle de 1587 s'effectua, conformément aux usages, le 8 janvier 1588 ; Antoine Favre y fut installé comme sénateur...

Ici s'arrête la communication de M. Blanchard. Son travail est accompagné d'un tableau général, indiquant les noms des avocats, avec la date de la prestation de serment, celle du décès ou de la cessation des fonctions et souvent des observations particulières du plus vif intérêt. Nous pouvons donc dire que si l'auteur nous a, dans cette étude attachante, ouvert le Livre-Journal de notre ancien Sénat, il aura reconstitué le tableau de l'Ordre des avocats savoyards de 1559 à nos jours, soit pendant plus de trois siècles de procédures, de plaidoiries et d'arrêts ! La magistrature et le barreau en particulier lui seront reconnaissants d'avoir sauvé de l'oubli les noms de leurs modestes ancêtres, de ceux-là même qui créèrent cette école de science, de probité et de vertu, où se recruta l'antique Sénat de Savoie.

*
* *

Mais ce n'est point à l'Académie et à la Société d'histoire et d'archéologie seulement que Claudius Blanchard apporta le riche tribut de son activité. La Société d'histoire naturelle

Digitized by Google

le comptait parmi ses membres les plus dévoués et les plus militants. Au demeurant, l'historien continuait à dominer chez le naturaliste, et l'historien doublé de l'homme de cœur, qui sait se souvenir et veut défendre contre l'oubli les pionniers qui ont bien mérité de la science et les œuvres qui ont fait progresser quelque branche des connaissances humaines.

Blanchard était de ceux qui aiment à revivre dans le passé. Son cœur large, ouvert à tant de saintes affections, avait un casier, mieux que cela un sanctuaire, consacré aux amis disparus. Grâce à l'obligeance de notre confrère Revil, j'ai parcouru ces derniers jours, non sans les arroser de quelques larmes, les épreuves, corrigées de la main de Blanchard, de ce qui fut son œuvre ultime : il avait voulu faire pour la Société d'histoire naturelle ce que son oncle, M. Louis Pillet, avait fait pour l'Académie : un historique de la vie de cette Société depuis son origine jusqu'à nos jours. Il se rappelait en faisant ce travail qui l'avait beaucoup intéressé « les noms et les travaux de bien des personnes aujourd'hui disparues et j'éprouvais, disait-il, une véritable satisfaction à revivre avec d'anciens maîtres et de regrettés collègues. »

Après cette note mélancolique en vient une autre qui n'est point dénuée d'ironie douce et de fine jovialité :

« Si l'on ne doit aux morts que la vérité, les survivants sauront-ils s'en contenter ? J'espère que ces derniers, dont les œuvres savantes satisferaient nos fondateurs, voudront bien croire à mes efforts et m'excuseront si elles ne ressortent pas de cette monographie comme ils le désireraient. »

Tout Blanchard est dans ce double trait inséré dans la préface de son testament académique. Il était bon, généreux, sensible, ouvert à toutes les tendresses ; mais il était

Digitized by Google

juste, précis, mesuré, réservé, parfois malin, d'une de ces malices inoffensives qui sont comme le piment de la bonté. C'était un sage. Esclave de la vérité, il la poursuivait avec passion, rendant à chacun selon ses œuvres et possédant au suprême degré ce don, qui est le propre des belles âmes et des intelligences bien ordonnées : la sérénité et la pondération.

Ah ! l'on ne doit aux morts, disait-il hier, que la vérité ? Eh bien ! je ne dis que la vérité en affirmant que Claudius Blanchard fut le modèle des confrères pour ceux qui, pendant de trop courtes années, ont eu la bonne fortune de siéger à ses côtés.

Il aimait l'Académie et il était de ceux qui la font aimer ; car auprès de lui on était sûr de rencontrer toujours accueil aimable, visage avenant, oreille indulgente et main tendue sans arrière-pensée.

Ennemi d'un formalisme exagéré, il tenait au règlement pour maintenir la tradition, donnait en tout le bon conseil et l'avis sensé sans avoir la prétention de les imposer et, confiné dans ses modestes attributions de trésorier, administrait nos finances avec la même ponctualité que son greffe.

Etranger à toute préoccupation mesquine, il se réjouissait de tout ce qui, au dehors comme au dedans, pouvait honorer la Savoie. Pour lui, la confraternité n'était pas un vain mot : elle créait une sorte de solidarité, de parenté. Toute ombre, à ses yeux, devait en être exclue, afin que le commerce des esprits devînt le commerce des cœurs et que l'Académie restât telle que l'ont voulue ses fondateurs : un salon de bonne compagnie où se réunissent des hommes faits pour se comprendre, s'estimer, s'entr'aider et s'aimer.

De figure distinguée, correct dans sa mise, d'une dignité d'allure qui commandait le respect et éloignait la familia-

Digitized by Google

rité, d'un aspect sérieux et grave tempéré par un gracieux sourire et par une affabilité qui ne se démentait jamais, il ne connaissait de l'humanité que les côtés élevés et les côtés bons. Il avait horreur de ce qu'il a appelé dans son Eloge de Chapperon « l'envie corrosive et dénigrante » ; il fut heureux parce qu'il était doué d'une bienveillance inaltérable et que la bienveillance aide à faire voir le prochain en beau, sous les rayons du clair soleil, et non pas la face estompée d'ombres noires, au coin d'un bois, dans les ténèbres de la nuit.

Il fut heureux, surtout, parce qu'il possédait la tranquillité de la conscience que donne une vie sans reproche et que Dieu l'avait récompensé dès ce monde en lui prodiguant les seules vraies joies que l'on puisse éprouver ici-bas : celles que procure une famille chrétienne.

M. Claudius Blanchard avait épousé la fille d'un magistrat distingué du ressort de cette Cour qui le tenait en haute estime et près de laquelle il a lui-même rempli pendant vingt-deux ans les honorables fonctions de greffier en chef. Il était ainsi devenu le neveu de notre ancien président, M. Louis Pillet, dont le nom reste vivant dans nos mémoires, et le beau-frère de M. Antoine Pillet, notre éminent confrère, qui occupe avec tant de talent, à l'Université de Paris, une chaire de droit international.

Cette union si bien assortie a été bénie du Ciel. Sept fils lui sont nés, tous ayant les qualités de leur race et appelés à lui faire honneur dans les carrières diverses où les uns sont entrés, où les autres entreront, sous la protection de l'exemple paternel et sous l'aile de la femme forte qui demeure auprès d'eux pour veiller sur le foyer privé de son chef.

*
* *

Digitized by Google

Tous étaient là, sauf un, celui qui est allé sur les rives du Nil enseigner la science et faire aimer la patrie française, lorsque la Mort est venue frapper à la porte du père de famille modèle que fut Claudius Blanchard.

Celui-ci l'attendait et ne trembla point à son approche. Il reçut les derniers Sacrements avec la simplicité confiante d'un chrétien de la primitive Eglise. Sur son ordre, la famille assemblée récita une dernière fois autour de son chevet la prière du soir ; de sa main défaillante, il bénit les présents et l'absent ; il leur recommanda de rester unis et leur donna rendez-vous là où les liens d'ici-bas se reforment pour ne plus se briser... Le lendemain, à la première heure, alors que commençaient à retentir les joyeux carillons de la grande fête de Pâques, notre ami s'endormait du sommeil du juste et son âme immortelle allait se réveiller aux cieux.....

C'est ainsi, Messieurs, que finissaient nos pères, doucement, sans secousse, comme l'ouvrier qui a terminé sa journée, comme la sentinelle que l'Ange de la mort vient relever de sa faction. Mourir, ce n'était pas, pour eux, descendre dans le trou béant de la tombe, au sein des ténèbres du *peut-être* ou du *qui sait ?*... Mourir, c'était accomplir sa destinée, commencer la vie qui ne finit point, monter, d'un vol assuré, vers de radieux horizons ; ils les découvraient avec les yeux de leur foi naïve, avant d'être en possession de leurs divines splendeurs. Aussi la mort n'avait-elle point, pour ces croyants robustes, l'inconnu du mystère ni l'horreur de la nuit !...

Digitized by Google

Digitized by Google

LA VIE LITTÉRAIRE
EN SAVOIE

DISCOURS

DE

M. François DESCOSTES
Président de l'Académie

A l'ouverture de la Séance solennelle tenue le 5 Mai 1900

A L'OCCASION

DE LA RÉCEPTION DE M. JACQUES BOURGEOIS

Digitized by Google

Digitized by Google

LA VIE LITTÉRAIRE

EN SAVOIE

MESDAMES,
MESSIEURS,

Mon premier devoir est d'adresser à M. le Préfet de la Savoie l'expression de notre vive reconnaissance pour la gracieuse hospitalité qu'il veut bien nous offrir dans cette magnifique salle consacrée d'ordinaire aux graves travaux de notre Assemblée départementale. On y discutait hier des questions de finances et de travaux publics. Vous y venez aujourd'hui pour y entendre discourir sur la peinture dans les Alpes.

Peut-être serais-je bien inspiré en vous permettant de goûter, sans autre transition, dès l'ouverture de cette séance, ce qui doit en faire le charme et ce qui en constitue le principal attrait. Vous êtes impatients comme moi d'assister à la joûte oratoire où vont se rencontrer un avocat éloquent doublé d'un écrivain délicat et un homme de guerre dont on a pu dire que la plume valait l'épée.

Cette joûte, je crois pouvoir vous l'annoncer sans crainte d'être un faux prophète, nous réserve de délicieuses surprises ; mais il n'est pas de bonne représentation sans

Digitized by Google

lever de rideau. Je ne voudrais pas, certes, — quelle que soit mon admiration pour la Maison de Molière, — assimiler irrévérencieusement ce salon de gens du monde, réunis par le culte des lettres aux planches, sur lesquelles les Sociétaires de la Comédie-Française déclament les imprécations de Camille ou les consultations de Monsieur Purgon ; mais il m'a semblé que celui d'entre nous, auquel la bienveillance de la presque unanimité de ses collègues a décerné les honneurs de la présidence, devait à l'Académie et se devait à lui-même de souhaiter la bienvenue à l'auditoire d'élite qui a répondu à notre appel et qui embellit de sa présence cette solennité.

C'était à vous, mon Général[1], que revenait de droit cette tâche. Il n'a pas tenu qu'à nous que vous ne la remplissiez une fois de plus dans ce beau jour et que vous ne fussiez à la fois le dignitaire présidant la séance et le président recevant le nouvel élu. En vous maintenant sur un fauteuil qui semble fait pour votre « magnifique hiver » à tel point que tout autre s'y trouve mal à l'aise, l'Académie eût voulu affirmer hautement sa gratitude pour la part prépondérante que vous avez prise à l'œuvre du Monument de Maistre et pour l'éclat que votre présidence de six ans a donné à nos travaux.

Vous n'en avez pas moins tenu, avec une modestie qui n'a d'égale que votre mérite, à vous retirer sous votre tente, momentanément, nous l'espérons bien... Nous aurons aujourd'hui du moins une compensation : celle de vous voir reprendre rétroactivement vos fonctions délaissées pour répondre d'une façon digne de lui au nouvel académicien auquel nous sommes heureux d'ouvrir nos portes.

[1] M. le Général Borson.

Digitized by Google

Cette perspective à la fois me rassure et me sourit. J'eusse aimé, moi aussi, à user de la plus douce de toutes les prérogatives présidentielles en recevant, au nom de l'Académie, le rejeton de notre vieille race savoyarde, le chef d'une famille où les talents foisonnent, où l'amour du pays est héréditaire comme la noblesse du nom, des sentiments et de la vie. Le récipiendaire d'aujourd'hui aura, pour récompense des travaux et des services que nous avons voulu couronner, l'honneur d'être reçu chez nous par celui qui nous honore le plus. Mon illustre prédécesseur ne m'en voudra pas, si, en mon nom personnel, je salue avant lui le confrère, ancien bâtonnier de son Ordre, dont, mieux que personne, j'ai pu apprécier les vertus professionnelles accomplies; l'orateur à la parole élégante et incisive, à l'éloquence fine et nerveuse, toute de nuances et de distinction; l'écrivain qui a donné sa mesure dans nombre de pages où son patriotisme et sa science d'historien-économiste ont revendiqué hautement les droits de la vérité et dans cette étude magistrale sur le principe des nationalités[1], écrite à propos d'une œuvre modeste de celui qui vous parle[2], où sa plume vraiment française a assigné au grand événement de 1860 le caractère d'unanimité et d'enthousiasme que certains avaient osé lui contester...

Mais tout en me défendant, Messieurs, de répondre au récipiendaire, je m'aperçois que, avant qu'il n'ait pris la parole, mon amitié envahit un domaine auquel elle ne saurait toucher plus amplement sans une indiscrétion cou-

[1] *Revue générale du droit international et public*, novembre 1896.
[2] *La Révolution française vue de l'étranger*, 1789-1799. Mallet du Pan à Berne et à Londres.

Digitized by Google

pable ; et je me résigne bien vite à ne vous entretenir que des événements qui ont marqué la vie littéraire en Savoie depuis notre dernière réunion publique.

***

Il en est un, vivant dans nos mémoires, dont il m'est particulièrement agréable d'évoquer le souvenir. C'est au cours de l'année écoulée, le 20 août 1899, que l'Académie a pu voir s'élever, plus tôt qu'elle n'eût osé l'espérer au début, ces statues, chef-d'œuvre d'Ernest Dubois, qui, suivant l'heureuse expression de notre secrétaire perpétuel, permettront à notre génération de dire à celles qui doivent la suivre : *Exegi monumentum*.

Oui, nous avons érigé un monument qui attestera que la Savoie est féconde en hommes : elle a donné, durant le siècle qui s'achève, à notre littérature nationale deux écrivains dont l'un est de telle hauteur et a remué en une langue magnifique tant d'idées géniales, tant de problèmes transcendants, tant de solutions inspirées qu'un grand journal, non suspect de tendresse, à coup sûr, pour l'auteur des *Considérations sur la France* et des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, — le *Temps*, — se demandait tout récemment s'il ne conviendrait pas d'appeler le XIX^e^ siècle le « siècle de Joseph de Maistre ».

En l'honorant et en ne séparant pas son image de bronze de celle de son cadet et filleul, l'aimable et distrait rêveur du *Voyage autour de ma chambre*, — la petite aiguille auprès de la grande, — la Savoie a accompli un acte de justice qui l'a grandie aux yeux du monde. L'Académie de Savoie, promotrice de cet hommage rendu par la postérité reconnaissante, ne peut oublier et enregistre avec bonheur

Digitized by Google

dans ses annales le concours précieux qui lui a été apporté par le Conseil municipal de notre ancienne capitale, par le Conseil général de notre département, par le Grand-Cercle d'Aix-les-Bains, par nombre de petites municipalités des deux Savoie et par nos compatriotes d'au-delà des mers. La bienveillance de M. le Préfet, admirateur de Joseph de Maistre écrivain sans être un partisan de ses doctrines, et le patriotisme éclairé de M. le Maire de Chambéry ont aplani toutes les difficultés qui s'opposaient à l'édification de nos deux statues au pied de notre vieux château, à l'endroit tout naturellement indiqué pour les recevoir et les mettre mieux en valeur.

Quant à cette journée inoubliable où nous les avons solennellement inaugurées, les admirables discours de Mgr Turinaz, du Marquis Costa de Beauregard et du Général Borson, parlant au nom de l'épiscopat, de l'Académie française et de la Savoie française, en ont fait une journée véritablement historique. La présence de nos sénateurs et de nos députés lui a assigné son véritable caractère en attestant qu'il y a chez nous, — en dépit des divergences d'opinions et des luttes politiques, — un terrain sur lequel tous les bons citoyens peuvent s'unir : celui de la glorification de la terre natale. Les paroles pleines de tact et d'à-propos du chef de notre Municipalité républicaine ont démontré qu'un pays tel que le nôtre sait honorer dans tous les temps, non seulement la hauteur du génie et l'éclat du talent, mais la noblesse du caractère, l'unité de la vie et la fidélité des convictions. La part officielle et personnelle, que notre vénéré Archevêque a prise à cette manifestation patriotique, l'a attaché par un lien de plus à des cœurs qui ne se donnent pas à la légère, mais qui ne se

Digitized by Google

reprennent pas, une fois qu'ils se sont donnés ; et la galanterie toute française avec laquelle M. le général Arvers, le « Père des Alpins », nous a prêté le concours des brillants uniformes et des joyeuses fanfares de la division des Alpes, nous a prouvé que celui qui en est auprès de nous le chef vaillant et respecté savait soutenir l'honneur d'un nom cher aux lettres françaises et à l'œuvre sacrée de la défense du territoire... Oui, grâce à vous, Général, nous avons appris à aimer davantage encore, si c'est possible, cette armée, notre orgueil et notre indestructible espérance, cette armée, qui est l'incarnation même de la patrie, puisque vous l'avez associée aux souvenirs du glorieux passé de la petite province dont les fils sont, sous vos ordres, les gardiens loyaux et vigilants de la frontière...

*
* *

Il est une autre gloire de notre pays de Savoie qu'une récente décision de la Cour de Rome[1] a remise en lumière et à laquelle je m'en voudrais de ne pas consacrer, en passant, le tribut de vénération qui lui est dû.

L'Eglise vient de reconnaître le culte du pape Innocent V. Or, nous pouvons le revendiquer comme nôtre. La véritable nationalité de l'Illustre Pontife est aujourd'hui acquise à l'histoire. Un de nos distingués confrères, M. le chanoine Borrel, appuyé sur la haute autorité de Mgr Turinaz et du comte Amédée de Foras, a fait sur ce point si intéressant pour l'honneur de la Savoie une lumière complète et décisive[2].

[1] Décret de la Congrégation des Rites, du 10 mars 1893.
[2] *La patrie du pape Innocent V.*

Digitized by Google

Innocent V était appelé avant son installation *Pierre de Tarentaise*. Besson affirme qu'il s'appelait Pierre de Champagnon, *de Champagniaco*, il faut lire de Champagny, la petite commune qui fait actuellement partie du canton de Bozel. Tous les historiens antérieurs au XIVe siècle assurent qu'il est né en Tarentaise. Darras et les hagiographes de l'ordre de Saint-Dominique n'hésitent pas à lui donner pour patrie la terre dont il portait le nom.

Larousse, dans son Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle, lui consacre cette notice, que je cite textuellement :

« Innocent V (Pierre de Champagny), pape, né à Moustiers (Savoie) en 1225, élu en 1275, mort dans la même année. Il appartenait à l'ordre des Dominicains et se fit une grande réputation sous le nom de *Pierre de Tarentaise*. Successeur de saint Thomas d'Aquin dans l'enseignement de la théologie à l'Université de Paris, il fut nommé archevêque de Lyon en 1272, puis évêque d'Ostie et grand pénitencier. Il avait déjà commencé à rétablir la paix en Italie, lorsqu'il mourut après un pontificat de quatre mois. On a de lui plusieurs écrits théologiques. »

Le dernier événement qui vient de s'accomplir est la consécration définitive de l'origine savoyarde de Pierre de Tarentaise. Monseigneur l'Archevêque de Chambéry, en présentant, de concert avec le Chapitre métropolitain, une demande de reconnaissance de son culte à la Congrégation des Rites, a rappelé son origine... Je vous demande pardon, Mesdames, de vous parler en latin ; mais ici c'est la langue sacrée : *Gestum beati Innocentii Quinti, papæ confessoris, olim Petri de Tarentasiâ quæ diocœsis suffraganea est*

Digitized by Google

Chamberiensis..., — ce qui veut dire en bon français, et je gage que nombre d'entre vous l'ont compris sans que j'aie besoin de le traduire, qu'Innocent V s'appelait Pierre de Tarentaise et que le diocèse où il a vu le jour est actuellement suffragant de l'archevêché de Chambéry.

Si nos aimables voisins de la vallée d'Aoste m'opposaient l'adage *Traduttore, traditore,* je leur répondrais par le décret conforme de la Congrégation, du 27 août 1898. Ce décret fixe la fête d'Innocent V au 22 juin et il rappelle à son tour que le bienheureux est né dans la province de Tarentaise.

Le débat est donc clos.

Innocent V n'a fait que passer sur ce trône pontifical qu'occupe depuis vingt-deux ans l'Auguste Vieillard qui s'achemine vers son centenaire, pour le plus grand bonheur de la chrétienté, avec la vigueur d'une longévité providentielle qui se moque des accidents vulgaires de l'humanité ; mais il nous est doux, à nous, fils de la catholique Savoie, de constater que Léon XIII compte parmi ses prédécesseurs Pierre de Tarentaise, un émule de saint Thomas d'Aquin et de saint Bonaventure, un grand Docteur, un grand orateur, une Lumière de l'Eglise. La France, cette France que le Pape des ouvriers chérit d'un si tendre amour, peut le revendiquer parmi ses grands hommes, puisqu'il est né en Savoie, qu'il a occupé une chaire à l'Université de Paris, qu'il a été élevé à la dignité de primat des Gaules en 1272 et qu'il a présidé, en 1274, le Concile œcuménique de Lyon, avec saint Bonaventure, dont il prononça le panégyrique.

J'ai pensé, Messieurs, qu'il appartenait à l'Académie de Savoie, gardienne de nos traditions et de nos gloires, de

Digitized by Google

provoquer, dans cette mémorable circonstance, une manifestation religieuse et patriotique qui en perpétuât le souvenir.

J'allais ainsi au devant des secrets désirs de notre vénéré Archevêque, auprès duquel ma démarche a rencontré le plus bienveillant accueil ; et je suis heureux d'être le premier à vous annoncer que, dans cette cathédrale, où, sur son initiative, il nous a déjà été donné d'entendre l'Eloge de Joseph de Maistre, l'Evêque de Nancy lui apportera bientôt un pendant en y prononçant le panégyrique du Pape savoyard que l'Eglise romaine vient d'élever au rang des bienheureux.

Quelle date glorieuse à inscrire dans le calendrier de notre vie provinciale que celle du jour où l'ancien évêque de Tarentaise, membre effectif de notre Académie, auteur d'une étude sur Innocent V, viendra, avec son puissant talent d'orateur, évoquer la mémoire de celui des nôtres qui, il y a sept siècles, jeta un si vif éclat sur sa petite patrie d'origine et sur la grande patrie de la catholicité !

*
* *

Je viens de parler, Messieurs, de notre vie provinciale et je puis bien revendiquer au profit de notre Compagnie le privilège de contribuer, dans une large mesure, à la maintenir agissante et féconde et à favoriser l'éclosion de cette décentralisation littéraire qui est le but de tous les esprits clairvoyants, le vœu de tous les cœurs sincèrement énamourés de la grandeur morale du pays.

Certes, nous n'entendons pas marchander à ce merveilleux Paris, qui fait en ce moment au monde les honneurs

Digitized by Google

des chefs-d'œuvre de l'art et des conquêtes de la science, le monopole de la consécration des réputations scientifiques, littéraires et artistiques ; mais, qu'il me soit permis de le dire, au risque de passer pour un Auvergnat ou un Savoyard impénitent, Paris n'est pas la France, toute la France.

Le niveau intellectuel d'une région, la valeur d'une résidence, la considération à laquelle elle a droit ne doivent pas être, suivant nous, tarifés d'après son degré de rapprochement ou d'écartement de la Ville-Lumière ; de telle sorte que, par une série d'ondes décroissantes, les localités les plus éloignées du centre seraient les plus déshéritées au point de vue de la culture et des agréments du séjour.

La frontière dont nous sommes serait à ce compte une sorte d'Arabie Pétrée ; et quand, d'aventure, quelque nouveau venu est condamné à y planter sa tente, il n'aurait plus qu'à maudire sa destinée, à pleurer le paradis perdu, à s'appliquer les vers désespérés du Dante et à attendre fiévreusement l'heure de la délivrance, ou, pour parler en langage moins poétique et plus moderne, le départ du premier rapide à destination de Paris.

Notre Savoie, Messieurs, je le dis avec ma rude franchise de montagnard, ne mérite pas cet ostracisme et nul, d'ailleurs, ne songe, autrement que du bout des lèvres, à lui appliquer cet arrêt de convention. Elle a ses aspérités, mais aussi ses charmes, charmes robustes et sains, faits de grand air, de beauté sévère, d'horizons pittoresques, de sommets neigeux.

Notre ville a ses allées sombres, ses ruelles étroites, ses façades poussiéreuses, ses escaliers humides ; mais elle n'en a pas moins pignon sur rue ; et, quand on l'a parcourue, qu'on a visité ses monuments, pénétré dans l'enceinte de son Château, sous les arbres séculaires de son

Digitized by Google

Grand-Jardin, sous la nef de sa Sainte-Chapelle, sous l'ogive de son portail de Saint-Dominique, sous les voûtes de sa cathédrale, voire même sous les arcades de ses portiques, on lui trouve un certain grand air, un je ne sais quoi qui sent l'ancienne capitale et la ville de Parlement.

Le général de Boigne, hissé sur sa colonne par la pieuse reconnaissance de ses concitoyens, ne fait point mauvaise figure en face des deux Maistre, fièrement campés sur le perron de cette résidence royale où naquit Emmanuel-Philibert.

Le Président Favre a un cadre à la fois gracieux et grandiose sur cette place que bordent le Musée-Bibliothèque, le coquet Hôtel des douanes, le Palais-de-Justice, le pont jeté sur la Laisse et que domine au levant la masse imposante du Nivolet, portant à son sommet cette croix qui est comme la prière immanente de la catholique Savoie ; et lorsque, sous le souffle d'une municipalité intelligente, dont je m'honore d'être pour quelques heures encore un minuscule vingt-septième, le vieux Chambéry aura laissé pénétrer l'air et la lumière dans ses murs et sacrifié aux exigences d'un modernisme de bon aloi, l'observateur impartial se dira qu'à tout prendre il vaut bien maints autres chefs-lieux de département et que, suivant le mot aimable d'un converti, s'il est cher à ceux qui l'habitent, il peut le devenir à ceux qui le traversent.

M'accusera-t-on, Messieurs, de forfanterie si j'ajoute que, de même qu'il y a dans les cascades et les torrents de nos montagnes des trésors de « houille blanche » et d'énergie, il y a dans l'enceinte de notre ville des réserves de force intellectuelle hors de toute proportion avec son importance numérique ?

Digitized by Google

En dehors du cercle restreint de notre Académie, la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, présidée par un historien éminent qui a beaucoup fait pour la divulgation de nos annales, ouvre aux travailleurs un champ dont la moisson, depuis bien des années, est des plus fécondes.

Notre Cour, par la haute valeur juridique de ses arrêts et les travaux individuels de certains de ses membres, se montre la digne héritière du Sénat que présida l'auteur des *Conjectures* et du *Code Fabrien*. La Société d'histoire naturelle, sous l'heureuse impulsion du collaborateur de M. Killian [1], rayonne sur nos sommets et, le marteau du géologue à la main ou la boîte en fer blanc du botaniste au côté, va explorer le tréfonds de notre constitution géologique ou les variétés de notre flore alpestre. La Société de photographie, avec la complicité du soleil et celle du Syndicat d'initiative, vulgarise nos sites qui valent bien ceux de l'Engadine et de l'Oberland. L'Union artistique, dont Daisay, l'élève du regretté Benoît Molin, fut l'un des fondateurs, avec ce pauvre Trenca, qui l'a suivi de si près dans la tombe, donne à nos peintres amateurs un rendez-vous quotidien ; et son atelier nous permet d'admirer périodiquement dans la vitrine de Janin plus que des essais timides, des œuvres et des œuvres de maître, des Bérard, des Viotti, des Filliard, des Morion, des Cachoux, des Guillot, natures mortes, fleurs, aquarelles, paysages, couchers de soleil sur les horizons embrumés du lac du Bourget ou dans ce bijou de lac d'Aiguebelette.

Nos Sociétés musicales tiennent vaillamment dans les concours un drapeau qui n'en est plus à compter ses victoires. Le Cercle musical nous convie périodiquement dans la salle de Villeneuve à des concerts, dont les programmes,

[1] M. Révil.

Digitized by Google

toujours composés avec un discernement exquis, sont un vrai régal pour les amateurs de bonne musique. Le succès croissant de ces auditions atteste que Chambéry, — cette ville dont la science attardée de certains géographes des bords de la Seine persiste à faire la capitale du pays des marmottes et des ramoneurs, des rochers nus et des neiges éternelles, — est un centre aux goûts élevés, à l'esprit ouvert, à l'oreille fine et délicate, qui sait se tenir au courant de toutes les productions nouvelles et de toutes les tentatives hardies en fait d'art.

A notre Ecole préparatoire supérieure, des professeurs distingués, dont certains n'ont ni désavoué, ni perdu à l'Ecole normale ce goût de terroir, qui nous est cher, enseignent la littérature, l'histoire et les sciences aux auditeurs de bonne volonté.

La vieille Académie de Savoie enfin, sorte de Sénat littéraire gardien des traditions du passé, mais accessible à tous les progrès légitimes, tient ses réunions bi-mensuelles dans cette salle peuplée de vieux portraits et de vieux souvenirs que le département lui a octroyée près de la Sainte-Chapelle. La plume de son Secrétaire perpétuel la met en communication régulière avec le grand public. Ses concours richement dotés par la générosité de nombreux Mécènes, les de Loche, les Guy, les Caffe, les Metzger, lui permettent d'exciter l'émulation et d'encourager le culte des lettres, des sciences et des arts. Les Congrès de Sociétés savantes, fondés par elle en 1878 et dont le plus récent a été tenu à Chambéry même, sous la présidence de notre regretté collègue, M. Aimé Constantin, communiquent jusqu'aux extrémités de notre agglomération provinciale l'ardeur au travail et la contagion des recherches archéologiques.

Digitized by Google

En vérité, Messieurs, peu de provinces plus que la nôtre ont le goût, et j'ajouterai la pratique des choses de l'esprit ; peu de villes sont en état de disputer à la nôtre la place d'honneur qui lui revient dans ce mouvement de décentralisation dont l'éclosion ne peut que contribuer à la grandeur de la patrie ; et, tout en ayant le regret de ne pouvoir y répondre, nous avons tous apprécié la flatteuse pensée qui a fait exprimer à nos voisins du Dauphiné le désir de voir figurer l'Académie de Savoie au premier rang dans la Fédération des Sociétés savantes du Sud-Est.

*
* *

Mais indépendamment de ces affirmations collectives de l'intensité de notre vie intellectuelle, je m'en voudrais de ne pas signaler avec orgueil la somme d'efforts personnels que nos compatriotes et en particulier les membres de notre Compagnie ont apportée à l'œuvre commune.

Sous la coupole du palais Mazarin, M. le marquis Costa de Beauregard a montré de quelle trempe d'écrivain d'aujourd'hui est la plume de l'*Homme d'autrefois*, dans ce discours, modèle d'ironie, de verve et d'éloquence hautaine, où il a revendiqué les droits éternels de la morale chrétienne sur les conceptions de l'esprit parisien et les fantaisies de l'imagination boulevardière.

M. Henri Bordeaux continue à la *Revue hebdomadaire* ses critiques marquées au coin d'une érudition et d'une sûreté de jugement vivement appréciées dans le monde des lettres.

Son frère, M. Albert Bordeaux, a écrit sur le Transvaal un ouvrage remarquable, auquel donne un regain d'actua-

Digitized by Google

lité l'épopée biblique de cet admirable petit peuple, de ces républicains professant et sachant mettre en pratique toutes les vertus républicaines, de ces laboureurs qui luttent pour leur indépendance, en alternant le chant des psaumes et le tir à volonté, avec ce courage stoïque, ce mépris de la mort, ce dédain de la gloire humaine que donne au soldat la foi en Dieu et aux immortelles récompenses de la vie future : belle et noble race dans les veines de laquelle coule notre vieux sang gaulois et pour laquelle Villebois-Mareuil est allé mourir en héros, comme pour interrompre la prescription des gestes chevaleresques qui ont fait de la France à travers les siècles le protecteur des faibles, le modérateur des forts, le champion du droit, de la justice et de la liberté.

M. le général Borson qui, hier, à la réunion de la Croix-Rouge, nous parlait avec tant d'éloquence de ce peuple de pasteurs, a magnifiquement représenté à Belley l'Académie de Savoie à l'inauguration de la statue de Lamartine adolescent.

Invité à titre personnel à cette cérémonie, j'ai été heureux de m'y trouver aux côtés de notre Président, d'y laisser parler librement mon cœur de Français de la frontière et de prendre part à l'accueil fraternel qui a été fait, dans cette circonstance, aux enfants de la Savoie par nos amis du Bugey. Le jour viendra où nous les convierons à notre tour à inaugurer avec nous, sur les bords de ce lac auquel il a légué son nom, l'image de bronze du poète des *Méditations*, du chantre d'Elvire, de Raphaël et de la vingtième année.

M. le comte de Loche met la dernière main à son histoire si richement documentée d'Aix-les-Bains. M. le chanoine

Digitized by Google

Mailland corrige les épreuves d'une belle étude sur les *Savoyards à Rome*. Notre Secrétaire perpétuel a reçu la récompense de sa collaboration à l'Exposition de l'art chrétien, à Turin, par la dignité enviée de chevalier des Saints Maurice et Lazare ; et, tout récemment, il nous a communiqué des lettres inédites d'Hérault de Séchelles et de Grégoire qui jettent un jour nouveau et des plus piquants sur l'histoire de la période révolutionnaire en Savoie.

Emmanuel Denarié, — je ne puis me décider à mettre un prosaïque « monsieur » au-devant du nom de notre cher poète, — vient, lui, de nous prouver que l'auteur de la *Légende de l'art* était capable de monter plus haut encore...

Il y a, non loin d'ici, dans ce vallon retiré qui répond au joli nom de Bocage, un asile béni où les orphelins, recueillis par la charité d'un apôtre, dont le nom est cher à tant de titres à la Savoie tout entière[1], retrouvent la maison paternelle et s'apprêtent à devenir, non pas des révoltés ni des soldats de la grève, mais des chrétiens solides, de robustes travailleurs et de bons citoyens. Tout en jardinant, en apprenant à la fois leur catéchisme, leur grammaire et leur futur métier, nos petits hommes à la blouse bleue se sont révélés acteurs et acteurs d'un drame divin, de celui qui a marqué la rénovation du monde et la solution de l'énigme mystérieuse se dressant jusqu'alors inexpliquée sur les ténèbres et les hontes du paganisme.

Qui d'entre nous n'a été saisi par l'apparition quasi surnaturelle de ces tableaux, noyés dans une ambiance d'un coloris d'Orient, où la richesse somptueuse des costumes, la splendeur des décors n'avaient d'égales que la dignité, la

[1] M. le chanoine Costa de Beauregard.

Digitized by Google

vérité des poses, la sincérité de l'incarnation de chaque personnage dans son rôle ? Qui n'a été remué par cette harmonie adaptée à chaque scène et qui la noyait à son tour dans un jaillissement d'ondes sonores surgissant des profondeurs de l'orchestre pour envelopper les *Mystères* et parler aux oreilles en même temps qu'aux yeux ?

Et surtout qui n'a tressailli à l'audition de ces strophes, d'une envolée parfois sublime, que n'eût pas désavouées le Victor Hugo de la *Passion*, d'une facture somptueuse comme les décors du théâtre de l'abbé Costa, harmonieuse comme les adaptations de Bonnel et qui, suivant pas à pas l'Homme-Dieu de l'étable de Bethléem à la suprême étape du Calvaire, semblent être une épopée céleste chantée sur la harpe des anges ?

L'Académie, Messieurs, peut être fière de compter dans ses rangs un poète, un vrai ; les *Mystères* d'Emmanuel Denarié, sur une plus vaste scène, eussent conquis les suffrages des plus difficiles ; mais qu'importe à l'auteur, puisqu'il a obtenu ceux des amis qui l'aiment et que lui, croyant, a déposé aux pieds du Divin-Maître le tribut de sa foi servie par un admirable talent !

***

Que vous dirai-je, Messieurs, après cet hommage rendu aux vivants, qui ne soit consacré à la mémoire de ceux que nous avons perdus ? « C'est la loi commune, il faut l'accepter de bonne grâce », disait Joseph de Maistre ; loi qui promène chaque jour sa faux impitoyable autour de nous, et à laquelle pourtant on ne s'habitue jamais, tant l'homme a l'instinct, la soif et le sceau de l'immortalité et tant il est cruel de voir tomber à ses côtés les êtres aimés, les contem-

Digitized by Google

porains, les amis, les compagnons de travail et de plaisir intellectuel, ceux qui, le long de la route âpre et rocailleuse, vous ont charmé par leur babil ou ont éclairé de leurs projections lumineuses tel ou tel point obscur de nos études communes.

A ceux qui s'en vont là où nous irons tous, vers cet autre monde où la Vérité absolue, qui nous est voilée par tant d'ombres, éclatera dans toute sa splendeur, adressons, Messieurs, l'au revoir de l'espérance chrétienne, qui vaut mieux que le glacial et suprême adieu de la science sans foi.

M. le général Borson nous a procuré de bien douces émotions en nous parlant de nos morts : ses éloges funèbres sont des médaillons achevés.

> Je veux que l'on soit homme et qu'en toute rencontre
> Le fond de notre cœur dans nos discours se montre,
> Que ce soit lui qui parle et que nos sentiments
> Ne se masquent jamais sous de vains compliments.

Alceste lui-même, s'il revenait parmi nous, ne trouverait rien à redire à ces pages de bonne foi d'où la flatterie est exclue :

> Sur quelque préférence une estime se fonde.

Le mérite de ces causeries à l'ombre des cyprès, c'est qu'elles mettent en pleine lumière le trait distinctif de chacun. Elles forment dans leur ensemble une galerie de portraits définitifs qu'à parcourir on éprouve un sentiment de mélancolie qui a son charme et sa douceur. Nous y voyons revivre, dans ses personnalités les plus marquantes, la Savoie des dernières années de notre siècle.

Voici, par exemple, la figure historique du général Ménabréa, homme de science, homme de guerre et diplo-

Digitized by Google

mate qui, resté fidèle à la Maison de Savoie, l'a servie sur tous les champs de bataille avec un dévouement, une valeur, un éclat qui ont fait de lui l'une des illustrations du royaume d'Italie.

Voici le visage aimable et paternel de son contemporain et ami, le commandeur Bonjean, un type achevé de membre de l'Institut : le vieillard correct, avenant, alerte, toujours rasé de frais, portant invariablement à sa boutonnière la rosette multicolore gagnée par tant de services rendus à l'humanité et à la science, — rosette dans laquelle la Légion d'honneur a oublié de mêler ce petit bout de ruban qui eût dû si justement compléter la brochette...

Voici le sourire fin et spirituel de M. Victor Barbier, l'économiste documenté, l'écrivain facile, frétillant, sifflottant, d'humeur gaie et de bonne composition, le critique d'art au goût sûr, le Savoyard d'adoption énamouré de la Savoie, de ses horizons et de ses richesses.

Voici le visage scientifique, fureteur et ahuri, sous sa piquante bonhomie d'un germanisme gaulois, de M. Alexis de Jussieu, l'archiviste érudit qui nous a montré que l'instruction publique en Savoie n'avait pas attendu la législation contemporaine pour être répandue à tous les degrés, grâce aux libéralités de ces prêtres, de ces nobles et de ces bourgeois que certaine école confond aujourd'hui dans un commun anathème.

Et à ce propos, Messieurs, une réflexion me vient à l'esprit : nous vivons depuis cent ans de malentendus et d'équivoques, d'exagérations et de préjugés entretenus par la passion des uns et par la crédulité des autres. Avec un peu de justice distributive, de tolérance et de bonne foi, de

Digitized by Google

combien de révolutions n'eut-on pas fait l'économie ! Hélas ! comme l'a dit excellemment Lacordaire, « il est une chose que les partis ne pardonnent jamais, c'est la soumission d'un des leurs à la vérité. » Si tout, certes, n'est pas à louer dans le passé, si sur cette route indéfinie du progrès que Dieu a tracée à la perfectibilité humaine, il y a eu des étapes douloureuses auxquelles ont survécu de cuisants souvenirs, pourquoi ne pas reconnaître non pas seulement ce qu'ont fait de grand, mais ce qu'ont eu de bon, de généreux, d'humain ceux qui nous ont précédés ?

De même, au temps où nous vivons, à travers les excès et les abus, les heurts et les à-coups des transformations nécessaires, pourquoi ne pas proclamer l'intervention de la Providence dans ce contrepoids du bien se développant à proportion du mal et dans cet universel besoin de justice et de bonté, de soulagement des misères, d'amélioration de la condition des humbles, de pardon et de relèvement des chutes, dont se réclament à la fois tous les partis ?

De quelque nom qu'on le décore, — qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, — ce mouvement n'est qu'une des formes de la charité chrétienne : c'est un hommage rendu au Dieu de l'Evangile par ceux-là mêmes qui le méconnaissent ou le blasphèment et c'est l'acte de foi inconscient qui, dans les desseins du Maître des choses humaines, préparera les réconciliations de l'avenir en empruntant le plus pur de ses mérites à un passé qui ne peut revivre, mais qui n'en a pas moins donné de magnifiques exemples, dans notre pays plus que partout ailleurs, d'une communion étroite entre la richesse et la misère ?

*
* *

Digitized by Google

De ce passé, Messieurs, le comte Amédée de Foras était resté parmi nous l'incarnation vivante. Historien d'un mérite hors de pair, répartiteur des services vrais, pèse-lettres rigide des titres et des alliances, il nous apparaissait comme une fière et originale figure détachée d'un cadre de Velasquez et transplantée dans un monde où elle s'est épanouie avec cette grâce de race qui exerce son prestige dans tous les temps, au sein de nos démocraties plus peut-être que partout ailleurs...

Egaré dans notre société moderne, Amédée de Foras ne s'y trouvait point dépaysé : s'il n'en admettait pas tous les principes, il en avait toutes les élégances, tous les goûts, tous les besoins d'investigation, tout le criticisme suraigu, toute la fiévreuse ardeur au travail. Bouillant comme Achille, mais généreux comme d'Artagnan, d'une franchise et d'une vivacité à l'emporte-pièce, mais d'une bonté foncière insondable, d'un esprit caustique, mais non pas malveillant ; fine lame prompte à l'attaque et à la riposte, mais prompte à l'oubli et au pardon, incapable d'une abdication et de l'ombre même d'une contre-vérité, mais au-dessus des sentiments mesquins, des vues étroites, des petites rancunes et des petits calculs.

Il y avait dans ses veines du sang de ce grand magistrat, le Président Maistre, dont vous connaissez ce trait typique. Quelqu'un l'avait un jour desservi : son double jeu ayant été découvert, l'intrigant craignait d'avoir encouru la colère du terrible président. Il dépêcha auprès de lui un ambassadeur officieux. Maistre (le père) eut alors cette « saillie sublime » que Joseph rappelle dans l'une de ses lettres : « Ah ! l'animal, il croit que je m'en souviens ! » Son arrière-petit-fils avait, on le voit, de qui tenir.

Oui, c'était bien une fière et noble figure ! Un volcan

Digitized by Google

sur des sommets d'une blancheur immaculée. Un grand esprit dans une tête de ligueur. Une science de moine sous l'habit brodé de l'homme de cour. Un cœur d'or sous une armure d'acier...

Vous me pardonnerez, Messieurs, de m'arrêter avec une mélancolique complaisance sur la physionomie si attachante d'un gentilhomme qui m'honora de son amitié. Sous son toit, j'ai trouvé, plus d'une fois, dans les étapes de ma carrière professionnelle, l'hospitalité du cœur. Je garde de sa main d'artiste des souvenirs précieux que je lèguerai à mes enfants et je m'honore de l'avoir, en 1886, lors du Congrès de Thonon, qualifié du titre qui lui est resté de « gentilhomme bénédictin de Thuyzet ».

Humble dans la mort autant qu'il avait été brillant dans la vie, Amédée de Foras n'a voulu ni fleurs, ni couronnes, ni discours sur sa tombe ; il n'a pu nous empêcher de rendre à sa mémoire l'éclatant hommage qui lui était dû. Nul ne pouvait le prononcer avec plus d'autorité que celui de ses pairs, qui est appelé à surveiller l'achèvement de son œuvre et qui apportera à cette tâche délicate autant qu'honorable sa haute compétence en matière héraldique et la pensée du maître disparu dont il reste le pieux dépositaire.

Dans les pages qu'il lui a consacrées, M. le comte de Mareschal a su ressusciter la physionomie fine, mobile, expressive de l'auteur de l'*Armorial* et du *Blason ;* il a fait ressortir avec bonheur les traits distinctifs de son œuvre gigantesque, modèle de critique, d'indépendance et d'impartialité historiques, de sa vie qui fut un exemple de droiture, de loyauté chevaleresque et de fidélité constante à ses principes. L'ancien diplomate de la Cour de Bulgarie,

Digitized by Google

le haut dignitaire de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, l'héritier d'un des noms les plus purs de la noblesse savoyarde, le petit-neveu de Joseph et de Xavier de Maistre, a voulu se faire enterrer dans la fosse commune. Il estimait que la mort, cet *inexorabile fatum*, dont parlait son ancêtre, établit le règne de l'égalité parmi les hommes et que, sous les six pieds de cette terre où elle est déposée, la poussière d'un grand ne vaut pas plus que celle du dernier des pauvres ; mais son âme immortelle ne nous en voudra pas d'avoir élevé dans nos mémoires à sa vie et à son œuvre un monument digne d'elles qui rehaussera encore l'éclat de l'écusson des Foras.

En attribuant à celui du comte Amédée la médaille d'or de la fondation Metzger, l'Académie a voulu sanctionner l'éloge funèbre dans lequel l'un des nôtres s'est fait l'éloquent interprète de nos sentiments à tous. La famille de notre cher et regretté confrère voudra bien accepter cet hommage posthume comme une couronne déposée par la Savoie tout entière sur le coin de terre chablaisienne où repose l'un de ses plus illustres enfants...

*
* *

C'est, hélas ! Messieurs, au bord d'un autre de nos lacs, en vue de cette abbaye d'Hautecombe, dont il a écrit l'histoire, qu'est allé dormir son dernier sommeil celui des nôtres qui, il y a quelques jours encore, assistait à nos séances et se faisait une fête de recevoir parmi nous le nouvel académicien auquel l'unissait une étroite amitié.

M. Claudius Blanchard appartenait à une vieille famille de bourgeoisie, de celles qui ont leur noblesse : fermeté de

Digitized by Google

croyances, dignité de vie, élévation de goûts, droiture du caractère, amour du travail, services rendus au pays y sont tout autant de fleurons à une couronne que les générations se transmettent comme un dépôt sacré, avec l'ambition d'en accroître les richesses.

Né en 1836, M. Claudius Blanchard revenait de l'Université de Turin avec le grade de docteur en droit, en 1860, au lendemain de l'annexion.

Des horizons nouveaux s'ouvraient alors pour notre province. La jeunesse entrait dans la vie, le sourire aux lèvres, remplie d'enthousiasme et de foi en l'avenir, sous les heureux auspices d'un changement de nationalité désiré par une population française de mœurs et de langage et acclamé par elle avec la joie délirante de l'enfant qui, après un long voyage, retrouve sa mère et son foyer. Nos cœurs, suivant le mot bien souvent répété, parce qu'il est vrai, allaient là où vont nos rivières.

Il y eut à ce moment en Savoie, je ne dirai pas une renaissance, mais comme une floraison littéraire plus intense. On eût dit que, dans notre fierté de montagnards, nous tenions à payer notre droit d'entrée en lingots d'or, avant d'acquitter notre dette, vous permettrez bien de le dire à un ancien soldat de 1870, en sang généreusement versé pour la défense du territoire sacré de la patrie.

Le marquis Léon Costa de Beauregard, Timoléon Chapperon, le comte Greyffié de Bellecombe, Charles Bertier, Louis Guilland, Gaspard Denarié, Hector Laracine, Eugène Burnier, Pierre Goybet, — pour n'en citer que quelques-uns, — se chargèrent de démontrer qu'il y avait un centre intellectuel peuplé d'esprits vifs, primesautiers et cultivés, un groupe de travailleurs acharnés et de fines plumes au pied de ces

Digitized by Google

Alpes dont un jeune et brillant officier d'état-major, passé de l'armée sarde à l'armée française, ne tardait pas à décrire les cols et les sommets, dans un ouvrage devenu classique à l'Ecole Saint-Cyr : cols et sommets aujourd'hui bien gardés par ces admirables petits soldats au béret béarnais dont le général Arvers a doté la frontière...

Au sein de cette pléïade, M. Claudius Blanchard, tout en se tenant dans l'ombre et en fuyant le feu de la rampe, prit rapidement une place des plus honorables. Son œuvre capitale est l'histoire de cette abbaye, où reposent les princes d'une maison royale dont notre loyalisme ne nous empêche pas de vénérer les cendres et de conserver pieusement le souvenir, pendant que prient pour le repos de leurs âmes ces moines vénérables dont je suis heureux de saluer ici la robe blanche, qui abrite tant de science et de vertu.

Joseph de Maistre disait, de ses *Soirées de Saint-Pétersbourg,* qu'il y avait versé sa tête. De l'*Histoire de l'abbaye d'Hautecombe,* on peut dire que notre ami regretté y a versé sa jeunesse, son cœur, son esprit d'observation fine, son érudition, ses recherches patientes et jusqu'à cette poésie candide, sereine, qui, chez lui, tempérait l'austérité du savant.

A travers les vieux parchemins et la trame puissante et serrée qu'il sait en extraire, il y a de-ci de-là un sourire, un trait, un coup de crayon alerte, une réflexion philosophique piquante ou résignée. Tel l'edelweiss égaré dans la solitude âpre et désolée des hautes cimes. On retrouve cette fraîcheur d'impressions, ce sens de la nature alpestre, cet amour de la montagne discrètement affirmé en maints passages.

Qui de nous ne connait la jolie peinture, bien souvent reproduite, du site d'Hautecombe ? L'auteur y laisse la

Digitized by Google

libellule de sa rêverie douce effleurer tour à tour la vieille abbaye, la nappe d'eau bleue dans laquelle elle se mire, la « falaise » aux flancs de laquelle elle est accolée ; puis, on la devine, se perdant au-delà du promontoire de Châtillon sur les lointains vaporeux du Jura et remontant le long de la vallée de Chambéry jusqu'à ce rideau, étincelant de blancheur, des Alpes du Dauphiné, qui forme, au midi, un fond de féerie à ce panorama d'une incomparable grandeur...

Mais je m'attarde, Messieurs, à vous entretenir d'une œuvre qui, ainsi que l'a dit un bon juge, M. le docteur Guilland, classe M. Claudius Blanchard « parmi nos historiens nationaux ». Du père, du chrétien, de l'homme intime, je n'ose rien dire ici. J'ai rappelé, il y a quelques jours, dans le recueillement de notre séance ordinaire [1], quels regrets il laisse parmi ceux qui ont eu la bonne fortune de siéger à ses côtés et je me bornerai à dire à l'ami disparu que ceux-là sont heureux qui, comme lui, peuvent partir pour l'autre vie laissant derrière eux une mémoire telle que la sienne, une famille telle que celle qu'il a fondée : sept fils qui tous marcheront sur ses traces et dont deux, l'un, sous la robe de professeur de droit à l'Ecole française du Caire, l'autre, sous l'uniforme d'officier d'artillerie, servent la France en la faisant aimer et craindre au dehors.

***

J'ai terminé, Messieurs, cette revue rapide de notre vie sociale, semée, comme toutes les vies, de joies et de douleurs, d'arrivées et de départs, de rendez-vous et de sépara-

[1] Eloge de M. Claudius Blanchard. — Séance du 25 avril 1900.

Digitized by Google

tions, d'illusions et d'espérances brisées. — Ceux qui nous ont quittés nous laissent le noble et fécondant exemple du travail, de l'effort tendu vers l'idéal, vers la recherche du vrai et le culte du beau A ceux qui restent de ressaisir l'instrument trop tôt brisé et de relever la fière devise que je rappelais ici même, il y a vingt-six ans[1] :

... Primo avulso non deficit alter
Aureus et simili frodescit virga metallo[2].

Pour ne pas la faire mentir, cette devise, nous devrons, s'il m'est permis d'émettre ce vœu, infuser un sang nouveau dans nos veines, convier les avril à venir s'asseoir près de nos étés, de nos automnes et de nos hivers, appeler à nous ces activités qui naissent à la vie intellectuelle, ces jeunes gens qui, tels que l'auteur de la remarquable étude sur le Congo[3], vont soutenir au loin le bon renom de notre race ou ceux qui, restés au pied de nos montagnes, estiment qu'un homme digne de ce nom doit orner et cultiver son esprit et se consacrer à une spécialité, histoire, littérature ou sciences, pour y creuser son sillon, gagner ses éperons de combat et renforcer les rangs de ceux qui le précèdent dans la carrière. Le rajeunissement des cadres n'est-il pas le secret de la vitalité des Académies comme des armées ?

Les grades successifs par lesquels notre loi constitutionnelle oblige à passer avant d'arriver au fauteuil sont des étapes que nos successeurs doivent avoir l'ambition de franchir pour poser résolûment dans un prochain avenir leur candidature à l'Académie.

[1] *Eloge de Son Eminence le Cardinal Billiet.*
[2] *Enéide*, liv. XVI.
[3] M. Georges Blanchard.

Digitized by Google

Le temps n'est pas encore venu, Mesdames, où vous pourrez poser la vôtre et nous convier à des réceptions qui, à coup sûr, feraient salle comble ; mais il ne faut désespérer de rien ; les progrès du féminisme sont si rapides !... Déjà vous nous avez remplacés.. au téléphone. — Hier, Daniel Lesueur et Henri Gréville posaient leur candidature au Comité de la Société des gens de lettres ; et ne voilà-t-il pas qu'il y a dans vos rangs des doctoresses ! Le 15 février dernier, la Faculté de médecine de Paris recevait avec la mention « extrêmement bien » une thèse présentée par une jeune femme sur une étude cérébrale.

Grande, svelte, le maintien timide (nous disent les journaux de la capitale), la nouvelle doctoresse, que la robe noire masculine ne semblait pas autrement impressionner, a soutenu sa thèse avec une science digne d'un disciple d'Esculape et une facilité d'élocution digne d'une fille d'Eve.

Ce docteur-phénomène, Mesdames, est l'une des vôtres et je me permettrai d'ajouter l'un des nôtres. Elle a vu le jour à Annecy le 27 mars 1875. Je ne sais si elle est appelée à faire école. Je suis plutôt, malgré tout, tenté de croire que ses lauriers ne vous empêcheront pas de dormir et que vous vous en tiendrez, pour longtemps encore, au programme que Joseph de Maistre a tracé dans l'une de ses lettres à sa fille Constance :

« Tu me demandes donc, ma chère enfant, après avoir lu mon sermon sur la science des femmes, d'où vient qu'elles sont condamnées à la médiocrité... Les femmes ne sont nullement condamnées à la médiocrité ; elles peuvent même prétendre au sublime, mais au sublime *féminin*. Chaque être doit se tenir à sa place et ne pas affecter d'autres perfections que celles qui lui appartiennent...

Digitized by Google

« Si une belle dame m'avait demandé il y a vingt ans : « Ne croyez-vous pas, Monsieur, qu'une dame pourrait être un grand général comme un homme ? » — je n'aurais pas manqué de lui répondre : « Sans doute, Madame, si vous commandiez une armée, l'ennemi se jetterait à vos genoux comme j'y suis moi-même ; personne n'oserait tirer et vous entreriez dans la capitale ennemie au son des violons et des tambourins. » — Si elle m'avait dit : « Qui m'empêche d'en savoir en astronomie autant que Newton ? » je lui aurais répondu tout aussi sincèrement : « Rien du tout, ma divine beauté. Prenez le télescope : les astres tiendront à grand honneur d'être lorgnés par vos beaux yeux et ils s'empresseront de vous dire tous leurs secrets. » — Voilà comme on parle aux femmes en vers et même en prose ; mais celle qui prend cela pour argent comptant est bien sotte. »

Je ne voudrais pas, Mesdames, m'approprier ce trait du Parthe lancé par l'esprit mordant du grand épistolier qui, seul, pouvait vis-à-vis de vous se permettre de pareilles licences. Ce n'est ni le lieu, ni le temps d'aborder cette question très grave et très actuelle de l'instruction des femmes, sur laquelle (soit dit en passant) trois illustres enfants de la terre de Savoie ont apposé l'empreinte de leurs observations profondes et dont ils ont éclairé les méandres et les côtés multiples des jaillissements de ce bon sens qui, maître des choses humaines, semble avoir au pied de nos Alpes une patrie d'élection.

Après Joseph de Maistre, Mgr Dupanloup et, de nos jours, l'éloquent évêque de Nancy [1] ont étudié la thèse du féminisme ; et, spectacle qui a son côté piquant, c'est

[1] *Trois fléaux de la classe ouvrière.*

Digitized by Google

Mgr Turinaz qui prend contre l'évêque d'Orléans la défense de l'auteur des *Soirées*.

Tous trois s'accordent sur la nécessité de donner aux jeunes filles une instruction sérieuse ; mais sur les limites qui doivent être assignées à cette instruction elle-même, l'accord est loin d'être complet.

Dans ses lettres sur l'*Education des filles*, Mgr Dupanloup reproche à Joseph de Maistre d'avoir affirmé « que les femmes sont radicalement incapables, en fait d'instruction, de rien qui soit grand et sérieux et qu'elles n'ont jamais fait de chefs-d'œuvre ». — « Qu'est-ce à dire ? — s'écrie le fougueux évêque d'Orléans. — Prétend-il conclure de là que leur travail intellectuel a été et sera toujours stérile et qu'il faut n'en tenir aucun compte !... De Maistre a voulu faire une femme humble et fidèle dans l'austérité de son devoir, sans lui rien laisser pour la relever et la soutenir sinon savoir que Pékin n'est pas en Europe et le reste. »

Non ! — réplique vivement l'Evêque de Nancy, — vous exagérez, Monseigneur ! — « Dans ses lettres à ses filles Adèle et Constance, lettres étincelantes de verve et d'esprit et où le bon sens parle souvent le langage le plus élevé et le plus éloquent, de Maistre ne dit pas exactement ce qu'on lui fait dire. » Non, il ne condamne pas les femmes à l'ignorance. Après ces paroles qui ont si fort indigné Mgr Dupanloup : « Je ne veux pas qu'elles croient que Pékin est en France et qu'Alexandre le Grand demanda en mariage une fille de Louis XIV », il ajoute : « La belle littérature, les moralistes, les grands orateurs, etc., suffisent pour donner aux femmes toute la culture dont elles ont besoin ».

Le tout est de s'entendre et finalement, après avoir bien discuté, dans ce tournoi, véritable dialogue des vivants et

Digitized by Google

des morts, où l'archevêque de Cambrai intervient à son tour, le mot de la fin se trouve avoir été dit par une femme, cette grande dame d'autrefois qui écrivait récemment à l'évêque de Nancy :

« Contentons-nous d'*ouvrir* l'esprit des femmes et de leur enseigner à le tenir ouvert.

« Il y a bien des sortes de *féminisme ;* mais le féminisme sous toutes ses formes est toujours l'adversaire, l'ennemi du *féminin*. S'il triomphait sur toute la ligne, on verrait bien encore des femmes dans le monde, mais on n'y verrait *plus rien de féminin*. »

Grâce au Ciel et grâce à vous, Mesdames, l'Académie de Savoie, cette vieille et vénérable personne qui ne recrute ses adeptes que dans le genre masculin, peut saluer aujourd'hui le triomphe du véritable féminisme, de celui qui met d'accord Fénélon, Joseph de Maistre, l'évêque d'Orléans et l'évêque de Nancy, oserais-je ajouter, après de si grands noms, les modestes travailleurs de notre Compagnie ?...

Vous êtes toujours à votre place quand il s'agit d'inspirer et d'encourager nos travaux, de juger nos tournois, de décerner les palmes du goût et de récompenser les vainqueurs... d'un sourire. Ce gracieux privilège, vous allez l'exercer une fois de plus. Nous vous remercions d'avoir apporté à notre solennité d'aujourd'hui le charme et l'encouragement de votre présence. Daignez accepter cette respectueuse louange « comme argent comptant ».

La peinture alpestre dont notre ami va nous entretenir est de votre compétence plus que les savantes études de Mme Vogt sur les circonvolutions du cerveau ; et sa parole saura, j'en suis sûr, emporter d'assaut les plus précieux et les plus difficiles de tous les suffrages, ceux que

Digitized by Google

sollicitait, il y a quelque cent ans, certain lieutenant au régiment de la marine [1], lorsque, du haut de sa montgolfière, il s'écriait, en s'élevant du parc de Buisson-Rond vers la région des nuages : « Honneur aux Dames ! »

[1] Xavier de Maistre.

Digitized by Google

LA
PEINTURE ALPESTRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. Jacques BOURGEOIS

Digitized by Google

Digitized by Google

LA PEINTURE ALPESTRE

MESSIEURS,

Lorsqu'un peu inopinément votre bienveillance m'a appelé au sein de cette Académie, j'ai été, je l'avoue, assez inquiet. Recherchant en toute conscience ce qui me valait cet honneur, je n'ai trouvé aucune œuvre utile et je me voyais presque obligé de décliner votre faveur... lorsque l'idée m'est venue que je m'étais souvent occupé de choses inutiles et que, peut-être, dans un moment où toute l'activité humaine semble tendre aux avantages matériels de la vie, vous aviez voulu marquer, par un caprice, le caractère spéculatif et désintéressé de vos travaux. Et, phénomène vraiment curieux, que je recommande à mes confrères à venir, après avoir autant et plus que d'autres mal parlé des Académies, je me sens aujourd'hui pris d'une grande tendresse pour celle-ci, dont la généreuse tradition tient compte des sentiments plus que des écrits et qui demande seulement à ses membres d'aimer le Vrai, le Beau, le Bien et de s'intéresser à toutes les manifestations de la pensée sans autre souci que celui de développer en soi et autour de soi la haute culture de l'esprit.

Ici, comme dans l'idéale abbaye dont les Epicuriens ne sont pas seuls à garder le cher souvenir, chacun est libre

Digitized by Google

en ses ébats ; sur votre porte on peut lire la bonne devise : « Fais ce que veux. »

J'en use, si je n'en abuse, en engageant notre première conversation sur un sujet qui se défend sérieusement de toute utilité pratique. Je viens vous raconter ce que j'ai vu à travers nos Alpes lorsque j'ai cherché à surprendre le secret des artistes qui les admirent et qui essayent d'en retracer l'image. Pardonnez-moi si, dans mes courses fantaisistes, je n'ai pas toujours suivi les sentiers, mais souvent vagabondé dans les broussailles et parfois même erré dans les nuages.

A la fin d'une belle journée d'été, trois compagnons cheminaient ensemble aux flancs de la montagne, quittant à regret un de ses points culminants d'où la vue s'étend sur tout le massif du Mont-Blanc, pour descendre, à travers un amphithéâtre de monts, jusqu'aux plaines sillonnées par les eaux. Déjà les grandes ombres divisaient en bandes les vallées ; déjà un calme demi-jour estompait les hauteurs intermédiaires et seul, coupant au loin la verdure de la forêt prochaine, sur un ciel bleu clair, apparaissait le dôme majestueux, dans une éclatante rougeur.

Tous trois s'arrêtaient d'instinct sous ce regard chaleureux du soleil couchant, qui dans quelques minutes allait s'éteindre en des pâleurs livides.

Le premier disait : « Comment s'est élevé du sein de la terre cette masse imposante pour qui le jour semble se prolonger au-delà de ses limites ? Est-elle issue d'une poussée du feu central ou n'est-ce que le remou d'une contraction du globe refroidissant son écorce ? Pourquoi la glace y a-t-elle établi et maintenu son domaine ? Comment la pluie, le vent, la foudre, frappant chaque jour ce som-

Digitized by Google

met, lui ont-ils imposé ces formes et non pas d'autres ? Comment enfin quelque chose qui vient d'un autre monde, un je ne sais quoi que les savants ignorent et que les ignorants appellent les vibrations de l'éther, me révèle t-il à cette heure le ciel dans un pacifique azur et le mont sur le ton impérieux d'une pourpre qui fascine ? »

« Grands problèmes, répondait le second admirateur, problèmes auxquels la science apporte chaque jour de nouveaux éclaircissements, mais dont les éléments derniers lui échapperont toujours ! Aussi bien l'homme, qui passe, a-t-il vraiment besoin d'être fixé là-dessus ? Pour moi, une autre question m'appelle et, devant ce spectacle, irrite ma curiosité. Je voudrais connaître la raison de tous ces phénomènes qui sollicitent si puissamment notre attention et qui cependant paraissent indifférents à notre destinée. Que j'aie le rare bonheur de la voir ou que personne ne la regarde, la splendeur de cette montagne ne sera pas moindre. A quel dessein répond sa forme qui ne peut être de hasard, puisque le hasard n'est autre chose que l'inconnu ? Pourquoi la lumière vient-elle la revêtir tour à tour de cette apparence glorieuse à présent et de cette sombre tristesse tout à l'heure ? »

Le troisième compagnon gardait un silence religieux. On voyait à son front serein, à son regard noyé, que toute sa personne était sous le charme d'un saisissement souverain. Indifférent aux questions et aux raisonnements, il se contentait de regarder l'horizon toujours radieux.

L'apaisement, puis le silence se fit dans les tons. La nature rentra dans la nuit et les compagnons se retrouvèrent bientôt dans les réalités de la vie.

Mais le lendemain, tandis que le savant et le philosophe reprenaient leurs discussions sans issue, l'artiste (car c'en

Digitized by Google

était un), d'un rapide pinceau, en quelques teintes d'une vérité surprenante, faisait revivre le spectacle à demi oublié qu'ils avaient admiré la veille.

Ce n'était certes pas un chef-d'œuvre et la joie du peintre n'allait pas sans regrets. Mais il y avait mis cet amour dont ses compagnons avaient surpris la marque dans ses traits: et pendant que, lui, se plaignait de n'avoir pu rendre ce qu'il avait vu, les deux autres étaient étonnés de laisser fuir leurs théories et de rester, devant une simple aquarelle, séduits par la magie des effets qu'ils avaient à peine aperçus en face de la montagne elle-même.

Qu'avait donc fait cet homme qui n'avait point raisonné et ne semblait pas avoir mis en mouvement les hautes facultés de son intelligence? Il avait joui en toute candeur du plaisir de ses yeux, du jeu des couleurs et des formes et s'était contenté de saisir l'impression maîtresse d'une force indéfinie et indéfinissable que nous révèle la nature et qu'on est convenu d'appeler le Beau. Puis, sur un papier de dimension insignifiante, avec des lignes d'une exactitude douteuse au point de vue de l'optique même, avec des couleurs qui ne représentent pas un centième de l'éclat vrai des couleurs naturelles, il donnait à son tour aux yeux des autres une part de la joie qu'il avait éprouvée.

Travail bien inutile diront les économistes! Oui, si tout ce qui ne rapporte pas des subsistances est un effort sans profit, si l'homme vit toujours de pain, si le pain peut même jamais lui suffire.

Vaine jouissance, diront certains moralistes, parce qu'*elle* ne fournit rien à l'action qui est tout le prix de l'existence.

Mais, vraiment, faut-il croire qu'un plaisir qui n'a rien de matériel, qui est désintéressé, sans affectation *égoïste*, désireux au contraire de se communiquer, qui nous met en

Digitized by Google

relation d'âme avec toutes les choses créées, puisse faire autre qu'élever notre esprit au-dessus des besoins organiques et des passions qui en dérivent? L'observation le prouve, quoi qu'on ait pu dire des travers, souvent exagérés, des artistes. Le Beau n'est pas un vain mot, mais une réalité qui est destinée à jouer un rôle dans notre vie. S'il faut en croire les mystiques, la faculté de le sentir serait un gracieux à-compte qui nous serait octroyé sur les visions de l'avenir et un appel en même temps vers le monde supérieur. Aussi, dans une récente étude sur Ruskin, voulant condenser les idées du penseur qui règne aujourd'hui en Angleterre comme souverain maître de la critique artistique, M. de la Sizerane a-t-il pris ce titre: « *La Religion de la Beauté* » et a-t-il mis en relief cette sorte de conclusion, un peu haute peut-être, du grand admirateur de nos montagnes :

« Et maintenant, en écrivant sous la paix sans nuages « des neiges de Chamonix ce qui doit être réellement le « dernier mot du livre que leur beauté inspira et que leur « forme guida, je me sens, d'un cœur plus joyeux et plus « calme qu'il n'a été jusqu'ici, capable de raffermir ma plus « simple assurance de foi, c'est-à-dire que la connaissance « de ce qui est beau est le vrai chemin et le premier « échelon vers la connaissance des choses qui sont bonnes « et de bon rapport et que les lois, la vie et la joie de la « Beauté, dans le monde matériel de Dieu, sont des parts « aussi éternelles et aussi sacrées de sa création que, dans « le monde des esprits, la vertu et, dans le monde des « anges, l'adoration. »

Et voilà pourquoi, Messieurs, sans monter à ces sommets où le vertige pourrait nous prendre, j'ose croire qu'une aquarelle est aussi digne de vos méditations que les plus

Digitized by Google

graves objets de la science et de la philosophie. Retrouver le point de départ, le modèle, si l'on peut s'exprimer ainsi, suivre le travail du peintre, apprécier la valeur de son œuvre, c'est déjà ce que nous venons de faire : et, si nous avons tout de suite entrevu et la nature et l'art, c'est dans le milieu qui est le nôtre, dans ce paysage alpestre qui attire particulièrement notre attention.

Vous n'attendez, certes, pas qu'étalant une savante théorie, j'essaie d'enfermer dans des formules rigoureuses une matière qui touche à la sensibilité autant qu'à la raison et qui échappe ainsi nécessairement à toute définition précise.

Il faut le reconnaître, néanmoins, notre siècle, curieux de toute science, a vu se multiplier les études philosophiques sur la nature et sur l'art dans le sens d'une analyse de plus en plus pénétrante.

Je ne m'arrête pas un instant aux solutions de l'école naturaliste qui croit pouvoir déduire des lois physiques, chimiques ou biologiques l'explication intégrale de l'Univers. Nulle part cette prétendue philosophie ne s'est trouvée plus courte qu'en présence du Beau. Ses grands chefs n'ont-ils pas été obligés de dire que le sentiment esthétique dérive des sensations physiques de l'homme primitif modifiées par l'hérédité ; de telle sorte que le charme d'un paysage moderne (puisque nous traitons de peinture) ne serait que le lointain retentissement du plaisir qu'a produit sur l'homme-singe, l'anthropopithèque, pour parler poliment, la clarté excitatrice du soleil ou la verdure reposante des forêts ! Explication d'autant plus misérable qu'elle ne tient aucun compte de ce fait palpable, indénié, que l'amour du Beau augmente à mesure que l'homme se

Digitized by Google

civilise, c'est-à-dire s'éloigne de son origine et se dégage de ses instincts primitifs.

Cherchons donc ailleurs.

Voici d'abord Cousin[1] qui prend pour règle du beau ce qui est une condition seulement : l'unité dans la variété. Vient Lamennais[2] qui, planant un peu trop, prétend découvrir dans toute beauté, la pensée divine, le Verbe, et pour qui l'Art consiste à rechercher les types éternels de cette pensée. On a critiqué, non sans raison, une définition qui ne semble accepter comme matière d'art que la reproduction de la nature et paraît exclure les œuvres issues de l'activité propre de l'homme. Lui opposant la peinture flamande, un auteur contemporain a demandé si « elle révélait le type divin de l'ivrognerie, la pipe parfaite et le broc idéal. »

A cette école des intuitifs se rattache évidemment Ruskin qui ne contemple guère que la nature et pour qui la beauté est « la signature de Dieu dans ses œuvres ». S'il faut l'en croire, la faculté esthétique n'appartient pas plus à l'intelligence qu'aux sens : c'est une puissance particulière du cœur de sentir ce qui est beau ; et quant à l'art, point n'est besoin d'en approfondir les moyens et le but : « car tout art est adoration[3]. »

Balfour, le philosophe qui se trouve en ce moment un des hommes politiques les plus en vue de l'Angleterre, formule à peu près la même idée quoique en termes plus réservés :

« Si nous ne pouvons dire, affirme-t-il, que la beauté,

[1] Cousin : *Le Vrai, le Beau et le Bien.*

[2] Lamennais : *De l'Art et du Beau.*

[3] *Ruskin et la Religion de la Beauté*, par Robert de la Sizeranne.

Digitized by Google

« dans un cas déterminé, soit un « fait objectif » dans le « sens où la science nous demande de croire que la « masse » « ou la « forme », par exemple, sont des faits « objectifs », « rien ne nous empêche pour cela de rapporter notre sen- « timent de beauté à Dieu, ni de supposer que dans le fré- « missement de quelque émotion profonde, nous avons « pour un instant saisi un reflet de la beauté divine [1]. »

Ces sages, qui disent certainement vrai, ne laissent pas que d'être un peu vagues dans l'expression de leur pensée.

Mais d'autres daignent se faire comprendre un peu mieux.

Taine [2] néglige la valeur des objets représentés par l'œuvre d'art, mais remarque surtout qu'elle « manifeste « quelque caractère essentiel et saillant, partant quelque « idée importante *plus clairement et plus complètement que « ne font les objets réels.* » Et dès lors le sujet choisi est peu de chose, l'artiste est tout ou presque tout.

C'est ce point de vue qui avait principalement frappé Topffer [3]. C'est l'idée qui prédomine dans les originales études de Victor Cherbuliez [4], à qui l'on doit cette pittoresque expression que « l'art nous *débrouille* la nature. »

Toutefois, celui qui nous paraît avoir apporté le plus de précision dans l'analyse, c'est Charles Levêque [5]. Le beau dans la nature comme dans l'art est, dit-il, tout simplement « *la révélation d'une force ou d'une vie puissante et ordonnée.* » Action intense, ordre et harmonie, voilà, selon lui, ce que nous admirons et dans les choses créées et dans

[1] *Les Bases de la Croyance*, p. 263.
[2] Taine : *La Philosophie de l'Art.*
[3] Topffer : *Les menus propos d'un peintre genevois.*
[4] Cherbuliez : *L'Art et la Nature.*
[5] Ch. Levêque : *La Philosophie de l'Art.*

Digitized by Google

les œuvres d'art, dont le mérite propre est de nous faire saisir plus facilement ce que la complication de la nature cache souvent à nos yeux ignorants ou distraits.

Ainsi, quelle que soit leur métaphysique, tous les critiques admettent que l'art ne cherche pas une simple imitation de la nature, mais une sélection des caractères principaux de la beauté, que cette beauté soit inhérente à la création elle-même ou qu'elle procède de notre propre activité en contact avec elle.

Or, nulle œuvre d'art mieux que le tableau de paysage ne met en relief ces notions un peu vagues et cependant incontestées.

Dans le paysage la beauté n'a rien de cette fascination par laquelle le Créateur voulut enchaîner les sexes l'un à l'autre, jetant sur la femme un de ces reflets qui illuminent et souvent éblouissent le cœur de l'homme. Il en est de même des autres passions qui peuvent servir de sujet à d'autres arts et qui n'entrent pour rien dans le plaisir que nous procure une peinture de paysage. La jouissance en est surtout contemplative, et si l'association des idées, l'imagination et la rêverie y ajoutent souvent des sentiments accessoires ou une comparaison inconsciente entre les effets de la nature extérieure et les actions intimes de notre être, ce ne sont pas moins des réalités existantes et visibles qui forment ici l'objet même de l'œuvre d'art.

Avant qu'il sût le rôle joué par la fleur dans la vie des plantes, l'homme admirait la rose et le lys ; et, sans le savoir, grâce à l'éclat que le Créateur a donné à cette fête de la vie végétale, et par une intuition singulière et inexpliquée qui constitue toute la faculté esthétique, il prenait part à la joie d'amour de cet être inférieur. Qu'on dise

Digitized by Google

après cela que la beauté n'est qu'une fiction de notre esprit !

Mais, il faut le reconnaître, bientôt on a associé à la vue de la fleur la pensée de la jeunesse et de l'exubérance de la vie.

> Semez, semez de narcisse et de rose,
> Semez la couche où la beauté repose.

Et c'est ainsi que les images de la beauté du paysage deviendront à chaque instant les évocatrices du souvenir d'autres beautés qui ont charmé quelque heure de notre existence. Demandez au poète du *Lac* pourquoi les flots du Bourget ont pour lui cette triste harmonie des choses qui passent !

Il ne convient pourtant pas d'exagérer et d'aller jusqu'au mot d'Amiel : « Un paysage est un état de l'âme ». Contre cet excès, Ruskin proteste avec la dernière énergie. Il démontre dans des pages enthousiastes ce qu'il y a de vraiment beau dans la nature toute seule. Il repousse avec dédain la prétention des artistes qui, sous prétexte d'idéalisation, croient pouvoir la corriger. C'est à peine s'il veut admettre un choix dans les traits d'expression qui la doivent représenter. Il est vrai que par nature il entend ce que l'homme n'a pu toucher, gâter, infecter de la déchéance dont il est lui-même atteint : la nature vierge, la mer, les montagnes et, par-dessus tout, le ciel et les nuages. Or, il décrète solennellement de mettre hors l'humanité ceux qui n'ont pas accueilli « l'appel de toute la nature inférieure au « cœur de l'homme, l'appel du rocher, l'appel de la vague, « de l'herbe, comme une part de la vie nécessaire de leurs « âmes ».

Plus éclectique était Martha [1], dont la sagacité conciliait sagement les diverses données du problème :

[1] Martha : *La Delicatesse dans l'Art* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1881).

Digitized by Google

« Ils savent bien, disait-il des artistes, que les prés, les « bois, les eaux, si bien représentés qu'ils soient, ne nous « donneront qu'un médiocre plaisir, si de ces eaux, de ces « prés, de ces bois ne s'exhalait un sentiment que le peintre « en fait sortir, on ne sait comment, et c'est là son secret. « Ces sentiments peuvent être divers. Dans tel paysage on « croira sentir la force créatrice de la nature, comme dans « une rêverie de panthéiste, ou comme à la lecture de « Lucrèce ; dans tel autre, la mélancolie des choses fugi- « tives et périssables ou le charme paisible des choses rus- « tiques. Le peintre semble avoir coulé dans son tableau « de la nature un peu de cette âme que Virgile reconnais- « sait dans la nature même : *Spiritus intus alit...* Même « quand l'artiste ne prétend pas éveiller en nous de gran- « des idées morales, ne voyons-nous pas qu'il trouve mille « moyens de nous faire deviner ce qu'il ne lui est pas « donné de peindre. Il est même des paysages qui, ne « donnant que de vagues indications dans une sorte de « brume, ne laissent pas que de produire une impression « poétique... Nous dirions volontiers que dans les grands « et les petits paysages le charme suprême est précisément « dans ce qui n'est pas représenté. »

Concluons avec prudence et, sur un sujet qui est tout plaisir, gardons-nous de faire de la peine à quiconque..., sauf peut-être aux photographes. Le sentiment personnel, passager et actuel de l'artiste peut ajouter une note particulièrement intéressante à un paysage. Mais, en général, le peintre n'a pas à inventer : il doit seulement trouver cette « vie puissante et ordonnée » qui se rencontre plus ou moins partout et que son mérite propre est plus encore de voir que de reproduire.

Digitized by Google

Fixés maintenant sur la valeur esthétique de la peinture du paysage, nous aurons peu de peine à comprendre quelles richesses fournit à l'artiste la connaissance et l'étude de nos Alpes.

La montagne, comme la mer d'ailleurs, présente les spectacles les plus grandioses dans leur ensemble et les plus variés dans leurs détails, parce que là mieux qu'ailleurs éclatent et la puissance invincible des forces cosmiques et l'infinie multiplicité des formes qui les révèlent.

Dans nos Alpes la vie a une large place. Si les éléments inorganiques s'y montrent sous des couleurs et aspects toujours nouveaux, nous associant à leur perpétuelle évolution, la plante y étale aussi toutes ses énergies, appelant à elle la sympathie supérieure de l'artiste. De l'âpre sommet qui ne converse qu'avec les nuages jusqu'à la riante clairière où s'attarde le ruisselet, que de visions suscite un rayon de soleil qui passe ! Et quels retours inconscients le spectateur fait sur ses propres sentiments, agréant dans ces divers aperçus ceux qui s'accordent avec la nuance de sa pensée !

De là tout un monde de conceptions picturales rappelant les harmonies mêmes de la nature dans leur beauté réelle, qu'il nous est certainement donné de sentir, sans que nous sachions bien comment, mais peut-être parce que toute vie s'ordonne sur le même plan. De là aussi une extrême liberté de choix dans les moyens de reproduire telle ou telle impression analogue à celles qui vibrent dans notre propre conscience.

Michelet, dans une page qui est un tableau, nous fait éprouver ce double sentiment quand il montre le vent du midi arrivant au printemps sur les glaces et les neiges que l'hiver a accumulées sur les Alpes (1) :

[1] Michelet : *La Montagne.*

Digitized by Google

« Voilà des vapeurs bien fixées, solides et stratifiées : « elles gisent, vouées, ce semble, à une captivité éternelle « et définitive...

« En réalité, une force brusque qu'on croirait inharmo- « nique intervient, fait l'harmonie. Par moments, le tyran « du Sud (*foehn*, *siroco*, *simoun*, *vaudère*, il a plus de vingt « noms) tombe, impétueux, terrible, impatient dans ce « morne monde. A grand bruit, il interpelle toutes ces « eaux immobiles qui ont de la peine à se délier de leur « engourdissement. Mais il n'y a pas moyen de faire la « sourde oreille. Il insiste, il siffle, il tonne .. Nul délai, « pas un moment.

« ... Heureux qui, à la première de la grande méta- « morphose, aurait le sens et l'oreille pour entendre le « début du concert de toutes ces eaux, quand des milliers, « des millions de sources se mettent à parler ! Telle que je « voyais hier aux fentes de la montagne, dissimulée dans « la mousse et simple moiteur encore, qui aurait pu dire « de même « je suis » et « je ne suis pas » qui, ce matin, « fut un filet à désaltérer un oiseau, ce soir quel puissant « glouglou elle a ! qu'elle est devenue grave, importante, « impérieuse ! Son bruit devient dominant. Elle entre en « conversation avec les sources voisines. Elles ont toutes « un esprit à elles, et des voix, des apartés et des commu- « nications, je ne sais quel dialogue, une intimité murmu- « rante qui semble échanger leurs secrets. Rapprochées et « réunies, elles se divisent ensuite, embrassent de leurs « clapotements des îles, de petits continents, après lesquels « de nouveau mêlées, grossies, elles grondent, courent... « Mais voici que tout à coup devant elles la terre a manqué.

« Que d'effets nouveaux dans la chute ! Qui dira les « formes charmantes de toutes les cascades des Alpes ! Les

Digitized by Google

« plus fameuses ne sont pas les plus belles. J'en sais de « secrètes que personne ne va voir et qui n'ont que faire « d'être vues, qui semblent cacher au monde leurs grâces « nobles et paresseuses. »

Voilà certes, malgré sa notation souvent musicale, un sujet qui ne serait pas à dédaigner par un peintre !

Un artiste, mort depuis peu d'années, bien connu dans notre région, l'abbé Guétal, a laissé une impression plus calme mais non moins saisissante dans la toile qui est son chef-d'œuvre, le *Lac de l'Eychauda*, un des plus beaux paysages du Musée de Grenoble

C'est aussi le printemps de la montagne ; mais la fonte des neiges, loin de se précipiter avec tumulte, s'opère en douceur, comme par un passager accord entre les deux saisons extrêmes. La note est si vraie que tous ceux qui ont fréquenté les hauteurs demeurent frappés de la sereine tranquillité de ce lac dont les bords dégèlent déjà dans l'ombre pour recevoir l'afflux déliquescent des névés, tandis que, dans une transparence inconnue de la plaine, apparaissent des sommets illuminés d'un clair soleil. La vie, la jeunesse, le renouveau semblent vaincre ici sans effort l'inertie de la matière et le silence éternel de la solitude.

Calame, dans son célèbre *Orage à la Haendeck,* dont l'original se voit au Musée de Genève et la reproduction partout, n'a-t-il pas aussi emprunté à la montagne un émouvant spectacle? Dans le désordre d'une vallée fermée par des nuages impénétrables, les sapins courbent sous le vent, l'un d'entre eux git brisé, les eaux se précipitent en torrent : et, devant ce spectacle, je ne sais quel frisson vous saisit, comme si le peintre avait voulu traduire dans le bouleversement de la nature le désarroi et l'épouvante qui

Digitized by Google

nous prend à certaines heures de la vie sous le coup d'événements plus forts que toute volonté.

La peinture alpestre, vous le voyez, offre aux artistes d'incomparables ressources et quoiqu'elle paraisse limitée à la représentation des choses extérieures, peut remuer les fibres les plus secrètes de nos âmes.

Mais, si l'on recherche le caractère propre du paysage alpestre, il faut tout de suite distinguer la haute montagne des régions moyennes et inférieures.

Ce qui frappe dans la haute montagne, c'est la puissance des effets résultant de l'inattendu des lignes et de la contradiction des couleurs. Ces heurts produisent parfois une impression émouvante et pathétique : fécond sentiment si le peintre en sait rendre toute la force ; périlleuse tentation s'il n'y peut atteindre ! Alors il remplace le sublime par l'étrange, la beauté par la violence, pareil à ces dramaturges de second ordre qui, faute de savoir retrouver dans les passions humaines le sens mystérieux de la vie, entassent empoisonnement sur assassinat, duel sur suicide et fatiguent en vain les nerfs du spectateur sans fournir aucun aliment à son désir de jouissance esthétique.

C'est là un vrai danger. La peinture des hautes Alpes devient facilement vaine et déclamatoire. Elle fait le fond des illustrations lithochromiques qui décorent les auberges et souvent les hôtels de montagnes. Et c'est pourquoi elle attire peu les artistes à l'esprit délicat dont le goût ne veut pas se commettre s'il ne se sent aidé du génie.

Mais il y a plus. Bien qu'il soit de mode aujourd'hui d'aller chercher sur les hauteurs la santé, quand on n'y court pas à de simples plaisirs mondains, beaucoup de gens ne connaissent pas la haute montagne. Savoyards,

Digitized by Google

tous plus ou moins, nous l'avons fréquentée ; mais combien d'hommes instruits, lettrés, artistes même, habitant les grandes villes, n'ont jamais pu monter plus haut que la tour Eiffel !

Or, c'est précisément dans la région supérieure, au-dessus de 1,500 mètres, tout au moins au-dessus de 1,000 mètres, que l'on rencontre les formes les plus grandioses et les couleurs les plus surprenantes : des pierres déchiquetées semblables à des géants, des glaciers allant du blanc pur au bleu sombre et au vert noir et des teintes de ciel ignorées de l'habitant des plaines. Celui-ci ne connait pas cette merveilleuse limpidité de l'air qui donne aux arêtes des monts une netteté de contours comparable à celle qu'on admire sous d'autres latitudes. Il ne connait pas non plus les perspectives immenses, et ces lointains magiques et décevants que le poète allemand compare aux illusions de l'idéal.

Quoi d'étonnant, dès lors, si la peinture des régions élevées de la montagne n'apparait que rarement aux Salons annuels où se pressent cependant assez de toiles aussi insignifiantes que prétentieuses ? Dans le voisinage des Alpes, de récentes expositions, à Lyon et à Genève, nous ont montré que bien peu d'artistes osent aborder ces dangereuses hauteurs.

Déjà en 1843, dans une étude qui a conservé toute sa saveur et qui aurait dû nous décourager d'un pareil sujet[1], Topffer avait pour ainsi dire révélé aux peintres de l'avenir les beautés picturales qui restaient à découvrir sur les montagnes où les touristes commençaient alors à pénétrer. Il divisait les Alpes en trois zones : la basse, la moyenne et

[1] Topffer : *Du Paysage alpestre. Mélanges.*

Digitized by Google

la haute. Celle-ci, disait-il, « chaos sublime de sommités « chenues, de déserts rocheux, de cimes tantôt rases et « gazonnées, tantôt couvertes d'éboulis et sillonnées « d'abimes, ici détrempées de neiges fondantes, là héris- « sées de glaces rigides, crevassées, sonores et incessam- « ment en travail d'enfanter les fleuves de la terre, finit « où commence le ciel. » Et il se demandait si les préjugés et les « doctes dédains » empêcheraient toujours les peintres de s'inspirer de cette nature. « Déserts radieux, cimes « majestueuses, gouffres effroyables, sonores solitudes, « plateaux embaumés où éclate la gentiane, rampes rava- « gées où, sous l'haleine du glacier azuré, le rhodendron « balance sa fleur purpurine : et vous aussi amphithéâtres « augustes d'aiguilles entassées, blanches allées qui, par « myriades d'étincelants échelons, conduisez le regard « jusqu'au trône suprême de la tempête et de la foudre, « qui donc vous appellera sur la toile ? »

Peut-être cet appel au souffle romantique serait-il fait pour décourager la sobriété de notre art contemporain et cette crainte révérencieuse de l'outrance qui est aujourd'hui la marque incontestée du bon goût.

Mais des œuvres ont attesté que la peinture n'est pas impuissante à rendre les aspects les plus imposants des Alpes supérieures. Non seulement Calame en a fait la démonstration dans des tableaux célèbres tels que le *Mont-Rose* et le *Grand-Eigger ;* mais les contemporains eux-mêmes promènent parfois nos regards sur le glacier, les égarent à travers les cimes fuyantes et les retiennent attachés à cette nature vierge, immaculée, que l'industrie n'a pas encore pu souiller par ses travaux, déformer par ses routes, ses canaux, ses hideux bâtiments, nature sans doute « purement phénoménale », comme disait Topffer, mais

Digitized by Google

dont la beauté ne nous échappe pas et a d'autant plus de charme pour nous qu'elle nous repose des fatigues et des énervements de la vie artificielle des cités.

Que si de ces sommets nous descendons un peu plus bas, nous arrivons aux deux autres régions décrites par Topffer.

La zone basse est représentée pour lui par la plaine qui ceint les Alpes de Savoie et sur la lisière de laquelle Genève est assise. Disons-le, ce pays est le voisinage de la montagne, mais n'est point la montagne.

Reste la zone intermédiaire qui, celle-ci, est bien alpestre, la zone du châtaignier dans ses dernières limites, la zone du hêtre, du sapin et du pâturage. Elle est plus humaine que la région supérieure et, si les sommets n'en sont qu'un ornement accessoire et lointain, comme le ciel qui les borde, la destinée et le travail de l'homme s'y révèlent par maints détails pittoresques.

« C'est, dit Topffer, la contrée des chaumières solitaires « dont chaque sobre détail, chaque tavillon, chaque pierre « de l'angle, chaque face, mi-partie de muraille et de bois, « chaque seuil retréci, chaque fenêtre étroite est une indice « d'industrieuse pauvreté, de défense contre l'eau, la tour- « mente ou le froid, de fenil pour les herbages, d'abri pour « le foyer. C'est celle des clôtures en bois, reliées de gaules « pourries et qui serpentent le long des enclos et des prai- « ries, pour s'arrêter au torrent ou pour se perdre dans les « touffes épineuses. C'est celle des mulets chargés, des « chèvres capricieuses, des vaches qui paissent, des génisses « qui folâtrent, des pâtres enfants qui se font du rocher un « âtre ou de l'herbe une couche. C'est celle des eaux, ici « furieuses, écumantes et qui s'irritent follement contre « les blocs tombés des hauteurs, là murmurantes et qui

Digitized by Google

« fuyent légères sous les broussailles de la rive, ou qui,
« claires et reposées, dorment derrière les restes demi-
« enfouis d'une digue ébranlée. »

Toujours un peu de rhétorique dans ce morceau de Topffer ; c'était la mode du temps et les peintres d'aujourd'hui procèderont, sans doute, avec plus de simplicité. Ils aimeront moins les cascades aux grâces enfantines et les menus jeux des bergers ; mais qui sait si les préoccupations sociales du jour ne les porteront pas à mettre dans tel chalet qu'ils dessineront, les uns l'impression d'un bonheur enviable, les autres le sentiment d'une misère à secourir ?

En tous cas, cette peinture de l'Alpe habitée est à la portée des talents les plus divers et celle-là seule peut être recommandée à la plupart des artistes.

A ce niveau, ils rencontreront le pâtre et les grands troupeaux qu'ils voient parfois dans la plaine, mais mieux dans leur vrai domaine, — dans l'herbage s'étendant de mamelon en mamelon, sans borne, sur les vastes épaules des monts dont l'immensité donne l'illusion de la liberté absolue.

Mais c'est surtout la végétation spéciale à ces hauteurs qui imprime au paysage alpestre son caractère propre et original.

Que dire du sapin qui n'ait été dit et excellemment dit ? Il règne en souverain sur nos montagnes, comme d'ailleurs dans une grande partie du centre de l'Europe. L'étendue de son empire et la majesté de son aspect font comprendre l'hymne du poète

> Dieu d'harmonie et de beauté,
> Par qui le sapin fut planté...

Jeune, en troupe serrée, il escalade les monts, tantôt éclairé de reflets d'argent et semblant sourire au soleil,

Digitized by Google

tantôt grave, dans sa robe foncée, cachant d'impénétrables profondeurs. Vieux, il est presque toujours seul, ébranché par l'orage, n'ayant gardé de sa frondaison que les bras noueux qui marquent les restes de sa force et sous lesquels il abrite encore les troupeaux : tel cet homme qui dans la mêlée de la vie n'a pas vaincu, mais qui a résisté et qui répand encore sur la foule indifférente l'ombre bienfaisante de sa pensée.

Puis, viennent les compagnons du sapin, l'arolle, le mélèze frileux, le hêtre tantôt vert tantôt teinté d'un jaune qui passe au rouge le plus chaud. Qui nous rendra dans sa vivante antithèse un paysage du massif de la Grande-Chartreuse en plein octobre, quand toutes les nuances du vert et du rouge vibrent ensemble à la lisière des forêts ! Au moment où éclate ce cri suprême de la vie, déjà quelques feuilles « cheûtes en terre » pleurent la mort prochaine, qui n'est pas sans espérance !

Après les bois, les pâturages et avec eux les fleurs alpines, épanouies en un jour sur le roc que la neige a quitté hier.

Pourrait-on dans un tableau donner une idée de ce que sont ces jardins des Alpes, d'une prairie du Mont-Cenis, par exemple dans les premiers jours de juillet ? Et pourquoi pas? Fra Angelico n'a pas hésité à faire danser le chœur de ses anges au milieu de gazons aux fleurs multicolores. Tel blâmera l'invraisemblance de cette végétation paradisiaque : mais le véritable artiste, s'il a vu la montagne, sentira ce qu'il y a de vrai dans cette radieuse composition.

En voilà plus qu'il ne faut pour nous rendre compte des richesses de notre pays et des conditions de la peinture alpestre : je dis, nous rendre compte, car je ne parle que

Digitized by Google

pour les profanes et non pour les artistes qu'il ne faut ni décourager par la critique ni surtout encourager par d'ennuyeux et pédantesques conseils. « J'aimerais mieux, « écrivait Diderot à Grimm, perdre un doigt que de con- « trister d'honnêtes gens qui se sont épuisés de fatigues « pour nous plaire. » Mais n'est-ce pas, au contraire, leur témoigner notre reconnaissance, que de raisonner, bien ou mal, devant une docte assemblée, des nobles jouissances dont nous leur sommes redevables?

Il ne nous reste plus, pour finir, qu'à retracer l'histoire de la peinture alpestre ; et malheureusement cette histoire sera courte.

La Renaissance a négligé le paysage. Tout au plus, de quelques fonds, voit-on apparaître de vagues dessins de montagnes, agrandissant la perspective d'une scène d'intérieur, religieuse ou profane. C'est ainsi que derrière la figure inquiétante de sa Joconde, Léonard de Vinci laisse entrevoir non un paysage réel, mais des plaines bleues, des lacs bleus, des rochers bleus, symbolique et charmant dédale où doivent se perdre en rêves décevants ceux qui trop contempleront cette énigmatique beauté.

Plus tard, viennent le Lorrain et Nicolas Poussin, tous deux d'un style un peu convenu et pour ce motif dédaignés aujourd'hui de ceux qui sont nés d'hier, maîtres incomparables cependant pour qui comprend toutes les formes du beau sans s'arrêter aux minutieuses théories des écoles. Ni l'un ni l'autre n'ont vraiment peint la montagne et surtout la montagne des Alpes. Pas davantage Dughet Gaspard, dit Poussin, ni tous ceux qui, jusqu'à ce siècle, ont suivi la voie classique, alors que les peintres à la mode du siècle passé s'attardaient dans les innocentes prairies de Florian

Digitized by Google

ou dans des bosquets parfois moins innocents. Le paysage d'atelier, sans caractère défini, sans précision locale, a continué à être pratiqué par des artistes qui ne manquaient pas de talent, mais qui n'ont guère laissé de grandes œuvres. En Italie pourtant, l'étude de la nature se maintint un peu mieux qu'en France, mais dans un cadre qui n'est pas le nôtre. Parmi les paysagistes anciens, comment oublierons-nous Xavier de Maistre que nous a révélé comme peintre l'attachante étude d'un de nos confrères[1] et dont le Musée de notre ville possède d'ailleurs un tableau ? Sans doute, c'est en Italie et en Russie que s'est surtout inspiré Xavier ; mais nous pourrions citer de lui telle esquisse des montagnes de Savoie où la sévérité des lignes d'horizon s'égaie au premier plan du charme léger de véritables plantes alpines[2].

Somme toute, ce n'est qu'au XIXe siècle que la peinture alpestre a vraiment fait son apparition dans le domaine de l'art et c'est, sans contredit, l'école genevoise, contemporaine de Topffer, qui lui a donné son premier essor. De Meuron, Diday, Lugardon et par-dessus tout Calame ont essayé de conquérir à la peinture les beautés naturelles que les étrangers venaient admirer dans leurs montagnes. Qu'ils y aient réussi, c'est ce qu'attestent les échantillons trop peu nombreux et pas toujours de premier ordre que possède le Musée de Genève[3], mais surtout les chefs-d'œuvre épars dans toute l'Europe et les gravures et lithographies qui, pour celles de Calame notamment, sont devenues les modèles classiques du dessin de paysage.

[1] M. Emmanuel Denarié : Discours de réception à l'Académie de Savoie.

[2] Ce dessin est possédé par M. Ch. de Buttet, son petit-neveu.

[3] On remarquera au Musée de Genève l'*Eté* de Calame et surtout l'*Automne* qui représente un lac de la région des Alpes.

Digitized by Google

Mais cette peinture avait trop de prétention. Elle recherchait presque toujours l'accident pittoresque, l'effet dramatique, la sublimité dont parlait Topffer. Elle négligeait la simple vérité, presque toujours belle à qui sait la voir en artiste, pour trouver des sujets grandioses dans les convulsions extraordinaires de la nature. Le romantisme avait passé par là ; l'imagination avait cru pouvoir s'affranchir de l'observation et du travail ; le génie seul peut y suppléer. Aussi la peinture genevoise ne fut-elle pas acceptée de tous. Hors de son pays, on s'obstina à la confondre avec les flamboyantes enluminures que répandirent bientôt les nouveaux procédés de reproduction en couleur ; et elle tomba dans un discrédit immérité, dont elle se relèvera, nous n'en doutons pas, quand la réaction aura fait son temps.

Voyez au Musée de Chambéry les deux tableaux de notre compatriote Hugard qui appartient incontestablement à l'école genevoise. Il a fait mieux et, pour sa gloire, on pourrait citer d'autres toiles, l'*Inondation de l'Arve*, par exemple. Mais restons ici.

Le *Coucher du soleil sur la chaîne du Mont-Blanc* attire vivement le regard par la richesse de son coloris et l'ampleur de son horizon. Mais si on admire la ligne puissante des hauteurs, la fraîcheur des neiges, la légère teinte rosée qui les effleure, alors que les parties moins hautes rougissent et s'éteignent, l'œil est détourné et fatigué par la vue d'un premier plan de pure convention, décor théâtral où vient poser, on ne sait pourquoi, au milieu de rochers et d'herbages d'ornement, un vieux pin déchiqueté. Il n'y a guère à en douter, ce tableau en renferme deux : un qui a été étudié sur nature, un autre qui a été fabriqué dans l'atelier. Le premier eût suffi ; le second dépare une belle œuvre.

Digitized by Google

Au contraire, dans la *Mer de glace,* Hugard a tout vu sur place et a dit ce qu'il a vu avec une vérité que les alpinistes peuvent seuls apprécier. Là point d'exagération, aucune de ces hardiesses chères et dangereuses à l'école. Avouons même que cette toile nous laisse un peu froids; peut-être parce que le peintre a tenu davantage à l'exactitude du détail qu'à l'effet de grandeur qui domine toute autre impression sur ce désert de glace ; peut-être aussi parce que les teintes ternes, ou bien ternies, de ce tableau ne rendent pas assez l'éblouissement qu'on éprouve quand le soleil fait étinceler à la fois la crête des glaçons et les étonnantes aiguilles de rocher qui entourent ce site bien connu.

A côté d'Hugard, pourquoi ne citerions-nous pas en passant un de nos compatriotes, Cabaud, d'Annecy, qui a certainement outré les défauts de ses maitres, mais qui, peut-être sans le savoir, a parfois abandonné leurs erremens pour entrer en plein dans la vérité de l'observation. Le Musée d'Annecy possède de lui, dans le genre genevois, un tableau qui n'est pas sans quelque puissance, le *Mont-Blanc à la lueur du crépuscule.* Mais il étale aussi ses vastes panoramas du Parmelan, peintures un peu raides, où l'art ne joue qu'un rôle secondaire en face d'un désir immodéré d'exacte reproduction. Si elles rappellent trop la photographie, ces grandes toiles, sans style mais sans manière, annoncent déjà l'effort prochain qui va apporter à la peinture des Alpes une nouvelle sève et une nouvelle jeunesse.

Enfin, quoique Paris se soit toujours montré sévère pour l'école genevoise, qui n'est pas même représentée au Luxembourg, il est impossible de ne pas rattacher à cette école un grand artiste français, plus dessinateur que peintre, paysagiste d'occasion, Gustave Doré, dont les illus-

Digitized by Google

trations sont beaucoup mieux connues que les tableaux. Le Musée de Grenoble possède de lui une toile que je recommande à la curiosité des amateurs ; car elle montre sans doute le point extrême où il est permis de pousser le fantastique de la montagne quand on ne veut pas sortir complètement de la nature. Entre des rochers abrupts, encapuchonnés de lourds et épais nuages, éclairés sur le bord seulement par des verdures ensoleillées, s'enfonce un lac noir sur lequel planent des oiseaux sinistres... Ce coin perdu, cet antre de la désolation peut-il être de ce monde ? On dira oui, on dira non ; mais, à coup sûr, nul ne conseillera à qui n'est pas Gustave Doré de peindre ainsi la nature si alpestre soit-elle[1].

Quel dommage que les contemporains de ce peintre, les bons paysagistes français, ne se soient pas épris de nos montagnes ! Ni Théodore Rousseau, ni Chintreuil, ni Corot, ni Harpignies n'ont, à notre connaissance du moins, tenté le paysage des Alpes. On devine ce qu'eût fait Corot, esquissant de son pinceau subtil et léger les cimes vaporeuses, ou bien peuplant des ses fées idéales l'ombre mystérieuse des sapins séculaires !

Seul, le grand restaurateur de l'art gothique, l'illustre Viollet-le-Duc, s'était épris du Mont-Blanc et, croyant en faire la description purement scientifique, dans ses dessins soi-disant démonstratifs, a laissé voir la séduction du grandiose qui s'était emparée de son âme et involontairement transmise à son crayon[2].

C'est un phénomène bien étrange à notre époque de tourisme, d'inalpage hygiénique ou fashionnable. La

[1] Ce tableau figure à l'Exposition universelle de 1900, au Palais des Beaux-Arts.

[2] *Le Massif du Mont-Blanc*, par Viollet-le-Duc, édité par Baudry ; 1876.

Digitized by Google

capitale, si ouverte à toutes les formes du beau, ne veut pas connaître officiellement de la peinture alpestre. L'Allemagne a recueilli à Leipsick l'œuvre de Calame. L'Angleterre prône les peintres de la montagne. Mais cherchez à Paris, dans tous les Musées nationaux, vous n'y trouverez pas une toile laissant soupçonner l'existence de cet art qui cependant, soyez-en sûrs, forcera leurs portes et illuminera bientôt la tristesse de telles salles qu'encombrent des classiques et ennuyeuses fabrications de l'atelier...

Heureusement, la province ne se laisse pas décourager et profite, du haut de la montagne, des bons exemples des peintres de la plaine.

C'est ainsi que dans la région voisine des Alpes, le nouveau style du paysage français est venu changer la peinture des montagnes dans le sens d'une simplicité plus grande et d'une étude plus approfondie de la nature. Lortet fait la transition, fondant à Lyon une école, dont il est resté, ce me semble, encore aujourd'hui le maître. Achard aborde franchement les montagnes du Dauphiné, et, malgré sa touche un peu sèche, il enlève par un singulier accent de sincérité les suffrages des amateurs. Guétal, dont nous avons déjà parlé, le dépasse sans l'imiter, enlevé trop jeune à de grandes espérances.

En Suisse, un peintre peu connu, Chavannes, a laissé au Musée de Lausanne un tableau d'un rare mérite, la *Dent d'Oche*, où les auteurs reconnaîtront toutes les qualités du nouveau genre.

En Italie, l'Exposition de Turin de 1898 a révélé, nous assure-t-on, toute une école de peinture alpestre dont les œuvres devanceraient même les progrès qui se font de ce côté des Alpes. Quelques spécimens des productions italiennes nous donnent à croire que, pour ce genre du moins,

Digitized by Google

les peintres d'outre-monts sont à la hauteur des maîtres français [1].

Mais arrêtons-nous là. Ne jugeons pas les vivants. Aussi bien serait-il téméraire de notre part de limiter le nombre des artistes ou de qualifier leurs talents. Bornons-nous à goûter la peinture de nos Alpes telle qu'elle se présente à cette heure dans ses manifestations chaque jour plus intéressantes à nos yeux.

Quels sont les nouveaux caractères de ce paysage?

Tout en profitant des ressources picturales infiniment variées qu'ils rencontrent aux diverses hauteurs de nos monts, les peintres d'aujourd'hui, plus modestes que leurs devanciers, s'attachent moins aux aspects insolites et aux suprêmes magnificences de la montagne; mais ils voient avec plus d'attention et rendent avec plus d'exactitude ce qui les a émus ou simplement charmés. Ils peuvent être insignifiants; ils ne deviennent jamais ridicules. Le mot de *réalisme* s'est prêté à trop d'interprétations défavorables pour qu'on les loue d'être réalistes; car toute peinture qui n'aboutirait qu'à l'effet d'un miroir serait une misérable et puérile répétition. Plus équivoque est encore le mot d'*impressionisme :* et pourtant, si plusieurs abusent de la première impression pour se dispenser de tout dessin et pré-

[1] L'Exposition universelle de 1900 dénote encore l'indigence de la peinture alpestre tant française que suisse. Quelques morceaux de glaciers, qui sont plutôt des études que des tableaux, se remarquent dans la section espagnole. Quant à l'Italie, elle expose les compositions vraiment alpestres de Segontini, qui ont le tort de ressembler trop à des décors de théâtre, à cause surtout du genre *mosaïque* que leur auteur a substitué à l'emploi naturel et loyal de la peinture à l'huile. Quel dommage que cet artiste n'ait pas gardé la méthode simple et élégante de plusieurs de ses compatriotes paysagistes (Carlando, par exemple !).

Digitized by Google

tendent faire un tableau avec l'accumulation de quelques taches incohérentes, n'est-il pas certain que les peintres d'autrefois surchargeaient souvent leurs paysages de détails que les yeux ne perçoivent pas en réalité, sacrifiant ainsi sans motif l'intérêt d'ensemble que l'art doit produire à l'instar de la nature ?

Nous voudrions, Messieurs, parler de ceux qui dans notre Savoie ont le culte de la beauté native des Alpes et le talent de nous en communiquer l'admiration. Mais n'est-ce pas les louer que d'affirmer le désir de connaître et d'apprécier leurs œuvres et de dire que, s'il est permis d'errer sur les théories de l'art, nul dans nos vallées ne sera honnête homme, j'entends honnête homme de lettres, s'il n'a pour la peinture alpestre une prédilection et comme une tendresse patriotique. « Une nation, dit Ruskin, n'est « digne du sol et des paysages qu'elle a hérités, que lorsque « par tous ses actes et ses arts, elle les rend plus beaux « encore pour ses enfants. »

Aussi bien, Messieurs, s'il n'était pas indiscret de me faire quémandeur au jour même où je franchis le seuil de cette Académie, j'oserais émettre un vœu et confier à votre haute protection une idée qui n'appartient pas à moi seul.

Serait-il impossible de rassembler dans notre Musée de Chambéry, au fur et à mesure de leur apparition, les tableaux les plus notables qui reproduisent les sites de nos Alpes, quels qu'en soient les auteurs ? Ne serait-il pas au moins opportun de consacrer à cette spécialité de peinture les petites ressources de notre budget des beaux-arts ?

On ne saurait penser à doter ce Musée d'œuvres d'art représentant tous les genres et toutes les écoles. Au contraire, une collection de paysages alpestres serait unique

Digitized by Google

au monde et se trouverait ici singulièrement à sa place. La *Salle des Montagnes*, même lentement constituée, deviendrait, nous n'en doutons pas, un des principaux attraits de notre cité.

Déjà, la Municipalité a fait quelque pas en ce sens, enrichissant le Musée d'œuvres récentes de nos concitoyens. Mais il faudrait évidemment ne pas s'en tenir aux artistes savoyards.

Que deviendrait cette idée si l'Académie voulait la faire sienne et, par sa haute autorité, la propager dans l'opinion publique ? Mais je rêve peut-être... Pardonnez-moi, Messieurs, vous m'avez autorisé à parler de choses vaines et inutiles.....

Digitized by Google

Digitized by Google

Réception de M. Jacques BOURGEOIS

DISCOURS

DE

M. le Général BORSON

Ancien Président

EN RÉPONSE AU RÉCIPIENDAIRE

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

DE

M. le Général BORSON

Je suis heureux, Monsieur, de vous souhaiter la bienvenue et d'être l'interprète des sentiments de sympathie et de satisfaction dont l'Académie salue votre entrée dans notre Compagnie. Ce rôle devait échoir au Président, notre ami commun, mais en lui cédant le fauteuil où les bienveillants suffrages de mes collègues m'ont maintenu pendant plusieurs années, j'avais exprimé le désir d'exercer une dernière fois cette prérogative au jour très attendu de votre réception. Ce qui était la veille un devoir était le lendemain une faveur dont je suis reconnaissant. A côté d'un sentiment personnel d'amitié dont je ne saurais me défendre, il entrait dans ce désir quelque amour-propre. Je me rappelais la conversation où vous m'aviez exposé, je ne dirai pas vos scrupules à être des nôtres, mais votre appréhension à prendre un titre qui vous semblait peu en harmonie avec vos goûts et vos habitudes. Le mot d'Académicien n'est plus guère en faveur dans un temps où en littérature comme en politique, selon une formule déjà

Digitized by Google

ancienne, *la démocratie coule à pleins bords.* L'indépendance est regardée comme le bien le plus enviable ; en aliéner la plus petite parcelle semble une concession dangereuse. Je vous rassurai de mon mieux, m'acquittant ainsi du même rôle que notre ancien et regretté président, Louis Pillet, avait rempli à mon égard lorsque, rentré dans ma ville natale, après ma carrière active terminée, je n'avais d'autre ambition que d'oublier, comme dit le poète latin, dans de doux loisirs les sollicitudes d'une vie agitée :

Ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ.

Cette indépendance un peu ombrageuse qui résiste à toute sujétion est, si je ne me trompe, un trait de notre caractère national et je crois que nos rangs s'éclairciraient bien vite si nos candidats étaient tenus de se poser officiellement comme tels et de faire des démarches personnelles en vue de leur élection.

Telle est, cependant, la tradition d'une noble Compagnie. Nous mesurons d'un coup d'œil la distance qui sépare l'humble Société littéraire et scientifique de la province du Corps illustre qui siège sous la coupole du Palais-Mazarin. Aussi les élections y sont-elles parfois agitées et les séances publiques s'en font l'écho. On voit descendre dans l'arène et s'y mesurer, comme les paladins de jadis, à armes courtoises, les représentants les plus éminents de l'esprit public. Il y a les grands seigneurs qui cultivent dans la littérature de nobles loisirs, les écrivains de profession aux allures correctes, j'allais dire universitaires, qui représentent la corporation des gens de lettres, enfin le groupe plus irrégulier des auteurs à la mode, qui alimentent par le roman, le théâtre et le journalisme la littérature dite *passionnelle,* destinée à un public avide d'émotions et de bruit.

Digitized by Google

Nos élections sont plus paisibles ; elles se font souvent, comme la vôtre, Monsieur, à l'unanimité lorsqu'elles portent sur des hommes désignés à l'avance par leur mérite aux suffrages de tous. Elles ne troublent pas la cité, ne déchaînent pas les passions, ne réveillent que les échos endormis de notre salle des séances. Nos votes, il est vrai, ne confèrent pas l'immortalité, ils ne flattent que des ambitions modestes, j'allais dire *modérées*, si la politique ne s'était emparée aujourd'hui de ce mot et ne l'avait rendu dangereux. Nos travaux sont aussi variés que nos goûts personnels et si nous ne travaillons pas à la confection du fameux dictionnaire, destiné à fixer pour les générations à venir le sens des mots dont se sont servis Bossuet et Racine, nous avons, du moins, la prétention de parler et d'écrire au pied des Alpes cette langue française, de tout temps nationale chez nous, qui unit aux qualités du latin, le goût épuré du grec, qui a étendu son influence sur le monde entier, par ce je ne sais quoi de clair, de sobre et de délicat du domaine essentiellement humain, et dont Montalembert disait que c'était une puissance spirituelle.

Vous êtes, Monsieur, de cette école qui sait allier la force de la pensée à l'image qui lui donne du relief. Vous êtes un disciple du goût et le discours que nous venons d'entendre en est un témoignage. Cet heureux mélange fait le charme de vos relations avant d'être le mérite de vos écrits. Il est le produit naturel du milieu où vous avez grandi, fait de distinction, de travail et d'honneur.

Votre respectable père était un représentant de cette ancienne magistrature qui regardait la dignité en toutes choses comme la compagne obligée de l'exercice de la justice. Je l'ai connu et, en le nommant ici, je suis assuré

Digitized by Google

d'évoquer un souvenir cher à votre cœur. La privation prématurée des affections qui servent de guide au jeune homme dans la vie a trempé de bonne heure votre caractère et donné à votre esprit sa maturité. Votre génération arrivait à la vie au moment de l'annexion et cet événement qui tient une si grande place chez les hommes de mon âge n'est pour vous qu'une réminiscence de première jeunesse. Vous êtes venu à temps, cependant, pour recueillir les souvenirs du passé et les nobles traditions de notre histoire. Après avoir fait brillamment vos études de droit à Grenoble et y avoir cueilli les éloges et les palmes universitaires, vous vous êtes rendu à Paris pour vous y préparer aux épreuves du doctorat. La capitale portait encore les traces des journées sanglantes de l'insurrection qui l'a couverte de ruines. Vous y êtes resté l'homme de votre pays et nous ne vous reconnaîtrons pas dans cette génération qu'on nous dépeignait récemment comme marquée du signe *de l'incertitude et du désenchantement et dont l'état moral est fait de lassitude désespérée*. Notre illustre compatriote et collègue, le marquis Costa, en s'exprimant ainsi à l'Académie française, parlait, sans nul doute, de la génération parisienne contemporaine. J'ai habité moi-même Paris pendant les dix dernières années du second Empire, *époque étourdie et charmante*, disait dans la même séance M. Lavedan, *où l'on se reposait sur les lauriers cueillis dans la campagne d'Italie, ne songeant qu'à s'amuser. On prenait le temps comme il était et il était vraiment radieux. Paris, selon son expression, eut une insolation de plaisirs et de fêtes*. J'étais, je l'avoue, parmi ceux que le nouvel académicien appelle les *avertisseurs chagrins*, que n'éblouissait pas cet éclat trompeur, pas plus que vous n'êtes devenu, Monsieur, un désillusionné. La vie est chose trop sérieuse

Digitized by Google

pour la transformer en une simple affaire de dilettantisme. Fils des montagnes, nous sommes trop près de la grande nature alpestre pour ne pas en subir l'influence, et la brise des Alpes qui dilate nos poitrines a passé sur nos glaciers. Si nous avons conservé quelque chose de l'imagination de ces peuples Ligures venus des bords enchanteurs de la Méditerranée et qui ont mêlé leur sang à celui des Celtes pour en former notre race Allobroge, nous savons réserver notre jugement sur les hommes et les choses et les impressions fugitives ne l'emportent pas sur la froide raison.

Votre talent et votre science juridique vous ont fait une place distinguée au barreau de notre ville et vos plaidoiries portent, me dit-on, l'empreinte de l'analyse approfondie, parfois même subtile des faits, de la méthode, de la discussion serrée et courtoise, relevée parfois par le trait incisif ou la pointe d'humour. Vos collègues ont rendu hommage à ces qualités en vous élevant aux honneurs du bâtonnat, ce signe de la maturité du talent, avant celle moins enviable que confèrent les années.

Les questions de jurisprudence ne vous absorbent pas complètement ; l'art a toujours excité votre curiosité, il vous a initié à ses jouissances délicates. Vous aimez à en scruter les sources intimes et à analyser avec la finesse du critique les sensations qu'il fait naître.

Est-ce dans vos excursions à Florence, Monsieur, que s'est développé ce goût? Est-ce à la vue des chefs-d'œuvre réunis sur les places et dans les musées de cette ville incomparable que vous avez été touché par ce rayonnement du beau ? Je serais tenté de le croire par ma propre expérience. Ce charme pénétrant qui subjugue l'âme est comme l'esprit qui souffle où il veut. Jeune officier, je vis pour la première

Digitized by Google

fois Florence, à vingt-trois ans, entre deux campagnes de guerre et j'en subis la magique influence. Tous les éléments de la beauté s'y trouvent réunis et harmonieusement mêlés. Sous le ciel bleu de l'Italie, au milieu d'une nature attrayante formée de montagnes et de collines couvertes des plus riches cultures, la ville des fleurs est assise dans une plaine arrosée par les eaux de l'Apennin. Elle y étale toutes ses séductions. L'art s'y est développé sous le souffle de liberté qui agitait ces petites républiques, fières de ce qu'un poète a appelé *leur orageuse indépendance*. Il s'est imprégné au contact de l'orient des traditions d'art de la Grèce et de Rome et sur le sol de l'Italie de l'esprit de foi. De cette alliance, fécondée par le génie d'un peuple privilégié de la nature, est né l'art florentin qui s'est épanoui dans sa perfection. La majesté et l'ordonnance du style s'unissent dans ses monuments à la décoration délicate qui en suit les lignes avec une variété pleine de grâce, on dirait presque de chaste réserve pour n'en troubler ni l'unité ni la simplicité. Autour de ces masses de pierres qui s'appellent le palazzo Vecchio, le palais Pitti et la coupole de Sainte-Marie del Fiore, auxquelles l'architecte a laissé leur fruste apparence comme symbole de force, se dessinent ces rinceaux formés de fleurs et de fruits, d'emblèmes gracieux encadrant de leurs guirlandes délicates et ajourées le marbre et le bronze.

La Seigneurie de Florence, en confiant aux artistes l'exécution des œuvres qui devaient faire la parure de la cité, ne leur assignait aucune limite de temps ni de dépense. Le décret mémorable qui ordonne, en **1294**, la construction du Dôme, prescrit à l'architecte une œuvre qui ne puisse être surpassée ni en grandeur ni en beauté *(che inventar non si possa, nè maggiore nè più bella)*. Ce dualisme

Digitized by Google

d'énergie et d'élégance, de force et de grâce se révèle dans les portes de bronze du baptistère de Saint-Jean, l'une des merveilles du monde. Ghiberti y consacra quarante ans de sa vie et elles ont mérité d'être appelées par Michel-Ange les Portes du Paradis.

Les changements survenus dans la vie matérielle des populations, les relations nouvelles nées du développement de la production et de la richesse publique sous toutes ses formes, les communications plus rapides entre les divers peuples, ont étendu le domaine de la science juridique. Elle embrasse aujourd'hui l'économie politique et sociale. De là, des questions complexes qui touchent aux plus graves intérêts publics. Vous les avez abordées, Monsieur, dans votre brochure : *Des Finances et du Socialisme d'Etat*, sous la forme d'un Rapport présenté au Congrès des jurisconsultes catholiques tenu à Dijon en 1884, c'est-à-dire il y a plus de quinze ans.

Vous y exposez avec science, clarté et précision les principes qui doivent servir de guide à tout gouvernement en matière d'impôt. Après en avoir établi le fondement, la nature, fixé les limites, vous démontrez que l'impôt proportionnel satisfait à la fois la raison et la justice, tout en respectant les droits de la propriété. Vous combattez l'impôt progressif qui suppose la distinction entre le superflu et le nécessaire, distinction non seulement arbitraire, dites-vous, mais contraire aux saines notions du rôle de l'Etat. Vous vous montrez justement sévère pour la nouvelle Ecole dont les projets composent le Programme collectiviste.

« Les divers systèmes prônés à cette heure, disiez-vous, à cette date déjà éloignée, sous le nom d'organisation du

Digitized by Google

travail, de mise en œuvre par l'Etat du capital social ont pour objet une répartition de la fortune publique par les soins de l'Etat. Le communisme légal avec le pillage et la confiscation ne sont plus de mode aujourd'hui, mais la tournure scientifique suffit à donner crédit aux thèses les plus téméraires et, à ce point de vue, le socialisme fiscal est plus à redouter que son aîné. »

Parlant de l'exagération des dépenses publiques, vous signalez avec discernement une des causes les plus graves de l'accroissement menaçant de nos budgets. « En France, dites-vous, tout pouvoir dérive de l'élection. Afin de se maintenir aux affaires, ceux qui règlent l'emploi des ressources font servir la fortune publique à flatter les passions des masses dont le vote leur est nécessaire. » Vous dénoncez parmi les abus les subsides aux journaux et..... les subventions électorales. Je me hâte d'ajouter que votre écrit, ayant plus de quinze ans de date, ne peut être accusé de s'inspirer des circonstances présentes et la succession si rapide des ministres au pouvoir atténue peut-être leur responsabilité.

Votre travail sur ces questions d'Economie sociale a précédé de quelques années la mémorable Encyclique *Rerum Novarum* sur la condition des ouvriers dont M. Leroy-Beaulieu a dit : « C'est plus que le plus beau Programme économique, c'est l'embrassement du peuple par l'Eglise. » Son apparition, le 16 février 1891, marque une date dans les annales du monde moderne. L'action sociale des catholiques s'est reportée depuis lors vers l'amélioration de la situation des ouvriers, afin de faire rentrer dans les conditions normales de la vie, par la reconstitution du foyer de famille, par la représentation légale de leurs intérêts et de leurs besoins, par la garantie contre l'insécurité du lendemain, ces masses populaires que l'industrie moderne tient

Digitized by Google

enchaînées à son char de triomphe et dont un philosophe a dit : « Il y a des machines qui ont des âmes et des hommes qui n'en ont plus. »

Ce souffle chrétien qui est venu ébranler les bases de l'ancienne Ecole d'économie politique a ouvert à la science éclairée par la foi de nouveaux horizons. La part a été faite par une voix investie de la plus haute autorité morale à la justice avant celle de la charité. Peut-être auriez-vous été amené ainsi à modifier sur quelques points vos opinions dans le sens d'un allègement plus grand à apporter aux classes des déshérités de la fortune. Cette préoccupation se fait jour du reste dans plusieurs passages de votre travail. Ainsi, vous admettez certains tempéraments aux taxes directes prélevées sur la classe pauvre, vous réclamez en sa faveur des dégrèvements eu égard à la charge qui pèse plus lourdement sur elle, des impôts de consommation. Vous demandez l'abaissement des frais de justice, vous reconnaissez comme une nécessité sociale de subvenir à l'extrême misère. Vous étiez donc tout disposé à vous engager avec discernement et prudence, mais d'un cœur généreux et d'un esprit large dans la voie marquée par la sagesse du Souverain Pontife.

L'Histoire et, plus particulièrement encore la critique historique, était un champ tout préparé pour y déployer vos qualités de jugement et d'analyse. Vous appréciez les faits sans passion, faisant la part des événements et appliquant avec discernement les lois de la morale et les principes du droit public. Votre histoire du Centenaire de l'annexion de la Savoie en 1792 restera comme une page de notre vie provinciale écrite dans un esprit de modération, de justice et de patriotisme. Vous auriez pu, Monsieur, en

Digitized by Google

faire une œuvre de polémique, vous possédez les qualités de verve, de vigueur et d'ironie que comporte ce genre d'écrit ; vous avez préféré vous tenir sur le terrain de la défense avec la sincérité et le calme qui conviennent à la cause de la vérité. Vous en avertissez du reste dès le début vos lecteurs : *Ces lignes, dites-vous, s'adressent aux hommes de bonne foi qui cherchent avant tout la vérité. Ceux qui suivent le mot d'ordre des partis n'y trouveront aucun intérêt, pas même le charme de la contradiction violente qui avive les passions.*

C'est par un sentiment de solidarité dans l'honneur militaire et de respect pour la mémoire de mes anciens dans la carrière, gentilshommes ou soldats obscurs, accusés injustement d'avoir trahi leur devoir de citoyens en restant fidèles au drapeau du Roi, que je me suis associé publiquement à votre pensée sans porter pour cela aucune atteinte à mes sentiments d'amour et de dévouement envers la France [1].

Il était utile, Monsieur, que dans cette circonstance l'opinion de la minorité fût représentée et votre livre aura sa place à côté de ceux qui ont soutenu la thèse contraire, et glorifié l'annexion de la Savoie après l'occupation militaire de 1792 Y a-t-il lieu d'être supris de cette diversité d'opinions en présence des luttes que nous avons sous les yeux ? Quand interviendra sur les événements la sentence impartiale de l'Histoire ? Nul ne saurait le dire. Après des

[1] C'est la même thèse que Joseph de Maistre a formulé en ces termes :

« Il est de la morale de tous les temps et de tous les pays de ne pas abandonner, en temps de guerre, le drapeau auquel on a été attaché et que l'on a servi en temps de paix. J'encourrais la mésestime de ceux-là même qui me rappellent si je faisais violence à ces principes. »

Digitized by Google

siècles écoulés que de questions historiques controversées ! que de jugements qu'on croyait acquis et que la critique moderne a réformés ! Ils varient d'ailleurs avec les principes qu'on adopte et ceux-ci sont plus que jamais discutés. Quel sera donc désormais le rôle de l'historien ? Sans se faire l'arbitre des événements il s'attachera au récit des faits, aux portraits des acteurs mis en scène, aux mobiles qui les font agir, au tableau des différentes manifestations propres à faire saisir les mouvements de l'esprit public et l'état d'âme de la nation. Sans doute, il ne peut demeurer étranger aux grandes émotions publiques ; mais il bornera son rôle à celui des chœurs de la tragédie qui, sous la forme d'une mélopée plaintive, accompagnent de leurs accents de joie ou de tristesse le drame qui se déroule sous leurs yeux.

L'annexion de la Savoie en 1860 est un événement qui se présente dans l'Histoire contemporaine avec des caractères bien définis : accord des deux puissances contractantes dont l'une fait à l'autre la cession de ses droits séculaires, vote libre et l'on peut dire unanime des populations qui, sous la pression des événements et avec l'intuition de leurs intérêts et de leur dignité, acclament la nouvelle patrie à laquelle la rattachaient la topographie, la langue et les mœurs.

Quelque inébranlables que soient les bases sur lesquelles il s'affirme, l'acte public de 1860 n'a pu échapper à la critique et, fidèle à la logique et aux sentiments qui avaient dicté votre premier écrit, vous vous êtes fait le champion de sa légitimité et de sa sincérité.

Un jeune juriste, épris de ce que vous *appelez spirituellement la spéculation juridique transcendentale*, a prétendu démontrer que des populations n'avaient été que de vul-

Digitized by Google

gaires comparses ratifiant sous la pression d'influences de toute sorte et sans liberté morale un accord préétabli dans les combinaisons politiques des souverains.

Le débat rappelle un peu ces thèses philosophiques où l'on met en présence la prescience divine et le libre arbitre de l'homme. Chacun de ces principes subsiste par lui-même et leur antinomie n'implique pas la contradiction. Sans doute, les souverains ont dressé leurs plans, préparé les voies et dirigé les événements, mais les populations ont agi avec la conscience de leurs actes et une liberté éclairée. Les humbles habitants de la terre n'étaient pas, il est vrai, en 1859 dans le secret des dieux. Il n'en est plus de même aujourd'hui où tous les voiles sont déchirés. Des documents longtemps confidentiels sont du domaine public et notre jurisconsulte a beau jeu pour montrer les phases qu'a traversées la négociation relative à la cession de la Savoie depuis l'entrevue de Plombières, entre M. de Cavour et Napoléon III, en juillet 1858 jusqu'au traité du 24 mars 1860. Ces phases, il faut bien le dire, furent aussi étranges que variées, pleines d'alternatives et de contradictions. Abandonné momentanément après les préliminaires de Villafranca par Napoléon III qui n'avait pas accompli son programme de « l'Italie libre des Alpes à l'Adriatique », le projet est repris avec le retour de M. de Cavour aux affaires. L'Empereur y donne un consentement tacite en vue d'obtenir une compensation aux sacrifices d'hommes et d'argent faits par la France, ainsi qu'aux annexions des duchés et à la marche envahissante du Piémont devenu royaume de la Haute-Italie, vers l'hégémonie de la péninsule. Dans cette période politique d'une durée de quelques mois à peine, les incidents se succèdent ; la Savoie et le comté de Nice restent en suspens comme un appât et, si nous n'étions pas

Digitized by Google

à l'Académie, j'oserais dire, selon l'expression vulgaire, que M. de Cavour tenait la dragée haute. Napoléon III dut en venir à la menace pour ne pas passer du rôle de complice à celui moins flatteur de dupe.

Le cœur du patriote savoyard se serre, il faut l'avouer, au va et vient de ces notes diplomatiques, de ces démarches louches, de ces négociations de coulisses où se débat notre destinée. Cette équivoque pesa sur la Savoie, mais elle ne l'empêcha pas, avec le juste et ferme discernement de ses intérêts, de s'orienter vers son avenir inéluctable. L'opinion publique dégageait la logique des événements et ses aspirations se donnaient libre cours. Vous les résumez ainsi : *Il n'y avait plus personne en Savoie qui se souciât de continuer la vie commune avec la monarchie sarde aspirant à la royauté de l'Italie ; les intérêts étaient différents, les sentiments traditionnels de fidélité avaient été blessés par l'abandon.* La question, du reste, avait été soulevée au Parlement de Turin où le marquis Costa, malgré son dévouement personnel à la dynastie de Savoie, mais sous la pression des faits et des nécessités patriotiques, avait fait entendre cette fière et mémorable déclaration :

Tant que nous resterons unis, nous verrons la Brigade de Savoie au premier rang pour combattre les ennemis du Piémont, mais si, par sa témérité ou son ingratitude, nos soldats un jour prennent rang dans les fortes armées de la France, comme nous ils seront trop fiers pour vous exprimer un regret.

Tous ces faits contribuèrent à imprimer au vote des populations un mouvement puissant et, si l'on veut, irrésistible vers l'annexion à la France, dès qu'elles furent mises en demeure de se prononcer. La solution s'imposait en quelque sorte dans l'intérêt du pays et, si l'on veut y

Digitized by Google

voir une contrainte morale elle est, comme vous le faites remarquer, de la même nature que celles qui interviennent dans la plupart des contrats de la vie civile. Il est facile, dites-vous, de signaler en pareilles circonstances quelques abus, de relever les menées des partis, mais *il n'y eut en Savoie, lors du vote d'annexion de 1860, ni coup de force du pouvoir, ni surprise, ni violence.*

La procédure suivie fut correcte ; elle ménagea les droits du prince et ceux du peuple. Si l'entente préalable existait entre les souverains, l'article 1er du Traité réservait le consentement des populations. Roi et peuple avaient qualité pour parler, mais l'ordre ne pouvait être interverti sans léser la prérogative souveraine.

Les troupes françaises se retirèrent du territoire de la Savoie qui resta sous sa propre sauvegarde, et le vote recueillit, à quelques centaines de voix près, l'unanimité des suffrages. La valeur morale de cette consultation nationale reste entière, et vous concluez avec raison que le vote populaire, dans les conditions où il a eu lieu, était le mode de procéder le plus naturel et le plus légitime et que c'est à tort que votre contradicteur ne veut voir dans ce plébiscite qu'une mesure politique sans portée juridique.

Votre article a paru en novembre 1896 dans la *Revue générale du droit international et public ;* il mérite, à tous égards, d'être conservé parmi les documents de notre histoire contemporaine.

***

Si je me suis étendu un peu complaisamment, Monsieur, sur vos travaux d'histoire c'est, qu'à mon avis, ce genre qui comporte des considérations tirées du droit public et de la

Digitized by Google

politique convient à votre esprit et que vous pouvez et devez avoir la légitime prétention de vous y faire votre place. Je pensais même, à vrai dire, que ce terrain serait celui dont vous feriez choix pour acquitter ce tribut public qu'on appelle le discours de réception. Vous n'en avez pas jugé ainsi et, par une évolution inattendue mais certes bien permise, c'est à l'art que vous avez donné la préférence. Il est une portion nombreuse et choisie de votre auditoire, celle dont les suffrages ont peut-être le plus de prix qui ne s'en plaindra pas. J'en ferai de même et je suis charmé de vous avoir laissé le soin de nous révéler, à côté du juriste, l'homme de goût, le critique d'art, l'amant enthousiaste et passionné de la montagne et de la nature. L'art est un mot magique qui évoque les images les plus séduisantes, mais pour un penseur tel que vous, il fait surgir les problèmes complexes qui touchent à l'intime de l'âme. La nature, par la variété et la grandeur de ses aspects, éveille en nous le sentiment du beau et, en face des grandes œuvres de la création (ou de l'art qui s'en inspire), nous ressentons ce charme, cette émotion qui vont du plaisir jusqu'au trouble, jusqu'à cet état où, soustraits à l'action des sens, nous nous sentons comme transportés dans les régions de la vie surnaturelle.

Parmi ceux qui sont initiés à ces beautés, c'est-à-dire doués du sens esthétique, le plus grand nombre a la sagesse de s'en tenir à la jouissance qu'ils éprouvent. Ils ont raison, car l'analyse coupe les ailes à l'enthousiasme ; mais il est des chercheurs, des raffinés, j'oserais dire des philosophes (si ce mot n'était passé de mode même à l'Académie), qui se plaisent à scruter leurs sensations, à remonter aux causes premières. N'est-ce pas là, du reste, la noble prérogative qui fait tout à la fois la gloire et le tourment

Digitized by Google

de l'humanité ! Vous nous avez fait parcourir, Monsieur, dans un aperçu intéressant et rapide la série de ces aphorismes dont quelques-uns nous rappellent Xavier de Maistre se flattant d'avoir trouvé une définition du temps « aussi ténébreuse que le temps lui-même. »

Virgile a dit « *Spiritus intùs alit* », un souffle intérieur anime tout ici-bas, et M. Charles Levêque répète de nos jours : « Le beau dans la nature, comme dans l'art, est la révélation d'une force ou d'une vie puissante et ordonnée synonyme d'action intense, d'ordre et d'harmonie. » Mais à quelle source cette force est-elle puisée et quelle en est l'essence ? Ici, Monsieur, entre les conceptions et les systèmes divers, vous vous êtes arrêté sans donner votre réponse personnelle. C'est une réserve qui fait honneur à votre modestie. Vous avez l'avenir devant vous et vous ne dites pas comme Vertot : « Mon siège est fait. » Pour moi, arrivé à la onzième heure et qui ne suis qu'un irrégulier dans la république des lettres, j'oserai hasarder une opinion. Elle ne résoud pas la question, elle n'a que la prétention d'en exposer les termes. A cette demande, quelle est la source de cette force mystérieuse, puissante et cachée qui se révèle par le sentiment du beau, répondent deux conceptions qui résument à elles seules tous les systèmes : le spiritualisme chrétien et le panthéisme ; l'un regarde le Ciel, l'autre se penche vers l'abîme ténébreux où était plongé le paganisme et où va sombrer le scepticisme moderne. La grandeur, l'harmonie, l'ordre, la variété dans l'unité qui nous saisissent en face des grands spectacles du monde visible sont des reflets que le Verbe divin a répandus dans l'œuvre de la création.

« Dieu, nous dit le docteur angélique, a laissé dans la nature une image de lui-même ». De même que l'intelligence

Digitized by Google

éclairée par la foi s'élève jusqu'à la possession du vrai, par un rayon tombé du soleil éternel sur le monde créé, nos sens sont initiés aux jouissances spirituelles et aident notre âme à s'élever à la contemplation de la souveraine beauté. N'y a-t-il pas une correspondance mystérieuse entre nos aspirations intérieures et les images qu'offre la nature?

L'aube matinale et radieuse ouvre le cœur à la joie de vivre ; les frais ombrages, les prairies diaprées, la brise parfumée nous font rêver le bonheur ; l'heure recueillie du soir, l'arbre dépouillé de ses feuilles, le paysage d'automne nous versent la mélancolie ; le ruisseau qui fuit, l'ombre qui se dissipe, la fleur qui se fane évoquent la fragilité de la vie ; les flots agités sont le symbole des orages du cœur, la mer sans rivages et les horizons lumineux de nos Alpes nous portent vers l'infini.

Les hymnes inspirés du Roi-Prophète redisent, depuis trois mille ans, ces aspirations que le poète a traduites par ces vers :

De sa puissance éternelle
Tout parle, tout nous instruit.
Le jour au jour la révèle.
La nuit l'annonce à la nuit.
Ce grand et superbe ouvrage
N'est point pour l'homme un langage
Obscur et mystérieux.
Son adorable structure,
Est la voix de la nature
Qui se fait entendre aux yeux.

Le panthéisme se flatte de son côté de donner une solution à cette question troublante de l'âme universelle des choses et nous le voyons renaître de nos jours sous une forme scientifique. Le polythéisme païen avait fait de la nature un temple où, selon l'expression de Bossuet, *tout était dieu excepté Dieu lui-même.*

Digitized by Google

Les Gaulois, nos pères, tout en s'élevant sous bien des rapports au-dessus des croyances de la Grèce et de Rome, personnifiaient, dans des génies locaux, les sources, les bois, les montagnes ; ils adoraient la force créatrice dans la puissance de ses manifestations. Selon ce système qui a séduit bien des intelligences, la nature est le réservoir infini des forces vitales ; elle est associée à la vie de l'humanité, elle l'accompagne dans son évolution vers l'*éternel devenir*. L'âme universelle se révèle par toutes les voix du monde de la matière ; mais au lieu de prêter la vie aux objets inanimés, le cri ou le chant de notre âme n'est plus qu'une note dans le concert éternel des choses qui monte vers un ciel vide ; le beau n'est plus qu'une émanation de l'ordre sensible, le seul réel ; l'ordre spirituel n'est qu'une abstraction.

Laissez-moi, Monsieur, vous exprimer mes craintes que le philosophe anglais Ruskin, que vous nous citez, sous des formes nuageuses et mystiques, sans doute, ne soit un peu de cette Ecole quand il écrit « que l'art est une adoration et qu'il y a une *religion de la Beauté !* » De la contemplation de la nature la transition est facile au domaine de l'art qui lui emprunte ses tableaux, ses images et ses types pour en tirer une nouvelle source de sensations.

André Chénier a dit :

> C'est le fécond pinceau.....
> .....qui par un art suprême
> Des traits de vingt beautés forme la beauté même.

Le champ ouvert à l'artiste pour nous émouvoir et nous charmer est plus étendu que celui de la nature. Il en dégage les beautés saillantes, il y puise un langage figuré, se sert des objets comme de signes sensibles pour traduire ses pensées et ses sentiments, son état d'âme, son

Digitized by Google

rêve intérieur ; il prête une seconde vie aux choses créées, et communique à ses œuvres quelque chose de sa personnalité.

Il existe, dès lors, entre la nature et l'art une union mystérieuse dont nous sentons l'harmonie sans en découvrir les ressorts cachés. Ils tiennent à un ensemble d'impressions et d'observations recueillies par l'artiste et dont il s'est fait un langage, aux procédés qu'il met en œuvre pour répandre sur la toile la couleur et la lumière, à des sensations qui s'enchaînent dans l'ordre sensible par une vertu analogue à l'association des idées dans le domaine de la pensée pure. Pour l'artiste lui-même, le passage du signe sensible à l'idéal qu'il a conçu s'opère spontanément par une sorte d'intuition.

C'est là, sans doute, ce qu'a voulu exprimer l'inscription gravée dans l'église du Panthéon, au centre de la ville éternelle, sur la tombe du maître de l'art, de Raphaël. Avec la concision admirable du latin, deux vers y ont suffi :

Ille hic est Raphaël; timuit, quo sospite, vinci
Rerum magna parens, et moriente mori.

Ici repose Raphaël. — Vivant, la nature, mère des choses, craignit d'être vaincue.
Mort, elle craignit de ne pas lui survivre.

Vous nous avez donné, Monsieur, un aperçu rapide mais plein d'intérêt de la genèse et du développement du paysage dans la peinture. L'école du paysage historique qui a régné longtemps en souveraine sacrifiait à l'effet que l'artiste avait en vue, la vérité de la nature. Celle-ci entrait dans le tableau comme une sorte de décor. Il y avait le *chemin creux*, le *gué*, la *cascade*, l'*arbre à la puissante ramure*, mais d'essence inconnue, la *ruine*, l'*acqueduc* : tous ces objets devaient s'harmoniser avec les personnages

Digitized by Google

mis en scène et avec l'émotion à produire. Il serait injuste cependant de trop généraliser et d'oublier les lointains lumineux de Claude Lorrain, les paysages d'Hobbéma et de Ruysdaël, artiste d'une poésie si mélancolique, placé au premier rang dans cette école flamande dont Chateaubriand a dit qu'un rayon du soleil de la Grèce était venu éclairer la verte et brumeuse Hollande.

Le moment vint où la peinture de paysage sortit de ce cadre trop resserré et de ces formes conventionnelles pour se retremper à l'air libre et s'inspirer directement de la nature. C'est le rôle qu'ont rempli les artistes de l'école moderne, réalistes ou impressionnistes. Se livrant à leur sentiment propre, sans parti pris d'école, ils ont créé un genre plein de vérité et d'attrait. La couleur qui charme les yeux y règne en maîtresse, à peine encadrée dans de légères silhouettes, et l'on peut se demander si nos artistes d'aujourd'hui n'en sont pas arrivés à lui sacrifier l'étude des détails et à méconnaître ce principe que le dessin est la charpente invisible qui soutient tout l'édifice.

Mais c'est la peinture alpestre qui a vos faveurs, parce qu'elle s'attache à rendre les sites qui nous sont familiers, que nous aimons et qui restent gravés dans notre mémoire avec les souvenirs de l'enfance.

Le nom de Topffer s'est présenté tout naturellement à vous et vous avez rappelé cet artiste qui aimait passionnément les Alpes, qui les a parcourues pas à pas et leur a consacré des croquis charmants, des pages pleines de grâce, de sensibilité et d'observation délicate. Toutes ses sympathies allaient au paysage savoyard doué de ce qu'il a appelé « ses atours naïfs et ses grâces négligées. »

Nul n'a mieux connu que Topffer les traits caractéristiques de la vie du montagnard de nos Alpes dans ses relations

Digitized by Google

avec la nature qui l'entoure, vie de labeur, vie de lutte incessante contre les éléments. Il note tous les indices de l'industrie primitive qui manifeste la présence de l'homme dans ces solitudes. C'est la planche rustique jetée en travers du torrent, la haie délabrée servant d'enclos au pré du chalet, ce sont les pierres massives posées sur le toit rustique pour résister à l'ouragan. Mais ce solitaire a un foyer où il revient le soir goûter le repos et les joies de la famille. Que faudra-t-il au peintre pour évoquer cette image ? Par quel signe sensible fera t-il passer dans l'imagination de l'observateur le tableau vivant de ce retour, source de douces émotions? Il suffira, dit Topffer, d'une légère colonne de fumée s'élevant au-dessus du toit de chaume ou, si la nuit est tombée, du reflet que projette sur l'étroite fenêtre la flamme claire du foyer.

Topffer saluait, il y a plus d'un demi-siècle, l'avènement de la nouvelle école de peinture dont Calame a été le chef. Il exprimait en même temps le regret de ce qu'elle se limitât à la représentation de la région habitée, celle des chalets, des sapins, des pâturages animés par la présence des troupeaux, sans oser aborder la zone supérieure. Celle-ci détache sur le ciel et en pleine lumière ses aiguilles, ses dômes, les neiges éternelles de ses glaciers. Sur les hauts plateaux bordés de parois escarpées, on découvre encore quelques maigres pâturages, quelques masures en pierres sèches servant d'abris contre la tempête.

La haute futaie a disparu, sauf quelques mélèzes isolés dont les troncs rabougris et la grêle ramure ployée sous l'effort du vent attestent l'état de souffrance. La vie végétale n'offre plus que quelques fleurs rares et le lichen qui recouvre les rochers de sa mousse veloutée. C'est la zone des éboulis, des chûtes de pierres, des nappes d'eau aux

Digitized by Google

teintes profondes et sombres cachées dans les anfractuosités. Le glacier domine cette région de toute sa puissante et austère grandeur. Tout vestige de la présence de l'homme a disparu ; çà et là on aperçoit quelques traces de sentiers, parfois une croix pour marquer, tout à la fois, combien est précaire la vie humaine devant le déchaînement des forces de la nature et comment la prière demeure avec ses invincibles espérances. Sur ces hautes cimes, en face de ces horizons sans bornes, planant au-dessus des agitations et des vains bruits de la plaine, la pensée monte vers l'Infini, vers l'Auteur et le Souverain maître des choses.

Ces sites peuvent-ils servir de sujets au peintre ? Présentent-ils les conditions voulues d'une poésie élevée et d'une émotion communicative de l'art ? Topffer s'en montre convaincu. « Si cette zone supérieure, dit-il, a bien réellement la grandeur et la sublimité, que lui manque-t-il pour qu'elle entre dans le domaine artistique au même titre que toute autre, elle qui ose bégayer le nom de Dieu même ! »

Elle n'attend d'après lui que l'apparition du grand artiste qui en révèlera les beautés.

Depuis plus d'un demi-siècle que ce vœu a été formulé, s'est-il réalisé ? Je ne saurais l'affirmer. La tentative la plus hardie et jusqu'ici la plus heureuse pour rendre la grande nature alpestre est due, vous l'avez dit, au pinceau d'un artiste sorti de cette école de paysagistes grenoblois qui s'est fait une place distinguée dans l'art. J'ai nommé Guétal. Epris des beautés de la haute montagne, formé par de longues études, il avait la contemplation profonde et méditative, empreinte de tristesse, — Guétal était prêtre, — la nostalgie des solitudes alpestres, peut-être le pressentiment de sa mort prématurée. Le lac de l'Eychauda est bien le spécimen le plus saisissant de la peinture des hautes régions.

Digitized by Google

C'est la montagne dans toute sa sublime nudité. Une nappe d'eau s'étend, sur le premier plan, dominée par une paroi abrupte de rochers qui projette sur elle une ombre épaisse. Les bords en sont glacés, comme il arrive à cette altitude par les nuits sereines d'été et quelques banquises flottent sur le lac dont la limpidité a des tons verdâtres. Sur le bord de la grève, des rochers bistres et nus. A l'horizon lointain, une haute cîme qui détache sur un ciel dont le bleu très doux va se dégradant et se perdant dans les teintes jaunes de l'horizon.

La lumière inondant pour ainsi dire le paysage, on a la sensation d'un éblouissement. Devant ce tableau, l'impression de grandeur et de solitude est profonde et l'on se tait volontiers dans la crainte de troubler le silence morne et solennel qui y règne. Sans doute, on y respire l'air vivifiant des hauteurs, le regard plonge dans ces lointains qu'aucune brume ne voile, mais il ne sait où se reposer pour se recueillir dans une sereine contemplation. On est envahi par une sorte de vague tristesse dont l'âme est comme oppressée.

Disons-le. Il y a dans ce tableau un vide: il y manque la note humaine. L'artiste l'a-t-il fait de propos délibéré pour que rien ne vienne distraire l'attention du spectateur, pour laisser la nature et la poésie de l'infini régner en souveraines dans ce domaine de la solitude, dans ces régions de la foudre et des neiges éternelles où l'aigle lui-même ne plante plus son aire? Il aurait alors dépassé le but.

Topffer lui-même, avec son sens délicat et sa perspicacité de moraliste a écrit : « A côté de cette nature grande, « étincelante, majestueuse, il faut introduire sur le devant « de la scène, avec son caractère, ses attributs, ses mœurs « propres, l'homme qui parcourt ces hauteurs. » C'est

Digitized by Google

un besoin pour nous de nous mettre en relation avec la nature créée. Nous cherchons dans un tableau l'être humain qui nous y représente, dont nous puissions partager les impressions. En face de l'immensité de la mer, notre regard se porte sur la voile qui blanchit à l'horizon, et par une nuit étoilée, notre imagination peuple le firmament du souvenir d'êtres aimés et disparus.

Grâce aux goûts d'alpinisme qui se propagent, aux chemins de fer alpestres qui se construisent, ces hauteurs se peupleront de groupes animés pendant la belle saison. Une caravane sortie le matin de la ville arrivera à l'heure de midi sur les bords de ce lac aux eaux limpides, s'y arrêtera pour y respirer à pleins poumons la brise alpine, s'y reposer et y prendre son repas. L'artiste en les reportant sur la toile aura-t-il introduit dans le paysage un élément pittoresque et artistique ? N'y aura-t-il pas une sorte de dissonance entre les personnages mis en scène et le cadre si grandiose que nous avons décrit ? La sensation produite ne sera-t-elle pas complexe et confuse comme le réalisme cotoyant de trop près l'idéal ?

La note humaine, pour exciter notre intérêt, doit, au dire de Topffer, effacer, pour quelques instants du moins, les différences sociales et ne laisser que l'homme face à face avec l'homme.....; elle doit évoquer ce qui est réellement et universellement identique et mystérieux dans la destinée. Le chasseur, le pâtre, le mendiant sont ces personnages favoris, et nous nous rappelons la jeune bergère décrite par Xavier de Maistre dans le *Voyage autour de ma chambre* : « Elle garde toute seule son troupeau sur le sommet des Alpes, assise sur un vieux tronc de sapin blanchi par les hivers... Les fleurs de toute espèce qu'on cultive avec peine dans nos serres et dans nos jardins et

Digitized by Google

qui naissent sur les Alpes dans toute leur beauté primitive forment le tapis brillant sur lequel errent ses brebis. » Nous voici bien loin de nos voyageurs modernes et ce tableau si flatteur a trop l'air de dater de l'époque préhistorique de l'alpinisme. Laissons donc la question en suspens, convaincu que les meilleures solutions en art sont celles qui surgissent toutes seules sous l'inspiration créatrice du génie. Murillo, qui a peint l'Assomption de la Sainte-Vierge, n'est-il pas aussi l'auteur du petit mendiant qui étale au regard étonné des misères trop réalistes ?

Mais il est temps, Monsieur, de mettre fin à ce discours où je me suis laissé entraîner par le plaisir de m'entretenir avec vous des questions qui nous attirent tous deux et par les souvenirs de ma jeunesse militaire. Mon métier d'officier géodésien m'a fait parcourir pendant plusieurs années les hauts sommets des Alpes et de l'Apennin, menant la rude vie du chasseur ou du voyageur. J'en ai savouré les âpres jouissances et goûté les saines émotions. En les revivant après tant d'années avec vous, j'oublie que les fleurs du printemps ont fait place pour moi aux frimas de l'hiver.

Formons des vœux pour que la Providence nous envoie l'artiste qui révèlera et mettra en pleine lumière les beautés de la montagne. Le tableau de coucher de soleil que vous avez décrit au début de votre beau discours, nous est un avant-goût des émotions que nous éprouverons : il nous a donné aussi la preuve que la littérature peut peindre à l'esprit des scènes aussi vivantes que celles dont le peintre saisit les yeux et qu'il y a *un beau qui est la splendeur du vrai*. Poète, littérateur, peintre, chacun d'eux a sa langue propre, chacun d'eux a reçu de la Providence, avec le génie, le don de donner une âme aux choses auxquelles il touche.

Digitized by Google

Brizeux a chanté les landes, les grèves et les forêts de la mélancolique Bretagne. Manzoni a dépeint les paysages et les mœurs des riantes contrées de la Lombardie. Salvator Rosa a popularisé les sites sauvages de l'Apennin.

Les uns et les autres ont donné un élément de vie et de durée à ce patriotisme provincial cher au cœur bien né.

Espérons pour notre Savoie une semblable fortune pour transmettre à nos arrière-neveux cette poésie du passé qui tend à s'effacer et à disparaître. Celle-même de la montagne est menacée par l'industrie qui est en train de capter nos cascades, d'écluser nos lacs, de canaliser nos rivières vagabondes, d'exploiter ce qui reste de nos forêts séculaires. Que la Providence daigne donc se hâter pour nous envoyer ces grands artistes de la pensée, de la poésie et du pinceau! En attendant, contentons-nous, Monsieur, membres modestes de nos Sociétés de province, mais patriotes au cœur chaud, de travailler comme de simples ouvriers à réunir les matériaux pour servir à la construction de ces majestueux édifices.

Digitized by Google

GRAVURES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME

I. — Portrait de M. Victor Barbier.
II. — Portrait de M. Alexis de Jussieu.
III. — Portrait de M. le comte Amédée de Foras.
IV. — Portrait de M. Claudius Blanchard.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

TABLEAU DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ET DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES..... e

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE (NOVEMBRE 1896 — OCTOBRE 1900), par M. d'Arcollières, secrétaire perpétuel..... 1

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. LE GÉNÉRAL BORSON, PRÉSIDENT (séance publique du 17 décembre 1896)..... 1

LE CONCOURS D'HISTCIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE 1895, SUIVI DU TABLEAU DES LAURÉATS DU PRIX DE LOCHE, A PARTIR DE SA FONDATION, par M. le chanoine L. Bouchage..... 21

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR LE GÉNÉRAL MÉNABRÉA, MARQUIS DE VAL-DORA, par M. le général Borson, président..... 65

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. LE GÉNÉRAL BORSON, PRÉSIDENT (séance publique du 29 juillet 1897)..... 125

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1896 (FONDATION GUY), par M. Ernest Arminjon..... 139

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR LE CONTRE-AMIRAL VICTOR ARMINJON (1830-1897), par M. le général Borson, président..... 171

ELOGE DE VICTOR BARBIER, ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE, par M. le général Borson, président..... 199

ELOGE DE M. LE DOCTEUR CAFFE, par M. le général Borson, président..... 215

RAPPORT SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE NATURELLE (FONDATION CAFFE), par M. J. RÉVIL..... 231

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1898 (FONDATION GUY), par M. Emmanuel Denarié..... 249

Digitized by Google

Pages.

STATION ROMAINE DE LABISCO (LES ECHELLES, SAVOIE). -- COMMANDERIE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM. — CHRONOLOGIE HISTORIQUE, par M. A. Perrin..... 277

LES SAVOYARDS ET L'EGLISE DU SAINT-SUAIRE — ROME — par M. l'abbé Joseph Mailland..... 355

Table des matières de ce Mémoire..... 453

ELOGE DE M. ALEXIS DE JUSSIEU, prononcé par M. le général Borson, président..... 457

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. LE COMTE AMÉDÉE DE FORAS, par M. le comte de Mareschal..... 477

ELOGE DE M. CLAUDIUS BLANCHARD, prononcé par M. François Descostes, président..... 491

LA VIE LITTÉRAIRE EN SAVOIE, discours prononcé par M. François Descostes, président, à l'occasion de la réception de M. J. Bourgeois..... 509

LA PEINTURE ALPESTRE, discours de réception de M. Jacques Bourgeois..... 543

DISCOURS DE M. LE GÉNÉRAL BORSON, ANCIEN PRÉSIDENT, EN RÉPONSE AU RÉCIPIENDAIRE..... 575

Digitized by Google

CHAMBÉRY — IMPRIMERIE SAVOISIENNE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

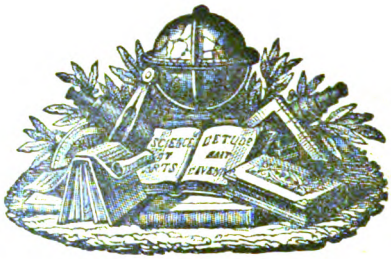

Digitized by Google

Digitized by Google

This book is due two weeks from the last date stamped below, and if not returned or renewed at or before that time a fine of five cents a day will be incurred.

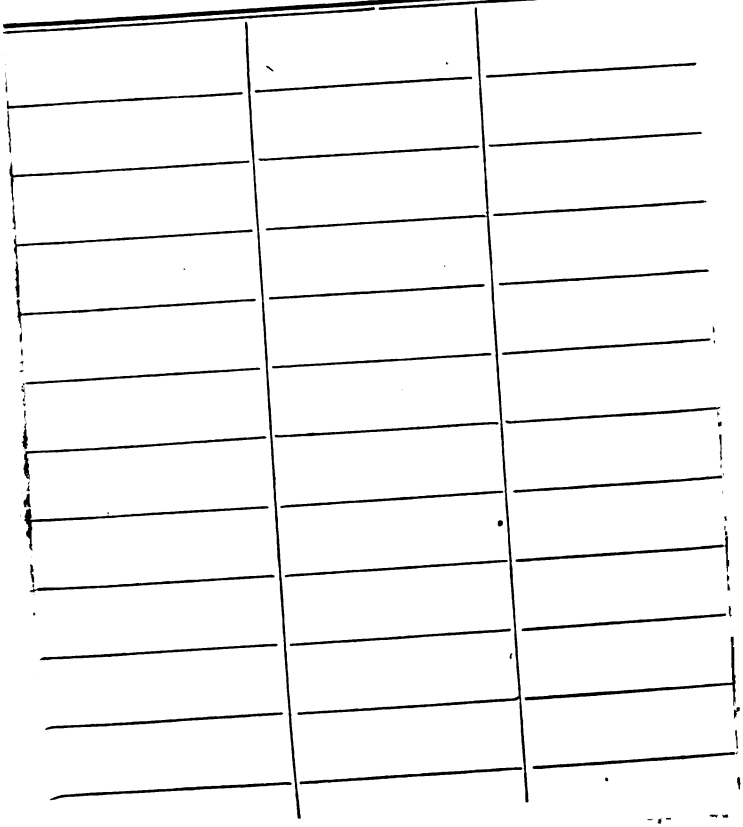

Digitized by Google

BRITTLE BOUND
PHOTOCOPY

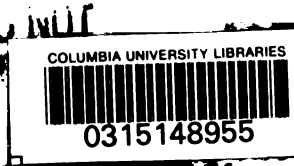

064S
M
4 Sev.
9

064S
M
4 Sev
9

Digitized by Google

Digitized by Google